AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM124-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM124

N°25/124

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2025 - Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM124-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM124

N°25/124

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-15,

Considérant qu'un Conseil municipal s'est tenu le 17 novembre 2025 et qu'un procès-verbal a été rédigé,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 17 novembre 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM125-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM125

N°25/125

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Théâtre

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM125-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM125

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et D. 2312–3,

Vu le décret N°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au formalisme, au contenu et aux modalités de publication et de transmission du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération N°20/140 du 14 décembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil municipal et notamment son article 20 relatif aux modalités de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire,

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants le rapport doit comporter également, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et précise également l'évolution prévisionnelle, l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Considérant la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2026 annexé à la présente délibération précisant le contexte de l'élaboration du budget primitif et ses principales lignes directrices,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND acte de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour la préparation des budgets primitifs 2026 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Théâtre Municipal.

PRECISE que le rapport d'orientations budgétaires, joint, a été établi pour servir de support au débat et remis à tous les membres du conseil municipal.

PRECISE que ledit rapport fera l'objet d'une diffusion sur le site internet de la Ville et sera transmis au président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM125-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM125

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM125-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM125

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU

Budget principal Ville

Budget annexe Théâtre

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 3

I- LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL 4

A- Le contexte international 4

B- Le contexte national 5

C- Le contexte local 6

II- LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 7

A- Les grands objectifs de gestion 8

B- Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité 8

C- Evolution rétrospective des grandes masses de la section de fonctionnement 17

D- Les grandes orientations de la section de fonctionnement 18

1. Les recettes de fonctionnement 18

2. Les dépenses de fonctionnement 21

E- Les opérations d'investissement 30

1. Les dépenses d'investissement 30

2. Les recettes d'investissement 32

3. L'endettement 34

F- Le budget annexe du théatre 36

CONCLUSION 38

INTRODUCTION

Depuis la loi administration territoriale de la République (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Budget Primitif 2026 devra poursuivre son objectif de répondre aux préoccupations de la population bellifontaine tout en intégrant le contexte économique et social, les orientations à venir par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

Le projet de budget primitif 2026 sera soumis au vote du conseil municipal le lundi 9 février 2026.

****

Cette année encore, l'exercice prospectif s'avère délicat, tant la situation nationale et internationale est incertaine.
Depuis la dissolution de juin 2024, et avec une succession de gouvernements éphémères (Michel Barnier, François Bayrou, Sébastien Lecornu I et Sébastien Lecornu II), la France connaît une crise politique inédite.
Le présent projet de loi de finances pour 2026 a donc été présenté le 14 octobre 2026 dans un contexte politique particulier, qui a conduit le Gouvernement à adapter le calendrier de dépôt du texte.
Faute de temps, les textes budgétaires sont identiques à ceux que Sébastien Lecornu avait envoyés pour avis au Haut Conseil des finances publiques le 2 octobre, avant sa démission puis sa reconduction. Sébastien Lecornu, a dit vouloir laisser toute latitude au Parlement pour modifier les textes, renonçant à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Les mesures qu'ils contiennent pourraient donc fortement évoluer au cours des débats parlementaires.
Dans le projet de loi de finances pour 2026, si la réforme des retraites est suspendue et si l'effort sur les finances publiques est ramené de 40 à 30 Mds€, avec – 17 Mds€ en dépenses et

+ 14 Mds€ en recettes, l'effort demandé aux collectivités locales par contre ne varie guère par rapport à ce qui était prévu par le plan de redressement des finances publiques de François Bayrou : 4,7 Mds€ d'efforts seraient donc demandés aux collectivités locales, contre les 5,2 Mds du plan Bayrou.

Depuis plusieurs années, Fontainebleau a fait des choix engagés et raisonnés à la fois, en contenant les dépenses de fonctionnement, en cherchant de nouvelles recettes, en développant des investissements au service du confort de vie et du climat tout en maintenant son taux communal de taxe foncière depuis 10 ans.

La municipalité poursuit l'accélération de la transition écologique (rénovation environnementale des bâtiments, verdissement des espaces publics et municipaux, aménagement durable, sobriété énergétique…), et l'accompagnement des Bellifontains.

Le budget 2026 de la Ville sera élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir nos dépenses de fonctionnement.

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL, NATIONAL ET LOCAL

A) Le contexte international

Pour les deux prochaines années, la croissance mondiale devrait subir un léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine dont les effets ne sont pas encore pleinement ressentis, ainsi que les tensions géopolitiques élevées avec la Russie et le Moyen-Orient. À l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs à nos attentes.

L'inflation dans la zone euro poursuit sa décrue régulière. En septembre 2025, elle s'est établie à 2,2% sur un an, contre 2,0% en juin 2025. Cette baisse, amorcée depuis plus d'un an, résulte à la fois du reflux des prix de l'énergie, de la normalisation des chaînes d'approvisionnement et du ralentissement de la demande intérieure. Après deux années de tensions généralisées sur les prix, l'économie européenne retrouve progressivement une trajectoire d'équilibre, même si les disparités entre pays demeurent fortes : par exemple, l'inflation atteignait 2,4% en Allemagne en septembre et 1,1% en France selon Eurostat.

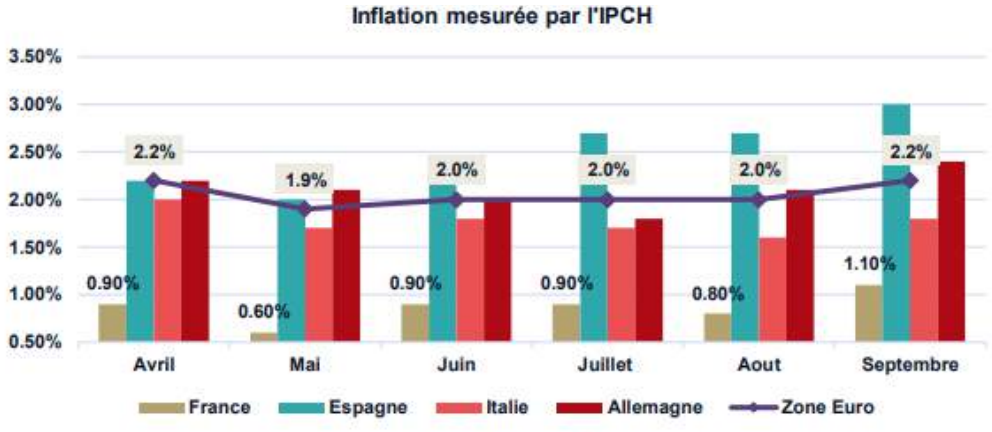

Source: Eurostat

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,2% en juillet 2025, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,4% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat 2025). Ces perspectives sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

B) Le contexte national

Au troisième trimestre 2025, la croissance du PIB français s'est accélérée à +0,5 % par rapport au trimestre précédent, après +0,3 % au deuxième trimestre. Cette performance, supérieure aux attentes, marque une légère reprise de l'activité économique, portée essentiellement par les exportations et par un regain d'investissement des entreprises. Les exportations ont en effet fortement progressé, compensant en partie l'effet négatif du déstockage des entreprises. En revanche, la demande intérieure demeure fragile : la consommation des ménages reste atone, pénalisée par la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2022 et un marché de l'emploi moins dynamique.

L'investissement des ménages reste lui aussi modéré, limitant la vigueur de la reprise domestique. En rythme annuel, la croissance devrait s'établir autour de +0,6 % en 2025 selon les projections de l'INSEE, confirmant le scénario d'une activité économique fragile, encore loin des niveaux pré-pandémiques.

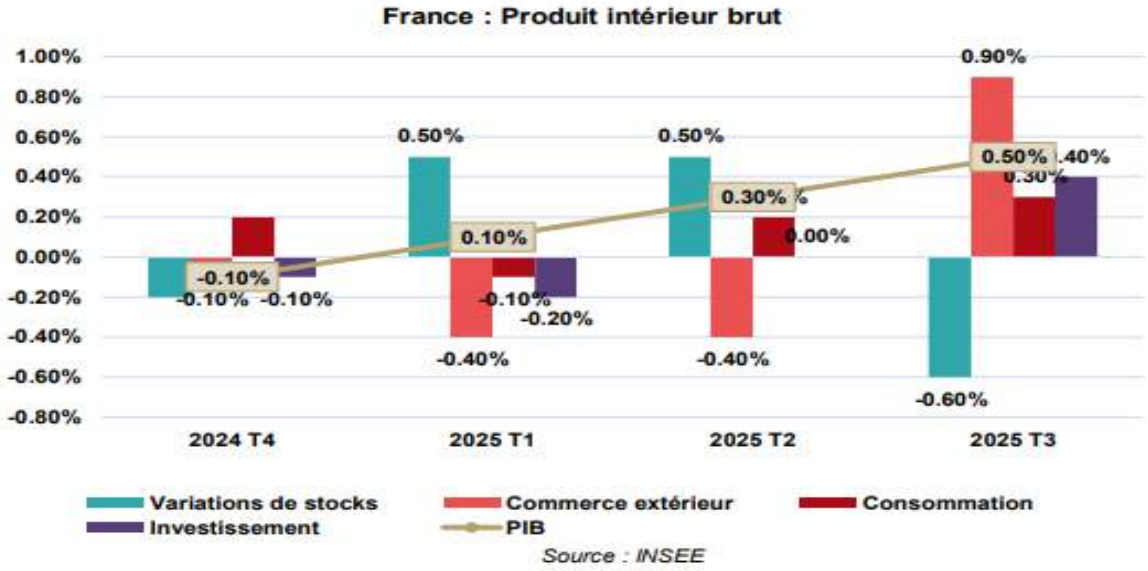

Source : INSEE

Sur le front des prix, l'inflation poursuit sa décélération. En septembre 2025, l'indice des prix à la consommation a progressé de +1,2 % sur un an, selon l'INSEE. L'indice harmonisé européen (IPCH) s'élève à +1,1%. La hausse des prix est désormais concentrée dans les services (+2,4 %), tandis que les prix de l'énergie reculent fortement (-4,5 % sur un an) et que l'alimentation se stabilise. Cette inflation modérée marque la fin du cycle inflationniste postpandémie et permet un certain apaisement sur le plan monétaire. Elle contribue également à une stabilisation du pouvoir d'achat, bien que la croissance des salaires réels reste contenue.

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Le PLF 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de pressions politiques multiples. Le Gouvernement a choisi une approche équilibrée : maintien de la discipline fiscale sans mesures perçues comme punitives pour les ménages.

Le texte repose sur une hypothèse de croissance modeste, autour de 1% en 2026, et prévoit un effort budgétaire de près de 12 milliards d'euros d'économies nettes sur la dépense publique. L'objectif est de ramener le déficit public à 5,1% du PIB en 2026, contre 5,5% en 2025, avec une stabilisation progressive de la dette autour de 116% du PIB.

C) Le contexte local

Conjoncture économique en Seine-et-Marne *(Source : DGFIP, septembre 2025)*

Démographie des entreprises : Pour le troisième trimestre consécutif, la dynamique entrepreneuriale a été mal orientée en Ile-de-France, à l'exception de Paris ; ainsi, fort d'une croissance de 10,5 % au 1er trimestre 2025, Paris a permis d'atténuer le recul du nombre de créations d'entreprises en Île-de-France (- 0,3 % sur un an). En Seine-et-Marne, 6 499 nouvelles entreprises ont vu le jour au cours des trois premiers mois de 2025, soit un repli de 5,0 % sur un an ; en outre, les créations « classiques » ont été particulièrement affectées (- 10,6 %).

Taux de chômage : Entre le 4e trimestre 2024 et le 1er trimestre 2025, le taux de chômage a augmenté de 0,2 point en Seine-et-Marne et en Ile-de-France pour s'établir à respectivement 7,0 % et 7,2 %. Une remontée du taux de chômage a également été constatée en France métropolitaine mais d'intensité plus faible (+ 0,1 point). Concernant le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en Seine-et-Marne, il s'est élevé à 74 040 à fin mars 2025 ; le nombre d'inscrits à France Travail tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) y a ainsi fortement augmenté : + 10,7 % par rapport au trimestre précédent (contre + 9,8 % en Ile-de-France).

Activité touristique : Au 1er trimestre 2025, la fréquentation hôtelière s'est élevée à 2 111 800 nuitées en Seine-et-Marne et a subi une diminution de 4,0 % par rapport à celle du 1er trimestre 2024 (soit 87 000 nuitées en moins). Particulièrement maussade, le mois de mars 2025 explique à lui seul ce recul de la fréquentation hôtelière en affichant un déficit de près de 90 000 nuitées comparativement au même mois de 2024, soit une chute de 10,9 %. De son côté, malgré un mois de mars également décevant mais sans commune mesure (- 2,8 % par rapport à mars 2024), l'hôtellerie régionale a vu sa fréquentation croître légèrement au 1 er trimestre 2025 (+ 0,8 % en glissement annuel).

Construction de locaux : En Ile-de-France, la construction d'immobilier d'entreprise a entamé les trois premiers mois de l'année 2025 par un repli de son activité ; le bilan est apparu plus contrasté en Seine-et-Marne. Ainsi, les surfaces de locaux non résidentiels autorisées ont observé un recul plus prononcé qu'à l'échelle régionale (- 34,2 % sur un an contre - 16,8 % en Ile-de-France) ; en revanche, les surfaces mises en chantier de locaux ont doublé sur un an et ont atteint près de 111 000 m². Les locaux de services publics et les locaux industriels ont tout particulièrement contribué à cette croissance (respectivement + 26 469 m² et + 11 992 m²).

II. LE CONTEXTE FINANCIER DE LA VILLE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

La mesure phare du projet de loi de finances 2026 : le maintien du DILICO

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la Loi de Finances pour 2025 a prévu la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales. Le « Dilico » a concerné en 2025 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Région pour un montant de 1 milliard d'euros. Ce dispositif, est renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en double les montants (2 milliards d'euros dont 720 M€ pour les communes), en élargit le périmètre et en modifie certaines modalités. Pour rappel, la ville de Fontainebleau y a contribué à hauteur de 5 066 euros en 2025.

Péréquation : DSU et DSR en hausse

L'augmentation des dotations de péréquation est poursuivie en les majorant de 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Création d'un Fonds d'investissement pour les territoires

Afin de simplifier l'accès et l'instruction des dossiers, la création d'un Fonds d'investissement pour les territoires (FIT) regroupant la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est prévu.

Augmentation des cotisations CNRACL

Le PLF 2026 prévoit le relèvement de 3 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL sur la part patronale.

Le taux passerait de 34,65 % en 2025 à 37,65 % en 2026, soit une dépense supplémentaire estimée pour la Ville à 122 000 euros pour 2026, en sus des 164 000 de 2025. Au total à ce jour, l'impact budgétaire de cette mesure est de 450 000 €.

Réduction de crédits

Une baisse de 23 % du Fonds vert représentant environ 500 millions d'euros est envisagée. Les moyens alloués aux agences de l'eau seraient réduits de 900 millions d'euros et à 700 millions d'euros pour l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Maintien de la TVA et réduction du FCTVA

Le PLF 2026 prévoit un gel partiel du transfert de TVA aux collectivités locales. Le transfert dynamique de TVA qui permettait aux collectivités de bénéficier de la croissance de la consommation nationale est désormais plafonné. Le montant de TVA transféré sera corrigé par un coefficient d'ajustement, fixé par la loi des finances, limitant la progression des recettes. Le gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA ferait perdre environ 700 millions d'euros aux collectivités territoriales.

Le taux de compensation forfaitaire du FCTVA reste fixé à 16,404 % pour les seules dépenses d'investissement éligibles. Toutefois, le Gouvernement prévoit une réduction des montants versés via le FCTVA en 2026, dans le cadre de l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF n'augmentera pas en 2026 mais serait maintenue à hauteur de 27,4 milliards d'euros, à l'instar de 2025. Elle reste stable malgré l'inflation et les besoins constants des collectivités. Le PLF 2026 prévoit une révision des critères de répartition, notamment pour mieux cibler les communes rurales et les territoires en difficulté. Cette stagnation de la DGF représente une baisse en euros constants puisqu'elle ne compense par la hausse des prix portée par l'inflation.

A) Les grands objectifs de gestion

Les priorités municipales définies pour le mandat ont pour objectif de répondre aux attentes des Bellifontains à travers :

- Une ville dynamique et animée où il fait bon vivre,
- Un patrimoine bâti et non bâti valorisé et entretenu,
- Une ville et une agglomération qui travaillent en pleine harmonie,
- Un service public de qualité.

La Ville poursuivra ses efforts de gestion avec le renouvellement de objectifs suivants :

- La volonté de contenir les dépenses de fonctionnement pour préserver ses capacités d'autofinancement,
- L'absence d'augmentation des taux d'imposition,
- Le maintien d'une politique d'investissement soutenue et responsable,
- Une gestion optimisée de la dette.

B) Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

L'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2026 nous contraint à poursuivre la trajectoire d'orientations budgétaires particulièrement serrées, sans pour autant renoncer aux projets engagés.

PÔLE ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS

❖ Sports

En 2026, la Maison Sport-Santé de Fontainebleau, qui regroupe toutes les missions de promotion du sport portées par la ville, va continuer de déployer ses activités emblématiques ainsi que celles déployées plus récemment telles que :

- les programmes passerelles,
- les rendez-vous de la forme,
- les ateliers seniors,
- l'école multisports et sa section para sport,
- les stages sportifs,
- le sport scolaire.

L'accueil de la plateforme téléphonique régionale dédiée au Sport santé ainsi que l'accompagnement et le soutien spécifique auprès des collectivités territoriales du bassin pour le déploiement d'une politique sport santé se poursuivront aussi en 2026. Ces actions sont soutenues par l'ARS et la DRAJES qui octroient à la ville des subventions spécifiques de fonctionnement pour le déploiement de ces actions.

Le service des sports assure aussi la gestion des équipements sportifs de la ville tels que les gymnases Henri Chapu, Lagorsse et Lucien Martinel, le parcours de santé et les plateaux sportifs présents sur le territoire. Sur 2026, le service poursuivra le remplacement de matériel et mobilier nécessaires à la bonne pratique sportive des scolaires et des associations.

❖ Enfance et Loisirs

La Ville met à la disposition des familles Bellifontaines un ensemble varié de services permettant à la fois de favoriser l'épanouissement de l'enfant et de faciliter les différentes organisations familiales.

- Un accueil du matin dès 7h30
- Un temps méridien (mise à disposition d'éducateurs sportifs sur les sites maternels en complément)
- Un accueil du soir (activités ou aide aux devoirs) dès la fin du temps scolaire.

Tous ces temps périscolaires possèdent une habilitation SDJES (service départemental de la Jeunesse et des sports) et respecte donc un cahier des charges précis (formation des encadrants, déclinaison d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un projet pédagogique, etc.). Celle-ci permet aussi à la Ville de pouvoir bénéficier de subventions de fonctionnement conséquentes via la Caisse d'Allocations Familiales.

Sur les jours scolaires, la ville propose aussi deux actions gratuites pour les familles, ciblées sur l'accompagnement à la scolarité et bénéficiant d'un conventionnement spécifique de la CAF :

- Dispositif « 123 lecture » pour les élèves de CP voire CE1 des écoles publiques ayant besoin d'un soutien spécifique pour l'apprentissage de la lecture,
- Dispositif d'aide aux devoirs pour l'ensemble des élèves de l'école primaire du Bréau chaque jour après le temps scolaire,

Sur les mercredis, la ville propose aux enfants de 3 à 11 ans deux services différents :

  - Un accueil à la ½ journée ou à la journée (pour les enfants étant inscrit en parallèle au conservatoire et bénéficiant du système de navette à leurs activités sur cette journée),
  - Un accueil de loisirs à la journée (amplitude 7h30/18h30) sur le site de la Faisanderie.

Ce dernier est aussi proposé sur l'ensemble des vacances scolaires (hors 1 semaine sur les vacances de Noël). Il propose aux enfants un programme varié d'activités artistiques, manuelles, sportives, culturelles ou de de plein air.

Sur 2026, la Ville continuera à favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap en mettant en place du soutien en aide humaine et de l'achat de matériel inclusif.

❖ Jeunesse

La politique jeunesse se décline principalement autour des 3 axes suivants :

- Organisation d'un accueil jeunes pour les 11-17 ans sur des périodes de vacances scolaires,
- Panel d'activités « hors les murs » à destination des différents publics jeunes (11/13 ans, 14/17 ans, 18/25 ans) : créneaux football en salle au gymnase Lagorsse, soirée ciné-débat, etc.,
- Soutien au développement de l'engagement citoyen des jeunes (accompagnement de projet aux associations étudiantes ou juniors associations, participation évènement solidaires, etc.).

L'année 2026 sera marquée dans le cadre du développement de l'engagement citoyen par l'organisation de sessions BAFA et par un soutien à des associations étudiantes pour l'organisation d'un stage de PSC1 ouvert à l'ensemble du public jeune bellifontain.

Enfin, un échange avec une structure jeunesse de Richmond, ville jumelée avec Fontainebleau sera organisé en 2026.

❖ Restauration scolaire

Près de 120 000 repas devraient être servis en 2026 dans les écoles publiques primaires de la ville, et ce sous deux formes :

- Via le marché de restauration scolaire dont le prestataire est la SOGERES (94 000 repas),
- Via le collège international pour les élèves scolarisés à l'école Léonard de Vinci (26 000 repas).

De plus, un nouveau service de panier repas, initié en 2025, sera poursuivi sur 2026 sur l'école Léonard de Vinci, les familles fournissant un repas aux enfants et la Ville mettant à leur disposition un cadre spécifique pour la conservation et le réchauffage des repas ainsi qu'un encadrement spécifique.

À noter que la Ville met aussi à la disposition du collège international trois agents afin de compenser la surcharge de travail liée à l'accueil des élèves élémentaires.

Des goûters à trois composantes (céréales, laitages et fruits) sont aussi fournis aux enfants des écoles maternelles inscrits à l'accueil périscolaire de fin de journée.

❖ Affaires scolaires

La Ville fournit aux écoles élémentaires de la Ville les moyens matériels de fonctionnement.

Pour les écoles privées, elle verse un forfait communal (valeur janvier 2026 : 2 002,62 € par an pour un élève maternel et 965,98 € par an pour un élève élémentaire) pour chaque élève bellifontain scolarisé dans une des écoles privées sous contrat de la Ville.

Pour les écoles publiques, les moyens alloués sont de plusieurs ordres :

- Forfait parcours culturel de 12 € par élève pour organiser des sorties ou financer des projets spécifiques,
- Forfait achat de manuels scolaires de 6 € par élève,
- Forfait fournitures scolaires de 32 € par élève,
- Enveloppes spécifiques pour achat de matériel et renouvellement de mobilier ou de matériel informatique,
- Mise à disposition de personnel spécifique (ATSEM, dumiste, éducateurs sportifs),
- Mise à disposition de matériel et ressources numériques spécifiques (écrans numériques interactifs, classes mobiles, etc),
- Financement de séances d'équitation au sein de l'école militaire d'équitation et du transport pour s'y rendre,
- Financement du transport pour les écoles les plus éloignées vers la piscine de la Faisanderie.

Une nouveauté sera mise en place en 2026 par la reprise municipale des abonnements aux Espaces numériques de travail (ENT).

Enfin, des classes artistiques, financées par la Ville, pour les élèves de CM1 et CM2 existent sur 2 écoles élémentaires de la Ville (classe orchestre à l'école Lagorsse et classe théâtre à l'école Saint-Merry). Un budget spécifique est prévu sur 2026 pour soutenir des projets en rapport avec ces classes (création de décor pour le spectacle, etc.).

PÔLE SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE

Celui-ci se compose de :

- 1 directeur de pôle / 1 Chef du service / 2 Chefs de brigade
- 7 policiers municipaux formés et habilités au port d'armes
- 4 ASVP chargés du stationnement gênant et habilités
- 1 assistante de direction
- 1 chien

Les missions du service sont les suivantes :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes, à savoir prévenir, dissuader, être visible et présent sur la voie publique pour lutter contre le sentiment d'insécurité,
- Assurer une coordination interservices sur les sujets de respect des arrêtés du maire, notamment en matière de stationnement et d'occupation de voirie (terrasse, échafaudages, bennes etc.),
- Gérer et exploiter la vidéoprotection, son développement et répondre aux réquisitions judiciaires,
- Gérer et proposer des dispositifs de circulation et de sécurisation (Vigipirate) en coordination avec les autres services municipaux lors de manifestations sur la voie publique (municipales et associatives),
- Assurer une police de proximité, lien essentiel avec la population, les commerçants,
- Faire appliquer la réglementation (codes de la route, de l'environnement…) contrôler et verbaliser les infractions, en agglomération, et sur l'ensemble du territoire communal, ce qui implique certains axes situés en forêt,
- Contrôler le stationnement gênant, notamment en centre-ville via des verbalisations physique ou à distance par vidéoverbalisation. Être une présence visible et régulière afin de dissuader les automobilistes de se stationner
- de façon anarchique,
- Lutter contre les incivilités : le dépôt ou le jet d'objets sur la voie publique.

De nombreux projets structurants ont été réalisés en 2025 et dont les réalisations se poursuivent en 2026 :

- Achat de moyens de défense intermédiaire pour le travail spécifique en soirée : taser et flashball, (demande administrative en cours pour une acquisition en 2026)
- Achat d'un véhicule PM (2025)
- Achat d'un véhicule ASVP (2025)
- Passage d'une fibre dédiée à la vidéoprotection permettant un déploiement de caméras supplémentaires et une stabilité du système ainsi que l'intégration de nouvelles technologies utiles dans la gestion de l'espace public.
- Exploitation du centre de surveillance urbain (CSU) avec la mise en place progressive d'opérateur et début de la vidéoverbalisation,
- Extension des locaux de la police municipale en cohérence avec les effectifs (fin de travaux au premier trimestre 2026).

PÔLE PATRIMOINE ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DURABLE

Le Pôle Patrimoine, Environnement et Aménagement durable regroupe l'ensemble des services contribuant à la qualité du cadre de vie au quotidien, à la préservation du patrimoine de Fontainebleau et à l'adaptation du territoire aux enjeux environnementaux. Il fédère notamment :

- la gestion du patrimoine bâti communal,
- l'entretien des espaces publics,
- la propreté urbaine,
- les espaces verts,
- la gestion environnementale et la transition écologique,
- l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Ce pôle joue un rôle essentiel dans l'équilibre entre identité patrimoniale, attractivité touristique, vie quotidienne des habitants et exigences de développement durable propres à un site urbain inséré dans un environnement naturel d'exception.

Le service Urbanisme est chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme et de l'accompagnement des projets portés par les particuliers, les professionnels ou la Ville. Il contribue à la planification territoriale dans un contexte comprenant un patrimoine classé et protégé, des contraintes de conservation architecturale et d'insertion urbaine, des enjeux de parcours résidentiels, de mobilité et de dynamisme commercial.

Les priorités de l'année à venir portent, à effectif constant sur :

- l'application du PLUi et la participation à l'étude du Site Patrimonial Remarquable :
- l'accompagnement des projets publics et privés en veillant à leur intégration patrimoniale,
- une prise en compte renforcée des enjeux environnementaux (désimperméabilisation, nature en ville, continuités écologiques)
- la poursuite des réflexions d'aménagement durable sur le Bréau intégrant développement économique, sobriété foncière et qualité urbanistique.

Le patrimoine de Fontainebleau comprend un ensemble d'équipements publics, scolaires, culturels, sportifs et administratifs. Leur gestion nécessite une vision pluriannuelle structurée.

Les actions prévues pour 2026 s'orientent vers :

- la maintenance préventive afin de limiter les interventions d'urgence, la rénovation progressive et la mise en conformité des bâtiments dans toutes leurs composantes.
- la valorisation des équipements existants, dans une logique de préservation patrimoniale,
- l'amélioration de la performance énergétique avec le relamping dans tous les bâtiments.

Le pôle Voirie et espaces publics assure l'entretien régulier des espaces publics, qui jouent un rôle majeur dans l'identité et l'attractivité de Fontainebleau.

Les interventions visent à garantir sécurité, accessibilité et qualité des cheminements avec les réfections de chaussées et trottoirs, la sécurisation des passages piétons, le maintien de la qualité paysagère dans la ville et ses quartiers et la valorisation esthétique du cadre urbain (mobilier urbain, éclairage, signalétique) compatible avec la qualité patrimoniale de Fontainebleau. En 2026, la poursuite du changement du mobilier et du mode d'éclairage en LED permettra, à terme, de parvenir à un territoire communal entièrement équipé en LED et donc en éclairage « clair de lune » alliant sécurité, économie d'énergie et préservation de la biodiversité (*cf. détails en section d'investissement*).

Propreté urbaine : Les services poursuivront l'amélioration du nettoyage mécanisé et manuel, la lutte contre les dépôts sauvages et l'ajustement des tournées en fonction de la fréquentation touristique et événementielle.

Dans une logique de gestion écologique adaptée à Fontainebleau, le service espaces verts poursuivra de la gestion différenciée, l'entretien raisonné des massifs et alignements, le choix d'essences résilientes et le renforcement de la présence végétale pour lutter contre les îlots de chaleur.

PÔLE CULTURE, COMMUNICATION ET VIE LOCALE

Communication

- Réflexion sur le positionnement "Ville de Fontainebleau" : Lancement d'un travail de fond sur le positionnement et les éléments de langage associés à la Ville, en cohérence avec les attentes des partenaires (institutionnels, entreprises, mécènes).
- Podcast et version audio du magazine municipal : Pour renforcer l'accessibilité du journal municipal, moderniser nos supports de communication et toucher de nouveaux publics.
- Numérisation des démarches en ligne pour accompagner la modernisation de l'expérience usager.
- Renouvellement de l'abonnement Neocity (application Ville)

Culture

Direction des affaires culturelles

- Les impériales : Manifestation créée en 2022, la programmation évolue avec des propositions artistiques retenues en fonction de la thématique de l'édition. Une expérience immersive en réalité virtuelle dans les armées de napoléon.
- Ouverture de saison : Moment de médiation et de transversalité entre les établissements culturels et le public. Le premier rendez-vous culturel de la saison.
- Réalisation d'une fresque sur un mur situé dans l'espace public. Le projet municipal débuté en mai 2025 avec la fresque réalisée à l'arrière du Théâtre a vocation à se poursuivre en 2026.

Collection patrimoniale

- Exposition extérieure - Journée Européenne du Patrimoine : Pour poursuivre la dynamique autour des expositions extérieure l'expérience sera réitérée avec une exposition centrée autour du « parler bellifontain ».

Ecole de dessin – Médiation Artistique

- Médiations artistiques : Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe pédagogique, un nouveau programme de master class, expositions en direction des élèves et des publics seront mises en œuvre.

Théâtre

- **La programmation :** L'accessibilité à des spectacles et des projets artistiques multiples reste la ligne de conduite des propositions de la programmation ; avec la proposition de spectacles et d'un programme de médiation en lien avec la richesse des projets artistiques accueillis.

- **Remplacement du parc des projecteurs du théâtre :** dans l'attente de la notification de la subvention de la région pour le remplacement des LED n'ayant pas été notifiée en 2025, le début du projet est décalé mais ce remplacement, obligatoire est maintenu et étalé sur plusieurs années.

Médiathèque

- **Nuit de la lecture :** Événement culturel majeur de l'année, organisé en partenariat avec le Théâtre, le Conservatoire et la Médiathèque. L'édition à venir proposera une nuit d'animations variées : spectacles, danse, lectures, projections et jeux, autour du thème *Villes et campagnes*.

- **Les Mycéliades :** Festival dédié à la science-fiction, mené en partenariat avec le Cinéparadis. Le programme comprendra une soirée thématique et une rencontre avec l'autrice Lisa Blumen (date à confirmer, le 7 ou le 13 février).

- **Semaine du patrimoine :** Troisième édition de cette semaine culturelle, prolongeant la dynamique des JEP. En 2026, elle sera consacrée à *Marie-Antoinette et Louis XVI à Fontainebleau*, avec des conférences, vitrines thématiques et ateliers.

- **Bibliobraderie en septembre au moment de la rentrée littéraire :** Organisation d'une deuxième grande vente publique de documents retirés des collections de la Médiathèque, dans le cadre des journées *Biblis en folie*. Une occasion de donner une seconde vie aux ouvrages.

Conservatoire de Fontainebleau

Depuis la rentrée scolaire 2025/2026, le Conservatoire de Fontainebleau accueille 570 élèves, contre 525 en 2024 et 550 en 2023.

Pour 2026, le Conservatoire prévoit plusieurs actions structurantes :

- Relance des cours d'éveil 4/5 ans en septembre 2026 :
- Refonte de l'organisation de l'Orchestre à l'école avec un meilleur équilibre dans les pratiques instrumentales et dans l'organisation des enseignements.
- Organisation d'un temps fort autour des cuivres, avec la mise en avant des pratiques liées à ce type d'instrument. Proposition de rencontres, de masterclass, de concerts au théâtre et dans l'espace public.
- Poursuite de la mise en place du Quotient Familial : le passage au quotient familial sur trois tranches a été effectué sur cette rentrée et pour l'année scolaire 2025/2026. L'extension des tranches sera un objectif cette année.
  Le paiement sur huit mensualités sera étudié, en lien avec les services de la trésorerie, afin d'être effectif lors de la prochaine rentrée.
- Mise en place d'un plan de formation des professeurs pour l'accueil du handicap au sein de l'enseignement artistique suite à la mise en place du Parcours Artistique Adapté, à destination des personnes en situation de handicap. Huit élèves sont accueillis avec une adaptation particulière en fonction du handicap.
- Poursuite du renouvellement et du développement du parc instrumental partiellement financé par les locations.

Commerce

- Maintien d'une activité éphémère : Pour contribuer au dynamisme du centre-ville, la Ville continuera à mettre à disposition le parvis du théâtre municipal pour la mise en place d'une activité éphémère. A cet effet, une consultation sera prochainement lancée auprès des commerçants locaux.

- Belli'Chèques : La poursuite du dispositif de chèques subventionnés, utilisables exclusivement chez les commerçants locaux. L'objectif est double : encourager la consommation de proximité en augmentant le pouvoir d'achat et apporter un soutien financier direct aux commerçants. Ainsi, la Ville subventionne à hauteur de 40 % des chèques d'une valeur faciale de 10 €, dans la limite de 20 000 € de subvention, soit 5 000 chèques. Au 1er décembre 2025, la Ville a vendu 4 200 belli'chèques.
- Gratuité des parkings : Cette initiative, en collaboration avec l'UCAIF, vise à valoriser les commerçants locaux en mettant en avant l'opération à travers une communication dédiée. Le coût de l'opération s'élève à 20 000 € par journée.
- Co-organisation des braderies d'hiver en février à la suite des périodes de solde et d'été à la fin du mois d'Août. Ces deux propositions sont mises en place avec les commerçants volontaires pour l'hiver et en lien avec l'UCAIF pour la braderie de rentrée.

Manifestations

- **Vœux du maire à la population et aux agents :** Chaque année l'équipe municipale, partage ses vœux avec l'ensemble de la population et des agents de la ville. La thématique de l'année 2026 pour les vœux aux agents sera déclinée autour du « voyage ».
- **La foulée impériale :** Une co-organisation avec le club d'athlétisme du pays de Fontainebleau d'un événement populaire autour de la course à pied. Trois courses seront proposées (5km, 10km, semi-marathon) pour tout public, des courses enfants, un parcours sport santé, une foulée parasport et une foulée des garçons de café.
- **Les naturiales :** Rendez-vous annuel qui permet de découvrir, de partager la thématique du végétal et du vivant sous différentes formes. Un marché aux plantes, un espace associatif, un espace restauration, un programme d'animations.
- **La fête des voisins :** Manifestation nationale, la ville accompagne les bellifontains dans l'organisation de cette fête. Les services interviennent dans la mise à disposition de matériel et de l'établissement d'arrêtés de circulation.
- **La journée citoyenne :** Une journée qui met à l'honneur le partage d'expérience et le faire ensemble autour de projet dans l'espace public et dans des établissements publics.
- **La fête de la musique :** Quatre scènes seront installées pour une nouvelle édition de la fête de la musique qui accueillera 20 groupes et plus de 150 musiciens.
- **Le défilé et le repas républicain du 13 juillet :** Le traditionnel défilé militaire et le repas républicain seront organisés avec comme lors des deux dernières éditions, une thématique qui offrira des animations aux visiteurs et participants.
- **La fête de la St-Louis :** Au sein du parc du château, durant une journée, un programme d'animations et d'installations seront proposées autour du canal et ses abords. Le fil rouge de ces propositions sera celui de l'interactivité avec les visiteurs. La programmation invitera à la découverte et le partage.
- **Le forum des associations :** En 2026, le forum des associations sera organisé à Avon sur le principe d'alternance prévu entre les deux villes. La ville de Fontainebleau soutiendra la manifestation par le prêt de matériel et la disponibilité des services manifestations et logistique.
- **Le vide grenier des enfants :** En amont de la période de Noël, cet événement permet à 120 familles, de vendre à des prix modiques, des jouets et des jeux d'occasion en présence des parents et des enfants (120 familles).

- **Les festivités de Noël :** La période de Noël sera rythmée par différents temps avec la mise en place des illuminations et des décors installés dans l'espace public, le marché de noël pour une durée de trois jours et la période d'animations pour une durée de 10 jours. Une thématique sera choisie afin de créer un fil rouge qui sera décliné sur l'ensemble des projets.

Dans le cadre de la sécurisation des événements, la mise en place d'un système de sécurisation des voiries concernées est préconisée avec un système installé de manière fixe.

Sur l'ensemble des manifestations une démarche de recherche de partenariats est engagée. soit en sponsoring, soit en mécénat en nature et/ou en numéraire.

PÔLE ADMINISTRATION GENERALE

La préparation du budget primitif 2026 met en exergue les efforts constants consentis par l'ensemble des services pour contenir au mieux les charges de fonctionnement, et ce malgré les hausses des coûts de bon nombre de dépenses.

Par rapport au budget primitif 2025, la lettre de cadrage 2026 visait un alignement sur les montants cumulés du BP et de la décision modificative des crédits contenus au chapitre 011 ; ce qui correspond à une adaptation au plus juste des besoins recensés et estimés.

❖ Affaires générales

Les maintiens des enveloppes dédiées aux fournitures administratives et frais d'affranchissement illustrent parfaitement le propos introductif, sur la base d'une sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs.
A noter qu'en matière assurantielle, la commune subira les augmentations de cotisations répercutées par les assureurs sur la totalité des garanties souscrites**.**

❖ Informatique

En 2025, plusieurs projets importants ont été menés à bien, comme le déploiement du nouveau logiciel du conservatoire afin d'améliorer la gestion et les usages internes, ou le renforcement de la sécurité informatique grâce à la mise en place de la double authentification pour les adresses mail. Aussi, les premiers tests de l'IA Copilot ont été réalisés, ouvrant la voie à de nouvelles possibilités d'assistance et d'automatisation.

Dans la continuité des actions engagées autour du déploiement de la vidéoprotection, l'année 2026 sera consacrée à un important travail d'unification et de sécurisation de l'infrastructure informatique municipale. Le chantier principal portera sur l'interconnexion de l'ensemble des sites au cœur de réseau en mairie, afin de disposer d'une architecture centralisée, plus fiable et plus performante. Cette interconnexion permettra d'harmoniser les flux, de renforcer la sécurité des communications internes et de faciliter la supervision des équipements.

Aussi, cela permettra également de débuter prochainement le raccordement des bâtiments au réseau fibre, permettant de mettre fin aux abonnements individuels fibre et de téléphonie, ainsi qu'au frais de maintenance de firewall. Une fois l'ensemble des bâtiments raccordés, l'économie annuelle s'élèverait à environ 50 000 €.

Parallèlement, plusieurs projets d'harmonisation et de modernisation seront menés en 2026, telle que l'unification de la téléphonie fixe avec le système déjà utilisé en mairie, l'intégration de la médiathèque au domaine informatique de la ville, le renouvellement du parc de tablettes pour le service scolaire, ainsi que le déploiement de la double authentification pour l'accès VPN.

C) Evolution rétrospective des grandes masses de la section de fonctionnement

Les données de ce tableau présentent l'évolution des principaux agrégats financiers depuis 2021 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	BP 2026 (provisoire)	Evolution Budgété 25/BP26
Produits réels de fonctionnement*	27 153 407	29 141 885	25 541 959	28 435 895	28 682 026	27 390 635	-4,50%
dont impôts locaux	12 384 175	12 584 136	13 758 243	14 564 722	14 720 472	14 955 000	1,59%
dont dotation globale de fonctionnement	3 494 037	3 538 611	3 622 770	3 011 474	2 996 272	2 975 000	-0,71%
Charges réelles de fonctionnement	21 212 920	23 037 625	23 795 315	24 296 041	24 576 865	24 962 525	1,57%
dont charges de personnel	10 857 719	11 871 497	12 364 899	12 674 871	12 862 156	13 266 818	3,15%
dont charges à caractère général	6 275 989	7 470 696	7 732 485	7 430 237	7 242 629	7 370 467	1,77%
dont charges financières	454 585	285 366	310 813	357 542	355 000	370 000	4,23%
dont subventions versées aux associations	329 770	332 721	257 325	283 441	290 480	290 480	0,00%
dont subventions versées au CCAS	1 300 000	1 450 000	1 400 000	1 400 000	1 650 000	1 650 000	0,00%
dont subventions versées au théatre	700 000	520 000	660 000	810 000	839 500	840 000	0,06%
dont subventions versées à la caisse des écoles	51 000	51 000	0,00	0,00	0,00	0	0,00%

Au stade du débat d'orientations budgétaires, les produits réels de fonctionnement 2026 seraient en baisse (-4,50 %) par rapport à ceux enregistrés cette année. Le résultat de fonctionnement reporté de 2025, estimé à 3,7 M€ (contre 3,4 M€ en 2025), sera intégralement affecté en 2026 à la section d'investissement, contrairement à cette année où un solde de 1,48 M€ a pu être affecté en fonctionnement.

Concernant les charges réelles de fonctionnement, nous pouvons constater qu'elles évolueraient de 1,57 % sur cette même période, causé notamment par l'évolution des charges de personnel (+3,15%) impactées par la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (estimation à + 80 000 euros) et la deuxième augmentation du taux de cotisation CNRACL.
Les charges à caractère général, anticipant la réévaluation de contrats et l'augmentation de certaines prestations, demeurent au final maitrisées (+1,77%).

D) Les grandes orientations de la section de fonctionnement

Sont présentés ci-dessous une première estimation des montants prévus pour l'exercice 2026, étant entendu que les arbitrages budgétaires ne sont pas encore terminés et que de nouveaux éléments non connus à ce jour sont encore susceptibles de venir modifier ces chiffres d'ici le vote du budget primitif.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées du produit des impositions locales, des dotations et participations reçues de l'État ou de tout autre établissement public, des recettes tarifaires, des droits de mutation et d'autres produits de gestion courante. Des atténuations de charges et des produits exceptionnels interviennent également dans une moindre mesure.

Une fiscalité maintenue

Les prévisions budgétaires 2026 sont établies en maintenant les taux actuels de fiscalité, comme cela est le cas depuis 10 ans.

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017).
Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui s'appliquera pour 2026 sera très proches des dernières projections macroéconomiques intermédiaires de septembre 2025 de la Banque de France : 1% en 2026, 1,3% en 2027 et 1,8% en 2028.

Ainsi, il a été décidé d'inscrire en 2026 un montant prévisionnel de 14,95 M€ au titre des produits fiscaux (hors rôles supplémentaires), correspondant à une évolution de 1 % par rapport au montant prévisionnel notifié dans l'état 1259 par les services fiscaux (14,81 M€). Les recettes complémentaires qui seront perçues dans ce cadre seront inscrites au moment d'une décision modificative.

Les concours financiers de l'Etat

Ceux-ci sont constitués de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle-même composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation.

Pour 2026, dans l'attente d'éventuelles mesures du Gouvernement à ce sujet, il est prévu d'anticipé un réduction de la dotation forfaitaire (2,975 M€) et de revoir en légère hausse les montants perçus pour la dotation nationale de péréquation (210,0 K€) et la dotation de solidarité rurale (495,0 K€). Ci-dessous l'évolution de cette dotation depuis 2021 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	Budget 2026
Dotation forfaitaire (DF)	2 970 784	2 982 823	3 004 194	3 011 474	2 996 272	2 975 000
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	378 495	402 293	445 401	475 116	491 677	495 000
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	144 758	153 495	173 175	187 679	206 188	210 000
TOTAL DGF	**3 494 037**	**3 538 611**	**3 622 770**	**3 674 269**	**3 694 137**	**3 680 000**

Les dotations communautaires

En l'absence de transfert de compétences prévu en 2026, l'attribution de compensation est estimée stable à 800 760 €.

Enfin, la Ville bénéficie de différentes taxes pour lesquelles elle ne dispose pas de marges de manœuvre pour les faire évoluer. Il s'agit notamment :

- des droits de mutation, dont le taux est fixé nationalement, qui correspondent à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et qui reviennent à la Ville lors d'un changement de propriétaire,
- de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, dépendant de la consommation énergétique des foyers raccordés au réseau,
- de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Pour 2026, il est proposé de maintenir une inscription prudente à partir des montants perçus ces 3 dernières années.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	Budget 2026
Taxe locale sur la publicité extérieure*	0	0	0	21 924	16 028	11 000
Taxe locale sur la consommation finale l'électricité	341 259	430 523	488 709	462 768	480 000	445 000
Droits de mutation	1 839 521	1 758 180	1 373 961	1 252 819	1 200 000	1 300 000

**La TLPE a été exonérée en 2020 et 2021 au moment de la crise sanitaire. En 2024, il était prévu de percevoir le produit de cette taxe au titre des années 2022 et 2023, et en 2025 le produit des années 2024 et 2025. La prévision 2026 porte sur le produit à percevoir au cours de cette année.*

Les participations de la CAF, du Département et de l'Etat

Le chapitre 74, prévu en 2026 à hauteur de 4,47 M€, affiche un montant constant par rapport au budget 2025. Sont comprises dans ce chapitre les dotations déjà énumérées dans les pages précédentes (Dotation forfaitaire, DSR et compensations).

Les recettes en provenance de la **Caisse d'Allocation Familiale (CAF)** en 2026 sont attendues en forte hausse du fait d'une nouvelle habilitation Jeunesse et Sports du temps méridien obtenue fin 2024 et intégrée dans nos conventions de financement avec la CAF en 2025.
Celles-ci sont estimées à 358,0 K€ pour 2026, réparties entre les accueils de loisirs (108,5 K€), l'accueil périscolaire (213,5 K€) et la jeunesse (36,0 K€).

Pour le Conseil Départemental, la participation prévue en 2026 est estimée à 15 000 € et concerne uniquement le soutien en faveur du développement des enseignements artistiques. Cette prévision, qui avait déjà enregistré en 2025 une baisse de 20 %, a été reconduite à hauteur de ce qui a été perçu cette année.

Enfin, les recettes liées au dispositif Sport-Santé sont prévues à hauteur de 99 500 € en 2026, tout organisme confondu (ARS, CPAM et DRAJES).

Les recettes tarifaires

Pour 2026, la participation des usagers, inscrite au chapitre 70 à hauteur de 4,19 M€, est prévue en légère baisse par rapport au budget de 2025 (-1,74% soit -74,2 K€).

Cela s'explique en partie par l'estimation en baisse des recettes issues des forfaits post-stationnement par rapport à l'année 2025, au vu de la tendance constatée depuis le mois de septembre. Cela anticipe un meilleur respect des règles de stationnement par les usagers.

Les redevances d'occupation du domaine public, portant notamment sur le déploiement de terrasses, d'échafaudages, d'étalages, et la neutralisation de place de stationnement, sont estimées à hauteur de 305,0 K€ pour 2026, en se basant sur le montant réalisé à ce jour.

Enfin, les autres produits des services, incluant ceux issus de la restauration scolaire, des activités périscolaires et sportives, ont été évalués en respectant ce même principe, sans répercuter la hausse des coûts de certaines prestations et matières premières, afin de ne pas alourdir les tarifs pour les usagers.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont prévus à hauteur de 791,2 K€ sur 2026 et affichent une baisse (-102,7 K€, soit -11,49 % par rapport au budget 2025 (893,9 K€)).
Cela s'explique principalement par un remboursement de la part d'EDF effectué en 2025 à la suite du recalcul de la facturation du deuxième compteur de la Médiathèque qui avait été résilié.

Les revenus des immeubles, loyers et charges compris, sont estimés sur la base des occupants connus au 1er décembre pour un montant de 216,0 K€ en 2026, montant similaire à celui prévu en 2025 (217,5 K€).

Enfin, le montant des remboursements d'indemnités journalières par l'assurance maladie, basé sur le montant réalisé à ce jour, est prévu à hauteur de 200,0 K€.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions de dépenses ont été établies en tenant compte de la hausse des cotisations salariales, le non-renouvellement de certains dispositifs de financement, la hausse de certaines prestations et la stabilisation des prix de l'énergie.

Malgré cela, la Ville accordera une importance majeure à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, afin de maintenir un autofinancement certain de ses investissements.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire un montant de 24,96 M€ dépenses réelles, en légère hausse (+1,57 %) par rapport au budgété 2025.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général comprennent :

- les achats et variations de stocks (études, prestations de service, fluides, carburant, alimentation, fournitures),
- les services extérieurs (contrats de prestations de service, locations, charges locatives, entretiens et réparations, maintenance, assurances ...),
- les impôts et taxes payés par la commune.

L'exercice 2025 s'est caractérisé par le recul des dépenses énergétiques, dont les prix sont désormais similaires à ceux constatés avant l'intensification du conflit ukrainien en 2022. Vous trouverez ci-dessous l'évolution des dépenses d'électricité et de gaz depuis 2021 :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	BP 2026
Electricité	381 118	449 778	765 066	661 927	380 000	400 000
gaz	232 501	730 371	830 974	289 759	345 988	362 414
TOTAL	**613 618**	**1 180 149**	**1 596 040**	**951 686**	**752 988**	**762 414**

Cette tendance se retrouve dans le montant des charges à caractère général prévues en 2025 à hauteur de 7,24 M€ contre 7,43 M€ réalisé en 2024.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	BP 2026
Contributions aux écoles privés (St-Louis et Ste Marie) et frais d'écolage	223 333	269 815	342 816	329 085	338 895	361 863	361 500
admissions en non-valeur et créances éteintes*	137 201	0	0	0	19 440	37 707	5 000
dont subventions versées aux associations	297 395	329 770	332 721	257 325	299 941	290 480	290 480
dont subventions versées au CCAS	1 700 000	1 300 000	1 450 000	1 400 000	1 400 000	1 650 000	1 650 000
dont subventions versées au théâtre	700 000	700 000	520 000	660 000	810 000	839 500	840 000
dont subventions versées à la caisse des écoles	56 800	51 000	51 000	0	0	0	0

* en 2020, paiement annuité dette géothermie (131K€)

Pour 2026, l'objectif est de maitriser les charges courantes en limitant leur progression globale aux seules hausses qui s'imposent à la collectivité, en considérant une stabilité des prix de l'énergie. Ainsi, il est prévu d'inscrire un montant de 7,37 M€ sur ce chapitre, soit un montant légèrement supérieur au budget 2025.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires, les subventions aux associations et aux établissements communaux, mais aussi les indemnités et cotisations des élus ainsi que les abonnements aux logiciels gérés en cloud.

Ci-dessous, le récapitulatif des principales dépenses comptabilisées sur ce chapitre :

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » serait en baisse de -1,13 % par rapport au budget 2025 et s'élèverait à 3 552 140 €. Cette baisse s'explique notamment par la réduction de la prévision des créances à admettre en non-valeur qui ont déjà fait l'objet en 2025 de régularisations importantes.

Il est important de souligner que la Ville renouvelle son accompagnement auprès des associations avec le maintien de l'enveloppe globale de subventions attribuée, mais aussi par la mise à disposition de locaux et/ou le prêt de matériel dans le cadre des manifestations.

La subvention au budget du CCAS a été reconduite à 1 650 000 € marquant ainsi la volonté municipale de poursuivre ses efforts en matière de politique sociale. La subvention attribuée est en légère hausse par rapport à ce qui a été versé entre 2021 et 2024 (1,4 M€ en moyenne). Cela s'explique par le fait qu'un montant important (1,7 M€) avait été versé en 2020, générant ainsi un résultat de fonctionnement élevé (898,7 K€) ; lequel a été consommé au cours de ces 4 années.

Par ailleurs, la subvention à destination du budget annexe du Théâtre est prévue d'être reconduite à l'identique (840,0 K€).

Les charges financières (chapitre 66)

Les crédits alloués au paiement des intérêts de la dette seront :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 Estimé	BP 2026
Intérêts d'emprunt (hors ICNE)	417 985	374 822	310 872	308 302	360 374	346 000	370 000

Les intérêts d'emprunts au titre de 2025 s'élèveraient à 346 000 € et sont donc en réduction de - 3,99 % (non pris en compte l'impact des ICNE), principalement dû au fait qu'aucun emprunt nouveau n'a fait l'objet de remboursement.

La prévision 2026 inclut le remboursement des intérêts générés par la levée partielle (2,9 M€) des fonds accordés par la Banque des Territoires (8,4 M€ au total).

Enfin, les atténuations de produits (chapitre 014), qui comprennent principalement la contribution de la Ville au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), sont prévus à hauteur de 387 100 € en 2026 et seront en baisse (-78,5 K€) par rapport au budget 2025 suite à la réduction des crédits affectés au remboursement d'éventuel dégrèvement de taxe d'habitation qui ont déjà fait l'objet de régularisations exceptionnelles en 2025.

Les dépenses de personnel (budget principal et Théâtre)

A- Etat des effectifs

Au 31 décembre 2025, l'effectif est de 264.96 ETP, contre 257.58 au 31 décembre 2024.
Cela intègre, par rapport à l'effectif du 31 décembre 2024 :

- le recrutement de deux apprentis supplémentaires (+2 ETP),
- le recrutement d'un contrat aidé au sein du Théâtre (+0.8 ETP),
- la création d'un poste d'agent de bibliothèque, dont le temps de travail était antérieurement assuré sous la forme de vacations (+0.36 ETP),
- l'augmentation du temps de travail du poste de l'agent en charge de la comptabilité du pôle EJS (+0,4 ETP),
- la création d'un poste de reclassement d'opérateur de vidéoprotection (+1 ETP),
- la nouvelle organisation de l'Ecole de Dessin (+1.25 ETP, jusqu'à la radiation des effectifs du précédent Directeur).
- L'écart restant de 1,57 ETP correspond au recours aux contrats non permanents (remplacements et accroissement temporaire d'activité).

Ces chiffres incluent l'ensemble des agents, disposant d'une durée hebdomadaire de travail fixe, présents au 31 décembre. Ils différent donc de ceux du tableau des effectifs, outil qui n'intègrent que les postes permanents, et non les agents en contrat de remplacement ou d'accroissement temporaire d'activité.

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 42 ans.

La répartition des effectifs par sexe :
L'effectif global est composé de 175 femmes et de 134 hommes.

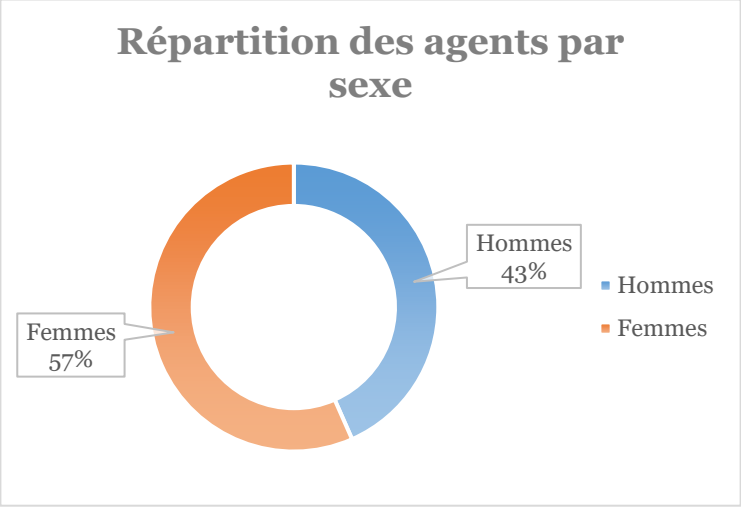

La répartition des effectifs selon le statut :
Au 31 décembre 2025, 54 % des agents sont titulaires et 46 % contractuels.

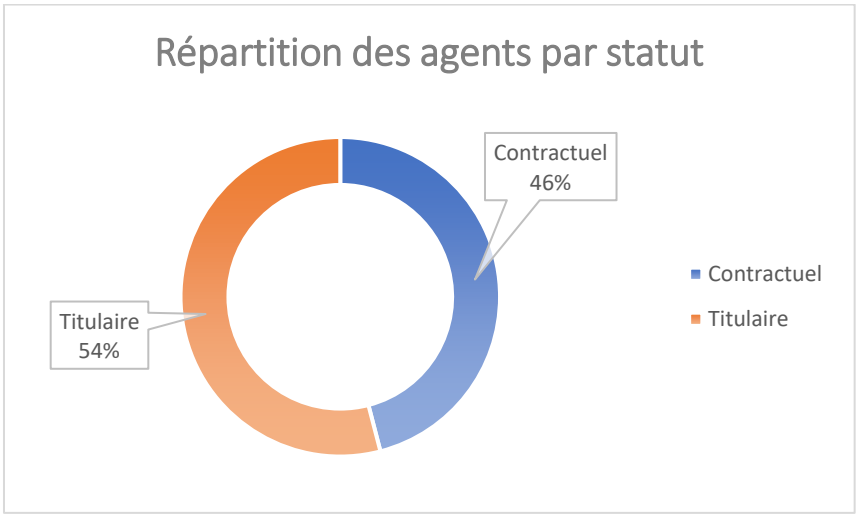

La répartition des effectifs par catégorie :

La catégorie A correspond à 8 % des effectifs, la catégorie B, 25 % et la C, 64 % (3 % des effectifs ne sont pas rattachés à une catégorie).

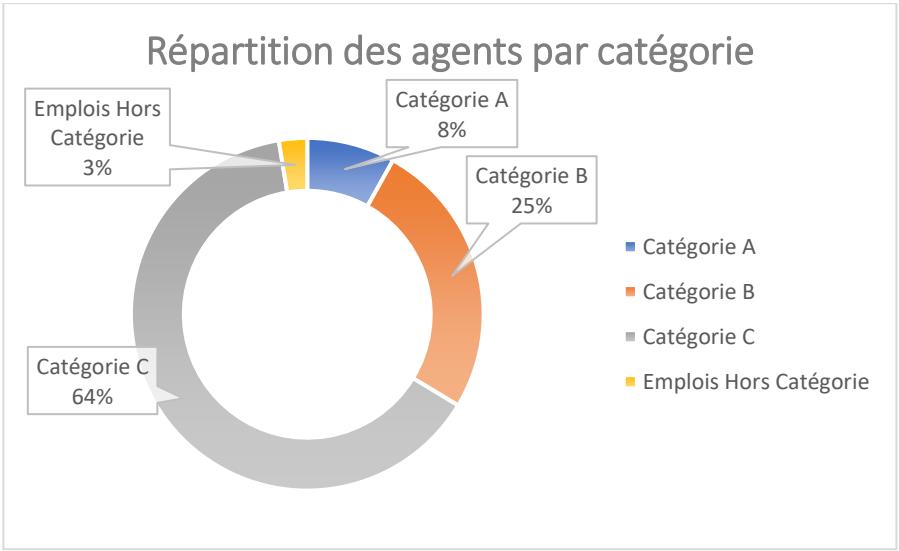

La répartition des effectifs par filière :

La filière technique mobilise 29 % des agents, l'administrative 25 %, l'animation 19% et la culturelle 17 %. Les 10 % restants sont rattachés aux autres filières (médico-sociale, police municipale, sportive) et intègrent les emplois fonctionnels et les emplois hors catégorie.

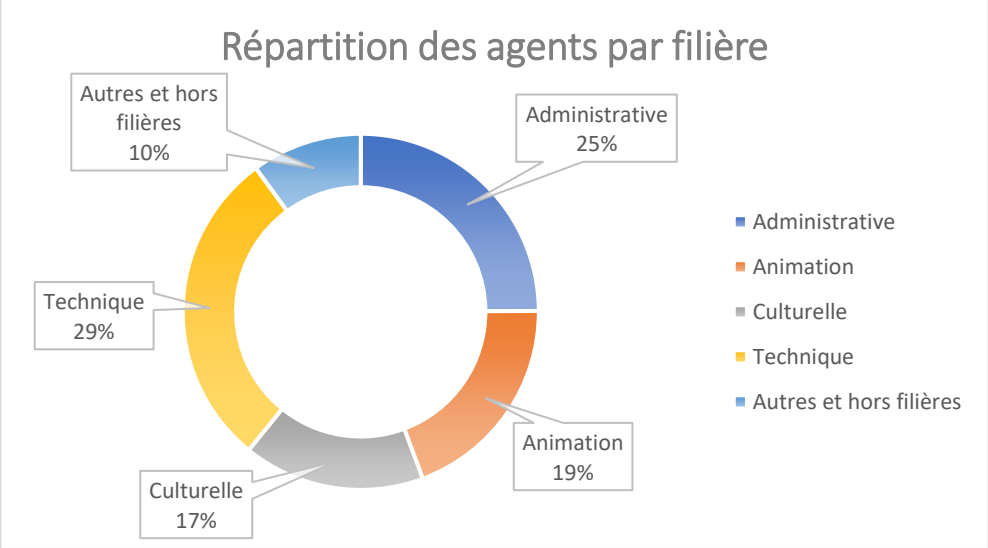

L'effectif se compose ainsi, suivant la filière, le sexe et la catégorie hiérarchique :

Filière	Femmes			Hommes			Totaux
	A	B	C	A	B	C	
Technique	4	2	18	0	5	61	**90**
Administrative	5	20	40	4	4	4	**77**
Animation	0	2	37	0	2	19	**60**
Culturelle	3	25	3	7	12	1	**51**
Autres filières	1	3	10	1	4	4	**23**
Total	**13**	**52**	**108**	**12**	**27**	**89**	**301**
Hors filières	2			6			**8**

La collectivité disposait de 4 postes d'apprentis au 31 décembre 2024.

Il y a 6 apprentis actuellement dans les effectifs pour cette année scolaire, affectés à la maison Sport-Santé, à la communication, aux services techniques (comptabilité, menuiserie et espaces verts) et à la Direction Générale.

B- Les dépenses de personnel

Charges de personnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 - estimé
Dépenses de personnel	10 578 701 €	10 477 003 €	10 857 719 €	11 871 496 €	12 381 287 €	12 683 097 €	12 720 863 €
Remboursements	217 034 €	106 263 €	227 568 €	295 240 €	116 416 €	139 166 €	241 936 €
Charge nette réelle	**10 361 667 €**	**10 370 740 €**	**10 630 151 €**	**11 576 256 €**	**12 264 871 €**	**12 543 931 €**	**12 478 927 €**
Evolution	3,16%	0,09%	2,44%	8,17%	5,61%	2,22%	-0,52%

Les dépenses de personnel ont représenté une charge nette estimée à 12 478 927 € en 2025 pour la collectivité, en incorporant les charges liées à l'assurance statutaire, à la médecine professionnelle et au CNAS.
Le recul, estimé à 0,52 % par rapport à l'année 2024, s'explique par des montants de remboursements plus importants, et des difficultés de recrutement dans certains secteurs en tension, comme la Police Municipale, induisant des postes budgétés mais non pourvus.

Plusieurs facteurs ont du être intégrés :

b.1) Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et autres mesures législatives

Il s'agit de la progression des carrières des fonctionnaires liée au statut. Il contribue à l'évolution de la masse salariale du fait des avancements d'échelon et de grades, ou de la promotion interne.

b.2) L'augmentation du SMIC au 1er novembre 2024

A compter du 1er novembre 2024, le taux du SMIC a été majoré de 2 %, ce qui a porté le montant brut du SMIC horaire à 11,88 € (au lieu de 11,64 €).

b.3) L'augmentation du taux de la cotisation CNRACL au 1er janvier 2025

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour l'année 2025 et les années à venir.
Pour l'année 2025, le taux employeur est passé de 31.65% à 34.65%.

b.4) La mise en place de la Protection Sociale Complémentaire – risque Prévoyance

La Collectivité a fait le choix de souscrire au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Cette décision a été soumise à l'avis du Comité Social Territorial puis au vote du Conseil Municipal.
La Collectivité participe à hauteur de 7 € à la cotisation mensuelle des agents souhaitant y souscrire.

b.5) Les heures supplémentaires, complémentaires et d'astreintes :

Pour 2025, les volumes et montants estimés des heures supplémentaires représentent un montant de 177 827.92 € pour 6 907 heures.
Les heures supplémentaires estimées effectuées dans le cadre des astreintes représentent 804 heures pour 21 235.94 €.
Les heures complémentaires estimées représentent 2 286 heures pour 26 217.51 €.

En 2025, le total de ces heures représentent en rémunération l'équivalent de 6.22 ETP soit 225 281.37 €.

b.6) Evaluation des dépenses de personnel en 2025 et perspectives 2026

Les dépenses estimées de personnel s'élèvent à 12 720 863 € en 2025, 426 528 € concernent le Théâtre.

Cette évolution est due en partie aux mesures d'optimisations des services mais également à la difficulté de pourvoir certains postes en lien avec un marché de l'emploi en tension.

Focus des dépenses de personnel du Théâtre :

Charges de personnel	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 - estimé
Dépenses de personnel	402 143 €	318 754 €	365 631 €	425 194 €	443 473 €	500 158 €	426 528 €
Evolution	3,69%	-26,16%	12,82%	14,01%	4,12%	11,33%	-17,26%

L'année 2025 a vu le recrutement d'un agent dans le cadre d'un emploi aidé, puis, à la suite de la non-reconduction du dispositif, d'un contrat à durée déterminée.
Les frais inhérents à l'emploi des intermittents du spectacle étant désormais directement imputés sur le budget du Théâtre, cela induit une diminution des charges de personnel par rapport à l'année précédente.
La vacance de direction de l'équipement durant les 6 premiers mois de l'année est également à considérer.

C- Le cycle de travail

La durée du temps de travail annuel au sein de la collectivité est de 1 607 heures, correspondant à 35 heures hebdomadaires de travail.

Toutefois, lorsque le temps de travail effectif des agents dépasse 35 heures hebdomadaires, des jours de RTT sont générés. Le nombre de jours de RTT généré est lié à la durée du temps de travail hebdomadaire effectuée et se décompose de la manière suivante (avant déduction de la journée de solidarité) :

- 35h00 : pas de RTT
- 36h15 : 7 jours RTT
- 37h30 : 14,5 jours RTT
- 38h45 : 21,5 jours RTT

Dans le respect des amplitudes horaires et des temps de repos, certains services dont l'activité le justifie, bénéficient d'un temps de travail annualisé (scolaire et périscolaire, protocole, équipe logistique évènements, théâtre).

D- La politique de ressources humaines

La gestion des carrières est réalisée en fonction des lignes directrices de gestion adoptées par la collectivité permettant une gestion équitable et transparente des avancements et promotion, notamment par la mise en place de critères d'évaluations (besoin de la collectivité, valeur professionnelle, formation et concours etc…).

Avantages en nature
En matière d'avantages en nature, des agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service (gardiennage). Cet avantage est lié aux missions qu'ils exercent. Seul le Directeur Général des Services peut bénéficier d'un véhicule de fonction.

Régime indemnitaire
Le RIFSEEP a été mis en place au 1er janvier 2018 pour l'ensemble des agents dont les grades et cadres d'emplois étaient concernés.
Le nouveau régime indemnitaire des agents de police municipale est en vigueur depuis le 1er janvier 2025.

Mise à disposition de personnel et conventions de prestations de services
Entre la Ville et le CCAS : la directrice recrutée par la Ville est mise à disposition dans le cadre d'une convention avec le CCAS, depuis 2016. Le CCAS procède au remboursement à la Ville de l'intégralité des charges de personnel de cet agent.

Entre les communes d'Avon et de Fontainebleau : une convention de mutualisation des polices municipales a été également mise en place en 2022 dans le secteur de la sécurité.
Elle est rigoureusement suivie pour garantir un renfort d'effectifs équitable, avec un volume d'heures réalisées identique entre les deux collectivités.

Le télétravail
Le télétravail hors crise sanitaire a fait l'objet d'une délibération en décembre 2021, désormais 55 collaborateurs bénéficient d'un à deux jours de télétravail par semaine.
Les cadres ont bénéficié d'une formation d'accompagnement à la mise en place de ce dispositif.
La charte qui l'encadre a fait l'objet de modifications qui ont été présentées aux représentants du personnel lors du Comité Social Territorial (CST) du 16 octobre 2023, puis votées au conseil municipal du 06 novembre 2023.

Les instances consultatives
Un unique CST, commun à la Ville et au CCAS de Fontainebleau, a été mis en place à la suite des élections professionnelles de 2022. La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail est également compétente pour se positionner sur les situations des deux établissements.
Au cours de l'année 2025, le CST et la F3SCT se sont réunis à cinq reprises.

La formation
L'élaboration d'un nouveau plan de formation pluriannuel est en cours. La collectivité s'emploie à maintenir un traitement équitable des demandes de départ en formation, notamment dans le cadre de la consommation du budget formation pour les demandes de formations payantes.

Les perspectives 2026
Le Budget Primitif 2026 est en cours de construction. Néanmoins des premiers éléments d'éclairage sont exposés ci-après :

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents était facultative. Cette participation devient obligatoire pour le risque santé (mutuelle santé, lié à la maladie et à la maternité) à compter du 1er janvier 2026 selon un minimum, à ce jour, de 15 € brut mensuel.

Le choix de la Collectivité s'est porté sur :

- la procédure de labellisation, permettant aux agents de pouvoir disposer librement d'un contrat adapté à leurs besoins avec une tarification plus avantageuse.
- la modulation de la participation financière de la collectivité en prenant en compte le revenu mensuel brut des agents, composé des éléments de rémunération fixes (éléments obligatoires et régime indemnitaire), à l'exception du Supplément Familial de Traitement, en axant l'effort sur les plus bas salaires.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour l'année 2025 et les années à venir.
Pour l'année 2026, le taux employeur passera de 34.65% à 37.65%.

A compter du 1er janvier 2026, la valeur mensuelle brute du SMIC pourrait se voir appliquer une revalorisation comprise entre 1,2 % et 1,4 %. Cette évolution porterait le montant du SMIC entre 1 823,42 euros (+21,42 euros) et 1 827,02 euros (+25,22 euros) bruts mensuels.

Il conviendra également d'intégrer le Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Pour autant, de nombreuses actions se poursuivent en 2026 avec notamment :

- La rationalisation des recrutements, avec priorité donnée aux mutations internes et aux reclassements des agents en attente de mobilité,
- Une politique de recrutement sur la base de remplacements non généralisés, de la mise en place progressive d'une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences,
- La démarche de prévention des risques au sein de la collectivité,
- La démarche de qualité de vie au travail.

Parallèlement à la poursuite des chantiers en cours, d'autres projets d'investissement seront initiés dès 2026 au sein de la collectivité.

E) Les opérations d'investissement

Ci-dessous l'évolution des principaux ratios concernant l'autofinancement :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budgété 2025	BP2026
Recettes Réelles de fonctionnement (hors cessions et report résultat)	23 094 974	25 223 007	25 118 765	27 500 883	27 203 406	27 390 635
Dépenses Réelles de fonctionnement	21 213 051	23 037 625	23 795 315	24 296 041	24 576 865	24 962 525
Epargne brute	**1 881 923**	**2 185 383**	**1 323 450**	**3 204 842**	**2 626 541**	**2 428 110**
Epargne nette	**36 869**	**66 848**	**-684 011**	**1 225 987**	**526 541**	**278 110**

Epargne brute *: excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité le remboursement d'emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).*

En 2024, les dynamismes des recettes fiscales et de stationnement, combinés à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et la réduction de l'inflation, ont permis d'accroitre l'épargne brute.

Epargne nette : *Epargne brute – remboursement du capital de la dette.*

L'épargne nette, indicateur important de la santé financière d'une collectivité, est prévue de nouveau positive en 2025 après avoir connu un épisode négatif en 2023.

L'écart entre l'épargne nette de 2025 et 2026 s'explique notamment par la répercussion des cotisations CNRACL et une annuité de remboursement de capital d'emprunt augmentée de 130 K € (levée de l'emprunt de 2,9 M€ prévu pour 2025).

Le budget 2026 est construit avec une épargne nette prévisionnelle positive, pouvant évoluer favorablement en fonction des derniers arbitrages à réaliser. Cela permettra à la Ville de continuer à autofinancer convenablement ses investissements au stade prévisionnel.

1. Les orientations en matière d'investissement

Concernant les dépenses d'équipement pour 2026, c'est un montant avoisinant les 11,0 M€ qui serait inscrit dans le cadre du budget primitif, reports de crédits 2025 inclus.

A cela, s'ajoute une réflexion globale et constante sur la transition écologique impliquant une interrogation des besoins et pratiques. La démarche Fontainebleau (en) transition participe ainsi nécessairement aux orientations en matière d'investissement.

Programmes gérés en AP/CP

L'année à venir poursuivra la réalisation des projets structurants la Ville, où une somme totale de 6,8 M€ sera affectée à la poursuite du développement de la vidéoprotection, l'évolution en LED de l'éclairage public et la construction de l'école Lagorsse.

Vous trouverez ci-dessous un prévisionnel des opérations gérées en AP/CP, conformément à la révision décidée lors du précédent conseil municipal :

Libellé programme	Total AP votée	MONTANT des CP		
		Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Construction école Lagorsse	12 565 152,37	3 007 152,37	5 950 000,00	3 608 000,00
Evolution en LED de l'éclairage public	924 672,20	357 220,44	380 000,00	187 451,76
Vidéoprotection	1 505 573,36	420 000,19	446 930,42	638 642,75
Totaux	**14 995 397,93**	**3 784 373,00**	**6 776 930,42**	**4 434 094,51**

Construction de l'école Lagorsse

Le chantier a débuté en janvier 2025 avec la destruction d'un ancien bâtiment jouxtant l'école. La phase suivante, qui vise à construire une extension de l'école en lieu et place des éléments détruits, aurait dû débuter en septembre 2025. Pour rappel, cette phase devait se clôturer à l'été 2026 pour permettre une bascule des élèves des écoles Lagorsse dans la nouvelle extension. L'année scolaire 2026/2027 devait permettre la reconstruction de la partie maternelle et la rénovation de l'élémentaire actuelle.

Or, la société de charpente bois titulaire du marché de travaux (construction des murs ossature bois et de la charpente) ne peut plus honorer le planning de travaux initialement prévu suite à des erreurs d'analyse de celui-ci. Ce décalage d'une entreprise dont l'activité est centrale dans le projet global, a des incidences sur l'ensemble du projet.
Le groupe scolaire qui devait donc être livré à l'été 2027, ne devrait l'être finalement qu'en février 2028. Ce décalage entraine donc de fait un report sur 2026 de dépenses prévue à hauteur de 2,85 M€.

Evolution en LED de l'éclairage public

Les crédits nouveaux prévus pour cette opération s'élèvent à 380 K€ pour 2026, comprenant le passage en LED de 10 armoires supplémentaires. A noter que la stratégie de déploiement est calée sur celle du système de vidéoprotection, où, pour des raisons de coût et d'esthétisme, l'objectif est d'avoir un courant permanent dans les caméras et ainsi économiser les pack batteries.

A l'issue de cette troisième année de travaux, initiés en juillet 2024, le pourcentage de points lumineux équipés LED s'élèverait à 67,8%. Les économies d'énergie générées sont estimées à 68,5 k€ TTC pour l'année 2024 et 162,5 k€ TTC pour l'année 2025, soit un total cumulé de 231 k€ TTC.

Déploiement du système de Vidéoprotection

En cette fin d'année 2025, la partie opérationnelle de la phase 1 du déploiement de la vidéoprotection a débuté. Elle se concrétise par le passage d'une fibre communale permettant de raccorder 10 bâtiments municipaux et d'installer 9 nouvelles caméras dans des secteurs jusqu'ici non équipés, tout en reliant les caméras existantes afin d'améliorer la résilience de l'ensemble du système. Le déploiement de la fibre se poursuivra jusqu'en 2026.

La phase 2, prévue en 2026 à hauteur de 446,9 K€, permettra de finaliser le déploiement de la fibre communale sur l'ensemble du territoire, de raccorder les 16 derniers bâtiments municipaux et d'installer 15 nouvelles caméras. La finalisation du passage en fibre ouvrira également la voie à de nombreuses réflexions sur la gestion des bâtiments municipaux, en rendant possible une gestion centralisée plus intelligente (contrôle d'accès, alarme, chauffage…).

Investissements gérés hors AP/CP

Si l'ensemble du programme d'investissement n'est pas encore acté à ce stade pour l'année à venir, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les crédits prévus sur 2026 intègreront la poursuite de projets importants déjà engagées par la Ville, à savoir le changement des fenêtres du bâtiment de la Mission et l'aménagement du parvis du Théâtre Municipal puis sa mise en accessibilité.

Des investissements seront consacrés à l'entretien du patrimoine de la Ville, mais également à la rénovation de la voirie, où une enveloppe similaire à celle de cette année sera prévue pour l'année à venir. À noter que d'importants travaux de voirie ont été réalisées ou sont en cours d'achèvement cette année (rues des Bois, Notre Dame du Bon Secours, Casimir Perrier, Clément Matry, Sylvain Collinet…), avec notamment les travaux de piétonisation de la rue de Ferrare qui prolongent en centre-ville le cheminement piéton de la rue des Sablons.

Au-delà des crédits attribués aux différents services, il est prévu qu'acquérir en 2026 un pavillon situé sur le site Damesne afin d'y installer le service Jeunesse.

Les crédits relatifs à la construction du skate-park n'ont pas fait l'objet d'une inscription budgétaire à ce stade du budget, sachant que la poursuite de ce projet est conditionnée par l'obtention d'une subvention importante de la part de la Fédération Française de Roller et Skate-Bord et du ministère des Sports, assurant ainsi un niveau de financement optimal avec un reste à charge soutenable par les fonds propres de la Ville.

2. <u>Les recettes d'investissement</u>

Subventions d'investissement

Elles contribuent au financement des dépenses d'équipement. Ainsi, il est prévu de cadencer les prévisions de versement des subventions en fonction de l'exécution des projets. Pour cette année, il est prévu d'inscrire 1,00 M€ de crédits nouveaux auquel il conviendra d'ajouter les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice.

A noter qu'au cours de l'année 2025, des financements importants ont été notifiés à la Ville, notamment par l'intermédiaire de la signature du Contrat d'Aménagement Régional (1,0 M€ répartis sur la construction de l'école Lagorsse et la piétonnisation de la rue de Ferrare) et du Fonds d'Aménagement Communal en provenance du Département (1,0 M€ fléchés intégralement sur la construction de l'Ecole Lagorsse).

Aussi, l'année 2025 a permis d'obtenir d'importants financements pour la construction de l'Ecole Lagorsse. D'autres seront sollicités pour l'année à venir, ci-dessous le récapitulatif :

Dispositif	Subventions notifiées	Subventions estimées en 2026	Total
DSIL	499 990,40 €		499 990,40 €
FONDS VERT	120 000,00 €		120 000,00 €
DETR		499 543,80 €	499 543,80 €
CAF		260 000,00 €	260 000,00 €
CAR	900 000,00 €		900 000,00 €
FAC	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
DEPARTEMENT		84 200,00 €	84 200,00 €
CAPF	795 150,00 €		795 150,00 €
Total	**3 315 140,40 €**	**843 743,80 €**	**4 158 884,20 €**
Taux de financement	**26,38%**	**6,71%**	**33,10%**

En 2026, les principaux financeurs seront :

- L'Etat avec la DSIL et la DETR,
- Le Conseil régional avec la signature du nouveau Contrat d'Aménagement Régional et le financement d'appels à projet,
- La CAF pour la rénovation de l'école Lagorsse
- La Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour le financement des menuiseries du bâtiment de la Mission
- La Fédération Française de Roller & Skateboard (FFRS) pour la construction du skatepark.

Les principaux projets qui seront financés ou feront l'objet d'une demande de financement pour l'année à venir sont les suivants :

- La construction de l'école Lagorsse
- Le déploiement de la vidéoprotection
- Le remplacement des fenêtres de la Mission
- La rénovation de l'éclairage public
- L'aménagement et la mise en accessibilité du parvis du Théâtre Municipal
- La piétonisation de la rue de Ferrare

Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement vont concerner le FCTVA, la taxe d'aménagement et l'attribution de compensation en investissement en provenance de la CAPF.
L'évolution de ces recettes figurent ci-dessous :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 (provisoire)	BP 2026
FCTVA	958 227	800 254	897 446	694 846	865 349	715 000
Taxe d'aménagement	475 920	259 052	230 354	22 277	132 205	80 000
Attribution de compensation	101 128	101 128	101 128	101 128	101 128	101 128
Total	**1 535 276**	**1 160 434**	**1 228 928**	**818 251**	**1 098 682**	**896 128**

Une baisse du produit de la taxe d'aménagement est anticipée pour 2026 suite à la perception d'une recette importante en 2025 de la part des Foyers de Seine-et-Marne dans le cadre du projet immobilier situé rue des Mésanges au Bréau.

La Ville poursuit son programme de rationalisation de son patrimoine avec en 2026 la cession des locaux du Bon Secours (600 000 €), inscrite en 2025.

Enfin, afin de financer ce programme d'investissement, il est prévu un emprunt prévisionnel estimé à 3 750 000 €, conforme à la trajectoire fixée dans la prospective budgétaire de la Ville.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement, listant l'ensemble des projets majeurs de la collectivité tout en considérant la trajectoire financière prise par cette dernière, est annexée au Débat d'Orientations Budgétaires.

3. L'endettement

L'encours de la dette de Fontainebleau au 31/12/2025 s'élève à **20 243 797 €**.

Ci-dessous l'évolution de l'endettement depuis 2021 :

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Encours au 31/12	17 851 221	20 851 221	18 787 716	19 366 004	20 243 797	21 849 379

L'encours de la dette au 31/12/2025, en tenant compte d'un emprunt contracté cette année à hauteur des prévisions 2025 (2,9 M€), s'élèverait à 20 243 797 €.

Ratio de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Depuis 2019, cette règle prudentielle visant à encadrer le recours à l'emprunt des collectivités a été introduite dans le code général des collectivités territoriales avec un plafond référence maximum qui, pour les communes, est de 11 à 13 ans.

La capacité de désendettement du budget principal au 31/12/2025 :

	2021	2022	2023	2024	2025 (provisoire)	Prévision 2026
Encours au 31/12	17 851 221	20 851 221	18 787 716	19 366 004	20 243 797	21 849 379
Epargne brute	1 881 923	2 185 383	1 323 450	3 192 706	2 626 541	2 428 110
Capacité de désendettement (année)	9,49	9,54	14,20	6,07	7 ,71	9,00

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) : ce ratio est un indicateur de solvabilité qui indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient préoccupante.

Pour la Ville de Fontainebleau, le ratio de désendettement s'élève à 9 ans et affiche une légère hausse par rapport à ces deux dernières années, notamment en raison des investissements importants en cours de réalisation.

Par ailleurs, il est précisé que l'emprunt prévisionnel sera mobilisé au cours du dernier semestre 2026, et que le début du remboursement est prévu sur l'exercice 2027.

Recours à l'emprunt de 2026

La poursuite des investissements, avec en particulier l'accélération du chantier de construction de l'école Lagorsse, nous oblige à inscrire un emprunt prévisionnel d'un montant de 3,75 M€, dont le prêt est déjà accordé par la Banque des Territoires (8,4 M€ au total). Ce montant reste estimatif à ce stade puisqu'il dépendra des subventions réellement obtenues et des dépenses d'équipement constatées au fur et à mesure de l'année.

Remboursement de la dette en capital

En matière de dette, *ci-dessous l'évolution du remboursement du* capital de la dette :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026*
Remboursement du capital de la dette	1 843 053	2 116 535	2 007 461	1 978 856	2 022 208	2 150 000

* Ce montant inclus le remboursement des fonds qui seront levées avant le 31/12/25 (2,9 M€).

F) Budget annexe du Théâtre

Section de fonctionnement

	CA	BUDGETE	BP	Ecart BP 26 / BP 25	
	2024	2025	2026	€	%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	482 637,14	503 417,00	500 940,00	-2 477,00	-0,49%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	499 999,43	586 491,59	570 000,00	-16 491,59	-2,81%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	2 206,41	0,00	-2 206,41	-100,00%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	24 703,56	27 000,00	25 000,00	-2 000,00	-7,41%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 272,28	42 340,00	40 610,00	-1 730,00	-4,09%
66 CHARGES FINANCIERES	7 621,49	14 000,00	9 000,00	-5 000,00	-35,71%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	700,00	1 000,00	300,00	42,86%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**1 052 233,90**	**1 176 155,00**	**1 146 550,00**	**-29 605,00**	**-2,52%**
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 150,48	24 654,85	23 550,00	-1 104,85	-4,48%
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	183 646,98	209 000,00	194 000,00	-15 000,00	-7,18%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	55 193,48	74 000,00	60 000,00	-14 000,00	-18,92%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	9 717,18	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	827 180,63	856 500,15	857 000,00	499,85	0,06%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**1 076 888,75**	**1 176 155,00**	**1 146 550,00**	**-29 605,00**	**-2,52%**

Dépenses de fonctionnement

Elles sont prévues en légère baisse par rapport au budget 2025 (-2,5 %), en tenant compte notamment de l'évolution du prix de l'énergie, des frais de personnel et du prix de certaines prestations. Aussi, nous pouvons noter que les dépenses affectées à la programmation des artistes ont été maintenues à leur niveau de 2025 à l'exception de la représentation de l'opéra « la Traviata » (278,00 K€).

Recettes de fonctionnement

Ce budget annexe a été construit avec une subvention reconduite à son niveau de 2025, soit 840,0 K€. A noter aussi que les recettes de billetterie sont prévues en baisse par rapport au budget 2025 qui a comptabilisé la recette exceptionnelle de la représentation de l'opéra, ainsi que les participations de la Région et du Département, pour lesquels une baisse est également anticipée.

Ainsi, il est proposé d'adopter en section de fonctionnement un budget équilibré à hauteur de 1,146 M€.

Dépenses d'investissement

Les arbitrages budgétaires étant toujours en cours, nous ne pouvons à ce stade afficher un montant d'investissement significatif. Néanmoins, nous pouvons déjà confirmer l'inscription de 300,0 K€ pour les travaux du parvis, et 50,0 K€ pour la rénovation de l'éclairage LED.

Recettes d'investissement

A ce stade est prévu une recette en provenance de la Région dans le cadre du renouvellement matériel LED, qui financerait le projet à hauteur de 40% (40,0 K€).

Etat de la dette

Au 31/12/2025, le capital restant dû sur ce budget annexe s'élève à 210,03 K€.

Ci-dessous la répartition par prêteur :

Prêteur	CRD au 31/12/2025	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	108 332 €	51,58%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	67 500 €	32,14%
SFIL CAFFIL	34 200 €	16,28%
Ensemble des prêteurs	**210 032 €**	**100,00%**

A noter que deux de ces emprunts (Caisse d'épargne et la SFIL) sont à taux fixe, et un (Caisse des dépôts et Consignations) à taux variable, et que le taux moyen en 2025 s'élève à 4,60 %.

Ci-dessous le profil d'extinction de la dette jusqu'à extinction (CRD au 01/01/N) :

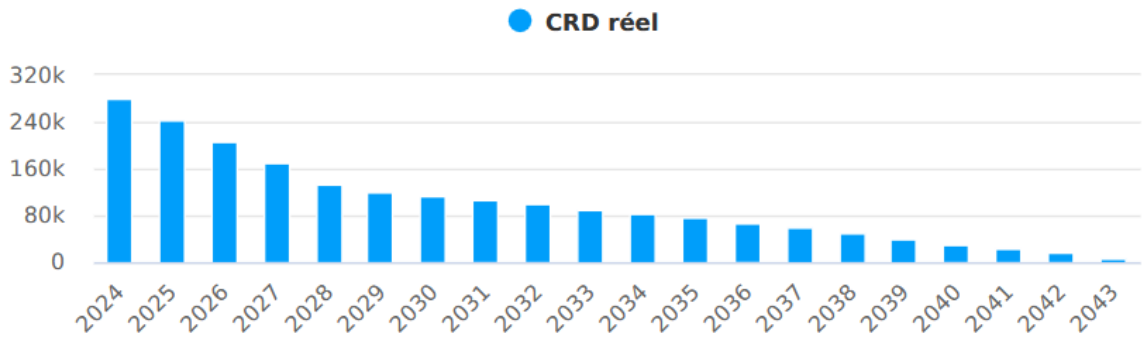

CONCLUSION

En conclusion, la préparation budgétaire pour 2026 s'inscrit dans un cadre similaire à celui de 2025 avec une absence totale de visibilité pour les finances locales et une nouvelle ponction des recettes.

De nouveau, les collectivités territoriales risquent de voir leurs marges d'autofinancement se réduire afin de maitriser les coûts supplémentaires qui s'imposent à elles.

Face à cette situation, notre responsabilité est d'agir vite en trouvant toutes les marges de manœuvre visant à réduire nos dépenses de fonctionnement dans tous les domaines.

Ce sont des efforts indispensables pour avancer et mettre en œuvre notre programme d'investissement.

PROSPECTIVE 2026 - DOB 2026
INVESTISSEMENT

Libellé	Budget 2025	*Crédits nouveaux 2026*	*Restes à réaliser 2025**	BP 2026 (crédits nouveaux + RAR)	2027	Commentaires
Construction école Lagorsse	4 046 512	*3 050 000*	*2 850 000*	5 900 000	3 608 000	Le solde de l'opération (1,86 M€) est prévu sur 2028
Rénovation éclairage LED	536 705	*380 000*	*102 572*	482 572	187 452	
Déploiement et modernisation vidéoprotection	463 721	*446 930*	*419 898*	866 828	638 643	
Aménagement rue des Bois	742 273	*0*	*0*	0	0	
Skate-Parc	47 880	*0*	*32 880*	32 880	1 332 800	
Changement des fenêtres du bâtiment de la Mission	230 010	*478 833*	*24 550*	503 383	317 661	
Piétonisation de la rue de Ferrare	497 994	*0*	*331 678*	331 678	0	
Parvis du Théâtre (subvention BA)	124 296	*115 000*	*0*	115 000	160 704	
Pavillon Damesne (service jeunesse)	0	*120 000*	*0*	120 000	0	
Sous-total projets majeurs	***6 689 392***	***4 470 763***	***3 761 578***	***8 232 341***	***6 084 556***	
Investissement divers tous services confondus (hors voirie et patrimoine)	428 549	*277 125*	*106 873*	383 998	300 000	
Investissement divers Patrimoine	1 180 131	*800 000*	*427 617*	1 227 617	700 000	
Investissement divers Espaces publics (dont voirie)	1 071 484	*850 000*	*295 680*	1 145 680	720 000	
Total des dépenses réelles d'investissement	**9 369 555**	***6 397 888***	***4 591 748***	**10 989 636**	**7 804 556**	

***montants arretés au 04/12/2025 et susceptibles d'évoluer en fonction des paiements réalisés d'ici le 31/12**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM126-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM126

N°25/126

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – Budget principal de la Ville

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM126-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM126

N°25/126

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération N°25/15 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Ville,

Vu la délibération N°25/107 du Conseil municipal du 17 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 de la Ville,

Considérant la nécessité de poursuivre le programme d'investissement avant le vote du budget primitif 2026,

Vu l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget principal 2025 de la Ville avant le vote du budget 2026 et selon le détail joint.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861- _____

Annexe de la délibération N°25/126

Budget principal de la Ville

Chap.	Nature	Libellé nature	Fonction	Budgété	Crédits 2026
20	2031	FRAIS D'ETUDES	20	72 000,00	18 000,00
20	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	20	50 066,60	12 516,65
20	2031	FRAIS D'ETUDES	211	1 580,00	395,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	212	5 405,00	1 351,25
20	2031	FRAIS D'ETUDES	325	47 880,00	11 970,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	338	780,00	195,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	4212	1 195,00	298,75
20	2031	FRAIS D'ETUDES	511	6 015,00	1 503,75
20	2031	FRAIS D'ETUDES	518	39 840,00	9 960,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	551	8 480,00	2 120,00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	845	91 003,90	22 750,98
SOUS TOTAL CHAPITRE 20				**324 245,50**	**81 061,38**
21	2115	TERRAINS BATIS	20	-3 536,20	-884,05
21	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	20	208 401,94	52 100,49
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	20	582 267,51	145 566,88
21	21351	BATIMENTS PUBLICS	20	2 986,20	746,55
21	2151	RESEAUX DE VOIRIE	20	0,00	0,00
21	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	20	27 792,96	6 948,24
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	20	20 546,82	5 136,71
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	20	2 424,00	606,00
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	20	20 088,00	5 022,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	20	16 420,77	4 105,19
21	2188	AUTRES	20	3 956,30	989,08
21	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	25	55 407,33	13 851,83
21	21538	AUTRES RESEAUX	28	1 780,80	445,20
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	28	5 503,01	1 375,75
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	28	0,00	0,00
21	2188	AUTRES	28	86 764,39	21 691,10
21	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	11	69 448,20	17 362,05
21	2188	AUTRES	11	15 088,00	3 772,00
21	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	201	3 812,40	953,10
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	201	6 372,73	1 593,18
21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	211	64 754,89	16 188,72
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	211	3 141,93	785,48
21	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	211	302,00	75,50
21	2188	AUTRES	211	400,00	100,00
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	212	5 887,54	1 471,89
21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	212	1 008 224,02	252 056,01
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	212	509,76	127,44
21	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	212	1 066,96	266,74
21	2188	AUTRES	212	8 310,13	2 077,53
21	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	213	4 860,00	1 215,00
21	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	213	7 117,55	1 779,39
21	2188	AUTRES	213	702,31	175,58
21	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	26	6 348,00	1 587,00
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	281	3 664,16	916,04
21	2188	AUTRES	30	300,00	75,00
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	311	111 579,86	27 894,97

21	21621	Biens sous-jacents	311	1 300,00	325,00
21	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	311	3 000,00	750,00
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	311	3 754,58	938,65
21	2188	AUTRES	311	11 607,03	2 901,76
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	313	28 669,76	7 167,44
21	21621	Biens sous-jacents	313	36 236,81	9 059,20
21	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	313	439,30	109,83
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	313	17 745,90	4 436,48
21	2188	AUTRES	313	398,90	99,73
21	21611	Biens sous-jacents	316	8 100,00	2 025,00
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	321	56 161,41	14 040,35
21	21351	BATIMENTS PUBLICS	321	869,04	217,26
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	321	1 946,88	486,72
21	2188	AUTRES	321	9 057,63	2 264,41
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	325	49 928,24	12 482,06
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	325	8 364,11	2 091,03
21	2188	AUTRES	325	1 349,59	337,40
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	331	18 745,96	4 686,49
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	331	45 658,69	11 414,67
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	331	500,00	125,00
21	2188	AUTRES	331	3 506,32	876,58
21	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	338	13 276,40	3 319,10
21	2188	AUTRES	338	3 110,50	777,63
21	21313	BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	420	20 000,00	5 000,00
21	21351	BATIMENTS PUBLICS	420	64 355,11	16 088,78
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	4221	9 869,04	2 467,26
21	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	511	7 407,16	1 851,79
21	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	511	0,00	0,00
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	511	20 448,75	5 112,19
21	2188	AUTRES	511	23 416,56	5 854,14
21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	518	0,00	0,00
21	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	518	13 157,66	3 289,42
21	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	551	1 976,80	494,20
21	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	551	1 573,85	393,46
21	21351	BATIMENTS PUBLICS	551	33 692,00	8 423,00
21	2188	AUTRES	551	198,00	49,50
21	2151	RESEAUX DE VOIRIE	845	50 141,60	12 535,40
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	845	14 310,00	3 577,50
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	845	14 878,92	3 719,73
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	847	13 237,21	3 309,30
21	215738	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	847	59 766,18	14 941,55
SOUS TOTAL CHAPITRE 21				**3 024 850,16**	**756 212,54**
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	212	91 097,58	22 774,40
23	238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMO. CORP.	212	23 651,38	5 912,85
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	325	0,00	0,00
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	512	179 484,16	44 871,04
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	845	1 817 556,96	454 389,24
SOUS TOTAL CHAPITRE 23				**2 111 790,08**	**527 947,52**
TOTAL GENERAL				**5 460 885,74**	**1 365 221,44**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM127-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM127

N°25/127

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – Budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau »

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM127-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM127

N°25/127

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612–1,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la délibération N°25/16 du conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau »,

Vu la délibération N°25/109 du conseil municipal du 17 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau »,

Considérant la nécessité de poursuivre le programme d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 du budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau »,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 du budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau », dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget 2025 avant le vote du budget primitif 2026 et selon le détail annexé.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM127-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM127

Annexe de la délibération N°25/127

Budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau »

Nature	Libellé compte	Crédits ouverts 2025	Autorisations 2026
Total Chapitre 20 Immobilisation incorporelles		680,00	**170,00**
Total Chapitre 21 Immobilisations corporelles		177 230,00	**44 307,50**
TOTAL Autorisation de dépenses d'équipement 2026		177 910,00	**44 477,50**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM128-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM128

N°25/128

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Attribution d'un acompte de subvention du budget principal de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2026

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM128-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM128

N°25/128

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant que le Centre Communal d'Action Social (CCAS) est un établissement administratif de la Ville de Fontainebleau,

Considérant que la Ville souhaite soutenir le CCAS et l'action sociale,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un acompte de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 500 000 €, au titre de l'année 2026.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU (Seine & Marne)

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

MAIRIE DE FONTAINEBLEAU (Seine & Marne)

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM129-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM129

N°25/129

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Versement d'une subvention complémentaire du budget principal de la Ville au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2025

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM129-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM129

N°25/129

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n°25/15 du conseil municipal du 17 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif 2025 du budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°25/19 du conseil municipal du 17 mars 2025 relative à l'attribution d'une subvention annuelle de 1 450 000 € au Centre d'action sociale de Fontainebleau au titre de l'année 2025,

Considérant la nécessité d'augmenter le résultat comptable de l'exercice 2025 du Centre Communal d'Action Sociale afin d'anticiper des dépenses de fonctionnement de 2026,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 200 000 €, au titre de l'année 2025.

PRECISE que les crédits seront transférés par l'intermédiaire de la procédure de fongibilité des crédits sur le budget principal de la Ville par décision du Maire.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution, Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site- internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM130-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM130

N°25/130

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Rectification comptable d'un remboursement effectué par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau au profit de la Ville dans le cadre du transfert du Grand Parquet

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM130-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM130

N°25/130

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la convention de remboursement du 21 novembre 2016 signée entre la communauté de commune du Pays de Fontainebleau et la Ville, dans le cadre des investissements réalisés au Grand Parquet avant son transfert à l'intercommunalité,

Considérant que les titres n°3575/2016 et n°3254 /2017 émis par la Ville ont été comptabilisés au compte 2315 par erreur, générant ainsi une anomalie dans la comptabilité tenue par la Trésorerie,

Considérant que ces deux titres auraient dû être comptabilisés en fonctionnement, et doit faire désormais l'objet d'une régularisation par le Comptable Public,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Comptable Public à rectifier l'imputation des titres n°3575/2016 et 3254/2017 en mouvementant le compte 1068 en crédit et le 2315 en débit.

PRECISE que ces régularisations n'auront aucune incidence sur les résultats de la collectivité pour 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM131-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM131

N°25/131

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	27
Votants	27
Abstention	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : SEM du Pays de Fontainebleau - Garantie d'emprunt pour l'acquisition et la rénovation de deux commerces et de logements au 115-117 rue Grande

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM131-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM131

N°25/131

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2252-1 et suivants, ainsi que les articles D. 1511-30 et suivants,

Vu le Code civil, notamment les articles 2288 et 2305,

Considérant la demande de garantie d'emprunt de la SEM du Pays de Fontainebleau, dans le cadre de l'acquisition et la rénovation de deux commerces et de logements situés au 115-117 rue Grande à Fontainebleau dans le but de valoriser le patrimoine bâti ancien et dynamiser le centre-ville, en cohérence avec la politique locale de revitalisation du commerce de proximité,

Considérant que ce projet s'élève à 2 828 979 € et que la SEM du Pays de Fontainebleau a recours à l'emprunt pour 1 300 000 €, sur une durée de 20 ans, dont un an de différé d'amortissement de capital, au taux fixe de 4,43 % l'an contracté auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite apporter son soutien à la mise en œuvre de ce projet en se portant garant sur 50 % du prêt, soit 650 000 €,

Considérant que les règles prudentielles relatives aux garanties d'emprunt sont respectées, à savoir le ratio global de couverture, le ratio de division des risques et le ratio de quotité,

Considérant l'offre de financement de la Caisse d'Epargne Ile-de-France annexée à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission des Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 50% à la SEM Pays de Fontainebleau au titre d'un emprunt de 1 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France, soit un capital de 650 000 €, pour une durée de 20 ans (dont 1 an de différé d'amortissement de capital) et au taux fixe de 4,43% destinée à l'acquisition et la rénovation de deux commerces et de logements situés au 115-117 rue Grande à Fontainebleau. Cet emprunt sera amorti avec un amortissement progressif à échéances constantes et une périodicité trimestrielle. Un remboursement anticipé est possible à chaque échéance, sous réserve d'un préavis et du paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée conformément au contrat de financement.

S'ENGAGE au cas où la SEM Pays de Fontainebleau pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par elle, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêt, intérêt de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur demande de la Caisse d'Epargne Ile-de-France par lettre missive.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'emprunt de la SEM du Pays de Fontainebleau.

PRECISE que cette garantie d'emprunt est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

PRECISE qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par la SEM Pays de Fontainebleau, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le bénéficiaire à la Ville au plus tard 20 jours à compter de sa réception.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

PRECISE que cette garantie d'emprunt figurera dans les annexes des documents budgétaires de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM131-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM131

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM132-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM132

N°25/132

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'un espace numérique de travail pour les écoles publiques sous contrat de l'académie de Créteil

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM132-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM132

N°25/132

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-29,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 2113-6,

Considérant l'intérêt de mutualiser l'achat d'un espace numérique de travail pour les écoles publiques de la ville dans le but d'optimiser les coûts,

Considérant l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme CLER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Fontainebleau au groupement de commandes pour la fourniture d'un espace numérique de travail pour les écoles publiques sous contrat de l'académie de Créteil.

APPROUVE l'acte constitutif dudit groupement de commandes, joint en annexe.

PRECISER que cette adhésion sera prise en charge par la ville pour les écoles publiques du territoire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le certificat d'adhésion ainsi que tout document s'y rapportant.

PRECISE que la convention prendra fin à l'échéance du marché, reconductions comprises, soit en juillet 2029.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM132-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM132

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Convention de groupement de commandes en vue de la passation du marché public de fourniture d'un espace numérique de travail pour les écoles publiques ou privées sous contrat de l'académie de Créteil

Entre

La région académique d'Île-de-France,

47 rue des écoles

75005 PARIS CEDEX 05

Ci-après désigné « ***la région académique*** »,

et,

les communes ou regroupements de communes, adhérentes à la présente convention,

Ci-après désigné « ***les membres*** »,

il est convenu ce qui suit

PRÉAMBULE

Le groupement de commandes constitué par la présente convention est établi conformément aux articles L 2113-6 et suivants du code de la commande publique. Chacune des parties à la convention,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM132-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM132

suivant les obligations qui lui sont confiées dans ce cadre, respecte et applique les règles relatives aux marchés publics et au code de la commande publique.

Article 1er : Objet de la convention.

Un groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'un marché portant sur des prestations d'intégration, d'hébergement, de mise en production, de reprise des données, de maintenance et d'évolution de la solution d'espace numérique de travail dénommée « ENT_ECOLE » (le nom pourra être amené à évoluer) à destination des écoles maternelles, primaires et élémentaires publiques ou privées sous contrat de l'académie de Créteil.

Article 2 : Coordonnateur du groupement

Les parties conviennent de désigner la région académique d'Île-de-France, dont le siège est situé au 47 rue des écoles – 75005 Paris, en qualité de coordonnateur du groupement.

La région académique d'Île-de-France est désignée dans la présente convention comme « le coordonnateur ». Elle est chargée d'exercer les missions prévues à l'article 4 de la présente convention.

Article 3 : Composition du groupement

Le groupement de commandes visé à l'article 1er de la présente convention constitutive comprend tous les membres qui ont signé le certificat d'adhésion annexé à la présente convention ainsi que le coordonnateur.

Article 4 : Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé des opérations de publicité et de mise en concurrence, de la gestion de la procédure de passation du marché jusqu'à la notification de ce dernier et de la passation des éventuels avenants dans le respect des règles du droit de la commande publique.

Les missions du coordonnateur sont les suivantes dans le cadre des opérations de passation du marché pour le groupement de commandes :

- Recensement des besoins du groupement de commandes ;
- Détermination de la procédure applicable ;
- Élaboration du dossier de consultation des entreprises, notamment du cahier des clauses particulières (ci-après désigné « CCP ») et des critères d'attribution ;
- Gestion du sourcing ;
- Traitement des questions éventuelles posées par les candidats avant la date limite de remise des offres ;
- Réception des offres ;
- Toutes les opérations de sélection des candidats et d'analyse des offres y compris notamment l'obtention de tous renseignements complémentaires relatifs aux candidatures ou aux offres, le cas échéant ;
- Communication pour information, aux membres du groupement, avant toute décision d'attribution, de l'analyse des candidatures et des offres ;
- Examen des demandes de précisions ou de compléments d'informations concernant l'analyse des candidatures et des offres ;
- Classement des offres et détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- Réclamation au futur attributaire des documents exigés préalablement à la notification du marché ;
- Information des candidats non retenus ;

- Signature des actes d'engagement par le coordonnateur en son nom et pour son compte ainsi que pour le compte des membres de la présente convention ;
- Notification du marché public au titulaire retenu ;
- Archivage de tous les documents issus de la procédure de consultation ainsi que des offres non retenues/éliminées et des offres retenues ;
- Déclaration du marché sans suite ou infructueux ;
- Relance du marché en cas d'infructuosité.

Les missions du coordonnateur sont les suivantes dans le cadre de l'exécution du marché pour le groupement de commandes :

- Préparation des avenants ;
- Passation, signature et notification des avenants éventuels ;
- Mise à disposition de la copie des avenants ainsi que de tous les documents afférents aux membres du groupement ;
- Respecter et appliquer les procédures relatives aux clauses d'ajustement et de révision des prix, le cas échéant ;
- De mettre en œuvre les pénalités d'exécutions selon les règles prévue par le cahier des clauses CCP, en cas de non-respect des obligations contractuelles par le titulaire du marché ;
- Gestion des contentieux noués avec le titulaire du marché ;
- Informer les membres d'éventuels litiges et contentieux en cours avec le titulaire du marché ;

Lors des missions qui lui incombent, le coordonnateur représente les intérêts du groupement de commande. Il informe les membres du groupement du déroulement des procédures.

Le coordonnateur assure le secrétariat du groupement de commande.

Article 5 : Missions des membres

Lors de leur adhésion au groupement de commandes, les membres ont notamment :

- Autorisé le coordonnateur du groupement de commandes à signer et notifier le marché en son nom et pour son compte ;
- Inscrit les montants financiers qui le concernent dans son budget ;
- Désigné un référent, principal interlocuteur du coordonnateur. Il est en charge du suivi du présent groupement de commandes et de la mise en œuvre du marché qui en découle.

Le référent choisi ne doit pas être en situation de conflit d'intérêt pour la passation et l'exécution des marchés passés par le groupement de commandes.

Les missions des membres du groupement sont les suivantes dans le cadre de la passation du marché :

- Répondre aux sollicitations du coordonnateur dans les délais fixés par celui-ci ;
- Ne pas communiquer avec les candidats aux marchés et ne pas divulguer d'informations susceptibles de troubler le bon déroulement de la mise en concurrence et de rompre l'égalité de traitement des candidats ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations relatives à l'analyse des candidatures et des offres qui seraient portées à sa connaissance ;
- Préserver la confidentialité de toutes les informations relatives au secret en matière industrielle et commerciale.

Les missions des membres du groupement sont les suivantes dans le cadre de l'exécution du marché :

- Effectuer le suivi, le contrôle et l'admission des prestations le cas échéant, conformément aux pièces du marché ;

- Répondre aux sollicitations du coordonnateur dans les délais fixés par celui-ci ;
- De mettre en œuvre les pénalités d'exécutions selon les règles prévues par le CCP, en cas de non-respect des obligations contractuelles par le titulaire du marché ;

Article 6 : Périmètre du marché

Le marché porte sur la mise à disposition, par un prestataire extérieur, d'un Environnement Numérique de Travail tel que défini dans le CCP à destination des écoles maternelles, primaires et élémentaires publiques ou privées sous contrat de l'académie de Créteil.

Pour tous les membres du groupement, la solution est proposée en mode locatif, dit SaaS (Software as a Service).

Au-delà des élèves des écoles entrant dans le périmètre du groupement de commande, les services numériques constitutifs de l'ENT seront accessibles aux enseignants, aux parents ou responsables légaux de l'élève, aux agents territoriaux travaillant dans l'école et en partie aux représentants de la collectivité locale et des services de l'Éducation nationale (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques...).

Outre la fourniture et l'intégration de la solution elle-même, la prestation intègrera l'hébergement du service, son maintien en condition opérationnelle de fonctionnement, selon des taux de disponibilité fixés dans le CCP, l'évolution de la solution et de manière optionnelle, l'articulation avec certaines briques du système d'information des membres du groupement.

Article 7 : Calendrier et durée du marché

La durée du marché passé par le groupement est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois pour une durée maximum de 48 mois.

Article 8 : Dispositions financières.

Les missions de la région académique d'Île-de-France en qualité de coordonnateur ne donnent pas lieu à rémunération.

La région académique prendra en charge le financement des plateformes nécessaires pour ses personnels dans le cadre de la formation et du pilotage (inspecteurs, formateurs de l'académie de Créteil ; formateurs de l'INSPE de Créteil ; coordonnateurs du projet et formateurs de la région académique).

Le coordonnateur prend à sa charge les frais liées à la procédure de désignation du cocontractant, dont les frais de publicité.

Le titulaire du marché est rémunéré directement par chacun des membres pour les prestations qu'il commande.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de notification du marché, l'horodatage de la plateforme des achats de l'État faisant foi. Elle prend fin à la date de fin de validité du marché, reconductions comprises.

Les parties conviennent que le coordonnateur restera chargé, même après l'expiration de la présente convention, de la mise en œuvre éventuelle de garanties post contractuelles liées aux marchés publics et de toutes les actions et conséquences qui y sont attachées.

Article 10 : Retrait des membres du groupement et entrée de nouveaux membres

10.1 : Retrait des membres

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM132-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM132

Chaque membre souhaitant se retirer du groupement peut en manifester la volonté auprès du coordonnateur en lui adressant un courrier recommandé avec accusé de réception.

Après examen des motifs de la demande, le coordonnateur notifie sa décision au(x) membre(s) concerné(s).

10.2 : Adhésion de nouveaux membres

Plus aucune nouvelle adhésion n'est possible après que le marché a été notifié, excepté dans la limite des seuils de montant et de procédure visé par les articles R. 2194-8 et R. 2194-9 du code de la commande publique.

Article 11 : Modification de la convention

La présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune modification durant sa période de validité.

Article 12 : Responsabilité et contentieux

13.1 : Responsabilités

Conformément à l'article L2113-7 du code de la commande publique, les membres du groupement sont solidairement responsables des opérations de passation ou d'exécution du marché qui sont menées en leur nom et pour leur compte.

13.2 Contentieux relatif à la convention

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficultés lors de l'exécution de la présente convention et d'éventuels litiges, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, ne trouvant pas de solution amiable sera du ressort du tribunal administratif de Paris.

13.3 : Capacité à ester en justice

Sans préjudice de la capacité de chacun des membres à ester en justice, le coordonnateur peut agir en justice, après accord des membres, au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive, le coordonnateur divise la charge financière par le nombre de membre au prorata du poids relatif de chacun d'entre eux dans les marchés ou accords-cadres afférents au dossier de consultation concerné.

13.4 : Frais de justice

En cas de contentieux relatif à la procédure de passation des marchés et des avenants éventuels, les frais de justice seront réglés à part égale entre la région académique d'Ile-de-France (coordonnateur) et les autres membres du groupement.

Les éventuels dommages et intérêts , seront répartis de manière appropriée selon la décision de justice entre la région académique d'Île-de-France et les autres membres du groupement.

Article 14 : Pénalités

Les pénalités appliquées au titulaire dans le cadre du marché seront appliquées par les membres de la convention selon les modalités qu'ils auront fixés.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM132-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM132

Liste des annexes :

- **Annexe n°1 : Certificat d'adhésion**

Coordonnateur :

Pour le recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France
par délégation,

Le 25 mars 2025

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE I À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

EN VUE DE LA PASSATION DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL POUR LES ECOLES PUBLIQUES OU PRIVEES SOUS-CONTRAT DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

CERTIFICAT D'ADHÉSION

Je soussigné,

(nom, prénom, coordonnées, qualité et fonction du signataire)

représentant dûment habilité

(dénomination intégrale de la collectivité locale concernée)

dont le comptable assignataire est

(dénomination et coordonnées postales du comptable assignataire)

a pris connaissance de l'intégralité de la convention constitutive d'un groupement de commandes de prestations visant à l'intégration, l'hébergement, la mise en production, la reprise des données, la maintenance et l'évolution de la solution d'espace numérique de travail dénommée « ENT_ECOLE »

et y adhère sans réserve.

Fait à

Le

(signature + cachet)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM133-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM133

N°25/133

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Autorisation de signature de la convention secondaire au groupement d'achat Sud Seine-et-Marnais (GAS77) pour le marché de réalisation des travaux d'entretien et des visites de contrôle des ouvrages de Défense Extérieure Contre l'Incendie

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM133-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM133

N°25/133

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-29,

Vu le Code de la commande publique, et notamment, les articles L. 2113-1, L. 2113-6 et L. 2113-7,

Vu la délibération N°23/05 du conseil municipal du 13 février 2023 relative à l'adhésion au groupement d'achat Sud Seine-et-Marnais GAS 77,

Vu l'article 5 de la convention cadre,

Considérant que l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes,

Considérant l'intérêt de mutualiser les achats dans le but d'optimiser les coûts,

Considérant la nécessité d'établir une convention secondaire relative au marché de réalisation des travaux d'entretien et des visites de contrôle des ouvrages de Défense Extérieure Contre l'Incendie dans le cadre du groupement d'achat Sud Seine-et-Marnais GAS 77,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. JADAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention secondaire relative au marché de réalisation des travaux d'entretien et des visites de contrôle des ouvrages de Défense Extérieure Contre l'Incendie du groupement de commande GAS 77 annexée à la présente délibération.

PRECISE que la convention secondaire prendra fin à l'issue de la consultation objet de la présente convention.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM133-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM133

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE VISITES DE CONTROLE DES OUVRAGES DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

CONVENTION SECONDAIRE PASSÉE DANS LE CADRE DU GAS 77

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - Nature juridique et domicile légal 4
ARTICLE 2 – Objet du groupement de commandes 4
ARTICLE 3 – Durée du groupement de commandes 4
ARTICLE 4 – Adhésion – Retrait au groupement de commandes 4
ARTICLE 5 – Désignation et missions du coordonnateur du groupement de commandes 6
ARTICLE 6 – Substitution au coordonnateur du groupement de commandes 7
ARTICLE 7 – Obligations des membres du groupement de commandes 7
ARTICLE 8 – Commissions d'appel d'offres 8
A ARTICLE 9 – Modalités financières du groupement de commande 8
ARTICLE 10 – Modification de la présente convention 9
ARTICLE 11 – Litiges 9

Préambule

Le cadre juridique de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics de procéder à une mutualisation de leurs besoins avec d'autres acheteurs.

Conformément aux dispositions des articles L2113-1-1°, L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, l'acheteur peut avoir recours à des groupements de commande.

Ces groupements peuvent être constitués entre les acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics/ accords-cadres. Ils ont vocation à rationaliser les achats en permettant de réaliser des économies d'échelles et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés.

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou entités présentes sur le territoire intéressées au projet ont acté du principe de réaliser un groupement d'achats dans le but de mutualiser les achats et de favoriser ainsi le principe d'une bonne gestion des deniers publics. Ce groupement d'achat prend le nom de GAS 77 dont il a été fait état dans une convention antérieure à la présente, dite convention cadre.

Il est nécessaire de signer la présente convention secondaire du GAS 77 pour passer une commande groupée. Cette convention définit les règles de fonctionnement et les modalités d'organisation de la consultation groupée, pour un besoin ponctuel.

La présente convention secondaire acte de manière précise l'expression des besoins de ladite consultation et son coordonnateur.

Chaque collectivité adhérente ayant fait le choix de participer à une commande groupée transmettra au coordonnateur la définition précise de ses besoins et signera cette convention secondaire. Cet engagement est ensuite réputé définitif.

ARTICLE 1 - Nature juridique et domicile légal

Le présent groupement est un groupement de commandes ponctuel au sens de l'article L.2113-6 du Code de commande publique. Ses règles de fonctionnement sont définies par la présente convention.

Il élit domicile à l'adresse du siège de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Le présent groupement est constitué selon la formule de droit commun, c'est-à-dire la formule simple conférant au coordonnateur la mission de piloter la procédure de passation jusqu'à l'attribution. Chaque membre du groupement devra signer, notifier et exécuter ensuite son marché.

ARTICLE 2 – Objet du groupement de commandes

En vue de la passation d'un marché relatif à des travaux d'entretien et de visites de contrôle des ouvrages de Défense Extérieur Contre l'Incendie (= les hydrants), la présente convention a pour objet de :

- Créer un groupement de commandes entre les parties susvisées
- Définir les règles de fonctionnement et les modalités d'organisation du groupement
- Désigner le coordonnateur du groupement et de fixer ses missions

Le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés / accords-cadres en dehors dudit groupement. Ses membres conservent la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement dès lors que l'objet est différent de celui du marché passé sous couvert du présent groupement.

ARTICLE 3 – Durée du groupement de commandes

Le groupement est constitué de façon temporaire pour répondre à un besoin commun.

Le groupement est réputé constitué une fois la présente convention signée de tous les membres.

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Elle sera ensuite notifiée à chaque membre du groupement de commandes.

La présente convention prend fin à l'issue de la notification du dernier marché issu du présent groupement.

ARTICLE 4 – Adhésion – Retrait au groupement de commandes

Adhésion

Les membres du GAS 77, qui le souhaitent, peuvent adhérer à la consultation groupée lancée pour un besoin déterminé.

Les 17 membres adhérents du présent groupement de commandes sont :

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (coordonnateur)

Les communes de :

- ACHERES-LA-FORÊT

- BOURRON-MARLOTTE

- CELY

- CHAILLY-EN-BIERE

- CHARTRETTES

- FLEURY-EN-BIERE

- FONTAINEBLEAU

- PERTHES

- RECLOSES

- SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE

- SAINT-MARTIN-EN-BIERE

- SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE

- SAMOIS-SUR-SEINE

- SAMOREAU

- TOUSSON

- URY

Les membres du groupement sont définis dans le cadre de la présente convention. Dès son entrée en vigueur, il n'y a plus de nouvelle adhésion possible.

Pour le marché relatif à des travaux d'entretien et de visite de contrôle des ouvrages de Défense Extérieur Contre l'Incendie, envisagé par le groupement, l'engagement des membres vis à vis dudit groupement est réputé définitif dès lors qu'ils retournent au secrétariat du GAS 77 la présente convention datée et signée par leur instance délibérante ou décisionnelle.

Cet engagement ne vaut que pour la procédure concernée.

Retrait

1/ Si un membre souhaite quitter le groupement, avant le lancement de la consultation, il annonce son intention au coordonnateur/secrétariat du GAS 77 par écrit dans un délai de quinze (15) jours avant la publication du marché.

Ce retrait n'aura d'effet que pour la consultation groupée lancée dans le cadre de la présente convention secondaire.

Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles sont prises en compte dans une convention modificative, par voie d'avenant.

2/ Si un membre souhaite quitter le groupement, en cours de passation du marché, et/ou refuse de signer le marché, il peut, de manière individuelle, ne pas donner suite à la procédure pour un motif d'intérêt général *(arrêt Cour Administrative d'Appel de Nantes, 4ème chambre, 02/03/2012, 10NT01979 / Arrêt Tribunal Administratif de Besançon, 15 juin 2023, n°2200204.).* Il annonce son intention au coordonnateur/secrétariat du GAS 77 par écrit.

Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles sont prises en compte dans une convention modificative, par voie d'avenant.

La convention prend fin à la notification du dernier marché issu du présent groupement. Aussi, durant l'exécution du contrat, chaque membre est libre et responsable de ses décisions, dont celle de non-reconduction de son contrat avec le prestataire retenu.

ARTICLE 5 – Désignation et missions du coordonnateur du groupement de commandes

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-7 du Code de la Commande publique, un coordonnateur doit être désigné.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

Il est désigné pour la durée de la présente convention.

Ses missions s'arrêtent à l'attribution du marché et donc avant la signature du contrat.

Afin de mener à bien la consultation organisée pour le groupement, le coordonnateur assure les missions suivantes :

- Définition des besoins, en association et après consultations des membres,
- Choix du montage contractuel et de la procédure,
- Rédaction des cahiers des charges et constitution des dossiers de consultation,
- Rédaction et envoi de l'avis d'appel à la concurrence,
- Mise en ligne du dossier de consultation,
- Centralisation des questions posées par les candidats, rédaction des réponses en association avec le groupe de travail le cas échéant et envoi des réponses,
- Réception des candidatures et des offres,
- Organisation et animation de l'ouverture des plis, les membres du groupement peuvent y être associés le cas échéant,
- Analyse des offres en association avec les membres compétents en la matière, rédaction des rapports d'analyse des offres,
- Négociation le cas échéant,
- Rédaction et envoi des demandes de précision, de régularisation des offres, procédure de l'offre anormalement basse, de rattrapage candidature au soumissionnaire à qui il est envisagé d'attribuer le marché,
- Information de l'attributaire du marché et vérification de la régularité fiscale et sociale de l'attributaire, rattrapage le cas échéant,
- Information des soumissionnaires évincés,
- Transmission des pièces au contrôle de légalité,
- Rédaction et publication de l'avis d'attribution au nom et pour le compte de chaque membre du groupement,
- Publication des données essentielles du marché.

Toutefois, en cours d'exécution du marché, il peut être recueilli l'avis des membres adhérents sur la qualité des prestations effectuées par l'opérateur économique.

Le coordonnateur agit au nom et pour le compte des membres du groupement dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la présente convention, notamment la préparation et la passation des marchés.

Il est seul responsable de la régularité des procédures qu'il conduit, conformément aux dispositions du Code de la commande publique. À ce titre, il assume la responsabilité administrative et pénale en cas d'irrégularité imputable à ses actes (notamment au regard de l'article 432-14 du Code pénal relatif au délit de favoritisme).

Les membres du groupement restent responsables de leurs engagements contractuels propres, notamment en matière d'exécution des prestations et de paiement des sommes dues à l'attributaire.

Le coordonnateur informe régulièrement les membres du groupement des étapes de la procédure et peut ester en justice pour défendre les intérêts collectifs du groupement, après consultation des membres.

Chaque collectivité est responsable de ses engagements et le coordonnateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect de ses obligations.

ARTICLE 6 – Substitution au coordonnateur du groupement de commandes

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative ou un avenant interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

ARTICLE 7 – Obligations des membres du groupement de commandes

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Respecter les dispositions de la convention-cadre et de la présente convention constitutive de chaque consultation groupée,
- Respecter les demandes du coordonnateur en s'engageant à y répondre dans le délai imparti,
- Transmettre un état de ses besoins quantitatifs, par le biais éventuellement de fiche de recensement,
- Participer si besoin, en collaboration avec le coordonnateur, à la définition des prescriptions administratives et techniques (élaboration des CCAP, CCTP, Règlement de la consultation),
- Participer effectivement aux réunions du groupe de travail de la consultation groupée et désigner un représentant de la collectivité pour y assister,
- Inscrire le montant de l'opération qui le concerne dans le budget de sa collectivité/son établissement et assurer l'exécution comptable du ou des marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents qui le concerne,
- Transmettre, dans le délai imparti, tous documents nécessaires pour la finalisation de la procédure du marché,
- Participer au bilan de l'exécution du marché en vue de son amélioration et de sa reconduction ou relance,
- Informer le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de l'exécution de ses marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Le règlement des litiges sur la présente convention ou sur l'exécution du marché relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement.

Chaque membre du groupement demeure responsable des obligations qui lui incombent dans le cadre des missions menées conjointement. Cette responsabilité s'exerce uniquement pour les engagements qu'il a pris dans le cadre des marchés auxquels il participe.

Les membres ne sont pas solidairement responsables des actes accomplis par le coordonnateur dans la procédure de passation, mais ils sont tenus de respecter les décisions prises collectivement et les obligations contractuelles qui leur sont propres.

En cas de défaillance d'un membre dans l'exécution de ses obligations (paiement, exécution des prestations), cette responsabilité est individuelle et ne peut être transférée aux autres membres du groupement.

Les acheteurs sont seuls responsables des obligations qui leur incombent non menées conjointement.

ARTICLE 8 – Commissions d'appel d'offres

En application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique, le marché issu du présent groupement de commande, compte tenu de son objet, est passé selon une procédure adaptée.

Aussi, la Commission d'appel d'offres ne sera pas convoquée.

A ARTICLE 9 – Modalités financières du groupement de commande

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau prend à sa charge tous les frais de publication (AAC, avis d'attribution, etc.) liés à la présente procédure, puisque lancée dans le cadre du GAS 77.

En cas de frais financiers liés à une procédure en justice, le montant de la dépense engagée est divisé entre les membres du groupement concerné par la consultation litigieuse selon les modalités de calcul suivantes :

Montant de la dépense engagée x nombre d'habitants du membre concerné

_____

Nombre total d'habitants des membres du groupement de commande.

Le coordonnateur/secrétariat du GAS 77 effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient, via l'émission d'un titre de recette.

En cas de condamnation financière du coordonnateur par une décision devenue définitive d'une juridiction administrative, le secrétariat divise à parts égales la charge financière entre les membres du groupement pour la consultation litigieuse.

Le secrétariat effectue l'appel de fonds auprès de chaque membre pour la part qui lui revient, via l'émission d'un titre de recette.

ARTICLE 10 – Modification de la présente convention

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant signé de tous les membres du groupement. Cet avenant doit être approuvé dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement selon les règles qui leur sont propres et dans le respect de la règle du parallélisme des formes.

Il sera ensuite notifié à chaque membre du groupement.

La modification ne prend effet que lorsque l'avenant aura acquis son caractère exécutoire.

ARTICLE 11 – Litiges

Les membres du groupement de commandes s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'exécution de la convention qui pourrait survenir entre eux.

En cas d'impossibilité d'arriver à un accord, les litiges entre les membres du groupement sont portés devant le tribunal administratif de Melun.

A Fontainebleau, le …….

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	Monsieur le Président
ACHERES-LA-FORÊT	Madame le Maire
BOURRON-MARLOTTE	Monsieur le Maire
CELY	Monsieur le Maire
CHAILLY-EN-BIERE	Monsieur le Maire

CHARTRETTES	Monsieur le Maire
FLEURY-EN-BIERE	Monsieur le Maire
FONTAINEBLEAU	Monsieur le Maire
PERTHES	Monsieur le Maire
RECLOSES	Madame le Maire
SAINT-GERMAIN-SUR-ECOLE	Monsieur le Maire
SAINT-MARTIN-EN-BIERE	Madame le Maire
SAINT-SAUVEUR-SUR-ECOLE	Monsieur le Maire
SAMOIS-SUR-SEINE	Monsieur le Maire
SAMOREAU	Monsieur le Maire
TOUSSON	Monsieur le Maire
URY	Monsieur le Maire

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

N°25/134

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Rapport d'activité des services municipaux – Année 2024

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

N°25/134

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant que les élus municipaux se sont engagés à renforcer la démocratie locale et la participation des Bellifontains à l'Action publique et à la vie de la Cité,

Considérant l'élaboration par les directions des services municipaux du rapport d'activité pour l'année 2024 décrivant de manière synthétique, les missions des services, les « chiffres clés », les faits marquants de l'année 2024 ainsi que leurs perspectives,

Considérant que ce rapport, reflet de la mobilisation au quotidien des agents et des élus auprès des habitants, s'inscrit dans une démarche de qualité du service public et de sa valorisation, ainsi que dans une volonté d'information et de transparence,

Considérant que ce document permettra à chacun de mieux appréhender l'étendue, ainsi que la valeur des missions exercées par le personnel municipal de la Ville de Fontainebleau et du CCAS et souhaitées par les élus locaux,

Considérant ledit rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2024 joint,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration général et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité des services municipaux pour l'année 2024.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Fontainebleau

2024 RAPPORT D'ACTIVITÉ

Ville de Fontainebleau

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SOMMAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES — P. 04

- Secrétariat général ---- p. 06
- Archives ---- p. 10
- Accueil population ---- p. 14
- Ressources humaines ---- p. 18
- Finances ---- p. 22
- Marchés publics ---- p. 26
- Information & Téléphonie ---- p. 30

SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE — P. 34

- Police municipale ---- p. 36
- Hygiène et Sécurité ---- p. 40

ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS — P. 42

- Centre de loisirs ---- p. 44
- Accueils périscolaires ---- p. 48
- Espace famille ---- p. 52
- Jeunesse ---- p. 56
- Sports - Maison des Associations ---- p. 58
- Affaires scolaires ---- p. 66

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE — P. 70

- Solidarité ---- p. 72
- Résidences autonomies ---- p. 76
- Administration générale et Ressources humaines ---- p. 80
- Pôle seniors ---- p. 84
- Petite enfance ---- p. 88

CULTURE, COMMUNICATION, VIE LOCALE — P. 92

- Affaires culturelles ---- p. 94
- Médiathèque ---- p. 96
- Théâtre municipal ---- p. 100
- École de dessin - Académie Comairas ---- p. 104
- Conservatoire de musique ---- p. 106
- Œuvres patrimoniales ---- p. 110
- Communication ---- p. 112
- Événementiel / Logistique ---- p. 116
- Commerce ---- p. 118

PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE — P. 120

- Direction bâtiments ---- p. 122
- Centre Technique Municipal - Bâtiments ---- p. 126
- Entretien ---- p. 128
- Direction Espaces Publics ---- p. 130
- Surveillance du Domaine Public ---- p. 134
- Voirie et Propreté ---- p. 136
- Espaces Verts ---- p. 140
- Transition Écologique et Unesco ---- p. 142
- Urbanisme ---- p. 144

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

JULIEN GONDARD

MAIRE DE FONTAINEBLEAU

ÉDITORIAL

L'année 2024 aura une nouvelle fois démontré l'engagement sans faille des agents municipaux au service des Bellifontains. Une année dense, marquée à la fois par des chantiers structurants et des événements d'envergure qui ont fait rayonner Fontainebleau bien au-delà de son territoire.

Sur le plan interne, 2024 a été une année de transition et de structuration. L'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services a permis d'insuffler une nouvelle dynamique au service de l'action publique. C'est également l'année de la mise en place du « budget vert », une première étape concrète vers une évaluation environnementale systématique des politiques locales.

2024 aura aussi été une année singulière sur le plan national et local, marquée par un contexte exceptionnel qui a conduit à une mobilisation sans précédent de tous les services de la ville. Tout d'abord dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris, Fontainebleau a pleinement pris part à cette aventure mondiale, en accueillant le passage de la Flamme olympique, un moment fédérateur et populaire, ainsi que deux délégations étrangères (Irlande et Corée du Sud) venues s'entraîner sur nos équipements sportifs. Puis en raison de l'organisation des élections législatives anticipées et des commémorations des 80 ans de la Libération célébrées sous un format festif inédit, rassemblant reconstituteurs et Bellifontains autour du devoir de mémoire.

Ces événements ont permis de mettre en exergue le professionnalisme de nos agents, salué par nos partenaires, notamment le Comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO) lors du passage de la Flamme. Le service communication s'est particulièrement distingué cette année en remportant la première place du concours national du meilleur magazine municipal dans la catégorie des villes de plus de 10 000 habitants.

En 2024 Fontainebleau a poursuivi sa politique d'investissement : rénovation du mur et de la rue de Ferrare, réaménagement complet du square des Lilas, mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville et rénovation de sept rues, dont deux avec rénovation complète de la voirie et enfouissement des réseaux (rue de Ferrare et rue des Bois). Le chantier de l'école Lagorsse a débuté, permettant d'accueillir davantage d'élèves dans de meilleures conditions à la rentrée 2027. En parallèle, la modernisation progressive de la totalité de l'éclairage public par des LED se poursuit, avec à terme la généralisation du dispositif « clair de lune » la nuit, conciliant économies d'énergie et confort visuel.

Dans un même esprit de modernisation de nos équipements, la Ville s'est dotée d'un Centre de Supervision Urbain (CSU), permettant à nos forces de l'ordre de mieux protéger l'espace public. La mise en œuvre du dispositif LAPI (lecture automatisée des plaques d'immatriculation) a également permis d'améliorer le respect du stationnement, tout en contribuant au financement des travaux de voirie.

À travers ces projets et ces événements, le bilan de l'année 2024 confirme la vitalité et la capacité d'adaptation de Fontainebleau aux enjeux de son temps. Ce rapport d'activités en dresse le témoignage fidèle et met en lumière le travail collectif mené, chaque jour, au service des Bellifontains. Je vous en souhaite une excellente lecture.

Julien Gondard

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

est édité par la Mairie de Fontainebleau, 40, rue Grande 77300 Fontainebleau - www.fontainebleau.fr
• **Directeur de la publication :** Julien Gondard • **Rédaction :** Ensemble des services de la Ville
• **Conception graphique :** Service communication de la ville de Fontainebleau • **Crédit photos :** ville de Fontainebleau / Freepik
• **Impression :** Service reprographie de la Ville de Fontainebleau • La reproduction, même partielle de ce document est interdite sans accord préalable.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

DIRECTION GÉNÉRALE

→ Noël du personnel

→ Vote du budget au conseil municipal

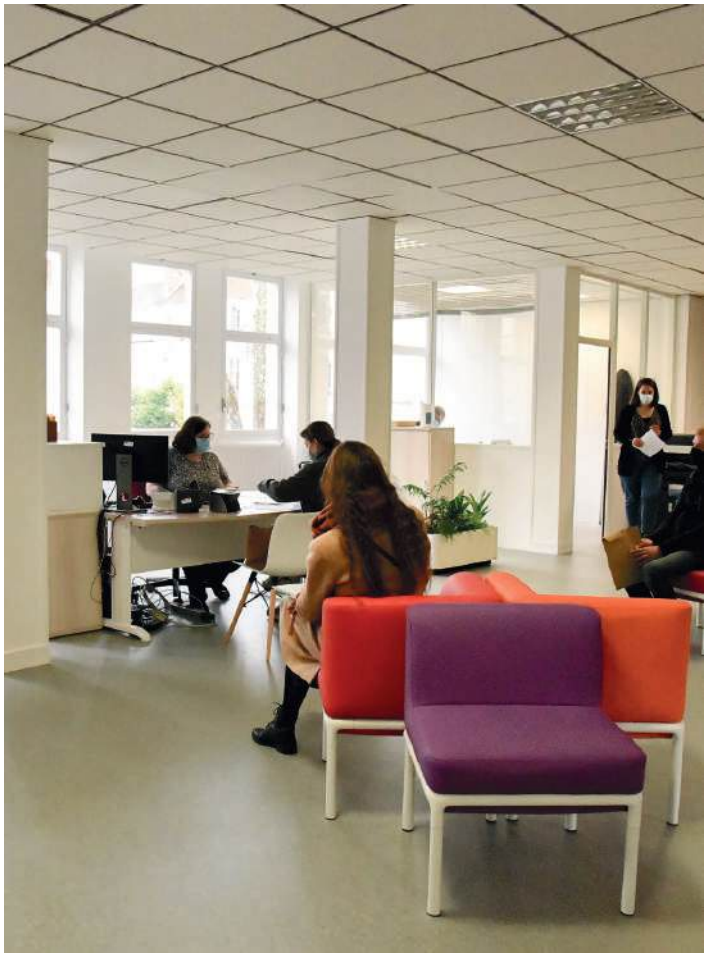

→ Etat-Civil - Accueil population

→ Bureau des passeports / CNI

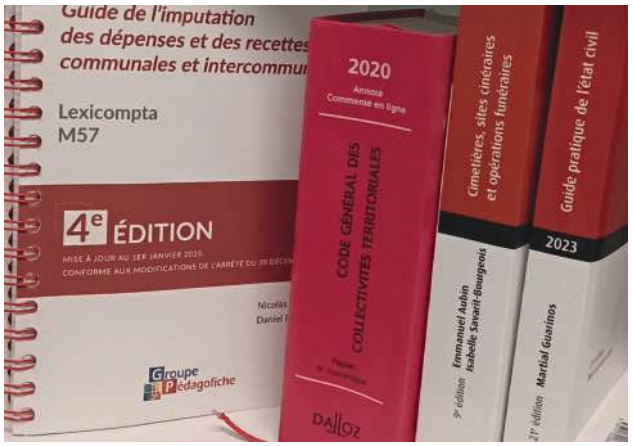

→ Ressources

Effectif en équivalent temps plein : **34,77**
Effectif en nombre d'agents : **40**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES

PRÉSENTATION DU PÔLE

La Direction générale et le pôle Administration générale et ressources assurent des missions transversales et supports pour les élus municipaux et les directions opérationnelles, fonctionnelles et techniques de la collectivité.

La Direction générale organise, coordonne et supervise la mise en œuvre des politiques publiques et projets de la collectivité souhaités et décidés par les élus municipaux.

Elle regroupe en outre les missions principales de la Police municipale, des archives et du Secrétariat général.
Ainsi, la Police municipale veille à maintenir la sécurité des biens et des personnes, faisant respecter les arrêtés du maire.

Le service des archives assure la conservation des productions de l'activité municipale, collecte les données tout en les classifiant pour une meilleure mise à disposition, communication et valorisation.

Le Secrétariat général, interface entre le conseil municipal et l'administratif, cadre et garantit la légalité des actes. Il gère également les courriers reçus et les services de reprographie et d'appariteur.

Trois missions structurantes de projets et d'ingénierie sont également rattachées à la Direction générale. Ces activités de la collectivité, développées depuis 2021, sont dédiées au marketing territorial, à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, et à la qualité de vie au travail.

Le pôle Administration générale et ressources apporte son expertise et son appui réglementaire sur les ressources de la collectivité. Il s'agit ainsi des ressources humaines, des finances et de la comptabilité publique, du système d'information (informatique, logiciels) et téléphonique. Il cadre et garantit les procédures de l'achat et de la commande publique.

Enfin, il est le garant de l'accueil du public au sein de l'Hôtel de Ville et des services et du bon fonctionnement des formalités administratives qui lui sont déléguées par l'État. Il s'agit notamment de l'instruction des demandes passeport, des cartes d'identité, des actes d'état civil ou encore de l'organisation des élections.

En 2024, trois missions précédemment rattachées à la Direction générale des services ont été réaffectées : le marketing territorial au service Communication, la mission consacrée à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante au service Manifestations, et la QVCT à la Direction des ressources humaines. Leur approche reste transversale à l'échelle de la collectivité.

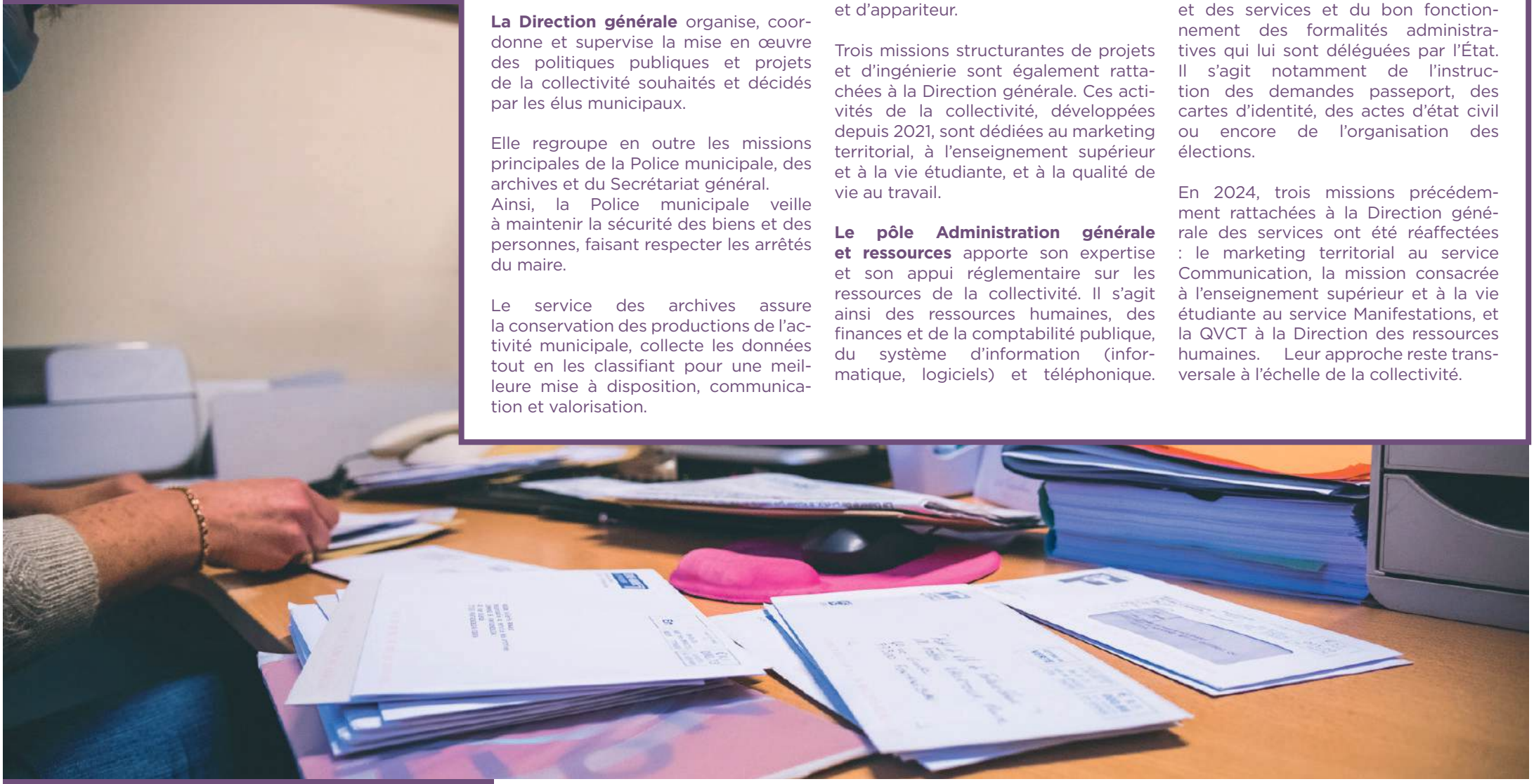

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Le Secrétariat général est l'interface générale des services municipaux en leur apportant un support réglementaire. Il comprend l'assistance du Directeur Général des Services (DGS), la gestion du conseil municipal et des actes administratifs, des services du courrier et de la reprographie.

✓ Secrétariat général :
- ☑ Assister le DGS dans l'exercice de ses fonctions,
- ☑ Préparer et gérer les conseils municipaux et commissions municipales,
- ☑ Instruire, analyser ou rédiger des actes administratifs de la collectivité (délibérations, décisions du maire, arrêtés municipaux),
- ☑ Être un support auprès des services et des élus en matière réglementaire, législative, administrative,
- ☑ Assurer la tenue des différents registres des actes de la collectivté,
- ☑ Accompagner les consultations juridiques,

✓ Service courrier :
- ☑ Traiter les correspondances reçues (postales ou électroniques), répartition vers les gestionnaires et suivi des réponses apportées en lien avec la direction générale et le Cabinet du maire,

✓ Service reprographie :
- ☑ Réaliser la reprographie, reliure, massicotage, mise sous plis (dossiers, affiches, plaquettes, livrets, programmes, invitations, envois en nombre...),
- ☑ Affranchir les envois postaux,
- ☑ Servir d'appariteur auprès des services et partenaires institutionnels,
- ☑ Gérer l'affichage administratif et réglementaire,
- ☑ Gérer les stocks de papier et d'enveloppes.

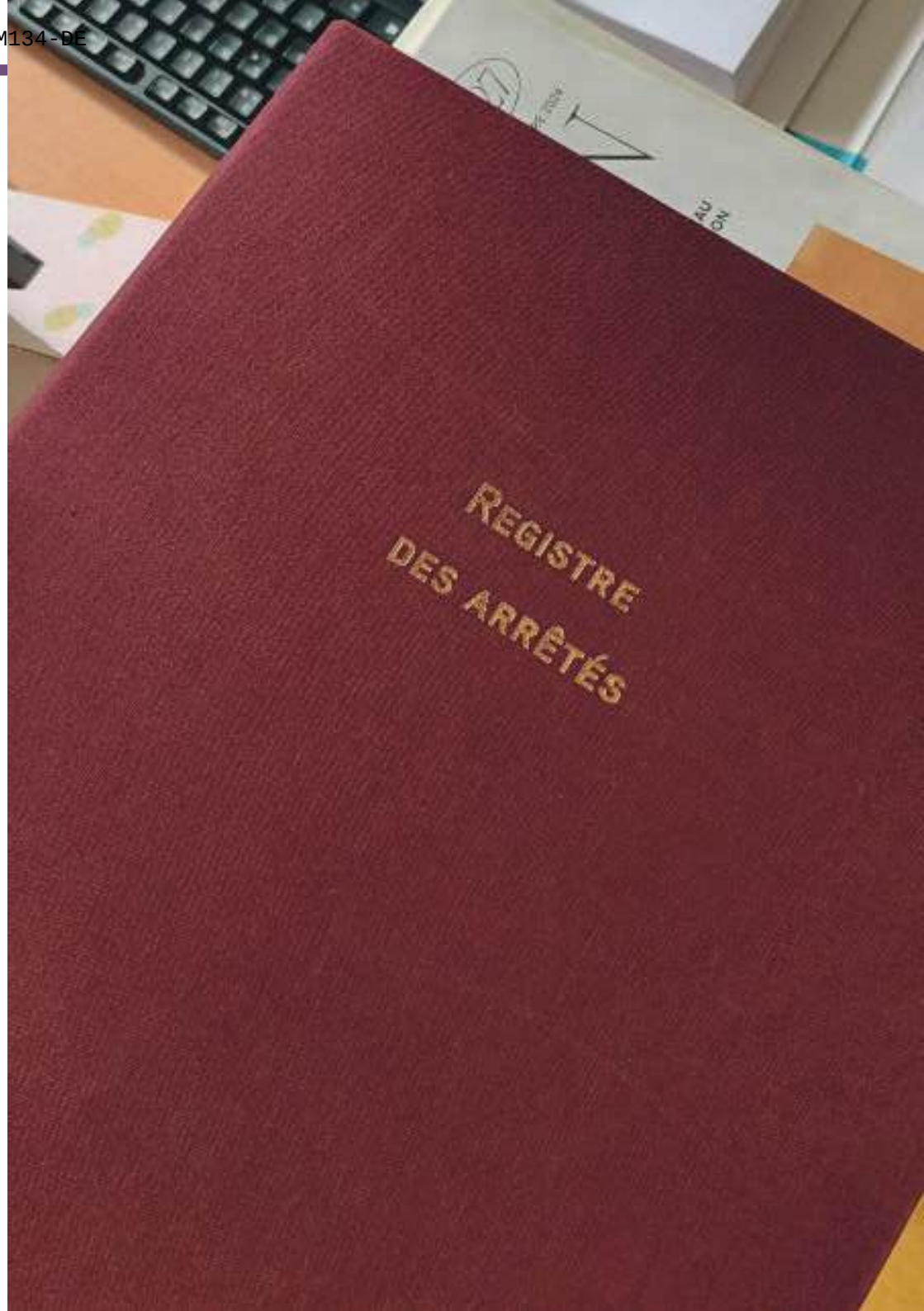

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **7,53**
∗ Effectif en nombre d'agents : **10**

Secrétariat général :
∗ **7** conseils municipaux ∗ **23** commissions municipales ∗ **161** délibérations ∗ **1 267** arrêtés ∗ **262** décisions du maire ∗ **1 427** actes transmis au contrôle de légalité

Reprographie :
Courrier postal / Chronopost / Colis / Recommandés :
∗ Moyenne mensuelle : **3 443** envois / Bilan annuel : **41 327** envois
∗ **58 706,07€** d'affranchissement

Usages des services :
∗ Nombre de ramettes de papiers A4 : **970**
∗ Nombre de ramettes de papiers A4 en papier recyclé : **400**
∗ Nombre de ramettes de papiers A3 : **100**
∗ Enveloppes : **59 000**

Service Courrier :
∗ **602** courriers suivis (moyenne mensuelle 50 courriers) ∗ **1 242** mails « Contact » du site internet de la Ville dont **639** relevant de l'état civil (demande d'actes de naissance principalement)

Principaux services sollicités :
Accueil population, Espaces publics, Police municipale

Maarch Courrier

NOUVEAU LOGICIEL COURRIER « MAARCH »

AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER PAR LE SERVICE REPROGRAPHIE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services en mai,
✓ Début de la mise en place d'un logiciel de gestion du courrier,
✓ Poursuite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Fontainebleau par la Chambre régionale et territoriale des comptes,
✓ Remplacement du photocopieur de la reprographie.

PERSPECTIVES 2025

Secrétariat général
✓ Commencement de la préparation à l'installation de la nouvelle mandature en 2026.

Courrier
Déploiement du logiciel « courrier » auprès des services pour diminuer les copies papier du circuit de transmission,
✓ Consolidation de la procédure courrier (procédures de diffusion/suivi/relance aux services).

Reprographie
Réduction progressive de l'empreinte environnementale par l'augmentation d'achat de papiers recyclés.

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1.

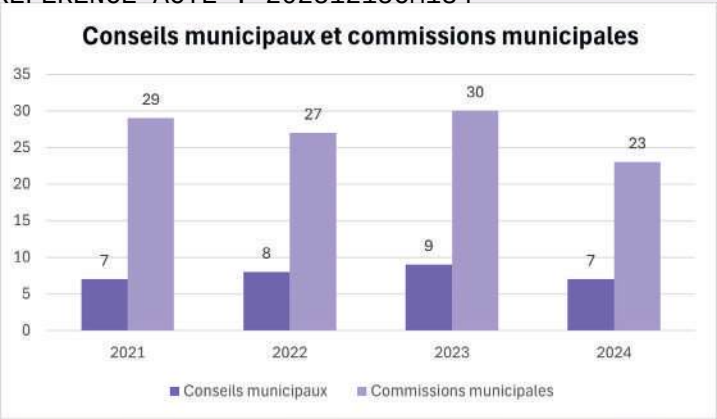

En 2024, **l'activité municipale a été soutenue et régulière**. Au total, 7 conseils municipaux se sont tenus, à raison d'un rythme d'environ une séance tous les mois et demi, permettant d'assurer le suivi des grandes orientations et décisions de la commune.

23 commissions municipales ont été organisées, témoignant d'un travail approfondi et continu sur des thématiques spécifiques (Cadre de vie, Vie locale, Aménagement urbain, Finances, Administration Générale et sécurité) : les commissions qui réunissent les élus de la majorité et de l'opposition, permettent **un travail préparatoire technique et politique avant le vote de la décision en conseil municipal.**

2.

Au cours de l'exercice 2024, la commune a assuré une production significative d'actes administratifs : **262 décisions du maire**, relevant de ses compétences déléguées ont été enregistrées, **1183 arrêtés municipaux**, traduisant la régulation quotidienne des affaires locales (en matière de voirie, tenue de manifestations, de partenariat, finances, police municipale ...). Par ailleurs, le conseil municipal a adopté **161 délibérations.**

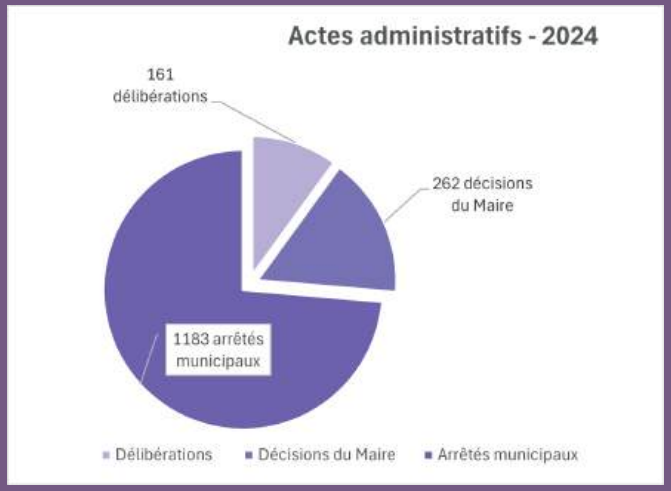

3.

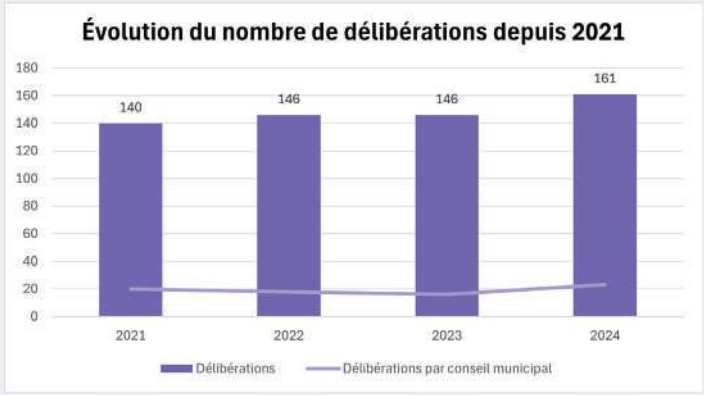

Depuis 2021, on constate une **progression sensible du nombre de délibérations adoptées par le conseil municipal** Après **140 délibérations votées en 2021**, le volume s'est maintenu à un niveau proche avec **146 en 2022** et **146 en 2023**. En 2024, **une hausse plus marquée est observée, avec 161 délibérations**, traduisant une intensification de l'activité délibérative et une mobilisation accrue de l'assemblée municipale dans la conduite des affaires locales.

Les délibérations du conseil municipal font l'objet d'une transmission à la préfecture dans le cadre du contrôle de légalité conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) puis sont publiées sur le site internet de la Ville pour être portées à connaissance du public. Les délibérations sont des actes juridiques des décisions prises par le conseil municipal. Elles garantissent la transparence, la légalité et la continuité de l'action publique. Les sujets des délibérations sont variés (finances, patrimoine, urbanisme, partenariats, culture, administration générale, marchés publics...).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

4.

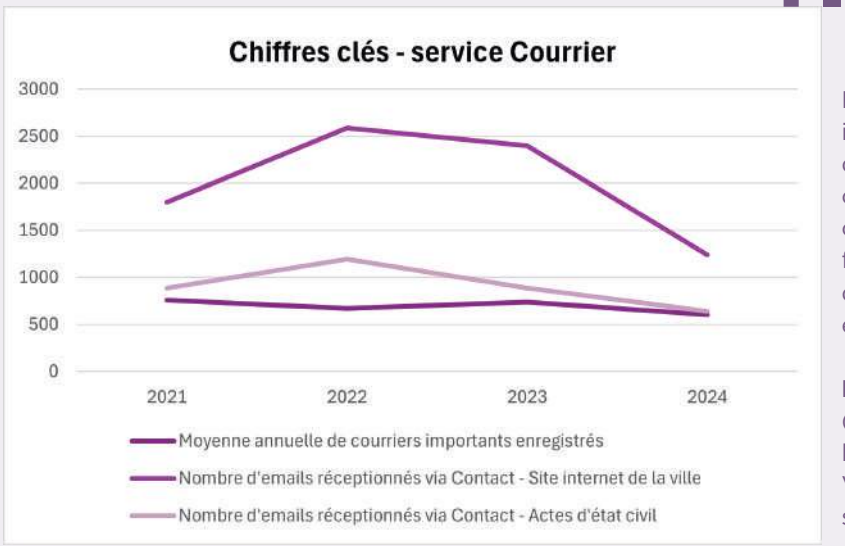

La réception des courriers, qu'ils soient matériels ou immatériels, est assurée quotidiennement par un service dédié. L'agent référent procède à l'ouverture et au tri des courriers entrants, avant de les transmettre aux services compétents. Les courriers identifiés comme « importants » font l'objet d'un enregistrement spécifique et sont directement orientés vers la Direction Générale des Services et vers le Maire, afin d'être traités en priorité.

Les canaux de réception sont multiples : le courrier papier (courant et recommandés) transmis par les services postaux, les courriels adressés à l'adresse électronique officielle de la Ville, les messages déposés via la rubrique « contact » du site internet municipal.

SERVICE REPROGRAPHIE

5.

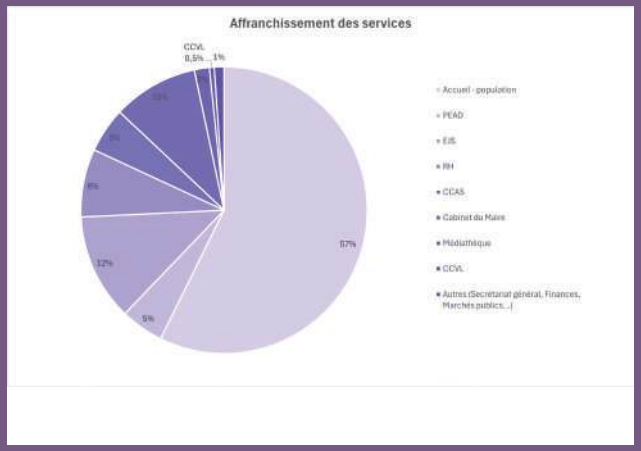

Les principaux émetteurs de courriers postaux sont les services de l'État civil, l'Urbanisme et les Ressources humaines. Ces trois services gèrent en effet des actes à forte valeur juridique ou probatoire, pour lesquels le papier reste privilégié afin d'assurer la sécurité, la traçabilité et la conformité réglementaire.

6.

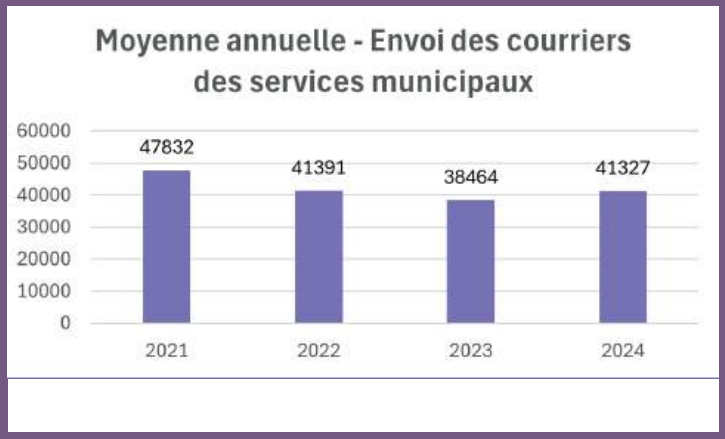

L'évolution du nombre de plis envoyés présente une tendance à la baisse, conséquence directe de l'accentuation des pratiques de dématérialisation dans les échanges administratifs.

DG - AGR

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Collecter, classer, conserver, communiquer et valoriser les documents produits ou reçus par les services municipaux dans l'exercice de leur activité et auprès des propriétaires d'archives privées, à vocation d'archives administratives juridiques, historiques et culturelles,

✓ Sensibiliser et former les services à la gestion documentaire : au plan de classement, et aux tableaux de gestion utilisés par la collectivité,

✓ Collecter les archives privées jugées intéressantes sur le plan historique et patrimonial à la ville, entrées par don, legs, dépôt et achat,

✓ Classer les archives implique plusieurs opérations avec des normes de description comme ISAD'G :

- ☑ Tri et élimination de doublons de documents dont la durée d'utilisation administrative est limitée,
- ☑ Traitement et analyse des dossiers, cotation selon le cadre de classement des sous-fonds,
- ☑ Indexation selon un thesaurus normé pour faciliter les recherches,
- ☑ Élaboration des instruments de recherches (guide, inventaire, répertoire),

✓ Conserver les archives de façon préventive, veiller à protéger les documents de toute dégradation (lumière, poussière, humidité, facteurs humains et sinistres) par des mesures appropriées : locaux de conservation normalisés, conditionnements adaptés, estampillage, élaboration d'un registre de prévention des risques et de sauvegarde.

✓ Conserver si nécessaire de façon curative également en faisant restaurer, numériser.

✓ Communiquer aux services producteurs dans le cadre de suivi de dossiers, de recherches historiques,

✓ Communiquer aux administrés une fois le travail réalisé en amont (collecté, classé, coté et restauré) en salle de lecture, suivant le règlement et les délais de communicabilité du code du patrimoine,

✓ Valoriser les archives municipales par des communications sur le site internet de la ville ou au travers des contributions à des projets historiques et culturels : expositions, publications, création de deux parcours historiques et ludiques sur la ville et Napoléon 1er avec l'application GuidiGO.

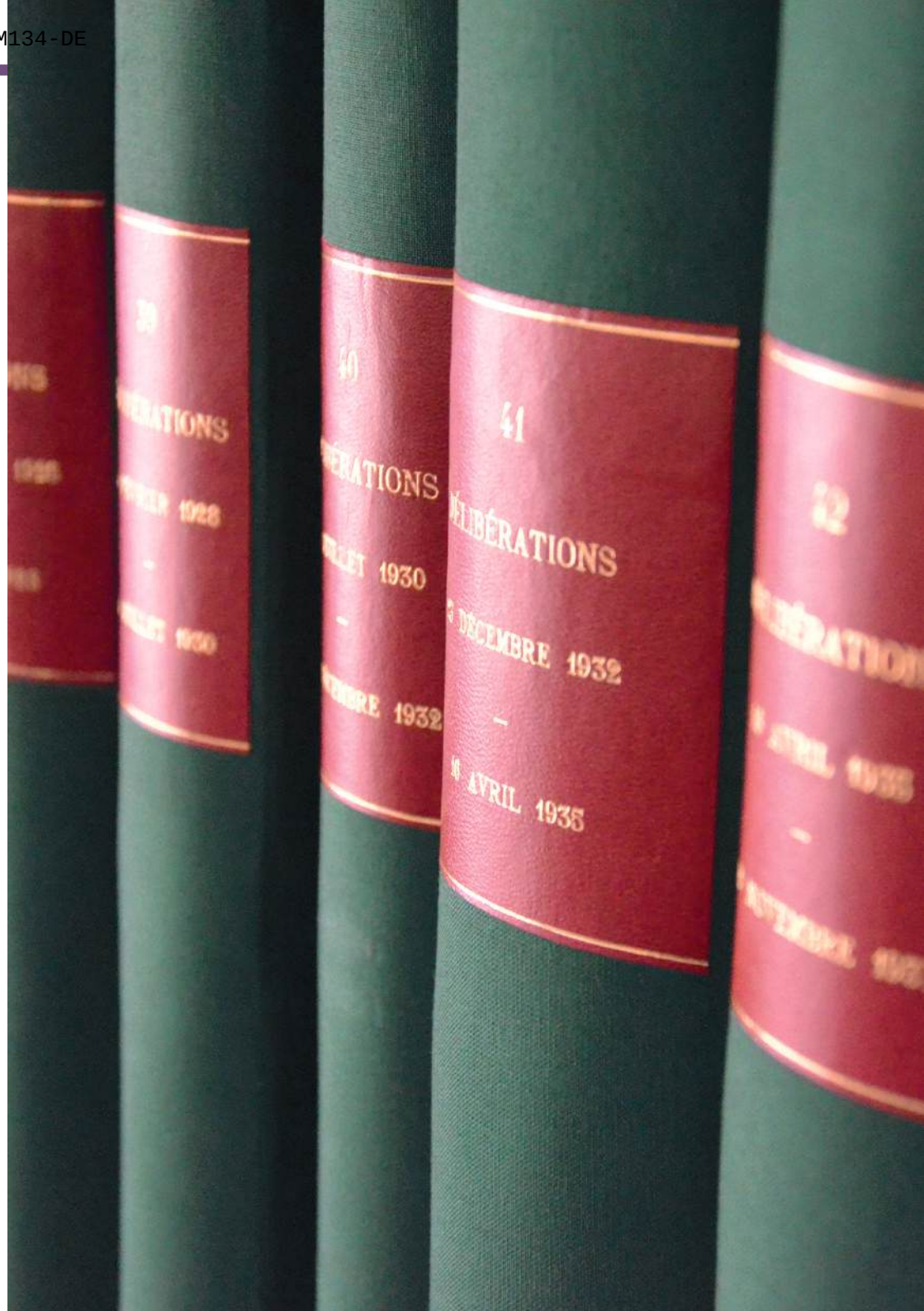

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **1**
* Effectif en nombre d'agents : **1 et 1 stagiaire**

* Les archives communales comprennent 5 sous-fonds d'un total de **841** mètres linéaires (ml)
* Archives anciennes (1485-1789) : **4** ml
* Archives modernes (1790-1945) : **120** ml
* Archives contemporaines (**1 946** - dernier versement par services, en accroissement) : **95, 87** ml
* Archives iconographiques (toutes dates) : **40** ml
* Archives privées : **6,20** ml
* Archives électroniques

ARCHIVES ANCIENNES

EXEMPLE DE VERSEMENT D'ARCHIVES DES SERVICES

FONDS CONTEMPORAIN

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Travail de recherche avec l'association du Régiment de chasse « Normandie-Niémen », devoir de mémoire pour l'inscription sur le monument aux morts et la pose d'une plaque pour le pilote bellifontain Jacques Casaneuve.

✓ Participation du service à la rédaction d'un article dans la revue d'histoire de Fontainebleau n°26 dédié à Roger Porte, prisonnier bellifontain pendant la Seconde guerre mondiale.

PERSPECTIVES 2025

✓ Nouvel environnement de travail en septembre 2025 : bureau de l'archiviste, ainsi que salle de lecture,

✓ Organisation des consultations dans une salle de lecture adaptée pour les étudiants, chercheurs, Bellifontains notamment les historiens de la revue historique,

✓ Début du traitement des archives modernes en 2025,

✓ Projets et préparation d'animation et d'ateliers de valorisation auprès du service jeunesse et des résidences autonomies pour 2025-2026,

✓ Mise à jour de la page des archives municipales, site internet de la ville, sur les délibérations 2022-2024,

✓ Journées du patrimoine 2025 pour valoriser les parcours avec GuiDIGO,

✓ Récolement avant les élections municipales de 2026.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

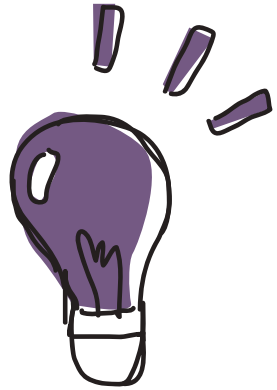

1.

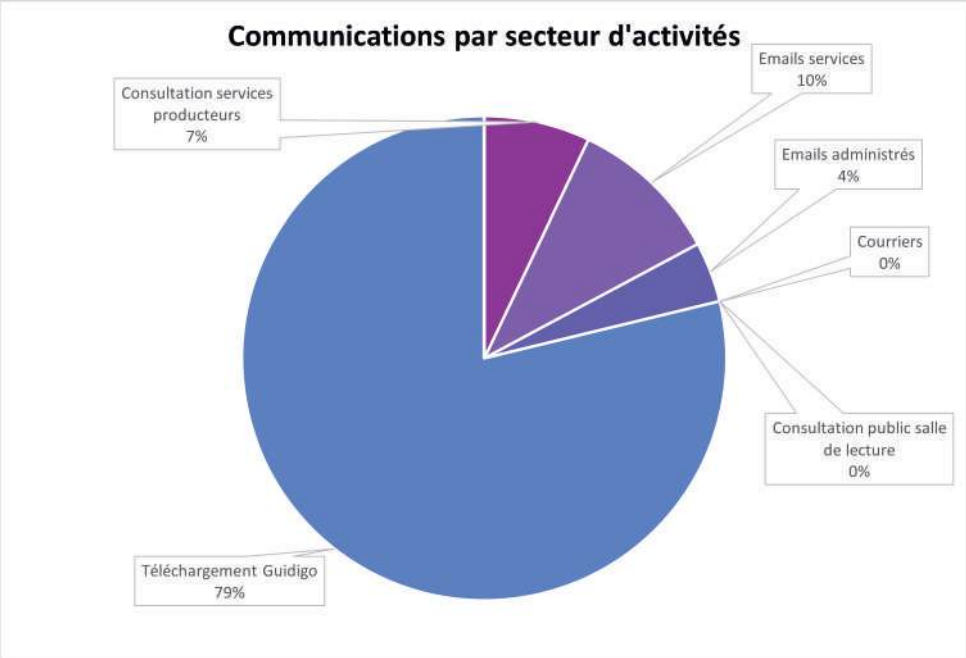

- Communications et recherches pour les services producteurs (consultation et courriels) : **422**
- Publics (historiens, étudiants, généalogistes, services de l'État…) en salle de lecture : **6**
- Recherches demandées par le public (courrier et courriels) : **97**
- Téléchargement des deux parcours GuidiGO : **1827** dont pour le 1er parcours **1484** et **343** pour le 2e parcours.

2.

60% des demandes de communication concernent le fonds d'archives historiques contemporaines, **40%** des demandes concernent le fonds d'archives modernes (1790-1945). Les archives anciennes et modernes sont utilisées par les lecteurs, les archives contemporaines (postérieures à 1946…) sont surtout utilisées par les services producteurs selon leurs délais de communicabilité.

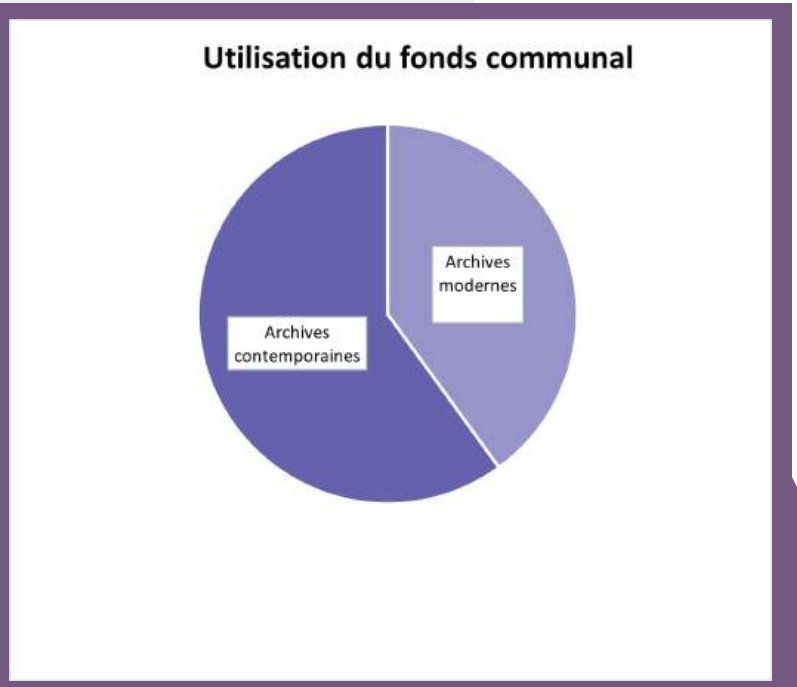

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

GuidiGO Every place has a story to tell | Créer un parcours | Découvrir | Rechercher...

Auteur

Fontainebleau

CONTENU OFFICIEL

Archives municipales

Parcours réalisé par Valérie Renaud, archiviste et responsable des archives municipales de Fontainebleau (2019 et 24.07.2024).

Notifié les Sources : Archives municipales de
afficher plus...

Afficher le profil

Fiche du parcours

Itinéraire :	22 étapes
Durée :	1h30
Lieu :	Fontainebleau, France
Langue :	Français (+1 plus)
Taille :	17 Mo

Description

Découvrez Fontainebleau sur votre smartphone avec l'application de la ville. Un circuit ludique vous est proposé, vous pouvez le réaliser à votre guise en vous arrêtant à mi-chemin au n°15 ou en parcourant la totalité des étapes.

Pour vous aider à résoudre les énigmes, vous trouverez à l'office de tourisme le dépliant « Parcours de grès » et d'autres brochures. Certaines réponses proviendront de vos connaissances historiques et culturelles. A la fin de votre balade, vous trouverez votre taux de réussite sur l'application.

FONTAINEBLEAU vous invite à découvrir, à travers un circuit de questions à choix multiple, l'histoire de sa cité royale et impériale.

Ville connue pour son prestigieux château et sa forêt domaniale, Fontainebleau était aussi autrefois une ville de villégiature pour les gens de la cour, les artistes et autres personnalités ainsi qu'une ville commerçante et militaire.

afficher moins

DG - AGR

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Assurer les fonctions d'état civil :
- ☑ Accueil physique et téléphonique,
- ☑ Délivrance d'actes d'état civil et de livrets de famille,
- ☑ Instruction des dossiers de baptême républicain et de mariage,
- ☑ Organisation des cérémonies,
- ☑ Déclaration de décès et de naissances,
- ☑ Enregistrement des PACS,
- ☑ Tenue et mises à jour des registres d'état civil,
- ☑ Traitement des courriers (physiques et dématérialisés).

✓ Cartes nationales d'identité et passeports :
- ☑ Enregistrement, délivrance et suivi,
- ☑ Traitement des recueils transmis par la préfecture,
- ☑ Gestion de l'Identité Numérique

✓ Formalités administratives « Population » :
- ☑ Délivrance de certificats et demandes d'attestation d'accueil,
- ☑ Gestion des opérations électorales : tenue de la liste et secrétariat de la commission de contrôle, gestion des scrutins,
- ☑ Gestion des dossiers de recensements citoyens,
- ☑ Tirage au sort des jurés d'assises,
- ☑ Recensement de la population,
- ☑ Gestion des autorisations de stationnement (Taxis),
- ☑ Gestion des débits de boissons,
- ☑ Gestion des cartes de résident (renouvellement des titres de séjour 10 ans).

✓ Organiser les formalités relatives au cimetière :
- ☑ Gestion des achats et des renouvellements des concessions,
- ☑ Suivi des demandes de travaux,
- ☑ Production des autorisations funéraires.

✓ Cimetière :
- ☑ Gestion des achats et des renouvellements des concessions,
- ☑ Suivi des demandes de travaux,
- ☑ Production des autorisations funéraires,
- ☑ Gestion des concessions arrivant à échéance.

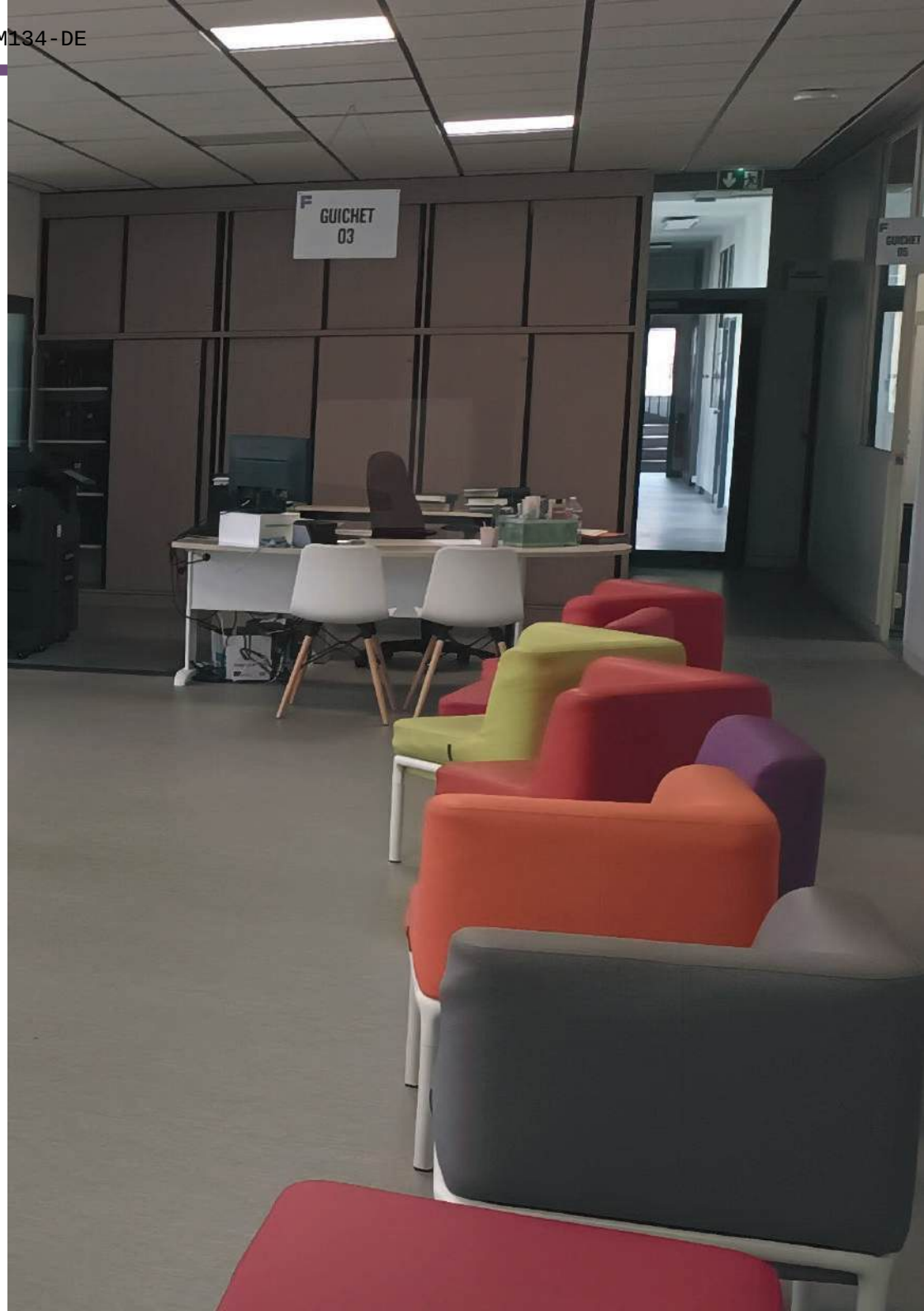

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ACCUEIL POPULATION

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **11,6**
* Effectif en nombre d'agents : **12**

* **28 916** usagers accueillis
* **24 281** appels reçus
* **31 416** courriers traités (demandes en ligne+papier)
* **8 453** demandes de titres sécurisés enregistrées
* **69** mariages
* **639** décès
* **1 486** naissances
* **131** inhumations
* **2 013** livrets de famille
* **312** jeunes recensés
* **804** inscriptions sur liste électorale
* **7 000** concessions funéraires
* **16 308** population totale

REGISTRES D'ÉTAT CIVIL

BORNE D'ACCUEIL

SIGNALÉTIQUE HÔTEL DE VILLE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Élections : l'année 2024 a été marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale et l'organisation des élections législatives en 20 jours,

✓ Organisation du service : recrutement et formation en interne de 5 agents,

✓ Changement des logiciels Etat Civil, Recensement du Citoyen et Cimetière,

✓ Cimetière : la reprise de seize concessions s'inscrit dans une démarche d'assainissement et de pérennisation de la gestion du cimetière. Il s'agit de préserver les espaces verts du lieu et d'éviter une détérioration des sépultures,

✓ Passeport/CNI : depuis le mois de mai, il est possible de procéder à la certification numérique des pièces d'identité (422 certifications) permettant ainsi aux usagers de procéder à des démarches dématérialisées notamment la procuration de vote 100 % dématérialisée pour les élections.

PERSPECTIVES 2025

✓ Cimetière : agrandissement de l'espace cinéraire, poursuite des reprises de concessions,

✓ État Civil : développement des démarches en ligne grâce à la modernisation des logiciels de l'état civil,

✓ Élections : poursuite de la fiabilisation de la liste électorale. Étude d'un nouveau découpage de la carte électorale,

✓ Titres sécurisés : poursuivre une offre de rendez-vous rapide pour les usagers.

✓ Recensement 2025 : maintenir une qualité de collecte sur le territoire, pour déterminer au mieux le nombre d'habitants.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

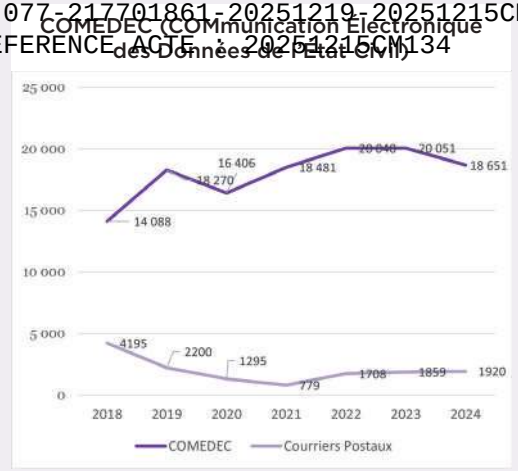

18 651 demandes traitées.

Le chiffre témoigne de la généralisation de la communication dématérialisée des actes d'état civil entre les administrations.

2.

69 mariages
Le chiffre correspond à une moyenne annuelle haute de mariages célébrés à Fontainebleau.

639 décès
Il s'agit du chiffre le plus haut depuis plusieurs années.

1 486 naissances
Malgré un taux de natalité en baisse au niveau national, une stabilité est observée sur le territoire.

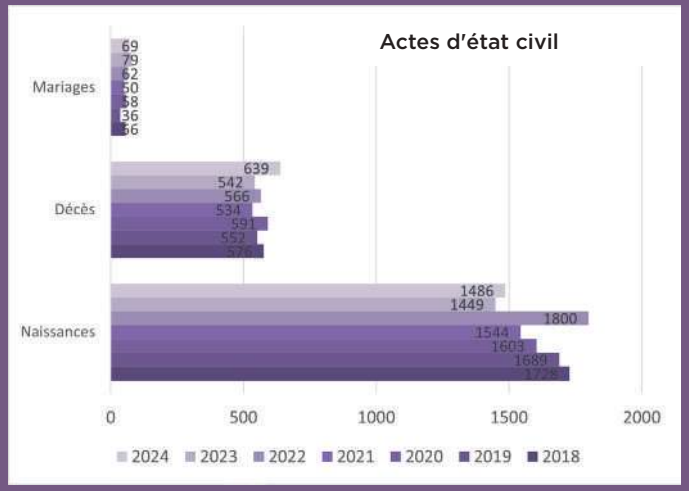

3.

Après 2 années consécutives de forte augmentation sans précédent des demandes de titres d'identité, 2024 **reste marquée par un niveau élevé d'affluence**, bien qu'**en baisse de 10%** par rapport à 2023.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

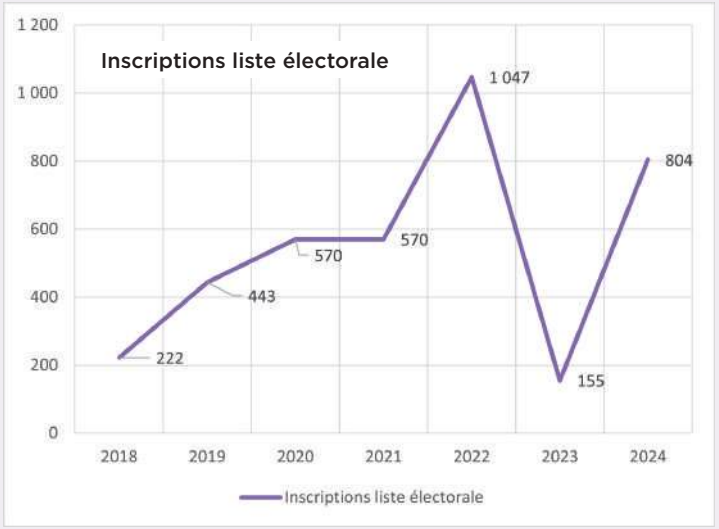

4.

804 inscriptions sur les listes électorales (+ 418%)
Cette importante augmentation est le reflet des échéances électorales prévues dans l'année mais aussi le scrutin exceptionnel des élections législatives à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

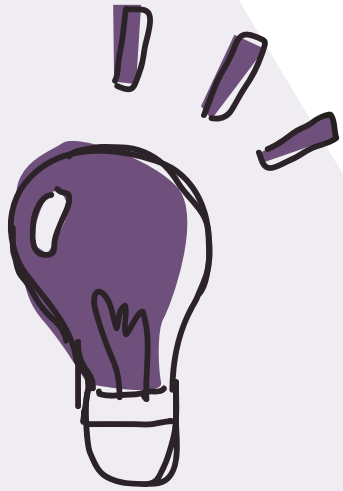

5.

28 916 visiteurs enregistrés,
soit une **baisse de 5%.**
24 281 appels recensés,
soit une **baisse de 13%**
par rapport à l'année passée, expliquée
par une amélioration constante
de l'information accessible
sur le site internet de la Ville.

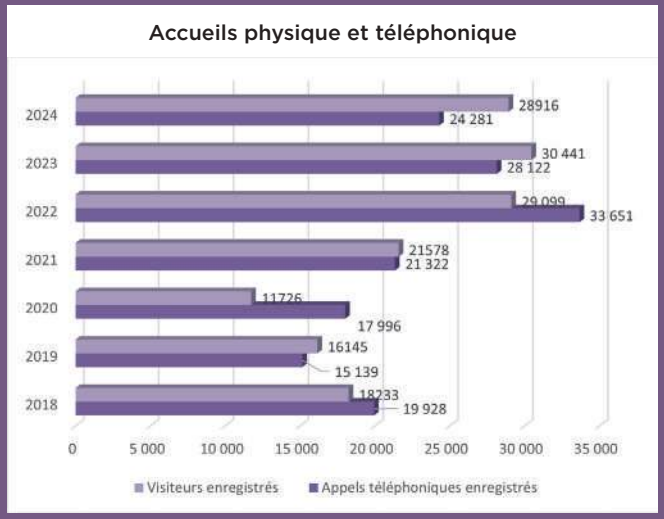

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Définir la politique des ressources humaines, opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques,

✓ Mettre en œuvre et diffuser la politique ressources humaines auprès des services et des partenaires sociaux,

✓ Organiser la communication ressources humaines,

✓ Piloter et animer le dialogue social et les instances paritaires,

✓ Piloter et mettre en œuvre la gestion des effectifs, emplois et compétences (recrutements, formations, mobilités, reclassements…),

✓ Assurer la gestion administrative et statutaire (dispositions statutaires, carrière, rémunération, retraite, discipline…) dans le respect de la réglementation,

✓ Organiser les temps de travail,

✓ Piloter la masse salariale en intégrant les contraintes financières de la collectivité,

✓ Participer à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité en lien avec l'assistant de prévention,

✓ Mener un travail collaboratif sur la politique de qualité de vie au travail

✓ Développer une politique d'apprentissage,

✓ Accompagner les agents, les cadres, la direction générale, les élus.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

RESSOURCES HUMAINES

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **6**
* Effectif en nombre d'agents : **6**

* **370** paies par mois * **931** arrêtés et **259** contrats
* **5** CST (Comité Social Territorial) et **6** réunions de la F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail)
* **12 674 871€** de masse salariale annuelle
* **2 504** demandes d'emploi reçues
* **38** stagiaires accueillis pour **284** demandes
* **6** apprentis accueillis pour l'année scolaire 2023/2024, **4** pour l'année scolaire 2024/2025.

PROJET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

PETIT DÉJEUNER D'ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS

PANNEAU D'AFFICHAGE OBLIGATOIRE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Prise de poste d'une Gestionnaire carrières et paies, d'un DRH et d'une Assistante RH,

✓ Préparation de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire, volet Prévoyance, effective au 1er janvier 2025,

✓ Préparation de la mise en place du nouveau Régime indemnitaire des agents de la Police municipale, effectif au 1er janvier 2025,

✓ Continuité de service à la suite de mobilités.

PERSPECTIVES 2025

✓ Réorganisation du service RH et recrutement d'un Chargé d'études,

✓ Déménagement dans des nouveaux bureaux,

✓ Poursuite de la démarche de dématérialisation des processus internes,

✓ Préparation de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire, volet Santé, effective au 1er janvier 2026,

✓ Étude sur la dématérialisation des bulletins de salaire,

✓ Étude quant à la mise en place d'un outil de communication interne,

✓ Élaboration du plan de formation,

✓ Poursuite du développement d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

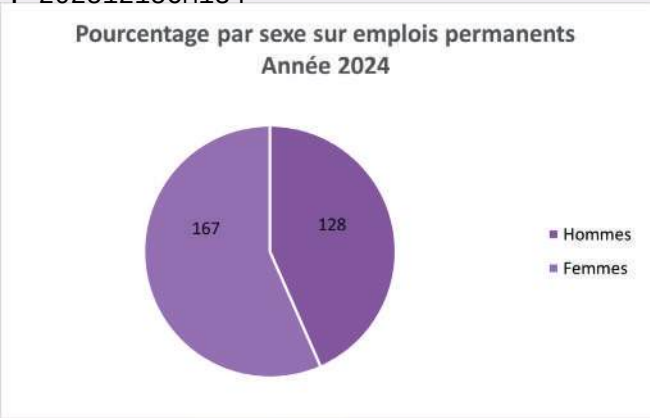

En 2024, les emplois permanents sont occupés majoritairement par des femmes, à hauteur de **57%**

2.

La majorité des emplois permanents des services municipaux bellifontains relèvent de la catégorie C (65% des ETP). Les emplois de catégorie B représentent 27% alors que le nombre d'ETP sur la catégorie A est minoritaire (6% des ETP)

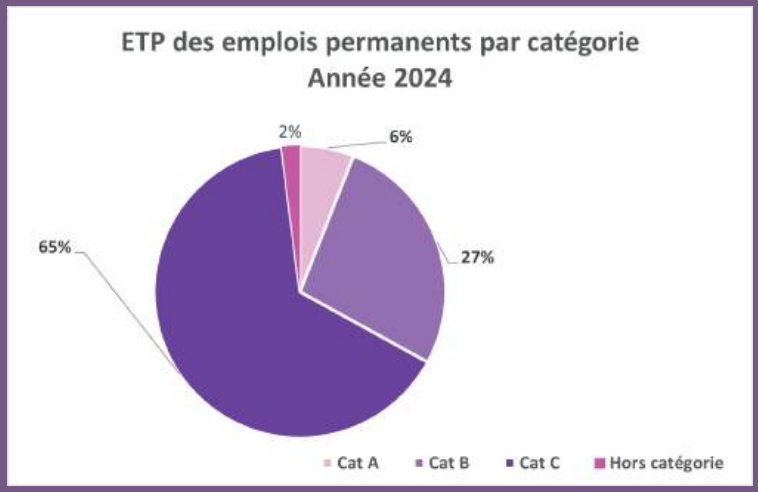

3.

La filière technique et la filière administrative sont les deux principales filières au sein des services municipaux en termes d'ETP.
La filière technique concentre à elle seule **29%** des ETP.
La filière administrative regroupe quant à elle **26%** des ETP. La répartition pour les autres filières est la suivante :
• Animation : **18%** • Culturelle : **17%**
• Médico-Sociale : **3%** • Police : **3%**
• Sportive : **1,36%** • Emplois hors filière : **2,37%.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 : REFERENCE ACTE : 20251215CM134

4.

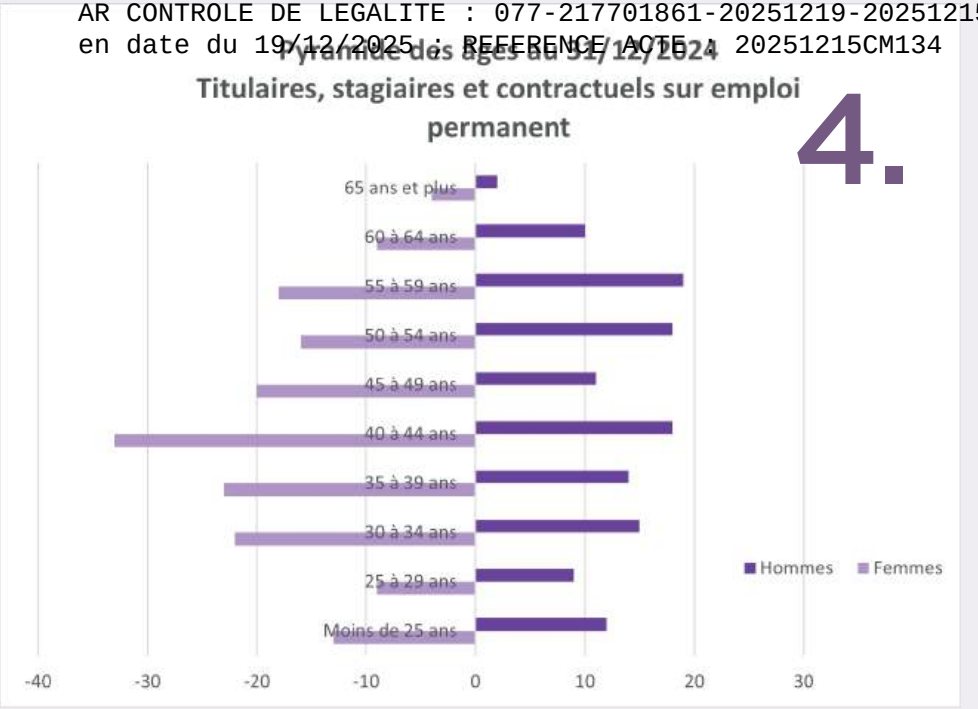

En 2024, les emplois permanents occupés par les femmes au sein de la collectivité, le sont majoritairement par les **40/44 ans**. Les hommes de **55 à 59 ans** sont les plus nombreux.

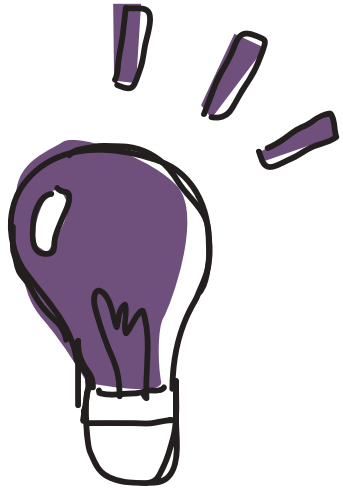

5.

Le nombre d'agents **a diminué en 2024** en effectif physique et en ETP.

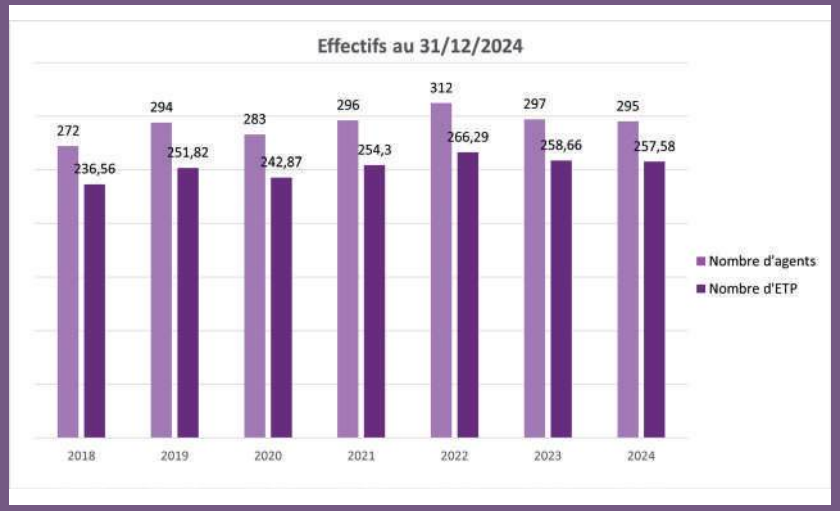

DG - AGR

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Établir une prospective financière, sur la base des rétrospectives, pour maintenir les ratios financiers et planifier au mieux l'action municipale,

✓ Élaborer des budgets (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative),

✓ Conseillers les services tant sur la préparation budgétaire que sur les aspects comptables, en les appuyant sur la recherche de financement,

✓ Gérer la dette et la trésorerie en s'assurant du respect des délais de paiement,

✓ Assurer la gestion comptable du patrimoine,

✓ Assurer l'exécution comptable avec l'enregistrement des engagements comptables, la liquidation et l'ordonnancement des factures, le titrage des recettes et l'envoi des flux à la Trésorerie Principale (Services de l'État), et la clôture des comptes (opération de fin d'exercice, élaboration des comptes administratifs),

✓ Suivre les demandes de subvention jusqu'à leur encaissement, en collaboration avec les services,

✓ Assurer le contrôle de gestion avec des reporting périodiques d'exécution budgétaire, permettant de s'assurer de l'avancement des actions conformément aux décisions politiques actées,

✓ Construire et suivre les investissements intégrés au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour assurer une planification optimale des investissements,

✓ Gestion des baux municipaux.

La direction des Finances assure la gestion et l'exécution de 5 budgets :

- ☑ le budget principal de la Ville et son budget annexe du Théâtre,
- ☑ le budget principal du CCAS et ses budgets annexes des résidences autonomie et des services à domicile.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **5**
* Effectif en nombre d'agents : **5**

* **5 759** mandats de dépense et **2 394** titres de recette pour la Ville en 2024
* Budget global en 2024 : **40,28 M€** (fonctionnement + investissement)

* **395** mandats de dépense et **107** titres de recettes pour le Théâtre en 2024.
* Budget global du Théâtre : **1,54 M€** (fonctionnement + investissement)

* **1 104** mandats de dépense et **1 625** titres de recettes pour le CCAS et budgets annexes en 2024.
* Budget principal et budgets annexes du CCAS : **5,49 M€**.

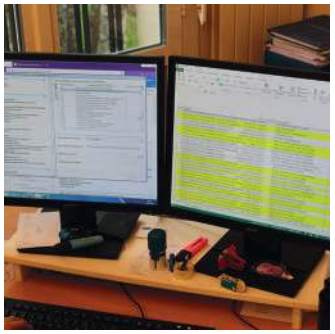

POSTES DE TRAVAIL

PRÉPARATION DES BUDGETS

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Nouvelle direction depuis mars 2024.
✓ Vote du budget primitif avec reprise des résultats de l'année antérieure,
✓ Organisation de commissions dans le cadre de la préparation budgétaire,
✓ Pas de hausse des taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, et instauration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
✓ Mise à jour de la prospective financière et du plan pluriannuel d'investissement,
✓ Révision des circuits comptables,
✓ Réalisation d'une étude d'optimisation de taxe foncière,
✓ Organisation d'une réunion générale d'information sur le cadre budgétaire et comptable à l'ensemble des services,
✓ Instauration du budget vert (nouvelle obligation, à compter de l'exercice budgétaire 2024)

PERSPECTIVES 2025

✓ Ajustement de l'organisation du service afin d'améliorer la continuité de service,
✓ Mise en place de nouveaux indicateurs d'activité,
✓ Poursuite de la mise à jour de l'actif comptable,
✓ Perfectionnement de la comptabilité analytique,
✓ Mise en place d'une interface pour la gestion des emprunts,
✓ Passage au Compte Financier Unique (CFU),
✓ Mise en place d'une gestion en AP/CP (technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels),
✓ Pas de hausse des taux.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

Les recettes réelles de fonctionnement de la ville s'élèvent à **27,501 M€** (hors recettes d'ordre) et sont en progression (**+9,48%**) par rapport à celles enregistrées en 2023.

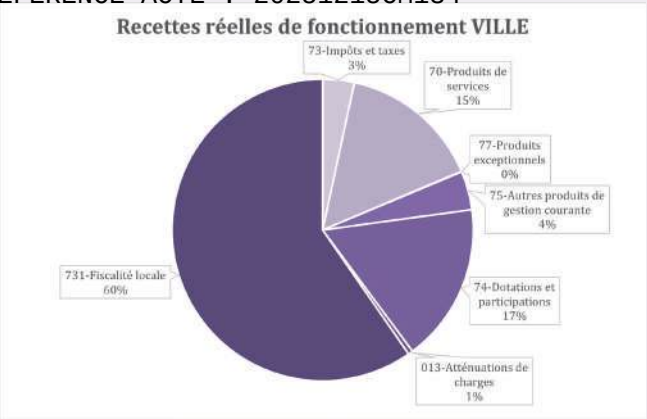

• Produits de services, du domaine :
+43,34% porté par le produit du stationnement, les FPS et le fait que les produits de la restauration et du conservatoire de musique ont été comptabilisés sur 10 mois en 2023 ;
• Impôts et taxes : **+0,61%** ;
• Fiscalité locale : **+4,63%** lié à l'évolution des bases fiscales ;
• Dotations et participations : **+1,22%** ;
• Autres produits de gestion courante : **+71,45%** lié à la hausse de la redevance versée par Interparking et l'amortisseur électricité ;
• Produits exceptionnels : **-37,21%**

2.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **24 296 540,74€** en 2024 contre **23 795 314,59€** en 2023, soit **une progression de 2,11%.**

Évolution des dépenses en 2024 : charges à caractère général : **-3,91%** par rapport à 2023 principalement due aux dépenses d'énergies (gaz et électricité) ; frais de personnel : **+2,51%** charge de gestion courante : **+58,45%** du au transfert de la subvention du Théâtre en provenance du chapitre 67 ; charges financières : **+15,03%** ; charges exceptionnelles : **-99,47%**

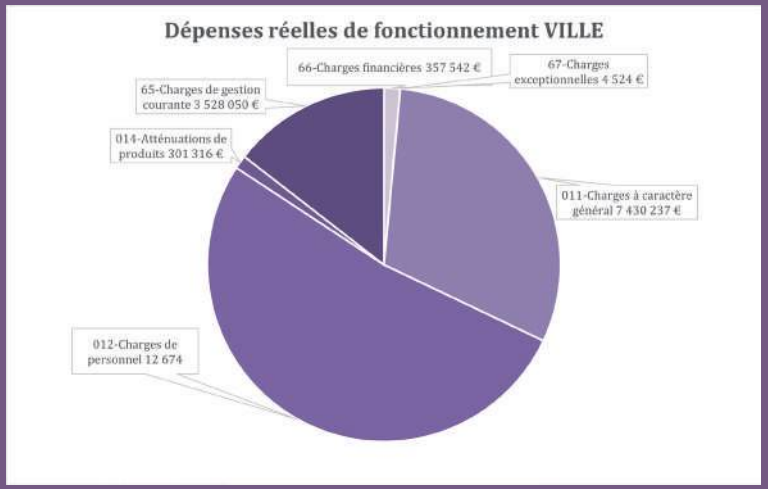

3.

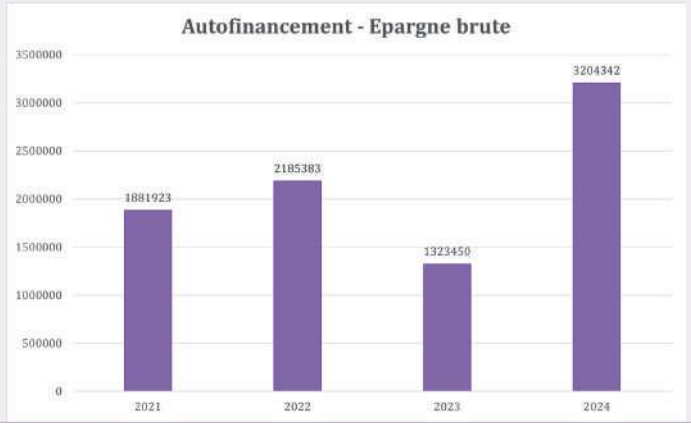

Le dynamisme des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, combinés à une réduction de l'inflation ont permis d'accroître l'épargne brute en 2024 qui s'établit à **3,204 M€**, soit son plus haut niveau depuis la fin de la crise sanitaire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

4.

La Ville a reçu **1,237 M€** de subventions pour la réalisation de ses projets.

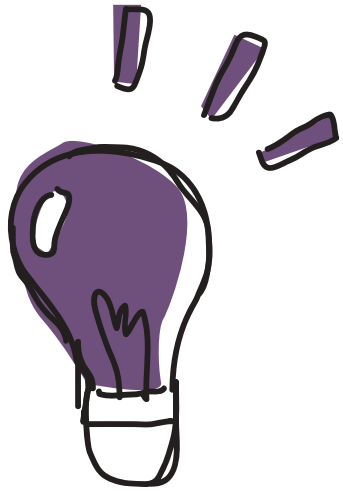

5.

Au-delà des subventions, la Ville a encaissé l'attribution de compensation d'investissement versée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (**101,1 K€**), un produit des amendes de police relatives à la circulation routière (**18,0 K€**) et une compensation financière à la suite du reclassement de la route D 417 (**225,6 K€**).

Les dépenses réelles d'investissement pour la Ville sont hors reports de **7,540 M€** en 2024 contre **6,705 M€** en 2023, soit une hausse de **+12,44%**.
Les seules dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) s'élèvent à **5,558 M€** et comprennent notamment :

- Les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de Ville (**700,7 K€**)
- La réfection de la rue de Ferrare (**556,3 K€**)
- Les études de la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Lagorsse (**500,4 K€**)
- Le réaménagement du square des Lilas (**432,2 K€**)
- La restauration du mur de Ferrare (**427,8 K€**)
- Achat de véhicules, dont une balayeuse (**308,5 K€**)
- Des travaux réalisés sur plusieurs voies, dont Sergent Perrier, Barbier, Dancourt, et Anne-Marie Javouhey (**262,0 K€**)
- La rénovation de l'éclairage public en LED (**256,5 K€**)
- La réfection de la rue des Bois (**103,4 K€**)
- Des travaux d'isolation au gymnase Martinel (**185,4 K€**)

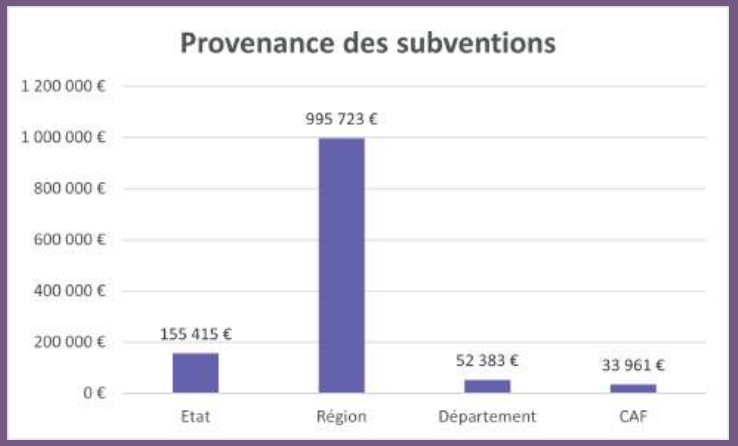

- Des travaux réalisés au Conservatoire, dont la pose de garde-corps sur rampe handicapé et la mise en place d'un pilotage de diffusion de chaleur (**120,4 K€**)
- Des aménagements au Centre de Loisirs, dont le remplacement de menuiseries et l'installation de tables de pique-nique (**101,3 K€**)
- Des travaux à la maison des associations, dont la mise en place d'un pilotage de diffusion de chaleur et des travaux de peinture et de réfection des sols (**71,7 K€**)
- Le déploiement de la vidéoprotection (**68,1 K€**)
- Des aménagements à l'école primaire Saint-Merry, dont le remplacement de l'éclairage par du LED (**56,8 K€**).

Au-delà des dépenses d'équipement, le remboursement du capital de la dette s'est élevé à **1,979 M€**.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Marchés Publics

☑ Assurer l'élaboration et sécurisation juridique des marchés publics, des groupements de commande dont la Ville est mandataire et des délégations de service public (DSP),

☑ Organiser et dispenser le conseil, la formation et l'assistance auprès des directions et services dans la passation et l'exécution des marchés,

✓ Achats Publics

☑ Gérer les achats en matière de mobilier et fournitures de bureau,

✓ Assurances

☑ Gérer les dossiers d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile et instruire les litiges éventuels.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MARCHÉS PUBLICS

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **1,9**
* Effectif en nombre d'agents : **2**

* **16** Publications / **36** marchés publics
* **635** Téléchargements de Dossier de Consultation des Entreprises
* **132** Dépôts de plis

INDICATEUR FONTAINEBLEAU (EN) TRANSITION

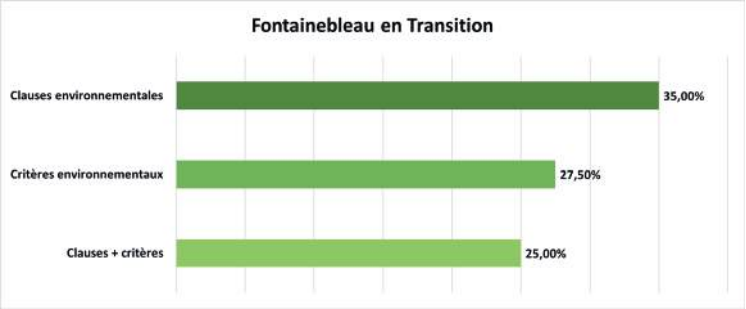

Sur les 36 marchés en 2024, seul **12,5%** des marchés ne contenaient ni clauses ni critères :

- **11** contenaient un critère environnemental (soit 27.5% des marchés)
- **14** contenaient une clause environnementale (soit 35% des marchés)
- **10** contenaient un critère et une clause environnemental (soit 25% des marchés)

72,65% des achats de la Ville en matière de fournitures de bureau ont été effectués dans des gammes de produits recyclés ou recyclables.

Loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire mise en œuvre depuis mars 2021 par les acheteurs publics) : 37,7% (Obligation légale : 20%)
Produits écologiques hors loi AGEC : 34,95%

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Lancement des 1ères procédures pour l'extension/réhabilitation de l'école Lagorsse,
✓ Mise en place de la nomenclature marchés,
✓ Attribution de la maitrise d'œuvre du projet skate park,
✓ Mise en place du marché d'entretien des bâtiments communaux,
✓ Rédaction d'un mémento assurances pour faire suite au renouvellement des marchés,
✓ Attribution du marché de transport en groupement de commande avec 6 autres collectivités.

PERSPECTIVES 2025

✓ Démarrage des travaux pour l'extension/réhabilitation de l'école Lagorsse,
✓ Lancement et notification de la suite des procédures pour l'extension/réhabilitation de l'école Lagorsse,
✓ Mise en place d'une nouvelle formation marchés publics.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

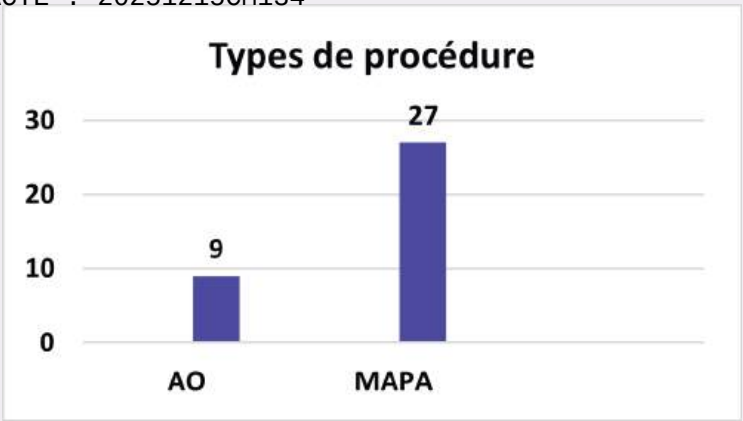

Les marchés à procédure adaptée (MAPA) sont, sauf exception, les procédures conclues pour des montants allant de :
- **40 000€ HT à 221 000€ HT** en fourniture et service,
- **100 000€ HT à 5 538 000€ HT** en travaux.
Au-delà de ces seuils, les marchés sont passés en Appel d'Offres (AO).

2.

Sur les **36** marchés engagés en 2024 :
- **4** ont été déclarés sans suite
- **0** marché infructueux
- **30** marchés ont été notifiés en 2024
- **2** marchés entamés en 2024 seront notifiés début 2025

3.

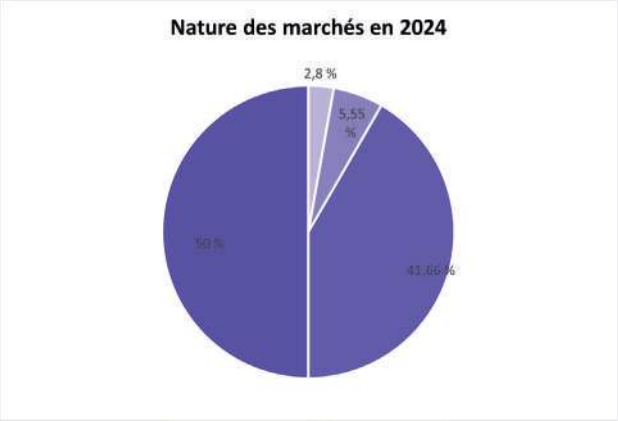

Cette année la Ville a passé **36**, et a en suivi une cinquantaine, tous types de marchés confondus.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

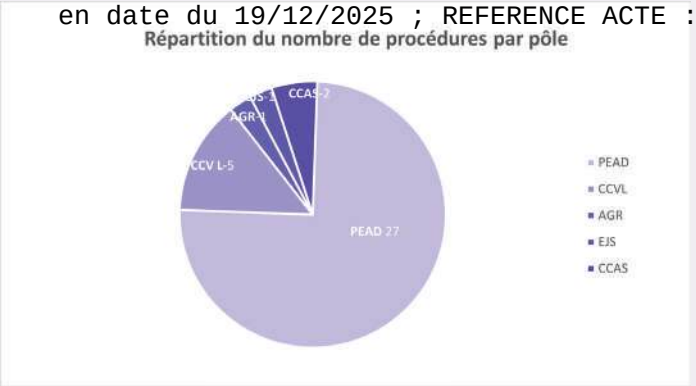

4.

Sur l'année 2024, toute procédure confondue, la Ville a reçu **132** offres.

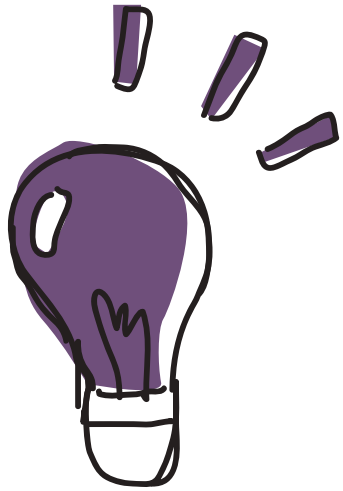

5.

Volume d'achats via une procédure de marché public

En investissement **55,82%** des achats de la collectivité se font via un marché public, et **37,57%** en fonctionnement.

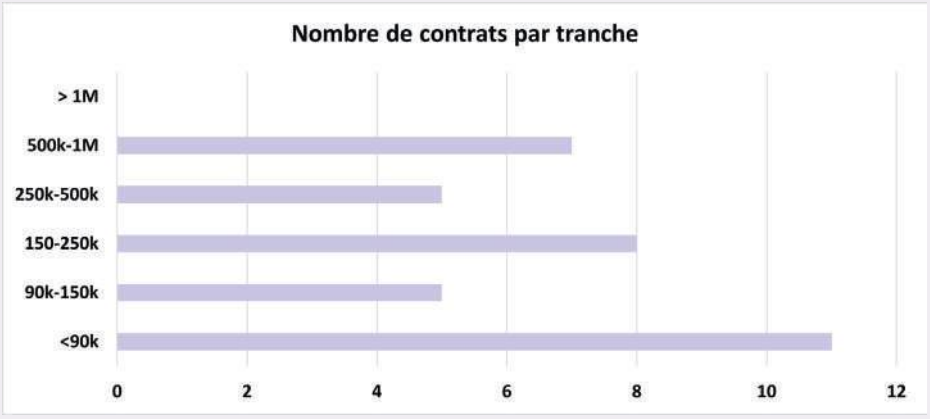

6.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Prendre en charge les demandes informatiques, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des outils informatiques et le remplacement des équipements obsolètes,

✓ Assurer les urgences informatiques,

✓ Gérer la téléphonie : fixe et mobile,

✓ Assurer le bon fonctionnement des serveurs systèmes, réseaux et applicatifs. Gestion des bornes Wifi,

✓ Garantir une architecture cohérente et fonctionnelle du système d'information,

✓ Sauvegarder les données des serveurs,

✓ Sécuriser la messagerie électronique.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SYSTÈME D'INFORMATION TÉLÉPHONIE

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **2**
* Effectif en nombre d'agents : **2**

* Nombre de tickets : **338**
* Nombre de serveurs utilisés : **34**
* Nombre de pc portables achetés : **16**
* Nombre de postes informatiques : **260**
* Nombre de lignes mobiles : **192**
* Nombre de comptes ouverts sur les systèmes d'information : **265**

CAMPAGNE CYBER-SÉCURITÉ

NOUVEAU PHOTOCOPIEUR DE LA REPROGRAPHIE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Suite de l'interconnexion des différents sites municipaux vers l'Hôtel de Ville,
✓ Remplacement des logiciels du service Accueil-Population,
✓ Sensibilisation des agents au risque autour de la cyber-sécurité,
✓ Changement du serveur de sauvegarde,
✓ Amélioration de l'ensemble des serveurs vers une version plus sécurisée,
✓ Acquisition d'un logiciel pour le service courrier,
✓ Optimisation du parc de copieur à la suite du renouvellement du marché.

PERSPECTIVES 2025

✓ Suite de l'interconnexion des différents sites municipaux vers l'Hôtel de Ville,
✓ Implémentation et sensibilisation des agents sur IA générative.
✓ Coffre-fort numérique et dématérialisation des bulletins de paie pour les agents.
✓ Acquisition d'un logiciel pour le Conservatoire de musique.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

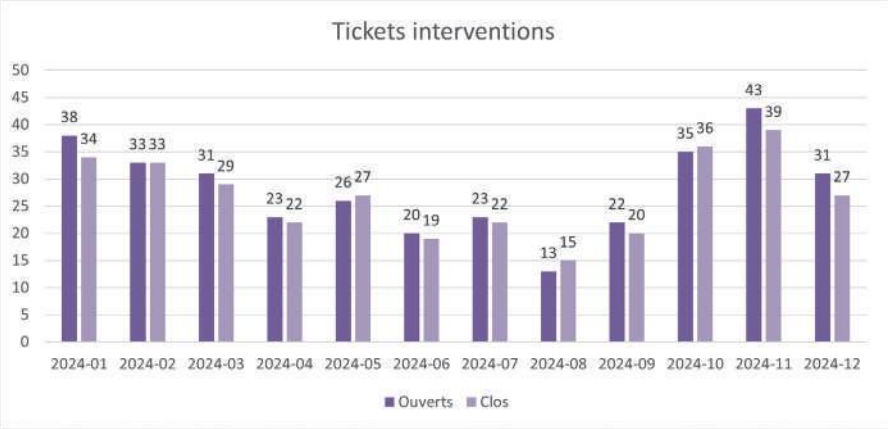

En 2024, sur **338** incidents signalés et requérant une résolution par le service informatique, **323** ont été positivement traités.

2.

Le service informatique est assez logiquement davantage sollicité par les services ayant des activités administratives, comme les services dits « ressources » qui travaillent quotidiennement avec des logiciels de gestion (état civil, finances, RH, urbanisme, espace famille en mairie, au CCAS, ou dans les établissements culturels…) et manipulent un grand nombre de dossiers et données. Il y a nécessairement des interventions techniques pour dépannages de matériel informatique ou téléphonique (postes ou petits périphériques), mais aussi d'installation de logiciels, de suivi…

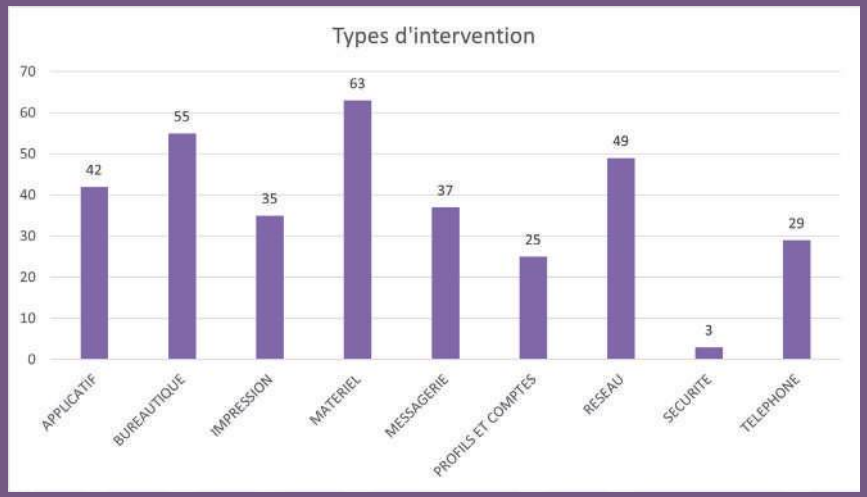

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

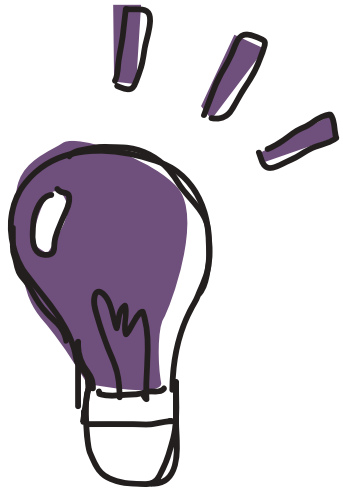

3.

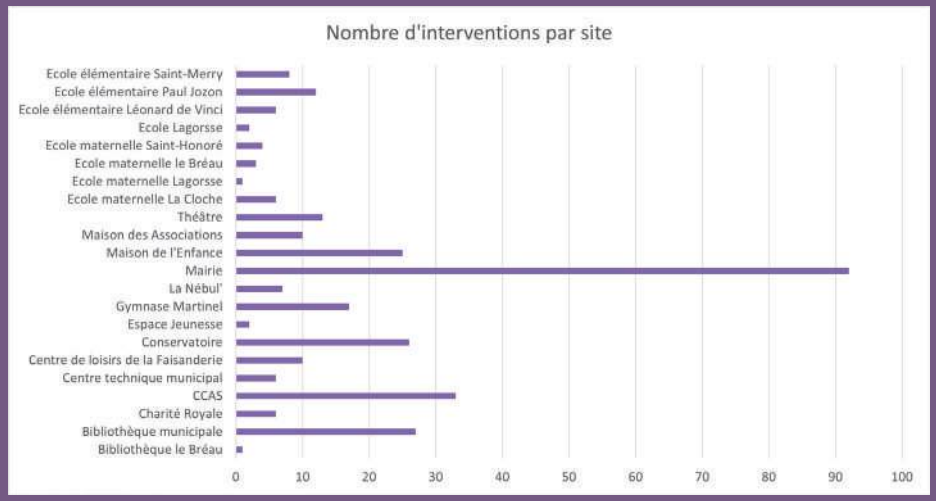

Le service informatique est logiquement davantage sollicité par les services ayant des activités administratives, comme les services dits « ressources » qui travaillent quotidiennement avec des logiciels de gestion (état civil, finances, RH, urbanisme, espace famille en mairie, au CCAS, ou dans les établissements culturels…) et manipulent un grand nombre de dossiers et données. Il y a nécessairement des interventions techniques pour dépannages de matériel informatique ou téléphonique (postes ou petits périphériques), mais aussi d'installation de logiciels, de suivi…

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

→ Centre de Supervision Urbaine (CSU)

→ Videoprotection

→ Action de prévention : savoir rouler en vélo - Mobiliday

→ Exercice d'évacuation dans les locaux de la Charité Royale

→ Patrouille PM + ASVP

Effectif en équivalent temps plein : **13**
Effectif en nombre d'agents : **13**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SÉCURITÉ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

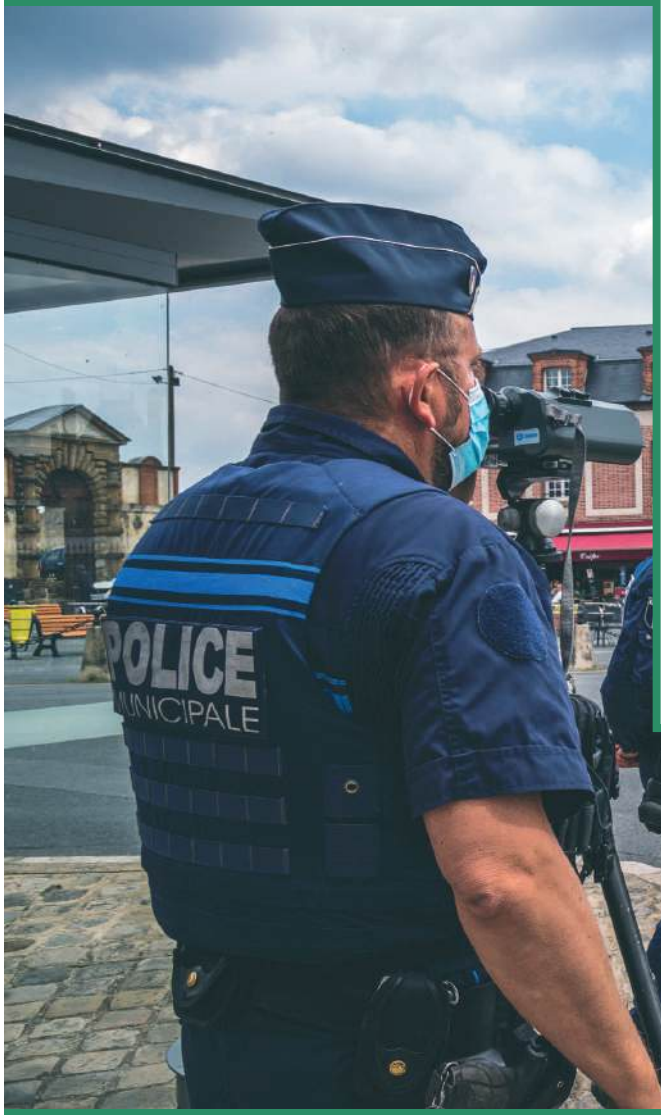

PRÉSENTATION DU PÔLE

La direction du pôle Sécurité et Tranquillité Publique pilote la politique communale en matière de prévention et de maintien de l'ordre public. À ce titre, et sous l'autorité du Maire détenteur des pouvoirs de police, elle veille à garantir la sécurité des habitants, à renforcer le sentiment de tranquillité et à développer une action de proximité en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les objectifs principaux sont la protection des personnes et des biens, la lutte contre les incivilités et la prévention des risques, le respect du cadre de vie et le renforcement du lien de confiance entre les habitants et les services municipaux.

Il est constitué de trois services complémentaires :

Le service **Police municipale** : ce cœur opérationnel du pôle est présent quotidiennement sur le terrain. Les agents assurent la surveillance générale, veillent au respect de la réglementation, interviennent pour prévenir et faire cesser les troubles à l'ordre public et apportent assistance à la population. Deux unités distinctes composent ce service :

• La brigade de proximité, chargée des relations avec le public, les commerçants et les établissements scolaires, assure également le suivi de l'occupation du domaine public (terrasses, stationnement, chantiers, etc.) et mène des actions de prévention et de sensibilisation.
• La brigade de soirée, dédiée à la réponse aux sollicitations des administrés et à la présence visible et dissuasive sur la voie publique, notamment en soirée et en fin de semaine.

Le **Centre de Supervision Urbain** (CSU) : l'« œil » de la Police municipale soutient les interventions de terrain et contribue à la sécurisation de l'espace public grâce à l'appui des technologies modernes : le réseau de vidéoprotection permet ainsi la sécurisation en temps réel du territoire communal. Le service participe à la gestion des événements, collabore étroitement avec les forces de sécurité étatiques.

Le service **Hygiène et Sécurité** veille au respect des règles de salubrité publique et de sécurité sanitaire sur le territoire communal. Il joue donc un rôle dans la préservation d'un cadre de vie sain, sûr et conforme aux normes en vigueur, contribuant directement au bien-être des habitants.

Ses missions recouvrent la surveillance de l'hygiène des espaces publics et des établissements recevant du public (ERP), la prévention et le traitement des nuisances, et l'appui technique aux autres services municipaux pour garantir la sécurité des équipements et infrastructures.

À travers ces trois services, le pôle déploie une politique cohérente et ambitieuse visant à garantir un cadre de vie apaisé et respectueux de tous. Transversal par nature, il agit à la croisée des compétences municipales en exploitant les pouvoirs de police du Maire et en apportant une réponse administrative et judiciaire à un large spectre de problématiques locales.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Assurer la sécurité des biens et des personnes : prévenir, dissuader, être visible et présent sur la voie publique pour lutter contre le sentiment d'insécurité,

✓ Écouter, apporter des solutions et des explications,

✓ Informer et rendre compte à l'autorité judiciaire par la recherche et la collecte de renseignements,

✓ Faire respecter des arrêtés du maire, notamment en matière de stationnement et d'occupation de voirie (terrasse, échafaudages, bennes etc.),

✓ Gérer la vidéoprotection et répondre aux réquisitions judiciaires,

✓ Gérer et proposer des dispositifs de circulation et de sécurisation (Vigipirate) en coordination avec les autres services municipaux lors de manifestations sur la voie publique (municipales et associatives),

✓ Assurer une police de proximité, lien essentiel avec la population, les commerçants,

✓ Faire appliquer la réglementation (codes de la route, de l'environnement...) contrôler et verbaliser les infractions, en agglomération, et sur l'ensemble du territoire communal, ce qui implique certains axes situés en forêt,

✓ Contrôler le stationnement gênant, notamment en centre-ville. Être une présence visible et régulière afin de dissuader les automobilistes de se stationner de façon anarchique,

✓ Lutter contre les incivilités : le dépôt ou le jet d'objets sur la voie publique,

✓ Rédiger les actes administratifs : procès-verbaux, rapport, activité journalière, etc.

✓ Assurer le service opération « Tranquillité vacances » qui permet à tous les habitants qui en font la demande, de bénéficier gratuitement d'une surveillance régulière de leur habitation et ce toute l'année lors de leurs absences

✓ Signaler toutes les anomalies constatées sur la voie publique concernant les services de la mairie. Ecouter et orienter les demandes des usagers envers le service public.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

POLICE MUNICIPALE

Chiffres clés

∗ Effectif en nombre d'agents : **10**

∗ **10** policiers municipaux formés et habilités au port d'armes
∗ **3 ASVP** chargés du stationnement gênant et habilités
∗ **1** secrétaire ∗ **1** chef de service de Police municipale ∗ **1** directeur de pôle Sécurité et Tranquillité Publique ∗ **18** services de surveillance pour les fêtes, cérémonies et manifestations ∗ **5 705** interventions ∗ **48** patrouilles de nuit afin de continuer à réduire le sentiment d'insécurité et **15** services décalés pour les manifestations et besoins du service ∗ **69** demandes de surveillance d'habitation « Opération Tranquillité Vacances » ∗ **90** rapports et **126** mains courantes ont été rédigés par les agents ∗ **8 411** contraventions ∗ Vidéoprotection : **40** caméras sur le domaine public et **3** sur le domaine privé ∗ **41** réquisitions judiciaires concernant la vidéoprotection
∗ **106** mises en fourrières automobiles

FESTIVITÉS DU 13 JUILLET

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU)

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Création de la Direction de la Sécurité et Tranquillité publique et des missions dédiées à la gestion et la sécurisation de l'espace public,
✓ Recrutement de 2 nouveaux agents PM et départ de 4 agents PM,
✓ Action de prévention : savoir rouler en vélo,
✓ Mobilisation des effectifs et sécurisation lors d'événements prévus ou spontanés,
✓ Élections législatives,
✓ Gestion des débordements dans le cadre de manifestations non autorisées,
✓ Gestion de la sécurisation du site des Glières après le départ des *gens du voyage*,
✓ Célébration des 80 ans de la libération de la ville,
✓ Organisation et sécurisation des passages de la Flamme olympique et paralympique en amont des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques organisés à Paris durant l'été 2024,
✓ Expulsion des *gens du voyage* du plateau sportif du stade Mahut.
✓ Convention avec la Police municipale d'Avon, avec des contrôles effectués au sein des communes : sécurisation de la gare et contrôles routiers,
✓ Augmentation des contrôles dans les transports en commun avec Transdev et la SUGE (sûreté ferroviaire),
✓ Création du Centre de Supervision Urbain (CSU).

PERSPECTIVES 2025

✓ Création et mise en place d'une brigade de soirée (6 janvier 2025) pour répondre aux besoins des administrés et faire de la lutte ciblée contre les phénomènes nuisant à la tranquillité publique,
✓ Achat de moyens de défense intermédiaire pour le travail spécifique en soirée : taser et flashball,
✓ Passage d'une fibre dédiée à la vidéoprotection permettant un déploiement de caméras supplémentaires et une stabilité du système ainsi que l'intégration de nouvelles technologie utiles dans la gestion de l'espace public. Les bâtiments municipaux seront également reliés ouvrant la voie à de nouveaux usages,
✓ Exploitation du CSU avec la mise en place progressive d'opérateur et début de la vidéoverbalisation,
✓ Création de 2 postes de PM supplémentaires,
✓ Extension des locaux de la PM en cohérence avec l'augmentation du nombre d'agents.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

2.

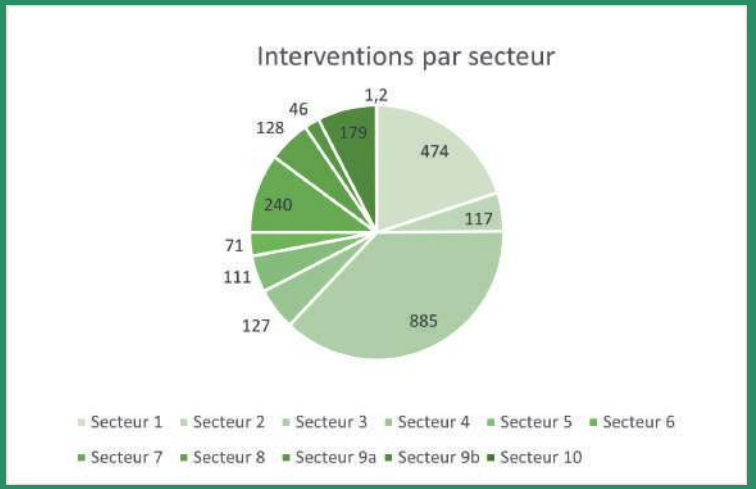

Ces secteurs correspondent aux zones de bureaux de vote à Fontainebleau

Cette hausse des interventions est la conjonction de deux phénomènes :
• Le renouvellement d'agents a redynamisé l'activité du service.
• Les Bellifontains prennent l'habitude de solliciter la Police municipale avant la Police nationale.

3.

À la suite des nombreux troubles à la tranquillité publique générés par les fêtes étudiantes dans les co-livings, **la présence de la Police municipale a été maximisée en soirée** pour endiguer la problématique et sécuriser les activités des établissements nocturnes.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

4.

Permet aux Bellifontains qui le souhaitent de **bénéficier gratuitement d'une patrouille** qui vérifie les accès visibles et accessibles de leur logement pendant leurs vacances. Cette opération permet de se rapprocher des administrés et de mettre en avant le volet prévention du service.

5.

L'activité contraventionnelle est révélatrice de la qualité du travail des ASVP à l'origine de **7 668 contraventions** en 2024. 50% de ces contraventions correspondent à des stationnements sur des places de livraison.

Les agents de la Police municipale se concentrent sur les graves infractions au Code de la Route alors que les ASVP contrôlent uniquement le stationnement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Veiller au respect des règles de salubrité publique et de sécurité sanitaire sur le territoire communal,

✓ Jouer un rôle essentiel dans la préservation d'un cadre de vie sain, sûr et conforme aux normes en vigueur, contribuant directement au bien-être des habitants.

- ☑ Production d'arrêtés de mise en sécurité (anciennement péril),
- ☑ Rédaction de dossiers d'insalubrité,
- ☑ Production d'arrêtés de mise en demeure à la suite d'infractions au règlement sanitaire départemental et au Code de la construction et de l'habitation.

ZOOM SUR LE DOSSIER INSALUBRITÉ

Concerne un logement ou un bâtiment dont l'état présente un danger pour la santé ou la sécurité de ses occupants, ou pour le voisinage. La collectivité joue ainsi un rôle central pour **protéger les occupants, faire respecter les normes sanitaires et encourager le propriétaire à agir.**

PROCÉDURE :

- **Signalement** (par un occupant, un voisin, un travailleur social, une association, ou un service public (CAF, ARS...).
- **Constat de la situation** (visite sur place, rédaction d'un rapport d'insalubrité)
- **Procédure administrative** : si le constat de la situation nécessite d'informer le préfet, alors un arrêté d'insalubrité est rendu à l'encontre du propriétaire et rend le logement inhabitable. L'arrêté peut être remédiable (des travaux peuvent rendre le logement habitable) ou irrémediable.
- **Obligations du propriétaire** : il doit réaliser les travaux prescrits dans un certain délai. De sanctions sont appliquées en cas de non-respect.
- **Aide au relogement des occupants** si besoin.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Chiffres clés

* Effectif en nombre d'agent : **1**
* Effectif en équivalent temps plein : **0,5**

CONSTAT D'INSALUBRITÉ

MISE EN SÉCURITÉ SUITE À UN INCENDIE

INVASION DE PUNAISES DE LIT CHEZ UN PARTICULIER

FAITS MARQUANTS 2024

✓ 15 dossiers insalubrité traités en 2024, dont 8 mises en demeure.
✓ 9 dossiers nuisances sonores, liées aux installations techniques.
✓ 4 mises en sécurité (anciennement périls)
✓ 3 dossiers créés mais non traités car n'étant pas du ressort du service.

PERSPECTIVES 2025

✓ En 2025, le réchauffement climatique et l'alternance d'épisodes de sécheresse et de fortes pluies accentueront le vieillissement des bâtiments, fragilisant les structures les plus anciennes. L'augmentation du risque d'inondation nécessitera une vigilance accrue sur les réseaux, les caves et les zones basses. Afin de mieux maîtriser ces enjeux, une gestion optimisée des signalements d'insalubrité et de dégradation sera renforcée, avec un suivi plus réactif et priorisé. L'objectif est d'améliorer la prévention, la sécurité et la résilience du bâti communal face aux évolutions climatiques.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS

→ Bl'Olympiades - 12 avril 2024

→Restauration scolaire

→ Semaine Olympique/Paralympique

→ Activités Jeunesse au Gymnase Lagorsse

→ Atelier journalisme avec les 11-13 ans

Effectif en équivalent temps plein : **68,55**
Effectif en nombre d'agents : **92**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

PRÉSENTATION DU PÔLE

La direction du pôle Enfance, Jeunesse et Sports pilote la politique sportive et éducative de la Ville.

À ce titre, elle organise les services rendus aux familles en veillant à maintenir une cohérence de pratique dans l'accueil des enfants et en favorisant les relations entre les différents acteurs de l'Éducation du territoire. Les objectifs principaux sont l'épanouissement des enfants et des jeunes, le vivre-ensemble et la citoyenneté, la promotion de l'accès de tous aux activités sportives, artistiques et socioculturelles et le développement de l'information aux familles. Le pôle est constitué de 3 services :

Le service **Ressources et Administration** regroupe l'Espace famille, interface des familles pour toutes les procédures d'inscription et de facturation des différentes activités du pôle auxquelles s'ajoutent celles du Conservatoire et de l'École de dessin ; les affaires scolaires en charge des moyens mis à la disposition des élèves et des enseignants du 1er degré ; la restauration scolaire et la gestion de la Maison des associations.

Sur tous les temps de l'enfant et du jeune, le service **Enfance, Jeunesse et Loisirs** met en œuvre le projet éducatif de la Ville en concevant et en organisant des activités de loisirs tout en leur assurant sécurité et bien être.

Mettant en œuvre une politique ambitieuse en faveur de ce secteur, le service des **Sports** gère les équipements sportifs de la Ville, soutient les associations sportives et les différents événements sportifs du territoire et propose des activités physiques et sportives aux enfants et jeunes de 3 à 15 ans sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Enfin, il développe la politique sports-santé initiée en 2016 qui vise à améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive de chacun, à chaque moment de la vie et au quotidien à travers différentes activités, telles que les « Rendez- vous de la forme » ou « Sport-santé agents » ou en portant des structures labellisées comme la Maison Sport-Santé ou le centre de référence ressources.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Concevoir et organiser les activités de loisirs et de vacances sur les temps extrascolaires pour les enfants de 3 à 11 ans,

✓ Répondre aux besoins d'accueils éducatifs,

✓ Faire du temps libre des enfants au sein de nos accueils extrascolaires un temps d'apprentissage de la vie en collectivité, de la prise de responsabilité, de détente et de découverte et de loisirs qui participe à leur plein épanouissement.

✓ Participer par ces actions à l'éducation des enfants aux côtés de la famille et de l'école.

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **9,4**
* Effectif en nombre d'agents : **26**

* **1** directrice * **5** directeurs adjoints * **1** agent d'entretien * **1** agent technique * **23** agents d'animation * **10** vacataires * **3** ATSEM * **92 316** heures d'accueil enfant réalisées au Centre de loisirs et subventionnées par la CAF à hauteur de **55 364€** * **99** enfants accueillis en moyenne par jour sur les vacances scolaires * **124** enfants accueillis en moyenne les mercredis * **16** enfants en situation de handicap accueillis * **108** jours d'ouverture en 2024.

TIPIS AU CENTRE DE LOISIRS (COLLABORATION SPLASH)

PROJET BALLERINA AU CENTRE DE LOISIRS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CENTRE DE LOISIRS

FAITS MARQUANTS 2024

Le site a bénéficié cette année de travaux et aménagements :

✓ Aménagement d'un espace « mare à canard » clôturé,
✓ Aménagement d'une douche et remplacement de quatre portes extérieures,
✓ Réaménagement des toilettes et réhabilitation de cinq WC extérieurs,
✓ Mise en place d'un espace détente avec des objets sensoriels,
✓ Nettoyage et réhabilitation de la piste de sécurité routière,
✓ Réparation des jeux extérieurs et construction d'un nouveau jeu (un bateau pirate),
✓ Fabrication et installation de deux transats géants en bois,
✓ Création de quatre tipis et de plusieurs zones de jeux en bois dans le parc,
✓ Aménagement d'une salle bibliothèque.

Forte mobilisation et nombreuses actions proposées autour des axes du PEDT (Projet Éducatif Territorial) :

Le sport au service de la santé :

✓ Projet autour des Jeux Olympiques et Paralympiques avec les centres de loisirs du pays de Fontainebleau (trois rencontres en 2024),
✓ Séances d'aisance aquatique aux vacances de février et de printemps,
✓ Sortie au championnat d'Europe d'escrime fauteuil à Paris,
✓ Rencontre olympique inter-service proposée à différents publics (senior, jeunesse et enfance), les « *Bl'Olympiades* » au stade Philippe Mahut,
✓ Projets sport en image pendant l'été 2024, avec chaque semaine une famille de sports et des sorties proposées aux enfants : initiation au *beach volley*, tennis, tchoukball, sarbacane, jeu de paume, escalade en forêt, parc d'accrobranche...
✓ Journée au CNSD (Centre National des Sports de la Défense) pour le passage de la flamme paralympique.

Engagement citoyen en faveur de la transition :

✓ Développement de l'espace potager et des plantations,
✓ Extension de la fermette pédagogique avec des canards,
✓ Partenariat avec le poney club pour la tonte naturelle des pelouses,
✓ Fabrication de nichoirs et création d'une station météorologique,
✓ Atelier apicole autour de la fabrication du miel,
✓ Recyclage des biodéchets spécifiques (poubelle des alchimistes sur le temps méridien),
✓ Partenariat avec "les bouchons de l'espoir". Récolte de bouchons au Centre de loisirs et sur les accueils périscolaires pour financer du matériel sportif à destination des athlètes para sport,
✓ Atelier potager et autour du vivant chaque mercredi matin avec une intervenante.

Ouverture culturelle et artistique :

✓ Projet médiathèque le mercredi : proposer à toutes les tranches d'âge des sorties à la Médiathèque pour favoriser l'envie de lire,
✓ Sortie au cinéma dans le cadre de « l'enfant et le 7e art » avec un atelier sur l'histoire du cinéma pour les plus de 7 ans,
✓ Atelier peinture à Barbizon, atelier sculpture au musée-jardin Bourdelle à Egreville, atelier jeu de piste au château de Fontainebleau,
✓ Projet jeux de société animé par un intervenant le mercredi,
✓ Projet artistique avec l'association FLC avec visites des expositions,
✓ Atelier chant avec représentation de chants de Noël le dernier mercredi de 2024,
✓ Projet « Grande lessive » 2024 réunissant les écoles, les accueils périscolaires, le Centre de loisirs et l'EHPAD autour d'une exposition commune au centre-ville,
✓ Spectacles proposés aux enfants en fin d'année par deux compagnies.
✓ Insertion des publics les plus éloignés de l'offre éducative
✓ Organisation des rencontres avec les résidents de l'EHPAD de Fontainebleau,
✓ Création d'un partenariat, autour d'animations partagées (une rencontre par cycle),
✓ Accueil de 16 enfants en situation de handicap toute l'année. Une animatrice dédiée selon les périodes et la présence des enfants.

PERSPECTIVES 2025

✓ Utilisation de la table de tri sélectif avec affichage pour les enfants afin de développer encore davantage l'autonomie,
✓ Recruter un intervenant langue des signes,
✓ Développer le projet vélo, trottinette et tricycle,
✓ Projet journée citoyenne : création par les enfants de maquettes de parterre de fleurs pour une plantation devant l'hôtel de ville,
✓ Projet sportif en utilisant la *Playdagogie* avec la formation des animateurs,
✓ Réintroduction de poules et de canards dans l'espace marre et poulailler,
✓ Développer le mode de transport à vélo pour les animateurs,
✓ Création de nuitées au Centre de loisirs durant l'été 2025.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

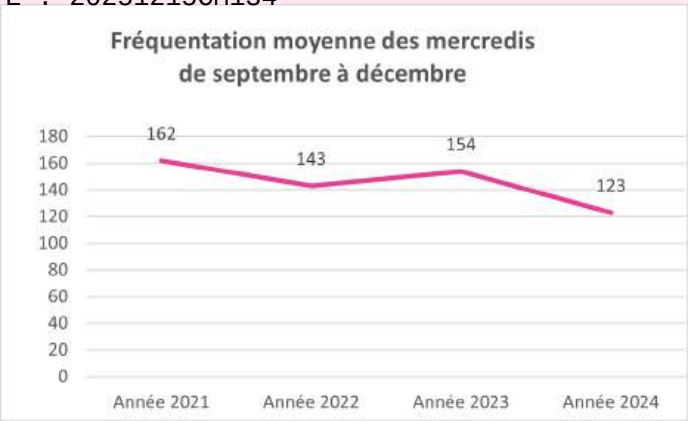

En 2024, **baisse de la fréquentation moyenne des mercredis** par rapport aux trois dernières années.
Deux explications : la baisse des naissances depuis quatre ans et la hausse des tarifs de la dernière tranche depuis septembre 2024.

2.

Baisse de la fréquentation moyenne importante les mercredis chez les trois et quatre ans reflétant la baisse des naissances.

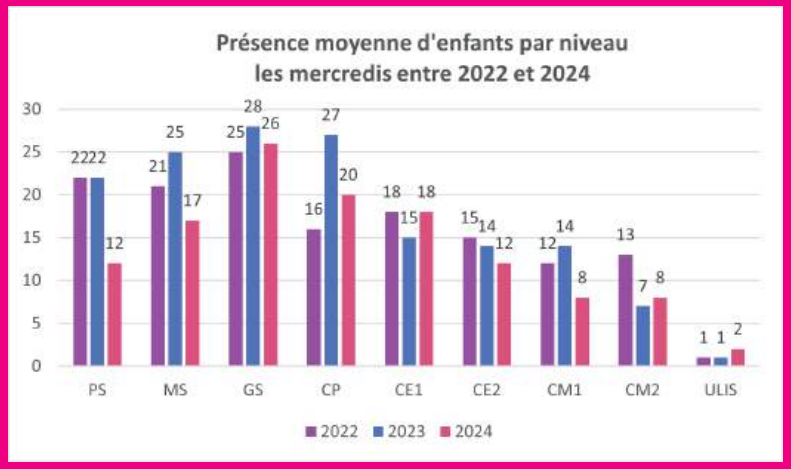

3.

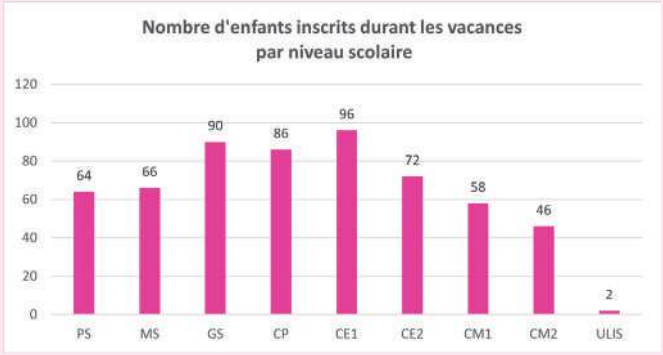

Forte représentation des niveaux, **GS, CP et CE1** qui représentent le sommet de la pyramide des âges inscrits au Centre de loisirs.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

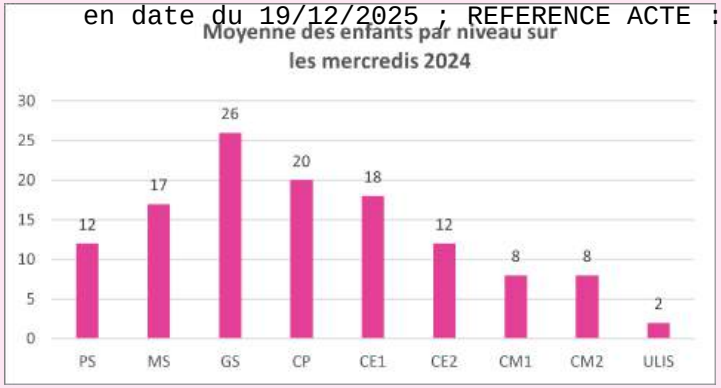

4.

Sur-représentation des cycles 1 et 2, de la maternelle aux CP/CE1 avec **75% des effectifs présents** en moyenne les mercredis. La trajectoire baissière des enfants de cycle 3 s'installe durablement.

5.

Baisse de 8% du nombre d'inscrits pendant les vacances et pour autant **augmentation des effectifs accueillis** sur cette même période. Les familles qui s'inscrivent ont véritablement besoin de cet accueil de loisirs pour leurs enfants.

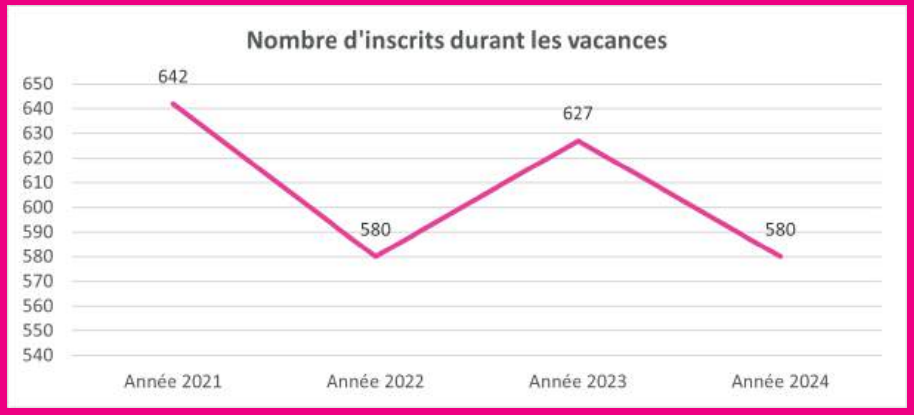

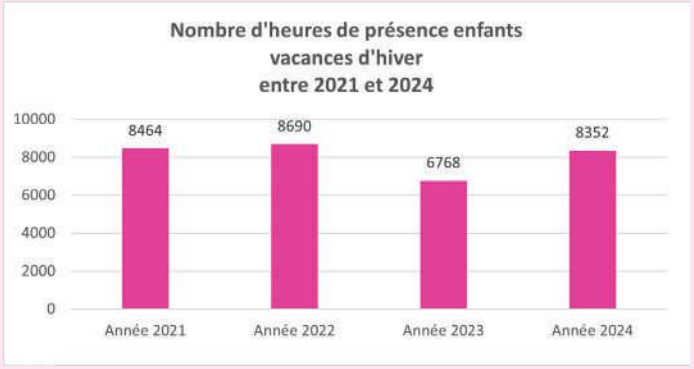

6.

Forte hausse des effectifs sur le temps des vacances scolaires en 2024 après une baisse en 2023. Plus généralement, les effectifs des vacances scolaires ont augmenté globalement d'environ **20% en un an**. Contrairement à la fréquentation des mercredis, il n'y a pas d'érosion des effectifs pendant ces périodes.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Concevoir et organiser les activités de loisirs et de vacances sur les temps périscolaires pour les enfants de 3 à 11 ans,

✓ Répondre aux besoins d'accueils éducatifs,

✓ Favoriser la réussite scolaire,

✓ Faire du temps libre des enfants au sein de nos accueils périscolaires un temps d'apprentissage de la vie en collectivité, de la prise de responsabilité, de détente et de découverte qui participe à leur plein épanouissement,

✓ Participer par ces actions à l'éducation des enfants aux côtés de la famille et de l'école.
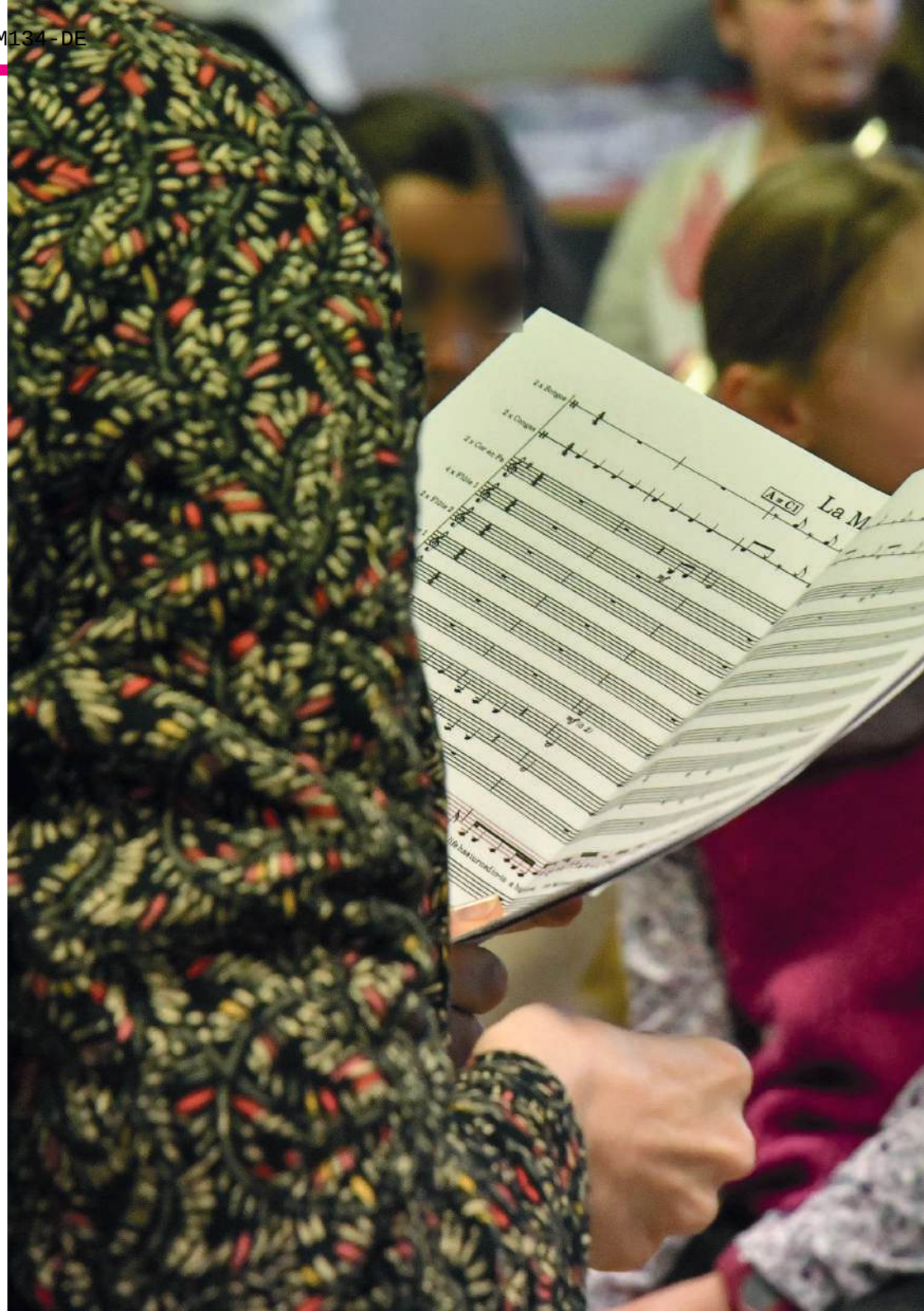
AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Dans le cadre du « plan mercredi », création et mise en œuvre d'un projet culturel, commun aux accueils périscolaires, au centre de loisirs, à l'EHPAD et à l'Éducation nationale « La Grande Lessive » sur le thème des bulles (environ 700 œuvres affichées le 20 mars 2024 dans le centre-ville),

✓ Achat de matériel pédagogique favorisant une meilleure prise en charge des enfants en situation de handicap au sein de chaque accueil périscolaire,

✓ Actions communes menées sur le thème du « sport au service de la santé » avec le service des sports et en lien avec les Jeux Olympiques de Paris. Projet de la semaine olympique et paralympique proposée dans chaque école avec notamment des ateliers de sensibilisation au handicap,

✓ Achat et déploiement de dix vélos pour favoriser les déplacements des animateurs entre leurs sites de travail,

✓ Proposition d'ateliers sportifs sur toutes les pauses méridiennes en maternelle,

✓ Midis à thème et festifs organisés lors de chaque cycle et sur chaque école (« Le cirque », « Les pirates » », « Fort Boyard », « Halloween » ...),

✓ Animation familiale dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, projet CLAS (contrat local d'apprentissage à la scolarité), au Bréau sur le thème du jeu,

✓ Dispositif « 1.2.3 lecture » dans le cadre du CLAS mis en œuvre dans quatre écoles au profit de 35 enfants avec pour objectif principal l'aide de l'apprentissage à la lecture,

✓ Sur l'axe « ouverture culturelle et artistique », de nombreux projets ont été mis en œuvre : comédie musicale, arts graphiques...

✓ Projet « Octobre Rose » en partenariat avec le service jeunesse proposé sur les pauses méridiennes en élémentaire,

✓ Pérennisation des animations de Noël pour les enfants et projet intergénérationnel en faveur des résidents des foyers résidences de la ville (fabrication de cartes de vœux) en partenariat avec le centre de loisirs,

✓ L'accueil du mercredi à Paul Jozon en demi-journée connait une forte augmentation de sa fréquentation. Deux lieux distincts, au sein de l'école, pour les élémentaires et les maternels ont été créés pour y répondre,

✓ Accompagnement et aide vers la qualification des animateurs non diplômés (BAFA, BAFD),

✓ Habilitation auprès de la SDJES de la pause méridienne qui intègre dorénavant les accueils collectifs de mineurs.

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **19** ∗ Effectif en nombre d'agents : **75**

∗ **6** référents périscolaires ∗ **53** agents d'animation ∗ **12** ATSEM ∗ **4** éducateurs sportifs ∗ **2** bénévoles

∗ **7 549** unités de présences à l'accueil du matin

∗ **110 679** unités de sur la pause méridienne

∗ **42 016** unités de présences à l'accueil du soir ∗ **219 196** heures de présence des enfants en accueil de loisirs périscolaires habilités DDCS dans les écoles subventionnées par la CAF à hauteur de **128 391€**

∗ Accompagnement et tutorat de **10** stagiaires au sein des équipes périscolaires.

PERSPECTIVES 2025

✓ Plusieurs pistes travaillées pour une future proposition aux familles de « panier repas » sur l'école Léonard de Vinci,

✓ Début des travaux de la nouvelle école Lagorsse avec une organisation adaptée en termes de sécurité et au niveau pédagogique en site occupé,

✓ Renouvellement du PEDT (Projet Éducatif Territorial),

✓ Proposition d'un projet autour du Téléthon au sein des ACM (Accueil Collectif de Mineurs),

✓ Dans le cadre du dispositif CLAS, intégration de l'école Léonard de Vinci dans le projet « 1.2.3 lecture »,

✓ Dans le cadre du dispositif CLAS, et plus particulièrement du projet d'accompagnement à la scolarité au Bréau, proposition de certaines séances à la médiathèque avec un transport des enfants,

✓ Renforcement des partenariats avec l'Éducation nationale dans le cadre des fêtes d'école et des projets culturels et sportifs,

✓ Proposition d'un plan de formation sur l'inclusion et le handicap pour renforcer les compétences des équipes dans ce domaine.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

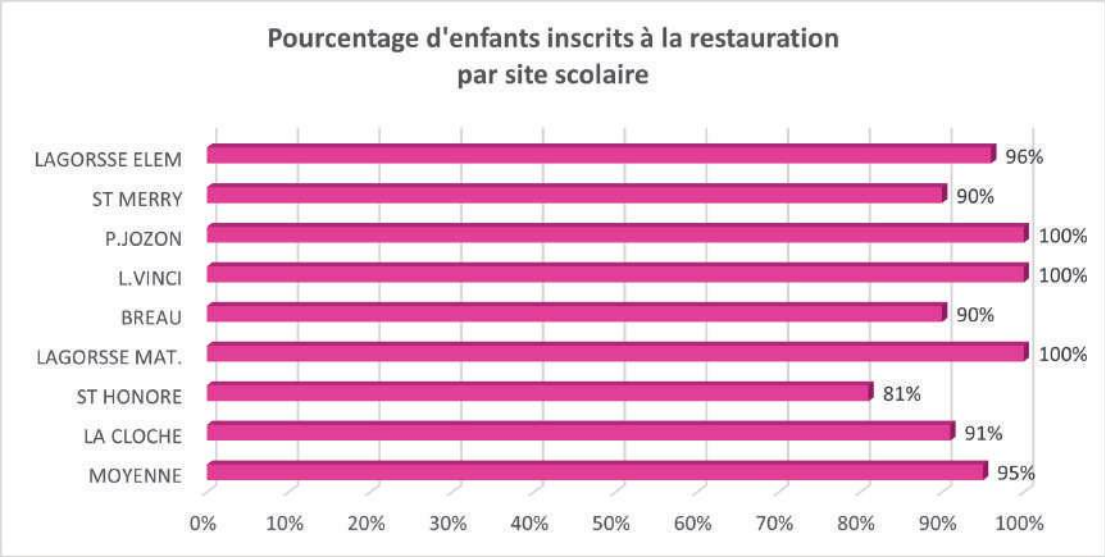

1.

Malgré la baisse des effectifs scolaires, la part des inscrits à la restauration scolaire est toujours en **hausse pour atteindre 95%** des effectifs scolaires en 2024.

2.

Les taux d'inscription aux activités périscolaires et la fréquentation sur toutes les écoles restent importants malgré la baisse continue des effectifs scolaires. En effet, **77% des enfants scolarisés déjeunent chaque jour à la cantine**. Ces différentes offres d'accueil sont devenues indispensables pour une grande majorité des familles.

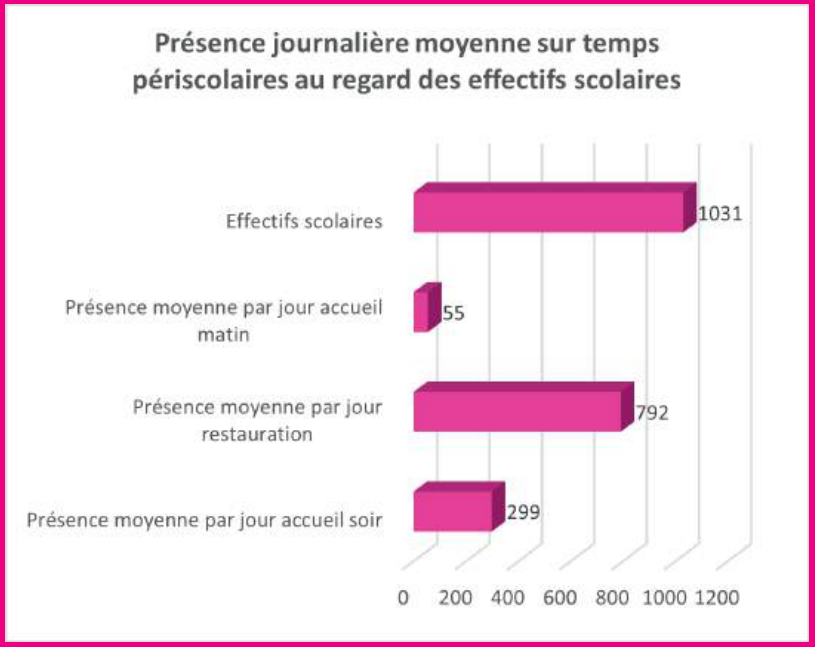

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

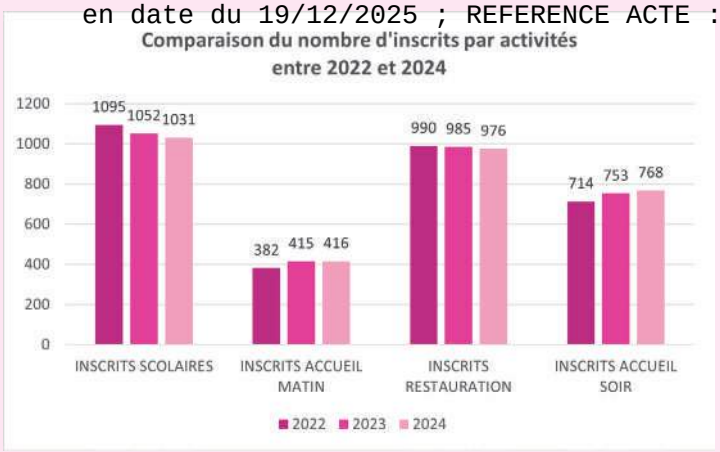

3.

Recettes correspondant à **535 inscriptions** au Conservatoire, 53 à l'Ecole de dessin, **4 123 inscriptions** périscolaire/extrascolaire/sport/jeunesse.

4.

La part des **enfants présents par rapport au prévisionnel d'inscrits** sur les deux accueils principaux, le midi et le soir, est comprise **entre 89% et 95%.** Ce taux de présence très important démontre l'efficacité du système de réservation et d'annulation en ligne et la souplesse pour les familles qu'il génère.

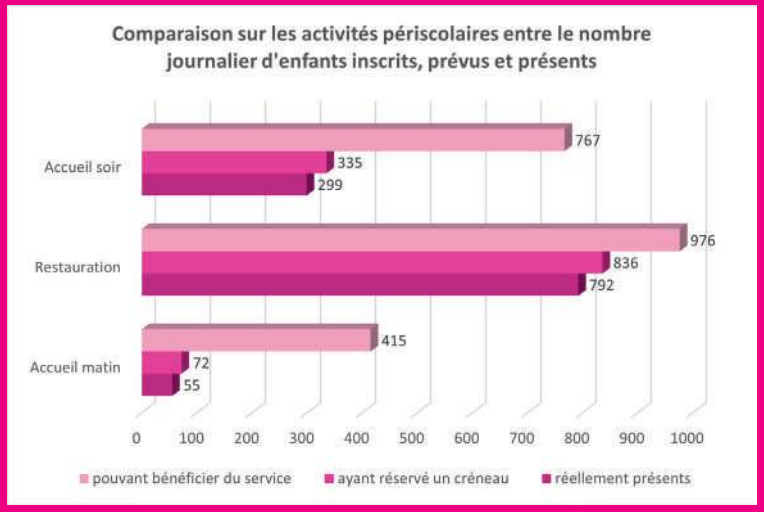

EJS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Accueillir les familles pour tous les sujets en lien avec la scolarité et les activités du pôle,

✓ Gérer les inscriptions et les dérogations scolaires pour les écoles publiques du 1er degré,

✓ Gérer les inscriptions périscolaires, extrascolaires, sportives et restauration scolaire,

✓ Facturer et encaisser les recettes du pôle Enfance, Jeunesse et Sports, de l'école de dessin et du Conservatoire de musique et d'art dramatique,

✓ Mettre à jour le Portail famille,

✓ Élaborer les contenus des supports de communication à l'attention des familles,

✓ Paramétrer et suivre le logiciel de gestion.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ESPACE FAMILLE

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **2**
∗ Effectif en nombre d'agents : **2**

∗ **36** rendez-vous ∗ **261** appels ∗ **633** courriels traités par mois en moyenne ∗ **337** nouvelles inscriptions scolaires pour la campagne 2024/25 dont **104** réinscriptions CP
∗ **1 308** dossiers périscolaires et extrascolaires traités
∗ **4 123** inscriptions périscolaires, extrascolaires, jeunesse et sports gérées

∗ Le Portail famille : **32 809** connexions ∗ **2 207** espaces ∗ **272** nouveaux espaces créés
∗ **13 725** demandes en ligne soit une augmentation de **16 %** sur un an ∗ **4 258** paiements en ligne

RENTRÉE SCOLAIRE
À L'ÉCOLE SAINT-MERRY

CROSS DES ÉCOLES

CONSTRUCTIONS « SPLASH »
AU CENTRE DE LOISIRS

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Actualisation du règlement intérieur des activités municipales périscolaires, extrascolaires, jeunesse et sportives avec baisse du délai de réservation pour activités périscolaires,
✓ Nouveaux tarifs pour le Centre de loisirs et la navette pour la rentrée scolaire 2024/2025 sur les nouvelles tranches de quotient créées,
✓ Réactualisation annuelle des tarifs pour autres activités de 1% pour la rentrée scolaire 2024/2025,
✓ Contrôle régie par le Trésor public.

PERSPECTIVES 2025

✓ Organisation des rendez-vous avec les administrés à l'accueil centralisé,
✓ Réactualisation annuelle des tarifs et du règlement intérieur des activités municipales périscolaires, extrascolaires, jeunesse et sportives,
✓ Intégration automatisée du suivi des impayés par la Trésorerie dans le logiciel de gestion,
✓ Mise à jour arrêté de régies avec l'intégration de nouveaux modes de paiement dont le pass culture.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

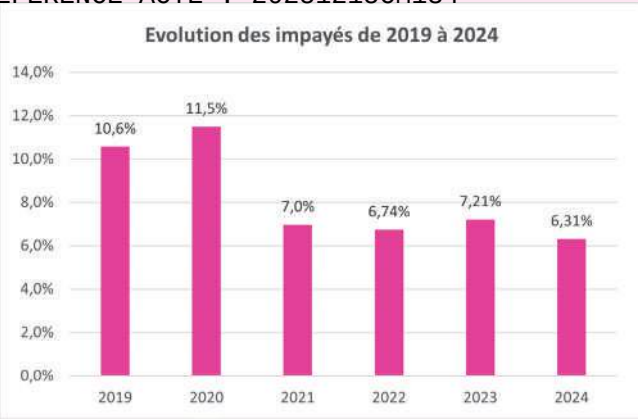

Les impayés correspondent aux **montants non encaissés par la régie de l'Espace famille.** Ils sont ensuite transmis au Trésor public qui se charge alors du recouvrement des sommes. **Ils sont en baisse,** après une augmentation en 2023.

2.

Les principaux moyens de paiement utilisés sont ceux ne nécessitant pas de déplacement à l'Espace famille / **en augmentation continue** de 2020 à 2024 passant de 86% en à 94% en 2024.

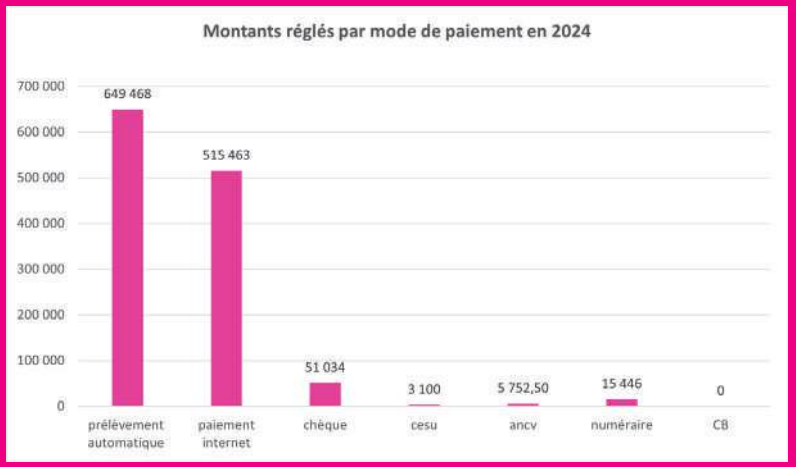

3.

La grande majorité des recettes encaissées par la régie Espace famille correspond à la **facturation des activités du pôle Enfance, jeunesse et Sports** et particulièrement à celle de la restauration scolaire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

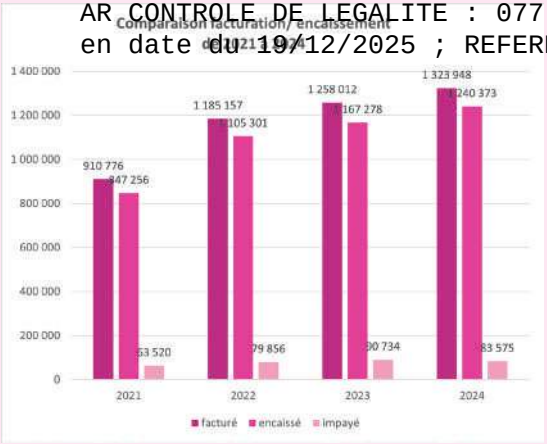

4.

Augmentation continue des recettes de la régie Espace famille due à une fréquentation importante des activités et à une augmentation des prix moyens facturés par famille.

5.

Progression constante de l'utilisation du portail famille malgré une stabilisation des effectifs scolaires. En 5 ans, toutes les démarches en ligne ont plus que doublé en volume.

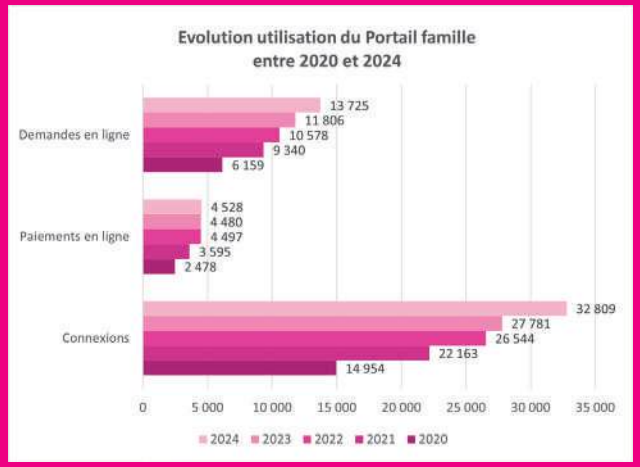

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Mettre en place des activités d'animation socio-culturelles et sportives permettant l'épanouissement du jeune lors de son temps libre,

✓ Accompagner les jeunes dans leurs activités de loisirs, de vacances et vers un engagement citoyen,

✓ Développer les actions culturelles, événementielles et sportives en direction des jeunes : 11/25 ans.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **4,32**
* Effectif en nombre d'agents : **6**

* **235 jeunes** différents âgés de 11 à 25 ans ont pu bénéficier de loisirs éducatifs
* Accueil 11-13 ans et 14-17 ans sur la période extrascolaire : **9 469 heures** d'activités
* **1 588 journées** totalisées en 2024
* Accueil de jeunes sur la période périscolaire (mercredis / vendredis) : **1 135 heures** d'activités
* Mixité du public quasiment à l'équilibre : **50% filles/garçons**
* Le créneau sport du vendredi soir au gymnase Lagorsse accueille **en moyenne 40 jeunes par séance**

ACCOMPAGNEMENT D'UNISBLO - RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE 2024

ATELIER JOURNALISME AVEC L'ASSOCIATION UNISBLO

PROJET SENSIBILISATION CONTRE LE HARCÈLEMENT

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Partenariat renforcé avec l'association Unis-Cité pour le service civique et la mise en œuvre de projets citoyens et de sensibilisation contre le harcèlement,

✓ Intégration au dispositif « Promeneur du Net », renforçant ainsi sa présence éducative sur les réseaux sociaux et permettant de maintenir un lien régulier avec les jeunes et de les accompagner dans leur quotidien numérique,

✓ Maintien des moyennes de fréquentation des espaces jeunes ouverts sur toutes les périodes de vacances (excepté août),

✓ Programme d'actions hors les murs (*escape game*, Foulée impériale, Journée de la forme, Octobre Rose, sensibilisation aux écrans, animations intergénérationnelles),

✓ Soirées thématiques proposées les mercredis soir et pendant les vacances scolaires (sensibilisation aux addictions, café débat, diffusions d'événements sportifs),

✓ Nouvelles modalités d'inscriptions à l'accueil jeunes pour les vacances avec une harmonisation des pratiques entre les différentes tranches d'âge.

PERSPECTIVES 2025

✓ Poursuivre et étendre les actions hors les murs comme levier de diversification des publics,

✓ Développement des projets co-construits avec les structures culturelles dans le cadre du PEDT,

✓ Accompagnement des jeunes porteurs de projets à destination des habitants,

✓ Renforcement de l'offre de loisirs pour les jeunes,

✓ Valorisation de l'engagement citoyen : soutien au BAFA, promotion du volontariat et des parcours d'implication.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

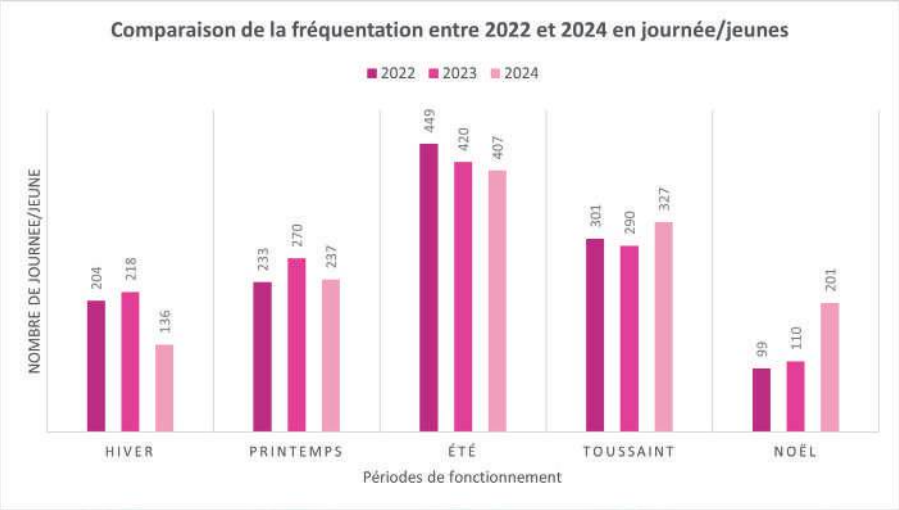

Une **stabilité des effectifs** depuis 2022.
À noter les effectifs de Noël 2024 en forte hausse malgré les nouvelles modalités de réservation et d'inscription.

2.

On note **une inversion des publics accueillis** entre 2022 et 2024, les adolescents laissant progressivement la place à un nouveau public pré-adolescent. Ce type de dynamique est courant dans les structures jeunesse.

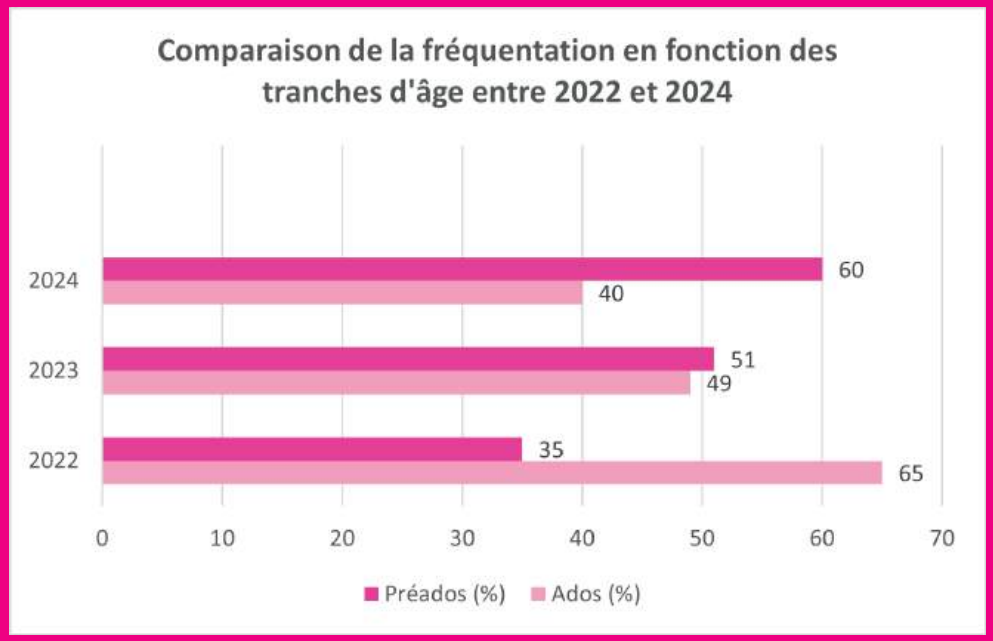

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

EJS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Favoriser le développement du sport loisir pour tous,

✓ Placer les enfants dans un parcours de formation à la citoyenneté, à l'autonomie et à la pratique sportive régulière par le biais du sport scolaire, de l'école multisports et des stages sportifs,

✓ Soutenir les équipes enseignantes et d'animation afin de développer une offre diversifiée et stimulante au service des enfants et des jeunes,

✓ Développer la politique sport-santé à destination du grand public, des personnes atteintes d'affections de longue durée ou de maladies chroniques, des agents municipaux, des enfants et jeunes en situation de handicap et des seniors,

✓ Développer des relations partenariales avec les associations sportives, les soutenir dans leur développement et les inciter à s'investir dans la politique sport-santé portée par la collectivité,

✓ Gérer et entretenir les différents équipements sportifs couverts et extérieurs municipaux (gymnases Lucien Martinel, Lagorsse, Henri Chapu, parcours de santé, plateau Foch, *street work out* de la Faisanderie, City stade du Bréau),

✓ Mettre à disposition des équipements sportifs aux établissements scolaires du 1er et 2nd degrés et aux associations sportives bellifontaines,

✓ Soutenir les manifestations sportives organisées sur le territoire.

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **14,25** ∗ Effectif en nombre d'agents : **31**

∗ **465** interventions des éducateurs sportifs au sein de **30** classes pour les écoles publiques élémentaires de la Ville de janvier à juin 2024 et **252** de septembre à décembre 2024 ∗ **177** enfants inscrits à l'école multisports de janvier à juin 2024 et **216** de septembre à décembre 2024 ∗ **861** participations aux stages sportifs 2024 ∗ **651** participations aux **6** Rendez-vous de la forme organisés entre avril et novembre 2024 dont une grande majorité de femmes ∗ **80** agents ont participé à au moins une activité sportive sur le temps du midi (**685** participations) ∗ **164** bénéficiaires ont intégré les programmes de la Maison Sport-Santé dont **62** Bellifontains ∗ **101** personnes accueillies sur **4** cycles d'ateliers seniors ∗ **620** séances d'activités physiques adaptées proposées aux bénéficiaires sur l'année 2024 ∗ **1 087** appels reçus sur la plateforme téléphonique régionale sport sur ordonnance ∗ **8** associations sportives locales référencées comme club « sport-santé » ou club « Prescri'forme » ∗ **8 153** heures d'occupation de la Maison des associations par **48** associations.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SPORTS - MAISON DES ASSOCIATIONS

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Organisation du challenge rugby des écoles élémentaires publiques et privées de la ville (19 classes de cycle 3 pour 501 enfants et 17 classes de cycle 2 pour 185 enfants),

✓ Organisation du cross des écoles élémentaires publiques et privées de la ville (26 classes de cycle 3 pour 668 enfants et 20 classes de cycle 2 pour 465 enfants),

✓ Organisation de la Semaine olympique et paralympique sous le thème « Célébrer les Jeux de Paris 2024 et les athlètes du monde entier » au stade Philippe Mahut (5 classes de cycle 1 pour 113 enfants, 16 classes de cycle 2 pour 361 enfants et 13 classes de cycle 3 pour 326 enfants),

✓ Organisation d'une journée intergénérationnelle les « Bl'Olympiades » pour les enfants et jeunes du centre de Loisirs, des stages sportifs, du service jeunesse et les bénéficiaires et les seniors de la Maison Sport Santé et des enfants en situation de handicap accompagnés de leurs structures (IME et SESSAD),

✓ Passage de la flamme olympique (mobilisation de 150 bénévoles pour l'organisation du relais),

✓ Accueil centre des relayeurs dans l'enceinte du gymnase Lucien Martinel,

✓ Organisation en collaboration avec la ville d'Avon d'une journée de promotion du sport-santé et du parasport à l'issue du passage de la flamme olympique,

✓ Passage de la flamme paralympique, participation avec les enfants des stages sportifs à cette journée placée sous le signe du parasport,

✓ 4 après-midis découvertes du parasport le mercredi après-midi (accueil des enfants en situation de handicap accompagnés de leurs structures d'accueil),

✓ Organisation du challenge sportif scolaire pour les classes CP et CE1 des écoles élémentaires (14 classes pour 325 enfants),

✓ Organisation d'un Rendez-vous de la Forme « Octobre Rose »,

✓ Organisation d'un rendez-vous de la forme « Téléthon » en collaboration avec les associations sportives et l'association UNISBLO (2 000 € récoltés au profit du Téléthon),

✓ Organisation d'une soirée de promotion de la prescription médicale d'activités physiques en partenariat avec l'Union Régionale des Professionnels de Santé,

✓ Création des ateliers sport-santé seniors dédiés aux seniors âgés de 60 ans et + afin de lutter contre les risques de chute,

✓ Mise en place d'ateliers d'éducation thérapeutique dans le cadre du programme sport sur ordonnance dans le cadre d'un partenariat avec la Maison du diabète et de l'obésité de Seine-et-Marne,

✓ Organisation de deux formations sport-santé Prescri'forme en partenariat avec CDOS 77,

✓ Participation en collaboration avec le Centre Hospitalier Sud 77 d'une journée de promotion du sport et de sensibilisation au dépistage du cancer colorectal,

✓ Création de la première édition du Challenge de l'engagement Foulée 2024 récompensant l'école bellifontaine la plus représentée en nombre de coureurs le jour de la Foulée impériale,

✓ Création d'une course « la Foulée sport-santé » dédiée aux bénéficiaires et aux seniors fréquentant la Maison Sport-Santé,

✓ Accompagnement de 7 collectivités du Département souhaitant créer des actions « sport-santé » dans le cadre de la convention liant la Ville de Fontainebleau et l'ARS 77,

✓ Participation aux Olympiades de la Santé Mentale en collaboration avec le Projet Territorial de la santé mentale 77,

✓ En collaboration avec le CCAS de la ville, participation aux évènements Mars Bleu, Semaine Bleue, salon senior,

✓ Rénovation et inauguration des locaux de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau,

✓ Partenariat développé avec le Rotary Club de Fontainebleau et la Société Générale de Fontainebleau dans le cadre du développement de la section multisports parasport.

PERSPECTIVES 2025

✓ Projet « Test ta forme » 2e édition au sein des écoles élémentaires publiques de la ville visant à évaluer la condition physique et sportive des élèves,

✓ Continuité de l'organisation de la Semaine olympique et paralympique sur le temps scolaire,

✓ Organisation du challenge sportif scolaire « Basket »,

✓ Collaboration avec le Département et le Comité départemental d'athlétisme pour l'organisation du 4e meeting national d'athlétisme au stade Philippe Mahut,

✓ Organisation des ateliers sport-santé seniors annuels pour répondre à la forte demande des seniors du territoire,

✓ Élaboration d'un règlement intérieur de la Maison Sport-Santé,

✓ Organisation d'une journée découverte du parasport en collaboration avec des sportifs de haut niveau,

✓ Création d'activités physiques pour les soignants membre de la Communauté des Professionnels Territoriales de Santé,

✓ 2e édition du Téléthon en collaboration avec les associations sportives locales.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS
ÉCOLE MULTISPORTS

1.

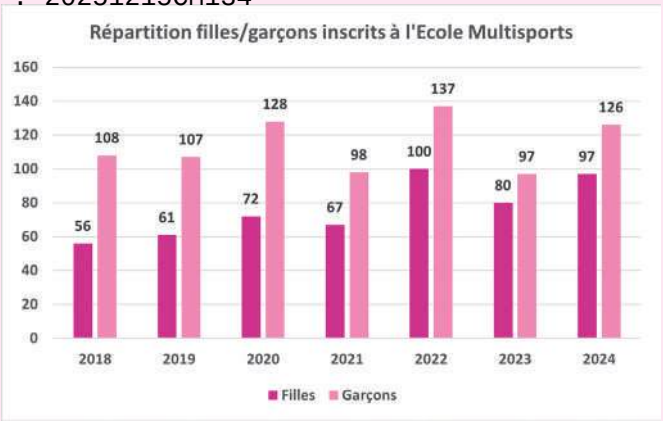

Bien que les garçons continuent à être majoritaires au sein de l'école multisports, l'écart se ressert, avec **une progression de 34 à 43%** de filles en 2024.

2.

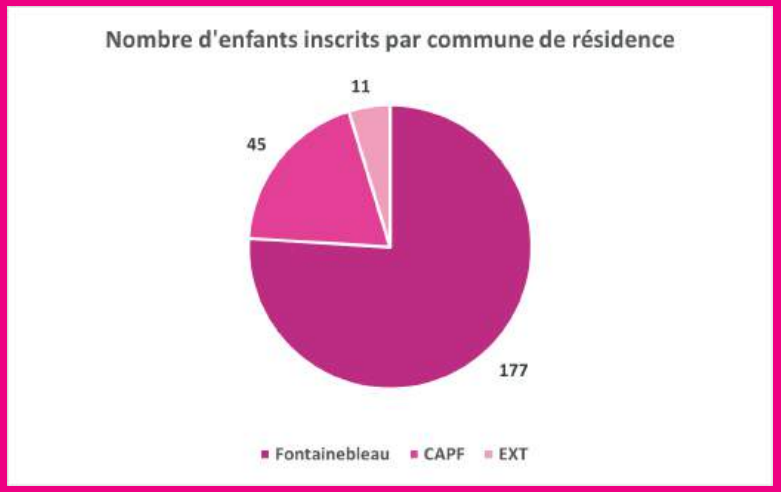

Une **majorité de bellifontains** sont inscrits à l'école multisports même si on note la présence d'enfants habitant l'agglomération à hauteur de 20% du fait principalement que Fontainebleau possède **la seule école multisports du secteur.**

3.

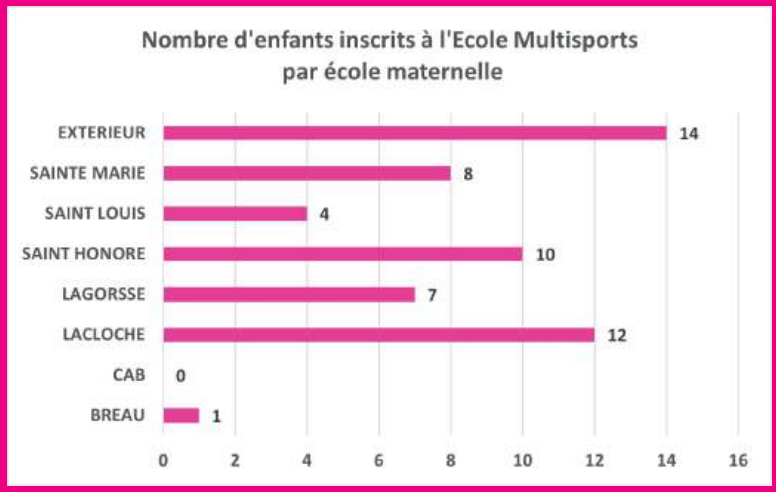

4.

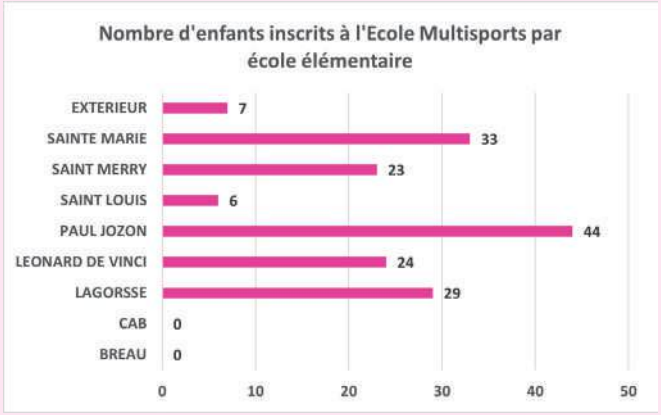

On note **une augmentation sur tous les niveaux** hors CP sur l'année 2024/25 et une sur-représentaion des enfants inscrits à l'école élémentaire Paul Jozon.

5.

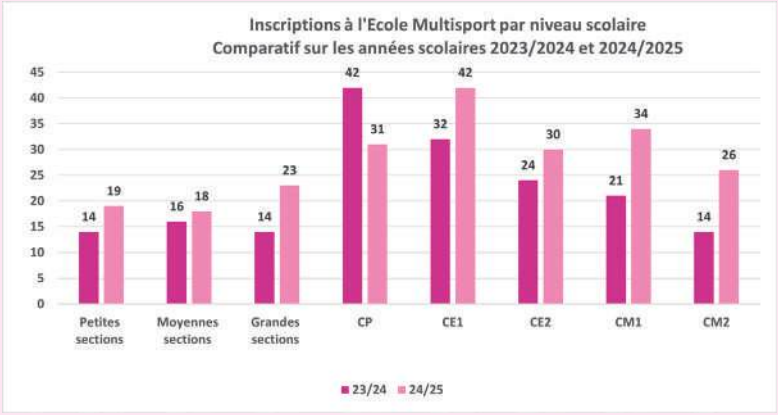

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

6.

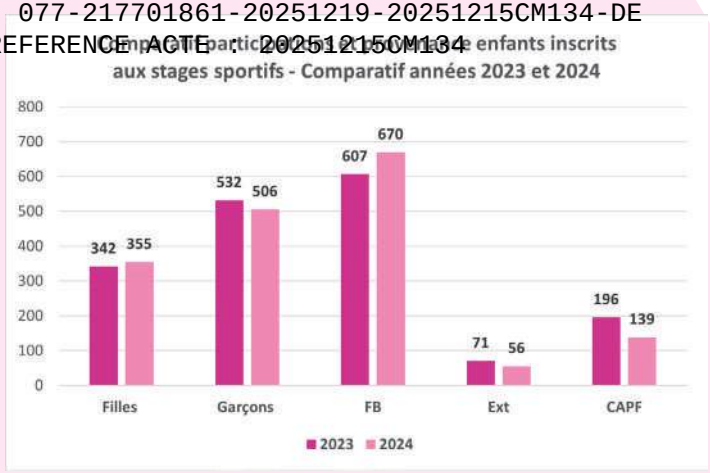

On constate **une stabilité de la participation aux stages sportifs** durant les vacances scolaires en 2024. À noter que, comme pour l'école multisports, le taux de filles inscrites progresse.

7.

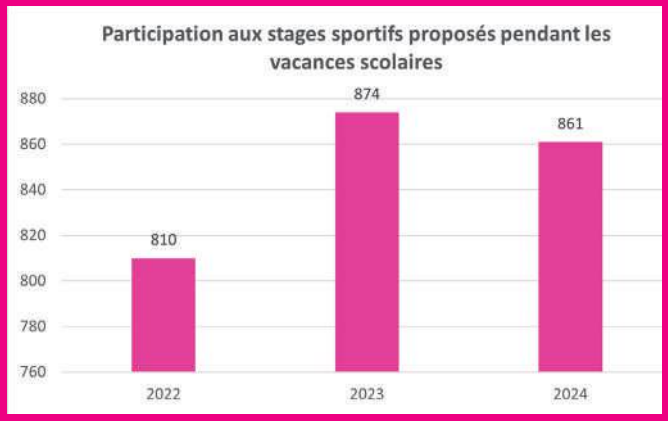

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

SPORT SANTÉ AGENTS

1.

On note une prédominance des agents issus des pôles Culture, Communication vie locale et Enfance, Jeunesse et Sports.

2.

Comme pour la majorité des activités proposées par la Maison sport santé, **les femmes sont majoritaires** avec 65% de participation.

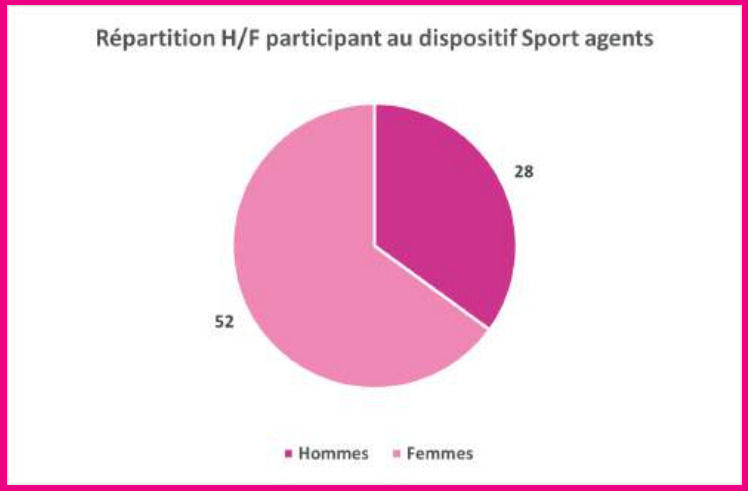

RENDEZ-VOUS DE LA FORME

3.

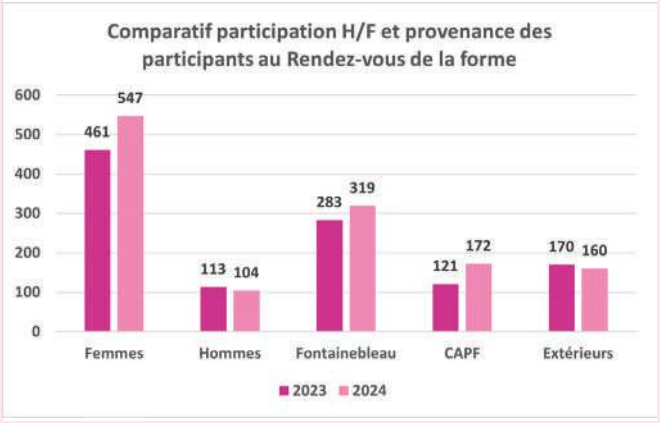

Participation **en progression** entre 2023 et 2024 avec près de 50% de Bellifontains dans le public accueilli.

À noter une très forte prédominance du public féminin qui précise apprécier ces activités encadrées et sécurisées.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

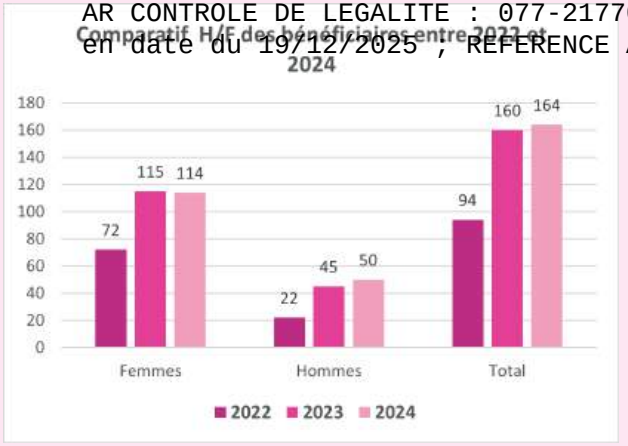

4.

Stabilité du nombre de bénéficiaires accueillis mais forte **progression** du nombre de Bellifontains accueillis **(+37%)**.
Ceci est le résultat d'une meilleure connaissance du dispositif sur le territoire proche.

5.

Les plus de 61 ans représentent les 2/3 des bénéficiaires accueillis. Cette tranche d'âge est souvent plus éloignée de l'offre sportive et les programmes passerelle permettent une remise en mouvement bénéfique.

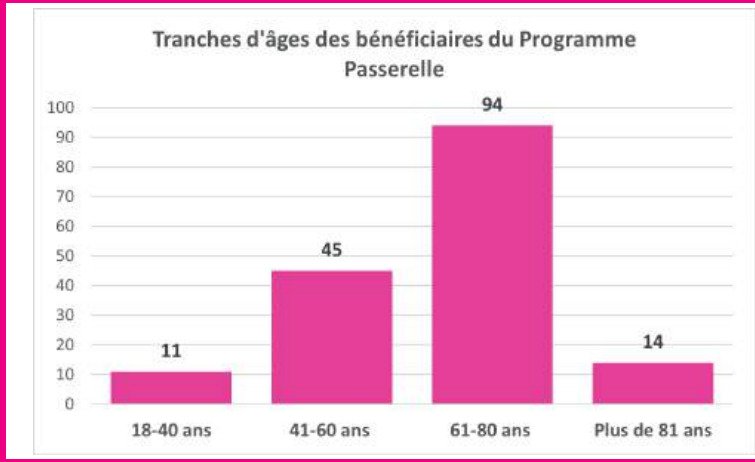

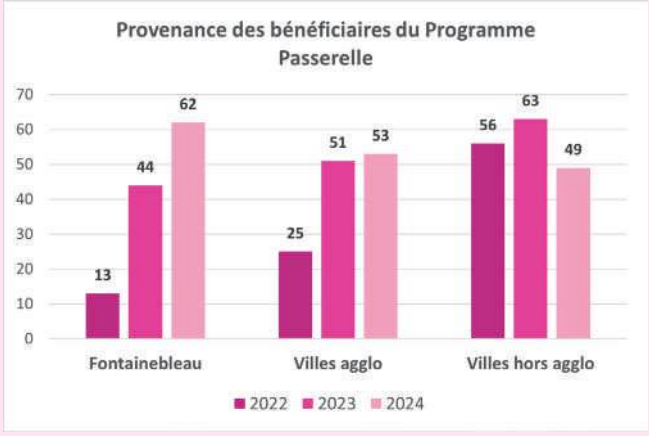

6.

Poursuite de **l'augmentation du nombre** de bénéficiaires bellifontains au sein de notre programme sport sur ordonnance.

620 séances APA proposées en 2024 pour un total de **3 770 participations.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

- ✓ Suivre la scolarisation des enfants bellifontains,
- ✓ Gérer la prospective scolaire et l'adaptation de la sectorisation scolaire,
- ✓ Gérer le paiement et la facturation des frais de scolarité dus dans le cadre des dérogations scolaires,
- ✓ Organiser les relations, les moyens humains et les matériels alloués aux écoles publiques du 1er degré de la Ville,
- ✓ Suivre les travaux dans les bâtiments scolaires,
- ✓ Gérer les relations et les subventions allouées aux écoles privées du 1er degré de la Ville,
- ✓ Gérer les relations avec les établissements du second degré du territoire,
- ✓ Échanger avec les instances de l'Éducation nationale,
- ✓ Échanger avec les délégués élus des parents d'élèves,
- ✓ Organiser le service minimum d'accueil en cas de grève du personnel enseignant,
- ✓ Gérer la restauration scolaire,
- ✓ Encadrer et gérer les ATSEM.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

AFFAIRES SCOLAIRES

Chiffres clés

* Effectifs en équivalent temps plein : **12,8**
* Effectifs en nombre d'agents : **15**

* **1 006** élèves scolarisés dans les 8 écoles publiques du 1er degré à la rentrée 2024, dont **167** élèves non-bellifontains
* **23** élèves par classe en moyenne en maternelle et **22,5** élèves en moyenne par classe en élémentaire
* **337** nouveaux inscrits à la rentrée 2024/2025
* **188** élèves scolarisés au sein des sections internationales du 1er degré (**132** en section anglophone et **56** en section germanophone)
* **45** classes dont **13** de niveau maternel et **32** de niveau élémentaire
* **22 314€** facturés aux autres communes pour les frais de scolarité dus pour les dérogations scolaires et **8 875€** payés aux autres communes pour les dérogations scolaires d'élèves bellifontains sur d'autres communes
* **38 801€** de dépenses de fournitures scolaires pour les écoles publiques du 1er degré.
* **330 021€** de subventions versées aux écoles privées bellifontaines sous contrat

FORMATION ATSEM

TRAVAUX DE LA COUR DE L'ÉCOLE SAINT-MERRY

PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE MILITAIRE D'ÉQUITATION

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Fermeture de classes à l'école élémentaire Léonard de Vinci et à la maternelle La Cloche,
✓ Ouverture de classe à l'école élémentaire Paul Jozon,
✓ Relance du marché de transport d'enfants,
✓ Création d'une cour végétalisée à l'élémentaire Saint-Merry,
✓ Réunion des comités consultatifs périscolaire et scolaire,
✓ Équitation scolaire en partenariat avec l'École Militaire d'Équitation pour les classes de CE1,
✓ Déménagements des salles de classe de l'élémentaire Lagorsse afin de les isoler des travaux qui débutent en 2025.

PERSPECTIVES 2025

✓ Début des travaux d'extension rénovation de l'école élémentaire Lagorsse,
✓ Fermeture de classe sur l'école élémentaire Léonard de Vinci à la rentrée 2025,
✓ Ouverture de classe à l'école élémentaire Saint-Merry à la rentrée 2025,
✓ Poursuite de l'équitation scolaire en partenariat avec l'École militaire d'équitation pour les classes de CE1,
✓ Poursuite de l'étude pour la rénovation de la cour d'école Jozon en cour oasis,
✓ Élaboration d'une charte ATSEM,
✓ Mise en place des paniers repas sur l'école Léonard de Vinci,
✓ Clôture de la Caisse des écoles.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

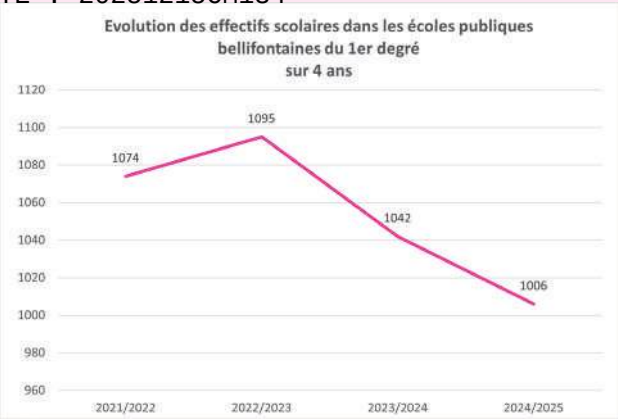

Après une certaine stabilité des effectifs entre les rentrées 2020 et 2022, **la baisse attendue avant le COVID-19 s'est entamée depuis la rentrée 2023** en lien avec la baisse de la natalité au niveau national et local.

2.

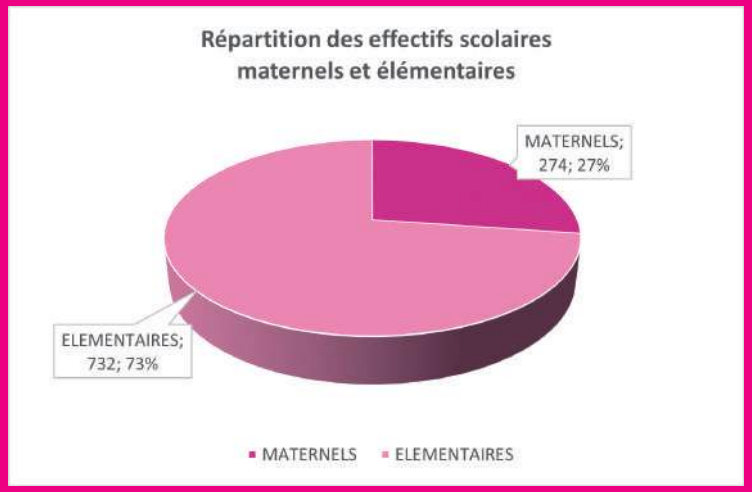

On note une prédominance des élémentaires du fait particulièrement de la présence sur ce niveau des sections internationales.

3.

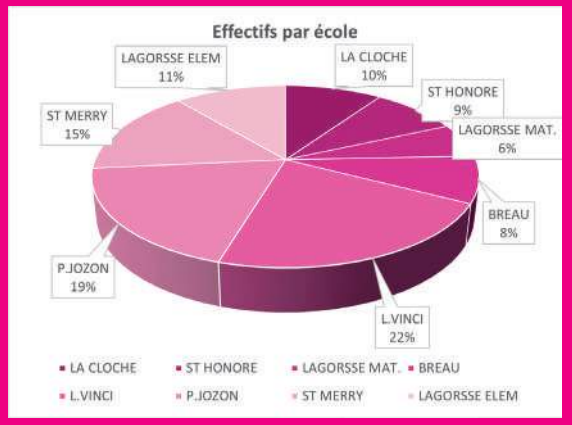

L'école Léonard de Vinci qui accueille les sections internationales est l'école recevant le plus d'élèves répartis sur 10 classes.

4.

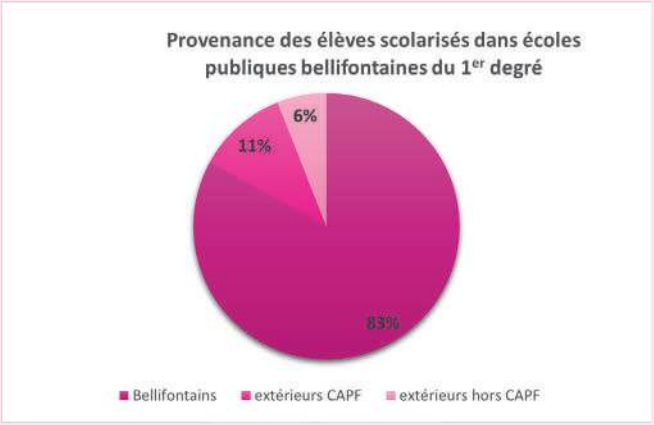

Sur les **17%** d'élèves extérieurs à Fontainebleau, plus des 4/5 sont inscrits en section internationale.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

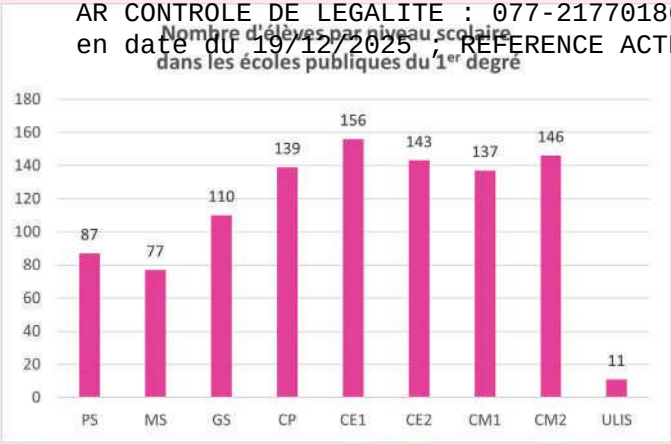

5.

On note **une augmentation des effectifs en élémentaire**. Celle-ci s'explique par les arrivées dans les sections internationales.

6.

Peu de familles bellifontaines demandent des dérogations scolaires vers des communes extérieures et lorsque cela est le cas, cela relève majoriatirement d'inscriptions dans des dispositifs spécifiques type ULIS.

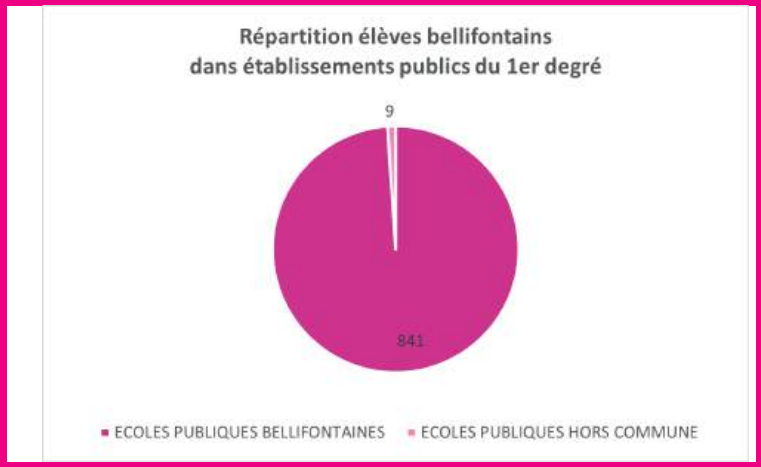

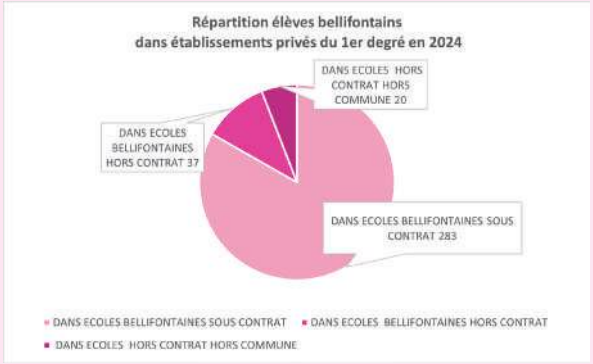

7.

La majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement privé l'est dans des écoles privées sous contrat, donc subventionnées par la Ville à ce titre.

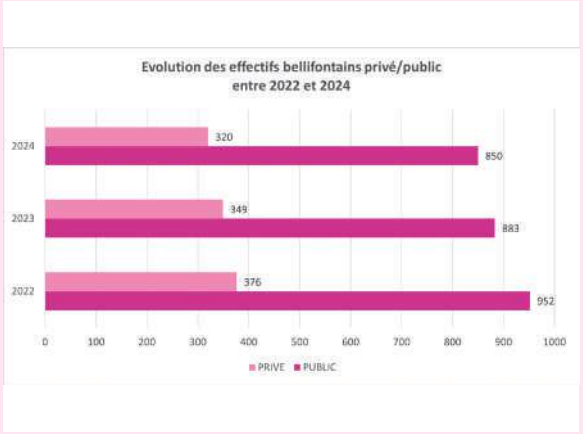

Dans le 1er degré, entre 2022 et 2024, érosion plus rapide des effectifs bellifontains dans les écoles privées **(-14,9%)** que sur les écoles publiques **(-10,7%).**

8.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

→ Repas festif - résidence Rosa Bonheur

→ Exposition photos pour Octobre Rose

→ Fresque participative pour la Journée Citoyenne

→ Représentation du Conservatoire à la résidence Rosa Bonheur

→ Stand « Droit des Femmes » au marché en partenariat avec CDIFF

Effectif en équivalent temps plein : **63,74**
Effectif en nombre d'agents : **72**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

PRÉSENTATION DU PÔLE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal, doté d'une personnalité juridique. Il est géré par un conseil d'administration, composé d'élus municipaux et de représentants des associations locales désignés par le maire. Le maire en est le président de droit.

Le CCAS intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est rattaché à la collectivité territoriale, mais garde une autonomie de gestion.

Le CCAS anime une action générale de prévention, de développement social et de lutte contre l'exclusion en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Il s'adresse à tous les Bellifontains et Bellifontaines : familles, très jeunes enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap et personnes en difficulté, etc.

Le CCAS gère plusieurs services et structures :

- Pôle solidarité : prestations d'aides, de soutien et d'accompagnement
- Pôle seniors : aide et accompagnement à domicile, portage de repas à domicile, actions seniors, navette seniors.
- Résidences autonomie Lorraine et Rosa Bonheur
- Pôle petite enfance comprenant les deux crèches collectives de la maison de l'enfance
- Administration générale et ressources humaines

La direction du Centre Communal d'Action Sociale impulse la politique d'action sociale souhaitée par le Conseil d'Administration et coordonne les services œuvrant dans le champ de l'action sociale et de la petite enfance.

Les différents services du CCAS se sont pleinement mobilisés en 2024 afin de répondre aux interrogations et besoins des Bellifontains, restant, une fois encore, au plus proche des administrés.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Accueil téléphonique et physique :

- ☑ Réaliser une première évaluation, informer et orienter le public.
- ☑ Gérer les domiciliations (créer les dossiers et les renouveler, enregistrer puis distribuer le courrier).
- ☑ Informer les usagers et gérer les prises de rendez-vous des travailleurs sociaux et des permanenciers du Point d'Accès au Droit (PAD) - point justice.
- ☑ Instruire les demandes de cartes de transport Améthyste pour le Conseil Départemental de Seine-et-Marne.
- ☑ Gérer les inscriptions des Bellifontains aux évènements seniors portés par le CCAS (spectacle, Semaine bleue, repas seniors, colis de fin d'année, ...).
- ☑ Mettre en place et organiser le registre communal des personnes fragiles dans le cadre de la vigilance canicule.

✓ Action sociale :

- ☑ Accompagner les usagers bellifontains dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.
- ☑ Prendre en charge les situations sociales les plus complexes en assurant un suivi adapté.
- ☑ Instruire les demandes d'aide sociale légale et les transmettre aux autorités décisionnelles compétentes.
- ☑ Instruire les demandes d'aide sociale facultative : secours d'urgence, orientation vers les associations caritatives.
- ☑ Mobiliser et/ou participer aux instances partenariales.
- ☑ Organiser des réunions de travail et des synthèses en collaboration avec les partenaires locaux.
- ☑ Concevoir et mettre en œuvre des actions collectives en réponse aux besoins identifiés sur le territoire.
- ☑ Assurer la coordination avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour les dossiers de regroupement familial.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **5** ∗ Effectif en nombre d'agents : **5**

∗ **11 097** accueils (physique et téléphonique) ∗ **21** instructions de dossiers d'aide sociale à l'hébergement ∗ **24** instructions de dossiers d'obligation alimentaire et **9** obligations alimentaires (dont 7 à Fontainebleau).
et **5** obligations alimentaires à compléter demandées par d'autres communes.
∗ **1 789** inscriptions aux évènements proposés aux seniors.
∗ Renouvellement de **269** cartes Améthyste.
∗ Point d'Accès au Droit - point justice : **12** permanenciers, **351** permanences pour **1 038** personnes reçues.
∗ **50** conciliations de justice.
∗ **4 inscrits** au registre communal des personnes fragiles (Plan Canicule déclenché du 12 au 13 août).
∗ **97** domiciliations dont **62** actives au 31 décembre 2024 soit **89** bénéficiaires.
∗ **2 224€** d'aides facultatives versées par la commission.
∗ **31** chèques de services délivrés en urgence **(248€)**.

BÂTIMENT DE L'OCTROI (ACCUEIL DE JOUR)

COLLECTE ALIMENTAIRE

REMISE DE CHÈQUE - LUTTE CONTRE LE CANCER (OCTOBRE ROSE)

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Ouverture de l'accueil de jour en avril et signature d'une convention tripartite avec la ville de Fontainebleau et l'association Empreintes, en charge de son fonctionnement.

✓ Renforcement de l'accompagnement social grâce à la mise en place d'actions collectives de prévention.

✓ Engagement dans les réseaux locaux, notamment avec Paroles de Femmes – Le Relais, pour la lutte contre les violences faites aux femmes, ainsi qu'avec d'autres CCAS du sud 77 pour des échanges de pratiques et un soutien mutuel.

✓ Maintien des petits déjeuners partenariaux, favorisant la coordination et le partage entre acteurs sociaux.

✓ Organisation et coordination d'actions à l'occasion du 8 mars, du 25 novembre et d'Octobre Rose, pour sensibiliser et mobiliser autour des causes concernées.

✓ Formation des agents aux dispositifs Aidant Connect et SIAO, afin de renforcer l'accompagnement et l'orientation des publics en difficulté.

PERSPECTIVES 2025

✓ Renforcement des actions de prévention, notamment sur la gestion financière, l'accès aux droits et la lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec EDF.

✓ Maintien d'un accompagnement de proximité avec une disponibilité quotidienne pour répondre efficacement aux besoins des Bellifontains.

✓ Développement du partenariat avec le Point d'Accès au Droit (PAD) – point justice pour proposer un accompagnement juridique et social encore plus complet.

✓ Intensification du travail en réseau avec les acteurs locaux, à la fois dans les interventions du quotidien et lors de rencontres partenariales.

✓ Mise en place de nouvelles actions collectives pour sensibiliser et accompagner les publics fragiles sur des thématiques clés.

✓ Formation continue des agents pour renforcer leurs compétences et adapter l'accompagnement aux évolutions des besoins sociaux.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

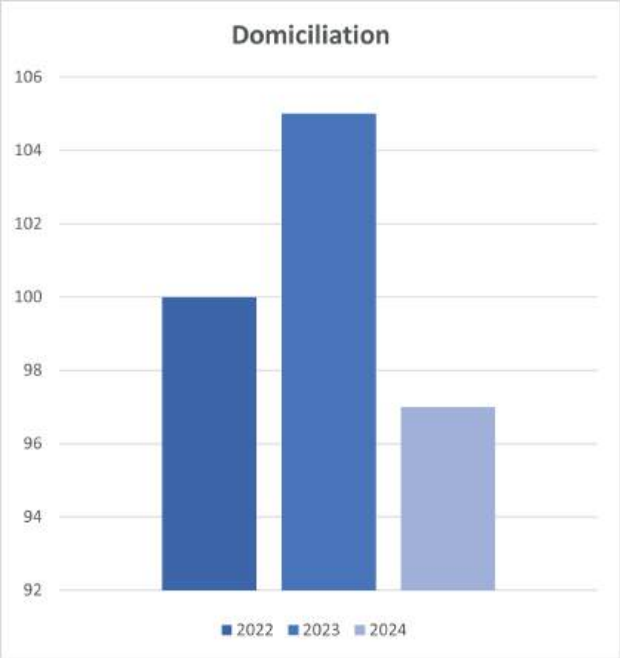

En 2024, **97** domiciliations ont été comptabilisées au CCAS.

Ce dispositif permet aux personnes sans domicile stable d'avoir un justificatif de domicile et une adresse afin de recevoir du courrier.

2.

Répartition des accueils :
Le service solidarité du CCAS a enregistré **11 097** accueils (physique et téléphonique) en 2024, soit un chiffré équivalent à celui de 2023.

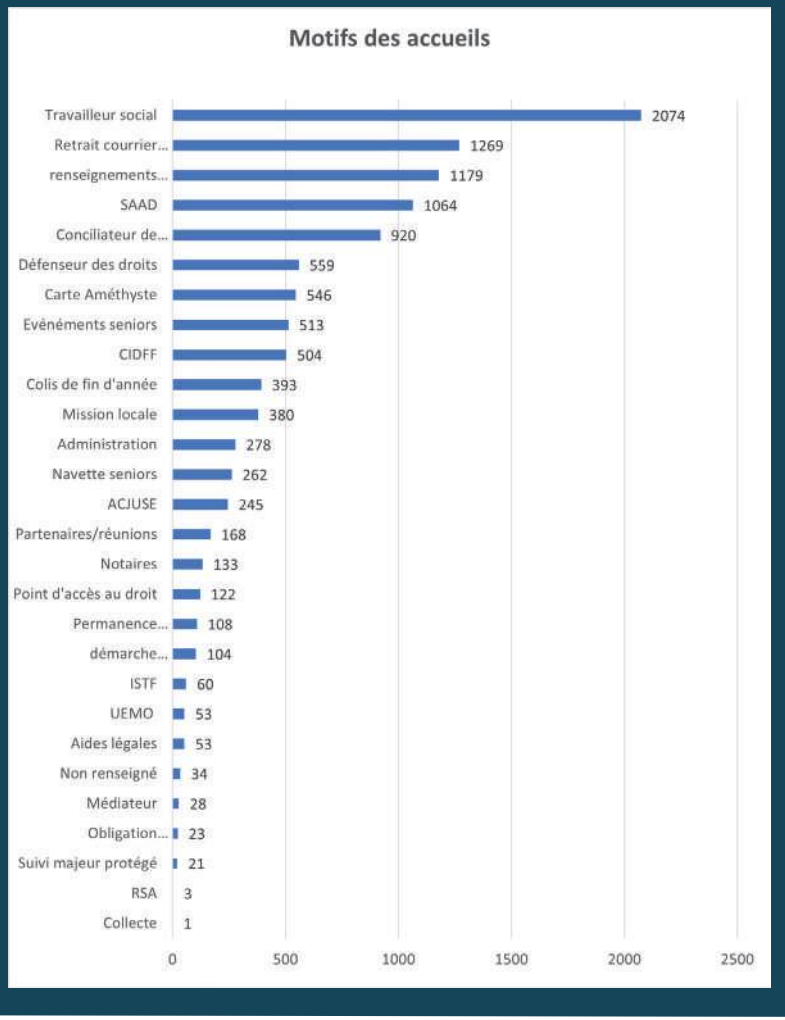

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Administrer et gérer les deux résidences.

✓ Accueillir les résidents, les familles et les personnes extérieures.

✓ Assurer la surveillance et la sécurité des personnes et des lieux.

✓ Assurer l'entretien de l'ensemble des espaces collectifs et des abords résidentiels.

✓ Assurer la maintenance technique des bâtiments et le suivi des travaux avec les entreprises.

✓ Proposer un service de restauration (le midi du lundi au vendredi), également ouvert aux personnes extérieures à la résidence, sur réservation.

✓ Proposer un service de blanchisserie.

✓ Proposer un service de téléassistance (dispositif de sécurité apportant au résident une assistance et un moyen de se signaler 24h/24h).

✓ Proposer des animations et des activités organisées au sein ou à l'extérieur des résidences.

✓ Proposer une offre d'actions collectives ou individuelles de prévention de la perte d'autonomie au sein des résidences ou à l'extérieur : nutrition, bien-être, développement du lien social, mémoire, équilibre...

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

RÉSIDENCES AUTONOMIES LORRAINE & ROSA BONHEUR

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **8**
* Effectif en nombre d'agents : **8**

Bilan chiffré du programme d'animations 2024 (hors animations internes) :
* **314** séances réalisées (activités physiques, soins esthétiques, ateliers floraux et créatifs, cinéma, conférences…)
* **397** personnes atteintes (résidents et personnes extérieures)
* Coût global des actions : **28 856 €**

* Résidence Lorraine : **41** appartements
* Résidence Rosa Bonheur : **53** appartements
* Moyenne d'âge des résidents : **83 ans** (hors étudiants)
* Échelle des âges : **de 63 à 103 ans** (hors étudiants)
* Accueil d'étudiants : **4** étudiants sur la résidence Lorraine et **1** étudiant sur la résidence Rosa Bonheur
* **8** entrées (isolement, rapprochement familial, sécurité…) et **12** sorties (EHPAD, décès…)
* **11 090** repas servis * **217** interventions en blanchisserie * **18** transports de résidents * **2** interventions de petits travaux de maintenance chez les résidents * **43** résidents disposent du dispositif de téléassistance.

REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE (ROSA BONHEUR)

RÉHABILITATION LOGEMENT

RÉNOVATION GRAND SALON

FAITS MARQUANTS 2024

✓ **Taux d'occupation des résidences autonomie :**
- De janvier à juin 2024, les résidences ont accueilli 8 nouveaux résidents (4 à Rosa Bonheur et 4 à Lorraine) marquant ainsi une continuité d'accueil et d'accompagnement. Cependant, à partir de mi-juin 2024, les nouvelles admissions ont été mises en attente sur les deux résidences, dans l'attente d'une décision du propriétaire FSM (Foyers de Seine-et-Marne) concernant la vente du bâtiment rue de Lorraine. Cette décision a eu un impact direct sur le flux des entrées et le taux de remplissage.

✓ **Programme d'animations 2024**
- Nouveauté : atelier équilibre. La quasi-totalité du forfait autonomie a été dépensée en 2024.

✓ **Marché public de restauration**
- Nouveau prestataire de restauration : société RESTONIS.

✓ **Rénovation, travaux d'amélioration et investissements**
- Remplacement des portes d'accès de la résidence autonomie Rosa Bonheur (entrée principale et grand salon).
- Réhabilitation de 19 logements résidentiels, par FSM, à la résidence Rosa Bonheur de juillet 2024 à janvier 2025.

PERSPECTIVES 2025

✓ **Fermeture de la résidence autonomie Lorraine**
Dans le cadre des orientations 2025, la fermeture de la résidence autonomie Lorraine est confirmée.

Cette décision s'inscrit dans un contexte marqué par la vente du bâtiment par son propriétaire, FSM.

Le travail d'anticipation, mené par le CCAS, permettra de regrouper quasi l'intégralité des résidents, des agents ainsi que des services au sein d'une seule et unique résidence.

Cette solution permettra de concentrer, au sein de la résidence autonomie Rosa Bonheur, les ressources humaines, techniques et financières tout en maintenant un accompagnement de qualité au service des résidents.

✓ **CPOM**
Le programme 2025 du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens reprendra, dans sa majorité, celui initié les années précédentes.

✓ **Rénovation, travaux d'amélioration et investissements**
Considérant la fermeture de la résidence autonomie Lorraine, courant 2025, aucun investissement n'est prévu.

Résidence autonomie Rosa Bonheur

- 1ère phase de rénovation des sols et mise en peinture (bureau direction / secrétariat / bibliothèque / hall d'accueil et circulation / grand salon).
- Mise en peinture du restaurant et de la réserve sèche en sous-sol.
- Remplacement de kitchenettes vétustes.
- Remplacement de sanitaires vétustes.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

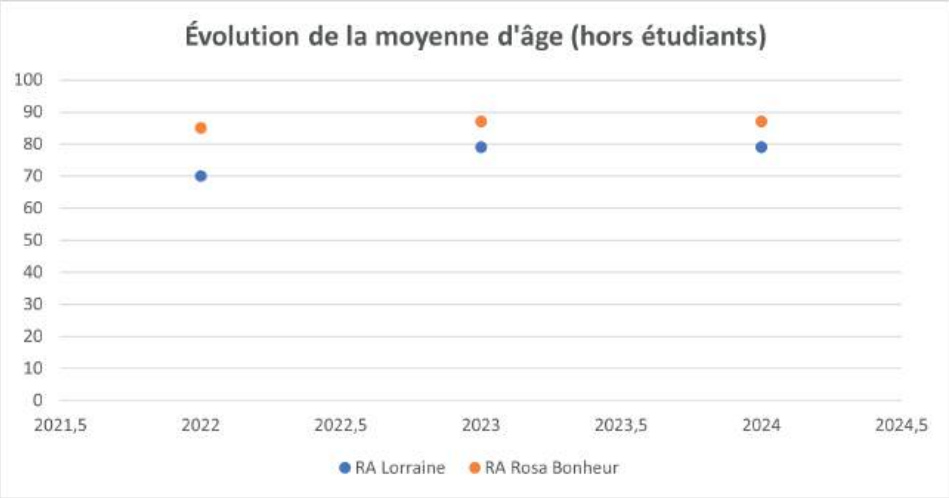

1.

En 2024, la moyenne d'âge des résidents est de **79 ans** à la résidence Lorraine (de 68 à 95 ans).

Elle est de **87 ans** à la résidence Rosa Bonheur (entre 63 et 103 ans).

2.

Les résidences autonomie sont destinées au GIR 6 et GIR 5 (Groupe Iso Ressource). La situation d'une personne en GIR 4 peut être examinée en fonction du bilan de situation à son admission. Les résidents hébergés peuvent être ensuite accompagnés jusqu'au GIR 3. **Une orientation en EHPAD est ensuite demandée lorsque les limites du domicile sont atteintes.**

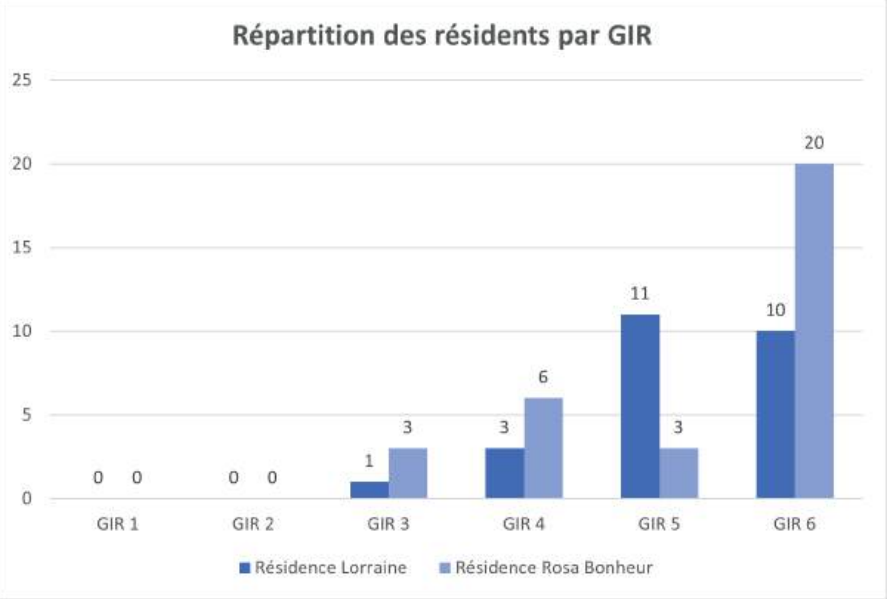

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

3.

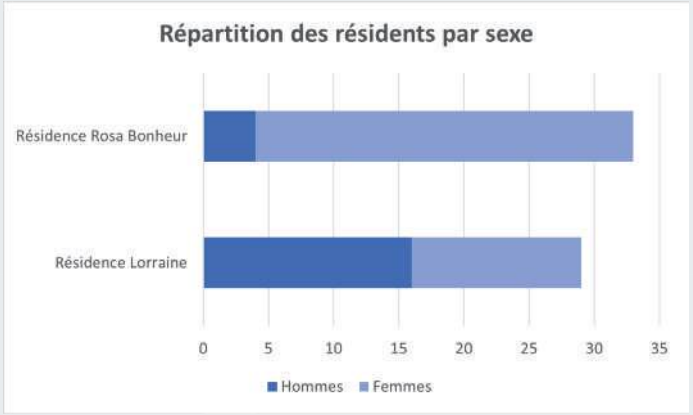

Alors que la résidence autonomie Lorraine accueille **55% d'hommes**, les résidents de la résidence autonomie Rosa Bonheur sont majoritairement des **femmes (88%).**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Administration générale :

- ☑ Organiser le Conseil d'Administration, dont l'élaboration des actes administratifs,
- ☑ Organiser administrativement, en lien avec le service ressources humaines de la Ville, les CST-F3SCT communs Ville-CCAS (Comité Social Territorial-Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail), issus de la fusion des CT et CHSCT. Ce sont des instances de concertation chargées d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, en contribuant à la prévention, à la protection de la santé et à la sécurité des agents,
- ☑ Assurer la gestion financière,
- ☑ Soutenir l'administratif, la logistique et la technique des différents services,
- ☑ Instruire les dossiers de demande de subvention des associations à caractère social.

✓ Ressources humaines :

- ☑ Participer à la politique des ressources humaines : proposition de choix stratégiques en cohérence avec les orientations politiques,
- ☑ Mettre en œuvre et diffuser la politique RH auprès des services et des partenaires sociaux,
- ☑ Organiser la communication RH interne et externe,
- ☑ Piloter et animer le dialogue social et les instances paritaires, en lien avec la ville de Fontainebleau,
- ☑ Piloter et mettre en œuvre la gestion des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) (formations, mobilités, reclassements…),
- ☑ Piloter et mettre en œuvre la gestion des effectifs, emplois et compétences (formations, mobilités, reclassements…),
- ☑ Assurer la gestion administrative et statutaire : dispositions statutaires, carrière, rémunération, retraite, discipline…,
- ☑ Organiser les temps de travail,
- ☑ Piloter la masse salariale en intégrant les contraintes financières de la collectivité,
- ☑ Accompagner les services et les agents,
- ☑ Participer à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité en lien avec l'assistant de prévention.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **2**
∗ Effectif en nombre d'agents : **2**

∗ Composition du conseil d'administration : **12** membres, en plus du Maire-Président ∗ **6** séances du conseil d'administration ∗ **59** délibérations votées

∗ **5** séances de CST commun avec la Ville ∗ **6** séances de F3SCT communes avec la Ville ∗ **19** subventions aux associations à caractère social ont été accordées pour un montant de **18 850€** sur le budget de la Ville
∗ **72** paies par mois ∗ **355** arrêtés et contrats
∗ **205** jours de formation pour **56** agents

AGENTS DU CCAS

AGENT DÉDIÉ AU PORTAGE DE REPAS

OUTILS INFORMATIQUES

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024 pour les deux services.

✓ **Administration générale :**

☑ Accompagnement de l'ensemble des services du CCAS sur les aspects juridiques et administratifs.

✓ **Ressources humaines :**

☑ Préparation à la mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire (volet prévoyance), obligatoire au 1er janvier 2025.

☑ Élaboration du Rapport Social Unique (RSU) 2023.

☑ Instruction de la procédure de promotion interne selon les nouvelles pratiques du CDG77.

PERSPECTIVES 2025

✓ Poursuite de la démarche de dématérialisation des processus internes.

✓ Élaboration du plan de formation.

✓ Poursuite du développement d'une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC).

✓ Développement des outils de communication internes.

✓ Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire (volet santé), obligatoire au 1er janvier 2026.

✓ Étude sur la dématérialisation des bulletins de salaire.

✓ Recrutement d'une assistante de gestion administrative et financière, mutualisée entre les services du CCAS.

✓ Création d'une régie de recettes pour le portage de repas à domicile et le service d'accompagnement et d'aide à domicile.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

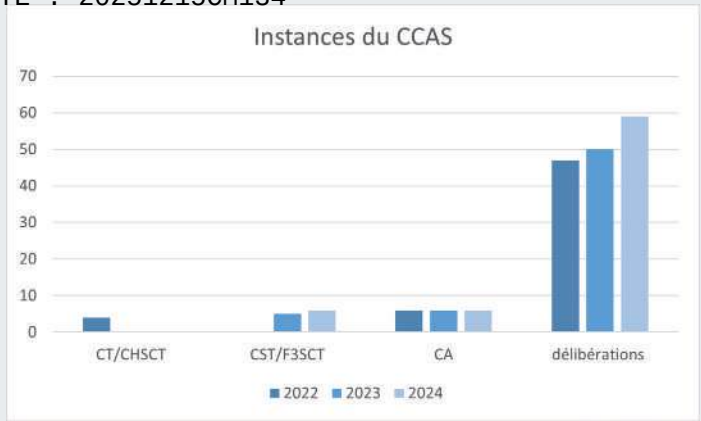

En 2024 :
- **6 séances du conseil d'administration** pour **59 délibérations votées**.
- **5 séances de CST** commune Ville-CCAS.
- **6 séances de F3SCT** commune Ville-CCAS.

La direction du Centre Communal d'Action Sociale réunit régulièrement les instances du CCAS, afin de **statuer sur les évolutions et projets à venir**, qu'ils concernent le public visé comme les agents de la collectivité.

2.

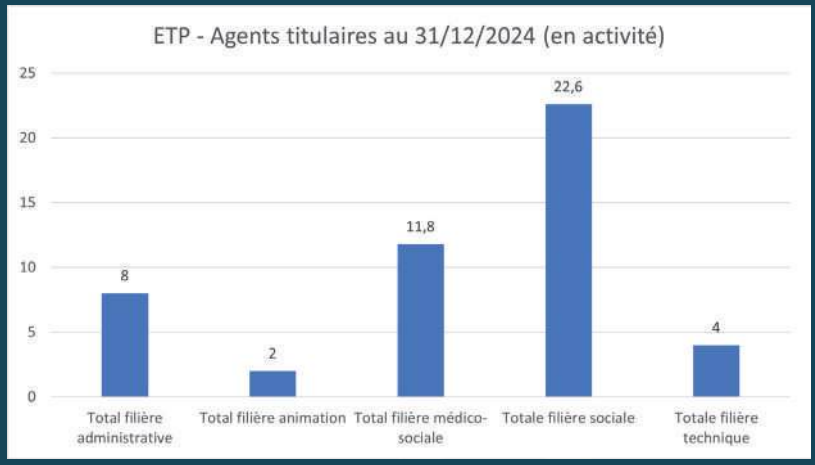

3.

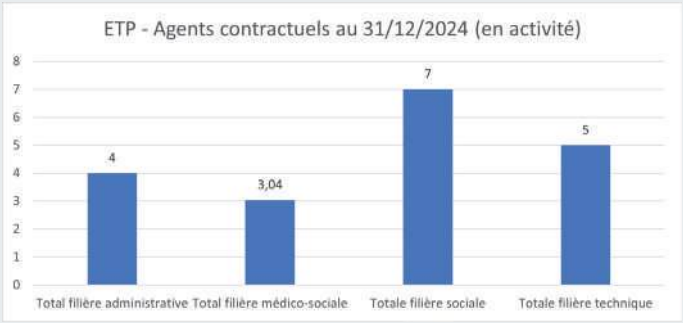

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

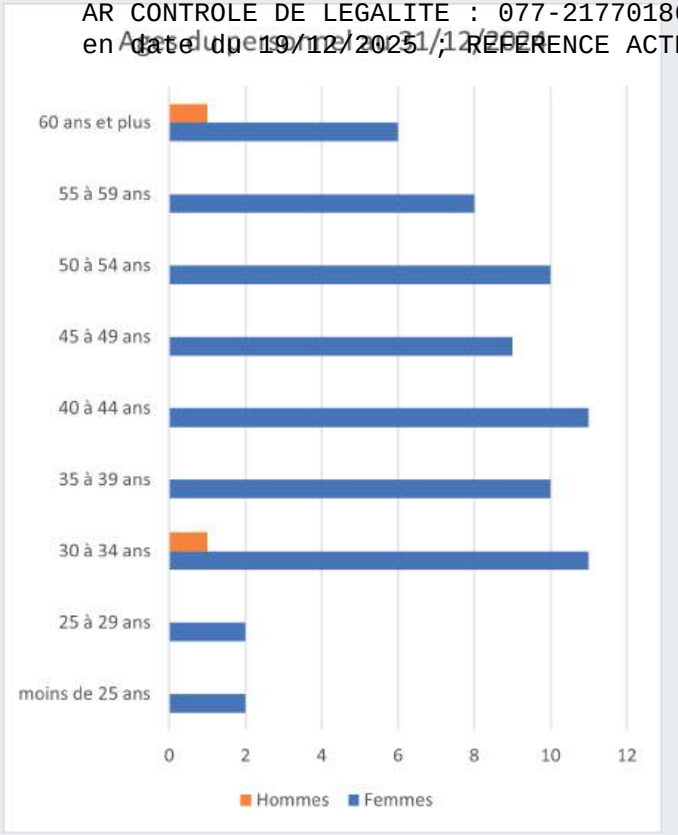

4.

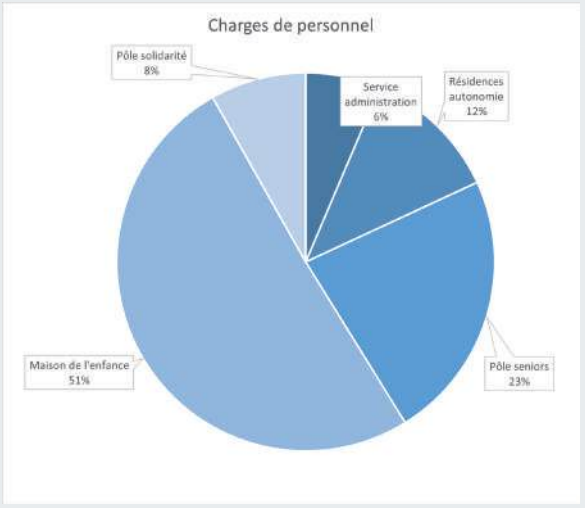

5.

Avec 35 agents (34,24 ETP) la **Maison de l'enfance est le service le plus conséquent** en terme de masse salariale.

CCAS

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Mettre en œuvre la politique en faveur des seniors bellifontains au travers de l'organisation d'événements annuels inscrits : un spectacle, un salon, un repas, la Semaine bleue et la distribution des colis de fin d'année.

✓ Développer des propositions d'actions avec les associations locales et inscrire les seniors dans la dynamique de la Ville,

✓ Accueillir, accompagner et orienter les seniors de plus de 60 ans, au travers des missions d'un travailleur social.

✓ Accompagner les seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou en situation de handicap par l'intermédiaire de services distincts :

☑ **Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) :**
- Assiste les usagers dans les tâches courantes de la vie quotidienne comme l'entretien du domicile, les courses ou les tâches administratives, en prenant en compte l'organisation de leur lieu de vie et leurs habitudes.
- Assure un accompagnement et un soutien moral et social.
- Met en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité et de confort dans les actions quotidiennes.
- Assure le lien avec les partenaires, les familles et les différents intervenants auprès des usagers.

☑ **Le service de portage des repas à domicile :**
- Livraisons de repas équilibrés et variés, pouvant être adaptés à des besoins spécifiques (régime sans sel, sans sucre, haché ou mixé) aux personnes n'étant plus en mesure de faire leurs courses ou de cuisiner leur repas.

☑ **La navette seniors**
- Faciliter les déplacements des seniors de plus de 65 ans vers des sites peu ou mal desservis par les lignes régulières de transport en commun ou vers des activités mises en œuvre dans la ville de Fontainebleau, permettant ainsi de rompre l'isolement, de tisser du lien social, d'accéder à la culture, aux loisirs et se rendre aux rendez-vous médicaux.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

PÔLE SENIORS

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **14,5**
* Effectif en nombre d'agents : **16**

* **89** usagers SAAD : de 33 à 102 ans - **15 hommes** et **75 femmes** accompagnés
* **12 133** heures de prestations * **9 768** prestations à domicile
* **9 476 km** parcourus annuellement par les agents du SAAD
* **9 413** repas portés à domicile
* **105** personnes accueillies durant la Semaine bleue
* **212** invités au repas seniors
* **150** visiteurs et **18** exposants au salon seniors
* **1 050** colis de fin d'année distribués
* **168** inscrits à la navette * **2 100** trajets vendus en 11 mois

DISTRIBUTION DES COLIS DE FIN D'ANNÉE

NAVETTE SENIORS

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Stabilisation de l'activité du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), garantissant un accompagnement de qualité pour les bénéficiaires.

✓ Mise en place de la télégestion pour optimiser l'organisation et le suivi du service de portage de repas à domicile.

✓ Lancement de la navette seniors en février, facilitant les déplacements des seniors.

✓ Amélioration continue des actions en faveur des seniors bellifontains, avec un engagement renouvelé pour leur bien-être et leur inclusion.

PERSPECTIVES 2025

✓ Maintien et enrichissement des temps forts dédiés aux seniors, en intégrant davantage de moments de convivialité et d'échanges.

✓ Renforcement de la lutte contre l'isolement, avec l'arrivée de deux services civiques de l'association Unis-Cité chargés d'aller à la rencontre des seniors les plus isolés.

✓ Poursuite des partenariats avec les acteurs locaux pour proposer une offre d'accompagnement toujours plus diversifiée et adaptée aux besoins des seniors.

✓ Amélioration de l'accès à l'information et aux services, en facilitant la communication et l'accompagnement administratif des seniors.

✓ Actualisation des documents contractuels du SAAD en lien avec la réforme des Services d'Autonomie à Domicile (SAD).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

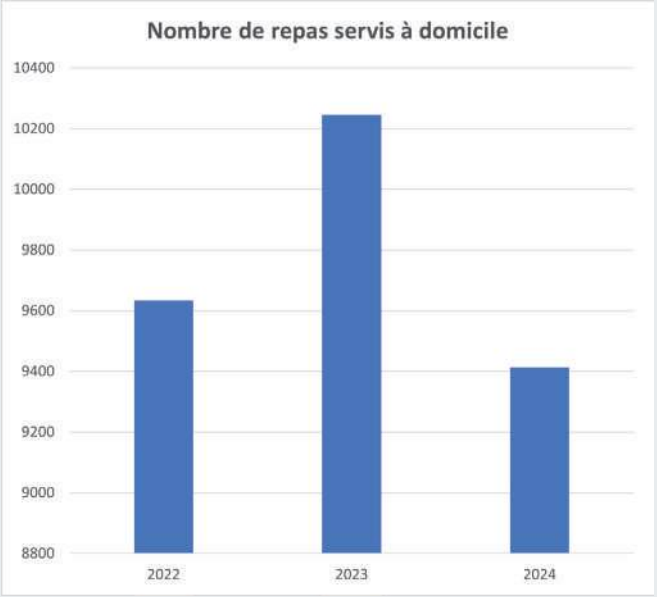

Un agent est missionné pour ce service de portage des repas.

2.

9 aides à domicile dédiées à ces missions.
Le nombre de repas portés à domicile est de **9 413 en 2024**, soit **une baisse d'environ 8% comparé à 2023.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

3.

4.

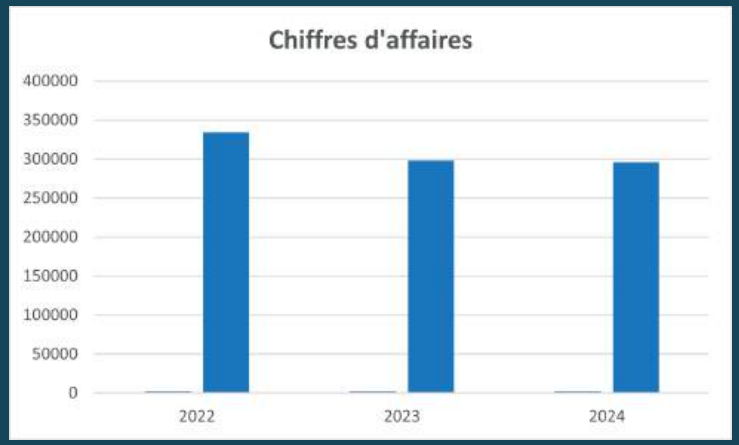

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

Le pôle Petite Enfance a pour missions d'accompagner les jeunes enfants dans leur développement et de soutenir les familles dans leur rôle éducatif. Il regroupe l'ensemble des structures de la maison de l'enfance :
- Une crèche collective de 60 berceaux gérée par le CCAS.
- Une crèche collective de 39 berceaux gérée par le CCAS.

✓ Assurer l'accompagnement des familles et l'accueil des jeunes enfants au sein des deux structures municipales. Il vise à offrir un cadre structuré et bienveillant pour le développement des enfants en bas âge et à soutenir les parents dans leur rôle éducatif et de garde.

✓ Accueillir et informer les familles lors de permanences.

✓ Répondre aux besoins des familles en proposant un mode d'accueil dit « permanent » (régulier, défini par un contrat d'accueil) et un mode d'accueil dit « occasionnel » (accueil des enfants quelques demi-journées dans la semaine selon les disponibilités).

✓ Mettre en place conjointement des projets pédagogiques en lien avec le développement du jeune enfant.

✓ Œuvrer à la coordination entre les différents acteurs du secteur (professionnels de la santé, éducateurs de jeunes enfants, etc.) pour offrir des solutions d'accueil et d'accompagnement diversifiées aux parents et selon leurs besoins.

Chiffres clés

Crèche collective 60 berceaux:

- Effectif en équivalent temps plein : **19,62**
- Effectif en nombre d'agents : **23**

- **88** enfants inscrits au cours de l'année
- Capacité d'accueil annuelle : **162 720** heures
- Heures réalisées : **92 170** heures
- Heures facturées : **103 111** heures
- Coût horaire net de la structure : **6,41€**
- Coût horaire moyen payé par les familles : **2,66 €**
- Amplitude horaire : **7h - 19h**

Crèche collective 39 berceaux :

- Effectif en équivalent temps plein : **14,62**
- Effectif en nombre d'agents : **18**

- **66** enfants inscrits au cours de l'année
- Capacité d'accueil annuelle : **106 236** heures
- Heures réalisées : **54 369** heures
- Heures facturées : **62 675** heures
- Coût horaire net de la structure **7,27€**
- Coût horaire moyen payé par les familles : **1,64€**
- Amplitude horaire : **7h – 19h**

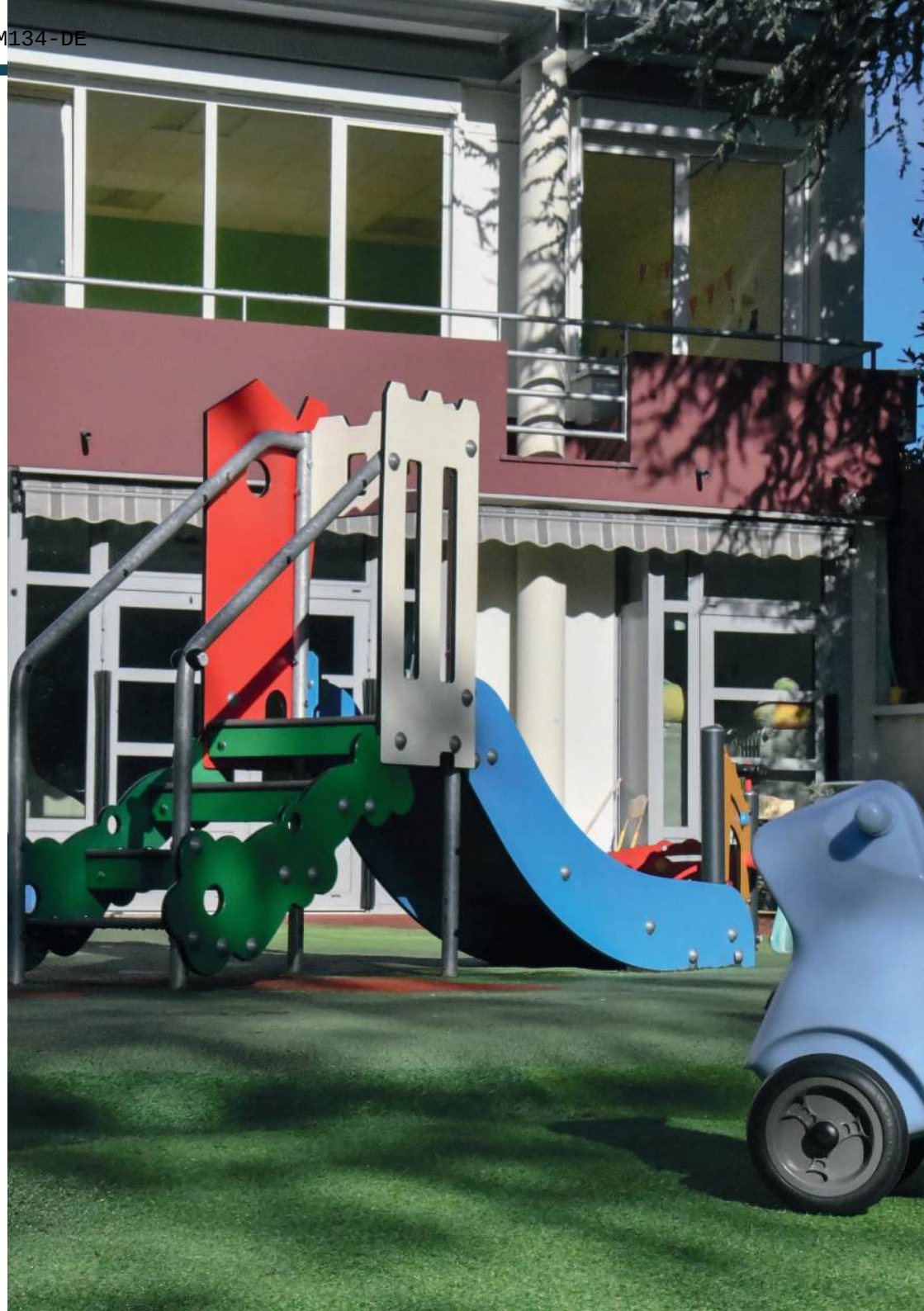

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

FAITS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été ponctuée par diverses interventions artistiques au sein de la maison de l'enfance, renforçant les projets autour de l'art ainsi que les interactions et le lien avec les familles autour d'ateliers :

✓ Exposition mélangeant les créations des tout-petits et les œuvres d'un célèbre peintre obtenues grâce à l'aide de certains parents.

- Les grands se rendent régulièrement à des expositions (peinture, collage, modelage) proposées par l'association FLC (Fontainebleau Loisirs et Culture).

✓ Une intervenante musique propose un éventail de sons permettant de faire découvrir aux tout-petits les instruments du monde chaque mois en présence parfois de parents.

✓ Une intervenante danse a pu se mouvoir dans les sections sur de la musique pour sensibiliser la découverte de la gestuelle et du corps.

✓ La compagnie « La fleur qui rit » est intervenue sur différents ateliers parents / enfants en collaboration d'un projet avec la CAF de Seine-et-Marne.

✓ La régularité des petits déjeuners instaurés en 2023 a continué de favoriser les échanges entre les familles et les professionnelles.

✓ L'inclusion des enfants porteurs de handicap est restée une priorité. Le partenariat avec le CAMPS « Le petit d'hom » s'est poursuivi notamment dans les échanges pour améliorer les accompagnements quotidiens.

✓ Point travaux : une nouvelle cabane de jardin réalisée par les menuisiers de la Ville a remplacé l'ancienne, plus spacieuse et s'intégrant parfaitement dans le jardin de la maison de l'enfance.

Dans le cadre de la politique *Fontainebleau (en) Transition* - plan de transition bas-carbone :

- Réduction de la part carnée dans les repas des enfants servis à la maison de l'enfance.
- Poursuite de l'alimentation quotidienne du compost mis en place devant la structure par le chef cuisinier.
- Dans le cadre des « P'tits déj' des familles », lancement d'une campagne pour proposer aux familles de faire don à la maison de l'enfance de leurs tasses à café inutiles, dans l'objectif de ne plus utiliser de gobelets jetables.
- Dans le cadre du partenariat avec FLC, sensibilisation sur la protection de l'environnement à travers une exposition sur le recyclage.

PERSPECTIVES 2025

✓ Poursuite de la réflexion autour de l'aménagement des espaces et sur le bien-être des enfants et des professionnelles de la petite enfance.

✓ Sollicitation des partenaires extérieurs telle que l'association FLC afin de visiter des expositions adaptées aux jeunes enfants pour favoriser l'expression créatrice des jeunes enfants et la motivation des professionnelles. Ceci permet de proposer des ateliers en lien avec le développement du jeune enfant.

✓ Continuité du partenariat avec le CAMSP pour permettre d'aborder sous un nouveau regard l'accueil des enfants ayant des prises en charge par des spécialistes.

✓ Pérennisation et enrichissement du projet art et culture via des interventions artistiques programmées sur l'année 2025 par l'équipe pédagogique.

✓ Poursuite du travail en étroite collaboration des 2 structures, afin d'harmoniser et d'étoffer les pratiques professionnelles et pour mutualiser les espaces et outils pédagogiques, ce qui est profitable tant aux enfants qu'aux professionnels.

✓ Développement d'un projet autour du soutien à la parentalité. Des tables rondes ont déjà eu lieu en début d'année 2025 qui ont permis aux parents de partager leurs expériences et de trouver du soutien auprès d'autres familles mais également des professionnelles.

✓ Volonté de créer un espace convivial où les parents pourront passer du temps avec leurs enfants tout en bénéficiant de conseil et d'animation de spécialistes de la petite enfance.

✓ Amélioration de l'environnement : changement du revêtement du sol du couloir de la crèche collective 60 places et aménagements dans le jardin.

Dans le cadre de la politique *Fontainebleau (en) Transition* - plan de transition bas-carbone :

- Réduction de la part carnée dans les repas enfants servis par la crèche collective.
- Mise en place de projet pédagogique en lien avec la nature, notamment en utilisant davantage ce que l'on trouve autour de nous, par exemple en forêt.
- Poursuite de l'ouverture vers l'extérieur avec des sorties quotidiennes quel que soit le temps grâce à des combinaisons spécifiques.
- Dans le cadre de l'article 28 de la loi EGALim qui interdit l'utilisation du plastique dans les EAJE, à partir du 1er janvier 2025, ambition de changer l'ensemble de la vaisselle dédiée aux enfants par de la vaisselle en verre trempé.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

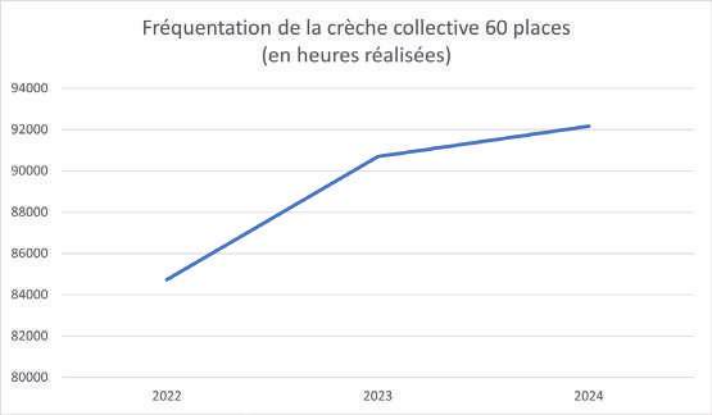

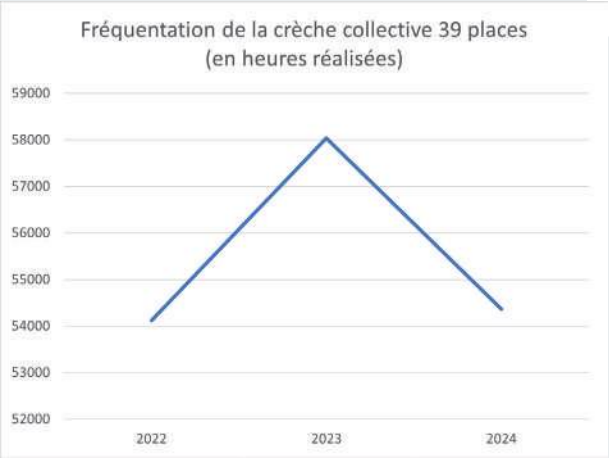

1.

Fréquentation de la CC 60 places : En 2024 : **92 170** heures réalisées.

Fréquentation de la CC 39 places : En 2024 : **54 369** heures réalisées.

2.

154 enfants ont bénéficié de cette structure au total, par le biais d'accueils permanents ou occasionnels.

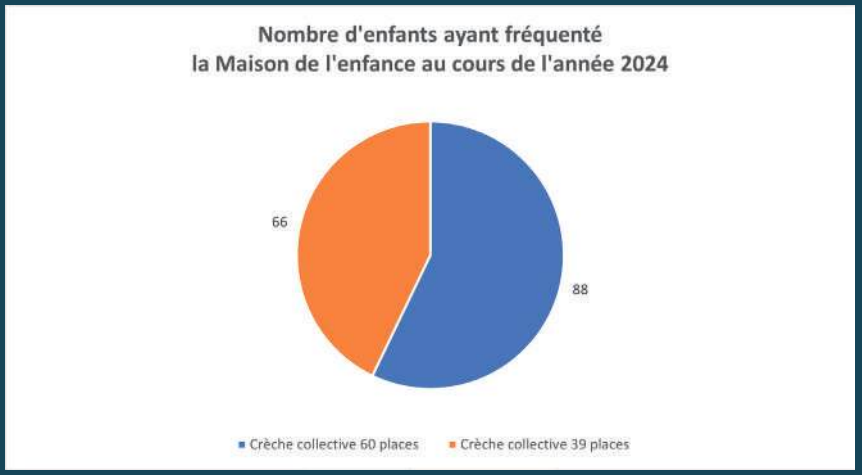

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

«ATELIER SNOEZELEN »
ACCOMPAGNEMENT À L'EVEIL MULTISENSORIEL

RESTITUTION DES ŒUVRES DES ENFANTS DE LA MAISON DE L'ENFANCE À LA MAISON DES ASSOCIATION, AVEC « FLC* » *FONTAINEBLEAU LOISIRS CULTURE

«ATELIER ÉVEIL MUSICAL» AVEC MYRTILLE, MUSICIENNE

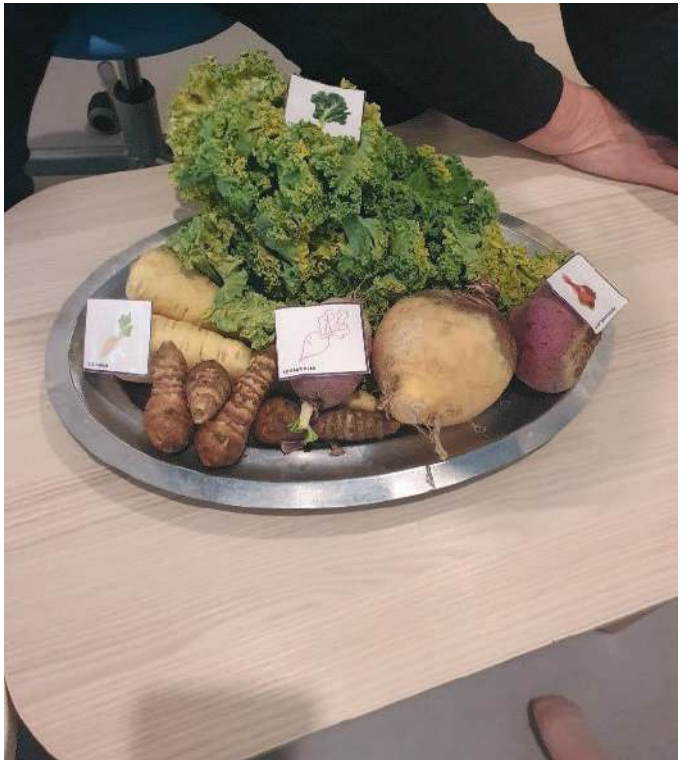

SEMAINE DU GOÛT À LA MAISON DE L'ENFANCE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CULTURE, COMMUNICATION ET VIE LOCALE

→ Les Naturiales - Édition 2024

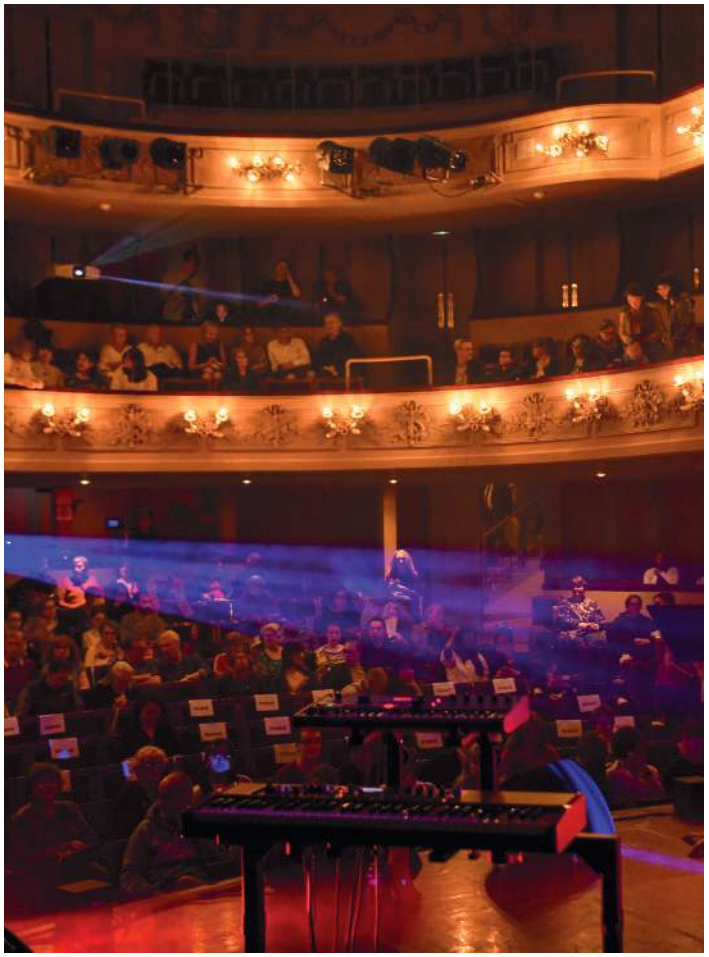

→ Nuit de la lecture - Médiathèque

→ Passage de la Flamme olympique

→ Clôture de l'événement « une saison en Corée du Sud » au TMF

→ La Grande Dictée au TMF dans le cadre du Printemps des poètes

Effectif en équivalent temps plein : **66**
Effectif en nombre d'agents : **91**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CULTURE, COMMUNICATION ET VIE LOCALE

PRÉSENTATION DU PÔLE

La direction du pôle Communication Culture Vie Locale est constituée des services **Communication, Manifestations, Logistique, Culture et Commerce**. Ses missions s'inscrivent dans une dynamique qui lie les différents partenaires, sociaux, économiques et culturels, d'une cité qui reste proche de ses administrés et qui **rayonne au-delà des limites de son territoire.**

L'année 2024 aura été marquée par l'**élan olympique** et les commémorations du **80e anniversaire de la Libération** de la Ville, mobilisant l'ensemble des services du pôle. Le service communication s'est particulièrement illustré par la **création de nombreux supports**, renforçant l'attractivité du territoire, comme en témoignent les chiffres de fréquentation sur les réseaux sociaux. Une communication **toujours plus créative** et proche des habitants.

L'esprit olympique a également inspiré le service Manifestations, notamment à travers **une nouvelle édition de la Foulée impériale**, fidèle à sa vocation de **promouvoir le sport comme vecteur de lien social**. L'accueil des Flammes olympique et paralympique a constitué un moment exceptionnel.

Le 13 juillet - la célébration des 80 ans de la Libération, la fête des associations — organisée sur un nouveau site à Avon — ainsi que les animations de Noël ont rythmé **une année riche en événements**. La réussite de ces rendez-vous repose sur **le savoir-faire** du service Manifestations, en **étroite collaboration avec le service Logistique** et d'autres services municipaux. Cette dynamique s'est également traduite par le **maintien de partenariats**, comme avec le festival Django Reinhardt, et par le développement de coopérations renforcées avec les équipes du château de Fontainebleau.

L'**action quotidienne** de la manageuse du **commerce** a permis de renforcer les liens entre les différents acteurs du secteur, notamment lors des temps forts de l'année. Plusieurs projets marquants ont jalonné 2024 : la mise en place des « **Belli'chèques** », un dispositif de **chèques subventionnés** destiné à encourager la consommation locale dans 85 commerces bellifontains, la reconduction du **bar éphémère** sur le parvis du Théâtre, ainsi que la tenue de **deux marchés nocturnes** née de la collaboration avec le délégataire du marché forain. Autant d'actions innovantes au service du **dynamisme du tissu commercial local.**

Certains événements comme, la **Nuit de la lecture**, le **Printemps des poètes** et les **Impériales** ont trouvé leur place dans le paysage culturel local. Une célébration de la culture sud-coréenne dans le cadre de l'**accueil de la délégation olympique** de ce pays et un partenariat avec l'école inter-armée d'équitation ont permis de **fêter les Jeux olympiques** sous un aspect culturel au sein de notre territoire et de l'Agglomération du pays de Fontainebleau.

Les établissements culturels et leurs équipes ont poursuivi leurs missions dédiées aux publics : **la qualité et la diversité des programmes** des médiations culturelles au **Théâtre** et à la **Médiathèque**, l'accueil de trois résidences d'artistes et l'aventure olympique de la maîtrise voix du **Conservatoire**, ont marqué également cette année 2024.

Pour l'année 2025, les objectifs des services du pôle seront de **créer**, de **développer**, des outils pour rendre plus accessible et visible l'ensemble des projets portés par l'équipe municipale.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

- ✓ Supervision et coordination des services culturels,
- ✓ Mise en œuvre des objectifs culturels municipaux,
- ✓ Élaboration des projets de services des établissements en concertation avec leur direction,
- ✓ Développement et supervision de projets culturels transversaux aux services culturels,
- ✓ Développement et supervision de projets culturels communs aux services et aux acteurs culturels du territoire,
- ✓ Étude et suivi des projets culturels proposés à la Ville,
- ✓ Instruction des dossiers de demandes de subventions adressés à la Ville par les associations culturelles,
- ✓ Élaboration et mise en œuvre des Impériales de Fontainebleau, avec le soutien des services culturels,
- ✓ Gestion administrative des mises à disposition de l'Atelier (Charité Royale).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

AFFAIRES CULTURELLES

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein **2**
* Effectif en nombre d'agents : **2**

* **85 510€** de soutien aux projets des associations culturelles du territoire
* **450** personnes aux Impériales
* **325** personnes à la Nuit de la lecture
* **2 500** personnes touchées lors des événements du *Printemps des Poètes*
* **2 552** personnes touchée par le programme culturel « *Une saison en Corée* »

ATELIER « *K-POP* » « UNE SAISON EN CORÉE DU SUD »

OPÉRA ROCK LORS DES « IMPÉRIALES » AU TMF

VISITE À L'ÉCOLE MILITAIRE D'ÉQUITATION EN VUE D'UNE EXPOSITION

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Développement d'un programme d'événements culturels célébrant la culture coréenne dans le cadre de l'accueil de la délégation olympique sud-coréenne à Fontainebleau,

✓ Partenariat avec l'École Militaire d'Équitation de Fontainebleau et le musée de la Cavalerie de Saumur pour l'accueil d'une exposition sur l'équitation militaire aux Jeux Olympiques,

✓ Mise en œuvre des Impériales 2024 : exposition, bal, conférences...

PERSPECTIVES 2025

✓ Renforcement du public de la *Nuit de la Lecture*, du *Printemps des poètes*, des *Journées Européennes du Patrimoine* et des *Impériales*,

✓ Partenariat avec le Château pour l'exposition *Grandeur Nature II*,

✓ Événement d'ouverture de saison commun à tous les services culturels,

✓ Réalisation d'une fresque sur la façade arrière du Théâtre,

✓ Réalisation d'une exposition valorisant le patrimoine architectural bellifontain,

✓ Accueil d'une nouvelle équipe à l'Académie Comairas (départ en retraite de la direction).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Contribuer à l'accès à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et favoriser le développement de la lecture,

✓ Impulser et nourrir le développement des pratiques culturelles,

✓ Mettre à la disposition de tous un ensemble de services :

- ☑ Un large choix de ressources documentaires actualisées et attractives,
- ☑ Des outils et ressources numériques,
- ☑ Un lieu adapté aux pratiques de la vie quotidienne (travail, loisirs, échanges…),
- ☑ Une programmation d'actions culturelles diversifiée pour expérimenter la culture, s'enrichir, s'amuser et se détendre,
- ☑ Un accompagnement : le personnel accueille, guide et conseille le public pour l'aider à utiliser au mieux les ressources et les services de la Médiathèque.

✓ Protéger, conserver, encadrer la consultation et mettre en valeur les collections patrimoniales,

✓ Participer activement à la vie culturelle de la Ville.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectif en nombre d'agents : **11**
* Effectif en nombre d'ETP : **10,3**

* **31** heures d'ouverture hebdomadaire (28h et 1 dimanche par mois à partir de septembre 2024) **259** jours d'ouverture annuelle
* **55 700** visites annuelles
* **70 %** des abonnés sont Bellifontains
* **937** nouveaux inscrits
* **34 039** documents disponibles
* **93 119** documents empruntés
* **3 119** documents réservés
* **71** abonnements à des titres de presse
* **54** demandes de consultation des fonds patrimoniaux
* **85,5** heures d'accueil de groupe

P'TITES COMPTINES

NUIT DE LA LECTURE

ATELIER RECOTE POUR LA JOURNÉE CITOYENNE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Réaménagement des horaires et des tarifs à la suite de la fin du programme de soutien financier de la DRAC pour l'extension des horaires de la Médiathèque. Maintien des horaires du mardi au samedi et un dimanche par mois. Changement de tarif pour les adultes bellifontains (12 euros annuel) maintien de la gratuité pour les moins de 25 ans.

✓ Action culturelle :

- Partenariat avec le Théâtre et le Conservatoire pour la *Nuit de la Lecture* et le *Printemps des Poètes*,
- 1ère *Nuit de la Lecture* exceptionnelle avec des animations pendant 14h30 d'affilée, de 17h30 à 8h30,
- Création d'un nouveau temps fort pour prolonger les *Journées Européennes du Patrimoine* : la Semaine du patrimoine,

✓ Grand succès du premier atelier proposé lors de la *Journée citoyenne*. Le public a pu participer à la cotation des fonds,

✓ Mise en place d'accueils du service Jeunesse les mardis de fermeture de la Médiathèque durant l'été,

✓ Arrivée d'un responsable administratif en juin,

✓ Partenariat avec le lycée François 1er dans le cadre de sa participation au prix Goncourt des lycéens,

- Mise en place d'accueil scolaire spécifique EMI (Éducation aux Médias et à l'Information) sur le sujet de l'image et de ses modifications.

PERSPECTIVES 2025

✓ Mise en place d'une vente des livres désherbés de la Médiathèque,

✓ Réaménagement des espaces pour plus de cohérence des fonds et création d'un espace « ado »,

✓ Mise en place d'un TPE (Terminal de Paiement Électronique) pour permettre aux usagers de régler les abonnements plus facilement,

✓ Développement des clubs de lecture avec l'ajout d'une séance pour les enfants et d'un club autour de la bande dessinée.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

En 2024, la Médiathèque a reçu **près de 55 000 visiteurs** dans le cadre de son ouverture libre et gratuite pour la consultation de documents ou le travail sur place. Parmi ce chiffre, l'établissement recense **4 250 inscrits**. Un chiffre **stable** sur deux ans et qui retrouve les niveaux d'avant la crise sanitaire. Ce dynamisme témoigne à la fois de son intégration réussie au sein des services municipaux et de sa facilité d'accès pour les habitants de Fontainebleau. À titre de comparaison, le nombre d'abonnés y est **plus de deux fois supérieur** à la moyenne observée dans les villes de taille équivalente (1 700 inscrits pour 15 000 habitants).

2.

La structure des inscrits à la Médiathèque en 2024 révèle un axe d'ouverture à tous avec **une priorisation vers la jeunesse.** Les adultes (50,90%) constituent le socle principal, traduisant une **fidélisation des familles et des actifs.** Cependant, on constate une sur-représentation des enfants par rapport à leur proportion dans la population bellifontaine. Cela s'explique par l'obligation de détenir une carte d'emprunt individuelle pour le complet accès aux services proposés, **la gratuité des abonnements jusqu'à 24 ans** et des actions de médiation à leur destination. En revanche, la part des seniors (13%) reste en retrait par rapport à leur présence dans la population globale.

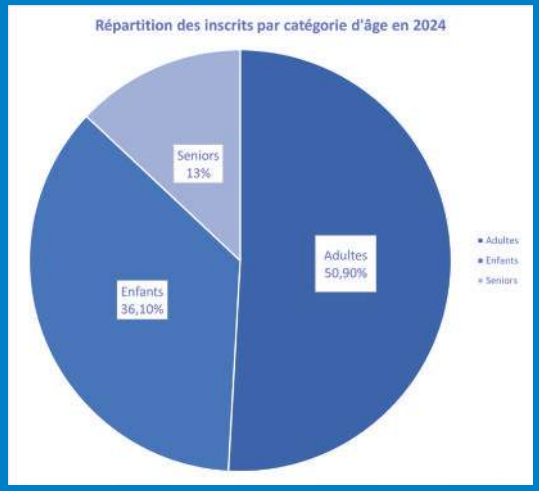

3.

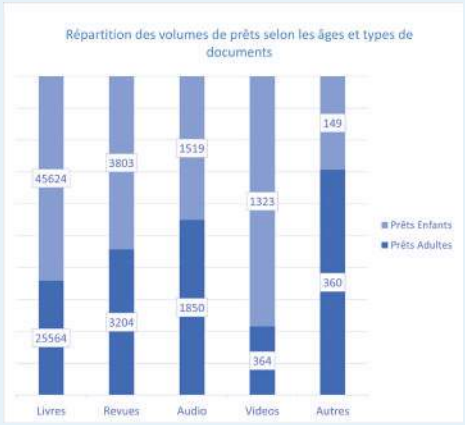

En 2024, la Médiathèque a permis **l'accès à 83 760 documents** issus de ses collections propres vers les usagers, marquant la vitalité de la politique documentaire menée et l'engouement constant des publics. Reflet d'une vitalité tant dans la richesse des collections proposées que dans leur accessibilité, ce chiffre reste bien supérieur à la rotation annuelle moyenne constatée dans des bibliothèques territoriales comparables (en 2021, 37 000 prêts pour un territoire de 15 000 habitants). La principale source de flux reste **les livres (85%)** suivi par **les revues (8%)**.
De plus, le service s'appuie sur le réseau de prêt animé par la Médiathèque de Seine-et-Marne pour assurer une circulation d'ouvrages par le biais de navettes régulières.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

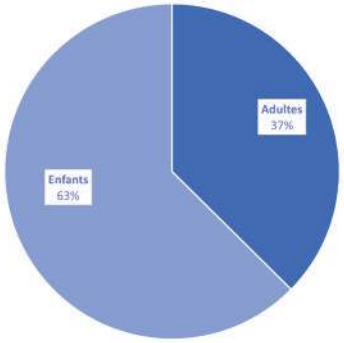

4.

La répartition des exemplaires illustre **une forte prédominance du public jeunesse,** qui représente **63% des emprunts**, contre 37% pour les adultes. Cette tendance confirme l'attractivité des collections destinées aux enfants et adolescents, ainsi que le rôle central dans la fréquentation de la Médiathèque par un public familial. Elle souligne également l'importance de maintenir une offre riche et diversifiée pour cet auditoire.

5.

La mission de médiation culturelle des médiathèques territoriales est inscrite dans la **loi Robert** qui garantit « **un accès égal pour tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche et aux loisirs** ». La Médiathèque s'attache à offrir un large panel d'actions y répondant dès le plus jeune âge ainsi qu'au public senior : une programmation culturelle et artistique, des rendez-vous littéraires réguliers ainsi que des animations de lectures ou jeux. **Les publics touchés sont principalement jeunes** et ce autour d'actions visant à la découverte de la lecture.

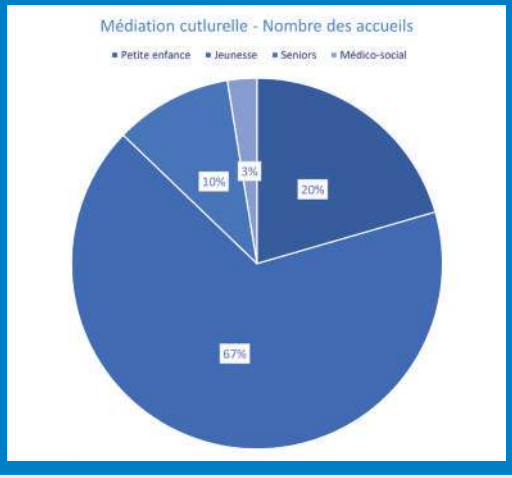

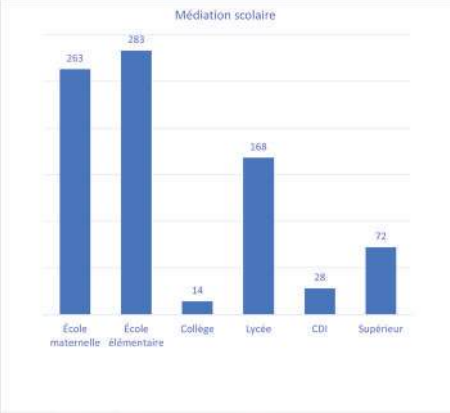

6.

En 2024, la Médiathèque a réalisé **48 accueils de classe** touchant **828 élèves**. Ce graphique illustre la diversité des actions et des cibles de la médiation culturelle proposées. Conséquence à la fois d'une **réalité territoriale et d'une politique culturelle, les actions sont majoritairement orientées vers les publics jeunesse et la petite enfance, terrain privilégié de l'action municipale.** Avec l'émergence d'une vie étudiante bellifontaine, un axe de développement se poursuit en direction du public en études supérieures.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Proposer une programmation culturelle pluridisciplinaire,

✓ Rendre le Théâtre et sa programmation accessibles au plus grand nombre,

✓ Diversifier et développer les publics,

✓ Être un acteur prégnant de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire,

✓ Développer un programme de médiation culturelle favorisant la compréhension des œuvres et la rencontre des artistes,

✓ Accompagner les événements accueillis dans le cadre des mises à disposition du Théâtre,

✓ Co-construire les évènements culturels portés par des associations partenaires de la Ville.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

THÉÂTRE MUNICIPAL

Chiffres clés

* Effectif équivalent temps plein : **6**
* Effectif en nombre d'agents : **8**

* Saison 2023-2024 : **42** spectacles, **2** spectacles hors-les-murs, **2** manifestations proposant un ensemble d'événements : *Le Printemps des Poètes* et le festival *Alors on danse ?*

* Saison 2023-2024 : **14 573** spectateurs
* Recettes saison 2023-2024 : **152 286€**

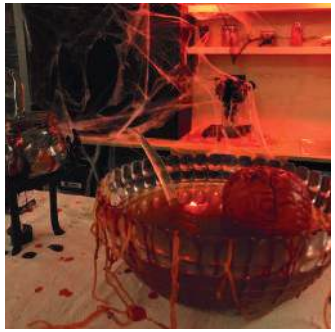

SOIRÉE HALLOWEEN AU TMF

ORCHESTRE DE BADEN BADEN

LIVRE DE CONTES RÉALISÉ DANS LE CADRE DES MÉDIATIONS

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Accueil de 3 résidences artistiques,
✓ Réalisation d'un livre de contes écrits par les classes des écoles bellifontaines, dans le cadre de la médiation culturelle autour des spectacles,
✓ Reconduction du mécénat culturel,
✓ Départ de la direction en place le 1er octobre, intérim assuré par la direction des affaires culturelles,
✓ Organisation de la première Grande Dictée,
✓ Accueil de l'orchestre de Baden Baden,
✓ Premier concours d'éloquence.

PERSPECTIVES 2025

✓ Renforcement de la variété des propositions artistiques de la saison,
✓ Poursuite de l'engagement dans l'accompagnement de la création artistique, notamment auprès des artistes du territoire,
✓ Réouverture du bar lors des représentations de la saison, pour les spectateurs,
✓ Objectif de faire du Théâtre un lieu de référence culturelle du département,
✓ Instauration d'un règlement intérieur pour les mises à dispositions des espaces du Théâtre.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

En 2024 l'action du Théâtre et notamment la médiation culturelle **a été plus prégnante en matière d'occupation** des espaces, tout en laissant la part belle aux associations et établissements scolaires du territoire au mois de mai, juin et novembre.

2.

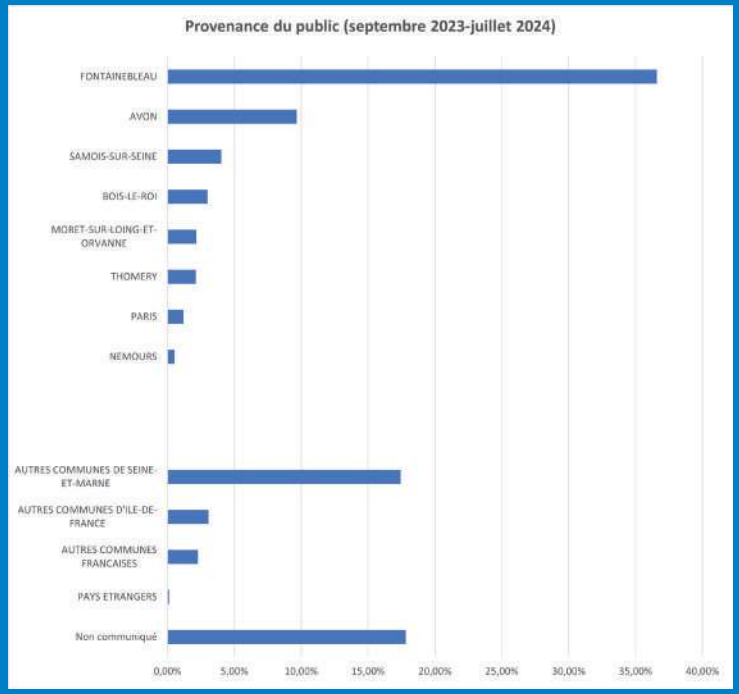

Le TMF dessert principalement Fontainebleau **(36%)** et le territoire de Seine-et-Marne **(39%)** dont principalement les communes d'Avon, de Samois-sur-Seine et de Bois-le-Roi.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

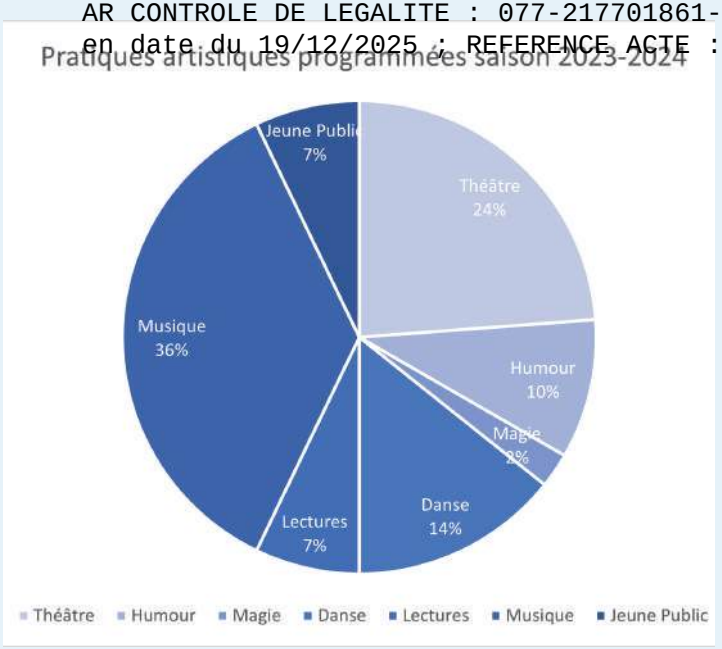

3.

La programmation proposée observe la **pluridisciplinarité souhaitée** tout en maintenant des dominantes théâtre et musique. Le développement de l'offre jeune public est poursuivi.

4.

Les propositions jeunesse et humour sont plébiscitées par le public et représentent **une part importante des recettes** en proportion du nombre de représentations proposées.

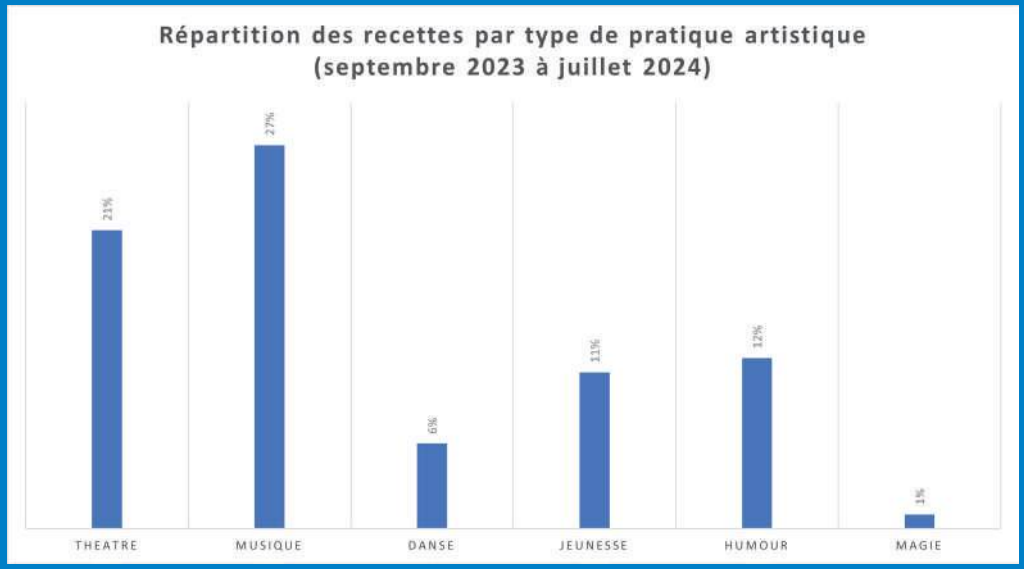

CCVL

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Proposer au plus grand nombre des cours de dessin, de peinture, de sculpture et de gravure d'observation académique (modèle vivant),

✓ Ouvrir l'Académie à un public intergénérationnel à partir de 8 ans et encourager la pratique de plusieurs activités (une seule inscription permet de suivre tous les cours de l'académie),

✓ Participer au rayonnement culturel de la Ville.

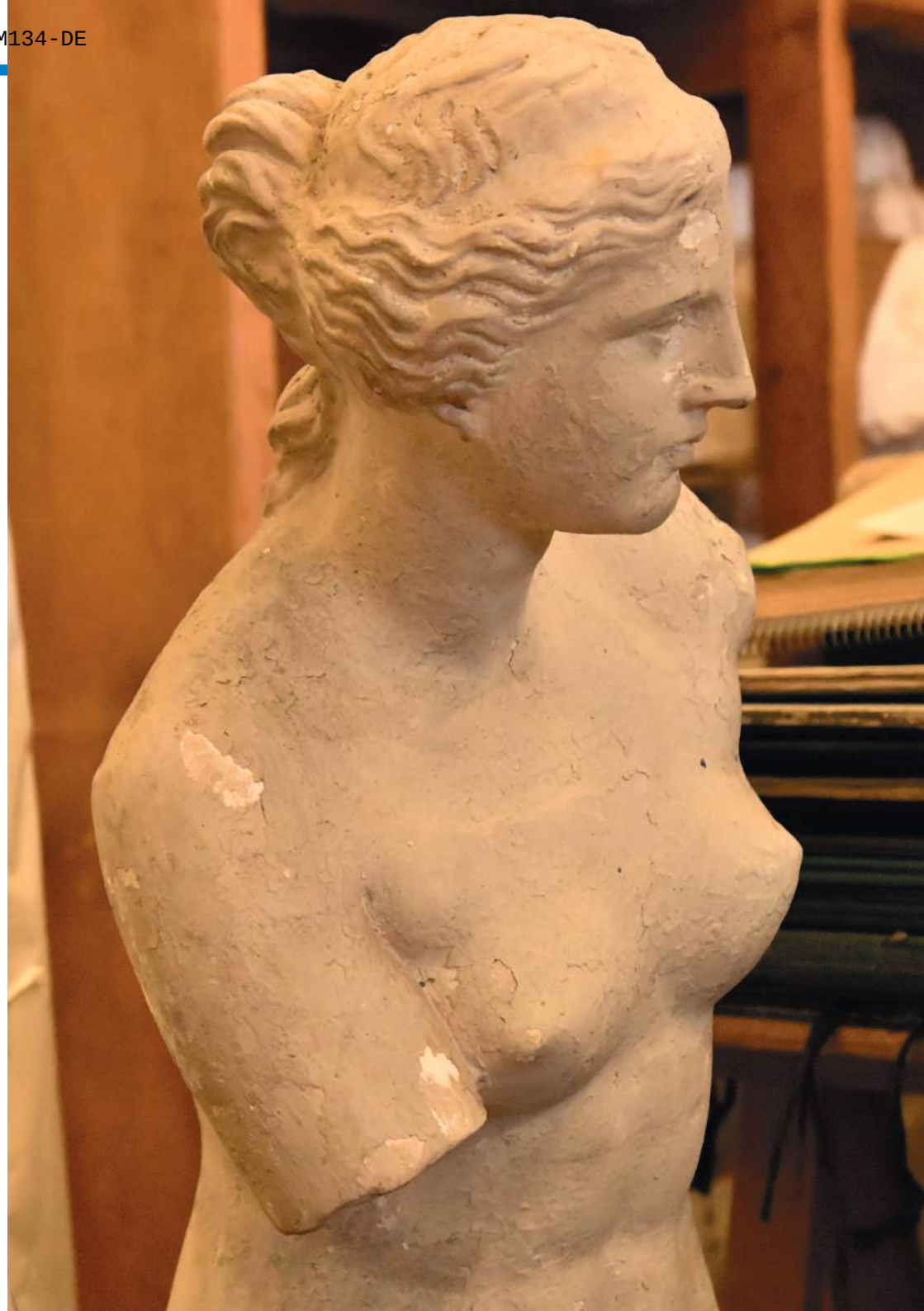

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ÉCOLE DE DESSIN ACADÉMIE COMAIRAS

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **2**
* Effectif en nombre d'agents : **2**

* Nombre de professeurs : **2**
(1 professeur directeur, 1 professeur de gravure)
* Cours dispensés : dessin, peinture, sculpture et gravure.
* Nombre d'élèves : **53**

COURS DE DESSIN

FETE DE L'ESTAMPE

COURS DE SCULPTURE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Accueil de la 12e fête de l'Estampe (26 mai 2024) : invitation à la découverte de la gravure, de la lithographie, de la sérigraphie et méthodes numériques. Exposition d'œuvres d'élèves.

PERSPECTIVES 2025

✓ Mise en place d'une nouvelle convention d'utilisation de l'atelier historique au profit de l'association « Les Amis de la terre cuite »,

✓ Maintien de l'exigence sur la qualité des cours et augmentation des inscriptions.

✓ Changement de direction, et développement de l'équipe pédagogique octobre 2025.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Dispenser un enseignement artistique spécialisé : formation musicale, instrumentale, vocale, et théâtrale des enfants, adolescents, et adultes,

✓ Participer à la sensibilisation et à l'éducation artistique des enfants sur le temps scolaire,

✓ Assurer l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique amateur artistique autonome,

✓ Former des amateurs éclairés et veiller au développement de leur pratique en leur donnant des repères culturels et en les confrontant à l'ensemble des esthétiques artistiques,

✓ Veiller au développement du projet de l'élève, de sa créativité et de son expérience de la scène,

✓ Accompagner les élèves dans leur parcours du spectateur et de l'auditeur,

✓ Œuvrer pour le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture au monde culturel,

✓ Contribuer à la dynamique de la vie artistique et culturelle de la Ville en tant qu'outils de diffusion, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels,

✓ Participer au rayonnement culturel et artistique de la Ville.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **24,21**
* Effectif en nombre d'agents : **40**

***535** élèves inscrits dont 516 élèves musiciens, et 49 comédiens
***1** directrice, **36** professeurs, et **3** agents administratifs
* **358** cours individuels, **93** cours collectifs, et **23** interventions hebdomadaires dans les écoles

5E ANNIVERSAIRE DE LA FILIÈRE VOIX

CONCERT CARITATIF POUR LA FONDATION ELLEN POIDATZ

SALLE FIÉVET

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Nouvelle direction à la rentrée de septembre 2024,
✓ Célébration du cinquième anniversaire de la Filière voix,
✓ Aménagement des horaires d'accueil du public afin d'assurer une permanence en soirée, ce qui permet une meilleure communication avec et au sein de l'établissement,
✓ De nombreux partenariats au profit des élèves ont été initiés et soutenus par le Conseil municipal, parmi lesquelles figurent notamment :
- Les classes de maîtres assurées par Fonact et le Centre Européen de Musique de Chambre ;
- L'ensemble de harpes 1001 cordes porté par l'Association Musicale Samoisienne ;
- La création du spectacle Folie collective avec l'ensemble DodéKa ;
- Les actions de médiation menées par l'ensemble de musique baroque Le Caravansérail,

✓ Participation à la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Paris, événement à portée médiatique internationale.

PERSPECTIVES 2025

✓ Déploiement d'un nouveau logiciel de gestion dédié aux conservatoires,
✓ Réhabilitation des salles du deuxième étage du bâtiment pour la tenue des cours,
✓ Doublement de la journée portes ouvertes : en juin et septembre,
✓ Relancer la page Facebook du Conservatoire,
✓ Mise en place d'une tarification au quotient familial,
✓ Poursuite de la politique de réduction des impressions : arrêt des photocopies non nécessaires aux examens.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

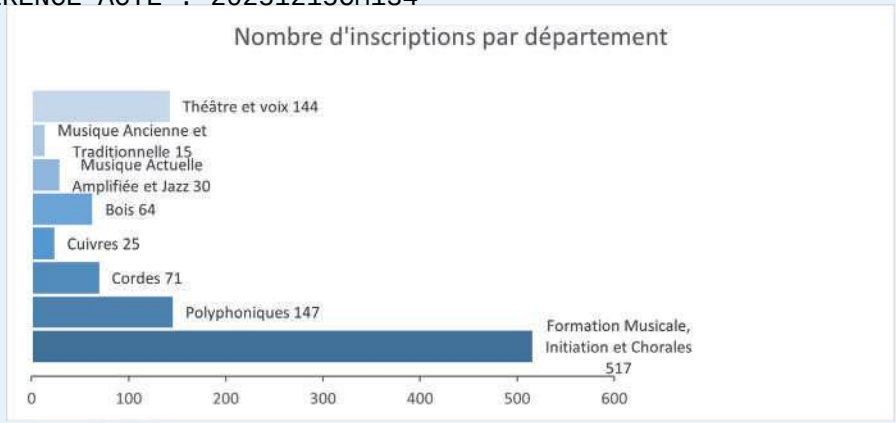

Le département des instruments polyphoniques représente à lui seul le même nombre d'inscription que les départements bois, cuivres et cordes réunis.

2.

La part des Bellifontains **reste très stable** depuis les 3 dernières années.

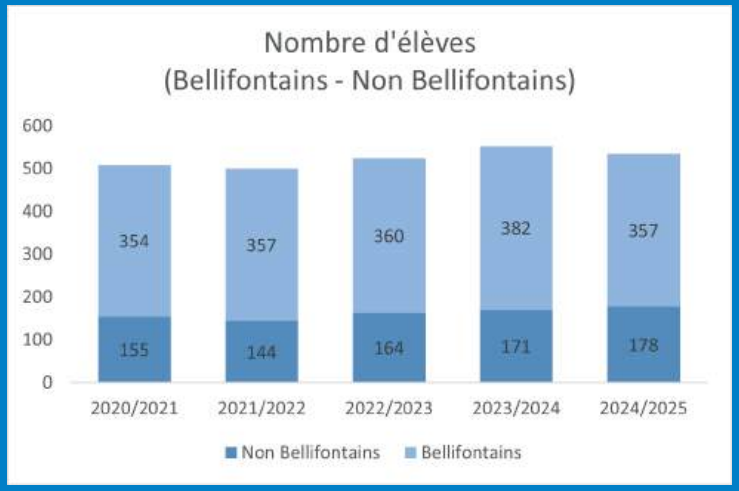

3.

Pour la première fois depuis 2021, **le nombre de manifestations externes dépasse celui des représentations au Conservatoire.**

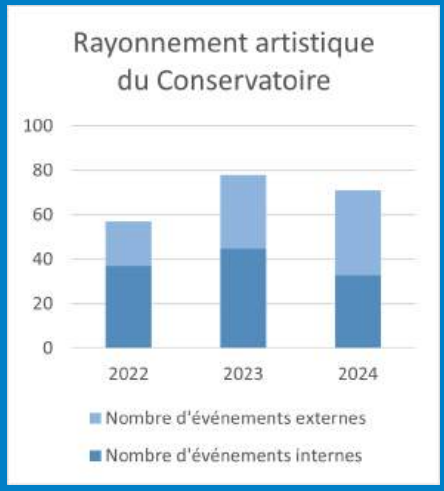

4.

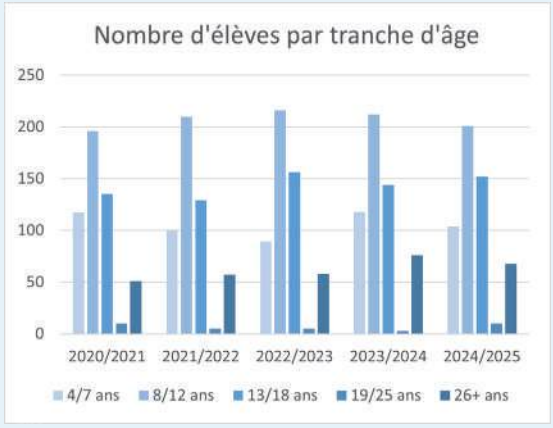

La modification de l'ordre de priorité des nouveaux inscrits a entraîné **un rajeunissement de la population** avec une baisse de toutes les tranches d'âges au profit des 4/7 ans en 2023/2024, la répartition reste stable depuis.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

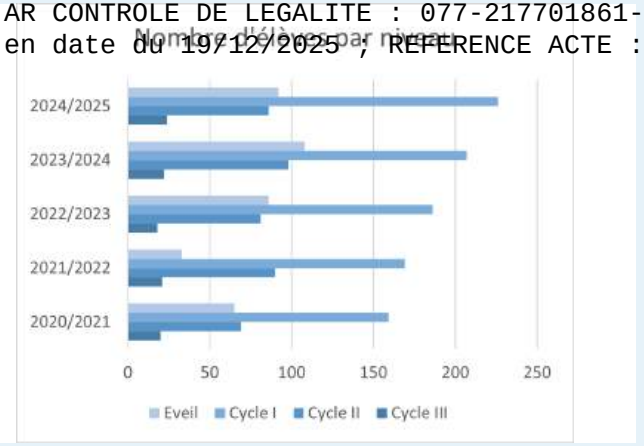

5.

La hausse du nombre d'élèves inscrits dans chaque niveau, constatée en 2023/2024, s'est arrêtée nette. Le passage systématique par la liste d'attente a entraîné **une baisse du nombre d'élèves**, les personnes s'inscrivant sur ces listes ayant obtenu des places ailleurs.

6.

Avec l'instauration du parcours personnalisé en milieu de deuxième cycle en 2023/2024, la **hausse des cursus diplômants** connue en 2023/2024 s'est estompée au profit des cursus non diplômants.

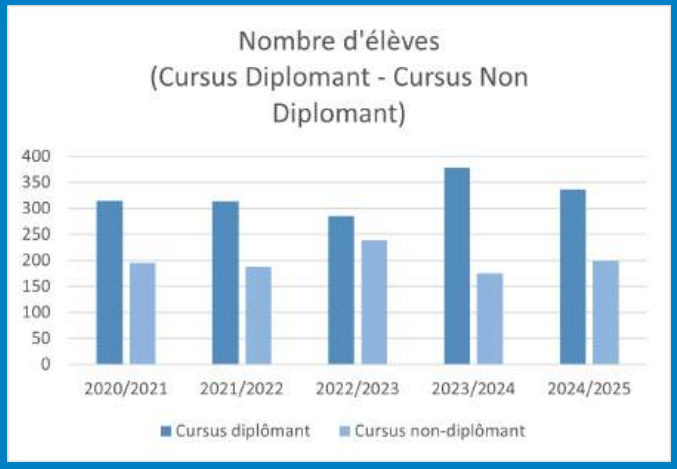

7.

Après la Seine Musicale et ses 3000 spectateurs en 2023, le rayonnement du conservatoire **a dépassé toutes les espérances** en se produisant en 2024 à la Défense Aréna pour le concert Joe Hisaishi, à travers toute la France pour la tournée Les choristes, et devant un nombre non-quantifiable de spectateurs et téléspectateurs à travers le monde lors de la Cérémonie de clôture des Jeux Olympiques.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Gestion des collections patrimoniales (hors fonds patrimonial médiathèque) : inventaire, classement, analyse scientifique, stockage, conservation, déploiement, restaurations, cessions, prêts, legs et dons de biens mobiliers, rédaction de notices,

✓ Valorisations des œuvres : élaboration et/ou participation à la préparation d'expositions d'intérêt patrimonial, organisées par la Ville ou en partenariat avec des associations et des bénévoles ainsi que des conférences, participation à la numérisation des expositions, coordination de la programmation des Journées du Patrimoine à Fontainebleau, programmation des Impériales de Fontainebleau,

✓ Service ressource dans le suivi juridique et administratif notamment de prêts et dons d'objets,

✓ Suivi des restaurations et mouvements des meubles et objets d'art d'intérêt patrimonial,

✓ Suivi des inventaires des biens mobiliers d'intérêt patrimonial et actualisation.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

ŒUVRES PATRIMONIALES

Chiffres clés

* Encadrement tableau d'art moderne et figuratif pour la Salle des Assemblées : **1**
* Organisation de conférences d'intérêt patrimonial : **2**
* Prêt de tableaux de paysage du XIXe siècle et de vitrines pour des expositions temporaires : **2 et 4**
* Nombre de panneaux/photos pour l'exposition en extérieur à l'occasion des 80 ans de la Libération de Fontainebleau (23 août 1944) : **23**
* Nombre de sites et événements liés aux Journées européennes du Patrimoine : **26**
* Nombre de figurines présentées à l'exposition *Vie de Napoléon Ier* en Playmobil : **+ de 1 000**
* Réalisation de panneaux scientifiques pour l'exposition précitée et nombre de vitrines contenant des objets d'époque : **13 et 3**
* Nombre de visiteurs scolaires à l'exposition précitée et nombre de médiations en faveur des classes : **580 et 22**

UNIFORME D'INFANTERIE ISSU DES COLLECTIONS PATRIMONIALES - ÉPOQUE 1ER EMPIRE

COLLECTION D'ARMES BLANCHES DE LOUIS PROST

EXPOSITION PLAYMOBIL

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Préparation scientifique, administrative et technique de l'exposition, en extérieur à l'occasion des 80 ans de la Libération de Fontainebleau (23 août 1944)

✓ Vente de l'ancien coq (en plomb de 1701) de clocher de l'église Saint Louis par la Maison de vente Osenat

✓ Service ressource : exposition organisée par le Ministère des Armées sur l'équitation militaire lors des Jeux Olympiques (salle de l'Atelier, fin mai à août 2024)

✓ Préparation scientifique de l'exposition, *Vie de Napoléon Ier en Playmobil* (du 16 novembre au 15 décembre) installation de vitrines avec des objets d'époque, médiations envers le public.

✓ Gestion du déménagement/redéploiement des mobiliers et œuvres du musée d'art et d'histoire militaires au sein des réserves de la Charité royale

✓ Recensement et réalisation d'un document de communication relatif à la programmation des 41e Journées européennes du Patrimoine

✓ Début de préparation d'une exposition municipale programmée à la Charité Royale, à l'automne 2025, *L'expédition de Bonaparte en Egypte (1798/1801) et la naissance de l'égyptologie*.

PERSPECTIVES 2025

✓ Préparation scientifique, administrative et technique d'une exposition municipale programmée à la Charité Royale, à l'automne 2025, *L'expédition de Bonaparte en Egypte (1798/1801) et la naissance de l'égyptologie*.

✓ Prêt d'une pendule allégorique en bronze doré et en bronze à patine noire d'époque Louis XVI au profit de l'établissement public du Château de Fontainebleau et du Grand Palais RMN pour l'exposition *Louis XVI et Marie Antoinette à Fontainebleau, un âge d'or*, programmée en 2026.

✓ Début d'actualisation et de vérification de l'inventaire des armes blanches du musée d'art et d'histoire militaires

✓ Dépôt de mobiliers et objets d'art au profit de l'établissement public Pays de Fontainebleau Tourisme pour meubler et décorer une propriété accueillant les locaux administratifs de ce dernier à Fontainebleau.

✓ Projet d'accueil d'un groupe statuaire sur l'espace public dans le cadre de l'exposition temporaire *Grandeur Nature* organisée par l'établissement public du Château de Fontainebleau.

✓ Nettoyage et bâchage d'un groupe statuaire en marbre, inscrit au titre des monuments historiques (en 2021) réalisé par Adam Salomon, en 1878, sa trouvant dans le jardin de la Charité royale à Fontainebleau.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Créer tous les supports de communication de la Ville : affiches, tracts, panneaux d'exposition, brochures, kakémonos...

✓ Gérer toutes les campagnes d'affichage et la diffusion de tous les supports de communication (distribution, boîtages et papillonnages),

✓ Rédiger, mettre en page, suivre la fabrication et distribuer le magazine municipal,

✓ Publier quotidiennement et suivre le site internet : www.fontainebleau.fr ainsi que l'application mobile *Fontainebleau ma ville* et la Newsletter bimensuelle L'info des Bellifontains,

✓ Animer les réseaux sociaux de la Ville et de ses services : pages Facebook, Instagram, X, LinkedIn, YouTube. Rapports statistiques trimestriels et veille permanente,

✓ Assurer les reportages photos et vidéos en interne,

✓ Préparer les stands Ville lors d'événements majeurs et le stand des élus une fois par mois,

✓ Assurer la retransmission des conseils municipaux,

✓ Conseiller les élus et les services municipaux.

CONTES ET LÉGENDES DE NOËL

FOULÉE IMPÉRIALE DE FONTAINEBLEAU

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectifs en équivalent temps plein : **7**
* Effectifs en nombre d'agents : **7**
* Accueil d'**1** étudiante en alternance (septembre 2023-septembre 2024)

COMMUNICATION AUTOUR DU PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

80 ANS DE LA LIBÉRATION DE FONTAINEBLEAU

Site internet :
* **309 554** visites annuelles (soit **+ 29 554** / 2023)
* Temps moyen passé sur le site : **1 min 52s**
* Taux de rebond : **37%**

Répartition du trafic :
* Smartphone : **217 374** visiteurs (soit **70,2%** du nombre de visites totales)
* Ordinateur : **84 789** visiteurs (soit **27,4%** du nombre de visites totales)
* Tablettes / phablettes : **6 941** visiteurs (soit **2,2%** du nombre de visites totales)

Application mobile :
* **1 842** téléchargements (soit **+ 526** / 2023)
* Durée moyenne d'utilisation par utilisateur : **2 min**
* Total de sessions : **39 350** sessions
* Nombre moyen de session par utilisateur : environ **17** sessions par utilisateur (**16,92**)

Répartition des utilisateurs :
* **1 842** utilisateurs consultant l'application pour la première fois (soit **79,2%**)
* **483** utilisateurs ayant déjà consulté l'application (soit **20,8%**)

Réseaux sociaux :

Facebook :
* **23 521** abonnés (17 301 en 2022)
* Nombre d'interactions avec le contenu : **31 733** interactions

Instagram :
* **10 964** abonnés (7 878 en 2022)
* Couverture des publications : **66 775** personnes touchées

Publications :
* **286** posts Instagram **@VilledeFontainebleau**
* **103** posts Instagram **@FbleauCampus**

Newsletter L'info des Bellifontains :
* **24** campagnes envoyées,
* **3 060** abonnés soit une augmentation de **21,2%** par rapport à 2023,
* Taux d'ouverture : **76,9%**
* Taux de clic : **10,7%**

Magazine municipal Le Bellifontain :
* **10 numéros par an**, tirés à **10 000** exemplaires

Créations graphiques :
* **291** demandes traitées

Production audiovisuelle :
* **286** reportages photos
* **49** vidéos

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Événements inédits à couvrir tels que le passage des Flammes Olympique et Paralympique, les 80 ans de la Libération de la Ville ainsi qu'une saison culturelle dédiée à la Corée du Sud.

✓ Plusieurs supports originaux ont été conçus comme des goodies pour la cérémonie des nouveaux habitants et des nouveaux bébés tels que des porte-clés avec le logo de la Ville et une affiche « mes première fois » spécialement conçue pour la ville de Fontainebleau.

✓ Campagne globale pour Noël 2024.

✓ Le service Communication à été récompensé de la 1ère place au concours « meilleur magazine municipal pour une ville de plus de 10 000 habitants »

PERSPECTIVES 2025

✓ Réflexion sur la refonte du site internet et renforcement de l'accessibilité (RGAA),

✓ Poursuite du développement de l'application mobile (balades urbaines, sondages, etc.)

✓ Renforcement de la stratégie LinkedIn, développement du compte Instagram du TMF,

✓ Outils internes : système d'astreintes communication, newsletter communication interne.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

INDICATEURS

1.

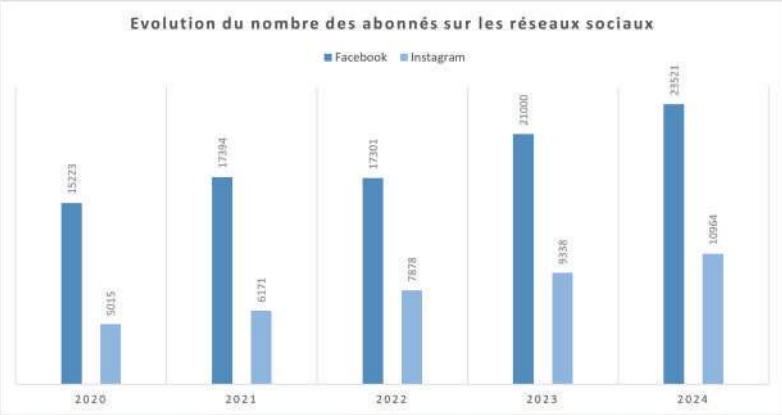

Le nombre d'abonnés sur nos réseaux sociaux connaît **une progression constante**, portée par une stratégie éditoriale plus engageante, une couverture renforcée des temps forts, et une animation régulière de la communauté. Cette dynamique reflète l'intérêt croissant des habitants pour l'actualité locale et renforce notre lien de proximité avec eux.

2.

On constate une **augmentation constante** des requêtes de création graphique.
Cette augmentation s'explique par un désir d'informer au mieux et le plus possible, les bellifontains (travaux, manifestations...).

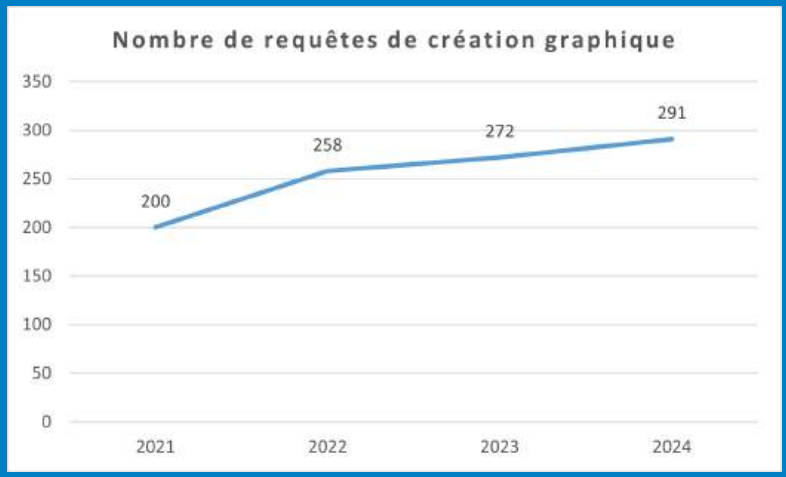

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

3.

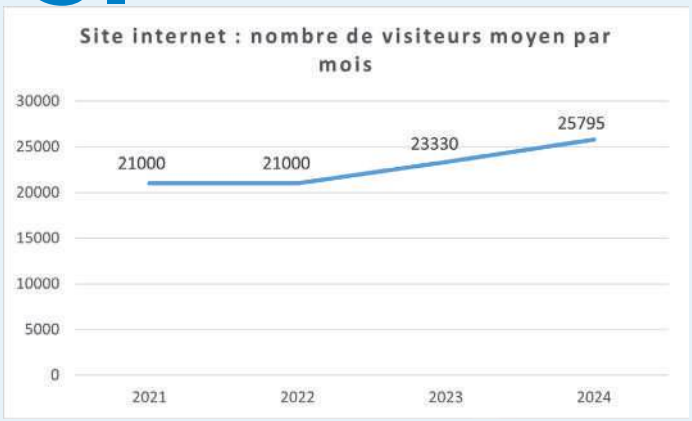

La répartition des canaux de diffusion montre **un équilibre entre supports numériques et traditionnels.** Le site internet reste le premier point d'accès à l'information (36%), suivi des réseaux sociaux (24%) et du journal municipal (23%), qui conserve une forte légitimité. L'affichage public (11%) et les supports émergents comme l'application mobile ou la newsletter confirment leur potentiel, notamment auprès de publics ciblés. Cette diversité de canaux permet de toucher largement les habitants, selon leurs usages et leurs préférences.

4.

Le nombre moyen de visiteurs mensuels sur le site internet poursuit sa progression, passant de 21 000 en 2021 à près de 26 000 en 2024. Cette hausse reflète l'ancrage du site comme point d'entrée privilégié pour l'information et les démarches, grâce à un travail constant de mise à jour, d'enrichissement des contenus et d'amélioration de l'ergonomie.

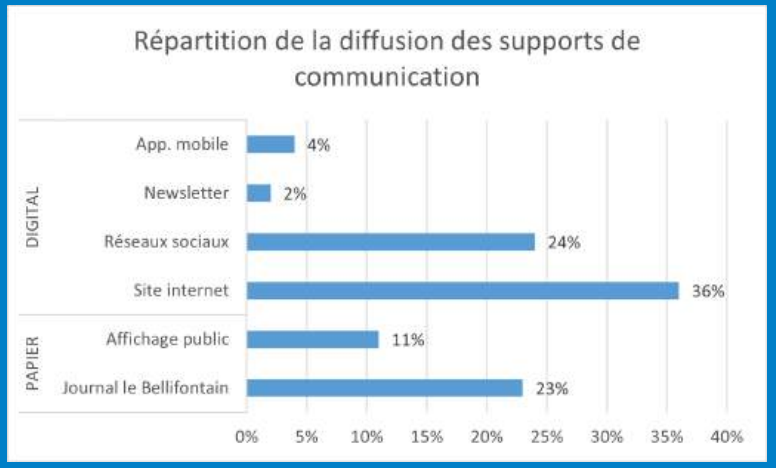

CCVL

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE MANIFESTATIONS

✓ Piloter les manifestations festives : les vœux du Maire au personnel, les Naturiales, la fête des voisins, la fête du personnel, la Journée citoyenne, la fête de la musique, le bal républicain du 13 juillet, la célébration du 80e anniversaire de la Libération de la ville de Fontainebleau, le passage de la Flamme olympique, la fête des associations, le vide-grenier des enfants, le Noël du personnel, les festivités de fin d'années (illuminations, marché et animations).

✓ Conseiller et accompagner les services de la ville dans leurs projets événementiels, Cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre, le défilé du 13 juillet, les inaugurations, la journée d'accueil des étudiants, Octobre Rose.

✓ Accompagner les partenaires institutionnels, et associatifs de la ville dans leurs projets événementiels : festival Django Reinhardt, Festival d'Histoire de l'art, Meeting départemental d'athlétisme...

MISSIONS DU SERVICE LOGISTIQUE

✓ Prise en compte des demandes en logistique et mise à disposition de matériel dans le cadre de l'organisation de manifestations portées par la ville et ses partenaires,

✓ Rôle de conseil auprès de l'ensemble de ses interlocuteurs,

✓ Mise en place spécifique d'installation scénique et de sonorisation,

✓ Création de décors pour les grands événements dont les Naturiales et les festivités de Noël.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MANIFESTATIONS / LOGISTIQUE

Chiffres clés

Manifestations :
* Effectifs en équivalent temps plein : **2,5**
* Effectifs en nombre d'agents : **3**

Logistique
* Effectifs en équivalent temps plein : **6,5**
* Effectifs en nombre d'agents : **9**

FRÉQUENTATION DES ÉVÉNEMENTS DE LA VILLE EN 2024

Journée citoyenne : 200
Repas républicain : 800
Vide-greniers des enfants : 1 000
Fête des associations : 3 000
Foulée impériale : 5 000
80e anniversaire Libération de Fontainebleau : 15 000
Naturiales : 20 000
Fête de la musique : 20 000
Passage de la Flamme olympique : 25000
Marché de Noël : 25 000
Animations de Noël : 35 000

FOULÉE IMPÉRIALE 2024

ATELIER JOURNÉE CITOYENNE

VIDE-GRENIER DES ENFANTS

FAITS MARQUANTS 2024

Manifestations

✓ L'anniversaire du 80e anniversaire de la Libération de Fontainebleau,

✓ Le passage des Flammes olympique,

✓ Les festivités de Noël autour de la thématique de « La forêt enchantée » (illuminations, marché et animations).

Logistique

✓ Participation aux événements municipaux :

Cérémonies patriotiques du 8 mai et du 11 novembre, La Foulée impériale, les Naturiales, la fête des voisins, la Journée citoyenne, la fête de la musique, la célébration du 80ème anniversaire de la libération de Fontainebleau, le passage des Flammes olympique et paralympique, la fête des associations, la journée d'accueil des étudiants, le vide-greniers des enfants, le marché et les animations de Noël.

✓ Soutien logistique à des événements partenaires : le Meeting Départemental d'Athlétisme, le Festival de l'Histoire de l'Art, le Festival Django Reinhardt, le tournoi des Aiglonnes Cup, Printemps des Sports Équestres, Impérial Trail...

PERSPECTIVES 2025

Manifestations

✓ Poursuivre la démarche de production et d'accompagnement des projets événementiels proposés sur le périmètre de la ville de Fontainebleau,

✓ Poursuivre l'accompagnement de l'association sportive Pays de Fontainebleau Athlétisme de l'événement « la Foulée impériale »,

✓ Poursuivre le développement du concept de la journée citoyenne,

✓ Participer à l'élaboration de la commémoration des 80 ans de la Victoire de 1945,

✓ Création d'un nouveau concept pour la fête de la Saint-Louis,

✓ Poursuivre l'accompagnement d'associations étudiantes pour l'organisation de « Bienvenue à Fontainebleau »,

✓ Produire une programmation d'animations sur la thématique de « La fabrique du père Noël » sur la période des fêtes de fin d'année.

Logistique :

✓ Maintien du niveau de service auquel ses interlocuteurs sont habitués,

✓ Consolidation des effectifs de l'équipe logistique,

✓ Poursuite du développement des missions de construction de décors et de prestation de sonorisation au bénéfice des manifestations municipales.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Faire l'interface avec les différents services,

✓ Accompagner les porteurs de projets et les commerçants dans leurs démarches auprès de la Ville,

✓ Accompagner les commerçants dans leurs implications aux évènements portés par la Ville,

✓ Coordonner l'organisation d'animations en lien avec les évènements portés par la Ville et l'UCAIF (Union de commerçants),

✓ Évaluer les actions réalisées,

✓ Instruire les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant les baux commerciaux,

✓ Participer à l'instruction des demandes de terrasses,

✓ Participer à l'instruction des permis de construire pour les projets commerciaux ou demandes d'enseignes,

✓ Suivre la communication en lien avec le secteur d'activité,

✓ Veiller à la typologie des commerces sur Fontainebleau pour son attractivité commerciale et économique,

✓ Accompagner les commerçants dans leur visibilité,

✓ Informer les acteurs économiques locaux de l'actualité.

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **1**
* Effectif en nombre d'agents : **1**

* Environ **550** commerces bellifontains
* **33** déclarations de cession de baux commerciaux
* **18** nouveaux commerces accompagnés pour leur installation
* **1** déclaration préalable pour vente en liquidation
* **21** ventes au déballage
* **20** porteurs de projets s'étant présentés en Mairie

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Co-organisation de deux marchés nocturnes thématiques avec le délégataire du marché,

✓ Installation d'un bar éphémère : mise à disposition saisonnière par la Ville du parvis du Théâtre pour un bar, des animations et des jeux de société.

✓ Les Belli'Chèques, pour encourager la consommation de proximité et apporter un soutien direct aux commerçants : mise en place d'un dispositif de chèques subventionnés par la ville à hauteur de 40%, utilisables exclusivement chez les commerçants locaux.

✓ 2 jours de gratuité du stationnement sur la Ville afin d'encourager la consommation locale. (Coût pour la Ville : 20 000€ la journée).

✓ Lancement d'un AMI pour la valorisation de l'artisanat et des créateurs locaux par la mise à disposition du 4 rue Royale : expositions, ventes, animations et ateliers de création.

✓ Collaboration commerces, animations et travaux ville :

- Réunion d'échange avec les commerçants : 15 mars. (40 commerçants présents) ont pu abordés avec les services de la ville la piétonnisation, la gratuité des parkings, les travaux en Ville, les extensions des terrasses.

- « Fête des voisins commerçants » : 1er juin : Aide à la logistique

- « Fête de la musique » : 21 juin : Mise en place d'une charte d'engagement et de demande d'extension de terrasse pour les CHR ; 8 extensions éphémères autorisées,

- À l'occasion des fêtes de fin d'année : incitation à la décoration des vitrines des commerçants et accompagnement d'une animation proposée par l'UCAIF par l'installation de la Bulle de Noël.

- Accompagnement d'autres actions portées par l'UCAIF : convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de la brocante mensuelle et aide à la logistique pour l'organisation de la braderie et de la chasse à l'œuf.

✓ Promotion des commerces bellifontains sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) des commerçants et de la Ville : 44 posts en 2024.

✓ Newsletter mensuelle aux commerçants : souhaiter la bienvenue aux nouveaux commerçants, information sur l'actualité locale, sur les aides disponibles, sur les règles à respecter.

✓ Suivi des comités du marché pour trouver des animations en lien avec les commerçants locaux, de la mise en règle des ERP (sécurité et d'accessibilité), des demandes d'urbanisme (enseignes et façades) et des demandes de terrasses et d'étalages.

✓ Mise à jour du répertoire économique.

✓ Mise à disposition du 1er novembre 2023 au 31 janvier 2024 d'un espace communal pour la vente de sapins et de décorations naturelles de Noël avec l'affichage d'un volet transition écologique.

✓ Organisation et animations de réunions d'échanges :

- Échange annuel avec le Maire, incluant, dans certains cas, des intervenants proposant des actions de soutien aux commerçants,

- Réunions bimensuelles avec l'UCAIF,

- Échanges avec les banques pour analyser la situation économique des commerces,

- Réunions dédiées avec les gérants de bars afin d'aborder les enjeux liés à la fermeture des établissements,

- Coordination des animations et des aménagements en concertation avec les commerçants, secteur par secteur.

PERSPECTIVES 2025

✓ Veille commerciale et maîtrise du tissu commercial :

✓ Analyser les problématiques de vacances commerciales, et rencontrer les acteurs pour résoudre ces problématiques,

✓ Prospecter de nouvelles enseignes pour développer le commerce local.

Mission en lien avec d'autres services de la Ville :

✓ Accompagnement des commerçants sur le tri des biodéchets (service Transition écologique),

✓ Mise en place d'une campagne de promotion pour l'application ville. (service Communication).

Actions :

✓ Organisation d'une braderie d'hiver, permettant aux commerçants d'effectuer un déstockage en début d'année,

✓ Organisation de 1 à 2 rencontres avec les acteurs locaux,

✓ Mise en place d'une convention CCI/CMA (Chambre de Commerce et de l'Industrie / Chambre des Métiers et de l'Artisanat) avec pour objectifs :

- Pérenniser l'artisanat et le commerce de proximité

- Accompagner et soutenir le développement du territoire

- Assurer des services en adéquation avec les besoins et compatibles avec l'évolution des modes de consommation.

✓ Création d'un « Guide du commerçant », mémo pratique pour informer sur les démarches administratives, les aides disponibles et d'autres thématiques clés.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE

→ Plantations rue Clément Matry

→ Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

→ Rénovation du Mur de Ferrare

→ Réfection de la rue Anne-Marie Javouhey

→ Inauguration : composteurs partagés

Effectif en équivalent temps plein : **64,32**
Effectif en nombre d'agents : **66**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE

PRÉSENTATION DU PÔLE

Le pôle Patrimoine, Environnement et Aménagement Durable est en charge de la traduction opérationnelle de la politique municipale en matière d'espaces publics, de bâtiments, d'urbanisme et de transition écologique. Les femmes et les hommes du pôle œuvrent pour assurer au quotidien leurs diverses missions de service public : de la propreté au fleurissement, de l'entretien aux réparations. Ils mettent en œuvre les projets du mandat, permettant de répondre aux attentes des Bellifontains en améliorant de manière continue les équipements publics et le paysage urbain pour offrir toujours plus de qualité de vie dans une ville dynamique, innovante et harmonieuse.

La direction est responsable de la cohérence des actions en termes de qualité, de planification et de budget, en animant et en coordonnant les quatre entités de son périmètre : le service de l'urbanisme, et les trois directions que sont les Bâtiments, les Espaces Publics et la Transition Écologique - mission UNESCO. La direction du Pôle Patrimoine Environnement et Aménagement Durable est le garant de la qualité des relations avec les usagers et les nombreux partenaires en veillant au suivi de leurs demandes dans un souci d'écoute, de proximité et de réactivité.

En plaçant la transition écologique au cœur de leur action et en renforçant la transversalité opérationnelle de leurs modes d'intervention, les équipes du pôle Patrimoine, Environnement et Aménagement Durable sont présentes pour agir au quotidien au service des administrés et pour développer les projets, comme :

- La requalification de la rue des Bois,
- L'isolation et l'étanchéité de la grande salle du Gymnase Martinel,
- La poursuite du dispositif d'éclairage public en LED et la reprise de tapis de chaussée (rue Sergent Perrier, Auguste Barbier, etc ...),
- La rénovation de nouveaux espaces de travail pour les bellifontains et de travail pour les agents (Conservatoire, Ecole St-Honoré, Centre de loisirs)
- En urbanisme, l'accompagnement des pétitionnaires avec les avant-projets présentés en bureau urbain municipal mensuel avec l'adjoint et les services et la mise en place d'une permanence hebdomadaire avec les élus, sont des dispositifs dont les objectifs sont l'aide aux porteurs de projets afin d'améliorer l'insertion urbaine et la qualité architecturale. Toutes les autorisations au titre du droit des sols sont désormais encadrées par des avis conformes de l'Architecte des Bâtiments de France dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Fontainebleau-Avon défini par arrêté ministériel en date du 17 février 2022.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Mission projets :

- ☑ Conduire les travaux de rénovation et de construction de bâtiments tous corps d'état,
- ☑ Participer aux études stratégiques du pôle,
- ☑ Piloter les études (faisabilité, études préalables, conception, planning),
- ☑ Définir et estimer les besoins d'usage et les objectifs techniques et financiers,
- ☑ Maîtriser financièrement les projets (préparation des budgets et participation à la recherche et aux demandes de financements),
- ☑ Optimiser les solutions, mettre au point des contenus techniques des marchés de prestations intellectuelles et de travaux,
- ☑ Suivre le chantier tous corps d'état et contrôler les prestataires (architectes, bureaux d'études, bureau de contrôle, entreprises…),
- ☑ Réceptionner les équipements avec remise aux utilisateurs,
- ☑ Suivre les garanties et les contentieux y compris pour la maintenance et l'entretien,
- ☑ Piloter la maintenance et l'entretien préventifs (suivi des contrats d'entretien) et curatifs de certains bâtiments (planification, travaux interventions d'urgence en lien avec les ateliers municipaux et les prestataires extérieurs…).

✓ Garantir le suivi administratif et financier dont l'élaboration des dossiers de subvention,

✓ Gérer la sécurité et l'accessibilité (cf. présentation service Sécurité-Accessibilité),

✓ Entretenir les bâtiments (cf. présentation service Entretien),

✓ Gérer les ateliers du centre technique municipal (cf. présentation Ateliers).

Chiffres clés

⁎ Effectif de la direction Bâtiments en équivalent temps plein :
28 + 1 agent (chargée d'opérations) partie en juin 2024

⁎ Effectif « cellule » Projets/Ingénierie :
1 directrice + **2 chargées d'opérations**
(une seule à partir de juin 2024, non renouvelée)
⁎ Effectif de la direction : **4** (en comptant le responsable Prévention, Hygiène et Sécurité)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

FAITS MARQUANTS 2024

Des chantiers de mises aux normes, de sécurisation, de confort, d'accessibilité, et de facilitation des usages :

✓ **Hôtel de Ville**

Poursuite des aménagements et déménagements initiés auparavant au sein de différents services communaux toujours dans le but d'améliorer le service public rendu aux Bellifontains et d'optimiser nos ressources (locaux notamment).

• Mise en accessibilité : réception des travaux en avril 2024.

• Création d'un ascenseur permettant de desservir les sanitaires publics ainsi que le 1er étage (salle des mariages et des assemblées), mise aux normes du parking dans la cour intérieure avec la création de places de stationnement PMR et une nouvelle rampe d'accès. Mise aux normes incendie et électriques du bâtiment.

• Aménagement du service Finances et Marchés publics au 2e étage.

• Réfection des salles anciennement attribuées au service Finances pour accueillir les Ressources Humaines.

• Mise en place du système de codes d'accès du bâtiment pour une mise en œuvre fin 1er semestre 2025.

• Création d'un SAS au 1er étage du hall afin de sécuriser les salles et les bureaux du 1er et du 2e étage.

• Nouveau portail d'accès parking de l'Hôtel de ville commandé en 2024, mise en place premier semestre 2025 (meilleure sécurisation).

✓ **Mur de Ferrare**

• Fin mars 2024 : réception des travaux de restauration de l'ancien Hôtel de Ferrare débutés en 2023.

✓ **Gymnase Martinel**

Réception des travaux commencés en 2023 réalisés au niveau des salles de pratique sportive :

• Isolation et étanchéité de la grande salle,

• Renforcement de la charpente de la salle bleue.

✓ **Théâtre municipal**

• Études d'accessibilité du parvis et de l'accès à la salle des fêtes en cours,

• Quelques travaux d'aménagement dans le hall et aux abords de l'entrée principale pour faciliter l'accès de tous les publics.

✓ **Mur d'enceinte rue d'Avon**

• Réception des travaux de réhabilitation du mur d'enceinte du parking d'Avon.

✓ **Écoles maternelle et élémentaire Lagorsse**

• Poursuite du projet de réhabilitation au travers des études de maitrise d'œuvre et divers diagnostics et études spécifiques liés au type d'opération,

• Diverses réunions publiques pour favoriser les échanges et la circulation de l'information,

• Lancement du marché de désamiantage et démolition dernier trimestre 2024.

✓ **École Saint-Honoré**

• Réfection des sanitaires maternels,

• Réfection des peintures des couloirs.

✓ **Conservatoire de musique et d'art dramatique**

• Amélioration de la mise en accessibilité avec la création d'une nouvelle rampe aux abords de l'équipement et la mise en conformité des sanitaires.

✓ **Maison des associations**

• Réfection du hall d'accueil et d'une salle.

• Mise en œuvre de films thermiques afin d'améliorer le confort thermique des usagers, en particulier en été.

✓ **Centre de loisirs**

• Réfection des sanitaires extérieurs,

• Création d'une douche, réfection des sanitaires intérieurs,

• Remplacement de quelques portes-fenêtres.

Vers une maîtrise de la consommation d'énergie sur l'ensemble des bâtiments

Maintien de la réduction en place depuis 2022-2023 : -1°C températures pour l'ensemble du parc des bâtiments publics (mais mise en service avancée en septembre 2024 du fait des conditions météorologiques très pluvieuses/beaucoup d'humidité) ...

Finalisation des systèmes de pilotage des chauffages à la MASA, CCAS et au Conservatoire de musique (pour des effets réellement visibles en 2025).

PERSPECTIVES 2025

✓ Analyse à faire en 2025 du résultat des systèmes de pilotage chauffage mis en place (CONSERVATOIRE, MASA et CCAS) à la fin de la saison de chauffe.
✓ Dossier PEMD (Produits Équipements Matériaux Déchets) en application concrète sur le chantier Lagorsse.
✓ Maintien des missions de pilotage des opérations de construction, d'entretien, maintenance, sécurité des bâtiments et nettoyage des locaux :
✓ Poursuite des actions en lien avec les audits d'améliorations thermiques des bâtiments en vue de caler un plan d'action pluriannuel,
✓ Finalisation des études de l'extension et rénovation du groupe scolaire Lagorsse : démolition du bâtiment de logement et des garages et début des travaux tous corps d'état,
✓ Divers travaux d'amélioration et rénovation des locaux des services au sein de la collectivité, notamment poursuite de ces travaux à l'Hôtel de Ville, avec la finalisation du contrôle d'accès et de la mise en sécurité de ce dernier, installation du nouveau portail,
✓ Finalisation des études du chantier de remplacement des menuiseries du bâtiment de la Mission et travaux de la première phase,
✓ Finalisation des travaux de conformité incendie et accessibilité du Conservatoire de musique et d'art dramatique,
✓ Études de mise en accessibilité du Théâtre et début des travaux,
✓ Réalisation et pilotage de divers travaux de rénovation sur les écoles : réfection de certains locaux d'enseignement à Saint Honoré et à la Cloche,
✓ Pose de destratificateurs dans les trois gymnases : Martinel, Chapu et Lagorsse (amélioration de la température escomptée d'environ 2 °C au niveau du sol des salles),
✓ Travaux de mise en électricité des bungalows du Centre de loisirs, remplacement des moteurs du portail, mise en peinture des portes extérieures,
✓ Installation de l'éclairage en LED au niveau des divers chantiers de rénovations (finalisation des travaux pour les bureaux des RH, Police Municipale, et archives au sein de l'Hôtel de Ville),
✓ Création en régie d'un chalet pour le Centre de loisirs,
✓ Réfection de la dernière terrasse bois place de la République,
✓ Divers meubles projetés et exécutés par les menuisiers des Ateliers,
✓ Travaux et interventions sur divers sites en maintenance et entretien,
✓ Nouveaux aménagements au 43 boulevard Joffre pour intégrer le service EJS et la Maison des ados.

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Gérer la sécurité des personnes et des biens dans les équipements :
- ☑ Conduire les commissions de sécurité pour les équipements publics,
- ☑ Installer et entretenir les alarmes incendie,
- ☑ Vérifier et contrôler les ascenseurs,
- ☑ Vérifier et contrôler les systèmes de désenfumage,
- ☑ Vérifier, contrôler et remplacer les extincteurs,
- ☑ Vérifier et contrôler périodiquement les installations électriques, gaz,
- ☑ Vérifier et contrôler les alarmes anti-intrusion,
- ☑ Études des volets sécurité incendie sur les permis de construire déposés ainsi que l'instruction des demandes d'autorisation de travaux,

✓ Élaborer le schéma communal de la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI), mettre à jour tous les autres plans, notamment le plan de sauvegarde communale, DICRIM, GALA,

✓ Prévenir les risques professionnels et conseils,

✓ Gestion du marché des Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **0,5**
* Effectif en nombre d'agents : **1**

FAITS MARQUANTS 2024

Point sur les textiles pour les équipements de sécurité et les vêtements professionnels des agents comprenant des matières recyclées, en vue du prochain marché à lancer afin d'être conforme aux 40% demandés.

PERSPECTIVES 2025

Réaliser des achats de textiles pour les équipements de sécurité et les vêtements professionnels des agents comprenant des matières recyclées,

✓ Finalisation du contrôle d'accès et de la mise en sécurité de l'Hôtel de ville,

✓ Finalisation des travaux de conformité incendie et accessibilité du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

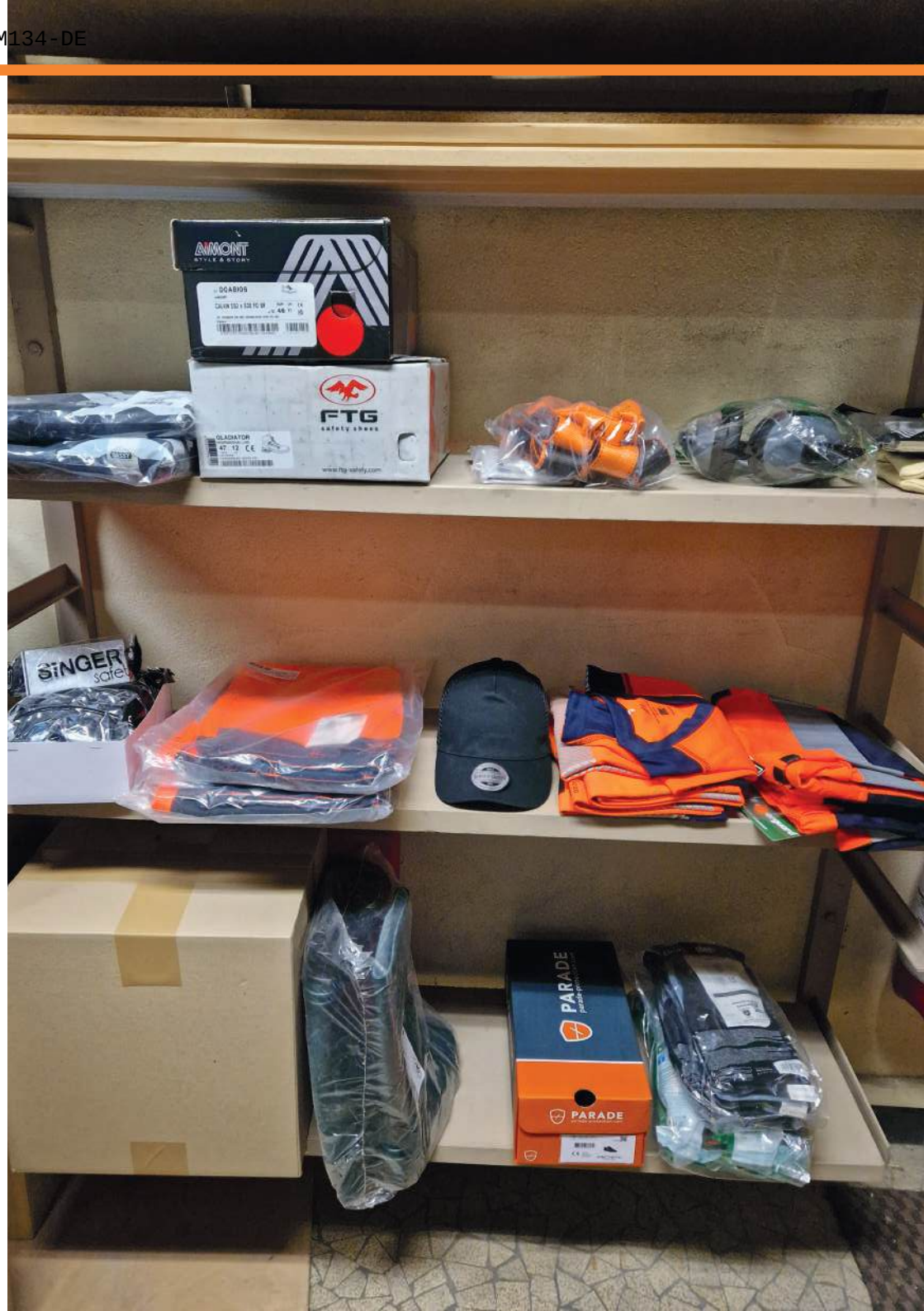

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

GESTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ

1.

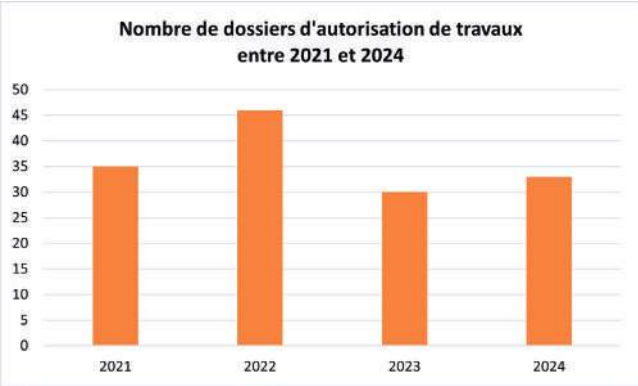

Un dossier d'autorisation de travaux (AT) est un ensemble de documents administratifs et techniques que l'on dépose en mairie pour obtenir l'accord de la commune avant de réaliser certains travaux, notamment dans les établissements recevant du public (ERP).

Nous constatons une baisse des dossiers à partir de 2023 à la suite de nouvelles règles d'instruction excluant certaine catégorie d'établissement recevant du public.

2.

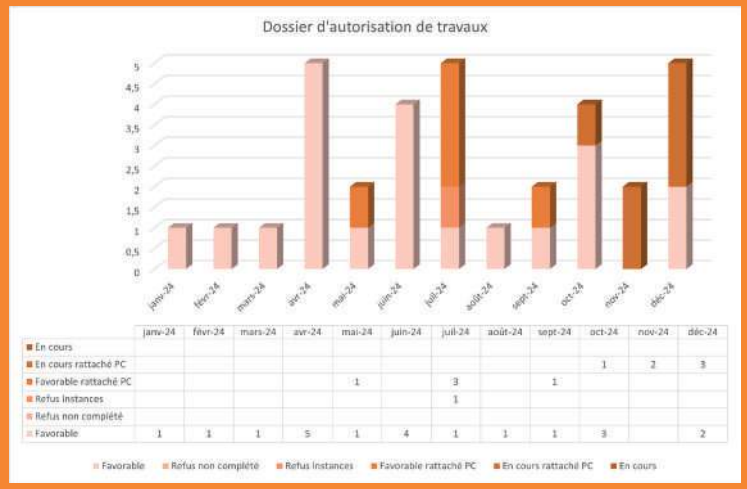

L'accompagnement des exploitants en amont de leurs projets permet d'anticiper les contraintes réglementaires et d'orienter les choix techniques dès la conception. Cette démarche proactive contribue à sécuriser les dossiers d'autorisation de travaux et à atteindre un taux d'avis favorable très satisfaisant, en parfaite conformité avec le règlement de sécurité.

3.

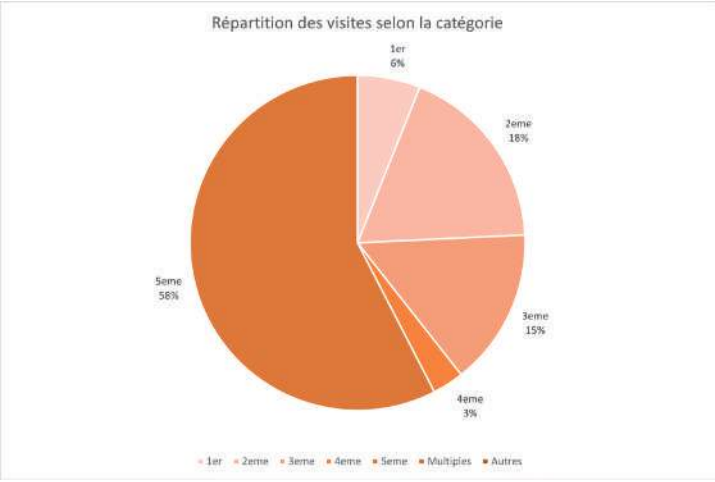

La catégorie d'un ERP n'est pas liée au type d'activité, mais à l'effectif du public accueilli sauf pour la 5ème catégorie qui dépend aussi du type de local et des risques.

- 1ère catégorie : au-dessus de 1 500 personnes
- 2e catégorie : de 701 à 1 500 personnes
- 3e catégorie : de 301 à 700 personnes
- 4e catégorie : en dessous de 300 personnes
- 5e catégorie : L'effectif n'atteint pas le chiffre minimum fixé par le règlement de sécurité pour chaque type d'exploitation.

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Assurer la maintenance préventive et curative sur les bâtiments communaux et groupes scolaire (70%),

✓ Effectuer les réparations et fabrications diverses selon besoins et demandes (20%),

✓ Assurer des missions polyvalentes avec les différents ateliers et services : déménagement, ports de charges lourdes, travail en hauteur (10%).

CHALET DE LA MAISON DE L'ENFANCE

TERRASSE
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

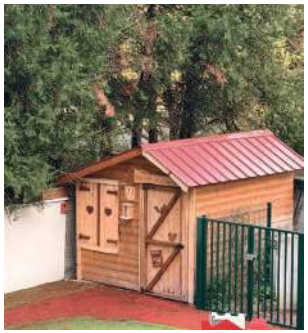

CABANE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - ATELIERS BÂTIMENTS

Chiffres clés

- Nombre d'ateliers : **5**
- Effectif en équivalent temps plein : **13**
- Effectif en nombre d'agents : **13**

- Nombre total d'interventions opérées par les ateliers : **967**
- Atelier Maçonnerie : **234**
- Atelier Menuiserie : **198**
- Atelier Électricité : **210**
- Atelier Peinture : **73**
- Atelier Plomberie : **252**

L'absence de serrurier a nécessité un redéploiement des autres agents (dont chargées d'opérations) sur ses missions. Après diagnostics, les opérations les moins techniques ont pu être réalisées alors que les interventions majeures ont été confiées à des entreprises du métier.

INDICATEUR

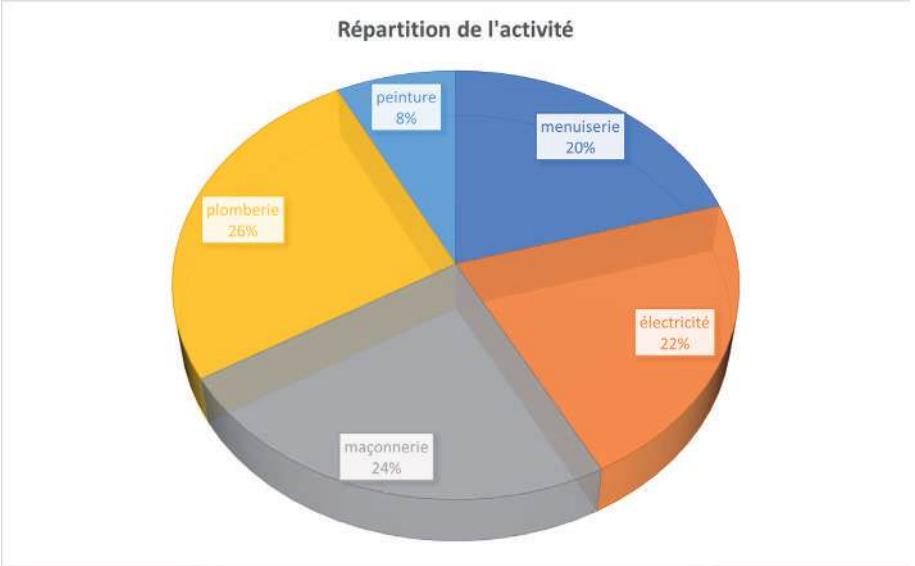

FAITS MARQUANTS 2024

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

Productions des ateliers : travaux de menuiserie, création de réseaux et de nouvelles installations pour l'atelier électricité, l'atelier peinture est essentiellement intervenu pour la réfection de locaux, l'atelier plomberie sur celle de réseaux.

✓ Diverses interventions ayant porté sur des aménagements, des réparations et de la maintenance tout au long de l'année sur les différents sites communaux et réalisées par tous les agents du service :

Chantiers les plus importants gérés par la régie Bâtiments :

✓ Création du chalet de la Maison de l'enfance avec dalle en maçonnerie,

✓ Remplacement d'une terrasse en bois sur la place de la République,

✓ Fabrication de divers meubles sur mesures pour les services,

✓ Remplacement des éclairages LED au Conservatoire, dans les écoles Saint-Merry et Saint-Honoré, et dans les divers bureaux rénovés en mairie (services DRH et Finances),

✓ Divers dévoiements et création de réseaux en lien avec les nouveaux meubles crées et fabriqués ainsi que lors de remplacement d'éléments dans les sanitaires et toilettes.

Poursuite des opérations de relamping dans les bâtiments communaux avec le relamping en LED de la Maison des associations.

Utilisation de bois labellisés pour les opérations et projets de menuiseries.

PERSPECTIVES 2025

Poursuite du verdissement de l'éclairage avec le passage en LED lors des rénovations/réhabilitations des locaux.

Poursuite de l'utilisation de bois labellisés pour les opérations et projets de menuiseries.

Peintures écolabellisées.

Amélioration de la procédure interne de traçage de ces nouvelles mesures.

Point au niveau organisationnel :

✓ Nouvelle gestion des stocks via un tableau recensant le matériel, les bons de livraison et les bons travaux,

✓ Nouveau suivi des travaux spécifiques avec devis particuliers.

✓ Nouvelle répartition des missions en raison d'une réduction d'effectifs (non remplacement départ en retraite et départ d'une chargée d'opérations) : prise en charge de certains travaux « entreprises » par le responsable de la Régie Bâtiments.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Entretenir les bâtiments communaux, en régie et en maîtrise d'ouvrage d'un contrat de prestations de service pour certains établissements scolaires.

✓ Préparer l'organisation des événements en soirée, week-end ou jours fériés, organisés par la Ville ou par des partenaires dans les équipements municipaux, comme par exemple les journées du don du sang.

✓ Gérer le marché de produits d'entretien,

✓ Nettoyer et désinfecter les bâtiments communaux.

✓ Suivre, contrôler les prestations et l'organisation du prestataire de ménage Eco7s Facilities (16 personnes sur 11 sites de la Charité Royale et des écoles maternelles et élémentaires).

✓ Suivre et gérer les stocks et les approvisionnements de produits d'entretien et de consommables avec la société Daugeron.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **11**
* Effectif en nombre d'agents : **11**

* Nettoyage (société extérieure) : **361 386,45€ TTC**
* Produits d'entretien et consommables : **54461,19€ TTC**
* **27** sites dont **16** entretenus par les agents de la Ville.

ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

ENTRETIEN DES LOCAUX

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

FAITS MARQUANTS 2024

Les challenges en lien avec les actions Bilan carbone et Zéro déchets ont continué en 2024, avec des résultats moins probants qu'en 2021.

Rappel effectué sur les gestes du tri sélectif dans certains services

✓ Relance du marché de produits d'entretien et de consommables, seul le lot des consommables a pu être notifié en raison d'un marché infructueux sur le lot des produits d'entretien.
Ce dernier sera attribué en 2025.

PERSPECTIVES 2025

Suivi plus pointu à effectuer en 2025 des consommations de sacs poubelles et essuie-mains.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Entretenir et améliorer le cadre de vie,

✓ Requalifier les espaces publics en valorisant les modes de circulation doux, l'accessibilité PMR et en intégrant la perméabilité et la végétalisation,

✓ Piloter les études (faisabilité, études préalables, conception, planning),

✓ Définir et estimer les besoins d'usage et les objectifs techniques et financiers,

✓ Maîtriser financièrement les projets (préparation des budgets - recherche de financements- subventions),

✓ Optimiser les solutions, rédiger les contenus techniques des marchés de prestations intellectuelles et de travaux, piloter et suivre les travaux,

✓ Suivre les chantiers tous corps d'état et contrôler les prestataires (architectes, bureaux d'études, bureau de contrôle, entreprises...),

✓ Réceptionner les équipements et les remettre aux utilisateurs,

✓ Suivre les garanties et les contentieux,

✓ Gérer les interventions sur le domaine public : instruction des demandes déménagements, travaux, occupations, du domaine public de manière globale) et rédaction des actes administratifs (arrêtés),

✓ Gérer les concessionnaires sur le territoire : suivi de l'état des réseaux et des interventions et coordination des travaux d'amélioration des réseaux en lien avec les travaux de rénovation de la voirie,

✓ Gérer les occupations du domaine public en termes de terrasses et étalages,

✓ Gérer l'éclairage du domaine public : maintenance et passage en éclairage basse consommation LED,

✓ Surveiller le domaine public : gérer les chantiers sur le domaine public et contrôler la maintenance des points incendie,

✓ Gérer les aires de jeux (parcs, crèches, écoles et centres de loisirs) : entretien et contrôle des sols souples, des jeux et des bacs à sable, création de nouvelles,

✓ Gérer les fontaines et l'arrosage automatique : paramétrer les équipements selon la saisonnalité et les entretenir,

✓ Gérer les travaux d'enfouissement des réseaux aériens,

✓ Mettre en œuvre la politique du stationnement et suivre la Délégation de Service Public (DSP).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

DIRECTION ESPACES PUBLICS

Chiffres clés

- Effectif en équivalent temps plein :
- Effectif en nombre d'agents : **24**
- Effectif de la direction : **1 + 1** en disponibilité de 6 mois

- **42 km** de voirie (dont **37 km** de voirie communale)
- **959 arbres** d'alignement
- **1 227 places** de stationnement payant en voirie

AMÉNAGEMENT
DU SQUARE DES LILAS

RÉPARATION EN URGENCE D'UN
AFFAISSEMENT RUE GRANDE

TRAVAUX DE LA RUE DE FERRARE

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Poursuite des travaux de reprise des tapis de chaussée, en 2024 : rue du Sergent Perrier, rue Auguste Barbier, rue Dancourt entre Comairas et Gambetta, l'impasse de l'Aqueduc,

✓ Poursuite du dispositif d'éclairage public en LED et en clair de lune dans les quartiers : presque 53% à fin 2024 (2 armoires réalisées : Dancourt et Marrier),

✓ Requalification de la rue des Bois avec enfouissement des réseaux télécom et éclairage public,

✓ Requalification de la rue de Ferrare (entre la rue Royale et le passage Ronsin) après les travaux du mur de Ferrare, classé Monument Historique,

✓ Aménagement du square des Lilas,

✓ Mise en place du LAPI permettant d'atteindre un taux de respect du stationnement proche des 90% maintenant,

✓ Décroutage de 546m² à l'école Saint-Merry,

✓ Transfert du boulevard Maginot, de la rue Royale et du boulevard Magenta en voirie communale.

Le pourcentage d'agrégat recyclé dans les enrobés à chaud varie entre 20 et 30%,

✓ Déconnexion de certaines gouttières du réseau unitaire pour alimenter les espaces verts de la rue des Bois.

PERSPECTIVES 2025

✓ Piétonnisation de la rue de Ferrare entre la rue de France et le passage Ronsin : réaménagement de la zone et traitement en plateau surélevé du carrefour avec la rue de France,

✓ Poursuite du dispositif d'éclairage public en LED et en clair de lune dans les quartiers.

✓ Poursuite des reprises des tapis de voirie

✓ Décroutage des espaces minérales en amont des passages piétons

Intégration dans les aménagements urbains d'un volet de re-végétalisation alternatif à l'utilisation de matériaux imperméables carbonés et de déconnexion des réseaux des descentes de gouttière pour alimenter en eaux pluviales les espaces re-végétalisés,

Mise en œuvre d'enrobés intégrant des matériaux issus du recyclage dans les aménagements urbains et l'entretien des voies carrossées.

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

1.

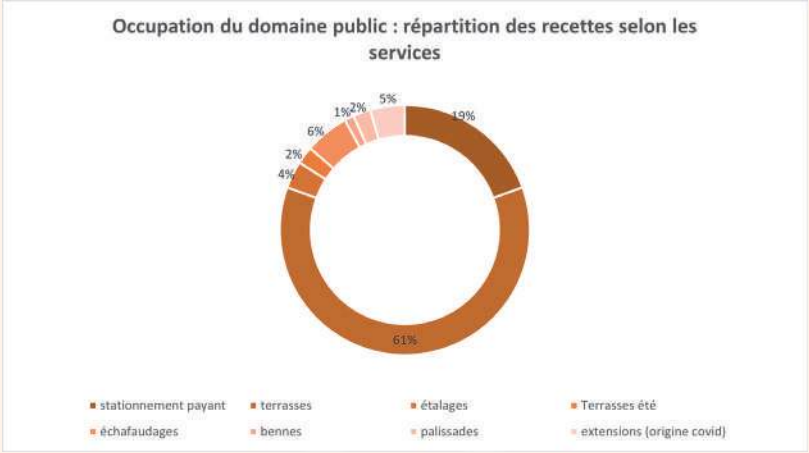

Les recettes de l'occupation du domaine public correspondent aux **sommes perçues par la collectivité en contrepartie de l'utilisation privative ou commerciale de son domaine public** (voirie, trottoirs, places, autres espaces publics...). L'occupation est soumise à autorisation et donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant est fixé par la collectivité.

2.

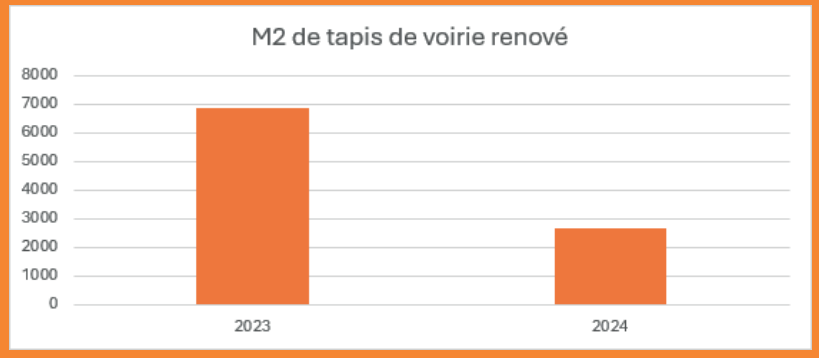

Les mètres carrés de voirie rénovés se distinguent des surfaces issues des requalifications, qui impliquent quant à elles une transformation plus profonde de l'espace public. Ces rénovations consistent à **remettre en état la couche de surface sans modifier la structure de la voirie**. Elles contribuent ainsi à prolonger durablement la vie du réseau routier tout en limitant les interventions lourdes.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

3.

Le nombre de courriers reçus est en diminution, les sollicitations par courriel devenant désormais majoritaires.

On observe également une hausse notable des signalements transmis via l'application Neocity (anciennement tellMyCity).

4.

Le poste G4 dans un contrat de performance énergétique correspond généralement au pilotage, au suivi et à l'optimisation des installations pour garantir l'atteinte des objectifs fixés. **Il couvre notamment l'analyse des consommations, les réglages d'exploitation et les actions correctives permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.**

Le passage à l'éclairage LED génère des économies d'énergie importantes, car ces sources lumineuses consomment nettement moins que les lampes au sodium ou à iodure métallique. Leur rendement supérieur permet d'obtenir un même niveau d'éclairement avec une dépense électrique bien plus faible.

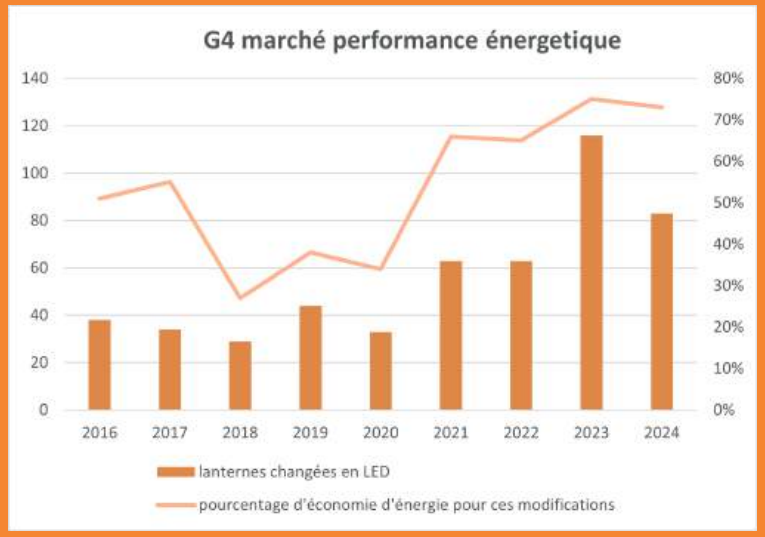

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Suivre et contrôler les travaux sur le domaine public : contrôle des travaux de concessionnaires, échafaudages, palissades, bennes, occupations diverses (poteaux alimentation de travaux, bureau de vente, grues, etc.). Etat des lieux avant travaux, fiche de suivi de visite de chantier, contrôle du respect des autorisations au regard de l'autorisation délivrée, vérification des délais, régularisation des situations non déclarées, etc.

✓ Suivre et contrôler les Occupations du Domaine Public : respect des arrêtés, régularisation des ODP non déclarés/autorisés, actualisation de la base de données à partir des autorisations de constat de terrain, gestion des réclamations, relation avec les commerçants, préparation de la mise en recouvrement, relation avec la perception et le service finances.

✓ Suivre et contrôler les aires de jeux : contrôle visuel hebdomadaire et définition du besoin en matière de réparation. Suivi des entreprises en charge de la remise en état ainsi que du bureau de contrôle annuel des aires de jeux. Renouvellement des jeux.

✓ Suivre et contrôler la Défense Extérieure Contre Incendie : contrôle régulier des bornes incendie et gestions du contrôle annuel et des réparations avec les entreprises compétentes.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

SURVEILLANCE DU DOMAINE PUBLIC

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **1** ∗ Effectif en nombre d'agents : **1**

∗ **124** chantiers de concessionnaires et suivi de promoteurs
∗ **143** hydrants publics et **124** hydrants privés
∗ **13** aires de jeux

Avant toute autorisation de travaux, le surveillant du domaine public réalise une visite préalable avec l'entreprise afin d'évaluer les besoins et les contraintes du chantier. Cette rencontre permet d'établir un accord de chantier précisant la signalisation temporaire à mettre en place, la durée d'intervention et les réfections définitives attendues. Sur cette base, un arrêté temporaire de voirie est ensuite rédigé. Ce document formalise les conditions d'occupation de l'espace public et garantit la sécurité des usagers comme des intervenants. Il est indispensable, car il encadre juridiquement les travaux et autorise leur réalisation sur le domaine public.

SUIVI DU CHANTIER DE LP PROMOTION RUE LAGORSSE

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE RUE ROYALE

CRÉATION D'UNE BORNE INCENDIE RUE PAUL SERAMY / PLACE BOIS D'HYVER

INDICATEUR

Le volume de chantiers réalisés par les concessionnaires **varie selon la nature et l'importance des travaux** qu'ils programment.

Il dépend également des sollicitations des particuliers, dont le nombre peut évoluer d'une période à l'autre.

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Nouvelle aire de jeux au square des Lilas

PERSPECTIVES 2025

✓ Mettre des indicateurs en place pour un suivi qualitatif,
✓ Mise à jour du registre de contrôle des 13 aires de jeux,
✓ Veille juridique pour assurer la conformité réglementaire des arrêtés.

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Gérer/organiser les travaux d'entretien et de réparation de la voirie en régie, par le bailleur voirie et par des entreprises extérieures :
- ☑ Remplacement du mobilier urbain,
- ☑ Réparation des chaussées et des trottoirs,
- ☑ Entretenir des marquages au sol.

✓ Assurer la propreté urbaine de la Ville :
- ☑ Nettoyage par action mécanique, balayage manuel et ramasser les feuilles,
- ☑ Lavage des sites identifiés (nettoyeur haute pression ou laveuse),
- ☑ Ramassage des corbeilles de rues et des encombrants délaissés,
- ☑ Enlèvement des tags,
- ☑ Désherbage des trottoirs et fils d'eau,
- ☑ Suivi et contrôle de la société de nettoyage.

✓ Gérer et organiser le parc auto :
- ☑ Assurer les réparations diverses des véhicules,
- ☑ Assurer le suivi des contrôles techniques, de l'état global du parc, de la tenue à jour du stock, etc.,
- ☑ Procéder au renouvellement du parc auto.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

VOIRIE ET PROPRETÉ

Chiffres clés

- Effectif en équivalent temps plein :
- Effectif en nombre d'agents : **1** encadrant **+ 13** agents

- **74 km** de trottoirs à entretenir
- **74 km** de caniveau à désherber
- **102** potelets posés
- **52** véhicules
- **36 000** sacs poubelles

INSTALLATION DE RACKS À VÉLO

ENLÈVEMENT DE TAGS

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

FAITS MARQUANTS 2024

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

- Mise en œuvre de 30 tonnes d'enrobés à froid,
- ✓ Acquisition d'une balayeuse
- ✓ Intégration en cours d'année du parc automobile

PERSPECTIVES 2025

- ✓ Utilisation régulière de la balayeuse,
- ✓ Indicateurs de suivi des tags, mobilier posé.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

1.

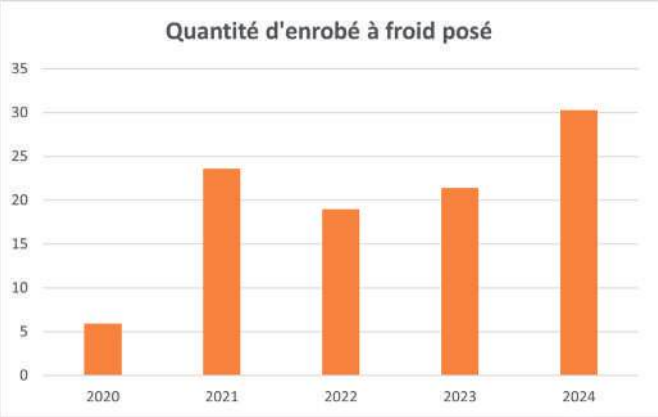

L'enrobé à froid est utilisé pour les réparations ponctuelles des revêtements de voirie ou les trottoirs. Il sert surtout à **reboucher les nids-de-poule, colmater les fissures, réparer les bordures de chaussée**... il est utilisé pour des interventions d'urgence ou des petits travaux d'entretien car il ne demande ni engin lourd ni installation ou production d'enrobé à chaud.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

2

220 poubelles sont installées sur le territoire de la Ville.
150 poubelles sont collectées par jour en moyenne, la totalité durant la période estivale.

Un camion de collecte parcours 80 à 100kms dans la journée.
La collecte correspond à 60m³ de déchets par semaine (dont encombrants).

PEAD

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Gérer le patrimoine arboré de la Ville :
- ☑ Contrôler régulier de l'état de santé des arbres,
- ☑ Élagages (en régie et par des entreprises extérieures),
- ☑ Identification des zones pour l'implantation de nouveaux arbres,
- ☑ Entretien des pieds d'arbres.

✓ Gérer les espaces verts de la Ville (parcs, massifs et équipements publics) :
- ☑ Entretien des végétaux : arbustes, fleurs, pelouses,
- ☑ Définition des fleurissements annuels, des décorations et de nouveaux massifs,
- ☑ Plantations, arrosages, tailles et tontes,
- ☑ Désherbage de l'espace public,
- ☑ Création de nouveaux massifs.

✓ Entretenir les espaces verts du cimetière et du columbarium.

✓ Participer aux actions en lien avec le service de la transition écologique (composteur, nichoirs, choix des espèces...)

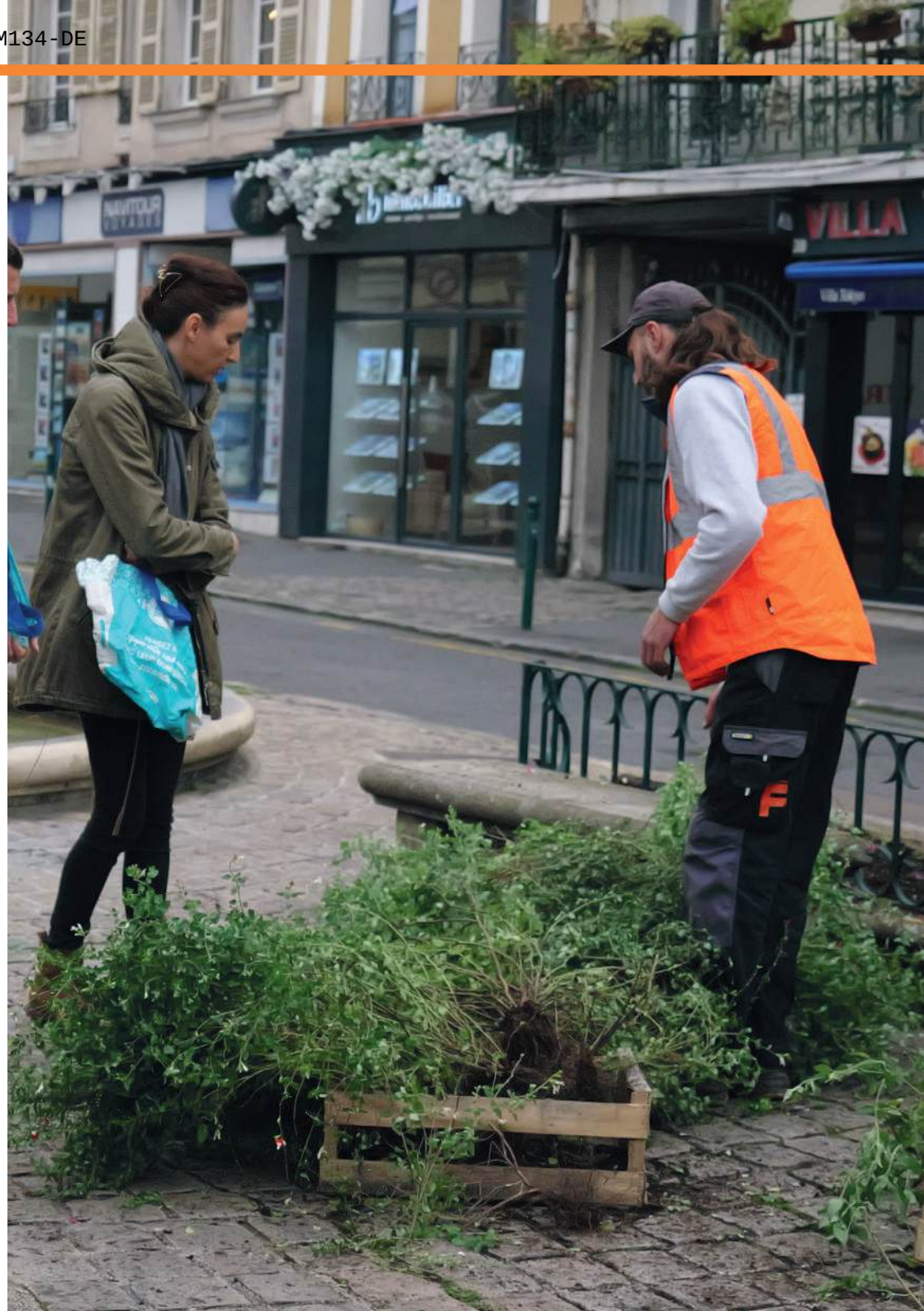

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein :
* Effectif en nombre d'agents : **1** encadrant + **5** Agents + **1** apprenti
* **6** tigistes pour **280** heures pour aider à l'entretien du cimetière et des espaces verts à hauteur,
* **24** arbres plantés dont la moitié en régie

PLANTATION D'ARBRES
PLACE NAPOLÉON

OPÉRATION
1 NAISSANCE = 1 ARBRE

DÉCORATION DES MASSIFS
POUR HALLOWEEN

INDICATEUR

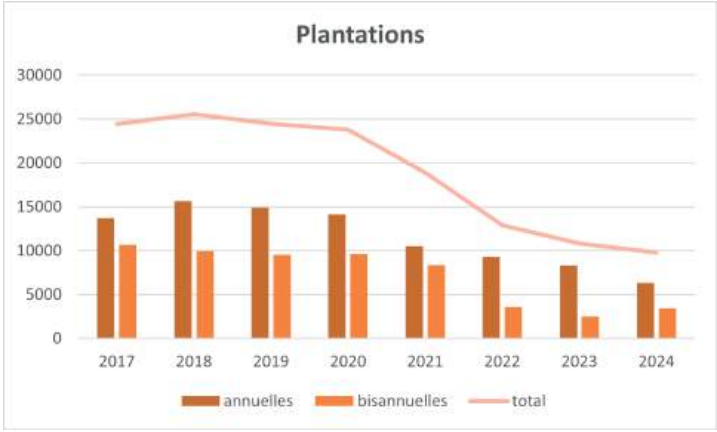

Depuis plusieurs années, le service a repris les plantations en régie. **Les cœurs de massifs sont traités en vivaces et arbustes de sortent à réduire les quantités d'annuelles et bisannuelles plantées.** Certains massifs sont également laissés au repos l'hiver.

FAITS MARQUANTS 2024

✓ Plantations de 200 arbres dans le cadre de l'opération d'un arbre/une naissance,

Désimperméabilisation partielle de la cour d'école Saint-Merry pour infiltrer les eaux pluviales à la parcelle et intégration des plantations arbustives et florales locales,

✓ Plantation de 54 arbustes et de 335 plantes vivaces,

✓ Création et installation en régie d'un nouvel espace végétalisé rue Clément Matry, (3 arbres d'ornement, 580 plantes vivaces, 6m³ de terre végétale amendée, 0,5m³ de matières de décomposition de nos composteurs, 4m³ de paillage, 73 mètres linéaires de voliges).

✓ 3 000 bulbes en plantation mécanisée à la gare routière

PERSPECTIVES 2025

✓ Maintenir le rythme de plantations des arbres,

✓ Aménager la deuxième partie de la rue Clément Matry,

✓ Finir les aménagements rue des Bois,

✓ Repenser le fleurissement au square Pablo Picasso (anciennement PasdeLoup).

Re végétalisation de l'aménagement routier du boulevard du Général Leclerc en privilégiant des essences florales et arbustives locales et peu consommatrices en eau.

Réemploi du compost produit à partir de la valorisation des biodéchets dans la gestion des massifs fleuris et arbustifs de la Ville.

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Coordonner la procédure d'inscription du Domaine de Fontainebleau au Patrimoine Mondial,

✓ Animer les démarches « Fontainebleau (en) Transition » et « Administration Éco-responsable »,

✓ Suivre les dossiers Natura 2000 et Forêt d'Exception.

INDICATEURS

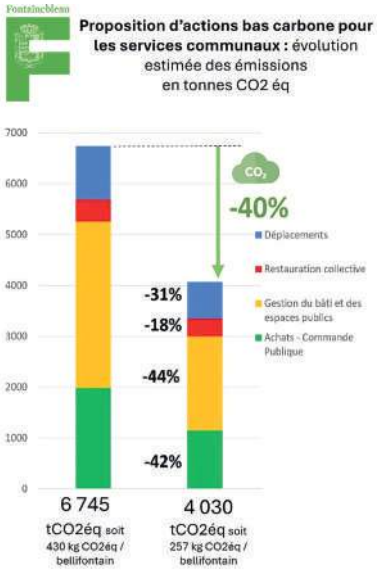

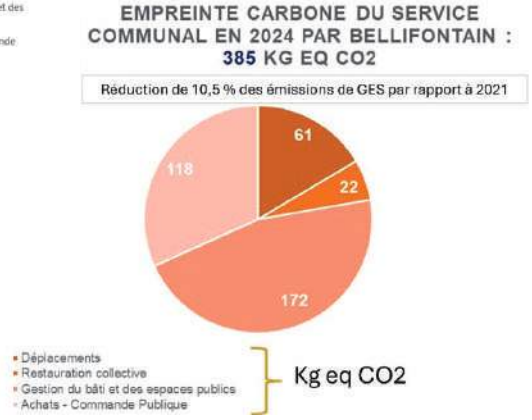

// Rapport d'activité 2024 - Ville de Fontainebleau_142

CONFÉRENCE

« PENSER ENSEMBLE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE»

Initiée en février 2021, la démarche Fontainebleau (en) Transition s'est fixée d'**ambitieux objectifs** pour réussir le Fontainebleau de 2030. À mi-chemin, venez rencontrer les acteurs qui font bouger les lignes : **mobilités douces, énergies vertes, biodiversité, tri des déchets, rénovation des bâtiments.**

Un moment de débats et d'idées fraîches pour imaginer ensemble une Ville plus durable !

TRANSITION

SALLE DES FÊTES DU THÉÂTRE MUNICIPAL
9 RUE DENECOURT, ENTRÉE LIBRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET UNESCO

Chiffres clés

* Effectif en équivalent temps plein : **1**
* Effectif en nombre d'agents : **1**

Candidature de la forêt pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

✓ Conception de l'atlas cartographique du bien « Palais et parc de Fontainebleau » inscrit au patrimoine mondial en 1981, de sa zone tampon et des statuts de protection des périmètres en vue de l'actualisation du dossier initial auprès des instances internationales de l'Unesco.

Politique « Climat » Fontainebleau en Transition

- Hiérarchisation, sélection et planification des 108 actions du bilan carbone « patrimoines et compétences » de la collectivité à réaliser à l'échéance 2025 pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité par rapport à celle de l'année de référence 2021 dans les 4 familles du plan de transition (Déplacements – Achats – Restauration collective – Gestion du bâti et des espaces publics).
- Accompagnement des services municipaux dans la mise en œuvre des actions du plan de transition bas-carbone « patrimoines et compétences » de la collectivité.
- Mise en place d'ateliers autour de la commande publique, de la gestion des chantiers et des déplacements pour intégrer les enjeux climat, biodiversité et sobriété dans les actions de la ville,
- Accompagnement des actions citoyennes de collecte et de valorisation des biodéchets : distribution de 273 composteurs aux Bellifontains (quartiers Provenceaux, Touring Club, Sous-Préfecture, Elisabeth et Lilas Saint Honoré, permanences au Bréau), mise en fonctionnement de 10 points d'apports volontaires en hypercentre, installation d'un troisième composteur partagé de quartier rue des Pleus (caserne des pompiers), organisation d'une réunion publique sur le compostage en pied d'immeuble à destination des copropriétés, formation au compostage,
- Organisation des 7 premiers cafés climats en partenariat avec l'association des Shifters Sud 77 pour sensibiliser les habitants aux enjeux du changement climatique et aux leviers d'action.

Démarche « biodiversité » Fontainebleau en Transition en partenariat avec l'ANVL

- Finalisation et présentation des résultats et des préconisations de gestion écologique de l'Atlas de la Biodiversité Communal,
- Programmation de 3 conférences et de 11 ateliers de sensibilisation grand public à la nature en ville (170 participants).

FAITS MARQUANTS 2024

en lien avec la politique Fontainebleau (en) Transition

PERSPECTIVES 2025

Candidature de la forêt pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco

- Réformation de la gouvernance dédiée à la préparation du dossier d'inscription du Domaine de Fontainebleau au Patrimoine Mondial.

Politique « Climat » Fontainebleau en Transition

- Adoption par le Conseil municipal du premier budget vert de la collectivité (exercice 2024 – section d'investissement),
- Organisation de la conférence « Fontainebleau, Ville durable en 2050 ? » pour valoriser les acteurs de la transition écologique sur la ville et inspirer l'engagement des Bellifontains dans la démarche Fontainebleau en Transition,
- Poursuite des cafés climat thématiques mensuels pour sensibiliser le grand public aux enjeux du réchauffement climatique et à la réduction de l'empreinte carbone individuelle,
- Poursuite de l'accompagnement des actions citoyennes de collecte et de valorisation des biodéchets : poursuite des distributions de composteurs aux Bellifontains, 2nde vague d'implantation pour 14 nouveaux points d'apports volontaires dans les quartiers périphériques, et d'un quatrième composteur partagé de quartier, sensibilisation des copropriétés.

Démarche « biodiversité » Fontainebleau en Transition

- Mise en place d'actions pour la préfiguration d'un plan local pour la biodiversité en continuation de la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communal,
- Programmation de 8 ateliers de sensibilisation grand public pour diffuser la connaissance naturaliste auprès du plus grand nombre (médiation scientifique, participative et citoyenne),
- Communication autour des résultats de l'atlas et des préconisations de gestion écologique des espaces verts publics et privés,
- Accompagnement technique des agents de la ville dans la mise en œuvre d'un programme de protection de l'Holostée en Ombelle,
- Identification et choix de sites publics pour les équiper en nichoirs à hirondelles et martinets,
- Mise en œuvre d'un partenariat spécifique avec l'ANVL pour une mission de conseil technique sur la re végétalisation de sites urbains,
- Mise en place d'un cycle de formation pour la mise en œuvre de protocoles d'observation naturaliste au bénéfice du grand public, adultes et jeunes, et des agents de la collectivité,
- Poursuite de l'Animation Natura 2000 – Massif de Fontainebleau en partenariat avec l'Office national des forêts et l'ANVL.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

MISSIONS DU SERVICE

✓ Informer le public sur les dossiers du Droit des Sols, de la réglementation des enseignes et de la publicité,

✓ Conseiller et accompagner les porteurs de projet afin de favoriser une insertion urbaine qualitative des constructions et des aménagements,

✓ Instruire les demandes relatives au droit du sol et de la construction (Permis de Construire, Déclarations Préalables, Enseignes),

✓ Organiser des réunions de travail avec l'Architecte des Bâtiments de France,

✓ Traiter les litiges, les infractions et les contentieux,

✓ Mettre en place les procédures de péril,

✓ Gérer le Droit de Préemption Renforcé délégué par la CAPF,

✓ Organiser la Commission Communale des Impôts Directs,

✓ Participer aux évolutions du Plan Local d'Urbanisme Fontainebleau Avon.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

Chiffres clés

∗ Effectif en équivalent temps plein : **3** ∗ Effectif en nombre d'agents : **3**

∗ **365** Certificats d'Urbanisme (CU) ∗ **339** Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) préalable à la vente d'un bien immobilier ∗ **559** visites ∗ **96** réunions de travail ∗ **4 175** appels reçus au service urbanisme ∗ **3 211** courriels expédiés

∗ **166** avant-projets étudiées et **359** dossiers de demandes dont :
➡ **32** permis de construire, **17** permis de construire modificatifs, **7** permis de démolir, **1** transfert de permis de construire et **1** permis d'aménager

➡ **264** déclarations préalables (DP) :
- **40** travaux de ravalement participant à l'embellissement du cadre vie.
- **31** travaux de rénovation de toiture.
- **21** travaux rénovation de devanture.
- **29** travaux d'amélioration de la performance énergétique des habitations.

∗ **37** demandes d'enseigne (contre 46 en 2023) dont **18** mutations pour nouveaux commerces (contre 21 en 2023)
∗ **95** visites de récolement organisées (contre 35 visites en 2023) dont :
∗ **82** Déclarations Préalables (**76** dossiers conformes et **6** dossiers non-conformes)
∗ 1**3** Permis Construire (**12** dossiers conformes et **1** dossier non-conforme)

PRÉSENTATION DU PROJET DE L'ÉCOLE LAGORSSE AUX PARENTS

RÉUNION PUBLIQUE - RUE DES BOIS

FAITS MARQUANTS 2024

Principales autorisations délivrées :

✓ Rénovation et extension de l'école Lagorsse,
✓ Rénovation des résidences situées au 1 rue des Rossignols,
✓ Réhabilitation de la résidence « Les Hespérides de Fontainebleau » située au 7 avenue du Touring Club.
✓ Réhabilitation de l'hôtel Napoléon,
✓ Création d'un ensemble immobilier mixte au 193 rue Grande,
✓ Réhabilitation de la rue des Bois.

PERSPECTIVES 2025

✓ Sous maîtrise d'ouvrage du Pays de Fontainebleau : participation à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
✓ Poursuite des programmes de rénovation des logements sociaux par les Foyers de Seine-et-Marne de la résidence des Lilas, du quartier des Mésanges au Bréau et de la Plaine de la Chambre,
✓ Poursuivre l'élaboration de la consultation pour sélectionner le bureau d'études qui étudiera les outils de gestion du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Fontainebleau-Avon défini par arrêté ministériel en date du 17 février 2022,
✓ Participation au diagnostic, aux ateliers et aux concertations pour définir les grandes lignes du projet de réhabilitation des friches militaires du Bréau en collaboration avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et Grand Paris Aménagement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

1.

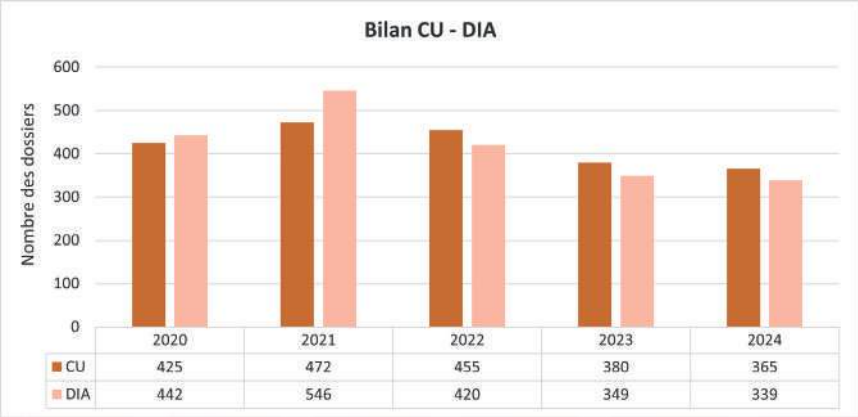

Sur une période de cinq ans, l'année 2021 a enregistré une augmentation significative, atteignant un pic de 546 ventes. Cependant, à partir de 2022, les ventes ont commencé à diminuer, avec un total de 420 ventes. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie en 2023, avec seulement 349 ventes, et s'est confirmé en 2024, où le chiffre a encore **chuté à 339 ventes.**

2.

Au cours des cinq dernières années, le nombre de demandes d'autorisation pour les déclarations préalables de travaux, ainsi que pour les modifications et l'installation de nouvelles enseignes, a globalement montré une tendance à la hausse. **Une augmentation significative des autorisations a été observée**, particulièrement entre 2023 et 2024. En effet, depuis 2022, les chiffres n'ont cessé d'augmenter chaque année, **atteignant un pic en 2024.**

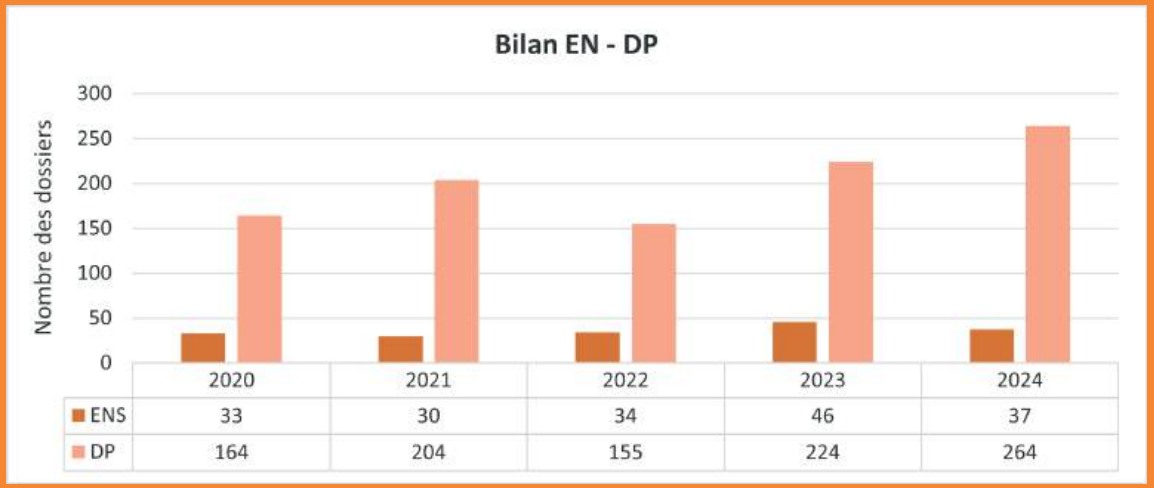

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM134-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM134

3.

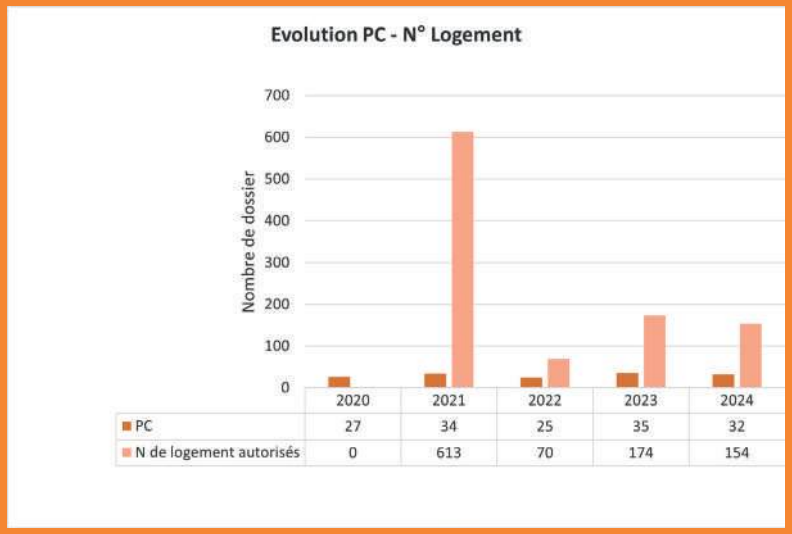

Le total cumulé de logements inscrits dans un PC délivré a atteint 1 011 sur la période 2020-2024, avec une augmentation significative en 2024. L'offre quantitative de logements nouveaux au cours des dernières années masque le développement résidentiel sous diverses formes, allant de la création de logements familiaux et sociaux à l'augmentation des logements étudiants et des cellules pour seniors. Ces initiatives témoignent d'une stratégie réfléchie visant à adapter l'offre aux besoins variés de la population, à améliorer le cadre de vie et à renforcer la mixité sociale au sein de la commune.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

N°25/135

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau – Exercice 2024

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

N°25/135

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-39,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/n°109 du 19 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du « Pays de Fontainebleau » et « Entre Seine et Forêt » et extension du périmètre du nouveau groupement,

Vu la délibération n°2025-138 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau du 16 octobre 2025 prenant acte de son rapport d'activité pour l'exercice 2024,

Vu le rapport d'activité pour l'exercice 2024 ci-annexé,

Considérant qu'il est fait obligation au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre au Maire de chaque commune membre un rapport d'activité de l'établissement,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication, donnée au titre de l'exercice 2024, au Conseil municipal du rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et des comptes administratifs correspondants :

- Budget principal
- Assainissement
- Eau potable
- Hôtel d'entreprises
- Grand Parquet
- Activités sportives et de loisirs
- Port de Plaisance
- Zone d'activité économique

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Crédits photos : CAPF - IDF Mobilités - Région Île-de-France - Département de Seine - et-Marne - Visiovery - Carolle Thobaut - Just see - Canva - David DUPUIS - Matthieu Nivesse - mnivesse.com, Syndicat mixte de la Ria d'Etel, Lorient Agglomération, Blavet terres & eaux - L'Ours en plus

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

SOMMAIRE

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau **pages 4-13**
2024 en images, l'agglo en chiffres, les compétences,
les élus communautaires, le service des assemblées, l'organigramme fonctionnel

Les services supports **pages 14-35**
Les finances, la recherche de financements, le CRTE, le service maintenance
et logistique, les affaires juridiques, l'administration générale,
la commande publique, la mutualisation, la gestion des ressources humaines, la communication

Le développement économique et touristique **pages 36-49**
Appui aux entreprises en proximité, animation de l'écosystème économique,
soutien à la création et la reprise d'entreprise, développement de l'économie sociale et solidaire,
développement rural, développement de la filière agricole et alimentaire,
développement touristique, soutien au parcours immobilier des entreprises,
emploi et insertion, appui aux communes en matière d'offre de santé

L'urbanisme **pages 50-63**
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les périmètres délimités des abords
des monuments historiques, les sites patrimoniaux remarquables, le Réglement
Local de Publicité intercommunal

L'habitat
Le Programme Local de l'Habitat, la révision du schéma régional de l'habitat
et de l'hébergement, l'accueil des gens du voyage, l'amélioration de l'habitat
et le logement social

Mobilités
Les réseaux de bus, l'accessibilité des arrêts de bus, la politique cyclable et
l'offre ferroviaire

L'environnement, le cadre de vie **pages 64-75**
Le plan climat air energie territorial, les chantiers et instructions
permis de construire, l'eau potable, l'assainissement, la fibre et
la collecte et le traitement des déchets ménagers

Le sport - la culture **pages 76-80**
Les équipements sportifs, la vie associative, le sport et l'olympisme

La petite-enfance, enfance, jeunesse **pages 81-87**
Les Relais Petite Enfance, l'accueil de loisirs (3-17 ans),
la Convention Territoriale Globale (CTG)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

2024

UNE ANNÉE OLYMPIQUE

LE PAYS DE FONTAINEBLEAU EST UNE TERRE DE JEUX

20 TERRE DE JEUX 24

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

La fête du vélo

Les ateliers de concertation PLUi

Le Port de Valvins

La STEP de Saint-Sauveur-sur-École

Les rencontres écos

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

CARTE DE L'AGGLOMÉRATION

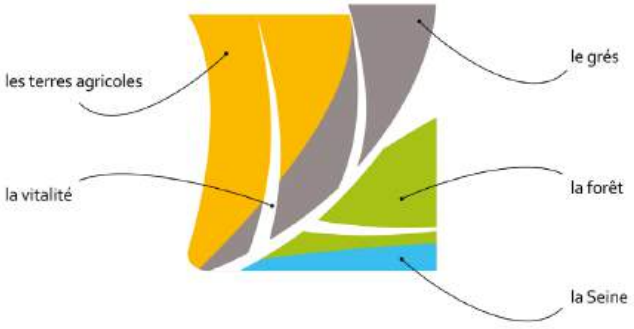

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

TERRITOIRE

26
COMMUNES

437
KM²

70 000
HABITANTS

SPORT ENFANCE CULTURE

14
EQUIPEMENTS SPORTIFS
COMMUNAUTAIRES

1611
familles avec enfant de - 3 ans

700
ASSOCIATIONS

ÉCONOMIE

7 659
ÉTABLISSEMENTS

8
PARCS D'ACTIVITÉS

22 881
EMPLOIS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - FORMATION

12
Établissements d'enseignements supérieurs

58
organismes de formation

3 720
Étudiants

TOURISME

80
MONUMENTS HISTORIQUES

630 000
NUITÉES

5
Villages de Caractère

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LA VIE DE L'AGGLO

SOMMAIRE

• Les compétences
• Le conseil communautaire
• L'organigramme fonctionnel

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LES COMPÉTENCES

Urbanisme

- Élabore le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Soutient les communes dans leurs projets
- Accompagne les grands projets urbains
- Intervient dans la politique de la ville
- Gère les sites patrimoniaux remarquables

Habitat

- Favorise la rénovation énergétique et l'amélioration de l'habitat avec France Rénov'/ADIL77
- Développe des dispositifs à l'amélioration du parc privé
- Intervient dans la demande de logements sociaux et d'urgence
- Planifie l'accueil des gens du voyage

Mobilités

- Soutient le développement des réseaux de bus
- Subventionne des abonnements lycéens et séniors
- Favorise l'usage des modes de déplacements doux et le covoiturage

Enfance, jeunesse

- Anime 5 Relais Petite Enfance (RPE) pour l'ensemble du territoire
- Propose des accueils et actions sectorisés pour les enfants de 3 à 17 ans

Sport, Culture

- Soutient les associations intercommunales
- Soutient les grands événements sportifs et culturels
- Assure le fonctionnement et l'entretien de 14 équipements sportifs
- Est labellisée « Terre de Jeux » 2024 et Centre de Préparation aux Jeux olympiques 2024

Économie

- Soutient et finance la création et la reprise d'entreprises
- Anime la vie économique locale
- Facilite le parcours immobilier des entreprises (pépinière, bureaux flex et co working, parcs d'activités)
- Accompagne le développement des entreprises et les structures de l'Économie Sociale et Solidaire
- Favorise le développement des filières agricoles et alimentaires de proximité

Tourisme

- Valorise la destination Pays de Fontainebleau avec son office de tourisme intercommunal
- Développe les équipements touristiques et événementiels tels que le Grand Parquet et le Port de Valvins

Cadre de vie

- Fournit l'eau potable et gère l'assainissement
- Protège les milieux aquatiques prévient les inondations
- Assure la gestion des déchets via le SMICTOM
- Coordonne le déploiement de la fibre

Environnement

- Construis et anime le Plan climat
- Favorise la réduction des déchets à la source
- Lutte contre les dépôts sauvages par des actions préventives, curatives et répressives

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Pascal GOUHOURY
Maire de Samoreau
Président

Laurent ROUSSEL
Fontainebleau
Attractivité, tourisme, enseignement supérieur

Marie-Charlotte NOUHAUD
Maire
Avon
Environnement

Véronique FÉMÉNIA
Maire
Saint-Martin-en-Bière
Finances, ressources humaines

Les Vice-Présidents

David DINTILHAC
Maire
Bois-le-Roi
Santé, solidarités

Christophe BAGUET
Maire
Saint-Sauveur-sur-École
Développement économique

Fabrice LARCHÉ
Maire
Perthes
Habitat, logement, patrimoine

Jean-Philippe POMMERET
Maire
Ury
Mutualisation

Michaël GOUÉ
Maire
Tousson
Urbanisme

Vitor VALENTE
Maire
Bourron-Marlotte
Sport

Sonia RISCO
Maire
Recloses
Mobilités

Pascal GROS
Maire
Chartrettes
Petite enfance, enfance jeunesse

Yannick TORRES
Maire
Héricy
Sécurité, vie associative, culture

Patrick POCHON
Maire
Boissy-aux-Cailles
Développement rural

Françoise BOURDREUX
Avon
Accessibilité et handicap

Héléne MAGGIORI
Fontainebleau
Sites Patrimoniaux remarquables

Les membres du Bureau

Michel CHARIAU
Maire
Samois-sur-Seine
Ressources humaines, dialogue social

Francis GUERRIER
Maire
Cély-en-Bière
GEMAPI

Anthony VAUTIER
Maire
Arbonne-la-Forêt
Projet de territoire

Nathalie VINOT
Bois-le-Roi
Zones d'activités

Michel CALMY
Maire du Vaudoué

Isabelle MARIE
Chapelle-la-Reine

Estelle BERTÉE
Achères-la-forêt

Alain RICHARD
Maire
Fleury-en-Bière

Laurent SIGLER
Vulaines-sur-Seine

Gérard TAPONAT
Maire
Barbizon

Alain THIERY
Maire
Chailly-en-Bière

Jean HÉLIE
Maire
Saint-Germain-sur-École

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Les conseillers communautaires

Carole CHAVANCE
Avon

Jean-Claude DELAUNE
Avon

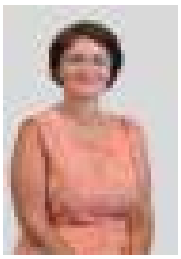
Sylvie CHANTELAUZE
Avon

Sylvain PIESSET
Avon

Lamia KORT
Avon

Olivier MAGRO
Avon

Yann MOREAU
Avon

Nicolas PIERRET
Avon

Pascale TORRENTS-BELTRAN
Avon

Sandrine-Magali BELMIN
Bois-le-Roi

Patrick GAUTHIER
Bois-le-Roi

Thierry REYJAL
Bois-le-Roi

Chantal PAYAN
Bourron-Marlotte

Anne GHYSSENS
Chailly-en-Bière

Marie HOLVOET
Chartrettes

Isabelle BOLGERT
Fontainebleau

Francine BOLLET
Fontainebleau

Gwenaël CLER
Fontainebleau

Thibault FLINE
Fontainebleau

Julien GONDARD
Maire
Fontainebleau

Daniel RAYMOND
Fontainebleau

Judith REYNAUD
Fontainebleau

Audrey TAMBORINI
Fontainebleau

Cédric THOMA
Fontainebleau

Frédéric VALLETOUX
Fontainebleau

Sophie BERTHOLIER
Héricy

Romain COCQUERY
Chapelle-la-Reine

Christian BOURNERY
Maire
Noisy-sur-École

Marie-Laure VASSEUR
Noisy-sur-École

Cécile PORTE
Perthes

Françoise BICHON-LHERMITTE
Samois-sur-Seine

Dominique L'Hostis
Samoreau

Naciba MESSAOUDI
Vulaines-sur-Seine

Le conseil communautaire au 31 décembre 2024

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL au 31 DÉCEMBRE 2024

Locaux du Pôle sport-enfance-jeunesse

Locaux du Pôle cadre de vie jusque septembre

Locaux du Pôle dev-eco- tourisme jusque septembre

Pôle sport, enfance, jeunesse, culture
Julien NEPVEU DE VILLEMARCEAU

- **Petite enfance, enfance, jeunesse** — en cours de recrutement
- **Relais Petite enfance** — Yannick FRANCAVILLA
- **Accueil de mineurs enfance, jeunesse** — Candice JAN
- **Projet enfance-jeunesse**
- **Sport** — Emmanuel LAPOUTGE
  - **Vie associative** — Émilie RIVAULT
  - **Stade Mahut** — Jean-Claude LAURET
  - **Stade Coubertin** — Stéphane JEUSSAUME
  - **Piscine** — David SUCHEL
- **Maintenance et logistique** — Frédéric PETIT

Pôle cadre de vie, environnement
Stéphane LAUDET

- **Travaux, équipements publics** — Antoine BILLAUD
- **Eau, assainissement** — Carine DANIEL
- **Plan Climat Air Energie Territorial** — Sirine SOUSSI

Pôle Développement économique et touristique
Valérie DRONET

- **Appui aux entreprises** — Solène ASSÉRÉ
- **Développement de l'ESS et des Filières – Agriculture & Tourisme** — Delphine LEGRAND
- **Développement du territoire Santé Emploi & formation** — Justine FERRO
- **Développement immobilier foncier économique** — Julie SAINT-PIERRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Siège à compter du 07/10/2024

Président
Pascal GOUHOURY

Directrice de cabinet
Virginie ROUBLIN

Communication
Sandrine NEPVEU DE VILLEMARCEAU

Directeur Général des Services
Emmanuel BLANCHET

Assistante du Président et du DGS
Krystelle THOMAS

Pôle urbanisme, habitat, logement et déplacement
Valérie TANANT-PAQUEREAU

- **Habitat** — Thomas GUILLARD
- **Mobilités** — Antoine LIGOU-VINCART
- **Urbanisme** — Émilien MOUTAULT

Pôle administration générale, RH
Vanessa PAULY-LEROUGE

- **Ressources humaines** — Marie-Charlotte LANCELIN
- **Juridique, secrétariat général** — Noémi DROUIN
- **Commande publique, achats** — Émilie MAHEAS
- **Mutualisation** — Yolène DEVY

Pôle Finances, informatique
Delphine LAROCHE

- **Informatique** — Cyril JOUSSEMET

Recherche de financement et politiques contractuelles territoriales
Maria THOMAS

Stade Coubertin - Vulaines-sur-Seine

Maison des sports - Fontainebleau

Piscine - Fontainebleau

Stade Mahut - Fontainebleau

Localisation des services

- **Siège social,**
  80 Route de Valvins, 77920 Samois-sur-Seine

- **Pôle Cadre de Vie environnement,**
- **Pôle Développement économique**
- **Maison des Sports**
  déménagement au nouveau siège au 07/10/2024

- **Pôle Sport-enfance-jeunesse,**
  10 Rue du fief, Cély

- **Piscine, Stade Mahut, Maintenance et logisitique , 1 Route de l'Ermitage, Plateau de la Faisanderie Fontainebleau**

- **Stade Coubertin, Chemin de la touffe, Vulaines-sur-Seine**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LES SERVICES SUPPORTS

- Finances et réalisations budgétaires
- Politiques contractuelles et recherche de financement
- Le contrat de relance pour la transition écologique
- Le service maintenance et logistique
- Le secrétariat général et affaires juridiques
- Achat et commande publique
- La mutualisation
- Gestion des ressources humaines
- Communication

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

FINANCES ET RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

D'où viennent les ressources de l'agglomération ?

Recettes de fonctionnement : 45.5 M €

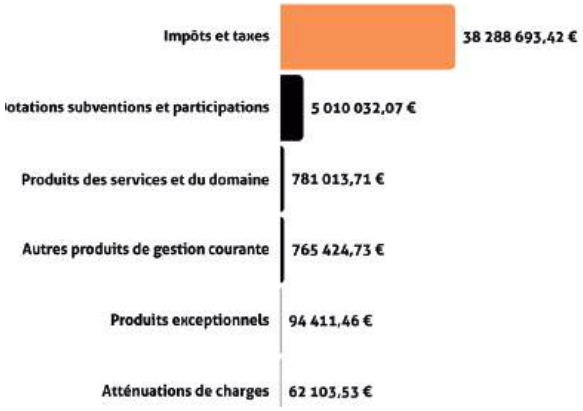

Impôts et taxes : 38.2 M €
Pas d'augmentation des taux d'imposition communautaires (CFE, TH et TF)
- Cotisation foncière des entreprises : 22,95 %
- Taxe d'habitation : 8,31 %
- Taxe sur le foncier bâti : 0,52 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 0 %

Les ressources fiscales : détail impôts et taxes

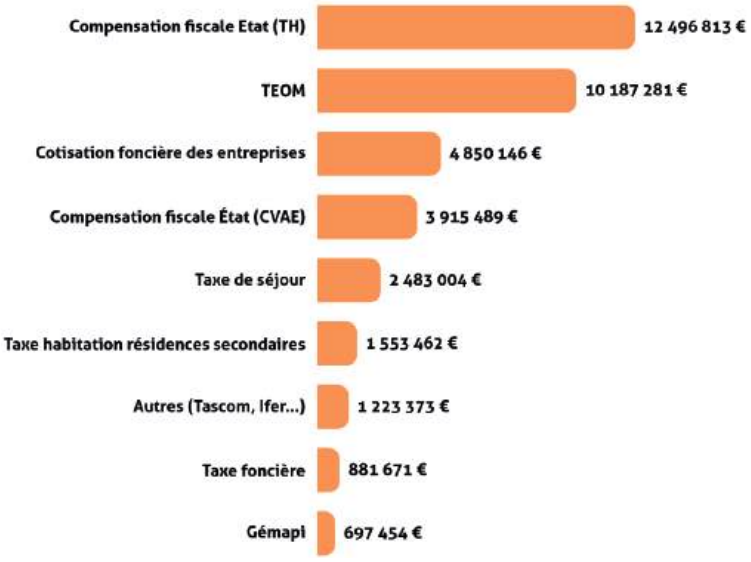

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Principaux postes de dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement prend en compte toutes les prévisions liées à la gestion courante de la collectivité. Il s'agit d'un document qui présente l'inventaire des dépenses prévues pour l'année.

Développement économique et touristique 3,06 M €

- Économie 362 995 €
  - Accompagnement et financement
  - Pépinière d'entreprises (aides immobilières)
  - Travaux ZAE
  - Diagnostic agricole
- Tourisme 2 699 585 €
  - Office de tourisme intercommunal
  - Reversement taxe de séjour

Budgets annexes :
- Hôtel d'entreprises : 116 125 €
- Grand Parquet 1 053 106 €

Urbanisme – Habitat - Mobilité 2,14 M €

- Documents d'Urbanisme 29 958 €
- Habitat et logement dont création CIL, actualisation OPAH-RU, rénovation énergétique 241 742 €
- Mobilité dont financement des transports en commun (lignes de bus, ImagineR, pass local), entretien des gares routières 1,8 M €
- Gens du voyage 65 372 €

Frais de structure 5.394 M €

- Services généraux 684 825 €
- Rémunération du personnel 4.709 M €

Cadre de vie – Environnement 11.54 M €

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations 696 068 €
- Eaux Pluviales 469 262 €
- Collecte et traitement des déchets 10.16 M €
- Déploiement de la fibre optique 67 794 €
- Animation PCAET 26 850 €

Budgets annexes :
- Assainissement 736 669 €
- Eau potable 372 140 €

Sport – Enfance – Jeunesse 2.07 M €

- Relais Petite Enfance 38 049 €
- Accueil de loisirs 176 034 €
- Jeunesse 23 238 €
- Subventions associations 438 420 €
- Piscine de la Faisanderie 483 144 €
- Équipements sportifs 918 774 €

Budget annexe :
Sport loisirs 36 670 €

Reversement aux communes et à l'État 13,52 M €

- Reversement de fiscalité aux communes 4.34 M €
- Reversement à l'État 9.17 M €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Quels ont été les investissements 2024 ?

L'investissement prépare l'avenir, il est lié aux projets de l'agglomération à moyen et long terme. Il présente des actions, recettes, dépenses à caractère exceptionnel. L'investissement participe à l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Dépenses d'investissement : 12.72 M €

dont dépenses d'équipement 10.64 M € et remboursement de la dette 1.3 M €

Pas d'emprunt souscrit en 2024
Le solde a été financé par des ressources propres (autofinancement, amortissement et résultat reporté)

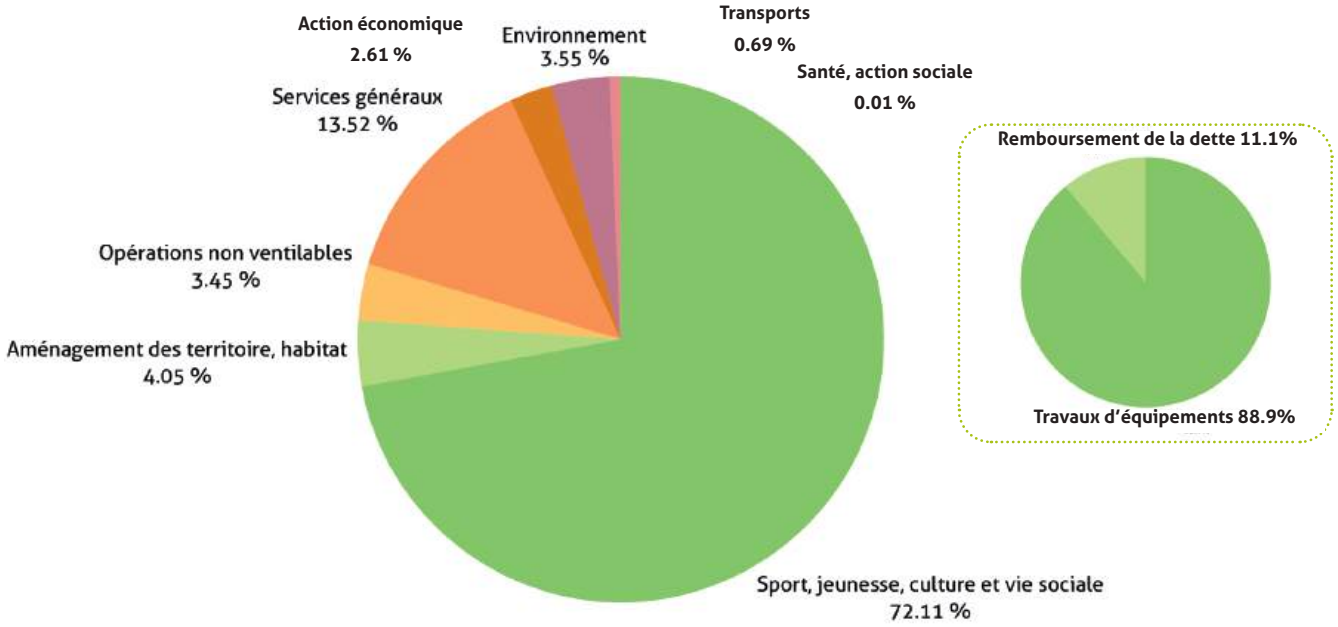

Quels financements ?

Recettes d'investissement : 2 031 785 €

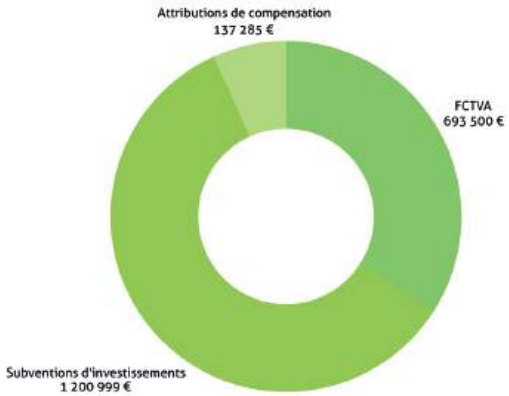

Systèmes d'information

En octobre 2024 le déménagement du siège de l'agglomération a été l'occasion de moderniser les systèmes d'informations et de les dimensionner aux besoins de la collectivité.

De nouveaux serveurs informatiques plus puissants ont été installés, des écrans mis en place dans les salles de réunions, un système de téléphonie via internet, un intranet, une solution de sauvegarde et un plan de reprise d'activité ont été déployés.

Tout ceci a nécessité une préparation sur plusieurs mois en amont et une migration de l'ensemble des postesinformatiques lors du déménagement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENT

La politique contractuelle, transversale à l'ensemble des compétences et projets de l'agglomération, développe les partenariats financiers permettant la réalisation des projets. À l'appui du programme d'actions de la stratégie de développement de la collectivité, d'un travail de veille et d'échanges techniques avec les partenaires financiers, le pôle accompagne l'ensemble des besoins de co-financements des projets intercommunaux validés, suivant leurs spécificités. À la connaissance des règlements d'intervention fixant les grandes priorités des partenaires financiers, le pôle garantit le bon processus de réalisation des co-financements de projets.

Depuis début 2022, dans le cadre du Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique signé en 2021 avec l'Etat, le pôle mutualise cette ingénierie auprès des 26 communes membres et organise des temps de partage et de méthodologie, dans un format d'ateliers collectifs et individuels.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Récapitulatif des notifications de subventions 2024 pour les différents projets

	Libellé de l'opération	Montant HT	Partenaires financiers	Subvention
Sport	Mahut : Achat récupérateur eau de pluie site tir à l'arc	2 740 €	Budget participatif IDF	2 000 €
	Mahut : Passage en synthétique terrain de football	644 988 €	Région IDF	250 000 €
	Coubertin : Passage en synthétique terrain de football	1 019 130 €	Région IDF	150 000 €
	Coubertin : Réfection tennis extérieurs dont éclairages extérieurs	309 456 €	Région IDF Budget participatif IDF	54 410 € 10 000 €
	Traceuse et débroussailleuse pour terrains de sports	31 070 €	Budget participafif IDF	10 000 €
	Mahut : Plantation d'arbres - phase 1	46 244 €	Budget participafif IDF	10 000 €
Mobilités	Mise en œuvre Phase CT du SD cyclable : 2025/2027	588 667 €	ADEME - AVELO3	190 656 €
	Extension structures abris vélos en Gare Avon-Fontainebleau : 135 places	287 813 €	IDF Mobilités	201 469 €
	Extension structures abris vélos en gares de Vulaines, Héricy, Chartrettes, Bourron-Marlotte : 122 places	310 389 €	IDF Mobilités	217 273 €
Urbanisme	AMO mission SPR Fontainebleau-Avon, volet 2 : outils de gestion	577 945 €	DRAC	288 973 €
CDV Envir[t]	Mise aux normes PMR gare Avon	50 000 €	IDF Mobilités	35 000 €
	Étude stratégie Décret Tertiaire 7 bâtiments CAPF	54 729 €	FNCCR - FONDS CHENE	30 264 €
	Achat 5 vélos siège CAPF	6 123 €	Budget participatif IDF	4 000 €
Dev-Eco Tourisme	Alimentation durable : étude de faisabilité éco-juridique-financière création SIC avec partenaires	39 880 €	ADEME	27 916 €
	Schéma directeur immobilier et foncier économique	83 333 €	EPFIF	41 667 €
	ZAE Bourron-Marlotte : Passage Leds de l'éclairage public	3 752 €	Budget participatif IDF	2 000 €
Eau Assainissement	Étude technique création bassin eaux pluviales à SSSE	16 600 €	AESN	13 280 €
	Schéma directeur de l'EAU	979 760 €	AESN	703 808 €
	MOE assainissement rue Foch à Chartrettes	17 155 €	AESN	13 724 €
total 2024		5 069 774 €		2 256 439 €

Plantation arbres MAHUT

Mise en place éclairage Coubertin

Plan installation éclairage ZAE Bourron-Marlotte

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

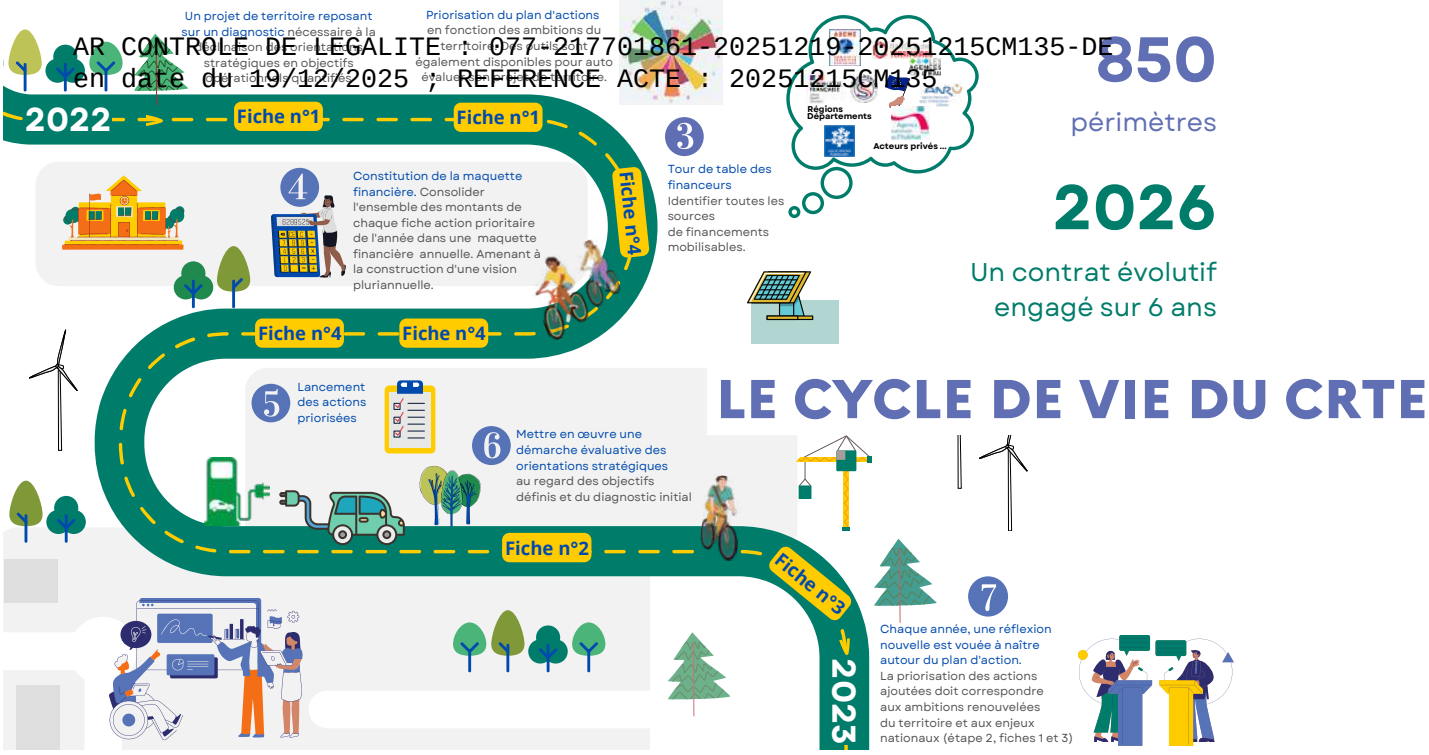

LE CONTRAT DE RELANCE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

La crise sanitaire et les effets croissants du changement climatique, ont mis en évidence le besoin d'agir collectivement pour la transition écologique. Pour la première fois en 2021, l'État a lancé une démarche contractuelle pour tous les territoires, ruraux et urbains à l'échelle nationale, afin d'agir activement de façon partagée et coordonnée pour la résilience énergétique, la préservation de nos territoires. La Communauté d'agglomération signe ce contrat en octobre 2021.

Cadre général du contrat :

Construit à partir du projet de territoire, le CRTE est un contrat socle entre l'Etat et l'intercommunalité, ouvert aux acteurs publics et privés portant des actions pour la transition écologique. Il est souple et évolutif sur la durée du mandat : pour s'adapter en permanence à la réalité du territoire. L'agglomération coordonne, anime et fait vivre le dispositif auprès des communes et des partenaires.

4 ambitions retenues

1. Inscrire le territoire dans la transition écologique
2. Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager
3. Renforcer et accueillir des acivités à forte valeur ajoutée et durables, l'Économie Sociale et Solidaire
4. Construire un territoire à 26 communes

De 2021 à 2022

- 21 opérations matures prêtes à démarrer
- 36 opérations prévisionnelles inscrites (8 communales et 1 pour l'école des mines à Fontainebleau)
- 17 actions
- 75 projets inscrits dans la maquette financière 2023 (7 CAPF et 85 communales)

En 2023

- 21 actions subventionnées par l'État : Convention financière 2023 (3 CAPF et 18 communales)
- 19 actions et 101 projets inscrits dans la Maquette financière 2024 (13 CAPF et 107 communales) dont 6 achevées (communales), 22 nouvelles (3 CAPF et 19 communales)
- 7 sessions d'ateliers collectifs et 20 points individuels avec les communes

En 2024

- **71 dossiers de demande de subvention déposés à l'Etat : 3 CAPF et 68 communales**
- **21 notifications État : 1 CAPF, 20 communales**
- **26 actions et 113 projets inscrits pour 2025**
- **7 sessions d'ateliers collectifs et 16 points individuels avec les communes**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-247701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

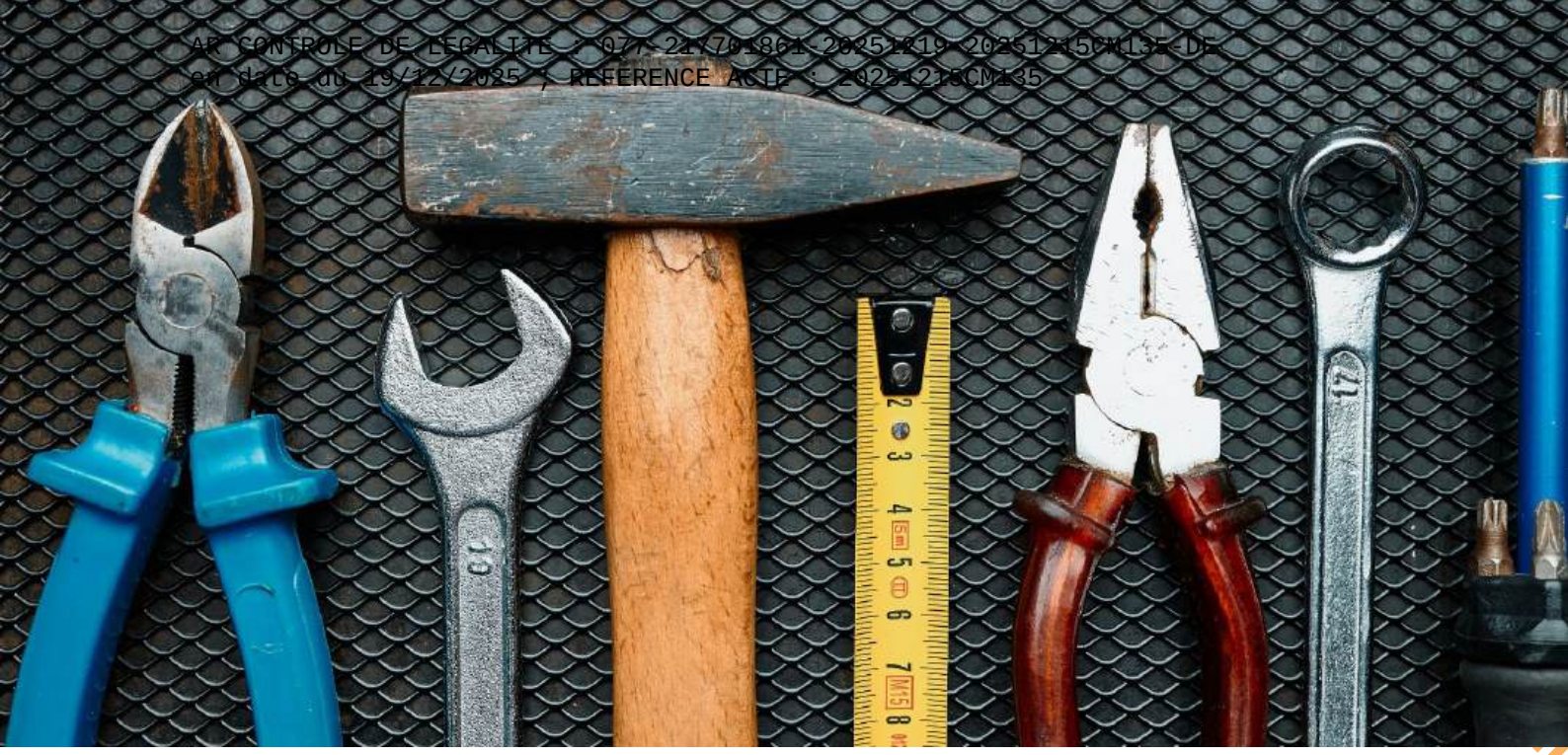

LE SERVICE MAINTENANCE ET LOGISTIQUE (MALO)

Le service Maintenance et Logistique, placé sous la direction du pôle Sport Enfance Jeunesse, a vocation à œuvrer à l'entretien de l'ensemble du patrimoine de la communauté d'agglomération (espaces extérieurs, bâtiments, véhicules) et la logistique nécessaire au bon fonctionnement des services par un document DIT « Demande d'Intervention Technique », soit en régie directe, soit via des contrats avec des prestataires extérieurs.

Liste des champs d'actions comprenant des missions permanentes et ponctuelles :

- Programmer et coordonner les actions de maintenance préventive et curative,
- Assurer le respect des obligations règlementaires de suivi des équipements (contrôle périodique, rapport bureau de contrôle, registre de sécurité, commissions de sécurité),
- Contrôler et mettre en place le suivi des installations, contrats, facturations, marchés de fournitures des fluides et d'entretiens des locaux,
- Gérer les interventions techniques espaces verts, serrurerie, plomberie, électricité... en lien avec les services demandeurs,
- Assurer les missions logistique (ex : installation conseil communautaire, installation mini-camp, transports et installations des matériels sur les différents sites de la CAPF),
- Assurer la maintenance de la flotte automobile (présentation au CT, révisions, réparations, maintenance).

Le service est basé au siège du Pays de Fontainebleau pour 2 agents (responsable et assistante du service) et au stade MAHUT pour l'équipe opérationnelle composé de 6 agents et un responsable équipe.

Le service est doté d'un budget identifié. En 2024, le service a géré des dépenses de fonctionnement pour un montant de **1 431 137,61 €** et des dépenses d'investissement pour un montant de **200 805,85 €,** ce qui a généré **616 bons de commandes**.

Le service est intervenu sur **186 DIT « Demande d'Intervention Technique »**, dans différents domaines : plomberie, serrurerie, divers travaux bâtiments, flotte auto mobile, installation au nouveau siège.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES JURIDIQUES

Orchestrer, conseiller, sécuriser : le quotidien du service du secrétariat général et des affaires juridiques.

Rouage central de la communauté d'agglomération, le service du secrétariat général et des affaires juridiques pilote l'organisation des conseils communautaires, sécurise les projets, accompagne les services et assure la rigueur juridique de l'action publique locale. Avec une équipe renouvelée et étoffée fin 2024, il a poursuivi le développement de ses actions visant à offrir un cadre solide au déploiement des politiques portées par l'agglomération.

Débattre, voter, décider : la vie du conseil communautaire

Le service du secrétariat général et des affaires juridiques est chargé de l'organisation du conseil communautaire, qui est l'assemblée délibérante d'une communauté d'agglomération. Il fonctionne un peu comme un «parlement local» intercommunal.

• Il est composé de représentants des communes membres (les conseillers communautaires, au nombre de 61 sur le territoire de la Communauté d'agglomération), élus pour une durée de six ans.

• Il se réunit régulièrement pour débattre, voter et décider des projets, budgets ou politiques publiques menés à l'échelle de l'agglomération dans le cadre de ses compétences (urbanisme/habitat, mobilité, développement économique, environnement).

• Il est présidé par le Président de la Communauté d'agglomération, assisté de 15 vice-présidents.

Le conseil communautaire incarne ainsi la gouvernance démocratique de la Communauté d'agglomération. Il s'est réuni à 5 reprises durant l'année 2024, chaque séance étant précédée par la réunion de commissions thématiques associant des élus communautaires et municipaux pour discuter des différents projets qui seront présentés lors du conseil communautaire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Les actes administratifs : la formalisation des décisions de la collectivité

Le service du secrétariat général et des affaires juridiques est également le garant de la sécurisation des actes administratifs de la Communauté d'agglomération.
Afin de fluidifier la gestion des affaires courantes, le conseil communautaire a autorisé le Président de la communauté d'agglomération à signer directement un certain nombre d'actes : les décisions. C'est également le Président qui signe les arrêtés relevant de la gestion quotidienne de la Communauté d'agglomération.

Visuel créé et décliné pour annonce, relais de quelques sujets en direct lors de chaque conseil.
Publication site internet et réseaux sociaux.

Les actes pris par la communauté d'agglomération se déclinent ainsi principalement sous la forme de :

- Délibérations : adoptées par le conseil communautaire, qui traduisent les décisions prises collectivement par les élus ;
- Décisions : signées par le Président en application des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire ;
- Arrêtés : pris par le Président au titre de ses compétences propres de gestion courante des affaires de la communauté d'agglomération.

Ainsi, en 2024, ce sont 336 actes qui ont été pris par la communauté d'agglomération, et sont diffusés sur son site Internet après avoir été soumis aux services de la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité :

99 décisions
189 délibérations
48 arrêtés

Compte-rendus de conseil

Consultation des actes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉSIGNE
LE BUREAU
composé du président, des vice-présidents et éventuellement d'autres conseillers communautaires.

DÉSIGNE
LES COMMISSIONS
composées de conseillers communautaires et, le cas échéant, municipaux.

Le président
Élu parmi les conseillers communautaires, **il est l'organe exécutif de la communauté**. Il fixe l'ordre du jour et préside les séances du conseil, met en oeuvre les décisions avec l'aide de ses services, décide des dépenses à engager. Chef des services de la communauté, il représente cette dernière en justice.

Les vice-présidents
Ils représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de la communauté. La loi encadre leur nombre selon l'effectif du conseil communautaire, sans que ce nombre puisse dépasser 15.

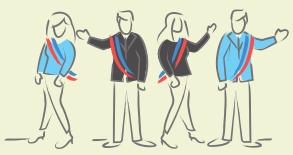

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Faciliter l'action de la Communauté d'agglomération au quotidien

Acteur discret mais incontournable, le service du secrétariat général et des affaires juridiques s'assure du fonctionnement fluide et harmonieux des services de l'agglomération : gestion du courrier et des fournitures, suivi des assurances et des sinistres, gestion de la flotte automobile, respect du RGPD.

L'expertise juridique, à la croisée du conseil, de la prévention et de la stratégie contentieuse

Partenaire stratégique du quotidien, le service du secrétariat général et des affaires juridiques accompagne les services et élus dans le développement de leurs projets, sécurise les procédures et développe une culture juridique partagée.
Il aide à anticiper les risques, propose des solutions opérationnelles et pilote les contentieux en lien avec les avocats de la Communauté d'agglomération.

2024 – Focus sur l'archivage

Un nouveau siège, un déménagement : une dynamique d'archivage et d'amélioration de l'accueil

Un déménagement, une opportunité de faire le tri.

Le regroupement des services de la Communauté d'agglomération dans leur nouveau siège à Samois-sur-Seine en octobre 2024 a été l'occasion d'un vaste chantier d'archivage.

- 556 dossiers ont été créés et archivés sur le site de Cély
- Près de 500 kg de documents ont été éliminés, dans le respect des procédures des Archives départementales

556 dossiers d'archivage créés

500 kg de documents éliminés

Une démarche rigoureuse, garante d'une gestion documentaire durable et maîtrisée.

Ce déménagement a également réorganisé le service d'accueil, désormais installé dans des espaces modernisés et pensés pour mieux recevoir, orienter et accompagner les habitants, les élus et les agents de la Communauté d'agglomération.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

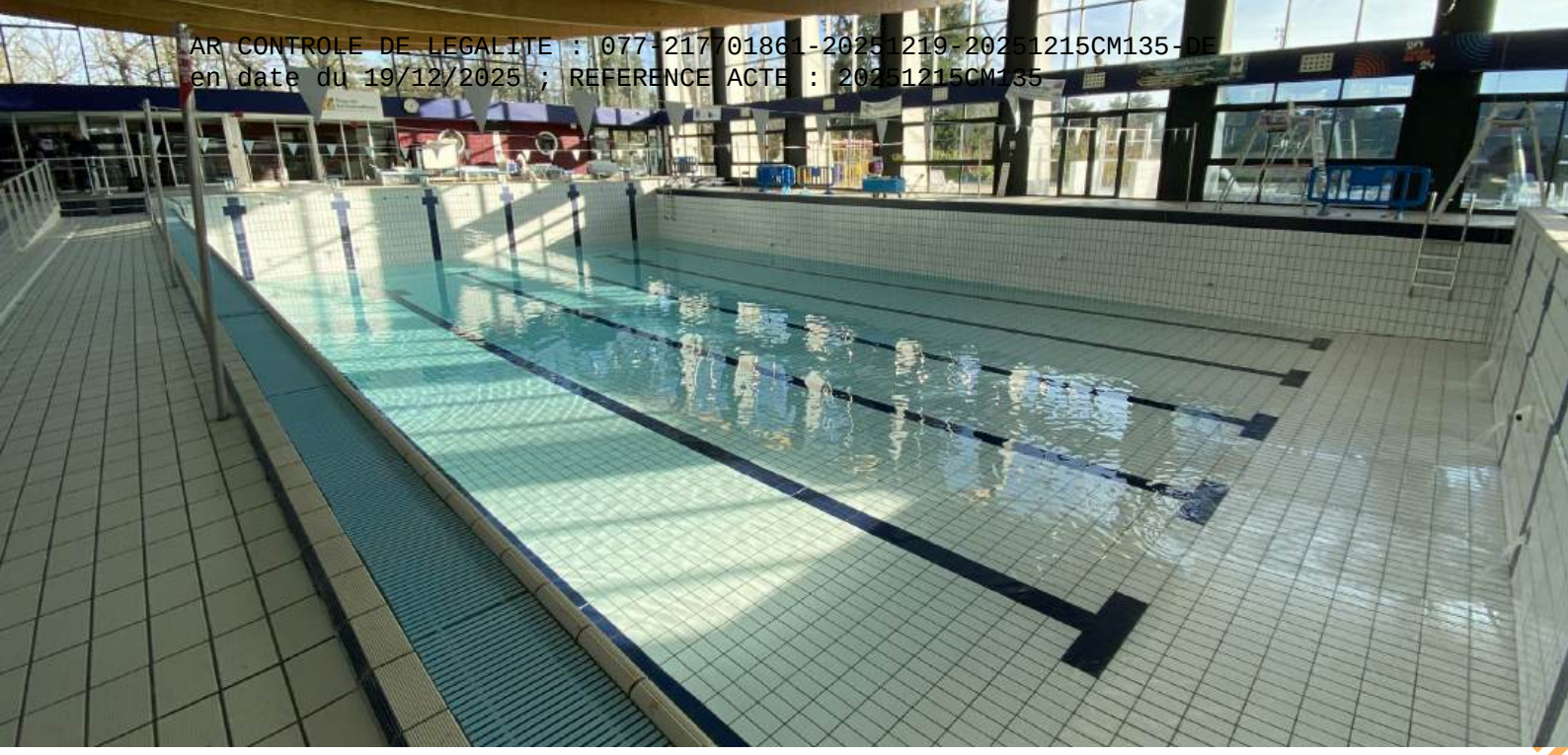

LA COMMANDE PUBLIQUE

Le marché public : un contrat public pas comme les autres

Un marché public est un contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur, public ou privé, et un opérateur économique.
Les règles concernant les marchés publics sont fixées par le Code de la commande publique.
Ce contrat peut concerner des besoins divers de l'agglomération, en matière de travaux, de fournitures, ou des services (dont les prestations intellectuelles, dont la maîtrise d'œuvre).
L'achat public est un acte incontournable et essentiel à l'application des projets de l'agglomération et des politiques locales.

Le service commande publique et achats : un service juridique spécialisé de l'agglomération.

Le service a pour missions principales :

• la planification et le pilotage des procédures de commande publique de l'agglomération, qu'il s'agisse de marchés à procédure adaptée, de procédures formalisées ou de délégation de service public,

• la définition des stratégies d'achats,

• la sécurisation juridique de tous les actes de passation et d'exécution,

• le conseil et l'accompagnement quotidien des services internes de l'agglomération (les prescripteurs) : de la définition de leur « juste besoin » jusqu'à l'exécution administrative et juridique de leurs marchés

• la rédaction d'actes (avenants, sous-traitances, protocoles d'accords transactionnels).

Le service s'attache à assurer l'efficience des achats en veillant à la juste définition du besoin, au choix du montage contractuel le plus adapté et à l'optimisation économique des marchés.

Les différents Pôles de l'agglomération sont autonomes pour leurs achats considérés comme « de faible montant ». Pour assurer une sécurisation optimale et une harmonisation des consultations des prestataires, le service commande publique accompagne, même dans ces procédures dites « infra seuils », les Pôles prescripteurs. Il leur met à disposition des modèles et délivre conseils et formations spécifiques.

Enfin, quand l'agglomération a des besoins communs avec une ou plusieurs de ses communes membres, elle assure la coordination de groupements de commande.

37 marchés rédigés
33 marchés lancés
6 procédures déclarées sans suite
10 avenants notifiés
1 commission d'appels d'offres

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Marchés de travaux

Typologie des marchés
31 marchés à procédure adpatée (MAPA)
2 appels d'offres ouverts (AOO)
7 marchés sans publicité ni mise en concurrence (SPNMC)

Objet du marché	Objet du lot le cas échéant	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
Réaménagement et extension de la carrière du Puit Cormier du stade équestre du Grand Parquet (2 lots)	Lot 1 : Carrière en subirrigation eaux pluviales et équipements	Groupement Stradanova / Toubin & Clément	452 703,40 €	543 244,08 €
	Lot 2 : Mobilier Bois - relancé sans publicité ni mise en concurrence après déclaration sans suite	De Sutter	66 213,26 €	79 455,91 €
Construction d'un stand de tir à l'arc au Stade Philippe Mahut à Fontainebleau	Lot 2 Bâtiment – Clos couvert étendu	Bernard Bois	341 142 € (avec PSE)	409 370 € (avec PSE)
Réhabilitation et extension du gymnase Coubertin à Vulaines-sur-Seine	Lot 1 : Désamiantage	Dositti	39 418,72 €	47 302,46 €
	Lot 2 : VRD	Rougeot TP	150 000 €	180 000 €
	Lot 3 : Démolition/Gros œuvre/Carrelage	BTM Constructions	475 346,58 €	570 415,89 €
	Lot 4 : Charpente Bois	Chemolle	55 500 €	66 600 €
	Lot 5 : Charpente Métallique	Ateliers Bois et Cie	108 217 €	129 860,40 €
	Lot 6 : Couverture étanchéité bardage	Sarmates	793 950,57 €	952 740,68 €
	Lot 7 : Menuiseries extérieures	MBO	109 646,73 €	131 576,08 €
	Lot 8 : Aménagement intérieurs - relancé sans publicité ni mise en concurrence après déclaration sans suite	Groupement ITG / MBA	202 591,96 €	243 110,35 €
	Lot 9 : Peintures sols souples	Decloy	33 000 €	39 600 €
	Lot 10 : Plomberie / Chauffage / Ventilation - relancé sans publicité ni mise en concurrence après déclaration sans suite	La Lousiane	670 000 €	804 000 €
	Lot 11 : Électricité	SDE	77 000 €	92 400 €
Réhabilitation de l'aire enherbée du Stade équestre du Grand Parquet		Stradanova/Invarr/ Normandie Drainage/Natural Grass	1 897 940,63 €	2 277 528,76 €
Renouvellement du réseau d'eau potable et report des branchements rue du Père Bard à Boissy-aux-Cailles		SN MGCE	214 990 € (estimé)	257 988 € (estimé)
Réfection de trois terrains de tennis extérieur au stade Pierre de Coubertin à Vulaines-sur-Seine (77)	Lot 1 : Démolition / VRD	Parc espace	229 802,85 €	275 762,42 €
	Lot 2 : Electricité	Sobeca	43 151,95 €	51 782,34 €
Passage de terrain en stabilisé en gazon synthétique, serrureries et clôtures afférentes sur le stade Philippe Mahut à Fontainebleau et le stade Pierre de Coubertin à Vulaines sur Seine (3 lots)	Lot 1 : Sols sportifs au stade Philippe Mahut	Terideal Sparfel Normandie	570 860,71 €	685 032,85 €
	Lot 2 : Sols sportifs au stade Pierre de Coubertin	Terideal Sparfel Normandie	933 147,44 €	1 119 776,93 €
	Lot 3 : Clôtures - Serrureries	Technifence	163 288,13 €	195 945,76 €

Objet du marché	Objet du lot le cas échéant	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
Rénovation des installations de traitement d'eau et d'air de la piscine, installation d'un sauna hammam et locaux sociaux, création d'un local technique CTA en extension	Lot 1 : Démolition gros œuvre faïence	PDS Bâtiment	33 117,10 €	39 740,52 €
	Lot 2 : Menuiserie Aluminium - relancé sans publicité ni mise en concurrence après déclaration sans suite	Miroiterie Belle Ombre (MBO)	11 717 €	14 060,40 €
	Lot 3 : Cloisons doublages, faux plafonds	ITG	6 557,60 €	7 869,12 €
	Lot 4 : Menuiserie Bois	Menuiserie Bois Agencement	23 988,87 €	28 786,64 €
	Lot 5 : Electricité Chauffage	Alti Elec	34 537,53 €	41 445,03 €
	Lot 6 : Plomberie Chauffage VMC	EITP	12 377,51 €	14 853,01 €
	Lot 7 : Sauna Hammam	Aqua Real	54 460 €	65 352 €
	Lot 8 : Peintures Sols souples	Delcloy	3 352,10 €	4 022,52 €
	Lot 9 : Gros Œuvre étanchéité - relancé sans publicité ni mise en concurrence après déclaration sans suite	Trady	179 954,99 €	212 345,99 €
	Lot 10 : Traitement des eaux de baignades	Aquatech	702 711 €	843 253,20 €
	Lot 11 : Chauffage traitement de l'air	Guiban SAS	750 000 €	900 000 €
	Lot 12 : Electricité CFO	Alti Elec	243 346,45 €	292 015,74 €
	Lot 13 : Gros œuvre	PDS Bâtiment	262 719,27 €	315 263,12 €
	Lot 14 : Etanchéité	Sabate 77	40 320,83 €	48 385 €
	Lot 15 : Menuiserie Aluminium	Miroiterie Belle Ombre (MBO)	8 864 €	10 636,80 €

Fournitures et Services

Objet du marché	Titulaire	Montant € HT	Montant € TTC
SDAEP	Setec Hydratec	879 760 €	1 055 712 €
Location et maintenance de photocopieurs connectés neufs en renouvellement du parc existant et fourniture de consommables	Sharp Business Systems France	14 572,98 € (montant annuel estimé coût copies et location)	17 487,58 € (montant annuel estimé coût copies et location)
Gestion et entretien des stationnements vélos en gare sur le territoire de l'agglomération du Pays de Fontainebleau	Altinnova	220 947,15 €	265 136,58 €
Élaboration du schéma directeur de l'immobilier et du foncier économique de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	Ernst&Young Advisory	95 320 € + 3 000 € maximum de prestations sur bons de commande	114 384 € + 3 600 € maximum de prestations sur bons de commande
Prestation pour la mise en œuvre du volet agricole du plan d'actions de protection du captage de Perthes-en-Gâtinais contre les pollutions diffuses	SCE	253 427,92 € (estimé)	304 113,50 € (estimé)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LA MUTUALISATION

Face à des contraintes budgétaires croissantes, l'agglomération a renforcé en 2024 sa démarche de mutualisation pour optimiser les ressources, renforcer la solidarité entre communes et améliorer l'efficacité des services publics. S'appuyant sur un cadre juridique permettant la mise en commun de moyens, la mutualisation est pilotée par le Président accompagné du Vice-Président à la mutualisation. Un groupe d'élus référents issus des communes et un poste de chargé de mission sont également dédiés à la mutualisation.

Diagnostic

Un diagnostic a été mené via 25 entretiens auprès des communes et 10 auprès des services intercommunaux, complétés par 32 questionnaires. La majorité des participants se sont montrés favorables à la démarche de mutualisation, exprimant des attentes fortes et largement partagées. Les besoins jugés prioritaires ont constitué le socle du plan d'action, conçu pour structurer et déployer la mutualisation à l'échelle du territoire, au bénéfice du plus grand nombre.

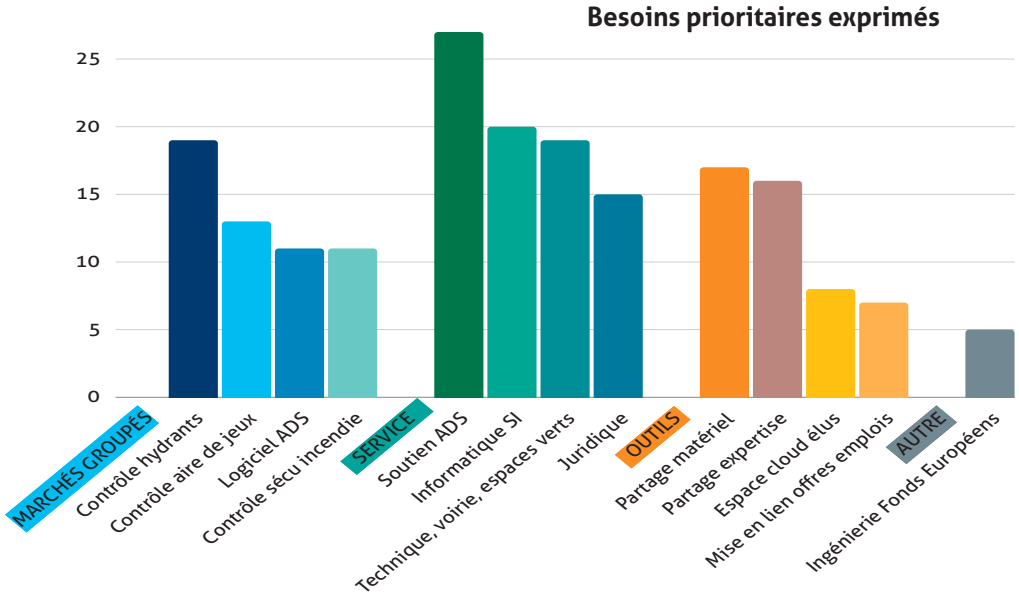

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Charte de la mutualisation

4 objectifs stratégiques

- Construire une identité territoriale
- Regrouper et rationaliser les dépenses
- Communiquer etb valoriser les compétences
- Partager et optimiser les organisations

7 principes fondateurs

- Respect des identités locales
- Volontariat
- Transparence
- Équité
- Accompagnement au changement
- Innovation
- Évaluation continue

Méthodologie

- Concertation approfondie
- Actions conduites avec rigueur
- Adaptation continue aux besoins du territoire

Plan d'action 2024-2027

Le plan organise, à court, moyen et long terme, la mise en œuvre progressive et cohérente des mutualisations, définies conjointement par le Pays de Fontainebleau et les communes, selon les priorités identifiées et les capacités de chaque acteur.

Partager du matériel
Partager l'expertise- *création de réseaux*
Partager des informations
Renforcer les groupements de commande
Mettre en place un service conseil et instruction des ADS
Mutualiser les systèmes d'information
Créer un catalogue de prestations travaux voirie et espaces verts
Développer une ingénierie en fonds européens
Apporter une assistance juridique

RDV expert accueil

Premières actions initiées

- **Réunions & gouvernance :** 3 réunions du groupe de travail des référents mutualisation (suivi du diagnostic, charte, premières actions)
- **Formation des élus :** 15 mai 2024 : formation ENSAP « Schémas de mutualisation : contexte et mise en œuvre » – 13 participants
- **Accompagnement juridique :** 3 sessions d'échanges avec juristes (urbanisme, décisions administratives, réglementation ERP)
- **RDV EXPERT :** 1ère rencontre en novembre 2024 : 20 agents d'accueil de 16 communes
- **Étude ADS :** Septembre 2024 : lancement de l'étude de préfiguration d'un service ADS (cabinet ESPELIA) Résultats attendus : fin du 1er semestre 2025
- **Groupement d'achats Sud 77** : Rappel du fonctionnement, mise à jour des conventions, incitation à de nouvelles adhésions
- **Ressources & abonnements :**
  - Abonnement collectif à La Gazette des communes pour les services intercommunaux et les 26 Maires
  - Diffusion d'informations juridiques, d'achats et de ressources pratiques
- **Outils collaboratifs :** Mise en place d'un groupe WhatsApp pour les maires et référents mutualisation (échanges d'information rapides, entraide)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les missions

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines suivants :

- la gestion administrative et statutaire du personnel (gestion des carrières, de la paie...),
- la gestion des relations avec les partenaires sociaux (organisation du comité social territorial, saisine des commissions administratives paritaires...) »,
- la gestion et l'optimisation des ressources humaines (recrutement...),
- l'organisation du travail et de la vie au travail.

Les effectifs

Au 31 décembre 2024, l'agglomération comptait 98 agents titulaires/stagiaires ou contractuels en activité, occupant un emploi permanent, à temps complet ou à temps non-complet, rémunérés :

- 54 agents titulaires ou stagiaires répartis en 29 femmes et 25 hommes.
- 44 agents contractuels répartis en 28 femmes et 16 hommes.

Nombre d'agents : répartition hommes-femmes

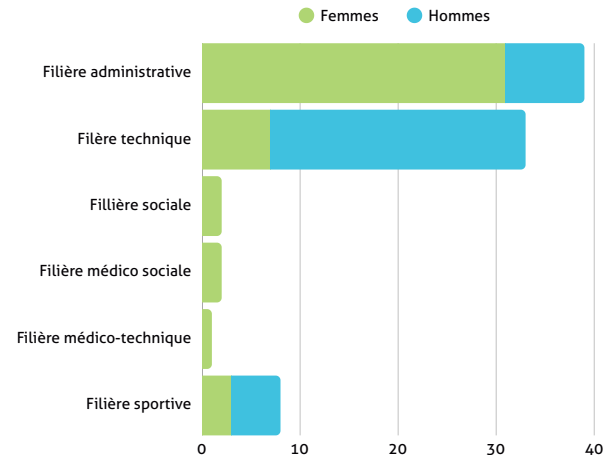

Effectifs par catégorie : répartition hommes-femmes

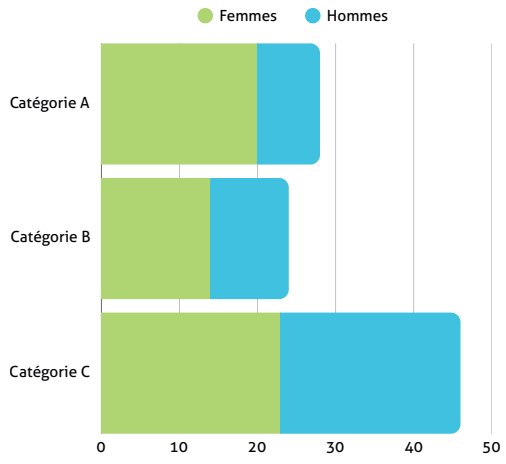

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Effectifs par moyenne d'âge

Au 31 décembre 2024, la moyenne d'âge globale est d'environ 43,2 ans (42,45 ans chez les femmes et 44,54 ans chez les hommes). On note ainsi un léger rajeunissement des effectifs en 2024.
1 femme et 1 homme ont pris leur retraite en 2024.

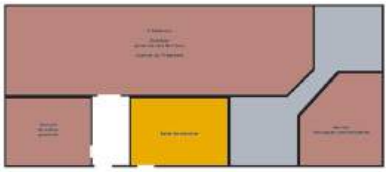

Formation

- 63 sessions de formation ont été suivies
- 325 jours de formation réalisés
- 195 jours pour les femmes et 130 pour les hommes

Dialogue social,

Tenue de 5 réunions du comité social territorial (CST)

Apprentissage

Deux apprentissages sont en cours pour un coût de 11 724 €

Télétravail

35 agents sur 98 agents titulaires/stagiaires ou contractuels exercent une partie de leurs activités professionnelles en télétravail, soit 36 % de l'effectif global, dont 71 % de femmes et 29 % d'hommes.

Action sociale

- Mise en place du forfait mobilités durables

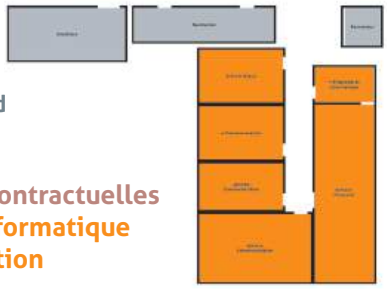

2nd

La Direction
Pôle politiques contractuelles
Pôle finances, informatique
Pôle communication

1er

Pôle administration générale, affaires juridiques et ressources humaines
Pôle cadre de vie environnement

Évènement

Déménagement dans les nouveaux locaux avec regroupement des agents venant de 6 sites différents
- 23 agents de la rue du Château
- 5 agents du Pôle dév éco
- 8 agents du Pôle Cadre de vie
- 1 agent du Pôle Sport enfance-jeunesse de Cély
- 2 agents du Pôle Sport (piscine)
- 2 agents de la Maison des sports (Stade Philippe Mahut)

Rez-de-chaussée

Pôle sport enfance jeunesse
Service maintenance et logistique
Pôle développement économique

Pôle urbanisme, habitat, mobilités

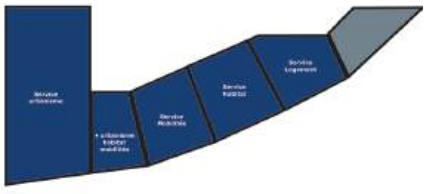

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LA COMMUNICATION

En 2024, l'ensemble des outils et supports ont été produits selon le calendrier classique des publications. Le service accompagne l'ensemble des directions et services pour valoriser et promouvoir les services à l'usager à travers la conception, création, rédaction de supports.

Les supports d'information écrits

La lettre Infos : Agglo infos

Brochure A4 de 4 à 16 pages distribuée dans toutes les boîtes aux lettres y compris Parcs d'activités et hôtels d'entreprises.
3 numéros en 2024 : janvier, avril et septembre
Tirage à 34 000 exemplaires.

Le rapport d'activités 2023

Édité à 100 exemplaires, il est diffusé au format papier à l'ensemble des conseillers communautaires et à chaque responsable administratif des mairies et responsables de services de l'agglomération.
Il est aussi disponible en version numérique sur le site de l'agglomération.

Le TEMPO

Brochure au format A6 de 24 à 36 pages parait 4 fois par an, couvrant successivement les périodes de avril à juin, juillet-août, septembre à novembre et la fin d'année.
Tirage à 56 000 exemplaires brochés à la lettre Infos (hors numéros de juillet et décembre 22 000 ex)

La brochure est déclinée mensuellement sous forme d'**affiche** posée dans des abris voyageurs du réseau de bus de Fontainebleau-Avon, dans les équipements sportifs et en quelques points dans les communes.

Un **post Facebook**, dénommé [TEMPO] relaie les événements du week-end et de la semaine à venir (50 post en 2024).

Le relais événementiel

Les affichages en abris voyageurs

L'agglomération bénéficie d'une vingtaine de mobiliers pour accueillir des affiches au format 120 par 176 cm.
En 2024 : 70 campagnes d'affichage

• 15 pour les services de l'agglomération 13 (permanences habitat, concours talents, Mai à vélo, Journée de la flamme, OT, meeting...)

• 20 pour les communes

• 10 pour les événements du Grand Parquet

• 7 pour le Château de Fontainebleau

• 18 pour oragnisateurs divers dont certains par convention(briardises, django, jeux de dames....)

Quelques campagnes de communication 2024

Les visuels — Pays de Fontainebleau

Affiche Boostez pour le dev éco : abribus + déclinaisons web, signature mail et réseaux sociaux

Les plaquettes

Services

26 COMMUNES POSTS GAGNANTS

Lancement du jeu concours "Parcours des Mascottes"
Jeu concours sur Instagram - Post avec lot à remporter tous les 10 jours

Les outils numériques de l'agglomération

L'agglo sur Facebook

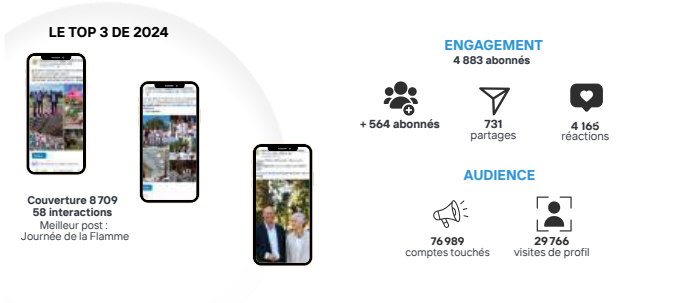

L'agglo sur Instagram

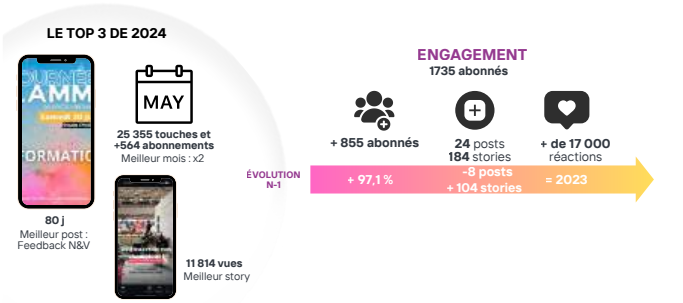

L'agglo sur LinkedIn

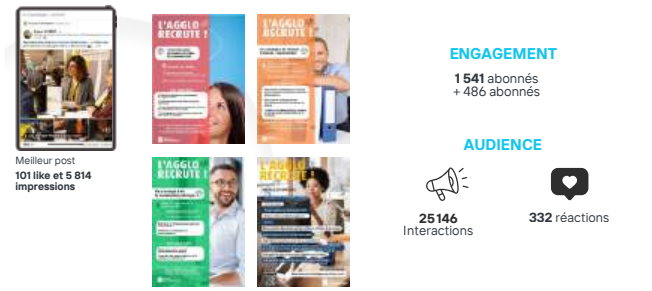

www.paysdefontainebleau.fr

Site internet

Facebook

Instagram

LinkedIn

Le site internet de la piscine

Le site de la piscine est un site vitrine permettant d'informer les usagers sur les horaires, tarifs et activités internes ou associatives. La création d'un nouveau site débute en septembre 2024 pendant les travaux de la piscine fermée à compter de juillet 2024.

Les outils numériques de l'agglomération dédiés à l'économie

Lancé en 2021, le portail économique s'est enrichi de rubriques au fil du temps.
Doté d'outils performants : annuaires, agendas, formulaires, système de vote en ligne.

18 000 utilisateurs

28 000 connexions

1 minute 21 s

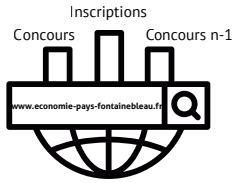

Les actualités du service éco sont relayées sur la page linkedin du Groupe : **«Le Réseau éco du Pays de Fontainebleau»,** qui compte au 31 décembre 2024 - 350 adhérents.

Les outils numériques du Grand Parquet

L'ensemble des supports numériques du Grand Parquet sont animés par le service communication de la CAPF. Site internet, réseaux sociaux.

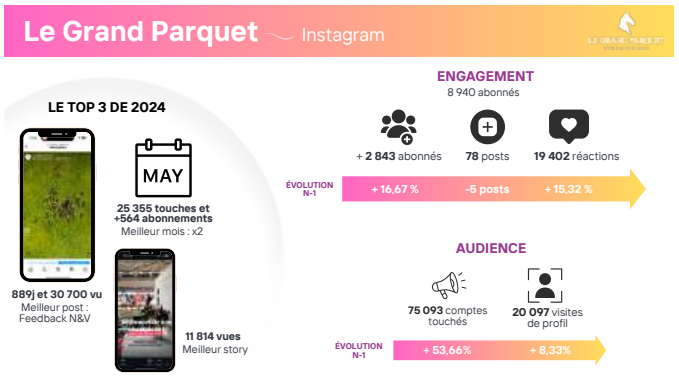

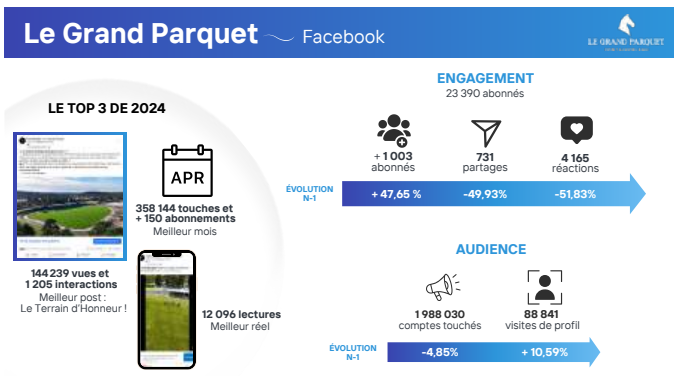

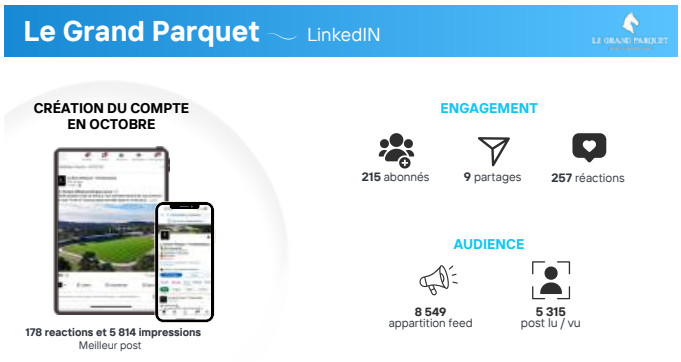

95 000 utilisateurs

137 000 connexions

1 minute 59 s

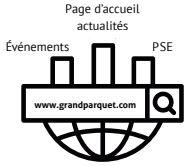

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

SOMMAIRE

- Appui aux entreprises en proximité
- Animation de l'écosystème économique
- Soutien à la création et la reprise d'entreprise
- Développement de l'économie sociale et solidaire
- Développement rural
- Développement de la filière agricole et alimentaire
- Développement touristique
- Soutien au parcours immobilier des entreprises
- Soutenir l'emploi local
- Soutien aux associations oeuvrant pour l'insertion des jeunes
- Appui aux communes en matière d'offre de santé

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Missions

Le pôle a pour mission de soutenir le développement du tissu économique du territoire et l'accès à l'emploi local.
Il déploie des services d'appui en propre et par le biais de partenariats et développe des équipements.
En complément d'actions dirigées vers les entreprises de tout secteur et à tout stade de développement, il est également missionné pour porter des actions ciblées en faveur de l'économie sociale et solidaire, du tourisme et de la filière alimentaire et agricole. Il appuie par ailleurs les communes dans leurs problématiques liées à l'offre de santé (veille, présentation d'acteurs, organisation de partages d'expériences ...).

Informer, conseiller et orienter les entreprises en proximité

L'appui individuel

Le pôle propose aux entreprises un service d'information, de premier conseil et d'orientation sur tous les sujets liés à l'implantation, à la création/reprise et au développement. En 2024, 169 entreprises ont été conseillées et orientées (118 en 2023). 33% étaient au stade de la création ou de la reprise, 67% déjà en activité (mature, en croissance, en phase de cession...).

Un large réseau d'organismes est mobilisé : les chambres consulaires, organismes de prêts d'honneur, Région Île-de-France, services de l'État, commercialisateurs de locaux professionnels, acteurs du conseil et du financement des entreprises.

L'appui en collectif

Les ateliers thématiques gratuits pour les entreprises du territoire :
• 9 ateliers ont été organisés en 2024. Ces ateliers gratuits informent sur des thématiques variées et favorisent les échanges de pratiques et d'expériences. Pour l'animation, la communauté d'agglomération mobilise des professionnels du territoire bénévoles (experts-comptables, conseils spécialisés...) et ponctuellement des organismes (ex : CCI).

4 à 13 participants par atelier

Retour sur les thèmes abordés en 2024 :
La méthode CANVAS, Comment présenter mon activité en 2 minutes, Recruter en proximité, Comment gagner du temps avec l'IA ? Repenser sa stratégie de marque face aux défis de la transition, Cybersécurité : défis et risque pour une TPE/PME, Réinterroger sa stratégie digitale, Développement durable : quelles aides ? Créer ou reprendre avec Entrepreneur#Leader.

Les principales demandes traitées concernent
• la recherche de locaux et/ou de terrrains (34%)
• la recherche d'aides financières (26%)
• un besoin d'accompagnement (20%)

33% des demandes

34% des demandes

169 entreprises conseillées

Les outils d'information à destination des entreprises :

• **un portail web** informe les entreprises sur le tissu économique du territoire et sur les dispositifs et acteurs mobilisables aux différents stades de leur projet :

- création /reprise,
- implantation,
- développement,
- difficultés,
- transmission.

L'agenda relaie les événements locaux ou à proximité du territoire. Les entreprises peuvent s'inscrire aux évènements, à la newsletter, déposer leurs candidatures aux dispositifs de l'agglo, voter en ligne lors du concours Talents, prendre contact avec l'équipe...

• **Un groupe LinkedIn** relaie les actualités des dispositifs et évènements, «Le Réseau Éco du Pays de Fontainebleau».

• **Une newsletter économique mensuelle**, dont le taux d'ouverture progresse encore (44% vs 30% en 2023).

Animer l'écosystème économique

Le concours Talents d'Entreprises

Le concours Talents d'entreprises, destiné à valoriser l'écosystème économique, met en lumière des dirigeants(es) d'entreprises inspirantes. Lancé à l'automne 2023, les lauréats de cette quatrième promotion ont été sacrés lors des rencontres économiques 2024.

• **19 candidatures,**

• **5 lauréats élus par un jury** de sélection auquel participaient notamment les lauréats de la précédente édition,

• **1 lauréat élu via le vote en ligne du public** : 2 089 votes

Prix Agriculture & Alimentation : Fromagerie Loiseau (Achères-la-Forêt)

Prix Tourisme Durable : Le Château de Bourron (Bourron)

Prix Transition Envrionnementale : Agrof'ile (Fleury-en-Bière)

Prix Créativité : Canasuc (Ury)

Prix du Public : Isabelle Nègre (Bourron-Marlotte)

Prix Innovation : Ways (Samois-sur-Seine)

Le concours 2025 est lancé à l'automne 2024.

Les rencontres économiques

La 8e édition, à destination des acteurs économiques du territoire, a rassemblé près de 350 participants. L'évènement s'est tenu le jeudi 1er février en soirée à l'INSEAD.

Les principaux objectifs de cette soirée :

- informer sur l'agglomération et ses actions en faveur des entreprises,
- s'inspirer au travers de témoignages d'entreprises lauréates de dispositifs et des lauréats du concours talents,
- mettre en réseau les participants : entreprises, élus, organismes, etc...

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutenir la création et la reprise

Les prêts d'honneur à 0%

La Communauté d'agglomération soutient deux partenaires qui financent avec des prêts d'honneur les jeunes entreprises et les repreneurs.

Initiative Melun Val-de-Seine, Sud Seine-et-Marne

Cette association accorde des prêts d'honneur à 0% à des créateurs et repreneurs, mais aussi aux professionnels de santé, des porteurs de projets agricoles ou à de jeunes entreprises pour leur projet de croissance.

Premiers secteurs des projets soutenus

- 60% commerce et réparation
- 14% Hôtels, cafés, restaurants
- 9% services aux particuliers

Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants varient de 1 000€ à 100 000€. Ils sont remboursables sur 5 ans.

Cotisation versée par l'agglomération : 24 155€

en 21 ans

239 prêts accordés
188 projets financés
125 entreprises toujours actives
464 emplois soutenus
2,7 Millions d'€ de prêts d'honneur

En 2024

67 porteurs de projets accueillis
22 avis favorables en comité d'attribution
13 projets décaissés pour un total de **197 000 €**
Un effet levier de 8.2 sur les financements bancaires
24 emplois créés ou maintenus

Réseau Entreprendre

Cette association de 70 chefs d'entreprises est engagée dans l'accompagnement de créateurs ou repreneurs d'entreprise à fort potentiel de création ou de maintien d'emplois. L'association accorde des prêts d'honneur de 15 à 50 K€ (jusqu'à 70 K€ pour des projets innovants). Les chefs d'entreprises adhérents accompagnent les entrepreneurs pendant 2 ans bénévolement.

Subvention versée par l'agglomération : 6 000 €

En 2024

10 dirigeants d'entreprises locales adhérents
27 porteurs de projets accueillis
2 projets éligibles présentés à sélection
2 lauréats repreneurs
35 emplois créés ou maintenus
145 000 € de projets décaissés

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutenir l'Économie Sociale et Solidaire

Le Pays de Fontainebleau a amorcé en 2021 une politique en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et plus largement des entrepreneurs qui placent l'utilité sociale au coeur de leur activité.

Partenariat avec France Active Seine-et- Marne Essonne

Cette association œuvre depuis plus de 25 ans sur les deux départements. Elle accompagne notamment les acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS).

Afin de faciliter le développement de leur activité, les acteurs de l'ESS peuvent être accompagnés par l'association à tous les stades (idée, émergence, consolidation et développement) à travers différents dispositifs d'accompagnement et de financement.

Programme « Boostez votre idée d'entreprise engagée »

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté d'agglomération a proposé une 4e édition de ce programme destiné à des porteurs d'idées d'entreprise engagée.

Elle a ainsi offert un mois d'accompagnement à 5 projets :

- un atelier de reconditionnement et de réparation de matériel informatique,
- un projet pour valoriser les artisans locaux des activités collectives,
- pour se reconnecter à la nature et apaiser l'éco-anxiété,
- un tiers-lieu artistique et culturel,
- une application pour accompagner les enfants neuro-atypiques.

La matinée « Forum ESS mode d'emploi »

Cette 1ère édition s'est tenue la matinée du 8 novembre au Grand Parquet à Fontainebleau.

Véritable outil au service des acteurs de l'ESS de Seine-et-Marne, le forum avait pour objectif de faire connaître les offres de services aux associations, coopératives, entreprises d'utilité sociale, porteurs de projet d'utilité sociale ou encore entreprises en réflexion d'évolution dans l'ESS.

Après la plénière, les 17 acteurs ont accueilli les visiteurs sur leur stand durant toute la matinée. Le forum est aussi l'occasion de créer un espace de rencontre et de connexion entre les acteurs de l'accompagnement et du financement.

Les exposants :

Accompagnement et financement des acteurs de l'ESS

- France Active Seine-et-Marne Essonne, URSCOP, CRESS

Appui du territoire

- Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

RH / Formation / Compétences

- Service d'appui RH par Seine-et-Marne Attractivité, Uniformation, Sinacté, Passerelles & Compétences

Financement

- Programme LEADER par Seine-et-Marne Attractivité, Fondation MACIF

Éducation / services aux familles

- Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne, Fédération familles rurales de Seine-et-Marne, Union Départementale des Associations Familiales

Innovation sociale et numérique

- Brie'Nov

Acteurs du sport et de la culture

- Comité Départemental Olympique et Sportif 77, Collectif Scènes 77, Profession Sports et loisirs franciliens.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutenir le développement rural

Le soutien au déploiement de deux programmes de financements européens Leader

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'attribuer des aides provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural. Il s'agit en particulier de soutenir des filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité, de redynamiser la vie rurale et de valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur. Les financements peuvent être alloués à des structures privées (entreprises, associations...) ou publiques. Ainsi, les projets inscrits dans le tourisme rural, vert et fluvial ou encore dans l'économie de proximité figurent dans le type de projets éligibles.
Suite aux candidatures déposées par Seine-et-Marne Attractivité et le PNR du Gâtinais français auprès de la Région Île-de-France en 2023, l'année 2024 a été marquée par le démarrage opérationnel des nouvelles programmations Leader sur la période 2023-2027.

• Leader PNR Gâtinais français : il concerne les projets sur les communes situées au sein du périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français ainsi que la commune de Noisy-sur-École. Le programme dispose d'une enveloppe de 1,3 millions d'euros de fonds FEADER.
La Communauté d'agglomération contribue au financement de l'animation et gestion du programme pour la commune de Noisy-sur-Ecole (car non membre du Parc) : maximum 603€ par an

• Leader Sud 77 : il concerne les projets sur les autres communes de la Communauté d'agglomération. Le programme dispose d'une enveloppe de 1,161 millions d'euros de fonds FEADER.
La Communauté d'agglomération contribue au financement de l'animation et gestion du programme pour toutes les communes couvertes par le programme : 23 centimes d'euro par habitant par an, soit 11 514,49€ pour l'année 2024

Le développement de la filière agricole et alimentaire

La démarche de développement des approvisionnements de proximité dans la restauration collective publique amorcée en décembre 2018 s'est poursuivie avec ce double objectif : renforcer les filières alimentaires locales et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'alimentation. Ces ambitions croisées sont inscrites dans le projet de territoire et dans le plan climat du Pays de Fontainebleau.

Concernant la restauration collective, plusieurs constats ont été partagés entre les communes : une qualité des repas servis jugée variable et trop souvent décevante ; un suivi d'exécution des marchés souvent difficile ; la non correspondance entre les attentes des communes, le coût d'achat des repas (en hausse) et la qualité des repas fournis par les prestataires.

Les réflexions sur les leviers d'actions en la matière ont amené la Communauté d'agglomération à s'interroger en 2024 sur la faisabilité juridique de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif pour réunir, à ses côtés, l'ensemble des acteurs de la filière agricole alimentaire (exploitants, artisans, transporteurs,...) et identifier les modalités adéquates pour répondre aux objectifs de développement des approvisionnements locaux et de qualité dans la restauration collective.

Une étude a été menée pour questionner la faisabilité organisationnelle, juridique et financière de création d'une SCIC en vue de porter un dispositif de fourniture de repas en circuits alimentaires de proximité. L'étude a été confiée à la Chambre d'agriculture et au Cabinet Delsol.

Le coût total de cette étude s'est élevé à 37 596 €, dont plus de 70% a été subventionné par l'Ademe au titre du Fonds aux études d'alimentation durable.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutenir le parcours immobilier des entreprises

Les 8 Parcs d'Activités Économiques

Au 31 décembre, l'agglomération gère 8 parcs d'activités situés sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, et un sur Samoreau et Vulaines- sur-Seine.

Ces zones représentent 95ha et accueillent environ 170 entreprises.
L'année 2024 a été marquée par le renouvellement des bandes de roulement, la poursuite du remplacement des éclairages en leds ainsi que des Ris et des panneaux de rue de la ZAE de La Sablière à Bourron-Marlotte.
Le Portail économique informe les entreprises de l'offre immobilière et foncière du territoire sur la page S'implanter et propose des conseils techniques, juridiques, ... :

- l'offre d'immeubles de bureaux,
- les 8 parcs d'activités communautaires,
- les données publiques sur les transactions,
- les conseils en urbanisme, fiscalité.

Page s'implanter

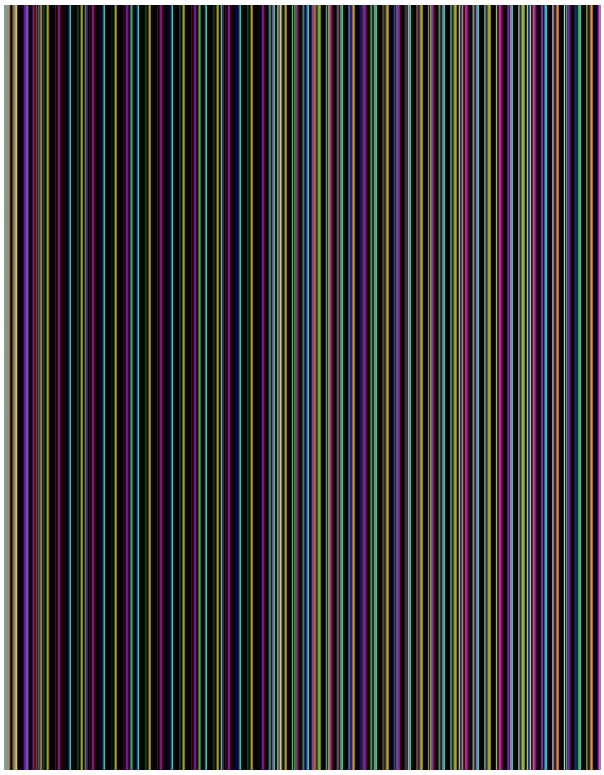

Participation au SIMI 2024 sur le stand départemental

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau était au SIMI, salon de référence de l'immobilier d'entreprises à Paris réunissant les acteurs clés de l'immobilier d'entreprise ainsi que les territoires.
Présente sur le stand du Département de Seine-et-Marne, cette participation a été l'occasion de promouvoir la Communauté d'agglomération et ses projets, d'établir de nouveaux contacts et de partager des retours d'expérience. Cet évènement permet notamment aux acteurs de faire le point sur les enjeux d'adaptation de ce secteur en pleine mutation face aux défis environnementaux, économiques et sociétaux.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Le centre de co-working et de bureaux flexibles

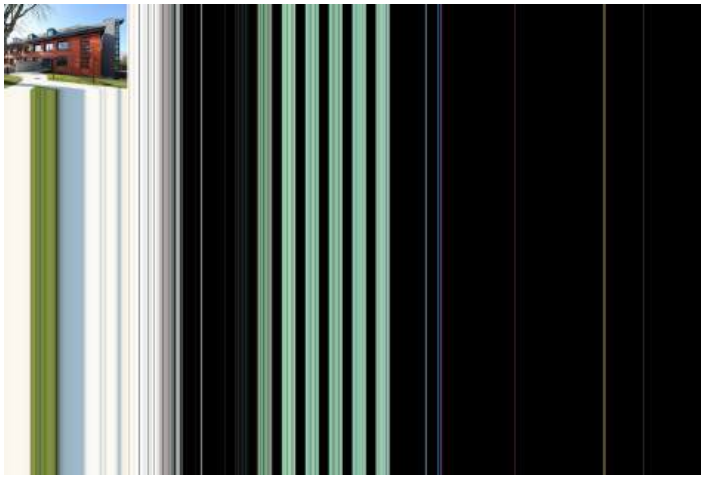

Le site, propriété de l'agglomération est exploité depuis le premier septembre 2014 en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau.
L'année 2024 a été marquée par un taux d'occupation des bureaux à un niveau très élevé toute l'année (entre 87% et 95% selon les mois).
La garantie d'exploitation (indexée sur les prestations prises par les jeunes entreprises en pépinière) versée par la Communauté d'agglomération s'est établie à 59 825€ HT

Chiffres clefs 2024
- 48 sociétés clientes en bureaux privatifs, cloisonnés ou en espace ouvert
- 200m² de coworking sans espaces privatifs

CA 2024 : 550 685€HT
Redevance versée à la Communauté d'agglomération : 120 785€

Les bureaux en pépinière pour des jeunes entreprises

La Communauté d'agglomération propose des bureaux en pépinière pour des jeunes entreprises talentueuses qui peuvent bénéficier de ce coup de pouce pendant au maximum 4 ans.
Les bureaux de la pépinière d'entreprises du Pays de Fontainebleau sont situés au sein du Centre Stop & Work. L'entrée en pépinière se fait sur candidature auprès de la Communauté d'agglomération et audition devant le comité de sélection composés d'acteurs du tissu socio-économique local.
Les espaces de travail proposés sont soit des bureaux fermés, soit des bureaux décloisonnés, soit des emplacements non privatifs dans le salon d'affaires.

Camille et Benoît Losset, inöuqa

En 2024, 2 nouvelles jeunes entreprises ont été admises :

inöuqa : jeu de construction modulable de cabanes à taille réelle, conçu pour stimuler l'imagination, la motricité et l'autonomie

Lockiin : escape game sur table qui prend la forme d'une boite en bois compacte, facile à transporter et rapide à mettre en place.

Frédéric Rimbaud, Lockiin

Au 31 décembre, 4 entreprises sont en pépinière :
- QBook (entrée le 24/06/2022)
- waYs (entrée le 01/02/2023)
- inöuqa (entrée le 29/06/2024• Lockiin (entrée le 09/09/2024)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutenir l'emploi local

Parution de l'annuaire des formations initiales locales 1ère édition

Fruit d'un travail collaboratif avec les établissements du territoire, l'annuaire des formations de l'enseignement supérieur, professionnel et technologique présentent celles dispensées sur le Pays de Fontainebleau.
Cet outil a été réalisé en premier lieu à destination des employeurs locaux afin de faciliter l'identification des formations dans le cadre de leurs recrutements de stagiaires, alternants et jeunes diplômés ou encore de projets à confier aux étudiants au cours de leur année. Une version existe également pour les jeunes et leurs familles.

Cet annuaire met en valeur la richesse et la diversité des formations et des compétences disponibles sur le territoire : commerce, droit, environnement, hôtellerie/restauration, tourisme, production, santé, social, sciences, sciences politiques, sport, loisirs, technologies de l'information et de la communication, vie et gestion des organisations ...

Les formations sont consultables par thématiques, niveaux et par établissements.

Les employeurs ont la possibilité d'accéder aux contacts des référents de formation au sein des établissements, aux débouchés métiers et aux périodes de stage ou d'alternance.

L'annuaire est disponible sur le portail économique du Pays de Fontainebleau pour les employeurs et sur le site de la Communauté d'agglomération dans la rubrique Emploi/Formation pour les jeunes et leur famille.

En complément de cet annuaire, la Communauté d'agglomération projette d'organiser un temps fort annuel pour faciliter la rencontre entre établissements et employeurs locaux.

12 établissements
12 domaines de formation
du niveau 3 au niveau 7

1ère édition de l'Atelier « Recruter en proximité ; acteurs et aides mobilisables »

Cet atelier à destination des entreprises a été conçu et animé par la Communauté d'agglomération pour faciliter l'identification des dispositifs et des interlocuteurs à mobiliser pour optimiser ses chances de recruter en local.
Recruter et fidéliser ses salariés est un sujet crucial pour toute entreprise en développement ou en renouvellement de ses effectifs. Recruter en proximité a pour conséquence de limiter le temps de trajet domicile-travail et revêt plusieurs intérêts : pour le salarié en matière d'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, à l'échelle de l'entreprise en matière de fidélisation (liée à ce meilleur équilibre) et à l'échelle du territoire en matière environnementale (diminution des émissions liées au transport).

Enrichissement des contenus d'information sur les sites internet

La création d'une rubrique Emploi/formation a vu le jour sur le site de la Communauté d'agglomération permettant aux familles d'être informées sur les interlocuteurs pouvant accompagner les élèves scolarisés et les jeunes déscolarisés sur les sujets d'emploi, d'insertion, de la formation et de l'orientation mais également sur les évènements locaux tels que les journées portes ouvertes des établissements scolaires.
Le portail économique a également vu ses rubriques « recruter un candidat » et « former un salarié » s'enrichir afin d'informer les employeurs sur les aides financières existantes et leurs conditions d'attribution mais aussi sur les dispositifs et les coordonnées des acteurs d'appui au recrutement et des établissements de formations locaux pouvant être sollicités en fonction de leur besoin.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutien aux associations œuvrant pour l'insertion des jeunes

Soutien à l'École de la 2e Chance : un acteur clef de l'insertion des jeunes

L'Agglomération participe au financement des actions des Écoles de la 2e chance de Montereau et de Melun. Ces deux sites accueillent mineurs et jeunes adultes du Pays de Fontainebleau et leur permettent d'alterner période de formation rémunérée et stages en entreprise pour valider un projet professionnel.

Durant leur parcours, ils sont accompagnés par les formateurs de l'école et rencontrent des professionnels venant leur parler de leur métier ou les préparer à l'entrée sur le marché du travail.

En 2024, après la réouverture des écoles du 77, les jeunes concernés ont participé à différentes actions à visée professionnelle mais aussi de sensibilisation ou encore citoyennes et solidaires.

12 jeunes de la CAPF suivis
1 sortie en formation qualifiante
1 sortie en CDI

Subvention versée pour l'année 2024 : 10 000€

Soutien à la Mission Locale de la Seine-et-du-Loing

La Communauté d'agglomération a renouvelé son soutien à la Mission Locale.

Cette association a une mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés et, notamment, ceux résidant sur le Pays de Fontainebleau.

Elle les accompagnent, les orientent et les informent sur les sujets concernant leur insertion sociale et professionnelle.

La CAPF a participé au financement de quatre actions : Dispositif Déclic Emploi, Plan local de santé jeunes 16 à 25 ans, Jobs à la journée et Connexions jeunesse : aller vers les jeunes qualifiés «invisibles».

316 jeunes de la CAPF
55 jeunes - Déclic Emploi
34 jeunes - Santé
26 jeunes - Jobs à la journée
27 jeunes - Invisibles

Subvention versée pour l'année 2024 : 54 409€

Appui aux communes sur les enjeux de la santé et du parcours de soins

La santé et le parcours de soins des habitants sont des sujets de préoccupation forts des élus des communes du territoire : l'amélioration de la situation actuelle a été placée comme la troisième action prioritaire au sein du Projet de territoire. Dans ce contexte, un groupe de travail a été lancé en 2022 pour amorcer une réflexion commune à l'échelle du Pays de Fontainebleau sur ce sujet.

Réunions du Groupe de travail en 2024

Les réunions se sont poursuivies, les élus ont été réunis à l'occasion d'un cycle de rencontres regroupant les communes d'un même secteur géographique. Elles ont ainsi pu être informées des dernières actualités de la veille réalisée par la Communauté d'agglomération (acteurs, dispositifs, retours d'expérience d'autres territoires...) et échanger sur leurs projets, leurs besoins et leurs préoccupations, ce qui a permis d'enrichir le plan d'actions au fil de l'année.

La plénière du groupe de travail s'est tenue le 10 décembre 2024. Elle a donné lieu à la restitution des actions portées.

Recensement des cabinets vacants

Le recensement des cabinets vacants et des maisons de santé était l'un des sujets prioritaires du plan d'actions. Les communes ont été mobilisées pour mutualiser cette veille afin d'orienter au mieux les professionnels de santé dans le cadre de leur projet d'installation sur le Pays de Fontainebleau.

Attractivité du territoire : journée de découverte des internes du Centre Hospitalier Sud 77 et de la Communauté Professionnelle Territoriale en Santé Sud 77 (CPTS Sud 77)

Un groupe de travail piloté par des professionnels de santé du territoire réunis en association (CPTS Sud 77) a été constitué afin de travailler sur la fidélisation des internes après leurs études. Pour cela, il organise notamment des journées de découverte. Les Communautés de communes et d'agglomération du Sud 77 ont été sollicitées pour contribuer à cette promotion du territoire. L'agglomération a financé une activité escalade et a confié son organisation à son office de tourisme, Pays de Fontainebleau Tourisme.

Relais communication des actions de prévention santé sur les supports de communication de la Communauté d'agglomération.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Soutenir le développement touristique

Le projet de développement du Port de Valvins

Le projet vise à renforcer l'offre du port en matière sportive et à développer une offre de loisirs et de tourisme. L'ambition poursuivie est double : offrir un nouveau lieu de loisirs sportifs à destination des habitants et disposer d'une nouvelle porte d'entrée touristique sur le Pays de Fontainebleau.
Le passage de l'eurovéloroute « La Scandibérique » à proximité est identifié comme un des leviers de développement avec la perspective d'attirer un public adepte de loisirs de pleine nature et itinérants.
L'année 2024 a été marquée par la fin des travaux portant sur le renouvellement et la mise aux normes des pontons existants afin de permettre d'enclencher ensuite le projet de développement pour accueillir des activités de loisirs et de tourisme.
Dans ce cadre, les travaux ont consisté en :

- une remise à neuf des pontons,
- une remise aux normes des réseaux (eau et électricité) sur les pontons,
- un changement des dispositifs de sécurité sur le port (passerelles, garde-corps, portes anti-intrusions),
- l'installation d'une pompe des eaux usées qui permettra aux plaisanciers de vider leur cuve sur un emplacement dédié.

Les travaux ont été réalisés par la société HANSEN Marine.
Coût total de l'opération : un peu plus de 760 000 € HT pour laquelle 304 000 € de co-financements, soit 40% du montant des travaux, ont été obtenus dans le cadre du Contrat Intercommunal de Développement avec le Département de Seine-et-Marne.

Port de plaisance - Valvins (Avon)

Maisons forestières cédées par l'Etat : acquisitions réalisées et étude de reconversion lancée

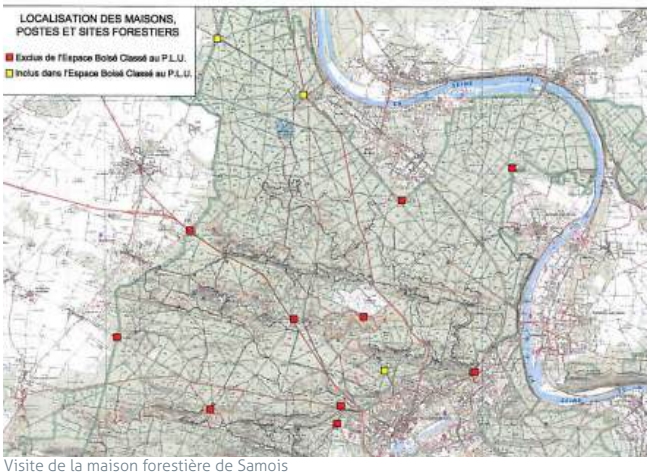

Visite de la maison forestière de Samois

Dans le cadre de mises en vente de Maisons forestières engagées par l'Etat depuis 2020, le territoire a d'ores et déjà acquis 4 sites afin de préserver et valoriser ce patrimoine forestier (3 acquises par la Communauté d'agglomération, 1 acquise par la Ville de Fontainebleau). Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a lancé fin 2023 une étude portant sur la définition d'une stratégie de reconversion des maisons forestières cédées par l'Etat.
L'ambition poursuivie est d'inscrire ces maisons dans l'offre d'attractivité et de tourisme durable du territoire et de contribuer à organiser la forte demande liée à la forêt et aux loisirs « nature ».
L'étude, réalisée par le bureau d'étude Maitres du Rêves s'est terminée en juillet 2024.
Elle a permis de dresser notamment des états des lieux techniques et urbanistiques pour chaque maison et organiser un travail de positionnement marketing des nouvelles offres pouvant être accueillies dans chacune avec des premières projections financières.
Un travail préalable sera nécessaire avec les services de l'Etat (notamment pour clarifier et mettre à jour des périmètres urbanistiques). Cela sera une étape essentielle pour valider les travaux réalisables et la compatibilité avec les destinations pressenties, avant d'envisager de mettre en œuvre un processus de publicité pour une recherche d'exploitants.
Pour rappel, la communauté d'agglomération a bénéficié d'une subvention du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire au travers du dispositif « Destination France 2023 » à hauteur de 61,47 % du coût total.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LE GRAND PARQUET

L'activité événementielle

Ce site multi-activités de 26 hectares est ouvert toute l'année avec une équipe de 10 personnes pour :

- 29 manifestations dont 9 hors équestres
- 101 jours d'évènements (97 en 2023)
- 25 529 chevaux
- 82 jours de compétition équestre
- 19 jours d'évènement hors équestre (11 en 2023)
- 46 jours de formation équestre (25 en 2023)
- 125 Journées de montage et démontage
- 272 jours d'occupation hors séminaire (261 en 2023)

TEMPS FORTS
Accueil des Tests Events en amont des JOP 2024 dans le cadre du Printemps des Sports Équestres organisé par GL Events

Travaux sur le site

- Création d'un carrefour à feux par le Département
- Poursuite des travaux de modernisation du site par la Communauté d'agglomération

Chiffre d'affaires

- Location terrains et concours 459 185€
- Location pour des Entrainement 17 250k€
- Location de boxes 62 621 €
- Location de salles 8 050 €
- Halte : 58 chevaux soit 8 525€
- Boutique 13 610 €

Participation en novembre à Equita Lyon, premier salon français du cheval. À cette occasion, tous les partenaires équestres du Pays de Fontainebleau étaient réunis (EME, Grand Parquet, Caval&Go, Fontainebleau Cheval...).

Communication - promotion

- Réseaux sociaux

Une forte progression des abonnés et de l'audience

- Instagram : + 2843 abonnés soit +16.67%) et 75 093 comptes touchés soit +53.66%)
- Facebook : + 1003 abonnés soit +47.65% et 1 988 030 comptés touchés
- LinkedIn : création du compte en octobre

LE GRAND PARQUET
FONTAINEBLEAU

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

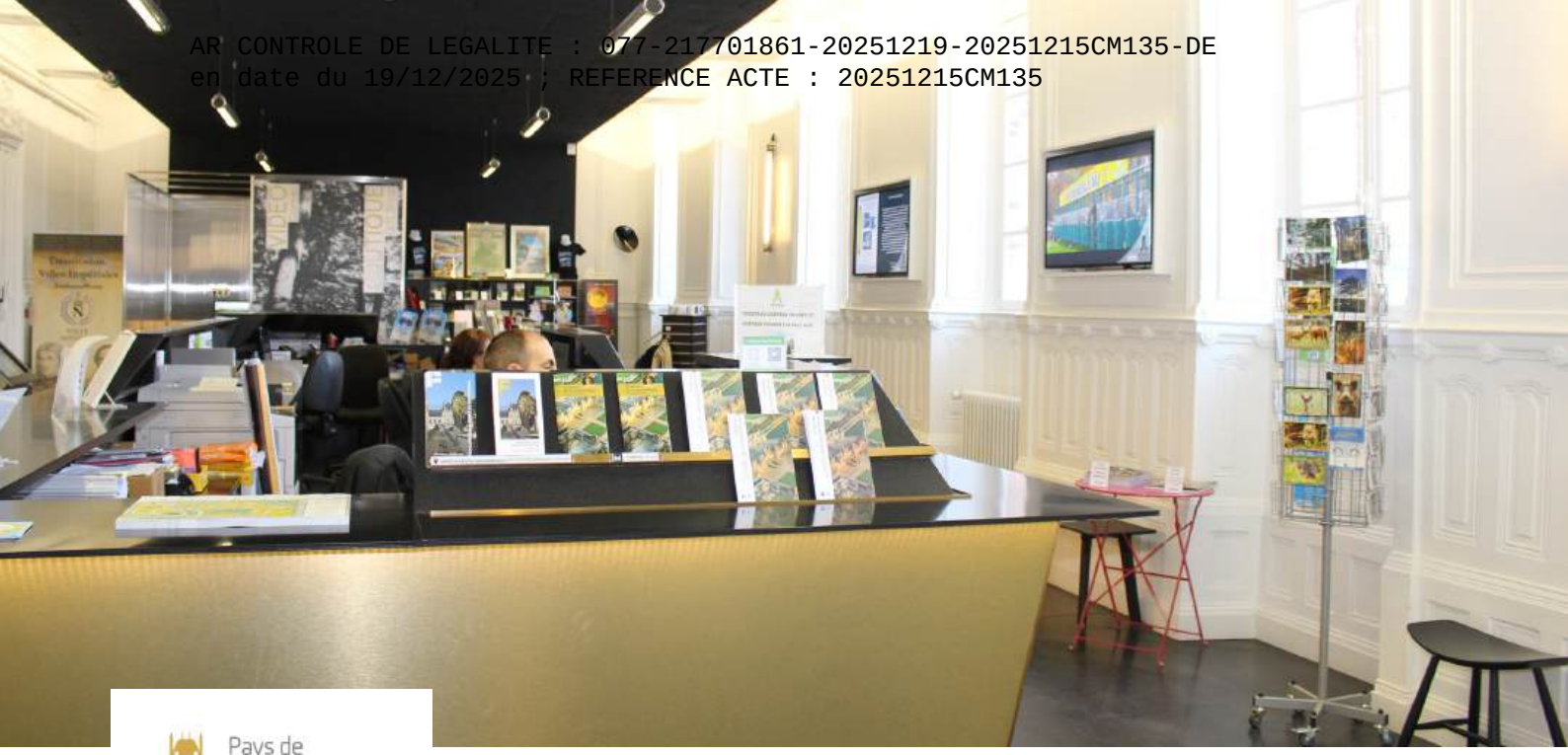

PAYS DE FONTAINEBLEAU TOURISME

L'année 2024 a une nouvelle fois connu un accroissement de la fréquentation touristique sur le Pays de Fontainebleau. Cela concerne aussi bien les sites culturels comme le Château, les grands événement (Printemps des Sports Équestres et Festival Django Reinhardt pour ne citer qu'eux), la Forêt de Fontainebleau et les hébergements. Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ont également largement marqué notre territoire, avec l'accueil de la délégation coréenne (plus de 200 athlètes) et la délégation d'athlétisme irlandaise (une trentaine d'athlètes). Autre événement de taille en 2024 au Grand Parquet : les Test Events, événement équestre de haut niveau qui a servi de préparatif aux champions pour les JOP.
Tout au long de l'année, l'Office Tourisme a mis en œuvre des actions diversifiées pour valoriser le territoire, sur toutes les thématiques fortes (forêt, culture, cheval, impressionnisme, Seine, art de vivre...) avec comme ligne conductrice de faire du territoire une destination « d'exception » autour de la marque « Voyage au Pays de Fontainebleau » : accueil de groupes et délégations, opérations de promotion, actions de communication multi-canal, accueil du public individuel.

Faits marquants JOP Paris 2024

• Accueil de deux délégations sportives : Corée du Sud logée au CNSD et Irlande logée dans un hôtel.
• Accueil au Grand Parquet des Test Events des JOP dans le cadre du Printemps des Sports équestres organisé par GL Events

Accueil

41 900 visiteurs dans les 2 espaces d'accueil Fontainebleau et Barbizon (41 600 en 2023) : l'année a été marquée par une progression de la clientèle étrangère passant à 26%,
Top 5 étrangers : Belgique, Allemagne, Royaume-Uni, Etats-Unis, Pays-Bas.
Outre l'accueil physique, l'équipe assure un accueil par tchat, téléphone, et mail.
Les outils digitaux ont été encore renforcés (bornes numériques extérieures, tablettes numériques dans des hôtels, table tactile dans le BIT de Fontainebleau).

Boutique et billetterie

Les chiffres d'affaires ont progressé en 2024 :
Boutique (refonte espaces et extension gamme) : 42k€ (+7.3%)
Billetterie : 10k€ (+55%)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Communication :

• Campagne de communication dédié avec Atout France Corée en partenariat avec le Château de Fontainebleau.
• Le carnet de voyage a été traduit en coréen et a été digitalisé en EN/FR
• Vidéos portraits de champions
• Édition de 3 plans touristiques
• Brochures groupes et affiches en coréens
• Campagnes médias
• Accueil presse/TV médias coréens et français
• 3 expos photos sur le parvis de la gare Fontainebleau-Avon
• 7e année de progression du site internet avec la page itinéraires pédestres la plus consultée et 1 744k affiches de fiches de circuits

Promotion

La destination est valorisée à l'échelle nationale et internationale dans le cadre de partenariats : Seine-et-Marne Attractivité, Atout France, Choose Paris Région, Office de tourisme et des congrès de Paris (Paris Je t'Aime)

• Accueil des délégations JOP
• Participation à 6 salons professionnels dont le salon Equita Lyon avec les partenaires équestres locaux
• Organisation de 3 Eductours

Commercialisation

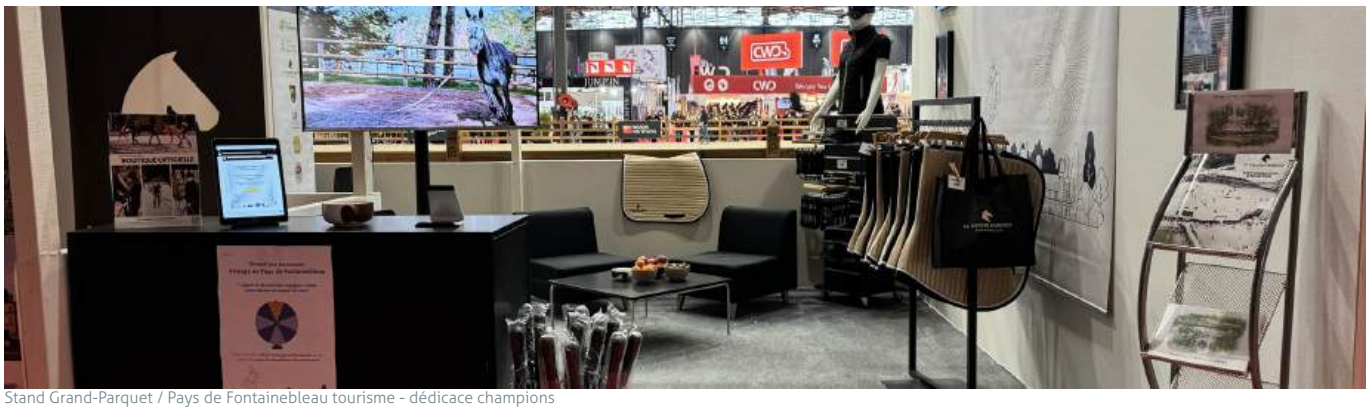

Stand Grand-Parquet / Pays de Fontainebleau tourisme - dédicace champions

L'office assemble et distribue des prestations touristiques : vente en ligne d'activités pour les individuels et conception de packages personnalisés pour les groupes loisirs ou affaires.

• 300 groupes/clients reçus et un nombre de personnes accueillies en hausse (12 453)
• 300 000€ reversés aux prestataires du territoire

Un chiffre d'affaires en hausse de 60% avec un taux de transformation des devis en hausse (68% suite à devis) et

• Des clients groupes prestigieux : concert des étudiants américains (1 500 personnes) ; Hermès, Accor, BNP, SNCF, Henkel, etc...
• Prestation de prospection groupes affaires confiée à Business Premium : 170k€ de recettes générées auprès des partenaires locaux

Le suivi de la collecte de la taxe de séjour

Au barème voté par le conseil communautaire, s'ajoutent :

• une taxe additionnelle départementale de 10%
• une taxe additionnelle régionale de 15% reversée à l'établissement public «Société du Grand Paris»
• une taxe additionnelle régionale de 200% reversée à Ile-de-France Mobilités.

Le produit de cette taxe (hors taxes additionnelles) permet à Pays de Fontainebleau Tourisme d'assurer les missions qui lui sont confiées par la Communauté d'agglomération.

En 2024, cette ressource a représenté de l'ordre de 65% des recettes de l'Office de Tourisme
Taxe de séjour perçue : 969 717,71€, dont 59,77% reversés par des opérateurs numériques

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

URBANISME HABITAT MOBILITÉS

SOMMAIRE

URBANISME
• Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal
• Les périmètres délimités des abords des monuments historiques
• Les sites Patrimoniaux remarquables
• Le Règlement Local de Publicité intercommunal

HABITAT
• Le Programme Local de l'habitat
• La révision du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement
• Accueil des gens du voyage
• Amélioration de l'habitat
• Le logement social

MOBILITÉS
• Les réseaux de bus
• L'accessibilité des arrêts de bus
• La politique cyclable
• L'offre ferroviaire

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

URBANISME

Accompagnement des communes

L'agglomération accompagne et apporte son expertise sur les procédures d'évolution des PLU communaux. Le conseil municipal délibère en amont aux différentes étapes de ces procédures dont il a l'initiative. Il peut suivre leur déroulement. Des outils d'information et de concertation sont mis en place. Le conseil communautaire approuve chaque étape.
Les communes continuent d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme qui sont réceptionnées en mairie et sont délivrées par le Maire de la commune.

En 2024, l'agglomération a assuré la gestion de 4 procédures et 2 recours gracieux ou contentieux à l'encontre des PLU approuvés.

Deux Approbations de procédures
• Révision allégée n°3 du PLU d'Ury
• Modification simplifiée n°1 du PLU de Boissy-aux-Cailles

Deux autres études lancées précédemment et encore en cours

• Révision allégée n°4 du PLU de Fontainebleau-Avon uniquement sur Fontainebleau

• Mise en compatibilité n°3 du PLU de La Chapelle-la-Reine avec une déclaration de projet

Accompagnement de projets d'aménagement sur le territoire

Le service urbanisme a accompagné les communes par :

• des conseils juridiques pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,

• des conseils sur des projets importants d'aménagement et de construction en participant à l'élaboration ou réflexion de montage des Projets Urbains Partenariaux.

Le PLUi, document d'urbanisme unique en cours d'élaboration, couvrira à l'horizon 2025 le territoire des 26 communes membres du Pays de Fontainebleau et se substituera, dès qu'il sera exécutoire aux documents d'urbanisme communaux existants.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté d'agglomération a prescrit l'élaboration de son PLUi le 24 mars 2021. Un travail important de co-construction avec les communes a eu lieu tout au long des études (diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, règlement écrit et graphique, Orientations d'Aménagement et de Programmation thématiques et sectorielles) jusqu'à l'arrêt du dossier par le conseil communautaire le 27 juin 2024.

Le conseil communautaire a également redébattu du PADD le 28 mars 2024 afin de prendre en compte les retours des conseils municipaux et de l'avancée de l'étude. Le conseil communautaire a également tiré le bilan de la concertation avec la population en rappelant l'ensemble des dispositifs mis en place permettant à la population de s'informer et de s'exprimer sur la démarche.

Les outils de concertation avec la population

Afin d'aboutir à un document partagé et compréhensible par tous, la Communauté d'agglomération a mis en place différents moyens d'informer et de concerter avec la population sur le projet de PLUi :

- la plateforme PLUi (4 articles publiés) permettant d'accéder aux informations relatives à la procédure d'élaboration et aux études
- une page dédiée à la procédure du PLUi sur le site internet de l'agglomération
- 3 articles pour le web et 3 articles dans la Lettre d'infos du Pays de Fontainebleau
- un registre papier au siège de l'agglomération et dans 4 mairies du territoire,
- un recueil des observations par une adresse électronique et par courrier postal,
- un registre électronique,
- un atelier avec les exploitants agricoles
- une exposition pédagogique sur la démarche PLUi,
- une réunion publique d'information et d'échanges le 2 avril 2024 à Fontainebleau,
- une carte participative permettant d'apporter des contributions localisées sur le territoire

La finalisation de la procédure de PLUi

Après une phase intense d'élaboration des différents documents composant le PLUi et notamment les documents opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme futures, le cabinet CITADIA et les services de la CAPF ont accompagné les élus sous différentes formes afin de formaliser des règles aussi bien générales que locales :

- 4 comités de pilotage/technique
- 1 conférence des Maires avant l'arrêt
- 26 permanences communales
- 1 réunion avec les personnes publiques associées

La consultation des acteurs et partenaires sur le projet de PLUi

Une fois le PLUi arrêté, les 26 conseils municipaux de la communauté d'agglomération ont été consultés. Ces derniers ont tous rendu un avis favorable avec observations (plus de 250).

A suivi la consultation des personnes publiques associées et consultées (État, Région, Département, Chambres consulaires, Architecte des Bâtiments de France, Parc Naturel Régional du Gâtinais français, ...), de la Commission Départementale des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe).

Le service urbanisme de la Communauté d'agglomération a sollicité ces consultations, accompagné les communes dans la formalisation de leur avis, proposé des réponses aux élus pour leur prise en compte dans les documents du PLUi.

3 Conférences des Maires ont été organisées afin d'exposer les avis sur le projet de PLUi arrêté et d'arbitrer leur prise en compte au sein des documents.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Les Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques

Rapport de présentation du PDA d'Achères-la-Forêt (77) - 12

L'élaboration du PLUi est une démarche propice à la modification des périmètres des abords des monuments historiques. Une étude a donc été mise en œuvre parallèlement à l'élaboration du PLUi.
Les Périmètres Délimités des Abords (PDA) des monuments historiques sont des servitudes d'utilité publique qui « protègent les immeubles ou ensemble d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ».
Ils viennent réajuster les périmètres de 500 mètres de rayon autour des abords des monuments historiques existants et générés automatiquement lors de l'inscription ou du classement d'un monument historique. Au sein du PDA, la notion de co-visibilité n'existe plus, il n'y a donc plus d'avis simple (consultatif) de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'ABF doit donner son accord (considéré comme un avis conforme) sur tout projet de construction et d'aménagement sur lequel il est consulté. Ainsi, après un travail d'échanges et de co-construction avec les communes et l'Architecte des Bâtiments de France, 18 PDA (24 abords de monuments historiques concernés) ont été retenus et arrêtés en conseil communautaire du 27 juin 2024.

Gestion des procédures SPR pour le compte des communes

Contexte
Les « Sites Patrimoniaux Remarquables » (SPR) sont des outils de protection pour les secteurs à haute exigence patrimoniale (urbain, paysager, monuments historiques).

Objectifs
Les SPR protègent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.
Ainsi, tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France sans exception.
Trois SPR existent sur le territoire : Barbizon, Bourron-Marlotte et Fontainebleau-Avon.
Une procédure de modification du SPR de Bourron-Marlotte a été poursuivie mais n'a pas abouti.
L'agglomération a également rédigé les pièces du marché pour être accompagnée par un cabinet spécialisé dans l'élaboration des futurs outils de gestion du SPR de Fontainebleau-Avon : le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) et le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP).

Le Règlement Local de Publicité (RLPi)

Adopté en 2020, le RLPi du Pays de Fontainebleau a été ambitieux :

- limitant à l'essentiel la publicité, les enseignes et pré-enseignes pour assurer leur intégration dans un contexte patrimonial et paysager d'exception entrant dans une démarche Unesco impliquant l'ensemble du territoire,
- obligeant à l'extinction nocturne l'ensemble des dispositifs
- interdisant la publicité numérique,
- souhaitant ainsi inscrire le territoire dans une approche de sobriété énergétique.

Foncier

Le service urbanisme accompagne les services de la Communauté d'agglomération dans les démarches foncières liées à la mise en œuvre des politiques intercommunales : acquisition, cession, prospection, étude et analyse foncière et urbaine. Il assure le suivi des procédures et le lien avec les différents interlocuteurs : notaires, service des Domaines, géomètres, etc.
En 2024, cet accompagnement du service urbanisme sur le volet foncier des projets intercommunaux a notamment porté sur les secteurs du Port de Valvins, des Maisons forestières, des zones d'activités économiques de Chartrettes et de Saint-Sauveur-sur-École, du stade équestre du Grand Parquet, ou encore du Bréau.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

HABITAT

Adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH)

En 2024, le Pays de Fontainebleau fait vivre son premier programme autour de trois principales actions :

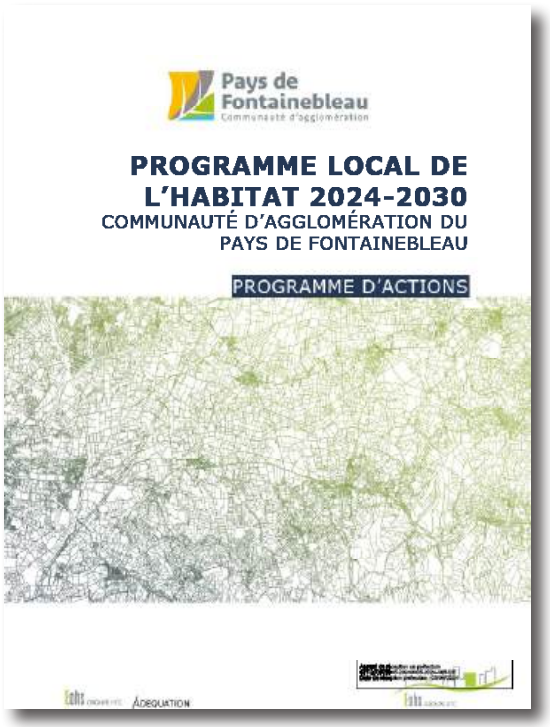

Orientation 1 – Encadrer le développement urbain tout en préservant le cadre de vie remarquable du territoire

Intégration des orientations du PLH nouvellement adopté dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours d'élaboration.

Orientation 2 – Accompagner le parcours résidentiel des ménages.

Lancement de l'élaboration des documents structurant de la future Conférence Intercommunale du Logement.

Orientation 3 – Améliorer et requalifier le parc de logements

Validation des conventions des dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Accueil des gens du voyage

En 2024, le Pays de Fontainebleau a lancé des études de faisabilité pour convertir l'ancien Bunker de l'OTAN en aire d'accueil des gens du voyage mutualisé. Des études de faisabilité, techniques et environnementales ont été lancé.

La communauté d'agglomération poursuit son travail de recherche pour un site potentiel pour l'aire de grand passage qui doit être réalisée sur le territoire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

L'Amélioration de l'habitat

Validation des conventions pour les dispositifs

En 2024, l'agglomération poursuit sa coopération avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) avec l'approbation et la signature de deux conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), dont une avec un volet Renouvellement Urbain (RU).

L'intégralité des communes sont dorénavant couvertes par un dispositif et tous les ménages modestes et très modestes bénéficient d'un accompagnement gratuit dans leur projet de rénovation.

L'année 2024 marque également la fin du Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Parc naturel régional du Gâtinais français (PnrGf) et l'Anah sur les communes membres du Parc. Afin d'assurer une continuité de prise en charge pour ces communes, l'agglomération et le PnrGf approfondissent sur la base d'une nouvelle convention leur coopération. Depuis 2020, le PnrGf portait pour l'agglomération son guichet unique via le service France Rénov'. À partir du 1er juillet 2025 le PnrGf continuera en tant qu'animateur France Rénov' et commencera des missions d'accompagnement pour les ménages modestes et très modestes pour les communes membres du Parc en continuation du PIG.

L'OPAH-RU

Le dispositif OPAH-RU se décompose en deux principaux volets. Une OPAH « classique » répondant au trois principales thématiques énergie, adaptabilité et lutte contre l'habitat indigne pour les communes d'Avon, de Bourron-Marlotte, de Fontainebleau et de Samois-sur-Seine Un volet RU uniquement sur les communes d'Avon et de Fontainebleau à l'échelle de quartiers compris dans le périmètre de l'Opération de Requalification du Territoire (ORT). En effet, dans le cadre Action Cœur de ville, les deux communes disposent d'un périmètre où les actions en faveur de l'attractivité commerciale, de la réhabilitation de l'habitat et de la maîtrise foncière.

Cette OPAH-RU vise avant tout à répondre aux besoins identifiés avec 43 % des ménages propriétaires occupants rentrant dans les catégories modestes et très modestes et 47 % des logements en étiquettes E à G.

Les objectifs liés à cette convention sont :

- 200 propriétaires occupants à accompagner dont 135 pour le volet énergie, 35 pour le volet adaptabilité et 30 pour le volet lutte contre l'habitat indigne.
- 49 propriétaires bailleurs à accompagner dont pour le volet énergie, pour le volet lutte contre l'habitat indigne et 5 en transformation d'usage.
- 44 logements de propriétaire à conventionner en Loc'Avantages.
- 28 logements à accompagner en copropriété et 21 logements en copropriétés dégradés.

Ces objectifs ambitieux s'accompagnent d'un financement dédié à l'opération :

- 8 710 000 € de l'Anah dont 1 050 000 € pour le dispositif et 7 660 000 € d'aides aux travaux
- 970 000 € de la CAPF dont 413 000 € pour le dispositif et 557 000 € d'aides aux travaux sous forme d'aide locale
- 383 500 € des communes sous la forme d'aide locale aux travaux.

OPAH

Le dispositif OPAH répond au trois principales thématiques énergie, adaptabilité et lutte contre l'habitat indigne pour les communes de Bois-le-Roi, de Chartrettes, d'Héricy, de Noisy-sur-École, de Samoreau et de Vulaines-sur-Seine. Jusqu'alors, ces communes n'avaient aucun dispositif d'accompagnement des ménages modestes et très modestes. De plus cette opération répond aux besoins identifiés avec 43% des résidences principales construites avant 1971. 2 336 propriétaires rentrent dans les catégories de ressources et peuvent être accompagnés dans le cadre du dispositif.

Les objectifs de cette convention :

- 105 propriétaires occupants à accompagner dont 70 pour le volet énergie, 31 pour le volet adaptabilité et 4 pour le volet lutte contre l'habitat indigne.
- 21 propriétaires bailleurs à accompagner dont 9 pour le volet énergie et 12 pour le volet lutte contre l'habitat indigne.
- 19 logements de propriétaire à conventionner en Loc'Avantages.
- 6 logements à accompagner en copropriété et 16 logements en copropriétés dégradées.

Ces objectifs ambitieux s'accompagnent d'un financement dédié à l'opération :

- 3 602 000 € de l'Anah dont 311 000 € pour le dispositif et 3 291 000 € d'aides aux travaux
- 487 000 € de la CAPF dont 241 000 € pour le dispositif et 246 000 € d'aides aux travaux sous forme d'aide locale
- 119 000 € des communes sous la forme d'aide locale aux travaux.

SARE - France Rénov'

L'année 2024 marque la fin du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). Ce programme, initié en 2021, visait à aider les ménages et les petites entreprises par de l'information et du conseil sur les travaux de rénovations énergétiques.

Sur le Pays de Fontainebleau, ce sont :
- 599 ménages informés
- 371 ménages conseillés
- 45 ménages accompagnés
- 21 copropriétés informées
- 8 copropriétés conseillées
- 2 copropriétés accompagnées
- 30 petites entreprises informées
- 1 petite entreprise conseillée

Stand France Rénov'

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

BILAN DES ACTIONS 2024

SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

LES COMMUNES AU RENDEZ-VOUS !

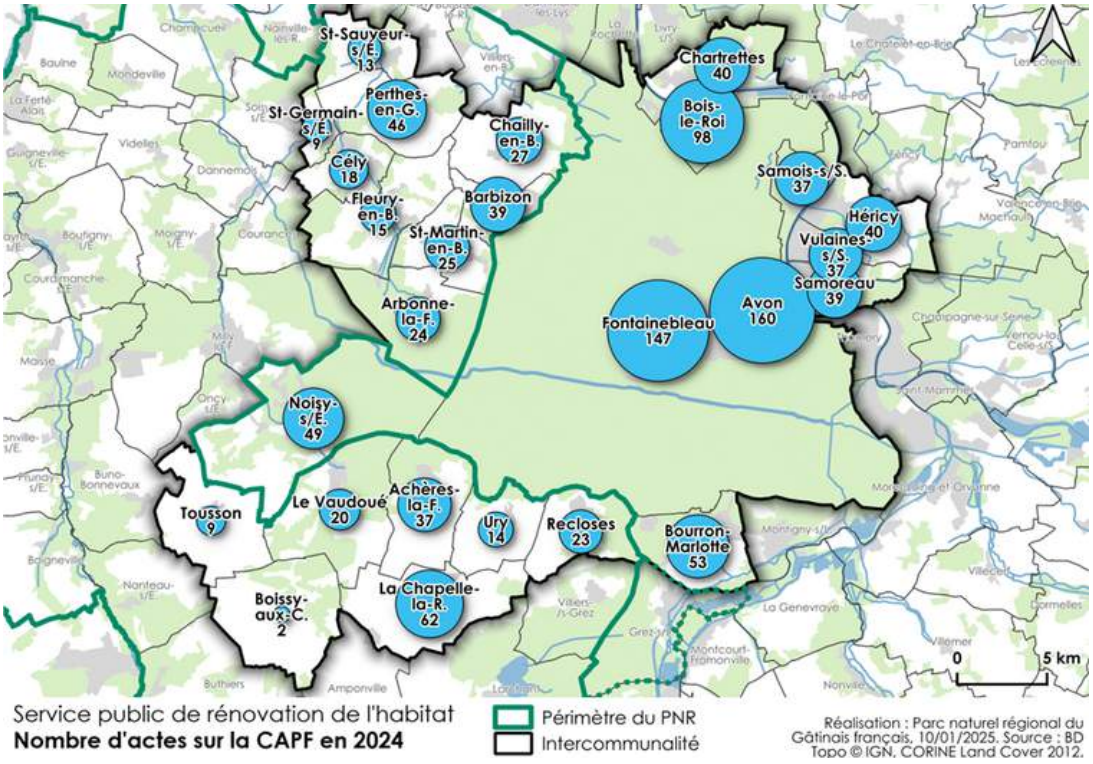

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

SPRH

Fort du succès du programme SARE, l'Anah en 2024 décide de lancer le nouveau programme du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH). Celui-ci reprend l'intégralité des missions des services France Rénov' en y intégrant également les questions liées à la perte d'autonomie et aux logements indignes. Ce service universel, neutre et gratuit se découpe en deux principaux volets. Le volet animation et conseils auprès des ménages et des copropriétés et le volet accompagnement reprenant la mission des OPAH et des PIG qui disparaitront au premier janvier 2028.
Pour son SPRH 2025-2027, le Pays de Fontainebleau continue son partenariat avec le PnrGf qui porte en régie ces missions.
Les objectifs de cette convention :
Volet conseils – Pour les 26 communes
Volet accompagnement – Pour les communes du Parc en remplacement du PIG, fini en septembre 2024
• 56 propriétaires occupants à accompagner sur le volet énergétique
• 6 propriétaires bailleurs à accompagner sur le volet énergétique
À partir de fin 2025 le volet autonomie sera intégré au SPRH.
Les permanences continuent tous les mercredis après-midi au siège de l'agglomération.

LE CAUE

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme, et de l'environnement de Seine et Marne anime depuis 2024 des permanences pour faciliter les rencontres du CAUE avec les habitants du Pays de Fontainebleau et du sud de la Seine-et-Marne, 4 journées de conseils ont été organisées au siège de l'agglomération.

Consultation auprès des juristes de l'ADIL sur le droit au logement

adil
Agence Départementale d'Information sur le Logement de Seine-et-Marne

En 2024, l'ADIL77 a réalisé **638 consultations** sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, parmi lesquelles 33 ont abordé plusieurs thèmes.
Le volume global de consultations sur le territoire a enregistré **une hausse de 33,2 % par rapport à 2023.** L'ensemble des thématiques a enregistré une hausse du nombre de consultations cette année, reflet d'une activité globale en progression. Cette dynamique est particulièrement marquée sur les questions relatives aux situations d'impayés et aux procédures d'expulsion, à la copropriété, ainsi qu'à l'accession à la propriété, pour lesquelles les sollicitations ont quasiment doublé.
En 2024, **109 consultations** ont été réalisées dans le cadre des permanences, soit une progression notable par rapport à 2023 où 58 entretiens seulement avaient été enregistrés.

- **Les rendez-vous physiques** demeurent majoritaires, avec **71 consultations contre 56 en 2023.**
- **Les consultations téléphoniques** connaissent une hausse significative, passant de **2 en 2023 à 38 en 2024.**

Parmi ces consultations, 79,8 % ont concerné des usagers résidant sur le territoire de l'agglomération.
Ces données confirment le rôle structurant de ce lieu de permanence en tant que point d'accès privilégié à l'information juridique de proximité. Il répond aux besoins non seulement des habitants de l'agglomération, mais également de l'ensemble du bassin de vie, en accueillant également des usagers travaillant sur le territoire ou résidant à proximité

Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

L'Élaboration de la CIL continue sur le Pays de Fontainebleau avec la rédaction de l'ensemble des documents structurant de cette instance.
Le document-cadre : Il porte sur les orientations relatives aux attributions à l'échelle intercommunale, comporte des objectifs qui s'imposent à l'ensemble des acteurs sur le territoire et peut aussi fixer des règles locales spécifiques.
La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) : Elle est le document contractuel qui traduit de manière opérationnelle les orientations qui ont été adoptées par la CIL.
Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGDID) : il a vocation à définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. C'est notamment lui qui définit le système de cotation intercommunale.

Les garanties d'emprunt en faveur du logement social

En lien avec son règlement d'octroi de garantie d'emprunt, le Pays de Fontainebleau a accordé sur l'année 2024 14 926 000 € de garantie pour un total de 49 753 000 € d'emprunt par les bailleurs sociaux 3F Seine-et-Marne, Sequens et Trois Moulin Habitat.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Le logement social

Le service logement de la CAPF : un accompagnement des demandeurs de logement social

Missions

Le service logement de l'agglomération est un lieu d'enregistrement régional des demandes.
Il joue le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux et enregistre les demandes.
Il a été créé avant les années 2000.

- **1 676 demandes enregistrées ou renouvelées**
- **1 380 demandes pour l'agglomération**
- **296 demandes pour des communes extérieures**

Le nombre de demandes

Comme chaque année une augmentation sensible du nombre de demandeurs est encore constatée. C'est en partie lié à la production de logements dynamique sur le territoire, principalement à Fontainebleau et Avon.

Composition familiale et type de logement demandé

Pour l'année 2024, les demandeurs de logement sont majoritairement des personnes seules (49 %) et des familles monoparentales (29 %), comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà.
Ainsi, les logements les plus demandés sont des appartements de type 1 et 2 (49 %) et type 3 (28 %). C'est pourquoi l'agglomération souhaite appuyer la création de petits logements correspondant à cette demande

Demandes par type de logement actuel

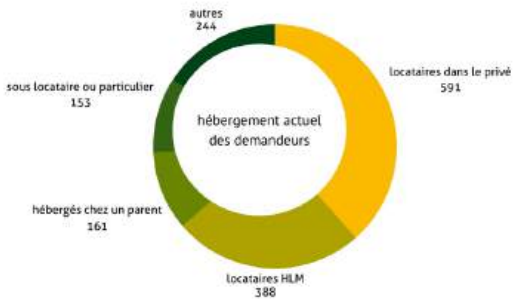

Motifs de la demande de logement

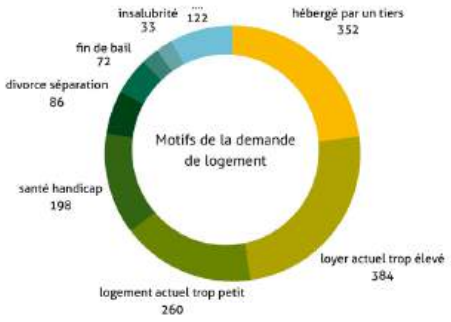

Communes souhaitées

Les demandes concernent principalement le coeur urbain pour profiter de la proximité de la gare, de l'hôpital et du bassin d'emploi.

Faits marquants

Le nombre de demandes de logement social est passé de 2,4 millions en 2022 (dont 1,7 million de ménages en attente d'un premier logement et 700 000 déjà logés dans le parc existant) à 2,6 millions en 2023. Ce chiffre record est en hausse de 7,5% alors que la construction de logements sociaux est à son plus bas niveau depuis 2005 (chiffres de l'Union sociale pour l'habitat). Cette progression vaut pour l'ensemble du territoire.

Fonds Solidarité Logement - FSL

Le Pays de Fontainebleau adhère au dispositif de Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Seine-et-Marne en lieu et place de ses communes membres ou des anciens EPCI. Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est un fonds qui permet d'attribuer des aides financières pour le paiement des dettes locatives en faveur des personnes en difficulté sous conditions de ressources. Le FSL intervient auprès des ménages en difficulté sous la forme d'aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement (privé/ public) Il permet de couvrir le dépôt de garantie, le premier loyer, les frais d'installation, la garantie aux impayés de loyer et dettes de loyers, ainsi que pour le paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie.
Le Département consacre 7 millions d'euros par an à ce dispositif. L'agglomération y contribue à hauteur de 21 273€ pour un accompagnement de plus de
192 ménages aidés du territoire totalisant 138 117,51€ euros d'aides

La SEM du Pays de Fontainebleau

Depuis les études de faisabilité jusqu'à la livraison, la SEM Pays de Fontainebleau développe des projets répondant aux nouveaux besoins du territoire : logements, résidences étudiantes, maisons de santé, sièges sociaux, complexes de loisirs, commerces ou toutes autres réalisations urbaines. Elle réalise des opérations d'aménagement foncier et prend en charge la globalité des projets en assurant la maîtrise complète de la programmation et des procédures réglementaires et administratives. Elle intervient dans le cadre de mandats à la maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Chiffres-clés 2024

Chiffre d'affaires

667 212€
Chiffre d'affaires 2024

42,3M€
Valeur actif

- 25M€ Patrimoine actif acquis
- 11,2M€ Patrimoine actif en cours de réalisation
- 5,5M€ Patrimoine actif en cours d'acquisition
- 0 Patrimoine cédé
- 641 395€ Patrimoine filiales

78 673€
Production vendue « Biens »

257 661€
Production vendue « Biens » commerces

306 270€
Production vendue « Services » loyers d'habitation

24 606€
Autres produits divers

40
Logements

102 552€
Réhabilitation et réparation locative

12
Locaux de bureaux et commerces

6 158 m²
Surfaces commerciales

5
Conseils d'administration

49
Délibérations

11
Opérations en cours de réalisation

Charges

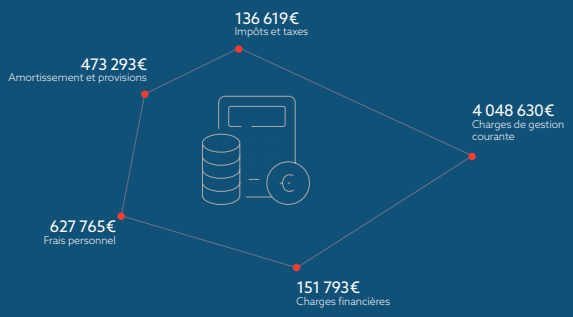

Acquisition

Fontainebleau
20 boulevard Maginot - maison

En cours de réalisation

- *Chailly-en-Bière* Ferme des Tournelles
- *Fontainebleau* Résidence étudiante, rue des Archives
- *Fontainebleau* Commerce Camaïeu, rue Grande
- *Fontainebleau* 14 rue du Château
- *Fontainebleau* Véolia
- *Héricy* Grand Barbeau
- *Nemours* Foyer Dumée
- *Nemours* Des Lis Chocolat
- *Saint-Sauveur-sur-École* Ferme du Château Verd
- *Bois-le-Roi* Rue des Sesçois

2024

Carte des projets

À la demande d'une commune, de son Conseil d'administration, ou d'un prospect, la SEM du Pays de Fontainebleau accompagne toutes les ambitions sur le territoire.

À la suite d'un processus rigoureux, la SEM du Pays de Fontainebleau peut être mobilisée pour étudier un projet. En fonction de l'intérêt à agir, elle peut, si elle le décide, l'accompagner selon son degré de maturation, le cahier des charges ou l'utilité pour le territoire.

- Opérations à l'étude
- Opérations en cours
- Tertiaire & Industrie
- Équipement & Commerce
- Logement
- Tourisme

SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU AMÉNAGEMENT & HABITAT

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

MOBILITÉS

Les réseaux de bus du territoire

Le réseau de transport en commun

Depuis le 1er août 2023, les communes du Pays de Fontainebleau sont desservies par un réseau de transport en commun unifié (Fontainebleau – Moret), géré par Île-de-France Mobilités (IDFM) et exploité par un opérateur unique : Transdev Pays de Fontainebleau. Cette réorganisation a mis fin à la coexistence de cinq réseaux distincts sur le territoire communautaire, marquant un véritable tournant dans la structuration de l'offre de mobilité locale.

En 2024, l'agglomération poursuit son engagement aux côtés d'Île-de-France Mobilités. Elle contribue financièrement au fonctionnement du réseau à hauteur de plus d'1 million d'euros, tandis qu'IDFM y consacre plus de 17 millions d'euros, confirmant l'importance stratégique de ce réseau pour le territoire.

L'Agglomération du Pays de Fontainebleau s'affirme comme un acteur de proximité essentiel auprès d'Île-de-France Mobilités. Elle reste pleinement mobilisée pour assurer le suivi de l'offre, relayer les besoins du territoire et accompagner les évolutions à venir, notamment en lien avec les enjeux de transition écologique et d'accessibilité.

Un réseau unifié en développement

La mise en place du réseau unifié en 2023, a constitué une avancée structurelle importante, elle a aussi généré de nombreuses difficultés et inadéquations, relevées tant par les usagers que par les élus locaux. Face à ces constats, la CAPF s'est mobilisée activement en tant qu'interlocuteur de terrain, en relayant auprès d'Île-de-France Mobilités les problématiques rencontrées par les communes et les habitants.

Cette action continue a permis d'obtenir, dès 2024, plusieurs évolutions concrètes et adaptées aux besoins du territoire :

- Le renforcement de la ligne 3401 (Avon – Fontainebleau) grâce à l'introduction de bus articulés, pour mieux absorber la forte fréquentation.
- La création de la ligne 3447, assurant désormais la desserte du quartier de Brolles à Bois-le-Roi.
- La mise en place d'un retour en soirée entre Fontainebleau, Le Vaudoué, Achères et Noisy-sur-École, améliorant significativement l'accessibilité en heures creuses.

Ces ajustements témoignent de la capacité de l'agglomération à faire entendre la voix du territoire et à obtenir des évolutions concrètes de l'offre pour mieux répondre aux attentes des usagers.

Des points réguliers avec IDFM pour adapter les lignes au quotidien des habitants et faire remonter les réclamations

La CAPF a mis en place des rencontres hebdomadaires avec les équipes offre bus d'IDFM, ainsi que son opérateur (Transdev Pays de Fontainebleau). Le but de ces échanges est de trouver des solutions aux dysfonctionnements, et échanger sur les problématiques que rencontre l'opérateur.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Participations aux titres de transports

Aide aux lycéens

L'agglomération propose une aide financière de 77 € par an au forfait IMAGINE R scolaire pour chaque lycéen domicilié sur le territoire.
502 élèves sont concernés pour 2024-2025 contre 480 en 2023-2024.
La participation financière globale de l'agglomération s'élève à 39 000 €

imagine R, 502 élèves
pour un montant de
39 000 €

Aide aux séniors

Le Pass Local est un titre de transport spécifique destiné aux personnes agées d'au moins 65 ans soumises à l'impôt sur le revenu, les autres personnes ayant accès à d'autres forfaits adaptés à leur situation gérés directement par IDFM.
108 habitants du territoire étaient détenteurs du Pass Local en 2024, nombre en nette diminution depuis la crise sanitaire et la mise en place du pass Navigo Senior en 2020. Les détenteurs du Pass Local sont très majoritairement des habitants du cœur urbain.
La participation financière globale 2024 s'élève à 26 500 €.

Pass local, 108 abonnés
pour un montant de
26 500€

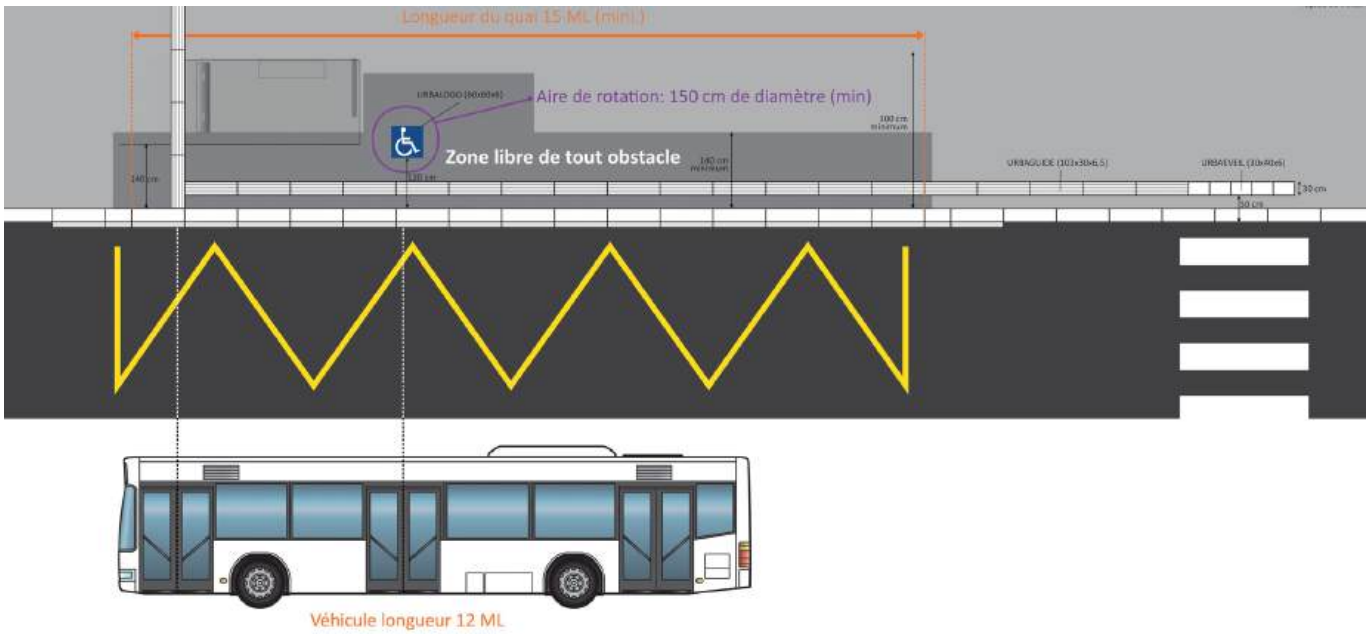

Accessibilité des arrêts de bus du territoire

En 2024, l'agglomération a poursuit son action en faveur de l'amélioration de l'accessibilité des points d'arrêt de bus en collaboration avec les communes, les transporteurs et Ile-de-France Mobilités (IDFM). Un diagnostic de l'accessibilité des arrêts a été réalisé sur le cœur urbain de Fontainebleau-Avon. Ce diagnostic a permis d'auditer les 97 arrêts des lignes 3401, 3403 et 3408, les zones d'embarquements, les abris, les totems, l'information voyageur. IDFM subventionne 70% des travaux. Les services de la Communauté d'agglomération propose quant à elle, les études, les plans, et supervise la réalisation des travaux.
Grâce à ce diagnostic des travaux ont pu être réalisés et d'autres sont à venir, à noter entre autres :

- suppression des bandes podotactiles non conformes,
- installation de nouvelles bandes de guidage,
- marquage des arrêts pour les conducteurs,
- marquage des zones UFR (usagers en fauteuil roulant)
- déplacement de certains mobiliers urbains qui entravaient la circulation des usagers.

L'objectif est d'atteindre un taux de 90 % d'accessibilité des arrêts.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Une politique cyclable en développement

Gestion des consignes vélos sécurisées

Le parking vélo sécurisé situé à la gare de Fontainebleau-Avon, continue de répondre aux besoins des usagers du territoire. En 2024, chaque abonné y a accédé en moyenne 57 fois sur l'année, témoignant d'une utilisation régulière de l'équipement. La communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), en lien avec Île-de-France Mobilités (IDFM), a engagé plusieurs actions : réalisation des études préalables pour une extension, constitution des dossiers de demande de subvention, et lancement des premiers travaux. L'année 2024 marque ainsi une étape importante dans le développement du stationnement vélo en gare, avec notamment le projet d'ajout de 100 places supplémentaires, ainsi que les études d'implantations de nouveaux abris dans les autres gares du territoire (Vulaines, Héricy, Chartrettes, Bourron-Marlotte.

112 places
30 € / an
163 usagers
9 301 utillisations

Le Schéma Directeur Cyclable 2024-2034 : développer l'usage du vélo et sa pratique au quotidien

Le schéma directeur cyclable a été finalisé fin 2023 et adopté en 2024.

144 km de liaisons cyclables à
26 M d'investissement à prévoir
23 actions autour de 4 axes

Axe 1 : aménager un réseau cyclable à l'échelle intercommunale

Axe 2 : développer les services (stationnements, bornes, abris sécurisés, réparation, etc)

Axe 3 : rendre le vélo plus attractif pour les habitants

Axe 4 : garantir la gouvernance, le suivi des actions et la répartition des rôles

Quelques actions

Fête du Vélo 2024 : une belle journée au Grand Parquet

Le dimanche 5 mai, dans le cadre de l'événement national Mai à Vélo, le Pays de Fontainebleau a célébré la Fête du Vélo au Grand Parquet, en partenariat avec l'association La Vie à Vélo. Près de 300 participants se sont réunis pour partager un moment convivial.
La journée a été rythmée par de nombreuses animations proposées par des stands associatifs et professionnels : prévention et sécurité routière, ateliers de réparation, découverte de projets locaux en faveur du vélo, parcours d'apprentissage encadré par des moniteurs qualifiés.
Enfin, une carte géante «Gulliver» des itinéraires cyclables du territoire a permis aux visiteurs de prendre de la hauteur sur les mobilités douces, en découvrant ou redécouvrant les nombreuses voies existantes.

L'agglomération met à disposition des arceaux vélo pour les associations, mairies, organisateurs d'événements.
Cela permet d'encourager la venue à vélo des participants.

Carte Gulliver

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

L'offre ferroviaire - ligne R

6 gares situées à l'Est du territoire de l'agglomération desservent la gare de Lyon.

Il est à noter une nette progression de voyageurs empruntant le train pour des motifs de loisirs, les Parisiens cherchant des espaces de respiration à proximité de la capitale.
Chaque gare, hormis Hericy et la halte forestière, possède un parking vélo. Le renforcement et la création du parc de stationnement de Bois-le-Roi a été acté par IDFM en partenariat avec la SNCF. La CAPF a permis à la commune et la Vie à Vélo de s'exprimer sur ce projet et le faire évoluer à la marge. Le projet d'extension du pôle gare Fontainebleau-Avon est en phase réflexion, la commune porte un nouveau projet urbain sur ce même secteur.

Déplacements du parking vélo en gare de Fontainebleau-Avon

R

En 2024
4 395 905 montées à Fontainebleau-Avon
1 415 269 montées à Bois-le-Roi
58 036 montées à Chartrettes
164 904 montées à Bourron-Marlotte
86 745 montées à Héricy
89 052 montées à Vulaines

Fontainebleau-Avon

Bois-le-Roi

Bourron-Marlotte

Chartrettes

Héricy

Vulaines

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

• Le plan climat air energie territorial
• Les chantiers et instructions permis de construire
• L'eau potable
• L'assainissement
• La fibre
• La collecte et le traitement des déchets ménagers

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL EN 4 ANS

Adopté en Conseil communautaire de décembre 2020, pour une durée de 6 ans, le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil réglementaire, à la fois stratégique et opérationnel, permettant à l'agglomération de prendre en compte pour le territoire l'ensemble des problématiques climat-air-énergie. Alliant élus, acteurs socio-économiques, associations, experts locaux et citoyens, le PCAET (2020-2023) propose une stratégie et un programme d'actions à réaliser sur le territoire pour limiter la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, baisser la consommation d'énergie fossile et développer la production d'énergies renouvelables.

Au 30 décembre 2024 : un taux d'avancement global de 62%
Le stade de réalisation diffère d'une action à une autre et le constat révèle que sur les 31 actions :

- **6 actions en attente de concrétisation ;**
- **13 actions en cours ;**
- **12 actions terminées et/ou opérationnelles et restent à pérenniser.**

La stratégie territoriale du PCAET, déclinée selon les objectifs fixés par la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, août 2015), se décompose en 5 orientations stratégiques :

- **Orientation n°1** : Vers une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre,
- **Orientation n°2** : Vers une consommation énergétique davantage raisonnée du territoire,
- **Orientation n°3** : Pour une augmentation de la production d'énergie renouvelable d'origine locale,
- **Orientation n°4** : Vers une baisse des émissions de polluants atmosphériques et une meilleure protection de la santé de la population,
- **Orientation n°5** : Pour l'anticipation d'événements climatiques extrêmes, tels que les inondations.

Il identifie **31 défis à relever,** organisés autour de 4 axes thématiques :

- **Amélioration de la performance énergétique du bâtiment,**
- **Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,**
- **Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,**
- **Adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Panorama de l'avancement de quelques actions

Action 1 : Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés et bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique Espace France Rénov' - Ma prime Renov' - Permanences ADIL. voir bilan pages habitat (55-56)

Action 5 : Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti

La CAPF a renouvelé son fonds de concours « sobriété énergétique », destiné à la rénovation énergétique du patrimoine communal, sur une période 3 ans. Au total, une enveloppe de 50 € par habitant soit 3 450 750,00 € sera mobilisable entre 2023 et 2026 pour financer les travaux de rénovation énergétique comprenant notamment l'isolation ou le changement de chauffage vers une énergie renouvelable, permettant une économie d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la situation avant-projet.

Action 9 : Poursuivre le développement des transports en commun le territoire

La CAPF renforce sa politique de mobilité durable avec plusieurs actions concrètes. En 2023, 94 Pass'Locaux ont permis 15 470 trajets pour les seniors, et 580 lycéens ont bénéficié d'une aide de 75 € pour le Pass Imagine R. À la gare de Fontainebleau-Avon, 112 abonnés ont effectué plus de 9 000 accès vélo en 2023 ; 100 places supplémentaires seront ajoutées en 2025. Le réseau de bus a gagné 180 000 km supplémentaires depuis 2023, avec plus de 120 véhicules en circulation. Le TAD dessert des zones comme Bois-le-Roi et le Gâtinais, et son extension est en cours d'étude.

Action 29 : Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Le Pays de Fontainebleau exerce sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en collaboration avec plusieurs syndicats de bassins versants. Le principal partenaire est le SEMEA, qui gère le bassin de la Seine couvrant la majorité du territoire. D'autres coopérations ont lieu avec le Syndicat Mixte des 4 Vallées de Brie (SM4VB) et l'EPAGE du Loing. Les élus locaux assurent la cohérence entre ces actions et la stratégie de l'agglomération.

Les missions incluent l'entretien des cours d'eau, la prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques.

Actions réalisées en 2024 :

- SEMEA :
  - o Étude d'entretien des petits affluents de la Seine pour concilier protection écologique et gestion des inondations.
  - o Éco-pâturage au marais de Baudelut (Arbonne-la-Forêt, Fleury-en-Bière, Saint-Martin-en-Bière) avec installation de Highland Cattles prévue pour mars 2025.
- SM4VB :
  - o Étude inondation à Chartrettes : modélisation hydraulique et propositions d'aménagement (ru des Rosières), mais scénario non intégré au programme actuel.
  - o Entretien du ru de la vallée Javot : 6 km de travaux en cours sur plusieurs communes, pour un coût total de 16 590 € TTC.

Zoom sur l'opération ECORCAIR :

Il s'agit d'un projet lancé en 2020 par les universitaires de Mines ParisTech, rattachés au collectif de chercheurs Particitae spécialisé dans les sciences participatives.

En 2024, la CAPF a renouvelé son partenariat avec Mines ParisTech pour une nouvelle campagne ECORCAIR, menée de février à mars. Habitants et structures locales ont participé en prélevant des écorces de platanes, analysées ensuite par les chercheurs pour cartographier la pollution liée au trafic routier.

Les résultats ont confirmé une forte exposition autour des axes A6, D607 et des gares, tandis que les zones forestières restent peu touchées. Cette édition a introduit des biocapteurs passifs pour couvrir les secteurs sans platanes, accompagnés d'ateliers participatifs à Ury, Avon et Moebius.

Ce projet scientifique et citoyen alimente les réflexions locales sur la qualité de l'air, la mobilité durable et l'aménagement du territoire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LES CHANTIERS ET INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le service instruit au titre de la compétence eau et assainissement les permis de construire. En 2024, il y a une baisse de 373 dossiers au total par rapport à 2023.

1 050 dossiers de permis de construire instruits

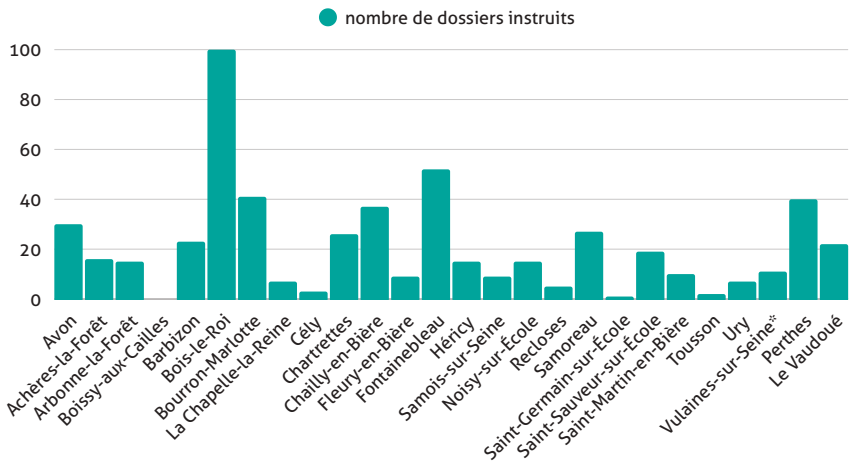

Le service autorise les demandes de raccordements aux réseaux d'eau potable et eaux usées :

67 autorisations eau potable en 2023

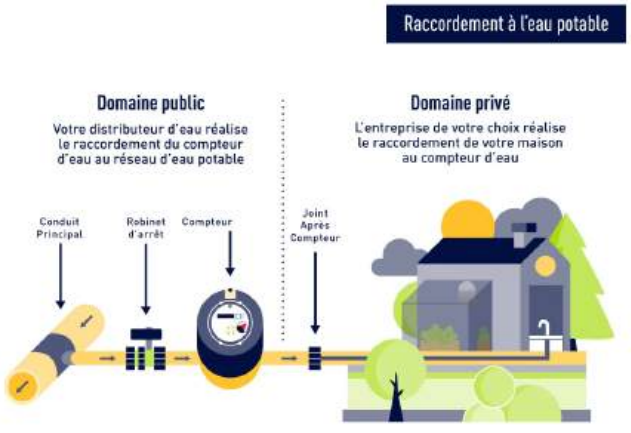

74 autorisations eaux usées en 2023

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Le diagnostic assainissement

La communauté d'agglomération a voté lors du conseil communautaire du 12 juillet 2018, l'obligation de réaliser un diagnostic assainissement lors de la cession de biens à l'échelle des 26 communes situées sur son territoire. Le service s'assure ainsi du bon raccordement de la totalité des eaux usées au réseau public.

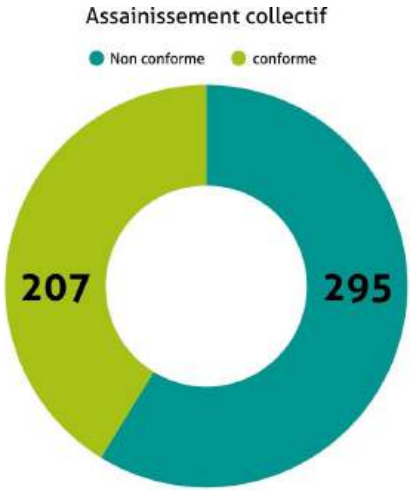

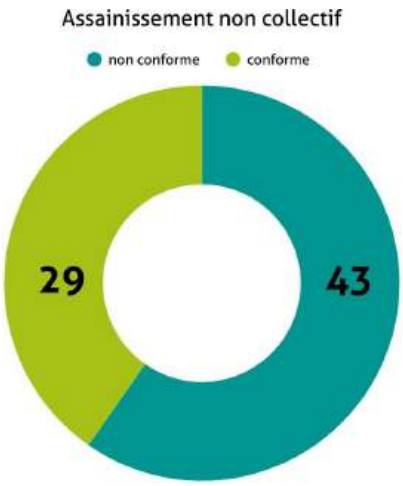

Contrôle par quartier

Un audit des réseaux eaux usées et eaux pluviales est réalisé sur des rues entières, de manière à corriger l'afflux d'eaux claires parasites qui vont vers les stations d'épuration, appelé les contrôles par quartier.
Cet audit se fait tant en domaine privé que public.
Les communes concernées en 2024 :
Avon, Bois le Roi, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Héricy, le Chapelle la Reine, Perthes en Gâtinais.

Déroulement de ce contrôle

Afin d'expliciter la démarche, les habitants sont destinataires d'un courrier.
La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) compétente en assainissement sur les 26 communes du territoire assure la collecte et le traitement des eaux usées.

Afin de limiter l'impact de ces rejets d'eaux usées sur l'environnement, des enquêtes de conformité sont régulièrement réalisées.

A ce titre, dans le cadre des missions de contrôle, il est prévu de réaliser une campagne de diagnostics assainissement collectif par l'intermédiaire de l'exploitant Veolia Eau, Ce contrôle consiste à vérifier, en la présence du propriétaire ou locataire, la bonne séparativité des rejets d'eaux usées (salle de bains, WC, cuisine, etc.) et d'eaux pluviales (toiture, gouttières, etc.) ainsi que le bon raccordement au réseau d'assainissement. Pour mener à bien le contrôle, les différents équipements et regards des réseaux intérieurs de la propriété doivent être dégagés.

Le diagnostic réalisé est entièrement pris en charge par l'agglomération. La société délégatrice reprend les modalités de ce contrôle.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Gestion des eaux pluviales

Depuis 2018, l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle est la règle prioritaire.
L'agglomération s'est engagée dans une politique de gestion des eaux pluviales qui vise à limiter les rejets dans les réseaux, en régulant les débits et surtout en favorisant l'infiltration.
Cette gestion impose de s'adapter à chaque situation et projet grâce à plusieurs solutions en prenant en compte les mesures de perméabilité des sols.

Les avantages de cette gestion :

- Limitation du ruissellement et de la pollution des eaux,
- Limitation du risque de débordement des réseaux,
- Respect du cycle de l'eau et alimentation des nappes phréatiques,
- Élimination naturelle des polluants par les végétaux et les UV,
- Végétalisation des espaces urbains, amélioration du cadre et de vie et du confort,
- Création d'ilôts de fraicheur et de biodiversité,
- Économies sur les infrastructures.

Travaux menés en 2024

- **Héricy**

  Renouvellement canalisation rue Paul Allaine
  Montant de l'opération : 15 408 €

  Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales Fontaineroux
  Montant de l'opération : 2227.94 €

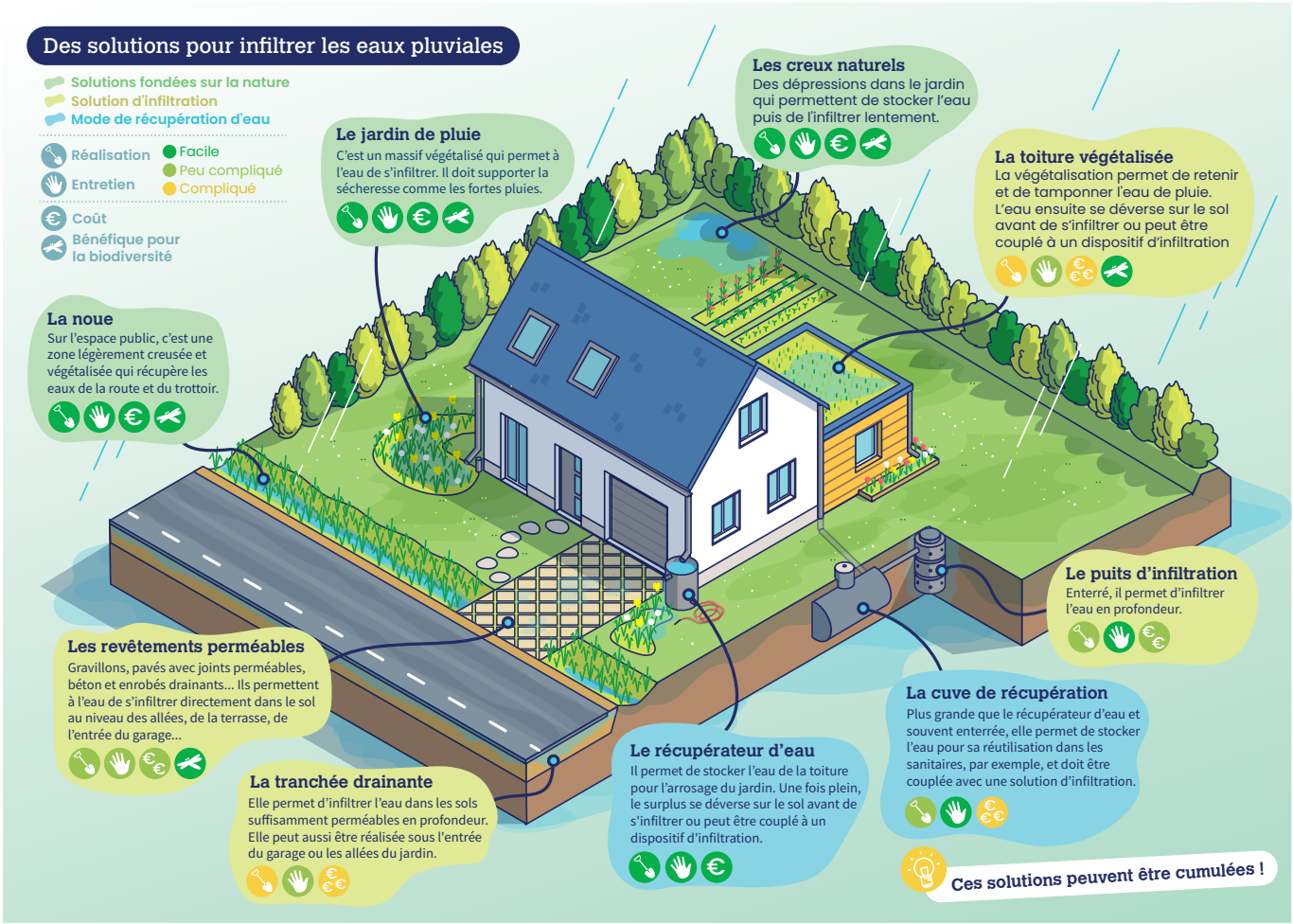

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

EAU POTABLE

L'agglomération réalise les études et travaux en investissement pour la compétence eau potable.

- **32 points de captage**
- **41 châteaux d'eau ou réservoirs**
- **4.9 M m³ d'eau potable**

La compétence « eau potable » est exercée par notre agglomération sur 26 communes et se définit par la production et la distribution d'eau potable. La production d'eau potable de l'Agglomération est assurée par 32 points de captage dans les nappes phréatiques. Cette eau est selon sa composition soit chlorée soit traitée préalablement puis chlorée avant envoi dans 622 km de réseaux de distribution.

Dans le cadre de cette compétence, ses missions sont :

- L'organisation et la mise en œuvre de la politique en eau potable,
- La gestion et le suivi des contrats de délégation de service public,
- La gestion et l'exploitation des ouvrages (forages, châteaux d'eau, réseaux),
- L'instruction des permis, les demandes de raccordement,
- Gestion des abonnés.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Les faits marquants 2024

• Boissy aux Cailles
Réfection du réseau eau potable rue du Père Bard
Montant de l'opération : 286 250.40€
Travaux hydrauliques sur le forage
Montant de l'opération : 28 758€

• Chailly en Bière
Travaux hydrauliques sur le forage
Montant de l'opération : 78 739€

• Fontainebleau
Renouvellement de canalisations Rue des Pleus
Montant de l'opération : 118 480€
(Part VEOLIA 178 000€)

• Fleury en Bière
Pose de 2 échelles sur les réservoirs
Montant de l'opération : 19 489€

• Héricy
Enquête sur les branchements plombs Ruelle aux Murs, Rue Barthélémy, Rue du Mornois, route de Fontaineroux, Chemin du Mornois
Montant de l'opération : 63 331€

• Perthes
Réfection de la clôture du Château d'eau
Montant de l'opération : 31 133€
Installation d'un surpresseur au Château d'eau
Montant de l'opération : 134 000€

• Tousson
Maîtrise d'œuvre travaux forage
Montant de l'opération : 23 280€

Protection de la ressource en eau

Points d'étapes des AAC de Perthes en Gâtinais et Vulaines sur Seine – Héricy.

• Perthes en Gâtinais
La mise en place du plan d'action a débuté en septembre 2024. Une réunion a été organisée avec les agriculteurs de l'AAC début octobre 2024. Un suivi des pratiques agricoles et des publications techniques ont été faites. Des entretiens individuels avec les agriculteurs de l'AAC sont également réalisés.

• Vulaines sur Seine – Héricy
Le Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) a été terminé et le plan d'action a été élaboré, le COTECH de fin d'élaboration du plan d'action s'est tenu en décembre 2024.
L'ouverture d'un marché pour trouver un bureau d'étude pour la mise en place du volet agricole du plan d'action sera donc réalisée en 2025.

Héricy
Etude de périmètre de protection du captage
Montant de l'opération : 4 800€

Noisy-sur-École
Étude de périmètre de protection du captage de
Montant de l'opération : 6 095€
Animation AAC Perthes
Montant de l'opération : 84 000€

Représentation schématique des dispositifs de protection des captages (Vernoux et Buchet, 2010)

AR CONTROLE DE LEGALITE - 217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 - REFERENCE ACTE : 20251215CM135

ASSAINISSEMENT

L'agglomération réalise les études et travaux pour la compétence assainissement.
La compétence « assainissement » est exercée par notre agglomération sur 26 communes et désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel (rivières, sols...).

La qualité de l'assainissement constitue un enjeu majeur pour la protection du cadre de vie. Porteuses de charge polluante, les eaux usées ou effluents ne peuvent en effet être rejetées en l'état dans la nature.

Selon les conditions et le zonage d'assainissement, deux systèmes sont possibles : l'assainissement collectif ou non collectif.

L'assainissement collectif désigne par définition un système d'assainissement dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration de manière collective. Il comprend les 15 équipements de traitement que les 475 kml de réseaux gérés par l'agglomération.

15
équipements de traitement

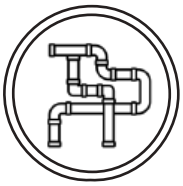

475
km linéaires de réseaux gérés par la CAPF

L'assainissement non collectif désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le traitement et le rejet des eaux usées domestiques (WC, cuisine, salle de bains...) pour les logements non raccordés à un réseau public d'assainissement public.

Dans le cadre de cette compétence, ses missions sont :

- L'organisation et la mise en œuvre de la politique en assainissement,
- La gestion et le suivi des contrats de délégation de service public,
- La gestion et l'exploitation des ouvrages (stations d'épuration, réseaux),
- L'instruction des permis, les demandes de raccordement, les contrôles de conformité,
- La gestion des usagers.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Faits marquants 2024 :

• **Cély**
Inspection, curage et travaux Rue de la Fontaine au Gué
Montant de l'opération : 35 331€
Renouvellement de tampons de voirie Rue de la Salle
Montant de l'opération : 15 393€
Avaloir rue de la Mairie
Montant de l'opération : 8 588€

• **Chapelle-la-Reine**
Fourniture et pompe de surpression STEP
Montant de l'opération : 1 999€

• **Barbizon**
Élagage, nettoyage et création clôture de la lagune
Montant de l'opération : 30 172€

• **Noisy-sur-École**
Fourniture et pose d'une armoire électrique sur le poste de relèvement
Montant de l'opération : 11 136€

• **Saint-Martin-en-Bière**
Pose de débitmètre sur extracteur de boues STEP
Montant de l'opération : 11 075€
Réfection chemin d'accès STEP
Montant de l'opération : 10 988€

Samoreau
Etude géotechnique bassin Samoreau
Montant de l'opération : 15 000€
Maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de stockage
Montant de l'opération : 44 400€
Rédaction loi sur l'eau sur 5 steps
Montant de l'opération : 37 200€

Perspectives 2025

• Lancement un état de lieux des rejets non domestiques et lutter contre les rejets polluants en milieu naturel,

• Poursuite le schéma directeur assainissement à l'échelle de 14 communes : l'objectif est de doter l'agglomération du programme précis de travaux. Cette étude permet également de définir les zonages d'assainissement (eaux usées et pluviales), documents annexés obligatoirement aux documents d'urbanisme,

• Travaux de renouvellement réseau assainissement Route de Saint Germain à Perthes,

• Construction de deux marchés Accord cadres Eau potable et assainissement,

• Étude du fonctionnement du réseau d'eaux pluviales à Cély,

• Poursuite le schéma directeur eau potable à l'échelle de l'agglomération. Cette étude planifiée sur 5 ans a pour objectif de :
  • Réaliser un état des lieux des infrastructures,
  • S'assurer que les ressources et le réseau de distribution d'eau potable permettent unedesserte satisfaisante des usagers,
  • Définir une politique cohérente sur le territoire unifié, et sécuriser l'alimentation à l'échelle du territoire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LA FIBRE OPTIQUE ET HAUT DÉBIT

Le déploiement de la fibre optique est réalisé à l'échelle du territoire de l'agglomération par Orange pour le cœur urbain et Seine-et-Marne numérique pour les autres communes. État du déploiement au 31 décembre 2023.

Commune	DEPLOYEES	RAF	RACCORDEES	Taux de pénétration
ACHERES LA FORET	587	45	389	66%
ARBONNE LA FORET	453	7	292	64%
BARBIZON	971	14	657	68%
BOIS LE ROI	3 109	103	2 101	68%
BOISSY AUX CAILLES	167	1	126	75%
BOURRON MARLOTTE	1 713	37	903	53%
CELY	631	1	353	56%
CHAILLY EN BIERE	1 078	112	665	62%
CHARTRETTES	1 179	78	857	73%
FLEURY EN BIERE	335	2	254	76%
HERICY	1 256	59	728	58%
LA CHAPELLE LA REINE	935	291	500	53%
LE VAUDOUE	398	93	226	57%
NOISY SUR ECOLE	961	102	621	65%
PERTHES	934	33	552	59%
RECLOSES	441	19	211	48%
SAMOIS SUR SEINE	1 216	74	636	52%
SAMOREAU	1 085	190	549	51%
ST GERMAIN SUR ECOLE	165	2	116	70%
ST MARTIN EN BIERE	373	18	296	79%
ST SAUVEUR SUR ECOLE	541	3	414	77%
TOUSSON	175	29	114	65%
URY	466	28	306	66%
VULAINES SUR SEINE	1 200	103	692	58%
TOTAL	20 369	1 444	12 558	62%

En outre, une convention a été signée avec Seine et Marne Numérique pour le déploiement de la fibre sur plus de 300 sites isolés, à rendre raccordables sur le territoire de l'agglomération, sur la période 2023-2026, et ce, pour un cout d'investissement de 411 140€ sur quatre ans. Il existe un retard de plus de 6 mois sur ce déploiement.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis 2018, l'agglomération a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau.
Concernant le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence à trois syndicats de traitement :
- le SMITOM-LOMBRIC,
- BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing,
- et le SIREDOM.

Téléchargez le Rapport d'activité complet

Tonnages collectés en 2024

Ordures ménagères	Déchets alimentaires	Déchets verts	Emballages	Verre
17 936	149	3 274	3 771	2 354

Autres collectes

284 tonnes

61 bornes textile sont implantées sur le territoire du SMICTOM 2,7 kg/hab sont aujourd'hui captés, soit une hausse de 12,6% par rapport à 2023

Biodéchets
29 tonnes

- Lycée Uruguay à Avon : 9.7 tonnes
- Lycée F1 à Fontainebleau : 19.5 tonnes

+497

Livraison de 677 composteurs individuels.
42 animations scolaires autour du compostage, l'école des Vaublas à Achères-la-Forêt a été dotée
2 résidences ont été dotées et accompagnées (Résidence Bonaparte à Fontainebleau et Résidence du Parc à Avon), un composteur de quartier a été installé (rue des Pleurs à Fontainebleau).

En 2024, les Journées #ForêtBelle se sont tenues les 22, 23 et 24 mars sur l'ensemble du territoire du SMICTOM.
- 32 points de ramassage et 27 communes participantes,
- 6 tonnes de déchets ramassés (incluant la D138),
- 1000 citoyens mobilisés,
- 4 établissements scolaires participants,

Le grand ramassage de déchets sur la RD 138 (Route de Bourgogne) entre le carrefour de la Croix de Toulouse et la croix de Vitry, le dimanche 24 mars de 9h à 12h, a constitué l'action « coup de poing » des Journées #ForêtBelle 2024.
Nombre de participants : 150 et 2.5 tonnes de déchets collectés : 1 tonne dont 500 kg d'encombrants

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

SPORT CULTURE

SOMMAIRE

Les équipements sportifs
La vie associative
Le sport et l'olympisme

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Principaux investissements réalisés

Mahut :

- Pas de tir à l'arc couvert : 630 541 €
- Lisse du terrain d'honneur de rugby : 93 309 €
- Rentoilage 2 courts de tennis : 115 800 €
- Transformation terrain de football stabilisé en synthétique : 773 985 €

Coubertin :

- Transformation terrain de football Stabilisé en synthétique : 1 222 957 €

Stade de Chailly-en-Bière :

- Lisse terrain de football : 70 800 €
- Changement des buts à 11 : 9 680 €
- Changement des pare-ballons : 3 485 €

Stade de Perthes-en-Gâtinais :

- Changement des pare-ballons : 10 708 €

Stade Gonzo :

- Relamping terrains : 92 962 €

Base d'aviron de la Magdeleine :

- Simulateurs d'aviron indoor : 222 635 €

Salle indoor - base nautique de la Magdeleine

Piscine de la Faisanderie

La piscine a fermé en juillet 2024 pour d'importants travaux de rénovation et de modernisation du système de filtration de l'eau.

La communauté d'agglomération a financé des lignes d'eau à la piscine du CNSD pour permettre la continuité des activités des associations et des scolaires avec l'équipe de la piscine de la Faisanderie sur toute la période de fermeture. Ce sont ainsi 1 500 enfants qui ont bénéficié de la continuité de l'activité.

Bilan piscine
Fréquentation globale : 56 471 usagers

Nombre d'adhérents aux activités

- **Apprentissage adulte : 30**
- **Aquabike : 155**
- **Aquaphobie enfant : 1**
- **Gym aquatique : 80**
- **Bébés nageurs : 15**
- **Jardin aquatique/sauv'nage : 118**
- **Natation pré-natale : 29**
- **Perfectionnement adulte : 2**
- **Cours collectifs : 20**
- **Cours particuliers adulte : 1**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

La vie associative

Nom de l'association	Activités	Subvention attribuée
Subventions de fonctionnement		
Amicale du Personnel Intercommunal – API	Association du personnel	3 500 €
Avon Athlétisme Club	Athlétisme	3 500 €
	Subvention Exceptionnelle	2 000 €
Entente Sportive de la Forêt	Section Athlétisme	2 583 €
	Section Football	4 405 €
	Section Tennis	2 012 €
Samois Athlétisme	Athlétisme	2 000 €
	Subvention Exceptionnelle	600 €
Avenir Samoreau	Athlétisme	2 000 €
	Subvention exceptionnelle	400 €
Pays de Fontainebleau Athlétisme	Athlétisme	75 000 €
Aviron du Pays de Fontainebleau	Aviron	19 500 €
Association Nautique Fontainebleau Avon Canoé – Kayak	Canoë Kayak	2 400 €
Vélo Club Fontainebleau Avon	Cyclisme	13 000 €
Comité de Défense des Usagers des transports – CODUT	Défense des Usagers	200 €
Pays de Fontainebleau Escrime	Escrime	4 500 €
Union Sportive Avonnaise Escrime	Escrime	8 000 €
	Subvention Exceptionnelle	6 000 €
Entente Football Pays de Fontainebleau	Football	6 000 €
Entente Sportive Pays de Bière	Football	15 000 €
Football Club Bois le Roi	Football	17 500 €
	subvention exceptionnelle	1 000 €
Olympique du Loing Football	Football	4 500 €
Racing Club du Pays de Fontainebleau	Football	44 000 €
	Subvention Exceptionnelle	6 000 €
Héricy Vulaines Samoreau Football Club - HVS FC	Football	9 500 €
Union Sportive Avonnaise Football	Football	50 000 €
Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon – CNFA	Natation	6 500 €
Association Sportive Subaquatique Avon et Fontainebleau	Plongée	500 €
Rugby Sud 77	Rugby	15 000 €
	Subvention exceptionnelle matériel	3 000 €
	subvention exceptionnelle bus	5 000 €
Club Ski Nautique Chartrettes	Ski Nautique	2 000 €
	subvention exceptionnelle	500 €
Association Sportive des Bords de Seine	Tennis	5 000 €
	Subvention exceptionnelle	3 000 €
Tennis Club Chartrettes	Tennis	2 000 €
	Subvention exceptionnelle	1 200 €
Tennis Club de Bourron Marlotte	Tennis	1 600 €

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Tennis Club de Fontainebleau	Tennis Subvention exceptionnelle	32 000 € 8 000 €
Union sportive Bois le Roi	Tennis Subvention exceptionnelle	12 000 € 1 500 €
	Tir à l'arc	500,00 €
Compagnie d'Arc Fontainebleau Avon	Tir à l'Arc	2 500 €
Réserve de Biosphère	Environnement	5 000 €
USFEN	Badminton et volley	1 700 €
Événements		
Vélo Club Pays de Fontainebleau – Grand Prix Cycliste CAPF	Cyclisme	1 500 €
Entente Sportive de la Forêt – 16 kms Verts du Vaudoué	Course sur route	850 €
L'Héricéenne	Course sur route	500 €
Entente Football Pays de Fontainebleau – Aiglonne's Cup	Football féminin	2 000 €
Tri Aventure – Impérial Trail	Trail	1 500 €
Aviron du Pays de Fontainebleau – 100 ans du Club	Aviron	3 000 €
Azimut – Nordique Bellifontaine	Marche nordique	1 000 €
Comité de Seine et Marne D'athlétisme – Meeting D'athlétisme de Seine et Marne	Athlétisme	10 000 €
Fédération des Foyers ruraux de Seine et marne- Contes en maison	Contes	500 €
L'enfant et le 7e art	Cinéma	7 000€
Fleury Animation – 14ème Festival Pop/Rock	Musique	1 500 €
Les Grenouilles anonymes – Festival Petite Cavale		1 000 €
Caméléart – Musique en Gâtinais	Musique	500 €
ProQuartet - Rencontres Musicales ProQuartet en Seine Et Marne	Musique	2 000 €
Génération Artistique Héricy - Festival Des Briardises	Théâtre	23 000 €
Festival Du Théâtre du Hérisson	Théâtre	4 500 €

Les 5 subventions ci-dessous sont allouées sur le budget annexe du Grand Parquet.

Manifestations Grand Parquet		
La Forêt s'Organise - Bonneau International Poney (BIP)	Equitation	2 000 €
Nature en fête	Nature, terroir, chasse	3 000 €
FTB Events – Fontainebleau classic Summer Tour	Equitation	1 500 €
Société Hippique Française – Grande Semaine de L'élevage	Equitation	5 000 €
CREIF - Meeting d'Automne de Concours Complet d'équitation	Equitation	1 500 €

Festival Pop-Rock 2024

Meeting international d'athlé de Seine-et-Marne

Grande semaine de dressage 2024

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Une année olympique

• Les JO à la piscine

Les équipes de la piscine ont proposé le désormais traditionnel Aquathlon pour clore l'année scolaire. Des centaines d'enfants venus de toutes les écoles du territoire ont participé à cette dynamique Paris 2024.

• Les JO à Mahut

Si la délégation olympique Sud-Coréenne a pris ses quartiers au CNSD en amont des Jeux Olympiques pour ses entrainements, les équipes du Stade Philippe Mahut ont accueilli la délégation des athlètes d'Irlande. Ils ont bénéficié des infrastructures du stade mises aux normes dans le cadre de la labellisation Centre de préparation aux Jeux Olympiques.

• Les JO dans les services

Les Olympiades des RPE

Les Relais Petite Enfance (RPE) se sont rencontrés autour d'épreuves « olympiques ». Les assistantes maternelles de tout le territoire ont été invitées à constituer des équipes, pour un relais 4 fois 50 m, du tir à l'arc, du combat de Sumo, un parcours de gymnastique, du football et des sports handi avec la course de 100 m en Joëlette et du lancer de poids à l'aveugle. Les familles et les enfants les ont encouragées dans cette aventure.

Les défis olympiques jeunes

Plusieurs accueils de loisirs se sont rencontrés au cours de l'année autour de sports olympiques. Ces rendez-vous ont permis de renforcer et valoriser la collaboration entre les structures enfance et jeunesse de l'agglomération.
À minima, 2 épreuves handisport ont systématiquement été mises en place. Le 5 juin, jour de la finale, l'association Claye Handisport s'est vue remmetre la collecte de bouchons annuelle pour acheter du matériel handisport.

Des fresques pour les Jeux Olympiques

Les enfants et jeunes se sont adonnés de 2019 à 2024 au graff sur les murs choisis par les communes pour y bomber les sports olympiques.

Insuffler l'esprit olympique

Afin de sensibiliser les habitants à l'arrivée des jeux, des actions ont été entreprises sur les réseaux sociaux.

La Journée de la flamme

Le dernier relais de la flamme olympique, se déroulait dans le stade Philippe Mahut. Une journée dédiée au sport a été organisée à l'issue du passage. La Color-Run qui a suivi a rassemblé plus de 1 000 coureurs, les associations sportives ont animé des stands de sensibilisation au sport, 24 agents de l'agglomération ont accompagné le public sur la découverte des ateliers.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

PETITE-ENFANCE ENFANCE JEUNESSE SOLIDARITÉS

SOMMAIRE

Les relais petite enfance
L'accueil de loisirs
Les activités jeunesse
La convention Territoriale Globale

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Cinq Relais Petite enfance couvrent les 26 communes du territoire. En 2024, un nouvel agrément avec la Caisse d'Allocation Familiale a été signé.
Un accueil de loisirs intercommunal, basé à Cély, est sectorisé à dix communes (Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière et Saint-Sauveur-sur-École), un accueil jeunesse étend ses activités de loisirs aux communes de Bois-le-Roi et Chartrettes.

2024 a été l'aboutissement de l'ensemble des projets et activités portées autour du sport (Label Terre de jeux) et de Jeux Olympiques.

Dans le cadre du Projet Educatif de Territoire – Plan mercredi adopté en 2022, ont été conduits :

- Un groupe de travail « cohérence éducative » ayant pour objectif la création d'un référentiel éducatif partagé et support aux activités proposées aux enfants (évaluation des compétences acquises).
  Ce groupe de travail a été ouvert à l'ensemble des élus et agents du territoire œuvrant dans le secteur de l'enfance.
- Des actions éducatives et temps forts familles.

Le secteur jeunesse (11-17 ans) concerne la mise en œuvre d'un service d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif enfance pour 11 communes de l'agglomération. Le service accueille les pré-ados et ados durant les vacances scolaires sur des journées appelées « journées oxygène ».

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les Relais Petite Enfance (RPE) sont un service public neutre et gratuit de référence pour l'accueil du jeune enfant, pour les familles et les professionnels de l'accueil individuel.
Les animatrices informent les parents sur l'offre d'accueil existante sur le territoire. Elles facilitent la mise en relation avec les professionnels de la petite enfance, accompagnent les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur et valorisent l'offre de service monenfant.fr.
Pour les professionnels, elles informent sur le cadre du métier par le biais de la formation continue, les démarches sur monenfant.fr. Elles proposent des temps d'échange et d'écoute et des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis. Il s'agit de valoriser l'accueil individuel et d'accompagner leur parcours de professionnalisation.

Soirée ZEN pour les professionnels de la petite enfance - atelier soin DIY

En 2024, le recrutement de deux agents sur les secteurs de la Plaine et de la Reine ont permis de compléter l'équipe. La création de deux demi-postes, pour les RPE des Lutins de la Vallée et de la Seine, permet un renfort des missions du guichet unique pour les Lutins de Vallée et un déploiement sur de nouvelles communes sur le secteur de la Seine.
La répartition des temps supplémentaires permet à un agent d'être animatrice et d'assurer également la coordination des 5 RPE.
Dans le cadre du renouvellement des RPE 2024-2027 et du plan d'action pluriannuel, la mission renforcée de promotion et de valorisation de l'accueil individuel est toujours nécessaire, du fait de départ en retraite et du manque de candidats.
D'autre part, en matière de parentalité, les RPE ont proposé deux conférences sur la motricité et la communication, ainsi que des portes ouvertes lors de la semaine nationale de la petite enfance, et des temps d'information aux familles sur les modes d'accueil en partenariat avec les communes.

233
assistants maternels agréés

632
places théoriques

1 563
familles avec enfant de -3ans

Données 2024 : les ateliers

537
ateliers d'éveil (yoga, musique, lecture)

4
AM et GàD participants en moyenne aux ateliers

16
enfants en moyenne

Données 2024 : les rendez-vous

17
temps forts (fête, rencontre, spectacle)

4 725
Contacts pour accompagner la professionnalisation

13 264
Contacts pour accompagner la recherche d'un mode d'accueil

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

L'enfance - jeunesse

L'accueil collectif à caractère éducatif de mineurs du Pays de Fontainebleau, situé sur Cély et pour 9 communes du territoire, propose des activités encadrées aux enfants les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi en période de congés scolaires (hors fin d'année, une semaine sur 2).

Quelques temps forts 2024

- Journée organisée en Juin pour fêter la fin d'année sur le thème « Comment agir pour sa planète ?»,
- 3 Inter centres organisés avec 10 accueils de mineurs du territoire sur le thème des « Jeux Olympique » (696 enfants ont pu participer sur 10 accueils de loisirs),
- Intervention de l'association ANVL sur des thématiques autour de la nature.
- Sensibilisation aux bouchons de l'espoir avec l'association « les Clayes handisport »,
- Sortie cinéma avec le partenariat les enfants et le 7e art sur le thème du sport ainsi que des interventions sur l'accueil de mineurs,
- Spectacle de fin d'année 2024 à la salle des fêtes de Saint-Martin-en-Bière sur le thème « les droits des enfants » sous forme d'une chorale.

Bilan chiffré 2024

Dépenses : 95 471,85 €
dont 92 177,34 € de fonctionnement
et 3 294,51 € d'investissement

Recettes : 266 930,68 €
Familles : 174 464.07 €
CAF : 91 239.61 €
Communes : 615 €
Autres : 612 €

Fréquentation 2023

310 familles concernées
434 enfants
10 226 journées enfants

4 619
journées enfants
de 3 à 6 ans

3887
journées enfants
de 7 à 10 ans

1 726
journées enfants
de 11 à 17 ans

Handi-parcours mon patrimoine. à Arbonne-la-Forêt

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

La jeunesse

Les jeunes sont accueillis pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'un accueil collectif alternativement sur 4 sites différents : la Salle Richelieu à Fleury-en-Bière, l'Accueil de mineurs à Cély, la salle des Vergers à Chartrettes, la salle du clos Saint Père à Bois-le-Roi.
Afin de répondre aux problématiques de transport, une navette (minibus 9 places) est mise en place depuis Cély ou Bois-le-Roi.

Les temps forts 2024 :

- Un séjour ados (11 jours) : Presqu'île de Crozon pour 19 participants
- Deux mini camp (5 jours) : l'île de loisirs de Jablines pour 16 jeunes en juillet et camping municipal de Samoreau pour 23 jeunes.
- Projet Inter-centre sur le thème des Jeux Olympiques avec 4 accueils de jeunes du territoire.

Formation BAFA 2024 :

L'équipe de l'accueil de loisirs accueille chaque année des jeunes désirant avoir une première expérience professionnelle dans l'animation , notamment pendant les congés scolaires. L'agglomération finance chaque année 4 sessions de formations BAFA (session initiale ou session de perfectionnement).

Départ séjour été

Atelier Graff à la Chapelle-la-Reine

Journée inter centre ados

Journée intercentre ados

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

La Convention Territoriale Globale

Elaborée en 2021, la CTG a été signée en décembre 2021 par les 26 communes du territoire, l'agglomération et la CAF 77 et couvre la période 2021-2025.

Convention Territoriale Globale

Ce nouveau cadre contractuel doit permettre de :

- Définir une politique favorisant la vie des familles,
- Garantir une équité territoriale dans l'offre,
- Partager un plan d'actions adapté aux besoins,
- Optimiser l'organisation et le fonctionnement des services, et organiser le pilotage du projet.

La Communauté d'agglomération a fait le choix de porter la démarche CTG à l'échelle de son territoire avec pour objectif le développement des services dans l'intérêt de ses habitants. Il a été traduit cette finalité, au travers de la CTG, par un partenariat renforcé entre l'intercommunalité, les 26 communes du territoire et la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne.

Depuis 2021, l'agglomération coordonne ainsi un travail de coopération impliquant les communes pour créer des espaces d'échanges sur les sujets relevant des dispositifs de la Caf (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, accès aux droits et le logement). Ce travail est fortement soutenu par le partenariat avec la Caf (soutien financier et ingénierie) et ses services restent aussi en lien direct avec l'ensemble des signataires et viennent en appui des développements proposés.

Le chargé de coopération CTG de l'agglomération est animateur de la collaboration communes / Caf / intercommunalité, et soutenu par les chargées de coopération du territoire. De plus, sur chaque commune, un référent CTG est identifié pour transmettre les informations au niveau local.

En 2024, deux comités thématiques ont été organisés :

- le 24 avril 2024, en visio, sur le thème de l'animation de la vie sociale (6 communes représentées, la CAF77, la CAPF, 3 associations, 4 communes excusées),
- le 18 septembre 2024, en visio, sur le thème de l'accès aux droits et inclusion numérique. (6 communes représentées, la CAF77, l'agglomération et 4 communes excusées).

Comité de pilotage CTG

Un COPIL s'est réuni :

- Le 18 novembre 2024 (8 communes représentées, la CAF77, la CAPF, 3 communes excusées).

Pour l'agglomération en 2024, outre les actions et ou services annuels (fonctionnement des accueils de mineurs, fonctionnement des Relais Petite Enfance), la CTG a permis de répondre à des besoins plus ponctuels :

- Soutien à la création et au référencement d'un accueil périscolaire à Achères-la-Forêt,
- Subvention pour l'acquisition d'un logiciel RPE,
- Contacts avec les professionnels porteurs d'un projet de MAM (Maison d'Assistants Maternels),
- Information sur les besoins de mutualisation de matériels évènementiels,
- Échanges avec les référents CTG du territoire.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Pays de Fontainebleau
Communauté d'agglomération

80 route de Valvins

CS 08393

77309 Samois-sur-Seine

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus : CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007234600014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports 9
B1 - Présentation des AP votées 10
B2 - Présentation des AE votées 11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement 12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement 15
D1 - Balance générale - Dépenses 17
D2 - Balance générale - Recettes 19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 36
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 37
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 40
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 43
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 48

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 51
A1.01 - Opérations non ventilables 54
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux 55
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 58
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) 62
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement 70
A1.908 - Fonction 8 - Transports 73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 77
A2.01 - Opérations non ventilables 79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux 80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité 86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs 87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) 92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat 95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 98
A2.937 - Fonction 7 - Environnement 100
A2.938 - Fonction 8 - Transports 103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 107
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 114
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 115
B3.1 - Etat des provisions constituées 117
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 119
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis 120
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 132
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8 - Subventions versées 133
B9 - Etat du personnel 136
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 140
B11.1 - Liste des organismes de regroupement 141
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 142

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 143
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 144
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 145

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 147
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux 148
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 149
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 150
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 152

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	73223

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	289.851017

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	605.52
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	618.89
3	Dépenses d'équipement brut / population	142.42
4	Encours de dette / population (2) (3)	148.14
5	DGF / population	50.96
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	12.99
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	100.56
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.01
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	23.94
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.16

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du …

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1) — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	55 663 134,27	49 552 727,42	8 888 083,64	A1	2 777 676,79
Investissement	13 333 971,60	4 022 111,68	(3) -1 685 493,55	A2	-10 997 353,47
Fonctionnement	42 329 162,67	45 530 615,74	(4) 10 573 577,19	A3	13 775 030,26

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	1 791 459,69	III + IV	3 233 811,75	B1	1 442 352,06
Investissement	I	1 791 459,69	III	3 233 811,75	B2	1 442 352,06
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	**A1 + B1**	4 220 028,85
Investissement	**A2 + B2**	-9 555 001,41
Fonctionnement	**A3 + B3**	13 775 030,26

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	1 791 459,69
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		106 740,97
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		617 284,92
21	Immobilisations corporelles (3)		372 482,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		694 950,81
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**3 233 811,75**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**3 233 811,75**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**0,00**
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS — A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	12 987 119,74	22 542 121,15
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 791 459,69	3 233 811,75
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 10 997 353,47	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	25 775 932,90	25 775 932,90

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	50 246 627,85	46 026 599,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 220 028,85
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	50 246 627,85	50 246 627,85

TOTAL DU BUDGET (4)	76 022 560,75	76 022 560,75

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

PRESENTATION DES AP VOTEES — B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP OPAH/2025	AIDE AUX TRAVAUX OPAH	012502601	246 000,00
AP OPAH-RU/2025	AIDE AUX TRAVAUX OPAH-RU	012502401	557 200,00
AP SPRH/2025	AIDE AUX TRAVAUX SPRH	012502801	188 000,00
APPLUI/2021	ELABORATION DU PLUI	012101101	908 000,00
AP COUBERT/2023	RENOVATION EXTENSION GYMNASE COUBERTIN	012302201	3 275 000,00
AP PISCINE/2023	TRAVAUX MACHINERIE PISCINE	012302101	2 964 254,00
TOTAL			**8 138 454,00**

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00

TOTAL GENERAL	**8 138 454,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

II

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AE OPAH/2025	SUIVI ET ANIMATION OPAH	011	551 586,00
AE OPAH-RU/2024	SUIVI ET ANIMATION OPAH-RU	011	1 464 448,00
AE SPRH/2025	SUIVI ET ANIMATION SPRH	011	177 000,00
TOTAL			**2 193 034,00**

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00

TOTAL GENERAL	**2 193 034,00**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 313 987,35	106 740,97	1 518 625,64	1 518 625,64	1 625 366,61
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	4 377 560,00	617 284,92	2 560 500,00	2 560 500,00	3 177 784,92
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 027 920,00	372 482,99	1 637 650,00	1 637 650,00	2 010 132,99
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 805 400,00	694 950,81	4 711 694,10	4 711 694,10	5 406 644,91
Total des dépenses d'équipement		**15 524 867,35**	**1 791 459,69**	**10 428 469,74**	**10 428 469,74**	**12 219 929,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 327 700,00	0,00	1 233 450,00	1 233 450,00	1 233 450,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	1 236 695,00	0,00	515 000,00	515 000,00	515 000,00
Total des dépenses financières		**2 564 395,00**	**0,00**	**1 748 450,00**	**1 748 450,00**	**1 748 450,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		**18 089 262,35**	**1 791 459,69**	**12 176 919,74**	**12 176 919,74**	**13 968 379,43**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7)*	*491 050,00*		*710 000,00*	*710 000,00*	*710 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*		*100 200,00*	*100 200,00*	*100 200,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***491 050,00***		***810 200,00***	***810 200,00***	***810 200,00***
TOTAL		**18 580 312,35**	**1 791 459,69**	**12 987 119,74**	**12 987 119,74**	**14 778 579,43**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**10 997 353,47**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**25 775 932,90**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT — C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	840 512,00	3 233 811,75	667 936,00	667 936,00	3 901 747,75
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 458 378,16	0,00	5 810 523,47	5 810 523,47	5 810 523,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 298 890,16**	**3 233 811,75**	**6 478 459,47**	**6 478 459,47**	**9 712 271,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 916 400,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	374 658,52	0,00	9 555 001,41	9 555 001,41	9 555 001,41
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**2 299 433,52**	**0,00**	**10 055 001,41**	**10 055 001,41**	**10 055 001,41**
45…	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		**6 598 323,68**	**3 233 811,75**	**16 533 460,88**	**16 533 460,88**	**19 767 272,63**

021	*Virement de la section de fonctionnement (10)*	*10 856 647,19*		*4 158 460,27*	*4 158 460,27*	*4 158 460,27*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)*	*1 500 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*		*100 200,00*	*100 200,00*	*100 200,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***12 356 647,19***		***6 008 660,27***	***6 008 660,27***	***6 008 660,27***

TOTAL	**18 954 970,87**	**3 233 811,75**	**22 542 121,15**	**22 542 121,15**	**25 775 932,90**
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					**0,00**
					=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**25 775 932,90**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	**5 198 460,27**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Accusé de réception Préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 423 350,00	0,00	6 870 472,58	6 870 472,58	6 870 472,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 282 982,00	0,00	5 757 143,00	5 757 143,00	5 757 143,00
014	Atténuations de produits	15 001 655,00	0,00	16 784 695,00	16 784 695,00	16 784 695,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 818 175,00	0,00	14 696 177,00	14 696 177,00	14 696 177,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**40 526 162,00**	**0,00**	**44 108 487,58**	**44 108 487,58**	**44 108 487,58**
66	Charges financières	335 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (3)	150 000,00	0,00	4 680,00	4 680,00	4 680,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**41 016 162,00**	**0,00**	**44 338 167,58**	**44 338 167,58**	**44 338 167,58**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*10 856 647,19*		*4 158 460,27*	*4 158 460,27*	*4 158 460,27*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 500 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***12 356 647,19***		***5 908 460,27***	***5 908 460,27***	***5 908 460,27***

TOTAL	**53 372 809,19**	**0,00**	**50 246 627,85**	**50 246 627,85**	**50 246 627,85**
					+
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**
					=
				TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**50 246 627,85**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	783 000,00	0,00	923 300,00	923 300,00	923 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	16 884 117,00	0,00	16 425 322,00	16 425 322,00	16 425 322,00
731	Fiscalité locale	19 879 705,00	0,00	22 187 626,00	22 187 626,00	22 187 626,00
74	Dotations et participations (3)	4 701 860,00	0,00	5 652 619,00	5 652 619,00	5 652 619,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	29 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes de gestion courante		**42 308 182,00**	**0,00**	**45 308 867,00**	**45 308 867,00**	**45 308 867,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 732,00	5 732,00	5 732,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**42 308 182,00**	**0,00**	**45 316 599,00**	**45 316 599,00**	**45 316 599,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*491 050,00*		*710 000,00*	*710 000,00*	*710 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***491 050,00***		***710 000,00***	***710 000,00***	***710 000,00***
TOTAL		**42 799 232,00**	**0,00**	**46 026 599,00**	**46 026 599,00**	**46 026 599,00**
					+	
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		**4 220 028,85**
					=	
				TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		**50 246 627,85**

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	**5 198 460,27**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.*
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	*160 000,00*	160 000,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 233 450,00	*0,00*	1 233 450,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 833 279,74		3 833 279,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 472 540,97	*0,00*	1 472 540,97
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	2 945 024,92	*0,00*	*2 945 024,92*
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 010 132,99	*0,00*	2 010 132,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 958 950,81	*100 200,00*	*2 059 150,81*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	515 000,00	*0,00*	515 000,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*		*550 000,00*	550 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	**13 968 379,43**	***810 200,00***	**14 778 579,43**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	**10 997 353,47**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**25 775 932,90**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 870 472,58		6 870 472,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 757 143,00		5 757 143,00
014	Atténuations de produits	16 784 695,00		16 784 695,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	14 696 177,00	*0,00*	14 696 177,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	225 000,00	*0,00*	225 000,00
67	Charges spécifiques (9)	4 680,00	*0,00*	4 680,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*1 750 000,00*	1 750 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*4 158 460,27*	4 158 460,27
	Dépenses de fonctionnement – Total	**44 338 167,58**	***5 908 460,27***	**50 246 627,85**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	**50 246 627,85**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	*0,00*	500 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	3 901 747,75	*0,00*	3 901 747,75
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 810 523,47	*0,00*	5 810 523,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	*0,00*
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	*100 200,00*	*100 200,00*
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 750 000,00*	1 750 000,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*		*4 158 460,27*	4 158 460,27
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	**10 212 271,22**	***6 008 660,27***	**16 220 931,49**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	**0,00**

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	**9 555 001,41**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**25 775 932,90**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	923 300,00		923 300,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 425 322,00		16 425 322,00
731	Fiscalité locale	22 187 626,00		22 187 626,00
74	Dotations et participations (8)	5 652 619,00		5 652 619,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	70 000,00	*0,00*	70 000,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 000,00	*710 000,00*	712 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	5 732,00	*0,00*	5 732,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**45 316 599,00**	***710 000,00***	**46 026 599,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			4 220 028,85
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			50 246 627,85

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**18 580 312,35**	**1 791 459,69**	**8 138 454,00**	**12 987 119,74**	**12 987 119,74**	**3 833 279,74**	**9 153 840,00**	**14 778 579,43**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 073 140,00	106 740,97	0,00	1 365 800,00	1 365 800,00	0,00	1 365 800,00	1 472 540,97
204	Subventions d'équipement versées (9)	4 377 560,00	617 284,92	0,00	2 327 740,00	2 327 740,00	0,00	2 327 740,00	2 945 024,92
21	Immobilisations corporelles	3 027 920,00	372 482,99	0,00	1 637 650,00	1 637 650,00	0,00	1 637 650,00	2 010 132,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 405 400,00	694 950,81	0,00	1 264 000,00	1 264 000,00	0,00	1 264 000,00	1 958 950,81
	Total des opérations d'équipement (3)	4 640 847,35	0,00	8 138 454,00	3 833 279,74	3 833 279,74	3 833 279,74	0,00	3 833 279,74
Total des dépenses d'équipement		**15 524 867,35**	**1 791 459,69**	**8 138 454,00**	**10 428 469,74**	**10 428 469,74**	**3 833 279,74**	**6 595 190,00**	**12 219 929,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 327 700,00	0,00		1 233 450,00	1 233 450,00		1 233 450,00	1 233 450,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 236 695,00	0,00	0,00	515 000,00	515 000,00	0,00	515 000,00	515 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 564 395,00**	**0,00**	**0,00**	**1 748 450,00**	**1 748 450,00**	**0,00**	**1 748 450,00**	**1 748 450,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**18 089 262,35**	**1 791 459,69**	**8 138 454,00**	**12 176 919,74**	**12 176 919,74**	**3 833 279,74**	**8 343 640,00**	**13 968 379,43**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*491 050,00*			*710 000,00*	*710 000,00*		*710 000,00*	*710 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*			*100 200,00*	*100 200,00*		*100 200,00*	*100 200,00*
Total des dépenses d'ordre		**491 050,00**			**810 200,00**	**810 200,00**		**810 200,00**	**810 200,00**

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	**10 997 353,47**

Total des dépenses d'investissement cumulées	**25 775 932,90**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**18 580 312,35**	**3 233 811,75**	**12 987 119,74**	**12 987 119,74**	**16 220 931,49**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	840 512,00	3 233 811,75	667 936,00	667 936,00	3 901 747,75
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 458 378,16	0,00	5 810 523,47	5 810 523,47	5 810 523,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 298 890,16**	**3 233 811,75**	**6 478 459,47**	**6 478 459,47**	**9 712 271,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 916 400,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 924 775,00**	**0,00**	**500 000,00**	**500 000,00**	**500 000,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**6 223 665,16**	**3 233 811,75**	**6 978 459,47**	**6 978 459,47**	**10 212 271,22**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*10 856 647,19*		*4 158 460,27*	*4 158 460,27*	*4 158 460,27*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*1 500 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*		*100 200,00*	*100 200,00*	*100 200,00*
Total des recettes d'ordre		***12 356 647,19***		***6 008 660,27***	***6 008 660,27***	***6 008 660,27***

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	**0,00**

Affectation au compte 1068 (8)	**9 555 001,41**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				Total des recettes d'investissement cumulées	25 775 932,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE — A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**18 580 312,35**	**1 791 459,69**	**8 138 454,00**	**12 987 119,74**	**12 987 119,74**	**3 833 279,74**	**9 153 840,00**	**14 778 579,43**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 073 140,00	106 740,97	0,00	1 365 800,00	1 365 800,00	0,00	1 365 800,00	1 472 540,97
202	Frais réalisation documents urbanisme	92 800,00	34 015,69		373 000,00	373 000,00	0,00	373 000,00	407 015,69
2031	Frais d'études	892 000,00	66 746,40		904 000,00	904 000,00	0,00	904 000,00	970 746,40
2051	Concessions, droits similaires	88 340,00	5 978,88		88 800,00	88 800,00	0,00	88 800,00	94 778,88
204	Subventions d'équipement versées (9)	4 377 560,00	617 284,92	0,00	2 327 740,00	2 327 740,00	0,00	2 327 740,00	2 945 024,92
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	2 250 000,00	617 284,92		1 370 000,00	1 370 000,00	0,00	1 370 000,00	1 987 284,92
20415342	IC : Bâtiments, installations	1 656 750,00	0,00		430 100,00	430 100,00	0,00	430 100,00	430 100,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	103 810,00	0,00		110 640,00	110 640,00	0,00	110 640,00	110 640,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2046	Attributions compensation investissement	367 000,00	0,00		367 000,00	367 000,00	0,00	367 000,00	367 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 027 920,00	372 482,99	0,00	1 637 650,00	1 637 650,00	0,00	1 637 650,00	2 010 132,99
2111	Terrains nus	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	792 500,00	65 242,39		131 000,00	131 000,00	0,00	131 000,00	196 242,39
21314	Bâtiments culturels et sportifs	5 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
21318	Autres bâtiments publics	27 000,00	7 323,13		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	57 323,13
21351	Bâtiments publics	92 200,00	18 320,54		196 000,00	196 000,00	0,00	196 000,00	214 320,54
2138	Autres constructions	30 000,00	7 621,20		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	22 621,20
2152	Installations de voirie	138 500,00	29 213,10		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	44 213,10
21538	Autres réseaux	400 000,00	36 692,49		300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	336 692,49
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	701 000,00	123 982,97		209 400,00	209 400,00	0,00	209 400,00	333 382,97
21735	Installations générales (mise à dispo)	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21738	Autres constructions (mise à dispo)	18 000,00	59 121,78		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	119 121,78
21741	Sol autrui - Bât. publics (mise à dispo)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	6 000,00	5 757,90		0,00	0,00	0,00	0,00	5 757,90
21828	Autres matériels de transport	55 000,00	0,00		102 000,00	102 000,00	0,00	102 000,00	102 000,00
21838	Autre matériel informatique	71 720,00	408,00		39 650,00	39 650,00	0,00	39 650,00	40 058,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	169 000,00	11 733,49		86 800,00	86 800,00	0,00	86 800,00	98 533,49
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	242 000,00	7 066,00		282 800,00	282 800,00	0,00	282 800,00	289 866,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 405 400,00	694 950,81	0,00	1 264 000,00	1 264 000,00	0,00	1 264 000,00	1 958 950,81
2313	Constructions	1 325 000,00	342 624,50		0,00	0,00	0,00	0,00	342 624,50
2315	Install., matériel et outill. technique	1 080 400,00	352 326,31		1 264 000,00	1 264 000,00	0,00	1 264 000,00	1 616 326,31
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	4 640 847,35	0,00	8 138 454,00	3 833 279,74	3 833 279,74	3 833 279,74	0,00	3 833 279,74
Total des dépenses d'équipement		**15 524 867,35**	**1 791 459,69**	**8 138 454,00**	**10 428 469,74**	**10 428 469,74**	**3 833 279,74**	**6 595 190,00**	**12 219 929,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 327 700,00	0,00		1 233 450,00	1 233 450,00		1 233 450,00	1 233 450,00
1641	Emprunts en euros	1 321 000,00	0,00		1 226 783,00	1 226 783,00		1 226 783,00	1 226 783,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	6 700,00	0,00		6 667,00	6 667,00		6 667,00	6 667,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
27	Autres immobilisations financières	1 236 695,00	0,00	0,00	515 000,00	515 000,00	0,00	515 000,00	515 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	1 228 320,00	0,00		515 000,00	515 000,00	0,00	515 000,00	515 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	8 375,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		**2 564 395,00**	**0,00**	**0,00**	**1 748 450,00**	**1 748 450,00**	**0,00**	**1 748 450,00**	**1 748 450,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**18 089 262,35**	**1 791 459,69**	**8 138 454,00**	**12 176 919,74**	**12 176 919,74**	**3 833 279,74**	**8 343 640,00**	**13 968 379,43**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*491 050,00*			*710 000,00*	*710 000,00*		*710 000,00*	*710 000,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*491 050,00*			*710 000,00*	*710 000,00*		*710 000,00*	*710 000,00*
13911	*Subv. transf. Etat et établ. nationaux*	*35 000,00*			*33 770,00*	*33 770,00*		*33 770,00*	*33 770,00*
13912	*Subv. transf. Régions*	*78 000,00*			*73 800,00*	*73 800,00*		*73 800,00*	*73 800,00*
13913	*Subv. transf. Départements*	*22 000,00*			*35 680,00*	*35 680,00*		*35 680,00*	*35 680,00*
139141	*Subv. transf. Communes membres du GFP*	*7 000,00*			*5 670,00*	*5 670,00*		*5 670,00*	*5 670,00*
13918	*Autres subventions d'équipement transf.*	*8 000,00*			*11 080,00*	*11 080,00*		*11 080,00*	*11 080,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
198	*Neutralisation des amortissements*	*341 050,00*			*550 000,00*	*550 000,00*		*550 000,00*	*550 000,00*
	Charges transférées (7)	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*			*100 200,00*	*100 200,00*		*100 200,00*	*100 200,00*
2128	*Autres agencements et aménagements*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
21351	*Bâtiments publics*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2152	*Installations de voirie*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*			*100 200,00*	*100 200,00*		*100 200,00*	*100 200,00*
2315	*Install., matériel et outill. technique*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'ordre	**491 050,00**			**810 200,00**	**810 200,00**		**810 200,00**	**810 200,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11101101	AMENAGEMENT QUARTIER DU BREAU		1 471 059,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12101101	ELABORATION DU PLUI	APPLUI	755 174,36	0,00	152 825,64	152 825,64	152 825,64	0,00
12302101	TRAVAUX MACHINERIE PISCINE	AP PISCINE	1 664 561,52	0,00	1 299 692,48	1 299 692,48	1 299 692,48	0,00
12302201	RENOVATION EXTENSION GYMNASE COUBERTIN	AP COUBERT	1 126 998,38	0,00	2 148 001,62	2 148 001,62	2 148 001,62	0,00
12502401	AIDE AUX TRAVAUX OPAH-RU	AP OPAH-RU	0,00	0,00	83 580,00	83 580,00	83 580,00	0,00
12502601	AIDE AUX TRAVAUX OPAH	AP OPAH	0,00	0,00	81 180,00	81 180,00	81 180,00	0,00
12502801	AIDE AUX TRAVAUX SPRH	AP SPRH	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00	0,00
TOTAL			**5 017 794,17**	**0,00**	**3 833 279,74**	**3 833 279,74**	**3 833 279,74**	**0,00**

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12101101
LIBELLE : ELABORATION DU PLUI
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : APPLUI

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**908 000,00**	**755 174,36**	**a 0,00**	**152 825,64**	**b 152 825,64**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**908 000,00**	**755 174,36**	**0,00**	**152 825,64**	**152 825,64**
202	Frais réalisation documents urbanisme	908 000,00	755 174,36	0,00	152 825,64	152 825,64
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**37 000,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**37 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	37 000,00	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-152 825,64

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12302101
LIBELLE : TRAVAUX MACHINERIE PISCINE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP PISCINE

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**2 964 254,00**	**1 664 561,52**	**a 0,00**	**1 299 692,48**	**b 1 299 692,48**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**2 964 254,00**	**1 664 561,52**	**0,00**	**1 299 692,48**	**1 299 692,48**
2313	Constructions	2 964 254,00	1 620 524,52	0,00	1 299 692,48	1 299 692,48
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	44 037,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 299 692,48

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12302201
LIBELLE : RENOVATION EXTENSION GYMNASE COUBERTIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP COUBERT

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**3 275 000,00**	**1 126 998,38**	**a 0,00**	**2 148 001,62**	**b 2 148 001,62**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**3 275 000,00**	**1 126 998,38**	**0,00**	**2 148 001,62**	**2 148 001,62**
2313	Constructions	3 275 000,00	1 071 417,35	0,00	2 148 001,62	2 148 001,62
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	55 581,03	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 148 001,62

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12502401
LIBELLE : AIDE AUX TRAVAUX OPAH-RU
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP OPAH-RU

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**557 200,00**	**0,00**	**a 0,00**	**83 580,00**	**b 83 580,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**557 200,00**	**0,00**	**0,00**	**83 580,00**	**83 580,00**
20422	Privé : Bâtiments, installations	557 200,00	0,00	0,00	83 580,00	83 580,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-83 580,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12502601
LIBELLE : AIDE AUX TRAVAUX OPAH
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP OPAH

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**246 000,00**	**0,00**	**a 0,00**	**81 180,00**	**b 81 180,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**246 000,00**	**0,00**	**0,00**	**81 180,00**	**81 180,00**
20422	Privé : Bâtiments, installations	246 000,00	0,00	0,00	81 180,00	81 180,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**0,00**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-81 180,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 12502801
LIBELLE : AIDE AUX TRAVAUX SPRH
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : AP SPRH

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		188 000,00	0,00	a 0,00	68 000,00	b 68 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	188 000,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	188 000,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-68 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11101101
LIBELLE : AMENAGEMENT QUARTIER DU BREAU
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		**1 471 059,91**	**a 0,00**	**0,00**	**b 0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**272 544,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2031	Frais d'études	272 544,00	0,00	0,00	0,00
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**93 823,49**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	93 823,49	0,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours(sauf 2324)**	**1 104 692,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	75 102,46	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	977 540,03	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	52 049,93	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		**481 610,72**	**c 0,00**	**0,00**	**d 0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**447 996,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1322	Subv. non transf. Régions	251 358,16	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	196 638,40	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (2324)**	**33 614,16**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	33 614,16	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE — A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**18 580 312,35**	**3 233 811,75**	**12 987 119,74**	**12 987 119,74**	**16 220 931,49**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	840 512,00	3 233 811,75	667 936,00	667 936,00	3 901 747,75
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 500,00	659 456,27	0,00	0,00	659 456,27
1312	Subv. transf. Régions	667 727,00	647 874,83	14 000,00	14 000,00	661 874,83
1313	Subv. transf. Départements	0,00	1 244 857,65	0,00	0,00	1 244 857,65
1318	Autres subventions d'équipement transf.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	100 000,00	20 000,00	20 000,00	120 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	581 623,00	606 000,00	606 000,00	1 187 623,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	137 285,00	0,00	27 936,00	27 936,00	27 936,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	3 458 378,16	0,00	5 810 523,47	5 810 523,47	5 810 523,47
1641	Emprunts en euros	3 458 378,16	0,00	5 810 523,47	5 810 523,47	5 810 523,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 298 890,16**	**3 233 811,75**	**6 478 459,47**	**6 478 459,47**	**9 712 271,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 916 400,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
10222	FCTVA	1 916 400,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**1 924 775,00**	**0,00**	**500 000,00**	**500 000,00**	**500 000,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**6 223 665,16**	**3 233 811,75**	**6 978 459,47**	**6 978 459,47**	**10 212 271,22**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*10 856 647,19*		*4 158 460,27*	*4 158 460,27*	*4 158 460,27*
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*1 500 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
261	*Titres de participation*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*235 000,00*		*285 700,00*	*285 700,00*	*285 700,00*
28031	*Frais d'études*	*115 000,00*		*128 600,00*	*128 600,00*	*128 600,00*
28033	*Frais d'insertion*	*2 000,00*		*1 800,00*	*1 800,00*	*1 800,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*30 000,00*		*47 100,00*	*47 100,00*	*47 100,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*0,00*		*144 700,00*	*144 700,00*	*144 700,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*110 000,00*		*110 900,00*	*110 900,00*	*110 900,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*1 000,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*50 000,00*		*51 800,00*	*51 800,00*	*51 800,00*
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*45 000,00*		*40 900,00*	*40 900,00*	*40 900,00*
28046	*Attributions compensation investissement*	*120 000,00*		*140 300,00*	*140 300,00*	*140 300,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*15 000,00*		*35 500,00*	*35 500,00*	*35 500,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 000,00*		*3 500,00*	*3 500,00*	*3 500,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*7 000,00*		*15 300,00*	*15 300,00*	*15 300,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*170 000,00*		*165 700,00*	*165 700,00*	*165 700,00*
281351	*Bâtiments publics*	*7 000,00*		*31 200,00*	*31 200,00*	*31 200,00*
28138	*Autres constructions*	*15 000,00*		*13 800,00*	*13 800,00*	*13 800,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*1 000,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*170 000,00*		*143 000,00*	*143 000,00*	*143 000,00*
28152	*Installations de voirie*	*70 000,00*		*64 700,00*	*64 700,00*	*64 700,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*3 000,00*		*2 000,00*	*2 000,00*	*2 000,00*
281538	*Autres réseaux*	*18 000,00*		*43 000,00*	*43 000,00*	*43 000,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*5 000,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*30 000,00*		*2 500,00*	*2 500,00*	*2 500,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*35 000,00*		*84 200,00*	*84 200,00*	*84 200,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*8 000,00*		*7 400,00*	*7 400,00*	*7 400,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*0,00*		*1 200,00*	*1 200,00*	*1 200,00*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*0,00*		*1 000,00*	*1 000,00*	*1 000,00*
281741	*Sol autrui - Bât. publics (mise à dispo)*	*1 000,00*		*1 500,00*	*1 500,00*	*1 500,00*
281751	*Réseaux de voirie (m. à dispo)*	*8 000,00*		*6 700,00*	*6 700,00*	*6 700,00*
281752	*Installations de voirie (m. à dispo)*	*2 000,00*		*1 800,00*	*1 800,00*	*1 800,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*4 000,00*		*1 400,00*	*1 400,00*	*1 400,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*10 000,00*		*6 400,00*	*6 400,00*	*6 400,00*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*10 000,00*		*7 400,00*	*7 400,00*	*7 400,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*50 000,00*		*34 000,00*	*34 000,00*	*34 000,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*30 000,00*		*43 300,00*	*43 300,00*	*43 300,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*50 000,00*		*20 900,00*	*20 900,00*	*20 900,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*0,00*		*2 500,00*	*2 500,00*	*2 500,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*70 000,00*		*55 800,00*	*55 800,00*	*55 800,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*0,00*		*100 200,00*	*100 200,00*	*100 200,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0,00*		*100 200,00*	*100 200,00*	*100 200,00*
Total des recettes d'ordre		***12 356 647,19***		***6 008 660,27***	***6 008 660,27***	***6 008 660,27***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE — B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**53 372 809,19**	**0,00**	**2 193 034,00**	**50 246 627,85**	**50 246 627,85**	**460 690,58**	**49 785 937,27**	**50 246 627,85**
011	Charges à caractère général (3)	6 423 350,00	0,00	2 193 034,00	6 870 472,58	6 870 472,58	460 690,58	6 409 782,00	6 870 472,58
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 282 982,00	0,00		5 757 143,00	5 757 143,00		5 757 143,00	5 757 143,00
014	Atténuations de produits	15 001 655,00	0,00		16 784 695,00	16 784 695,00		16 784 695,00	16 784 695,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 818 175,00	0,00	0,00	14 696 177,00	14 696 177,00	0,00	14 696 177,00	14 696 177,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**40 526 162,00**	**0,00**	**2 193 034,00**	**44 108 487,58**	**44 108 487,58**	**460 690,58**	**43 647 797,00**	**44 108 487,58**
66	Charges financières	335 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
67	Charges spécifiques (3)	150 000,00	0,00		4 680,00	4 680,00		4 680,00	4 680,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		**490 000,00**	**0,00**	**0,00**	**229 680,00**	**229 680,00**		**229 680,00**	**229 680,00**
Total des dépenses réelles		**41 016 162,00**	**0,00**	**2 193 034,00**	**44 338 167,58**	**44 338 167,58**	**460 690,58**	**43 877 477,00**	**44 338 167,58**
023	*Virement à la section d'investissement*	*10 856 647,19*			*4 158 460,27*	*4 158 460,27*		*4 158 460,27*	*4 158 460,27*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*1 500 000,00*			*1 750 000,00*	*1 750 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**12 356 647,19**			**5 908 460,27**	**5 908 460,27**		**5 908 460,27**	**5 908 460,27**

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**50 246 627,85**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET — III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**42 799 232,00**	**0,00**	**46 026 599,00**	**46 026 599,00**	**46 026 599,00**
013	Atténuations de charges (2)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	783 000,00	0,00	923 300,00	923 300,00	923 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 884 117,00	0,00	16 425 322,00	16 425 322,00	16 425 322,00
731	Fiscalité locale	19 879 705,00	0,00	22 187 626,00	22 187 626,00	22 187 626,00
74	Dotations et participations (2)	4 701 860,00	0,00	5 652 619,00	5 652 619,00	5 652 619,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	29 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des recettes de gestion des services		**42 308 182,00**	**0,00**	**45 308 867,00**	**45 308 867,00**	**45 308 867,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		5 732,00	5 732,00	5 732,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**7 732,00**	**7 732,00**	**7 732,00**
Total des recettes réelles		**42 308 182,00**	**0,00**	**45 316 599,00**	**45 316 599,00**	**45 316 599,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)*	*491 050,00*		*710 000,00*	*710 000,00*	*710 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**491 050,00**		**710 000,00**	**710 000,00**	**710 000,00**

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	**4 220 028,85**

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**50 246 627,85**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**53 372 809,19**	**0,00**	**2 193 034,00**	**50 246 627,85**	**50 246 627,85**	**460 690,58**	**49 785 937,27**	**50 246 627,85**
011	Charges à caractère général (4)	6 423 350,00	0,00	2 193 034,00	6 870 472,58	6 870 472,58	460 690,58	6 409 782,00	6 870 472,58
6042	Achats de prestations de services	69 100,00	0,00		131 800,00	131 800,00	0,00	131 800,00	131 800,00
60611	Eau et assainissement	107 500,00	0,00		107 400,00	107 400,00	0,00	107 400,00	107 400,00
60612	Energie - Electricité	402 000,00	0,00		449 500,00	449 500,00	0,00	449 500,00	449 500,00
60621	Combustibles	324 000,00	0,00		248 000,00	248 000,00	0,00	248 000,00	248 000,00
60622	Carburants	31 500,00	0,00		28 600,00	28 600,00	0,00	28 600,00	28 600,00
60623	Alimentation	7 600,00	0,00		19 200,00	19 200,00	0,00	19 200,00	19 200,00
60631	Fournitures d'entretien	8 650,00	0,00		12 400,00	12 400,00	0,00	12 400,00	12 400,00
60632	Fournitures de petit équipement	37 900,00	0,00		61 700,00	61 700,00	0,00	61 700,00	61 700,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 500,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
6064	Fournitures administratives	13 200,00	0,00		14 800,00	14 800,00	0,00	14 800,00	14 800,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	105 400,00	0,00		98 050,00	98 050,00	0,00	98 050,00	98 050,00
611	Contrats de prestations de services	435 140,00	0,00		1 175 955,58	1 175 955,58	460 690,58	715 265,00	1 175 955,58
6132	Locations immobilières	87 300,00	0,00		77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00	77 500,00
61351	Matériel roulant	25 000,00	0,00		22 600,00	22 600,00	0,00	22 600,00	22 600,00
61358	Autres	46 420,00	0,00		45 350,00	45 350,00	0,00	45 350,00	45 350,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	121 000,00	0,00		120 500,00	120 500,00	0,00	120 500,00	120 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	199 500,00	0,00		136 000,00	136 000,00	0,00	136 000,00	136 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	86 000,00	0,00		74 500,00	74 500,00	0,00	74 500,00	74 500,00
615232	Entretien, réparations réseaux	117 000,00	0,00		65 500,00	65 500,00	0,00	65 500,00	65 500,00
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	0,00		33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00
61551	Entretien matériel roulant	45 000,00	0,00		35 500,00	35 500,00	0,00	35 500,00	35 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	284 260,00	0,00		261 800,00	261 800,00	0,00	261 800,00	261 800,00
6161	Multirisques	167 500,00	0,00		233 500,00	233 500,00	0,00	233 500,00	233 500,00
617	Etudes et recherches	308 480,00	0,00		222 000,00	222 000,00	0,00	222 000,00	222 000,00
6182	Documentation générale et technique	14 850,00	0,00		25 100,00	25 100,00	0,00	25 100,00	25 100,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	31 500,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
6188	Autres frais divers	156 180,00	0,00		98 600,00	98 600,00	0,00	98 600,00	98 600,00
62268	Autres honoraires, conseils	787 000,00	0,00		817 320,00	817 320,00	0,00	817 320,00	817 320,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	37 600,00	0,00		48 700,00	48 700,00	0,00	48 700,00	48 700,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
6234	Réceptions	44 000,00	0,00		51 400,00	51 400,00	0,00	51 400,00	51 400,00
6236	Catalogues et imprimés	98 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		1 527 900,00	1 527 900,00	0,00	1 527 900,00	1 527 900,00
6247	Transports collectifs	1 594 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	50,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	9 100,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6262	Frais de télécommunications	77 900,00	0,00		53 420,00	53 420,00	0,00	53 420,00	53 420,00
627	Services bancaires et assimilés	1 250,00	0,00		1 850,00	1 850,00	0,00	1 850,00	1 850,00
6281	Concours divers (cotisations)	147 870,00	0,00		84 535,00	84 535,00	0,00	84 535,00	84 535,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	171 000,00	0,00		182 600,00	182 600,00	0,00	182 600,00	182 600,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	117 100,00	0,00		84 042,00	84 042,00	0,00	84 042,00	84 042,00
62878	Remb. frais à des tiers	20 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6288	Autres services extérieurs	24 500,00	0,00		34 500,00	34 500,00	0,00	34 500,00	34 500,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6358	Autres droits	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	5 282 982,00	0,00		5 757 143,00	5 757 143,00		5 757 143,00	5 757 143,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	35 900,00	0,00		22 500,00	22 500,00		22 500,00	22 500,00
6218	Autre personnel extérieur	434,00	0,00		780,00	780,00		780,00	780,00
6331	Versement mobilité	49 608,00	0,00		53 517,00	53 517,00		53 517,00	53 517,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 505,00	0,00		16 740,00	16 740,00		16 740,00	16 740,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55 499,00	0,00		59 875,00	59 875,00		59 875,00	59 875,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 693 792,00	0,00		1 702 455,00	1 702 455,00		1 702 455,00	1 702 455,00
64112	SFT, indemnité de résidence	59 695,00	0,00		50 896,00	50 896,00		50 896,00	50 896,00
64113	NBI	0,00	0,00		20 905,00	20 905,00		20 905,00	20 905,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	593 017,00	0,00		663 320,00	663 320,00		663 320,00	663 320,00
64131	Rémunérations	1 405 919,00	0,00		1 636 740,00	1 636 740,00		1 636 740,00	1 636 740,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	12 790,00	0,00		18 595,00	18 595,00		18 595,00	18 595,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	683 311,00	0,00		732 930,00	732 930,00		732 930,00	732 930,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	604 286,00	0,00		707 810,00	707 810,00		707 810,00	707 810,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	56 426,00	0,00		63 080,00	63 080,00		63 080,00	63 080,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	8 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	4 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	4 400,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	15 001 655,00	0,00		16 784 695,00	16 784 695,00		16 784 695,00	16 784 695,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
739211	Attribution de compensation	4 350 000,00	0,00		4 440 000,00	4 440 000,00		4 440 000,00	4 440 000,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	1 345 000,00	0,00		3 006 250,00	3 006 250,00		3 006 250,00	3 006 250,00
739221	FNGIR	8 681 445,00	0,00		8 681 445,00	8 681 445,00		8 681 445,00	8 681 445,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	500 000,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	0,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
7498	Autres revers./dotations, participations	115 210,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	13 818 175,00	0,00	0,00	14 696 177,00	14 696 177,00	0,00	14 696 177,00	14 696 177,00
65311	Indemnités de fonction	301 200,00	0,00		290 400,00	290 400,00	0,00	290 400,00	290 400,00
65312	Frais de mission et de déplacement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	14 721,00	0,00		25 170,00	25 170,00	0,00	25 170,00	25 170,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	74 951,00	0,00		75 230,00	75 230,00	0,00	75 230,00	75 230,00
65315	Formation	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 183,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		8 732,00	8 732,00	0,00	8 732,00	8 732,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6553	Service d'incendie	1 094 000,00	0,00		1 113 365,00	1 113 365,00	0,00	1 113 365,00	1 113 365,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	22 000,00	0,00		22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
65568	Autres contributions	10 673 000,00	0,00		10 968 000,00	10 968 000,00	0,00	10 968 000,00	10 968 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	770 000,00	0,00		820 000,00	820 000,00	0,00	820 000,00	820 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	215 000,00	0,00		306 000,00	306 000,00	0,00	306 000,00	306 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	549 320,00	0,00		616 000,00	616 000,00	0,00	616 000,00	616 000,00
65811	Droits d''utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		21 580,00	21 580,00	0,00	21 580,00	21 580,00
65888	Autres	38 000,00	0,00		369 000,00	369 000,00	0,00	369 000,00	369 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**40 526 162,00**	**0,00**	**2 193 034,00**	**44 108 487,58**	**44 108 487,58**	**460 690,58**	**43 647 797,00**	**44 108 487,58**
66	Charges financières	335 000,00	0,00		225 000,00	225 000,00		225 000,00	225 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	360 000,00	0,00		255 000,00	255 000,00		255 000,00	255 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-25 000,00	0,00		-30 000,00	-30 000,00		-30 000,00	-30 000,00
67	Charges spécifiques (4)	150 000,00	0,00		4 680,00	4 680,00		4 680,00	4 680,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	150 000,00	0,00		4 680,00	4 680,00		4 680,00	4 680,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		**490 000,00**	**0,00**	**0,00**	**229 680,00**	**229 680,00**		**229 680,00**	**229 680,00**
Total des dépenses réelles		**41 016 162,00**	**0,00**	**2 193 034,00**	**44 338 167,58**	**44 338 167,58**	**460 690,58**	**43 877 477,00**	**44 338 167,58**
023	*Virement à la section d'investissement*	*10 856 647,19*			*4 158 460,27*	*4 158 460,27*		*4 158 460,27*	*4 158 460,27*
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)*	*1 500 000,00*			*1 750 000,00*	*1 750 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
675	*Valeurs comptables immobilisations cédée*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
6811	*Dot. amort. immos incorporelles*	*1 500 000,00*			*1 750 000,00*	*1 750 000,00*		*1 750 000,00*	*1 750 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**12 356 647,19**			**5 908 460,27**	**5 908 460,27**		**5 908 460,27**	**5 908 460,27**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	81 765,14
Montant des ICNE de l'exercice N-1	111 765,14
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-30 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		**42 799 232,00**	**0,00**	**46 026 599,00**	**46 026 599,00**	**46 026 599,00**
013	Atténuations de charges (3)	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	783 000,00	0,00	923 300,00	923 300,00	923 300,00
70631	Redevances services à caractère sportif	110 500,00	0,00	240 500,00	240 500,00	240 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	165 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 300,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	499 200,00	0,00	498 800,00	498 800,00	498 800,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	16 884 117,00	0,00	16 425 322,00	16 425 322,00	16 425 322,00
73211	Attribution de compensation	10 322,00	0,00	10 322,00	10 322,00	10 322,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	12 875 495,00	0,00	12 400 000,00	12 400 000,00	12 400 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00	0,00	3 900 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
738	Autres impôts et taxes	3 998 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	19 879 705,00	0,00	22 187 626,00	22 187 626,00	22 187 626,00
73111	Impôts directs locaux	6 969 955,00	0,00	7 404 870,00	7 404 870,00	7 404 870,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	330 000,00	0,00	460 450,00	460 450,00	460 450,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	359 750,00	0,00	388 056,00	388 056,00	388 056,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	9 900 000,00	0,00	10 188 000,00	10 188 000,00	10 188 000,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	700 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
73143	Redevance des mines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	1 345 000,00	0,00	3 006 250,00	3 006 250,00	3 006 250,00
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	175 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 701 860,00	0,00	5 652 619,00	5 652 619,00	5 652 619,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	1 150 000,00	0,00	1 305 664,00	1 305 664,00	1 305 664,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	2 400 000,00	0,00	2 426 000,00	2 426 000,00	2 426 000,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	358 456,00	358 456,00	358 456,00
7472	Participation régions	10 000,00	0,00	424 365,00	424 365,00	424 365,00
7473	Participation départements	71 000,00	0,00	28 334,00	28 334,00	28 334,00
747888	Autres	272 500,00	0,00	242 000,00	242 000,00	242 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	631 560,00	0,00	730 800,00	730 800,00	730 800,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	6 800,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	140 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	29 500,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
752	Revenus des immeubles	29 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	68 500,00	68 500,00	68 500,00
Total des recettes de gestion des services		**42 308 182,00**	**0,00**	**45 308 867,00**	**45 308 867,00**	**45 308 867,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 732,00	5 732,00	5 732,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		5 732,00	5 732,00	5 732,00
Total des recettes réelles		**42 308 182,00**	**0,00**	**45 316 599,00**	**45 316 599,00**	**45 316 599,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*491 050,00*		*710 000,00*	*710 000,00*	*710 000,00*
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
77681	*Neutralisation des amortissements*	*341 050,00*		*550 000,00*	*550 000,00*	*550 000,00*
777	*Rec... subv inv transférées cpte résult*	*150 000,00*		*160 000,00*	*160 000,00*	*160 000,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		**491 050,00**		**710 000,00**	**710 000,00**	**710 000,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**1 600 450,00**	**533 450,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 440 894,10**	**4 900,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 233 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	103 800,00	0,00	0,00	0,00	679 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	367 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 100,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	429 650,00	0,00	0,00	0,00	864 100,00	4 900,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 447 694,10	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**15 893 460,88**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 000,00**	**0,00**	**0,00**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 055 001,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	27 936,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 810 523,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**1 011 225,64**	**867 000,00**	**1 600 000,00**	**1 119 000,00**		**12 176 919,74**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 233 450,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	565 825,64	0,00	0,00	170 000,00		1 518 625,64
204	Subventions d'équipement versées	443 400,00	0,00	1 300 000,00	0,00		2 560 500,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	2 000,00	300 000,00	35 000,00		1 637 650,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	350 000,00	0,00	914 000,00		4 711 694,10
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	515 000,00	0,00	0,00		515 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**20 000,00**	**2 000,00**	**0,00**	**582 000,00**		**16 533 460,88**
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 055 001,41
13	Subventions d'investissement	20 000,00	2 000,00	0,00	582 000,00		667 936,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 810 523,47
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	**1 600 450,00**
164	Emprunts auprès des éts financiers	1 226 783,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	6 667,00
204	Subventions d'équipement versées	367 000,00
	RECETTES	**15 893 460,88**
102	Dotations et fonds d'investissement	500 000,00
106	Réserves	9 555 001,41
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	27 936,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	5 810 523,47

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**533 450,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	88 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	309 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**533 450,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 800,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 150,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**70 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**1 074 300,00**	**1 372 692,48**	**0,00**	**2 899 701,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	671 000,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	380 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	127 000,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	91 000,00	35 000,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	156 900,00	15 000,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	28 400,00	23 000,00	0,00	137 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	1 299 692,48	0,00	2 148 001,62	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
RECETTES		**0,00**	**22 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	12 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**24 200,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 440 894,10**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 000,00
213	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 900,00
218	Autres immobilisations corporelles	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 447 694,10
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 000,00**
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 900,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 900,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**282 760,00**	**567 825,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**110 640,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	525 825,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	282 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 640,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**50 000,00**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 011 225,64**
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 825,64
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 400,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**2 000,00**	**865 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	515 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**867 000,00**
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**300 000,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 600 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 119 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	914 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**582 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	582 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 119 000,00**
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**582 000,00**
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	582 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**14 003 545,00**	**4 744 689,00**	**0,00**	**1 113 365,00**	**0,00**	**5 077 270,00**	**365 626,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	100,00	1 179 470,00	0,00	0,00	0,00	1 667 450,00	41 720,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 121 477,00	0,00	0,00	0,00	2 075 220,00	318 106,00	0,00
014	Atténuations de produits	13 778 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	439 562,00	0,00	1 113 365,00	0,00	1 334 100,00	5 800,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	4 180,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**29 983 894,00**	**117 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**581 300,00**	**180 000,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 300,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	16 425 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	8 953 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 599 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00	180 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	67 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	5 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 153 340,58**	**3 773 107,00**	**11 932 160,00**	**2 175 065,00**		**44 338 167,58**
011	Charges à caractère général	0,00	686 090,58	360 357,00	792 320,00	2 142 965,00		6 870 472,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	242 340,00	0,00		5 757 143,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	3 006 250,00	0,00	0,00		16 784 695,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	467 250,00	406 500,00	10 897 500,00	32 100,00		14 696 177,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		225 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 680,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**298 574,00**	**3 084 166,00**	**10 607 300,00**	**464 365,00**		**45 316 599,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 000,00	0,00	400 000,00	0,00		923 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 425 322,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	3 006 250,00	10 188 000,00	40 000,00		22 187 626,00
74	Dotations et participations	0,00	289 574,00	77 916,00	19 300,00	424 365,00		5 652 619,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 732,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		**14 003 545,00**
627	Services bancaires et assimilés	100,00
661	Charges d'intérêts	225 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	13 778 445,00
RECETTES		**29 983 894,00**
731	Fiscalité locale	8 953 376,00
732	Fiscalité reversée	125 322,00
735	Fraction de TVA	16 300 000,00
741	D.G.F.	3 731 664,00
748	Autres attributions et participations	867 800,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	5 732,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		**4 317 689,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	177 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	60 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	78 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	233 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	112 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	23 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	159 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	36 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	96 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	68 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 243 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	778 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	8 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**117 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	66 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		**427 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	427 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 744 689,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 050,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 250,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 800,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 100,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 280,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 470,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 597,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 243 980,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	778 620,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 732,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	830,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 180,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**117 000,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**1 113 365,00**	**0,00**	**0,00**	**1 113 365,00**
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 113 365,00	0,00	0,00	1 113 365,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		**421 000,00**	**39 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	421 000,00	39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250320-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		**0,00**	**983 295,00**	**1 305 455,00**	**0,00**	**1 631 675,00**	**29 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	25 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	316 500,00	343 300,00	0,00	130 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	34 300,00	27 200,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	188 000,00	88 100,00	0,00	123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 500,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	10 400,00	6 400,00	0,00	4 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	65 500,00	34 000,00	0,00	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 840,00	18 775,00	0,00	11 615,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	234 565,00	546 990,00	0,00	351 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	98 890,00	213 140,00	0,00	142 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	7 000,00	0,00	820 000,00	29 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**10 500,00**	**305 000,00**	**0,00**	**48 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	10 500,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	71 000,00	0,00	48 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		**628 345,00**	**21 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 077 270,00**
604	Achats d'études, prestations de services	60 000,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 900,00
613	Locations	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 700,00
615	Entretien et réparations	21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 500,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	2 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
625	Déplacements et missions	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 650,00
627	Services bancaires et assimilés	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00
628	Divers	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	10 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 085,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
641	Rémunérations du personnel	314 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 435,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	122 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	577 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 316 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
RECETTES		**217 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**581 300,00**
706	Prestations de services	155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 800,00
747	Participations	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 020,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**359 606,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 445,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 576,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 085,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**365 626,00**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 445,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 576,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 085,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		**506 940,58**	**462 400,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**80 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 400,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	460 690,58	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	1 500,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 500,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	18 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	450,00	345 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**289 574,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 000,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
747	Participations	289 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 000,00**	**0,00**	**70 000,00**	**12 000,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 153 340,58**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555 690,58
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 900,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 350,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**298 574,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 574,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		**1 000,00**	**418 142,00**	**0,00**	**0,00**	**20 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 333 250,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	31 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	101 642,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	100 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 006 250,00
RECETTES		**0,00**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**	**27 916,00**	**0,00**	**0,00**	**3 006 250,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 006 250,00
747	Participations	0,00	50 000,00	0,00	0,00	27 916,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**715,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 773 107,00**
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
628	Divers	0,00	715,00	0,00	0,00	0,00	102 857,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 006 250,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 084 166,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 006 250,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 916,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DEPENSES		**97 320,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 188 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	92 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	10 188 000,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**19 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 188 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	10 188 000,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	19 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		**242 340,00**	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**0,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 005,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	172 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	63 415,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
708	Autres produits	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**704 500,00**	**0,00**	**0,00**	**11 932 160,00**
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	742 320,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 005,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 920,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 415,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	704 500,00	0,00	0,00	10 892 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 607 300,00**
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 188 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 175 065,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	472 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 520 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**464 365,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	424 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 175 065,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	472 865,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 520 900,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**464 365,00**
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 365,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**21 640 127,07**									
1641 Emprunts en euros (total)					19 640 127,07									
BP-662	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2009	22/04/2010	22/04/2011	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,050	EUR	A	P	O	A-1
BP-663	CAISSE D'EPARGNE	10/12/2009	22/04/2010	22/04/2011	1 000 000,00	V	Euribor 12M + 0.52	1,740	1,770	EUR	T	P	O	A-1
BP-670	CAISSE D'EPARGNE	12/09/2013	12/09/2013	15/01/2014	900 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	EUR	T	C	O	A-1
BP-708	SFIL CAFFIL	04/12/2014	11/12/2014	01/04/2015	2 000 000,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,400	2,420	EUR	T	C	O	A-1
BP-714	SFIL CAFFIL	01/12/2016	15/12/2016	01/04/2017	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.26 %	1,260	1,270	EUR	T	C	O	A-1
BP-716	SFIL CAFFIL	21/11/2016	02/12/2016	01/04/2017	600 000,00	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	1,020	EUR	T	C	O	A-1
BP-726	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2015	01/01/2017	02/01/2017	250 000,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	1,750	EUR	T	C	O	A-1
BP-729	SFIL CAFFIL	20/06/2008	01/01/2017	02/01/2017	230 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,850	EUR	M	C	O	A-1
BP-731	CAISSE D'EPARGNE	20/07/2016	01/01/2017	05/09/2017	360 000,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	1,470	EUR	A	P	O	A-1
BP-732	CAISSE D'EPARGNE	16/10/2006	01/01/2017	20/11/2017	149 896,36	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	4,120	EUR	A	P	O	A-1
BP-733	CAISSE D'EPARGNE	18/11/2011	01/01/2017	01/06/2017	143 081,81	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
BP-734	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010	01/01/2017	25/06/2017	280 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,880	EUR	A	C	O	A-1
BP-813	SFIL CAFFIL	02/12/2005	01/01/2018	01/02/2018	188 398,64	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	3,570	EUR	A	P	O	A-1
BP-814	SFIL CAFFIL	02/12/2005	01/01/2018	01/04/2018	151 674,63	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,580	EUR	A	P	O	A-1
BP-815	SFIL CAFFIL	02/12/2005	01/01/2018	01/07/2018	115 097,67	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	3,580	EUR	A	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
BP-819	SFIL CAFFIL	01/04/2019	18/04/2019	01/05/2020	**1 900 000,00**	V	(Euribor 12M + 0.35)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,350	0,360	EUR	A	C	O	A-1
BP-825	CAISSE D'EPARGNE	17/06/2014	01/09/2019	05/10/2019	474 000,00	F	Taux fixe à 2.78 %	2,780	2,810	EUR	T	C	O	A-1
BP-826	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	26/08/2014	01/04/2015	01/07/2015	1 424 635,96	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,000	2,000	EUR	T	C	O	A-1
BP-827	SFIL CAFFIL	08/07/2020	28/08/2020	01/12/2020	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	0,610	EUR	T	C	O	A-1
BP-828	ARKEA	24/03/2021	29/03/2021	30/04/2021	3 112 500,00	V	(Euribor 3M + 0.17)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,170	0,170	EUR	T	C	O	A-1
BP-829	ARKEA	24/03/2021	29/03/2021	30/04/2021	460 842,00	F	Taux fixe à 0.4 %	0,400	0,400	EUR	T	C	O	A-1
BP-831	CREDIT AGRICOLE	19/04/2021	17/05/2021	15/05/2022	1 400 000,00	F	Taux fixe à 0.54 %	0,540	0,540	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 000 000,00									
BP-666	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2010	28/02/2011	28/02/2012	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.47 %	3,470	3,470	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					**0,00**									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**66 667,00**									
1681 Autres emprunts (total) (9)					66 667,00									
BP-816	Caisse Allocations Familiales	31/07/2018	31/07/2018	31/07/2019	66 667,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**21 706 794,07**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**0,00**		**10 820 854,64**					**1 226 775,17**	**252 665,35**	**0,00**	**81 755,43**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 120 854,64					1 126 775,17	228 375,35	0,00	64 289,76
BP-662	N	0,00	A-1	580 208,17	5,31	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	87 363,42	23 498,43	0,00	13 750,37
BP-663	N	0,00	A-1	310 398,93	5,31	V	(Euribor 3M + 0.52)-Floor -0.52 sur Euribor 3M	3,830	54 254,05	9 194,96	0,00	1 280,01
BP-670	N	0,00	A-1	240 000,00	3,79	F	Taux fixe à 3.69 %	3,740	60 000,00	8 025,76	0,00	1 383,75
BP-708	N	0,00	A-1	1 025 000,00	10,00	F	Taux fixe à 2.4 %	2,420	100 000,00	23 700,00	0,00	5 488,33
BP-714	N	0,00	A-1	1 225 000,00	12,00	F	Taux fixe à 1.26 %	1,270	100 000,00	14 962,50	0,00	3 504,38
BP-716	N	0,00	A-1	290 000,00	7,00	F	Taux fixe à 1.02 %	1,020	40 000,00	2 805,00	0,00	630,42
BP-726	N	0,00	A-1	140 625,00	11,00	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	12 500,00	4 970,07	0,00	846,71
BP-729	N	0,00	A-1	41 208,99	3,50	F	Taux fixe à 4.68 %	4,850	11 499,96	1 704,96	0,00	115,87
BP-731	N	0,00	A-1	228 464,53	11,68	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	17 548,08	3 358,43	0,00	990,43
BP-732	N	0,00	A-1	35 004,89	1,89	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	17 149,24	1 442,20	0,00	81,75
BP-733	N	0,00	A-1	46 211,98	2,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	14 722,42	2 107,27	0,00	833,63
BP-734	N	0,00	A-1	120 000,00	5,48	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	20 000,00	4 656,00	0,00	1 993,89
BP-813	N	0,00	A-1	26 540,23	0,08	F	Taux fixe à 3.57 %	3,570	26 540,23	947,50	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
BP-814	N	0,00	A-1	21 373,58	0,25	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	21 373,57	765,29	0,00	0,00
BP-815	N	0,00	A-1	16 219,36	0,50	F	Taux fixe à 3.58 %	3,580	16 219,37	580,60	0,00	0,00
BP-819	N	0,00	A-1	1 266 666,65	9,33	V	(Euribor 12M + 0.35)-Floor 0 sur Euribor 12M	4,140	126 666,67	52 346,41	0,00	21 227,86
BP-825	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 2.78 %	2,810	0,00	0,00	0,00	0,00
BP-826	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Livret A(Préfixé) + 1)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,000	0,00	0,00	0,00	0,00
BP-827	N	0,00	A-1	716 666,61	10,67	F	Taux fixe à 0.61 %	0,610	66 666,68	4 219,17	0,00	319,40
BP-828	N	0,00	A-1	2 334 375,00	11,08	V	(Euribor 3M + 0.17)-Floor 0 sur Euribor 3M	3,310	207 500,00	61 735,84	0,00	8 117,10
BP-829	N	0,00	A-1	327 906,90	9,08	F	Taux fixe à 0.4 %	0,400	35 449,36	1 258,45	0,00	194,97
BP-831	N	0,00	A-1	1 128 983,82	11,37	F	Taux fixe à 0.54 %	0,540	91 322,12	6 096,51	0,00	3 530,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		700 000,00					100 000,00	24 290,00	0,00	17 465,67
BP-666	N	0,00	A-1	700 000,00	6,16	F	Taux fixe à 3.47 %	3,470	100 000,00	24 290,00	0,00	17 465,67
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		**0,00**		**0,00**					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**26 666,80**					**6 666,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		26 666,80					6 666,70	0,00	0,00	0,00
BP-816	N	0,00	A-1	26 666,80	3,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 666,70	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**10 847 521,44**					**1 233 441,87**	**252 665,35**	**0,00**	**81 755,43**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	24	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 847 521,44	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2023-12-14
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10	14/12/2023
L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	Frais de recherche et de développement	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées pour des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées pour des biens immobiliers ou des installations	15	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées pour des projets d'insfrastructures d'intérêt national	30	14/12/2023
L	Concessions et droits similaires	2	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	2	14/12/2023
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	14/12/2023
L	Immeubles de rapport	30	14/12/2023
L	Installations et appareils de chauffage	12	14/12/2023
L	Appareils de levage (ascenseurs)	20	14/12/2023
L	Agencement, aménagement de bâtiments	15	14/12/2023
L	Matériel roulant	7	14/12/2023
L	Balayeuse	5	14/12/2023
L	Autre matériel et outillage de voirie	7	14/12/2023
L	Equipement de garage et atelier	10	14/12/2023
L	Equipement de cuisine	10	14/12/2023
L	Equipements sportifs	10	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	7	14/12/2023
L	Véhicules légers	5	14/12/2023
L	Camions et véhicules industriels	7	14/12/2023
L	Matériel informatique : poste de travail	3	14/12/2023
L	Matériel informatique : serveurs	10	14/12/2023
L	Matériel de bureau	5	14/12/2023
L	Mobilier	4	14/12/2023
L	Matériel de téléphonie	10	14/12/2023
L	Installations électriques et électroniques	15	14/12/2023
L	Matériel de musique, sonorisation, vidéo	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	10	14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N — B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**47 112,23**	**47 112,23**	**5 732,00**	**41 380,23**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**47 112,23**	**47 112,23**	**5 732,00**	**41 380,23**
Risque de créances	0,00	16/12/2021	47 112,23	47 112,23	5 732,00	41 380,23
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions semi-budgétaires	**0,00**		**47 112,23**	**47 112,23**	**5 732,00**	**41 380,23**
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour litiges	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour pertes de change	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour garanties d'emprunt	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres provisions pour risques	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (3)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des immobilisations	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des stocks et encours	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes de tiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- des comptes financiers	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Total des provisions budgétaires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS	**0,00**		**47 112,23**	**47 112,23**	**5 732,00**	**41 380,23**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	113 988 953,73	98 433 875,74	
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**5 050 000,00**	**3 646 282,89**											**78 801,56**	**244 471,95**
SCI Halle De Villars	2019	C		CREDIT AGRICOLE	2 550 000,00	1 912 500,00	14,79	T	F	Taux fixe à 1.96 %	1,970	F	Taux fixe à 1.96 %	1,970	A-1	EUR	36 547,89	127 500,00
SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	2017	P		CE	2 500 000,00	1 733 782,89	12,68	T	F	Taux fixe à 2.5 %	2,520	F	Taux fixe à 2.5 %	2,520	A-1	EUR	42 253,67	116 971,95
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**108 938 953,73**	**94 787 592,85**											**2 662 164,59**	**1 765 208,67**
LOGIRYS STE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE	2020	P		CDC	4 771 706,00	4 583 103,67	30,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	164 991,73	97 994,64
Les foyers de Seine et Marne	2004	P	Aménagement 4 logts 2/6 rue des Mésanges	CDC	32 697,00	18 455,62	14,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	682,86	989,28
Les foyers de Seine et Marne	2004	P	Aménagt 4 logts Mésanges (partie foncière)	CDC	5 683,00	4 373,26	29,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	161,81	89,67

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2008	P	Aménagement 4 logts 2/6 rue des Mésanges	CDC	184 349,52	142 507,91	21,90	A	V	Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	1,910	V	Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	1,910	A-2	EUR	5 364,82	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	821 162,56	626 148,12	27,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	17 532,15	17 394,98
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	350 892,92	287 304,58	37,50	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	8 044,53	5 332,69
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	3 441 166,80	2 730 576,31	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	98 300,75	63 348,43
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	864 391,20	685 897,04	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	24 692,29	15 912,58
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	367 569,60	312 741,25	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	10 809,74	4 411,53
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	184 351,20	142 664,78	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 323,30	2 006,76
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	78 392,40	64 508,42	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 806,24	1 100,63
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	934 131,00	691 750,48	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	33 845,51	8 796,96
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	397 359,00	309 305,34	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	A-1	EUR	4 794,23	6 000,28
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	490 208,00	399 317,85	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	A-1	EUR	9 383,97	7 644,90
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	193 792,00	167 819,99	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	A-1	EUR	3 943,77	1 750,70
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	78 483,00	61 938,69	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	A-1	EUR	960,05	1 390,43

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	31 027,00	26 061,59	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	A-1	EUR	403,95	354,04
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	8 286,59	4 059,81	12,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	150,21	285,58
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	27 177,07	17 818,46	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	2,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	659,28	541,61
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	415 962,00	323 578,85	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 648,84	7 017,19
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	96 931,00	81 643,29	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 939,16	962,25
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	213 281,00	159 651,11	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 470,23	3 994,02
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	49 690,00	40 333,83	36,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 129,35	603,81
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	1 463 340,60	1 245 062,11	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	43 034,95	17 562,85
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	493 596,00	381 981,59	27,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	11 575,53	5 373,05
Les foyers de Seine et Marne	2012	P		CDC	209 899,80	172 724,69	37,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	4 836,29	2 946,98
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	4 075 734,00	3 099 954,80	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	194 926,04	28 807,23
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	1 733 728,80	1 396 086,86	38,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	87 786,35	3 956,75
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	3 291 303,00	2 764 304,87	28,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,320	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,320	A-1	EUR	64 131,87	40 034,46

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2013	P		CDC	1 216 742,00	1 085 566,62	38,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,320	V	Livret A(Préfixé) + 1.07	2,320	A-1	EUR	25 185,15	6 209,33
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	713 898,51	571 726,43	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,000	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	22 869,06	10 889,46
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	490 049,70	309 313,66	16,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	18 001,84	11 447,49
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	158 642,87	124 010,63	31,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,500	A-1	EUR	4 340,37	2 575,49
Les foyers de Seine et Marne	2011	P		CDC	1 323 702,00	970 997,43	24,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	63 999,64	17 559,84
Les foyers de Seine et Marne	2010	P		CDC	99 827,00	75 385,10	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	2 713,86	1 654,29
Les foyers de Seine et Marne	2010	P		CDC	520 082,00	434 462,33	34,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 640,64	4 538,67
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	3 108 701,00	2 629 870,90	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	42 077,93	43 780,80
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	207 535,00	185 099,91	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	2 961,60	1 550,29
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	733 370,00	603 171,02	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	4 825,37	12 062,80
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	48 959,00	42 494,75	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	339,96	493,05
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	1 876 018,00	1 587 056,83	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	25 392,91	26 420,54
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	84 587,00	75 442,94	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	1 207,09	631,87
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	18 800,00	16 317,75	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	130,54	189,33

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	416 948,00	342 925,06	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	2 743,40	6 858,15
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	1 451 861,00	1 228 232,29	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	19 651,72	20 447,01
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	466 763,00	416 304,70	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	6 660,88	3 486,74
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	50 000,00	41 371,90	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	A-1	EUR	661,95	573,85
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	125 000,00	98 296,86	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	A-1	EUR	786,37	1 965,84
Les foyers de Seine et Marne	2015	P		Crédit Foncier	2 317 346,84	1 781 950,00	19,41	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	73 238,14	63 923,39
Les foyers de Seine et Marne	2015	P		Crédit Foncier	536 020,58	490 172,45	39,41	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	20 146,09	5 987,72
Les foyers de Seine et Marne	2015	P		Crédit Foncier	1 301 309,02	1 190 002,51	39,41	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	48 909,10	14 536,53
Les foyers de Seine et Marne	2015	P		Crédit Foncier	1 272 283,58	998 121,40	19,41	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	41 022,79	35 805,33
Les foyers de Seine et Marne	2015	P		CDC	924 880,64	650 112,80	16,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,300	A-1	EUR	23 340,83	21 337,84
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	175 884,99	143 800,91	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	2,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,900	A-1	EUR	7 593,91	2 508,23
Les foyers de Seine et Marne	2015	P		CDC	73 643,62	51 010,76	16,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	1,500	A-1	EUR	765,16	2 444,83
Les foyers de Seine et Marne	2014	P		CDC	476 758,03	241 737,86	6,90	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,520	V	Livret A(Préfixé) + 0.52	1,520	A-1	EUR	8 071,55	32 009,81

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	307 827,16	261 614,42	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	7 325,20	4 607,52
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		Crédit Foncier	278 120,00	222 914,51	21,50	A	F	Taux fixe à 2.52 %	2,520	F	Taux fixe à 2.52 %	2,520	A-1	EUR	5 617,45	7 705,93
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	174 559,00	152 941,61	31,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 505,90	2 014,08
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	3 307 225,00	2 997 528,19	31,92	A	V	Livret A(Préfixé)	1,350	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	89 925,85	31 244,14
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	509 542,00	479 698,14	41,92	A	V	Livret A(Préfixé)	1,350	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	14 390,94	1 382,27
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	1 239 849,00	1 098 871,29	31,92	A	V	Livret A(Préfixé)	0,550	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	32 966,14	15 448,34
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	175 734,00	161 835,95	41,92	A	V	Livret A(Préfixé)	0,550	V	Livret A(Préfixé)	3,000	A-1	EUR	4 431,35	1 049,67
Les foyers de Seine et Marne	2016	P		CDC	297 940,00	264 809,12	31,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	1,860	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	10 883,65	2 955,51
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	1 821 083,18	1 568 422,07	26,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	62 736,88	38 527,05
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	960 023,12	789 007,40	22,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	31 395,08	23 737,67
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	1 300 740,98	1 112 304,85	25,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	73 313,38	15 168,15
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	703 439,85	605 664,54	26,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,300	A-1	EUR	21 745,02	6 439,42
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	152 857,38	119 766,91	16,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	5 030,21	5 411,18
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	90 274,82	59 354,52	10,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	2 492,89	4 586,81
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	79 227,30	65 930,05	25,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	1,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	A-1	EUR	2 439,41	1 781,74

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	177 793,03	150 029,87	25,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	6 301,25	3 785,79
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	47 124,70	40 068,93	26,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	1 682,90	956,34
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	1 485 705,52	1 293 759,86	27,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	54 337,91	29 245,02
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	340 972,50	253 189,62	13,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	A-1	EUR	10 633,96	14 618,55
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	1 044 528,06	898 685,93	26,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	35 947,44	22 075,51
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	3 166 242,66	2 635 804,46	24,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	94 888,96	61 487,14
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	238 000,00	215 870,13	32,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	7 771,32	2 637,71
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	234 590,40	204 215,52	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	5 718,03	3 192,33
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	566 036,40	503 316,73	32,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	18 119,40	6 150,01
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	4 018,00	4 018,00	22,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	39 858,56	39 858,56	32,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	4 592,00	4 592,00	22,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	16 646,00	16 646,00	22,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	14 924,00	14 924,00	22,42	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	174 000,00	159 374,38	32,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 737,48	1 947,39

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Les foyers de Seine et Marne	2017	P		CDC	161 584,00	148 002,00	32,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	5 328,07	1 808,43
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	131 406,00	125 455,71	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	2 962,56	675,54
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	2 648 493,50	2 504 994,53	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	87 409,38	21 435,80
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	232 589,00	225 325,89	43,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	6 322,34	402,84
Les foyers de Seine et Marne	2018	P		CDC	1 665 279,50	1 551 838,66	33,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	43 451,48	18 913,11
Les foyers de Seine et Marne	2019	P		CDC	845 600,00	845 600,00	24,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2019	P		CDC	350 000,00	326 642,07	34,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	11 116,67	2 516,67
Les foyers de Seine et Marne	2019	P		CDC	460 000,00	420 197,88	19,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 127,12	12 399,09
Les foyers de Seine et Marne	2019	P		CDC	704 000,00	635 371,94	19,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	21 205,54
Les foyers de Seine et Marne	2019	P		CDC	1 100 000,00	1 024 478,73	20,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	A-1	EUR	0,00	31 710,05
Les foyers de Seine et Marne	2021	P		CDC	3 242 703,00	3 229 476,06	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	100 448,87	15 512,91
Les foyers de Seine et Marne	2021	P		CDC	520 778,00	520 778,00	56,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	3,350	A-1	EUR	10 475,09	0,00
Les foyers de Seine et Marne	2021	P		CDC	1 474 168,00	1 462 648,81	36,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	39 197,73	12 488,75
Les foyers de Seine et Marne	2021	P		CDC	234 773,00	234 773,00	56,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	0,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.35	3,350	A-1	EUR	4 722,30	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OPH SEINE ET MARNE	2018	P		CDC	134 120,43	113 601,38	25,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 089,65	3 112,08
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	P		CREDIT COOPERATIF	1 407 000,00	815 178,29	7,14	T	F	Taux fixe à 1.36 %	1,370	F	Taux fixe à 1.36 %	1,370	A-1	EUR	10 538,59	107 724,97
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	P		CREDIT COOPERATIF	1 160 000,00	1 005 900,01	12,52	T	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,870	V	(Livret A(Préfixé) + 1.11)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	4,170	A-1	EUR	37 373,07	70 581,51
OPH VAL DU LOING HABITAT	2019	P		CREDIT COOPERATIF	1 106 054,00	763 705,87	9,92	T	F	Taux fixe à 1.45 %	1,460	F	Taux fixe à 1.45 %	1,460	A-1	EUR	10 686,15	71 493,17
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2019	P		CDC	579 282,40	248 636,62	3,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	9 945,46	58 240,43
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2019	P		CDC	776 565,04	409 079,15	4,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 1	1,750	V	Livret A(Préfixé) + 1	4,000	A-1	EUR	16 363,17	74 946,95
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	2 255 100,00	2 255 100,00	61,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.29	1,890	V	Livret A(Préfixé) + 0.29	1,890	A-1	EUR	0,00	0,00
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	3 645 300,00	3 645 300,00	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,200	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,200	A-1	EUR	0,00	0,00
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	2 349 900,00	2 349 900,00	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,200	A-1	EUR	0,00	0,00
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	1 666 800,00	1 666 800,00	61,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.29	1,890	V	Livret A(Préfixé) + 0.29	1,890	A-1	EUR	0,00	0,00
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	1 459 800,00	1 459 800,00	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,710	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,710	A-1	EUR	0,00	0,00
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	1 404 300,00	1 404 300,00	61,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.29	1,890	V	Livret A(Préfixé) + 0.29	1,890	A-1	EUR	0,00	0,00
RESIDENCE URBAINE FRANCE	2024	P		CDC	881 400,00	881 400,00	41,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,710	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,710	A-1	EUR	0,00	0,00
SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU	2014	P		CE	1 050 620,00	602 235,46	9,68	T	F	Taux fixe à 3.47 %	3,520	F	Taux fixe à 3.47 %	3,520	A-1	EUR	20 214,74	52 854,82

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	2024	P		CDC	80 977,20	80 977,20	59,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	2 631,76	452,66
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	2024	P		CDC	347 753,10	347 753,10	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	12 519,11	4 018,73
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	2024	P		CDC	152 619,90	152 619,90	59,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,250	A-1	EUR	4 960,15	853,13
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	2024	P		CDC	91 259,40	91 259,40	19,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	3 750,76	3 029,83
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	2024	P		CDC	205 919,10	205 919,10	19,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	4,110	A-1	EUR	8 463,28	6 836,57
SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER	2024	P		CDC	151 305,60	151 305,60	39,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	A-1	EUR	3 933,95	2 195,45
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		BANQUE POSTALE	1 443 760,00	1 108 205,67	14,62	T	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	F	Taux fixe à 1.6 %	1,610	A-1	EUR	17 329,64	67 166,44
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	1 108 764,00	1 043 274,67	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	29 211,69	18 659,27
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	149 403,00	145 663,98	54,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	1,070	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	3,320	A-1	EUR	4 836,04	846,46
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	2 071 830,00	1 970 312,01	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	70 931,23	29 099,52
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	279 173,00	272 186,32	54,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	1,070	V	Livret A(Préfixé) + 0.32	3,320	A-1	EUR	9 036,59	1 581,69
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	245 000,00	245 000,00	34,17	A	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	F	Taux fixe à 1.8 %	1,800	A-1	EUR	4 410,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	672 966,00	633 217,15	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	17 730,08	11 325,27
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	207 520,00	202 665,75	54,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.46	1,210	V	Livret A(Préfixé) + 0.46	3,460	A-1	EUR	7 012,23	1 085,00
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	1 151 168,00	1 094 761,71	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	39 411,42	16 168,53
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	354 982,00	346 678,39	54,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.46	1,210	V	Livret A(Préfixé) + 0.46	3,460	A-1	EUR	11 995,07	1 856,00
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	175 000,00	175 000,00	34,42	A	F	Taux fixe à 1.68 %	1,680	F	Taux fixe à 1.68 %	1,680	A-1	EUR	2 940,00	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	304 679,00	291 303,21	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	1,790	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	4,040	A-1	EUR	11 768,65	3 845,67
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	95 834,00	91 626,75	34,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	1,790	V	Livret A(Préfixé) + 1.04	4,040	A-1	EUR	3 701,72	1 209,62
TROIS MOULINS HABITAT	2019	P		CDC	132 813,00	129 675,66	54,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.44	1,190	V	Livret A(Préfixé) + 0.44	3,440	A-1	EUR	4 460,84	702,58
TROIS MOULINS HABITAT	2021	P		CDC	197 040,00	196 054,78	56,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	3,300	A-1	EUR	6 469,81	1 035,46
TROIS MOULINS HABITAT	2021	P		CDC	69 546,40	68 458,34	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,300	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	A-1	EUR	1 916,83	1 119,34
TROIS MOULINS HABITAT	2021	P		CDC	333 038,80	331 373,57	56,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	0,800	V	Livret A(Préfixé) + 0.3	3,300	A-1	EUR	10 935,33	1 750,16
TROIS MOULINS HABITAT	2021	P		CDC	435 020,40	429 546,10	36,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	15 463,66	5 700,56
TROIS MOULINS HABITAT	2021	P		CDC	78 400,00	78 400,00	36,08	A	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	F	Taux fixe à 0.59 %	0,590	A-1	EUR	462,56	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2021	P		CDC	72 800,00	72 800,00	36,08	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
TROIS MOULINS HABITAT	2024	P		CDC	24 240,90	24 240,90	59,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	824,19	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2024	P		CDC	94 654,20	94 654,20	59,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.4	3,400	A-1	EUR	3 218,24	0,00
TROIS MOULINS HABITAT	2024	P		CDC	114 490,80	114 490,80	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	A-1	EUR	4 121,67	0,00
TOTAL GENERAL					**113 988 953,73**	**98 433 875,74**											**2 740 966,15**	**2 009 680,62**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	323 273,48
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 233 441,87
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**1 556 715,35**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**45 316 599,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**3,44**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES — B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					**2 560 431,00**
2041412	Patrimoine	Fonds de concours patrimoine	Communes CAPF	Commune	70 000,00
2041412	Sobriété énergétique	Fonds de concours sobriété énergétique	Communes CAPF	Commune	1 300 000,00
20415342	Subvention d'équilibre	Investissement	Budget annexe Grand Parquet	Etablissement de droit public	380 100,00
20415342	Habitat	Aides habitat	Bailleurs sociaux	Autre personne de droit privé	50 000,00
2041583	Fibre prises sites isolés	Investissement	Seine et Marne Numérique	Etablissement de droit public	110 640,00
20422	Habitat	Aides habitat	Habitants	Personne physique	50 000,00
20422	Habitat	Aides habitat	AP - CP SPRH	Personne physique	68 000,00
20422	Habitat	Aides habitat	AP - CP OPAH	Personne physique	81 180,00
20422	Habitat	Aides habitat	AP - CP OPAH - RU	Personne physique	83 580,00
2046	Attribution de compensation	Investissement	Ville de Fontainebleau	Commune	101 128,00
2046	Attribution de compensation	Investissement	Ville d'Avon	Commune	43 954,00
2046	Attribution de compensation	Investissement	Ville de Vulaines-sur-Seine	Commune	51 275,00
2046	Attribution de compensation	Investissement	Ville d'Héricy	Commune	108 647,00
2046	Attribution de compensation	Investissement	Ville de Samoreau	Commune	61 927,00
FONCTIONNEMENT (total)					**1 700 359,00**
65736211	Subvention d'équilibre	Fonctionnement	Budget annexe Grand Parquet	Etablissement de droit public	820 000,00
657381	Subvention d'équilibre	Fonctionnement	Fontainebleau Tourisme	Etablissement de droit public	306 000,00
65742	Développement économique	Aide aux entreprises	Entreprises en pépinière	Entreprise	20 000,00
65748	Association du personnel	Fonctionnement	Amicale du personnel intercommunal	Association	3 500,00
65748	Défense des usagers	Fonctionnement	CODUT	Association	200,00
65748	Rugby	Fonctionnement	Rugby Sud 77	Association	15 000,00
65748	Rugby	Achat minibus	Rugby Sud 77	Association	5 000,00
65748	Rugby	Achat matériel	Rugby Sud 77	Association	3 000,00
65748	Tennis	Fonctionnement	Entente Sportive de la Forêt ESF	Association	2 012,00
65748	Football	Fonctionnement	Entente Sportive de la Forêt ESF	Association	4 405,00
65748	Athlétisme	Fonctionnement	Entente Sportive de la Forêt ESF	Association	2 583,00
65748	Football Féminin	Fonctionnement	Entente Football Pays de Fontainebleau	Association	6 000,00
65748	Football	Fonctionnement	Racing Club du Pays de Fontainebleau	Association	44 000,00
65748	Football	Achat matériel	Racing Club du Pays de Fontainebleau	Association	6 000,00
65748	Tir à larc	Fonctionnement	Compagnie dArc de Fontainebleau-Avon CAFA	Association	2 500,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Athlétisme	Fonctionnement	Pays de Fontainebleau Athlétisme	Association	75 000,00
65748	Football	Fonctionnement	Olympique du Loing Football	Association	4 500,00
65748	Football	Fonctionnement	Entente Sportive Pays de Bière Football	Association	15 000,00
65748	Football	Fonctionnement	Football Club Bois le Roi	Association	17 500,00
65748	Football	Achat matériel	Football Club Bois le Roi	Association	1 000,00
65748	Athlétisme	Fonctionnement	Avon Athlétisme Club	Association	3 500,00
65748	Athlétisme	Location piste CNSD	Avon Athlétisme Club	Association	2 000,00
65748	Football	Fonctionnement	Union Sportive Avonnaise Football	Association	50 000,00
65748	Tennis	Fonctionnement	Tennis Club de Fontainebleau	Association	32 000,00
65748	Tennis	Achat matériel	Tennis Club de Fontainebleau	Association	8 000,00
65748	Canoë kayak	Fonctionnement	Association Nautique Fontainebleau Avon Canoé - ANFA Canoë	Association	2 400,00
65748	Aviron	Fonctionnement	Aviron du Pays de Fontainebleau	Association	19 500,00
65748	Tennis	Fonctionnement	Tennis Club de Bourron Marlotte	Association	1 600,00
65748	Escrime	Fonctionnement	Clubs d'escrimes réunis - CER - Ancien US Avonnaise escrime	Association	8 000,00
65748	Escrime	Achat pistes et fauteuils handicapés	Clubs d'escrimes réunis - CER - Ancien US Avonnaise escrime	Association	6 000,00
65748	Athlétisme	Fonctionnement	Samois Athlétisme	Association	2 000,00
65748	Athlétisme	Aide course de Noël	Samois Athlétisme	Association	600,00
65748	Athlétisme	Fonctionnement	Avenir de Samoreau	Association	2 000,00
65748	Athlétisme	Achat maillots de course	Avenir de Samoreau	Association	400,00
65748	Football	Fonctionnement	Héricy Vulaines Samoreau Football Club - HVS FC	Association	9 500,00
65748	Tennis	Fonctionnement	Association Sportive des Bords de Seine Tennis	Association	5 000,00
65748	Tennis	Achat matériel	Association Sportive des Bords de Seine Tennis	Association	3 000,00
65748	Tennis	Fonctionnement	Tennis Club Chartrettes	Association	2 000,00
65748	Tennis	Achat matériel	Tennis Club Chartrettes	Association	1 200,00
65748	Tennis	Fonctionnement	Union Sportive Bois le Roi	Association	12 000,00
65748	Tir à larc	Fonctionnement	Union Sportive Bois le Roi	Association	500,00
65748	Tennis	Achat matériel	Union Sportive Bois le Roi	Association	1 500,00
65748	Cyclisme	Fonctionnement	Vélo Club Fontainebleau Avon	Association	13 000,00
65748	Escrime	Fonctionnement	Pays de Fontainebleau Escrime	Association	4 500,00
65748	Ski nautique	Fonctionnement	Club Nautique Chartrettes	Association	2 000,00
65748	Natation	Fonctionnement	Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon CNFA	Association	6 500,00
65748	Plongée	Fonctionnement	Association Sportive Subaquatique Avonnaise et Bellifontaine ASSAB	Association	500,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
65748	Marche Nordique	Nordique Bellifontaine	Azimut	Association	1 000,00
65748	Sport nautique	Aménagement bateau handisport	Club Nautique de Chartrettes	Association	500,00
65748	Athlétisme	Meeting dathlétisme de Seine et Marne	Comité de Seine et Marne dathlétisme	Association	10 000,00
65748	Aviron	100 ans du club	Aviron du Pays de Fontainebleau	Association	3 000,00
65748	Football féminin	Aiglonne's Cup	Entente Football Pays de Fontainebleau	Association	2 000,00
65748	Course sur route	Les 16 kms du Vaudoué	Entente Sportive de la Forêt	Association	850,00
65748	Athlétisme	Course sur route	Ville d'Héricy	Commune	500,00
65748	Trail	Impérial Trail	Tri-Aventure	Association	1 500,00
65748	Cyclisme	Grand Prix Cycliste de la CAPF	Vélo Club du Pays de Fontainebleau	Association	1 500,00
65748	Musique	Musique en Gâtinais	Caméléart	Association	500,00
65748	Théâtre	Festival de Théâtre du Hérisson	Festival de Théâtre du Hérisson	Association	4 500,00
65748	Musique	15ème Festival Pop/Rock du pays de Bière	Fleury Animation	Association	1 500,00
65748	Théâtre	Festival Des Briardises	Génération Artistique Héricy	Association	23 000,00
65748	Théâtre	Festival des Contes	Fédération des Foyers Ruraux 77	Association	500,00
65748	Cinéma	Cinéma	L'enfant et le 7ème Art	Association	7 000,00
65748	Festival de musique, culturel, nature	Festival Petite Cavale	Les Grenouilles Anonymes	Association	1 000,00
65748	Musique	Rencontres Musicales ProQuartet en Seine Et Marne	ProQuartet	Association	2 000,00
65748	Badminton et volley	Subvention exceptionnelle	USFEN Badminton et Volley	Association	1 700,00
65748	Environnement	Fonctionnement	Réserve Biosphère	Association	5 000,00
65748	Développement économique	Fonctionnement	France Active Seine et Marne Essonne	Association	10 000,00
65748	Développement économique	Fonctionnement	Hub de la réussite Ecole de la 2ème chance	Association	10 000,00
65748	Développement économique	Fonctionnement	Mission Locale de la Seine et du Loing	Association	54 409,00
65748	Développement économique	Fonctionnement	Réseau Entreprendre Seine et Marne	Association	6 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**52,76**	**0,00**	**52,76**	**18,90**	**18,86**	**37,76**
Adjoint administratif pal 1 cl	C	5,90	0,00	5,90	3,90	0,00	3,90
Adjoint administratif pal 2 cl	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif terr.	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Attaché	A	19,86	0,00	19,86	3,00	11,86	14,86
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur	B	7,00	0,00	7,00	0,00	4,00	4,00
Rédacteur principal 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2 cl	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**39,00**	**0,00**	**39,00**	**21,00**	**11,00**	**32,00**
Adjoint technique pal 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial	C	14,00	0,00	14,00	6,00	6,00	12,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien	B	6,00	0,00	6,00	1,00	3,00	4,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		**1,90**	**0,00**	**1,90**	**1,90**	**0,00**	**1,90**
Educateur ter. jeunes enfants	A	1,90	0,00	1,90	1,90	0,00	1,90
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**2,00**	**0,00**	**2,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Masseur-kinésithérapeute et o	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SPORTIVE (g)		**8,80**	**0,00**	**8,80**	**4,80**	**3,00**	**7,80**
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Educateur territorial A.P.S	B	3,80	0,00	3,80	1,80	2,00	3,80
Opérateur territorial A.P.S.	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**7,00**	**1,89**	**8,89**	**5,00**	**2,47**	**7,47**
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint territorial animation	C	3,00	1,89	4,89	2,00	2,47	4,47
Animateur principal de 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,60**	**0,00**	**0,60**	**0,00**	**0,60**	**0,60**
Agent soutien scolaire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Apprenti		0,60	0,00	0,60	0,00	0,60	0,60
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**113,06**	**1,89**	**114,95**	**54,60**	**35,93**	**90,53**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif terr.	C	ADM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	366	0,00	332-23-1°	CDD
Agent soutien scolaire		OTR	0	0,00	332-14	CDD
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	445	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	550	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur A.P.S pal 2cl	B	SP	489	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	373	0,00	332-14	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	373	0,00	332-14	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	675	0,00	332-8-2°	CDD

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	376	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	375	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	389	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	373	0,00	326_352	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	395	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien principal de 2 cl	B	TECH	373	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
Collaborateur de cabinet		OTR	0	0,00	333-1_333-10	CDD
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
08/03/1962 - Participation au capital social	SEM du Pays de Fontainebleau	SEM du Pays de Fontainebleau	Société d'économie mixte	1 343 478,26
28/09/2023 - Participation au capital social	SCIC Fablab Moebius	SCIC Fablab Moebius	Société coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	Les foyers de Seine et Marne		SA HLM	62 394 128,17
-	SEQENS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODER		SA HLM	1 029 834,30
-	OPH SEINE ET MARNE		OPH	113 601,38
-	LOGIRYS STE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE		SA HLM	4 583 103,67
-	TROIS MOULINS HABITAT		SA HLM	9 159 589,97
-	RESIDENCE URBAINE FRANCE		SA HLM	14 320 315,77
-	OPH VAL DU LOING HABITAT		OPH	2 584 784,17
-	SEM DU PAYS DE FONTAINEBLEAU		SEM	2 336 018,34
-	SCI Halle De Villars		Autres Struct Priv	1 912 500,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
27/03/2025 - Subvention	Pays de Fontainebleau Athlétisme	Pays de Fontainebleau Athlétisme	Association	75 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
SEINE ET MARNE NUMERIQUE	01/01/2025	Participation	80 000,00
SDIS	01/01/2025	Participation	1 113 365,00
INITIATIVE 77	01/01/2025	Participation	22 000,00
SMICTOM	01/01/2025	Participation	10 188 000,00
SEMEA	01/01/2025	Participation	648 000,00
SYNDICAT MIXTE DES 4 VALLEES	01/01/2025	Participation	29 000,00
EPAGE DU BASSIN DU LOING	01/01/2025	Participation	20 000,00
SMAG PARC DU GATINAIS FRANCAIS	01/01/2025	Participation	1 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Collecte et traitement des eaux usées	ASSAINISSEMENT	01/01/2017	27/01/2017	20007234600022	SPIC	oui
Captage traitement et distribution d'eau	EAU POTABLE	01/01/2017	27/01/2017	20007234600071	SPIC	oui
Location de terrains et d'autres biens immobiliers	HOTEL D'ENTREPRISES	01/01/2017	27/01/2017	20007234600063	SPIC	oui
Gestion d'installations sportives	GRAND PARQUET	01/01/2017	27/01/2017	20007234600055	SPA	oui
Autres activités récréatives et de loisirs	PORT DE PLAISANCE	01/01/2017	27/01/2017	20007234600048	SPIC	oui
Gestion d'installations sportives	ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	01/01/2017	27/01/2017	20007234600030	SPIC	oui
Construction d'autres ouvrages de génie civil	ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	21/02/2019	21/02/2019	20007234600089	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-10 997 353,47**	**-10 997 353,47**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**1 442 352,06**	**1 442 352,06**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-9 555 001,41**	**-9 555 001,41**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	**9 555 001,41**	**9 555 001,41**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-9 555 001,41**	**-9 555 001,41**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	**1 393 450,00**	**1 393 450,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	**6 436 396,27**	**6 436 396,27**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	**5 042 946,27**	**5 042 946,27**

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**1 393 450,00**	**I 1 393 450,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 233 450,00**	**1 233 450,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 226 783,00	1 226 783,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	6 667,00	6 667,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**160 000,00**	**160 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*160 000,00*	*160 000,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**6 436 396,27**	**III** **6 436 396,27**
Ressources propres externes de l'année (a)		**527 936,00**	**527 936,00**
10222	FCTVA	500 000,00	500 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	27 936,00	27 936,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		**5 908 460,27**	**5 908 460,27**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
261	*Titres de participation*	*0,00*	*0,00*
27…	*Autres immobilisations financières*		
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	*0,00*	*0,00*
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*285 700,00*	*285 700,00*
28031	*Frais d'études*	*128 600,00*	*128 600,00*
28033	*Frais d'insertion*	*1 800,00*	*1 800,00*
28041412	*Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations*	*47 100,00*	*47 100,00*
280415342	*IC : Bâtiments, installations*	*144 700,00*	*144 700,00*
28041583	*Autres grpts-Proj infrastruct Int nation*	*110 900,00*	*110 900,00*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*1 500,00*	*1 500,00*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*51 800,00*	*51 800,00*
280423	*Privé : Projet infrastructure*	*40 900,00*	*40 900,00*
28046	*Attributions compensation investissement*	*140 300,00*	*140 300,00*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*35 500,00*	*35 500,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*3 500,00*	*3 500,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*15 300,00*	*15 300,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*165 700,00*	*165 700,00*
281351	*Bâtiments publics*	*31 200,00*	*31 200,00*
28138	*Autres constructions*	*13 800,00*	*13 800,00*
28145	*Construct° sol autrui - Installat° géné.*	*1 000,00*	*1 000,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*143 000,00*	*143 000,00*
28152	*Installations de voirie*	*64 700,00*	*64 700,00*
281534	*Réseaux d'électrification*	*2 000,00*	*2 000,00*
281538	*Autres réseaux*	*43 000,00*	*43 000,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*0,00*	*0,00*
2815738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*2 500,00*	*2 500,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*84 200,00*	*84 200,00*
281728	*Autres agencements (m. à dispo)*	*7 400,00*	*7 400,00*
281735	*Installations générales (m. à dispo)*	*1 200,00*	*1 200,00*
281738	*Autres constructions (m. à dispo)*	*1 000,00*	*1 000,00*
281741	*Sol autrui - Bât. publics (mise à dispo)*	*1 500,00*	*1 500,00*
281751	*Réseaux de voirie (m. à dispo)*	*6 700,00*	*6 700,00*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281752	*Installations de voirie (m. à dispo)*	*1 800,00*	*1 800,00*
281758	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*1 400,00*	*1 400,00*
281788	*Autres immo. corporelles (m. à dispo)*	*6 400,00*	*6 400,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*7 400,00*	*7 400,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*34 000,00*	*34 000,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*43 300,00*	*43 300,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*20 900,00*	*20 900,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*2 500,00*	*2 500,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*55 800,00*	*55 800,00*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (5)*		
33…	*En-cours de production de biens (5)*		
35…	*Stocks de produits (5)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*4 158 460,27*	*4 158 460,27*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Piscine	PISCINE DE LA FAISANDERIE	01/01/2024		SPA

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS — D3

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		123 432 703,00	1,70	0,52	0,00	641 850,00	0,00
TFPNB		1 922 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		21 492 804,00	1,70	22,95	0,00	4 932 599,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		19 011 683,00	1,70	8,31	0,00	1 579 871,00	0,00
TOTAL		**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	***Virement de la section de fonctionnement (3)***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**10 188 000,00**
65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	10 188 000,00
66	**Charges financières**	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations (3)**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		**10 188 000,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement (4)***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**10 188 000,00**

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Recettes issues de la TEOM		**10 188 000,00**
73133	TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	10 188 000,00
Dotations et participations reçues		**0,00**
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits spécifiques**	**0,00**
78	**Reprises amort., dépréciations, prov. (3)**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**10 188 000,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**10 188 000,00**

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par Le Président, Pascal GOUHOURY (1),
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025

Délibéré par l'assemblée Le conseil communautaire(2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2),(3).

.

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	
GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	
TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par Le Président, Pascal GOUHOURY (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine, le 04/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-037-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007234600022	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : ASSAINISSEMENT (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 28
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 34
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 36
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 37
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 38
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 39
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 40
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 41
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 42
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 43
A8.3 - Opérations liées aux cessions 44
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 45
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 47

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 705 553,84	G 4 655 356,92	G-A 949 803,08
	Section d'investissement	B 2 512 525,73	H 3 101 530,16	H-B 589 004,43
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 10 322 364,84 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 4 284 812,65 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 218 079,57	Q= G+H+I+J 22 364 064,57	=Q-P 16 145 985,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 760 062,07	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 760 062,07	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 705 553,84	= G+I+K 14 977 721,76	11 272 167,92
	Section d'investissement	= B+D+F 3 272 587,80	= H+J+L 7 386 342,81	4 113 755,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 978 141,64	= G+H+I+J+K+L 22 364 064,57	15 385 922,93

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 760 062,07	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	530 184,47	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 472,19	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	173 405,41	0,00
20200501	Opération d'équipement n° 20200501	0,00	
20300502	Opération d'équipement n° 20300502	0,00	
20400503	Opération d'équipement n° 20400503	0,00	
20400601	Opération d'équipement n° 20400601	0,00	
20400701	Opération d'équipement n° 20400701	0,00	
20400801	Opération d'équipement n° 20400801	0,00	
20400901	Opération d'équipement n° 20400901	0,00	
20501001	Opération d'équipement n° 20501001	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 282 224,47	175 786,47	41 829,00	0,00	1 064 609,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 000,00	121 717,79	0,00	0,00	1 282,21
Total des dépenses de gestion courante		**1 655 224,47**	**547 504,26**	**41 829,00**	**0,00**	**1 065 891,21**
66	Charges financières	146 200,00	142 575,69	0,00	0,00	3 624,31
67	Charges exceptionnelles	56 000,00	4 760,00	0,00	0,00	51 240,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	77 200,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 934 624,47**	**694 839,95**	**41 829,00**	**0,00**	**1 197 955,52**
023	*Virement à la section d'investissement*	*10 137 710,37*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*3 000 000,00*	*2 968 884,89*			*31 115,11*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***13 137 710,37***	***2 968 884,89***			***10 168 825,48***
TOTAL		**15 072 334,84**	**3 663 724,84**	**41 829,00**	**0,00**	**11 366 781,00**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000 000,00	3 898 507,83	0,00	0,00	101 492,17
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 736,32	0,00	0,00	-9 736,32
Total des recettes de gestion courante		**4 000 000,00**	**3 908 244,15**	**0,00**	**0,00**	**91 755,85**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	9 970,00	9 973,93			-3,93
Total des recettes réelles d'exploitation		**4 009 970,00**	**3 918 218,08**	**0,00**	**0,00**	**91 751,92**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*740 000,00*	737 138,84			2 861,16
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***740 000,00***	***737 138,84***			***2 861,16***
TOTAL		**4 749 970,00**	**4 655 356,92**	**0,00**	**0,00**	**94 613,08**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**10 322 364,84**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	3 255 354,88	242 126,41	530 184,47	2 483 044,00
21	Immobilisations corporelles	6 117 275,24	161 059,00	56 472,19	5 899 744,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 404 892,90	462 232,22	173 405,41	5 769 255,27
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**15 777 523,02**	**865 417,63**	**760 062,07**	**14 152 043,32**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	905 000,00	904 638,57	0,00	361,43
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**905 000,00**	**904 638,57**	**0,00**	**361,43**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**16 682 523,02**	**1 770 056,20**	**760 062,07**	**14 152 404,75**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*740 000,00*	*737 138,84*		*2 861,16*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*27 750,00*	*5 330,69*		*22 419,31*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***767 750,00***	***742 469,53***		***25 280,47***
TOTAL		**17 450 273,02**	**2 512 525,73**	**760 062,07**	**14 177 685,22**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	118 905,06	0,00	-118 905,06
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	8 409,52	0,00	-8 409,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**127 314,58**	**0,00**	**-127 314,58**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**127 314,58**	**0,00**	**-127 314,58**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*10 137 710,37*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*3 000 000,00*	*2 968 884,89*		*31 115,11*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*27 750,00*	*5 330,69*		*22 419,31*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***13 165 460,37***	***2 974 215,58***		***10 191 244,79***
TOTAL		**13 165 460,37**	**3 101 530,16**	**0,00**	**10 063 930,21**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**4 284 812,65**			

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250324-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2025

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	217 615,47		217 615,47
012	Charges de personnel, frais assimilés	250 000,00		250 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	121 717,79		121 717,79
66	Charges financières	142 575,69	*0,00*	142 575,69
67	Charges exceptionnelles	4 760,00	*0,00*	4 760,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*2 968 884,89*	2 968 884,89
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		**736 668,95**	***2 968 884,89***	**3 705 553,84**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 705 553,84

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*737 138,84*	737 138,84
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	904 638,57	*0,00*	904 638,57
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	242 126,41	0,00	242 126,41
21	Immobilisations corporelles (6)	161 059,00	0,00	161 059,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	462 232,22	5 330,69	467 562,91
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement –Total		**1 770 056,20**	***742 469,53***	**2 512 525,73**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 512 525,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 898 507,83		3 898 507,83
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 736,32		9 736,32
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*737 138,84*	737 138,84
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	9 973,93	*0,00*	9 973,93
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes d'exploitation – Total		**3 918 218,08**	***737 138,84***	**4 655 356,92**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	10 322 364,84

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 977 721,76

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	118 905,06	0,00	118 905,06
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	8 409,52	0,00	8 409,52
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*2 800,00*	2 800,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*2 530,69*	2 530,69
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*2 968 884,89*	*2 968 884,89*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**127 314,58**	***2 974 215,58***	**3 101 530,16**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	4 284 812,65

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 386 342,81

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**1 282 224,47**	**175 786,47**	**41 829,00**	**0,00**	**1 064 609,00**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	485 000,00	67 076,72	0,00	0,00	417 923,28
6068	Autres matières et fournitures	1 962,00	0,00	1 218,00	0,00	744,00
61523	Entretien, réparations réseaux	614 851,47	32 448,35	0,00	0,00	582 403,12
61551	Entretien matériel roulant	500,00	100,08	0,00	0,00	399,92
6156	Maintenance	46 011,00	14 588,38	29 564,00	0,00	1 858,62
6161	Multirisques	8 500,00	8 175,00	0,00	0,00	325,00
6226	Honoraires	60 000,00	4 000,00	10 775,00	0,00	45 225,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	875,00	0,00	0,00	11 125,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6237	Publications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6257	Réceptions	300,00	0,00	272,00	0,00	28,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	3 859,35	0,00	0,00	140,65
6356	Redevances occupat° domaine public	45 000,00	44 663,59	0,00	0,00	336,41
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**250 000,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	250 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**123 000,00**	**121 717,79**	**0,00**	**0,00**	**1 282,21**
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	3 853,20	0,00	0,00	1 146,80
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	118 000,00	117 864,59	0,00	0,00	135,41
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**1 655 224,47**	**547 504,26**	**41 829,00**	**0,00**	**1 065 891,21**
66	**Charges financières (b) (5)**	**146 200,00**	**142 575,69**	**0,00**	**0,00**	**3 624,31**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	155 000,00	151 329,19	0,00	0,00	3 670,81
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-8 800,00	-8 753,50	0,00	0,00	-46,50
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**56 000,00**	**4 760,00**	**0,00**	**0,00**	**51 240,00**
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	4 760,00	0,00	0,00	5 240,00
678	Autres charges exceptionnelles	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**77 200,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 934 624,47**	**694 839,95**	**41 829,00**	**0,00**	**1 197 955,52**
023	***Virement à la section d'investissement***	***10 137 710,37***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***3 000 000,00***	***2 968 884,89***			***31 115,11***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*3 000 000,00*	*2 968 884,89*			*31 115,11*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***13 137 710,37***	***2 968 884,89***			***10 168 825,48***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***13 137 710,37***	***2 968 884,89***			***10 168 825,48***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**15 072 334,84**	**3 663 724,84**	**41 829,00**	**0,00**	**11 366 781,00**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	47 271,49
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	56 024,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-8 753,50

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***4 000 000,00***	***3 898 507,83***	***0,00***	***0,00***	***101 492,17***
704	Travaux	*1 000 000,00*	*123 898,00*	*0,00*	*0,00*	*876 102,00*
70611	Redevance d'assainissement collectif	*3 000 000,00*	*3 638 131,83*	*0,00*	*0,00*	*-638 131,83*
70613	Participations assainissement collectif	*0,00*	*136 478,00*	*0,00*	*0,00*	*-136 478,00*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**9 736,32**	**0,00**	**0,00**	**-9 736,32**
7588	Autres	0,00	9 736,32	0,00	0,00	-9 736,32
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**4 000 000,00**	**3 908 244,15**	**0,00**	**0,00**	**91 755,85**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**9 970,00**	**9 973,93**			**-3,93**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	9 970,00	9 973,93			-3,93
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**4 009 970,00**	**3 918 218,08**	**0,00**	**0,00**	**91 751,92**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***740 000,00***	***737 138,84***			***2 861,16***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*740 000,00*	*737 138,84*			*2 861,16*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***740 000,00***	***737 138,84***			***2 861,16***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**4 749 970,00**	**4 655 356,92**	**0,00**	**0,00**	**94 613,08**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**10 322 364,84**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**3 255 354,88**	**242 126,41**	**530 184,47**	**2 483 044,00**
2031	Frais d'études	3 255 354,88	242 126,41	530 184,47	2 483 044,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**6 117 275,24**	**161 059,00**	**56 472,19**	**5 899 744,05**
21532	Réseaux d'assainissement	6 076 695,70	136 370,83	47 204,19	5 893 120,68
2157	Aménagements matériels industriels	11 122,00	0,00	9 268,00	1 854,00
217532	Réseaux d'assainissement (mise à dispo)	8 357,54	8 357,54	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	19 600,00	16 330,63	0,00	3 269,37
2183	Matériel de bureau et informatique	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**6 404 892,90**	**462 232,22**	**173 405,41**	**5 769 255,27**
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 369 159,02	391 333,92	52 089,91	925 735,19
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 575 185,96	26 934,97	116 436,50	2 431 814,49
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	2 460 547,92	43 963,33	4 879,00	2 411 705,59
20200501	**Opération d'équipement n° 20200501 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20300502	**Opération d'équipement n° 20300502 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20400503	**Opération d'équipement n° 20400503 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20400601	**Opération d'équipement n° 20400601 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20400701	**Opération d'équipement n° 20400701 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20400801	**Opération d'équipement n° 20400801 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20400901	**Opération d'équipement n° 20400901 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20501001	**Opération d'équipement n° 20501001 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'équipement		**15 777 523,02**	**865 417,63**	**760 062,07**	**14 152 043,32**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**905 000,00**	**904 638,57**	**0,00**	**361,43**
1641	Emprunts en euros	905 000,00	826 027,89	0,00	78 972,11
1678	Autres dettes condit° particulières	0,00	50 066,76	0,00	-50 066,76
1681	Autres emprunts	0,00	23 115,59	0,00	-23 115,59
1687	Autres dettes	0,00	5 428,33	0,00	-5 428,33
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
Total des dépenses financières		**905 000,00**	**904 638,57**	**0,00**	**361,43**
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DEPENSES REELLES		**16 682 523,02**	**1 770 056,20**	**760 062,07**	**14 152 404,75**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***740 000,00***	***737 138,84***		***2 861,16***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***740 000,00***	***737 138,84***		***2 861,16***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*303 100,00*	*300 316,00*		*2 784,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*35 000,00*	*108 875,08*		*-73 875,08*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*217 200,00*	*217 181,68*		*18,32*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*74 800,00*	*74 769,08*		*30,92*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*109 900,00*	*35 997,00*		*73 903,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***27 750,00***	***5 330,69***		***22 419,31***
2313	*Constructions*	*2 800,00*	*2 800,00*		*0,00*
2314	*Constructions sur sol d'autrui*	*24 950,00*	*2 530,69*		*22 419,31*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		***767 750,00***	***742 469,53***		***25 280,47***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**17 450 273,02**	**2 512 525,73**	**760 062,07**	**14 177 685,22**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
Pour information	**D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**118 905,06**	**0,00**	**-118 905,06**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	103 072,00	0,00	-103 072,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	15 833,06	0,00	-15 833,06
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**8 409,52**	**0,00**	**-8 409,52**
1641	Emprunts en euros	0,00	8 408,52	0,00	-8 408,52
1678	Autres dettes condit° particulières	0,00	1,00	0,00	-1,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**127 314,58**	**0,00**	**-127 314,58**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**0,00**	**127 314,58**	**0,00**	**-127 314,58**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***10 137 710,37***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***3 000 000,00***	***2 968 884,89***		***31 115,11***
28031	*Frais d'études*	*38 500,00*	*34 391,43*		*4 108,57*
28087	*Immo. incorp. reçues - mise à dispo.*	*93 000,00*	*92 049,81*		*950,19*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*2 000,00*	*1 654,00*		*346,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*500,00*	*251,00*		*249,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*50 000,00*	*47 258,00*		*2 742,00*
28131	*Bâtiments*	*5 000,00*	*1 667,00*		*3 333,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*1 000,00*	*677,00*		*323,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*1 250 000,00*	*1 245 645,00*		*4 355,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*560 000,00*	*558 412,00*		*1 588,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*5 000,00*	*3 966,00*		*1 034,00*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*500,00*	*303,00*		*197,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*85 000,00*	*83 993,00*		*1 007,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*900 000,00*	*891 564,65*		*8 435,35*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*500,00*	*326,00*		*174,00*
28182	*Matériel de transport*	*7 000,00*	*6 267,00*		*733,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 000,00*	*460,00*		*1 540,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***13 137 710,37***	***2 968 884,89***		***10 168 825,48***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***27 750,00***	***5 330,69***		***22 419,31***
2031	*Frais d'études*	*2 800,00*	*2 800,00*		*0,00*
238	*Avances commandes immo. incorp.*	*24 950,00*	*2 530,69*		*22 419,31*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***13 165 460,37***	***2 974 215,58***		***10 191 244,79***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**13 165 460,37**	**3 101 530,16**	**0,00**	**10 063 930,21**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**4 284 812,65**			

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20200501 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX PROGR.2002

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 431 509,21**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**431 509,21**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	431 509,21

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-431 509,21

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20300502 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESEAUX PROGR.2003

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 684 581,91**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**684 581,91**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	684 581,91

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 87 465,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**87 465,00**
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	87 465,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-597 116,91

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20400503 (1)
LIBELLE : REHABILITATION RESAUX PROGR.2004

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 1 131 204,99**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 131 204,99**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 131 204,99

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 1 301 396,12**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 105 328,12**
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	183 980,66
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	78 472,46
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	842 875,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**196 068,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	196 068,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	170 191,13

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20400601 (1)
LIBELLE : ELIMINATION FOSSES 2003-2004

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 399 817,89**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**399 817,89**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	399 817,89

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 83 338,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**83 338,00**
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	83 338,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-316 479,89

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20400701 (1)
LIBELLE : AVENUE DES CASCADES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 3 330,86
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 330,86
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 330,86

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A 0,00	D-B -3 330,86

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20400801 (1)
LIBELLE : ENTRETIEN PROG 2004

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 1 412 132,19
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412 132,19
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	1 412 132,19

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-1 412 132,19

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20400901 (1)
LIBELLE : INTERVENTIONS RESEAUX REGARDS 2004

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		0,00	A 0,00	0,00	0,00	B 125 518,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	125 518,37
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	125 518,37

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-125 518,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20501001 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION STATION EPURATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 33 442 727,99**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**933,82**
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	933,82
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 441 794,17**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	33 441 794,17

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 23 949 029,80**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**15 873 902,00**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	9 389 702,00
1312	Subv. équipt Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 330 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 154 200,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 259 880,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	4 259 880,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 815 247,80**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 815 247,80

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-9 493 698,19

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**10 173 716,83**									
1641 Emprunts en euros (total)					10 173 716,83									
A654-PF	SFIL CAFFIL	01/12/2006	01/12/2006	01/04/2007	1 485 000,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,840	3,900	EUR	T	C	O	A-1
A655-PF	SFIL CAFFIL	01/12/2006	01/12/2006	01/04/2007	15 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M) + 0.08	3,800	3,910	EUR	T	P	O	A-1
A661-PF	SOCIETE GENERALE	10/12/2009	10/12/2009	10/03/2010	2 500 000,00	F	Taux fixe à 3.93 %	3,930	4,050	EUR	T	C	O	A-1
A672-PF	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2012	13/01/2012	13/01/2018	151 297,96	F	Taux fixe à 3.53 %	3,530	3,530	EUR	A	P	O	A-1
A746-ESF	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2006	01/01/2017	10/11/2017	358 512,78	F	Taux fixe à 4.21 %	4,210	4,210	EUR	A	P	O	A-1
A747-ESF	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2013	01/01/2017	15/03/2017	380 000,00	F	Taux fixe à 3.66 %	3,660	3,710	EUR	T	P	O	A-1
A748-ESF	CAISSE D'EPARGNE	03/08/2006	01/01/2017	30/01/2017	178 786,12	F	Taux fixe à 4.53 %	4,530	4,530	EUR	A	C	O	A-1
A750-ESF	SFIL CAFFIL	20/06/2008	01/01/2017	02/01/2017	200 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,850	EUR	M	C	O	A-1
A751-ESF	SFIL CAFFIL	30/11/1999	01/01/2017	01/07/2017	66 609,35	F	Taux fixe à 5.98 %	5,980	5,980	EUR	A	P	O	A-1
A752-ESF	SFIL CAFFIL	03/03/2000	01/01/2017	01/03/2017	73 249,42	F	Taux fixe à 6.37 %	6,370	6,370	EUR	A	P	O	A-1
A753-ESF	SFIL CAFFIL	17/07/2006	01/01/2017	01/03/2017	214 426,07	F	Taux fixe à 4.65 %	4,650	4,650	EUR	A	P	O	A-1
A754-PS	CAISSE D'EPARGNE	20/02/2008	01/01/2017	27/02/2017	430 000,00	F	Taux fixe à 4.53 %	4,530	4,610	EUR	T	P	O	A-1
A755-PS	CAISSE D'EPARGNE	30/05/2008	01/01/2017	02/01/2017	750 000,00	F	Taux fixe à 3.94 %	3,940	4,000	EUR	T	P	O	A-1
A771-CEB	CAISSE D'EPARGNE	14/01/2011	01/01/2018	15/03/2018	280 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	P	O	A-1
A789-TOU	CAISSE D'EPARGNE	08/03/2012	01/01/2018	05/03/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 5.16 %	5,160	5,160	EUR	A	C	O	A-1
A791-URY	SFIL CAFFIL	01/07/1999	01/01/2018	01/05/2018	353 986,79	F	Taux fixe à 5.29 %	5,290	5,290	EUR	A	P	O	A-1
A802-SIAC	DEXIA CL	11/09/2001	01/01/2018	01/12/2018	228 673,53	F	Taux fixe à 5.75 %	5,750	5,750	EUR	A	P	O	A-1
A803-SIAC	SFIL CAFFIL	06/05/2004	01/01/2018	01/05/2018	220 000,00	F	Taux fixe à 4.95 %	4,950	4,950	EUR	A	P	O	A-1
A811-SSE	SFIL CAFFIL	12/07/2000	01/01/2018	01/08/2018	358 174,81	F	Taux fixe à 6.35 %	6,350	6,350	EUR	A	P	O	A-1
A817-CEB	SFIL CAFFIL	22/10/2007	01/11/2017	01/11/2018	130 000,00	V	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	4,290	4,290	EUR	A	X	N	A-2
A820-CAPF	CAISSE D'EPARGNE	23/08/2019	23/08/2019	01/09/2020	800 000,00	F	Taux fixe à 0.67 %	0,670	0,670	EUR				A-1

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**5 784 882,27**									
1681 Autres emprunts (total)					5 703 457,27									
A662-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	11/12/2009	11/02/2010	10/02/2011	2 000 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
A664-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	13/10/2011	13/10/2011	06/12/2011	2 174 964,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A665-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	07/12/2010	07/12/2010	06/12/2011	84 916,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
A693-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2014	01/01/2014	15/12/2014	4 325,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A694-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2014	01/01/2014	04/02/2014	59 583,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A711-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	10/03/2014	10/02/2015	09/02/2016	226 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A737-ESF	Agence de l'eau Seine Normandie	03/03/2009	01/01/2017	02/03/2017	31 672,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A739-ESF	Agence de l'eau Seine Normandie	27/03/2014	01/01/2017	26/03/2017	263 109,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A764-PS	Agence de l'eau Seine Normandie	27/08/2010	27/08/2010	26/08/2011	77 200,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A765-PS	Agence de l'eau Seine Normandie	03/05/2011	03/05/2011	02/05/2012	41 214,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A766-PS	Agence de l'eau Seine Normandie	29/09/2011	29/09/2011	28/09/2012	80 485,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A767-PS	Agence de l'eau Seine Normandie	28/05/2013	28/05/2013	27/05/2014	48 870,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A768-PS	Agence de l'eau Seine Normandie	18/06/2015	18/06/2015	17/06/2016	39 330,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A769-ARBO	Agence de l'eau Seine Normandie	07/02/2014	01/01/2018	16/12/2018	51 334,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A772-CEB	Agence de l'eau Seine Normandie	23/03/2010	01/01/2018	14/03/2018	134 052,27	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
A776-CHAP	Agence de l'eau Seine Normandie	22/12/2009	01/01/2018	03/08/2018	53 330,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A787-TOU	Agence de l'eau Seine Normandie	19/08/2014	01/01/2018	18/08/2018	51 406,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A788-TOU	Agence de l'eau Seine Normandie	19/08/2014	01/01/2018	16/12/2018	164 552,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A822-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	23/11/2017	30/07/2019	30/07/2020	69 508,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
A823-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	24/07/2018	30/07/2019	30/07/2020	47 607,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					81 425,00									
A832-CEB	Agence de l'eau Seine Normandie	29/07/2020	04/05/2023	04/05/2024	81 425,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
Total général					**15 958 599,10**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**3 478 111,30**					**579 122,44**	**151 329,19**	**0,00**	**47 271,48**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 478 111,30					579 122,44	151 329,19	0,00	47 271,48
A654-PF	N	0,00	A-1	430 650,00	7,00	F	Taux fixe à 3.84 %	3,830	59 400,00	17 962,56	0,00	4 088,30
A655-PF	N	0,00	A-1	5 876,63	7,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.08 sur Euribor 3M) + 0.08	3,840	692,05	253,14	0,00	50,59
A661-PF	N	0,00	A-1	625 000,00	4,94	F	Taux fixe à 3.93 %	3,980	125 000,00	28 093,37	0,00	1 432,81
A672-PF	N	0,00	A-1	21 286,42	0,03	F	Taux fixe à 3.53 %	3,520	20 560,69	1 477,20	0,00	724,33
A746-ESF	N	0,00	A-1	194 873,88	6,86	F	Taux fixe à 4.21 %	4,200	23 525,70	9 194,62	0,00	1 139,47
A747-ESF	N	0,00	A-1	122 397,24	3,96	F	Taux fixe à 3.66 %	3,650	27 912,18	5 121,14	0,00	186,66
A748-ESF	N	0,00	A-1	83 433,48	6,08	F	Taux fixe à 4.53 %	4,520	11 919,08	4 319,47	0,00	3 464,58
A750-ESF	N	0,00	A-1	35 833,99	3,50	F	Taux fixe à 4.68 %	4,750	9 999,96	1 962,80	0,00	139,75
A751-ESF	N	0,00	A-1	31 674,88	4,50	F	Taux fixe à 5.98 %	5,970	5 304,07	2 211,34	0,00	941,82
A752-ESF	N	0,00	A-1	39 187,25	5,17	F	Taux fixe à 6.37 %	6,350	5 232,52	2 829,54	0,00	2 073,26
A753-ESF	N	0,00	A-1	118 220,44	6,17	F	Taux fixe à 4.65 %	4,640	14 023,14	6 149,33	0,00	4 565,77
A754-PS	N	0,00	A-1	98 619,10	3,16	F	Taux fixe à 4.53 %	4,520	27 552,10	5 251,90	0,00	409,52
A755-PS	N	0,00	A-1	234 485,80	4,50	F	Taux fixe à 3.94 %	3,930	44 042,24	10 328,60	0,00	2 284,03
A771-CEB	N	0,00	A-1	155 411,65	10,96	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	11 215,29	6 092,03	0,00	242,83
A789-TOU	N	0,00	A-1	400 000,00	7,18	F	Taux fixe à 5.16 %	5,150	50 000,00	23 220,00	0,00	16 913,33
A791-URY	N	0,00	A-1	105 290,23	4,33	F	Taux fixe à 5.29 %	5,280	17 992,99	6 521,68	0,00	3 697,76
A802-SIAC	N	0,00	A-1	32 133,71	1,92	F	Taux fixe à 5.75 %	5,750	14 768,78	2 696,89	0,00	153,97
A803-SIAC	N	0,00	A-1	52 022,40	3,33	F	Taux fixe à 4.95 %	4,940	11 509,11	3 144,81	0,00	1 709,59
A811-SSE	N	0,00	A-1	54 988,87	0,58	F	Taux fixe à 6.35 %	6,340	51 705,47	6 775,09	0,00	1 445,17

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A817-CEB	N	0,00	A-2	26 823,07	2,83	V	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	9,120	8 238,07	3 379,19	0,00	257,17
A820-CAPF	N	0,00	A-1	609 902,26	14,67	F	Taux fixe à 0.67 %	0,670	38 529,00	4 344,49	0,00	1 350,77
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**1 899 956,45**					**325 516,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		1 823 959,78					320 087,80	0,00	0,00	0,00
A662-PF	N	0,00	A-1	646 106,68	5,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	107 684,44	0,00	0,00	0,00
A664-PF	N	0,00	A-1	679 560,38	5,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	113 260,07	0,00	0,00	0,00
A665-PF	N	0,00	A-1	5 661,02	0,93	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 661,07	0,00	0,00	0,00
A693-PF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	288,38	0,00	0,00	0,00
A694-PF	N	0,00	A-1	3 972,20	0,09	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 972,20	0,00	0,00	0,00
A711-PF	N	0,00	A-1	90 399,97	5,11	F	Taux fixe à 0 %	0,000	15 066,67	0,00	0,00	0,00
A737-ESF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 111,42	0,00	0,00	0,00
A739-ESF	N	0,00	A-1	87 703,00	4,24	F	Taux fixe à 0 %	0,000	17 540,60	0,00	0,00	0,00
A764-PS	N	0,00	A-1	5 146,62	0,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 146,67	0,00	0,00	0,00
A765-PS	N	0,00	A-1	5 495,20	1,34	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 747,60	0,00	0,00	0,00
A766-PS	N	0,00	A-1	10 731,29	1,74	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 365,67	0,00	0,00	0,00
A767-PS	N	0,00	A-1	13 032,00	3,41	F	Taux fixe à 0 %	0,000	3 258,00	0,00	0,00	0,00
A768-PS	N	0,00	A-1	15 732,00	5,46	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 622,00	0,00	0,00	0,00
A769-ARBO	N	0,00	A-1	23 100,30	8,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 566,70	0,00	0,00	0,00
A772-CEB	N	0,00	A-1	67 026,15	6,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	9 575,16	0,00	0,00	0,00
A776-CHAP	N	0,00	A-1	18 665,50	6,59	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 666,50	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A787-TOU	N	0,00	A-1	25 703,00	9,63	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 570,30	0,00	0,00	0,00
A788-TOU	N	0,00	A-1	43 880,57	3,96	F	Taux fixe à 0 %	0,000	10 970,13	0,00	0,00	0,00
A822-PF	N	0,00	A-1	46 338,65	9,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 633,87	0,00	0,00	0,00
A823-PF	N	0,00	A-1	35 705,25	14,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 380,35	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		75 996,67					5 428,33	0,00	0,00	0,00
A832-CEB	N	0,00	A-1	75 996,67	13,34	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 428,33	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**5 378 067,75**					**904 638,57**	**151 329,19**	**0,00**	**47 271,48**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
A817-CEB	SFIL CAFFIL	130 000,00	26 823,07	2	9,00		(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	0,00	(Inflation INSEE hors tabac(Préfixé))-Floor 0 sur Inflation INSEE hors tabac(Préfixé)	9,120	3 379,19	0,00	0,50
TOTAL (A)		**130 000,00**	**26 823,07**						**0,00**			**3 379,19**	**0,00**	**0,50**
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		**0,00**	**0,00**						**0,00**			**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL		**130 000,00**	**26 823,07**						**0,00**			**3 379,19**	**0,00**	**0,50**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	41	1	0	0	0	
	% de l'encours	99,52	0,50	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 351 244,68	26 823,07	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2020-09-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	peu de valeur 1000 euros	1	10/09/2020
L	logiciel	2	10/09/2020
L	frais etudes, recherches et developpement (non suivi de travaux)	5	10/09/2020
L	materiels informatiques	3	10/09/2020
L	mobilier	4	10/09/2020
L	vehicules légers	5	10/09/2020
L	camions et vehicules industriels	7	10/09/2020
L	matériel et outillage technique (eau et assainissement)	7	10/09/2020
L	réseaux assainissement	40	10/09/2020
L	ouvrage de génie civil pour le traitement des eaux usées (assainissement)	40	10/09/2020
L	ouvrage de génie civil pour le captage, le transport, le traitement de l'eau potable	40	10/09/2020
L	canalisation d'adduction d'eau	40	10/09/2020
L	installation de traitement d'AEP	20	10/09/2020
L	installation eau et assainissement	15	10/09/2020
L	agencement et aménagement divers (eau et assainissement)	20	10/09/2020
L	acquisition de bâtiment (eau et assainissement)	50	10/09/2020

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**33 202,91**	**33 202,91**	**9 973,93**	**23 228,98**
Risque de créances	0,00	16/12/2021	33 202,91	33 202,91	9 973,93	23 228,98
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**33 202,91**	**33 202,91**	**9 973,93**	**23 228,98**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**4 284 812,65**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**4 284 812,65**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**4 284 812,65**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**4 284 812,65**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**1 645 000,00**	**1 641 777,41**	**760 062,07**	**2 401 839,48**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**13 137 710,37**	**2 968 884,89**	**0,00**	**2 968 884,89**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**11 492 710,37**	**1 327 107,48**	**-760 062,07**	**567 045,41**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**4 284 812,65**			**4 284 812,65**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**4 284 812,65**			**4 284 812,65**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**4 851 858,06**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**1 645 000,00**	**I 1 641 777,41**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**905 000,00**	**904 638,57**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	905 000,00	826 027,89
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	50 066,76
1681	Autres emprunts	0,00	23 115,59
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	5 428,33
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**740 000,00**	**737 138,84**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*740 000,00*	*737 138,84*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**13 137 710,37**	**III** **2 968 884,89**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**13 137 710,37**	**2 968 884,89**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*38 500,00*	*34 391,43*
28087	*Immo. incorp. reçues - mise à dispo.*	*93 000,00*	*92 049,81*
28088	*Autres immobilisations incorporelles*	*2 000,00*	*1 654,00*
28125	*Aménagement Terrains bâtis*	*500,00*	*251,00*
28128	*Aménagement Autres terrains*	*50 000,00*	*47 258,00*
28131	*Bâtiments*	*5 000,00*	*1 667,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*1 000,00*	*677,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*1 250 000,00*	*1 245 645,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*560 000,00*	*558 412,00*
28157	*Aménagement matériel industriel*	*5 000,00*	*3 966,00*
28172	*Aménagements de terrains (mise à dispo)*	*500,00*	*303,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*85 000,00*	*83 993,00*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*900 000,00*	*891 564,65*
28178	*Autres immos corporelles (mad)*	*500,00*	*326,00*
28182	*Matériel de transport*	*7 000,00*	*6 267,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 000,00*	*460,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*10 137 710,37*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/01/2024	STEP ST SAUVEUR	310 558,17	0,00	0
17/01/2024	REMPLACEMENT POMPE RELEVAGE PR	1 962,22	0,00	15
09/02/2024	CREATION RESEAU ASSAIN RUR DU JARD CHARTRETTES	9 421,00	0,00	40
01/03/2024	TRVX RECONSTRUCT°STEP ST SAUVEUR	15 551,75	0,00	0
01/03/2024	CREATION BRANCHEMENT EU LA CHAPELLE	8 357,54	0,00	40
12/04/2024	STEP ST SAUVEUR	83 306,44	0,00	0
21/05/2024	AQUISITION CLIO E-TECH HYBRIDE GJ054NB	16 330,63	0,00	7
21/05/2024	CREATION D'UNE BACHE SOUS VIDE URY	21 966,89	0,00	40
11/06/2024	ETUDES SDA -2031	242 126,41	0,00	0
30/08/2024	FOURN ET POSE ARMOIRE ELEC PR NOISY	9 280,00	0,00	15
16/10/2024	REMPL TELETRANSMISSION /S VIDE URY	4 373,00	0,00	40
23/10/2024	REMPLACEMENT ARMOIRE ELEC STEP BBZ	55 728,37	0,00	15
23/10/2024	CONTROLE RESEAUX ASSAIN PERTHES	5 845,00	0,00	15
06/11/2024	REHAB RESEAU ASST BBZ	43 963,33	0,00	40
06/11/2024	MISE EN PLACE ANTI STATIONNEMENT FONTAINEROUX	980,66	0,00	15
15/11/2024	RENOUV CANA ASSAIN PERTHES RUE ST GERMAIN	38 196,91	0,00	40
08/01/2025	RELEVE TOPO SAMOREAU MONTMELIAN (SAMOR-BASSIN24001)	2 800,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
12/04/2024	AVANCE STEP ST SAUVEUR	-2 530,69	0,00	0
TOTAL GENERAL		**868 217,63**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
29/11/2024	ETUDE SDA-ACPTE 01	40 870,90	5	40 858,90	12,00	12,00	0,00
TOTAL GENERAL		**40 870,90**					**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	42 329 162,67
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	45 530 615,74
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	15 125 431,29
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	7 255 923,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20007234600022				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	3 705 553,84
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	4 655 356,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	3 272 587,80
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	3 101 530,16

BUDGET EAU POTABLE / Numéro SIRET : 20007234600071				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	1 719 197,68
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	2 476 390,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 031 775,96
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	2 425 218,16

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES / Numéro SIRET : 20007234600063				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	208 613,64
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	148 584,51
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	146 054,16
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	183 630,22

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	1 504 556,34

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	1 534 763,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	143 491,59	3 031 104,25
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	4 768 200,00

BUDGET PORT DE PLAISANCE / Numéro SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	79 442,56
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	90 204,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	318 079,98
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	478 405,17

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS / Numéro SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	38 660,71
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	53 871,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	196 657,37
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	73 711,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	49 585 187,44
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	54 489 786,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 034 156,93	25 121 690,81
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	18 286 618,21
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 914 835,56	70 672 721,32	4 034 156,93	74 706 878,25
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 914 835,56	68 534 114,77	4 242 290,35	72 776 405,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY,
A Samois-sur-Seine le 27/03/2025
(1) Le Président, Pascal GOUHOURY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine,le 04/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-038-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007234600071	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : EAU POTABLE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 28
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 31
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 34
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 35
A8.3 - Opérations liées aux cessions 36
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 37
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 39

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 719 197,68	G 2 476 390,03	G-A 757 192,35
	Section d'investissement	B 1 838 634,43	H 2 425 218,16	H-B 586 583,73
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 4 507 799,21 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 7 581,30 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 3 565 413,41	Q= G+H+I+J 9 409 407,40	=Q-P 5 843 993,99

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 193 141,53	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 193 141,53	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 719 197,68	= G+I+K 6 984 189,24	5 264 991,56
	Section d'investissement	= B+D+F 3 039 357,26	= H+J+L 2 425 218,16	-614 139,10
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 758 554,94	= G+H+I+J+K+L 9 409 407,40	4 650 852,46

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 193 141,53	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	776 890,31	0,00
21	Immobilisations corporelles	145 324,11	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	270 927,11	0,00
50600401	Opération d'équipement n° 50600401	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	415 000,00	100 941,89	65 732,95	0,00	248 325,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	347,85	0,00	0,00	4 652,15
Total des dépenses de gestion courante		**570 000,00**	**251 289,74**	**65 732,95**	**0,00**	**252 977,31**
66	Charges financières	57 000,00	55 117,85	0,00	0,00	1 882,15
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	8 000,00	0,00			8 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	48 450,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**694 450,00**	**306 407,59**	**65 732,95**	**0,00**	**322 309,46**
023	*Virement à la section d'investissement*	*4 572 999,21*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*1 400 000,00*	*1 347 057,14*			*52 942,86*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***5 972 999,21***	***1 347 057,14***			***4 625 942,07***
TOTAL		**6 667 449,21**	**1 653 464,73**	**65 732,95**	**0,00**	**4 948 251,53**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 100 000,00	2 401 128,14	0,00	0,00	-301 128,14
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	16 074,73	0,00	0,00	-16 074,73
Total des recettes de gestion courante		**2 100 000,00**	**2 417 202,87**	**0,00**	**0,00**	**-317 202,87**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	162,46	0,00	0,00	-162,46
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	4 650,00	4 653,70			-3,70
Total des recettes réelles d'exploitation		**2 104 650,00**	**2 422 019,03**	**0,00**	**0,00**	**-317 369,03**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*55 000,00*	54 371,00			629,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***55 000,00***	***54 371,00***			***629,00***
TOTAL		**2 159 650,00**	**2 476 390,03**	**0,00**	**0,00**	**-316 740,03**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**4 507 799,21**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	1 500 000,00	139 963,29	776 890,31	583 146,40
21	Immobilisations corporelles	2 535 852,42	517 258,47	145 324,11	1 873 269,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 378 788,50	635 738,57	270 927,11	1 472 122,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**6 414 640,92**	**1 292 960,33**	**1 193 141,53**	**3 928 539,06**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	492 000,00	491 303,10	0,00	696,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**492 000,00**	**491 303,10**	**0,00**	**696,90**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**6 906 640,92**	**1 784 263,43**	**1 193 141,53**	**3 929 235,96**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*55 000,00*	*54 371,00*		*629,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*5 400,00*	*0,00*		*5 400,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***60 400,00***	***54 371,00***		***6 029,00***
TOTAL		**6 967 040,92**	**1 838 634,43**	**1 193 141,53**	**3 935 264,96**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**7 581,30**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	81 938,01	0,00	-81 938,01
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**81 938,01**	**0,00**	**-81 938,01**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	996 223,01	996 223,01	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**996 223,01**	**996 223,01**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**996 223,01**	**1 078 161,02**	**0,00**	**-81 938,01**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*4 572 999,21*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*1 400 000,00*	*1 347 057,14*		*52 942,86*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*5 400,00*	*0,00*		*5 400,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***5 978 399,21***	***1 347 057,14***		***4 631 342,07***
TOTAL		**6 974 622,22**	**2 425 218,16**	**0,00**	**4 549 404,06**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250304-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/03/2025

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	166 674,84		166 674,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	150 000,00		150 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	347,85		347,85
66	Charges financières	55 117,85	*0,00*	55 117,85
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*1 347 057,14*	1 347 057,14
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**372 140,54**	***1 347 057,14***	**1 719 197,68**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 719 197,68**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*54 371,00*	54 371,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	491 303,10	*0,00*	491 303,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	139 963,29	0,00	139 963,29
21	Immobilisations corporelles (6)	517 258,47	0,00	517 258,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	635 738,57	0,00	635 738,57
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**1 784 263,43**	***54 371,00***	**1 838 634,43**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**7 581,30**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**1 846 215,73**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 401 128,14		2 401 128,14
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	16 074,73		16 074,73
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	162,46	*54 371,00*	54 533,46
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	4 653,70	*0,00*	4 653,70
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes d'exploitation – Total		**2 422 019,03**	***54 371,00***	**2 476 390,03**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**4 507 799,21**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**6 984 189,24**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	81 938,01	0,00	81 938,01
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 347 057,14*	*1 347 057,14*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**81 938,01**	***1 347 057,14***	**1 428 995,15**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**996 223,01**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**2 425 218,16**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**415 000,00**	**100 941,89**	**65 732,95**	**0,00**	**248 325,16**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	0,00	117,89	0,00	0,00	-117,89
61523	Entretien, réparations réseaux	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	8 470,00	0,00	0,00	11 530,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6226	Honoraires	150 000,00	49 319,44	10 550,00	0,00	90 130,56
6227	Frais d'actes et de contentieux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6228	Divers	70 000,00	19 015,32	50 984,68	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	12 849,24	4 198,27	0,00	7 952,49
6237	Publications	3 000,00	194,00	0,00	0,00	2 806,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	10 976,00	0,00	0,00	1 024,00
6378	Autres taxes et redevances	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**150 000,00**	**150 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**5 000,00**	**347,85**	**0,00**	**0,00**	**4 652,15**
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	347,85	0,00	0,00	-347,85
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**570 000,00**	**251 289,74**	**65 732,95**	**0,00**	**252 977,31**
66	**Charges financières (b) (5)**	**57 000,00**	**55 117,85**	**0,00**	**0,00**	**1 882,15**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	60 000,00	58 973,29	0,00	0,00	1 026,71
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 000,00	-3 855,44	0,00	0,00	855,44
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**11 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 000,00**
678	Autres charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**8 000,00**	**0,00**			**8 000,00**
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	8 000,00	0,00			8 000,00
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**48 450,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**694 450,00**	**306 407,59**	**65 732,95**	**0,00**	**322 309,46**
023	***Virement à la section d'investissement***	***4 572 999,21***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***1 400 000,00***	***1 347 057,14***			***52 942,86***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*1 400 000,00*	*1 347 057,14*			*52 942,86*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***5 972 999,21***	***1 347 057,14***			***4 625 942,07***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***5 972 999,21***	***1 347 057,14***			***4 625 942,07***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**6 667 449,21**	**1 653 464,73**	**65 732,95**	**0,00**	**4 948 251,53**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	22 305,99
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	26 161,43
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 855,44

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***2 100 000,00***	***2 401 128,14***	***0,00***	***0,00***	***-301 128,14***
70121	Contre-valeur taxe consommat° eau	*2 100 000,00*	*2 365 227,19*	*0,00*	*0,00*	*-265 227,19*
7083	Locations diverses	*0,00*	*35 900,95*	*0,00*	*0,00*	*-35 900,95*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**16 074,73**	**0,00**	**0,00**	**-16 074,73**
7588	Autres	0,00	16 074,73	0,00	0,00	-16 074,73
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**2 100 000,00**	**2 417 202,87**	**0,00**	**0,00**	**-317 202,87**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**162,46**	**0,00**	**0,00**	**-162,46**
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	162,46	0,00	0,00	-162,46
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**4 650,00**	**4 653,70**			**-3,70**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	4 650,00	4 653,70			-3,70
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**2 104 650,00**	**2 422 019,03**	**0,00**	**0,00**	**-317 369,03**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***55 000,00***	***54 371,00***			***629,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*55 000,00*	*54 371,00*			*629,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***55 000,00***	***54 371,00***			***629,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 159 650,00**	**2 476 390,03**	**0,00**	**0,00**	**-316 740,03**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**4 507 799,21**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**1 500 000,00**	**139 963,29**	**776 890,31**	**583 146,40**
2031	Frais d'études	1 500 000,00	139 963,29	776 890,31	583 146,40
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**2 535 852,42**	**517 258,47**	**145 324,11**	**1 873 269,84**
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 472 881,42	485 951,47	142 573,11	1 844 356,84
21561	Service de distribution d'eau	19 488,00	16 240,00	0,00	3 248,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	7 320,00	6 655,00	0,00	665,00
217451	Aménagt Bât. Exploitat° sol autrui (mad)	8 412,00	8 412,00	0,00	0,00
217531	Réseaux d'adduction d'eau (mise à dispo)	2 751,00	0,00	2 751,00	0,00
2182	Matériel de transport	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**2 378 788,50**	**635 738,57**	**270 927,11**	**1 472 122,82**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 959 214,12	500 519,69	265 686,70	1 193 007,73
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	419 574,38	135 218,88	5 240,41	279 115,09
50600401	**Opération d'équipement n° 50600401 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**6 414 640,92**	**1 292 960,33**	**1 193 141,53**	**3 928 539,06**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**492 000,00**	**491 303,10**	**0,00**	**696,90**
1641	Emprunts en euros	492 000,00	421 083,20	0,00	70 916,80
1678	Autres dettes condit° particulières	0,00	20 924,88	0,00	-20 924,88
1681	Autres emprunts	0,00	49 295,02	0,00	-49 295,02
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**492 000,00**	**491 303,10**	**0,00**	**696,90**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**6 906 640,92**	**1 784 263,43**	**1 193 141,53**	**3 929 235,96**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***55 000,00***	***54 371,00***		***629,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***55 000,00***	***54 371,00***		***629,00***
139111	*Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau*	*41 500,00*	*41 827,00*		*-327,00*
139118	*Sub. équipt cpte résult. Autres*	*500,00*	*483,00*		*17,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*10 500,00*	*10 111,00*		*389,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*2 500,00*	*1 950,00*		*550,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***5 400,00***	***0,00***		***5 400,00***
21531	*Réseaux d'adduction d'eau*	*5 400,00*	*0,00*		*5 400,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***60 400,00***	***54 371,00***		***6 029,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**6 967 040,92**	**1 838 634,43**	**1 193 141,53**	**3 935 264,96**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**7 581,30**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**81 938,01**	**0,00**	**-81 938,01**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	12 808,00	0,00	-12 808,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	69 130,01	0,00	-69 130,01
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**81 938,01**	**0,00**	**-81 938,01**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**996 223,01**	**996 223,01**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	996 223,01	996 223,01	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**996 223,01**	**996 223,01**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**996 223,01**	**1 078 161,02**	**0,00**	**-81 938,01**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***4 572 999,21***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***1 400 000,00***	***1 347 057,14***		***52 942,86***
28031	*Frais d'études*	*20 000,00*	*13 435,00*		*6 565,00*
28087	*Immo. incorp. reçues - mise à dispo.*	*25 000,00*	*20 029,00*		*4 971,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*10 000,00*	*6 274,00*		*3 726,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*25 000,00*	*21 552,00*		*3 448,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*400 000,00*	*399 884,00*		*116,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*125 000,00*	*121 972,00*		*3 028,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*106 000,00*	*95 661,45*		*10 338,55*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*670 000,00*	*658 412,69*		*11 587,31*
28181	*Installations générales, agencements*	*2 000,00*	*640,00*		*1 360,00*
28182	*Matériel de transport*	*5 000,00*	*2 012,00*		*2 988,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 000,00*	*503,00*		*1 497,00*
28188	*Autres*	*10 000,00*	*6 682,00*		*3 318,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***5 972 999,21***	***1 347 057,14***		***4 625 942,07***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***5 400,00***	***0,00***		***5 400,00***
2031	*Frais d'études*	*5 400,00*	*0,00*		*5 400,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***5 978 399,21***	***1 347 057,14***		***4 631 342,07***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**6 974 622,22**	**2 425 218,16**	**0,00**	**4 549 404,06**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 50600401 (1)
LIBELLE : CONSTRUCTION UNITE DE PESTICIDES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM+ RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 3 335 831,23**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 335 831,23**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 335 831,23

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 1 807 268,16**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 327 554,16**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	1 019 167,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	308 387,16
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**479 714,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	479 714,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C-A	0,00	D-B	-1 528 563,07

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**5 089 552,34**									
1641 Emprunts en euros (total)					5 089 552,34									
E-830	ARKEA	24/03/2021	29/03/2021	30/04/2021	402 158,00	F	Taux fixe à 0.4 %	0,400	0,400	EUR	T	C	O	A-1
E682-PF	DEXIA CL	01/01/2012	01/01/2012	01/01/2013	24 682,84	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	3,490	EUR	A	P	O	A-1
E683-PF	CREDIT AGRICOLE	05/09/2012	15/01/2007	15/03/2013	435 310,29	F	Taux fixe à 4.02 %	4,020	4,020	EUR	A	P	O	A-1
E685-PF	CAISSE D'EPARGNE	27/02/2012	27/02/2012	25/03/2012	165 533,36	F	Taux fixe à 3.81 %	3,810	3,860	EUR	T	C	O	A-1
E686-PF	CAISSE D'EPARGNE	24/08/2012	24/08/2012	24/11/2012	354 666,68	F	Taux fixe à 4.38 %	4,380	4,450	EUR	T	C	O	A-1
E688-PF	CAISSE D'EPARGNE	24/08/2012	01/06/2012	01/06/2013	245 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
E705-PF	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2014	01/01/2014	25/09/2014	47 666,68	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
E706-PF	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2014	01/01/2014	08/10/2014	52 000,01	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
E707-PF	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2014	01/01/2014	30/06/2014	169 000,00	F	Taux fixe à 4.46 %	4,460	4,460	EUR	A	C	O	A-1
E720-ESF	CAISSE D'EPARGNE	18/11/2011	01/01/2017	01/06/2017	60 000,00	F	Taux fixe à 4.56 %	4,560	4,560	EUR	A	P	O	A-1
E721-ESF	CAISSE D'EPARGNE	28/06/2010	01/01/2017	25/06/2017	140 000,00	F	Taux fixe à 3.88 %	3,880	3,880	EUR	A	C	O	A-1
E722-ESF	CREDIT AGRICOLE	27/07/2006	10/08/2006	02/02/2017	216 833,00	F	Taux fixe à 4.44 %	4,440	4,440	EUR	A	P	O	A-1
E724-ESF	SFIL CAFFIL	20/06/2008	01/01/2017	02/01/2017	202 708,67	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,850	EUR	M	C	O	A-1
E773-CEB	CAISSE D'EPARGNE	09/07/2009	01/01/2018	05/08/2018	84 760,55	F	Taux fixe à 4.76 %	4,760	4,760	EUR	A	P	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
E774-CEB	CAISSE D'EPARGNE	05/04/2013	01/01/2018	25/02/2018	247 492,51	F	Taux fixe à 4.12 %	4,120	4,180	EUR	T	P	O	A-1
E785-PEG	CREDIT AGRICOLE	24/07/2014	11/08/2014	08/02/2018	136 769,55	F	Taux fixe à 2.94 %	2,940	2,970	EUR	T	P	O	A-1
E792-ACH	CAISSE D'EPARGNE	11/04/2006	01/01/2018	12/02/2018	77 784,80	F	Taux fixe à 3.82 %	3,820	3,880	EUR	T	P	O	A-1
E794-ACH	CAISSE D'EPARGNE	23/04/2013	01/01/2018	05/03/2018	227 185,40	F	Taux fixe à 3.82 %	3,820	3,880	EUR	T	P	O	A-1
E806-BBZ	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2016	01/01/2017	15/03/2017	300 000,00	F	Taux fixe à 1.32 %	1,320	1,330	EUR	T	C	O	A-1
E821-CAPF	CAISSE D'EPARGNE	23/08/2019	23/08/2019	01/09/2020	1 500 000,00	F	Taux fixe à 0.67 %	0,670	0,670	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**1 907 497,97**									
1681 Autres emprunts (total)					1 907 497,97									
E646-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	16/08/2010	09/09/2010	08/09/2011	30 143,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E647-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	24/08/2010	23/09/2010	22/09/2011	72 160,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E660-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	15/10/2009	15/10/2009	14/10/2010	479 714,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E684-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	23/06/2012	23/06/2012	23/06/2013	168 797,10	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
E687-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	20/04/2011	20/04/2011	19/04/2012	180 960,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E700-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2014	01/01/2014	12/05/2014	7 774,80	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E701-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2014	01/01/2014	04/02/2014	57 208,01	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E702-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	12/04/2010	08/02/2011	07/02/2012	78 300,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E703-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2014	01/01/2014	02/07/2014	68 279,87	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E704-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2014	01/01/2014	14/03/2014	76 253,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E718-ESF	Agence de l'eau Seine Normandie	31/05/2016	01/01/2017	30/05/2017	41 826,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E772-CEB	Agence de l'eau Seine Normandie	24/01/2013	01/01/2018	29/10/2018	206 299,99	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E784-PEG	Agence de l'eau Seine Normandie	01/01/2018	01/01/2018	14/12/2018	55 528,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E790-TOUS	Agence de l'eau Seine Normandie	11/12/2012	01/01/2018	10/12/2018	44 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E793-ACH	Agence de l'eau Seine Normandie	03/01/2013	01/01/2018	29/04/2018	142 537,48	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E795-CELY	Agence de l'eau Seine Normandie	19/07/2012	01/01/2018	18/07/2018	42 920,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E799-FEB	Agence de l'eau Seine Normandie	06/08/2012	01/01/2018	25/06/2018	11 656,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E804-CHAR	Agence de l'eau Seine Normandie	09/12/2001	01/01/2018	17/01/2018	19 664,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E808-BBZ	Agence de l'eau Seine Normandie	26/10/2006	01/01/2017	10/07/2017	4 672,65	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
E812-SSE	Agence de l'eau Seine Normandie	27/04/2011	01/01/2018	27/02/2018	41 025,87	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	P	O	A-1
E824-PF	Agence de l'eau Seine Normandie	13/04/2017	30/07/2019	30/07/2020	77 678,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**6 997 050,31**									

Accusé de réception en préfecture
077-200073248-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**2 572 896,89**					**338 875,80**	**58 973,29**	**0,00**	**22 305,99**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 572 896,89					338 875,80	58 973,29	0,00	22 305,99
E-830	N	0,00	A-1	286 150,85	9,08	F	Taux fixe à 0.4 %	0,400	30 935,24	1 221,94	0,00	190,77
E682-PF	N	0,00	A-1	2 313,59	0,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,480	2 235,48	158,76	0,00	80,43
E683-PF	N	0,00	A-1	268 131,02	11,21	F	Taux fixe à 4.02 %	4,010	17 144,77	11 468,09	0,00	8 533,27
E685-PF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.81 %	3,820	12 733,52	303,22	0,00	0,00
E686-PF	N	0,00	A-1	44 333,51	1,65	F	Taux fixe à 4.38 %	4,370	25 333,32	2 635,30	0,00	194,18
E688-PF	N	0,00	A-1	62 899,61	2,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,550	19 164,94	3 742,14	0,00	1 665,16
E705-PF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	4 333,38	195,44	0,00	0,00
E706-PF	N	0,00	A-1	4 333,38	0,77	F	Taux fixe à 4.51 %	4,500	4 333,33	390,87	0,00	44,52
E707-PF	N	0,00	A-1	26 000,00	1,50	F	Taux fixe à 4.46 %	4,450	13 000,00	1 739,40	0,00	579,80
E720-ESF	N	0,00	A-1	15 403,92	2,42	F	Taux fixe à 4.56 %	4,550	4 693,46	916,44	0,00	407,79
E721-ESF	N	0,00	A-1	60 000,00	5,48	F	Taux fixe à 3.88 %	3,870	10 000,00	2 716,00	0,00	1 196,33
E722-ESF	N	0,00	A-1	118 744,85	6,09	F	Taux fixe à 4.44 %	4,430	14 204,02	5 902,93	0,00	4 803,62
E724-ESF	N	0,00	A-1	62 708,99	3,50	F	Taux fixe à 4.68 %	4,750	17 499,96	3 434,89	0,00	244,57
E773-CEB	N	0,00	A-1	41 117,23	4,60	F	Taux fixe à 4.76 %	4,750	7 137,23	2 296,91	0,00	788,31

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
E774-CEB	N	0,00	A-1	94 573,84	3,40	F	Taux fixe à 4.12 %	4,110	24 621,15	4 533,69	0,00	378,82
E785-PEG	N	0,00	A-1	61 007,14	4,60	F	Taux fixe à 2.94 %	2,930	11 797,11	2 011,17	0,00	259,08
E792-ACH	N	0,00	A-1	15 614,06	1,36	F	Taux fixe à 3.82 %	3,810	9 925,84	834,56	0,00	79,53
E794-ACH	N	0,00	A-1	85 998,15	3,43	F	Taux fixe à 3.82 %	3,810	22 541,18	3 825,86	0,00	228,13
E806-BBZ	N	0,00	A-1	180 000,00	11,96	F	Taux fixe à 1.32 %	1,320	15 000,00	2 499,76	0,00	99,00
E821-CAPF	N	0,00	A-1	1 143 566,75	14,67	F	Taux fixe à 0.67 %	0,670	72 241,87	8 145,92	0,00	2 532,68
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**336 918,02**					**152 427,31**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		336 918,02					152 427,31	0,00	0,00	0,00
E646-PF	N	0,00	A-1	2 009,58	0,69	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 009,53	0,00	0,00	0,00
E647-PF	N	0,00	A-1	4 810,62	0,73	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 810,67	0,00	0,00	0,00
E660-PF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	36 077,16	0,00	0,00	0,00
E684-PF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	14 066,48	0,00	0,00	0,00
E687-PF	N	0,00	A-1	24 128,00	1,30	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 064,00	0,00	0,00	0,00
E700-PF	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	706,80	0,00	0,00	0,00
E701-PF	N	0,00	A-1	4 767,38	0,09	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 767,33	0,00	0,00	0,00
E702-PF	N	0,00	A-1	10 440,00	1,10	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 220,00	0,00	0,00	0,00
E703-PF	N	0,00	A-1	14 631,44	2,50	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 877,13	0,00	0,00	0,00
E704-PF	N	0,00	A-1	20 334,17	3,20	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 083,53	0,00	0,00	0,00

Accusé de reception en préfecture
077-200072346-20250327-20250039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
E718-ESF	N	0,00	A-1	19 518,80	6,41	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 788,40	0,00	0,00	0,00
E772-CEB	N	0,00	A-1	75 018,14	3,83	F	Taux fixe à 0 %	0,000	18 754,55	0,00	0,00	0,00
E784-PEG	N	0,00	A-1	12 339,60	1,95	F	Taux fixe à 0 %	0,000	6 169,80	0,00	0,00	0,00
E790-TOUS	N	0,00	A-1	13 230,00	2,94	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 410,00	0,00	0,00	0,00
E793-ACH	N	0,00	A-1	51 831,83	3,33	F	Taux fixe à 0 %	0,000	12 957,95	0,00	0,00	0,00
E795-CELY	N	0,00	A-1	12 876,00	2,55	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 292,00	0,00	0,00	0,00
E799-FEB	N	0,00	A-1	3 496,80	2,48	F	Taux fixe à 0 %	0,000	1 165,60	0,00	0,00	0,00
E804-CHAR	N	0,00	A-1	2 458,00	0,04	F	Taux fixe à 0 %	0,000	2 458,00	0,00	0,00	0,00
E808-BBZ	N	0,00	A-1	934,50	1,53	F	Taux fixe à 0 %	0,000	467,27	0,00	0,00	0,00
E812-SSE	N	0,00	A-1	12 307,81	2,16	F	Taux fixe à 0 %	0,000	4 102,58	0,00	0,00	0,00
E824-PF	N	0,00	A-1	51 785,35	9,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	5 178,53	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 909 814,91**					**491 303,11**	**58 973,29**	**0,00**	**22 305,99**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	41	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 909 814,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2020-09-10

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	peu de valeur 1000 euros	1	10/09/2020
L	logiciel	2	10/09/2020
L	frais etudes, recherches et developpement (non suivi de travaux)	5	10/09/2020
L	materiels informatiques	3	10/09/2020
L	mobilier	4	10/09/2020
L	vehicules légers	5	10/09/2020
L	camions et vehicules industriels	7	10/09/2020
L	matériel et outillage technique (eau et assainissement)	7	10/09/2020
L	réseaux assainissement	40	10/09/2020
L	ouvrage de génie civil pour le traitement des eaux usées (assainissement)	40	10/09/2020
L	ouvrage de génie civil pour le captage, le transport, le traitement de l'eau potable	40	10/09/2020
L	canalisation d'adduction d'eau	40	10/09/2020
L	installation de traitement d'AEP	20	10/09/2020
L	installation eau et assainissement	15	10/09/2020
L	agencement et aménagement divers (eau et assainissement)	20	10/09/2020
L	acquisition de bâtiment (eau et assainissement)	50	10/09/2020

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**5 703,70**	**5 703,70**	**4 653,70**	**1 050,00**
Risque de créances	0,00	16/12/2021	5 703,70	5 703,70	4 653,70	1 050,00
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**5 703,70**	**5 703,70**	**4 653,70**	**1 050,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-7 581,30**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-7 581,30**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**996 223,01**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-7 581,30**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**988 641,71**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**547 000,00**	**545 674,10**	**1 193 141,53**	**1 738 815,63**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**5 972 999,21**	**1 347 057,14**	**0,00**	**1 347 057,14**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**5 425 999,21**	**801 383,04**	**-1 193 141,53**	**-391 758,49**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-7 581,30**			**-7 581,30**
Affectation au 106 (C)	**996 223,01**	**996 223,01**		**996 223,01**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**988 641,71**			**988 641,71**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**596 883,22**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**547 000,00**	**I 545 674,10**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**492 000,00**	**491 303,10**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	492 000,00	421 083,20
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	20 924,88
1681	Autres emprunts	0,00	49 295,02
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**55 000,00**	**54 371,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*55 000,00*	*54 371,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**5 972 999,21**	**III** **1 347 057,14**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**5 972 999,21**	**1 347 057,14**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28031	*Frais d'études*	*20 000,00*	*13 435,00*
28087	*Immo. incorp. reçues - mise à dispo.*	*25 000,00*	*20 029,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*10 000,00*	*6 274,00*
28151	*Installations complexes spécialisées*	*25 000,00*	*21 552,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*400 000,00*	*399 884,00*
28156	*Matériel spécifique d'exploitation*	*125 000,00*	*121 972,00*
28173	*Constructions (mise à disposition)*	*106 000,00*	*95 661,45*
28175	*Matériel et outillage technique (mad)*	*670 000,00*	*658 412,69*
28181	*Installations générales, agencements*	*2 000,00*	*640,00*
28182	*Matériel de transport*	*5 000,00*	*2 012,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*2 000,00*	*503,00*
28188	*Autres*	*10 000,00*	*6 682,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*4 572 999,21*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2024	DEPART-FORAGE TOUSSON	0,00	0,00	0
17/01/2024	MISE EN CONFORMITE STATION POMPAGE BOURRON	14 022,04	0,00	15
29/01/2024	2023-11/003 MISSION MOE TVX RENOUV RESEAU EP BOISS	14 690,00	0,00	0
29/01/2024	MO CAPTAGE EP FORAGE TOUSSON	2 200,00	0,00	15
31/01/2024	TRVX REHAB RESERVOIR PEG-2317	70 552,02	0,00	40
01/03/2024	F24-IN-019849 DIAG AMIANTE ENROBE RUE DES PLEUS	6 655,00	0,00	20
29/03/2024	REPRISE ETANCHEITE LOCAL TECHN BACHE BBZ	17 105,00	0,00	15
29/03/2024	RENOUVELLEMENT BCHT 3 AV DU GAL DE GAUL BBZ	8 227,79	0,00	40
30/04/2024	TRVX RESEAU AEP BARBIZON	311 403,45	0,00	0
30/04/2024	RACCORDEMENR SUR CONDUITE AEP RUES BBZ	6 712,32	0,00	0
30/04/2024	BRANCHT PLB HERICY	550,00	0,00	1
21/05/2024	SERRURERIE USINE PERTHES	8 412,00	0,00	40
21/05/2024	CLOTURE + PORTAIL CHATEAU D'EAU PERTHES	25 944,00	0,00	40
21/05/2024	TRAVAUX USINE LA TOUFF	4 495,00	0,00	15
07/06/2024	F2405221 ETUDES CAPTAGES BOURRON3 ET RECLOSES2	0,00	0,00	0
08/07/2024	RENOUV BRANCHT ARBONNE	1 659,98	0,00	40
08/07/2024	RENOUV BRANCHT BOISSY AUX CAILLES	240 387,42	0,00	40
01/08/2024	FA20241100 MOE CREA UNITE SURPRESSION CHATEAU EAU	5 400,00	0,00	0
30/08/2024	24F1432_1 SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU P	139 963,29	0,00	0
16/09/2024	TABLEAU ELECTRIQUE CHATEAU D'EAU PERTHES	7 904,00	0,00	15
23/09/2024	TVX HYDRO STATION POMPAGE LE VAUDOUE	38 527,00	0,00	0
16/10/2024	REMPL ECHELLE CUVE RESERVOIR FLEURY	16 240,00	0,00	15
23/10/2024	REPRISE ETANCHEITE CHATEAU EAU AVON	43 772,00	0,00	0
23/10/2024	MISE EN PLACE POINT DE VIDANGE FORAGE BLR	8 841,00	0,00	40
23/10/2024	TRVX HYDRAULIQUE FORAGE CHAILLY	65 615,00	0,00	40
06/11/2024	MOE RENOUV EP BBZ	4 537,50	0,00	0
06/11/2024	07 S0105 24 - 1265 3 RACCORDEMENTS SUR CONDUITE DN	1 800,00	0,00	40
06/11/2024	INSTALLATION SURPRESSEUR CHATEAU EAU PERTHES	87 596,00	0,00	40
05/12/2024	PURGE SUR RESEAU AVENUE DE VALVINS AVON	1 511,17	0,00	15
05/12/2024	REPRISE ENROBES ET RACC BARBIZON RD N°64	34 320,00	0,00	40
05/12/2024	RENOUV CANA ET BRANCHT RUE FBLEAU	98 733,24	0,00	0
05/12/2024	MOE TRAVAUX FORAGE TOUSSON	3 589,00	0,00	0
05/12/2024	ROBINET VANNE CHEMIN DE LA VIERGE VULAINES	1 342,11	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**1 292 707,33**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
29/11/2024	ETUDE USINE DE MANGANESE	291,82	1	291,82	0,00	0,00	0,00
29/11/2024	M.O TRAVAUX CHATEAU	7 249,87	3	7 249,87	0,00	0,00	0,00
29/11/2024	DIAGNOSTIC AMAINTE CHATEAU EAU	600,00	1	600,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		**8 141,69**					**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	42 329 162,67
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	45 530 615,74
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	15 125 431,29
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	7 255 923,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20007234600022				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	3 705 553,84
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	4 655 356,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	3 272 587,80
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	3 101 530,16

BUDGET EAU POTABLE / Numéro SIRET : 20007234600071				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	1 719 197,68
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	2 476 390,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 031 775,96
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	2 425 218,16

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES / Numéro SIRET : 20007234600063				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	208 613,64
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	148 584,51
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	146 054,16
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	183 630,22

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	1 504 556,34

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	1 534 763,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	143 491,59	3 031 104,25
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	4 768 200,00

BUDGET PORT DE PLAISANCE / Numéro SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	79 442,56
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	90 204,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	318 079,98
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	478 405,17

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS / Numéro SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	38 660,71
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	53 871,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	196 657,37
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	73 711,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	49 585 187,44
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	54 489 786,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 034 156,93	25 121 690,81
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	18 286 618,21
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 914 835,56	70 672 721,32	4 034 156,93	74 706 878,25
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 914 835,56	68 534 114,77	4 242 290,35	72 776 405,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY,
A Samois-sur-Seine le 27/03/2025
(1) Le Président, Pascal GOUHOURY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine,le 04/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007234600063	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : HOTEL D ENTREPRISES (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 24
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 25
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 26
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 27
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 28
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 29
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 30
A8.3 - Opérations liées aux cessions 31
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 32
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 34

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 208 613,64	G 148 584,51	G-A -60 029,13
	Section d'investissement	B 126 421,24	H 183 630,22	H-B 57 208,98
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 315 453,26 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 78 392,22 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 413 427,10	Q= G+H+I+J 647 667,99	=Q-P 234 240,89

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	19 632,92	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	19 632,92	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 208 613,64	= G+I+K 464 037,77	255 424,13
	Section d'investissement	= B+D+F 224 446,38	= H+J+L 183 630,22	-40 816,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 433 060,02	= G+H+I+J+K+L 647 667,99	214 607,97

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 19 632,92	K 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	19 632,92	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	50 300,00	34 313,33	5 175,00	0,00	10 811,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	60 000,00	59 825,06	0,00	0,00	174,94
Total des dépenses de gestion courante		**110 300,00**	**94 138,39**	**5 175,00**	**0,00**	**10 986,61**
66	Charges financières	17 000,00	16 812,25	0,00	0,00	187,75
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 500,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**136 800,00**	**110 950,64**	**5 175,00**	**0,00**	**20 674,36**
023	*Virement à la section d'investissement*	*243 653,26*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*93 000,00*	*92 488,00*			*512,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***336 653,26***	***92 488,00***			***244 165,26***
TOTAL		**473 453,26**	**203 438,64**	**5 175,00**	**0,00**	**264 839,62**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	144 000,00	135 338,51	0,00	0,00	8 661,49
Total des recettes de gestion courante		**144 000,00**	**135 338,51**	**0,00**	**0,00**	**8 661,49**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**144 000,00**	**135 338,51**	**0,00**	**0,00**	**8 661,49**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*14 000,00*	13 246,00			754,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***14 000,00***	***13 246,00***			***754,00***
TOTAL		**158 000,00**	**148 584,51**	**0,00**	**0,00**	**9 415,49**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**315 453,26**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	7 500,00	0,00	42 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	151 653,26	0,00	19 632,92	132 020,34
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**201 653,26**	**7 500,00**	**19 632,92**	**174 520,34**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	106 000,00	105 675,24	0,00	324,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	15 000,00			
Total des dépenses financières		**121 000,00**	**105 675,24**	**0,00**	**15 324,76**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**322 653,26**	**113 175,24**	**19 632,92**	**189 845,10**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*14 000,00*	*13 246,00*		*754,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***14 000,00***	***13 246,00***		***754,00***
TOTAL		**336 653,26**	**126 421,24**	**19 632,92**	**190 599,10**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**78 392,22**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	5 250,00	0,00	-5 250,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	7 500,00	0,00	-7 500,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**12 750,00**	**0,00**	**-12 750,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	78 392,22	78 392,22	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**78 392,22**	**78 392,22**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**78 392,22**	**91 142,22**	**0,00**	**-12 750,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*243 653,26*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*93 000,00*	*92 488,00*		*512,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***336 653,26***	***92 488,00***		***244 165,26***
TOTAL		**415 045,48**	**183 630,22**	**0,00**	**231 415,26**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250324-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 24/03/2025

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	39 488,33		39 488,33
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	59 825,06		59 825,06
66	Charges financières	16 812,25	*0,00*	16 812,25
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*92 488,00*	92 488,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		**116 125,64**	***92 488,00***	**208 613,64**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	208 613,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*13 246,00*	13 246,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	105 675,24	*0,00*	105 675,24
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	7 500,00	0,00	7 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
Dépenses d'investissement –Total		**113 175,24**	***13 246,00***	**126 421,24**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	78 392,22

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	204 813,46

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	135 338,51		135 338,51
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*13 246,00*	13 246,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes d'exploitation – Total		**135 338,51**	***13 246,00***	**148 584,51**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	315 453,26

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	464 037,77

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	5 250,00	0,00	5 250,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	7 500,00	*0,00*	7 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*92 488,00*	*92 488,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**12 750,00**	***92 488,00***	**105 238,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	78 392,22

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	183 630,22

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**50 300,00**	**34 313,33**	**5 175,00**	**0,00**	**10 811,67**
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 000,00	291,67	0,00	0,00	4 708,33
61523	Entretien, réparations réseaux	7 000,00	2 121,00	0,00	0,00	4 879,00
6161	Multirisques	5 300,00	5 207,73	0,00	0,00	92,27
6226	Honoraires	10 000,00	4 375,00	5 175,00	0,00	450,00
63512	Taxes foncières	19 000,00	18 275,93	0,00	0,00	724,07
6358	Autres droits	4 000,00	4 042,00	0,00	0,00	-42,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**60 000,00**	**59 825,06**	**0,00**	**0,00**	**174,94**
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	60 000,00	59 825,06	0,00	0,00	174,94
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**110 300,00**	**94 138,39**	**5 175,00**	**0,00**	**10 986,61**
66	**Charges financières (b) (5)**	**17 000,00**	**16 812,25**	**0,00**	**0,00**	**187,75**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 100,00	17 878,92	0,00	0,00	221,08
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 100,00	-1 066,67	0,00	0,00	-33,33
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**9 500,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**136 800,00**	**110 950,64**	**5 175,00**	**0,00**	**20 674,36**
023	***Virement à la section d'investissement***	***243 653,26***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***93 000,00***	***92 488,00***			***512,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*93 000,00*	*92 488,00*			*512,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***336 653,26***	***92 488,00***			***244 165,26***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***336 653,26***	***92 488,00***			***244 165,26***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**473 453,26**	**203 438,64**	**5 175,00**	**0,00**	**264 839,62**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	2 666,62
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	3 733,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 066,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**144 000,00**	**135 338,51**	**0,00**	**0,00**	**8 661,49**
757	Redevances des fermiers, concession..	130 000,00	120 785,01	0,00	0,00	9 214,99
7588	Autres	14 000,00	14 553,50	0,00	0,00	-553,50
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**144 000,00**	**135 338,51**	**0,00**	**0,00**	**8 661,49**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**144 000,00**	**135 338,51**	**0,00**	**0,00**	**8 661,49**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***14 000,00***	***13 246,00***			***754,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*14 000,00*	*13 246,00*			*754,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***14 000,00***	***13 246,00***			***754,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**158 000,00**	**148 584,51**	**0,00**	**0,00**	**9 415,49**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**315 453,26**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES — B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**50 000,00**	**7 500,00**	**0,00**	**42 500,00**
2031	Frais d'études	50 000,00	7 500,00	0,00	42 500,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**151 653,26**	**0,00**	**19 632,92**	**132 020,34**
2313	Constructions	151 653,26	0,00	19 632,92	132 020,34
	Total des dépenses d'équipement	**201 653,26**	**7 500,00**	**19 632,92**	**174 520,34**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**106 000,00**	**105 675,24**	**0,00**	**324,76**
1641	Emprunts en euros	106 000,00	105 575,24	0,00	424,76
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	100,00	0,00	-100,00
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**15 000,00**			
	Total des dépenses financières	**121 000,00**	**105 675,24**	**0,00**	**15 324,76**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**322 653,26**	**113 175,24**	**19 632,92**	**189 845,10**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***14 000,00***	***13 246,00***		***754,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***14 000,00***	***13 246,00***		***754,00***
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*12 000,00*	*11 666,00*		*334,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*2 000,00*	*1 580,00*		*420,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***14 000,00***	***13 246,00***		***754,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**336 653,26**	**126 421,24**	**19 632,92**	**190 599,10**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**78 392,22**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**5 250,00**	**0,00**	**-5 250,00**
1312	Subv. équipt Régions	0,00	5 250,00	0,00	-5 250,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**7 500,00**	**0,00**	**-7 500,00**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	7 500,00	0,00	-7 500,00
	Total des recettes d'équipement	**0,00**	**12 750,00**	**0,00**	**-12 750,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**78 392,22**	**78 392,22**	**0,00**	**0,00**
1068	Autres réserves	78 392,22	78 392,22	0,00	0,00
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**78 392,22**	**78 392,22**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**78 392,22**	**91 142,22**	**0,00**	**-12 750,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***243 653,26***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***93 000,00***	***92 488,00***		***512,00***
28131	*Bâtiments*	*92 500,00*	*92 076,00*		*424,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*500,00*	*412,00*		*88,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***336 653,26***	***92 488,00***		***244 165,26***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***336 653,26***	***92 488,00***		***244 165,26***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**415 045,48**	**183 630,22**	**0,00**	**231 415,26**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**1 291 333,33**									
1641 Emprunts en euros (total)					1 291 333,33									
TLC-672	CAISSE D'EPARGNE	12/09/2013	12/09/2013	15/01/2014	400 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	EUR	T	C	O	A-1
TLC-710	SFIL CAFFIL	04/12/2014	03/12/2014	01/04/2015	238 000,00	F	Taux fixe à 2.39 %	2,390	2,410	EUR	T	C	O	A-1
TLC-757	SFIL CAFFIL	21/08/2017	31/10/2017	01/02/2018	653 333,33	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,610	0,620	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
077-200072340-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**1 291 333,33**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**412 914,93**					**105 575,24**	**17 878,92**	**0,00**	**2 666,61**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		412 914,93					105 575,24	17 878,92	0,00	2 666,61
TLC-672	N	0,00	A-1	106 666,52	3,79	F	Taux fixe à 3.69 %	3,680	26 666,68	4 551,00	0,00	820,00
TLC-710	N	0,00	A-1	121 975,00	10,00	F	Taux fixe à 2.39 %	2,380	11 900,00	3 092,96	0,00	720,70
TLC-757	N	0,00	A-1	184 273,41	2,58	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,380	67 008,56	10 234,96	0,00	1 125,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		**0,00**		**412 914,93**					**105 575,24**	**17 878,92**	**0,00**	**2 666,61**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	412 914,93	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2023-12-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	peu de valeur 1000 euros	1	14/12/2023
L	frais d'étude non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	concessions et droits assimilés	2	14/12/2023
L	materiel informatique	3	14/12/2023
L	matériel de bureau (sauf informatique)	7	14/12/2023
L	mobilier de bureau	4	14/12/2023
L	véhicules légers	5	14/12/2023
L	camions et véhicules industriels	7	14/12/2023
L	outillage technique	7	14/12/2023
L	équipements sportifs	10	14/12/2023
L	bâtiments léger, abris	10	14/12/2023
L	agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	14/12/2023
L	bâtiments durables (en fonction du type de construction)	40	14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-78 392,22**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-78 392,22**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**78 392,22**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-78 392,22**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**135 000,00**	**118 821,24**	**19 632,92**	**138 454,16**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**336 653,26**	**92 488,00**	**0,00**	**92 488,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**201 653,26**	**-26 333,24**	**-19 632,92**	**-45 966,16**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-78 392,22**			**-78 392,22**
Affectation au 106 (C)	**78 392,22**	**78 392,22**		**78 392,22**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-45 966,16**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**135 000,00**	**I 118 821,24**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**106 000,00**	**105 575,24**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	106 000,00	105 575,24
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**29 000,00**	**13 246,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*14 000,00*	*13 246,00*
020	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**336 653,26**	**III** **92 488,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**336 653,26**	**92 488,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28131	*Bâtiments*	*92 500,00*	*92 076,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*500,00*	*412,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*243 653,26*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
11/10/2024	INFILTRATION EP CREATION PARKING	119 893,40	0,00	10
11/10/2024	TVX PARKING TELECENTRE	3 810,50	0,00	10
04/12/2024	DIVERS TRVX TELECENTRE 2019-20	28 527,40	0,00	10
04/12/2024	DIVERS TRVX TELECENTRE 2021	104 658,14	0,00	15
TOTAL GENERAL		**256 889,44**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	42 329 162,67
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	45 530 615,74
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	15 125 431,29
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	7 255 923,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20007234600022				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	3 705 553,84
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	4 655 356,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	3 272 587,80
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	3 101 530,16

BUDGET EAU POTABLE / Numéro SIRET : 20007234600071				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	1 719 197,68
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	2 476 390,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 031 775,96
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	2 425 218,16

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES / Numéro SIRET : 20007234600063				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	208 613,64
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	148 584,51
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	146 054,16
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	183 630,22

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	1 504 556,34

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	1 534 763,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	143 491,59	3 031 104,25
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	4 768 200,00

BUDGET PORT DE PLAISANCE / Numéro SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	79 442,56
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	90 204,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	318 079,98
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	478 405,17

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS / Numéro SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	38 660,71
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	53 871,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	196 657,37
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	73 711,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	49 585 187,44
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	54 489 786,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 034 156,93	25 121 690,81
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	18 286 618,21
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 914 835,56	70 672 721,32	4 034 156,93	74 706 878,25
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 914 835,56	68 534 114,77	4 242 290,35	72 776 405,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY,
A Samois-sur-Seine le 27/03/2025
(1) Le Président, Pascal GOUHOURY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine,le 04/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-040-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007234600055	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : GRAND PARQUET (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 27
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 31
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 32
A8.3 - Opérations liées aux cessions 33
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 34
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 35
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 504 556,34	G 1 534 763,95	G-A 30 207,61
	Section d'investissement	B 2 887 612,66	H 3 831 441,40	H-B 943 828,74
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 194 283,55 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 1 847 613,91 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 6 239 782,91	Q= G+H+I+J 5 560 488,90	=Q-P -679 294,01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 143 491,59	L 936 758,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 143 491,59	= K+L 936 758,60

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 504 556,34	= G+I+K 1 729 047,50	224 491,16
	Section d'investissement	= B+D+F 4 878 718,16	= H+J+L 4 768 200,00	-110 518,16
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 383 274,50	= G+H+I+J+K+L 6 497 247,50	113 973,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 143 491,59	L 936 758,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	936 758,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	143 491,59	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	500 002,00	491 788,18	8 000,00	0,00	213,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	509 205,00	457 302,68	0,00	0,00	51 902,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des dépenses de gestion courante		**1 009 217,00**	**949 090,86**	**8 000,00**	**0,00**	**52 126,14**
66	Charges financières	81 000,00	79 515,48	0,00	0,00	1 484,52
67	Charges exceptionnelles	18 000,00	16 500,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 108 217,00**	**1 045 106,34**	**8 000,00**	**0,00**	**55 110,66**
023	*Virement à la section d'investissement*	*203 316,55*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*451 450,00*	*451 450,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***654 766,55***	***451 450,00***			***203 316,55***
TOTAL		**1 762 983,55**	**1 496 556,34**	**8 000,00**	**0,00**	**258 427,21**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	633 000,00	604 217,35	0,00	0,00	28 782,65
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	770 000,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		**1 409 000,00**	**1 374 217,35**	**0,00**	**0,00**	**34 782,65**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 006,00	0,00	0,00	-1 006,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	6 700,00	6 701,60			-1,60
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 415 700,00**	**1 381 924,95**	**0,00**	**0,00**	**33 775,05**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*153 000,00*	152 839,00			161,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***153 000,00***	***152 839,00***			***161,00***
TOTAL		**1 568 700,00**	**1 534 763,95**	**0,00**	**0,00**	**33 936,05**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**194 283,55**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	98 158,00	71 476,61	0,00	26 681,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 612 041,56	2 259 729,15	143 491,59	208 820,82
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**2 710 199,56**	**2 331 205,76**	**143 491,59**	**235 502,21**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	404 000,00	403 567,90	0,00	432,10
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**404 000,00**	**403 567,90**	**0,00**	**432,10**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**3 114 199,56**	**2 734 773,66**	**143 491,59**	**235 934,31**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*153 000,00*	*152 839,00*		*161,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***153 000,00***	***152 839,00***		***161,00***
TOTAL		**3 267 199,56**	**2 887 612,66**	**143 491,59**	**236 095,31**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**1 847 613,91**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	4 316 758,92	3 379 991,40	936 758,60	8,92
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	143 288,00	0,00	0,00	143 288,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**4 460 046,92**	**3 379 991,40**	**936 758,60**	**143 296,92**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**4 460 046,92**	**3 379 991,40**	**936 758,60**	**143 296,92**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*203 316,55*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*451 450,00*	*451 450,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***654 766,55***	***451 450,00***		***203 316,55***
TOTAL		**5 114 813,47**	**3 831 441,40**	**936 758,60**	**346 613,47**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20251219-20251215CM135-041-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	499 788,18		499 788,18
012	Charges de personnel, frais assimilés	457 302,68		457 302,68
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	79 515,48	*0,00*	79 515,48
67	Charges exceptionnelles	16 500,00	*0,00*	16 500,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*451 450,00*	451 450,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**1 053 106,34**	***451 450,00***	**1 504 556,34**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 504 556,34**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*152 839,00*	152 839,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	403 567,90	*0,00*	403 567,90
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	71 476,61	0,00	71 476,61
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	2 259 729,15	0,00	2 259 729,15
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**2 734 773,66**	***152 839,00***	**2 887 612,66**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**1 847 613,91**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**4 735 226,57**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	604 217,35		604 217,35
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	770 000,00		770 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	1 006,00	*152 839,00*	153 845,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	6 701,60	*0,00*	6 701,60
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes d'exploitation – Total		**1 381 924,95**	***152 839,00***	**1 534 763,95**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**194 283,55**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 729 047,50**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 379 991,40	0,00	3 379 991,40
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*451 450,00*	*451 450,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**3 379 991,40**	***451 450,00***	**3 831 441,40**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 831 441,40**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**500 002,00**	**491 788,18**	**8 000,00**	**0,00**	**213,82**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	102 400,00	101 628,89	8 000,00	0,00	-7 228,89
6063	Fournitures entretien et petit équipt	22 000,00	21 052,04	0,00	0,00	947,96
6064	Fournitures administratives	2 500,00	810,06	0,00	0,00	1 689,94
6066	Carburants	10 000,00	7 567,51	0,00	0,00	2 432,49
6068	Autres matières et fournitures	16 000,00	15 788,00	0,00	0,00	212,00
607	Achats de marchandises	4 300,00	4 294,00	0,00	0,00	6,00
6132	Locations immobilières	5 300,00	3 114,00	0,00	0,00	2 186,00
6135	Locations mobilières	95 430,00	107 050,05	0,00	0,00	-11 620,05
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	11 256,21	0,00	0,00	1 743,79
61523	Entretien, réparations réseaux	7 500,00	7 054,83	0,00	0,00	445,17
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	14 268,00	13 813,00	0,00	0,00	455,00
61551	Entretien matériel roulant	6 100,00	6 063,19	0,00	0,00	36,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	2 321,51	0,00	0,00	678,49
6156	Maintenance	12 000,00	12 139,03	0,00	0,00	-139,03
6161	Multirisques	22 464,52	21 978,77	0,00	0,00	485,75
6226	Honoraires	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6237	Publications	5 500,00	4 219,78	0,00	0,00	1 280,22
6248	Divers	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	6 500,00	7 230,89	0,00	0,00	-730,89
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	14 882,25	0,00	0,00	1 117,75
627	Services bancaires et assimilés	100,00	43,50	0,00	0,00	56,50
6281	Concours divers (cotisations)	370,00	430,00	0,00	0,00	-60,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	9 079,50	0,00	0,00	920,50
6288	Autres	63 800,00	61 903,61	0,00	0,00	1 896,39
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	5 000,00	3 301,00	0,00	0,00	1 699,00
635112	Cotisat° Valeur Ajoutée Entreprises	105,48	67,00	0,00	0,00	38,48
63512	Taxes foncières	4 000,00	2 436,07	0,00	0,00	1 563,93
6358	Autres droits	50 828,00	50 827,49	0,00	0,00	0,51
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	136,00	136,00	0,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**509 205,00**	**457 302,68**	**0,00**	**0,00**	**51 902,32**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	509 205,00	457 302,68	0,00	0,00	51 902,32
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10,00**
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**1 009 217,00**	**949 090,86**	**8 000,00**	**0,00**	**52 126,14**
66	**Charges financières (b) (5)**	**81 000,00**	**79 515,48**	**0,00**	**0,00**	**1 484,52**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	85 000,00	82 975,77	0,00	0,00	2 024,23
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 000,00	-3 460,29	0,00	0,00	-539,71
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**18 000,00**	**16 500,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	16 500,00	16 500,00	0,00	0,00	0,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 108 217,00**	**1 045 106,34**	**8 000,00**	**0,00**	**55 110,66**
023	***Virement à la section d'investissement***	***203 316,55***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***451 450,00***	***451 450,00***			***0,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*451 450,00*	*451 450,00*			*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***654 766,55***	***451 450,00***			***203 316,55***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***654 766,55***	***451 450,00***			***203 316,55***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 762 983,55**	**1 496 556,34**	**8 000,00**	**0,00**	**258 427,21**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	10 153,51
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 613,80
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 460,29

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***633 000,00***	***604 217,35***	***0,00***	***0,00***	***28 782,65***
707	Ventes de marchandises	*10 000,00*	*13 610,58*	*0,00*	*0,00*	*-3 610,58*
7083	Locations diverses	*623 000,00*	*590 606,77*	*0,00*	*0,00*	*32 393,23*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**770 000,00**	**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	Subventions d'exploitation	770 000,00	770 000,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**6 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000,00**
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**1 409 000,00**	**1 374 217,35**	**0,00**	**0,00**	**34 782,65**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**1 006,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 006,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 006,00	0,00	0,00	-1 006,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**6 700,00**	**6 701,60**			**-1,60**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	6 700,00	6 701,60			-1,60
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**1 415 700,00**	**1 381 924,95**	**0,00**	**0,00**	**33 775,05**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***153 000,00***	***152 839,00***			***161,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*153 000,00*	*152 839,00*			*161,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***153 000,00***	***152 839,00***			***161,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 568 700,00**	**1 534 763,95**	**0,00**	**0,00**	**33 936,05**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**194 283,55**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**98 158,00**	**71 476,61**	**0,00**	**26 681,39**
2157	Aménagements matériel industriel	60 058,00	41 342,21	0,00	18 715,79
2181	Installat° générales, agencements	10 000,00	6 727,65	0,00	3 272,35
2183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	5 958,48	0,00	41,52
2184	Mobilier	2 200,00	1 953,00	0,00	247,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 900,00	15 495,27	0,00	4 404,73
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**2 612 041,56**	**2 259 729,15**	**143 491,59**	**208 820,82**
2313	Constructions	2 612 041,56	2 259 729,15	143 491,59	208 820,82
	Total des dépenses d'équipement	**2 710 199,56**	**2 331 205,76**	**143 491,59**	**235 502,21**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**404 000,00**	**403 567,90**	**0,00**	**432,10**
1641	Emprunts en euros	404 000,00	403 567,90	0,00	432,10
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**404 000,00**	**403 567,90**	**0,00**	**432,10**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**3 114 199,56**	**2 734 773,66**	**143 491,59**	**235 934,31**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***153 000,00***	***152 839,00***		***161,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***153 000,00***	***152 839,00***		***161,00***
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*47 100,00*	*47 092,00*		*8,00*
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*22 900,00*	*22 839,00*		*61,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*20 000,00*	*19 960,00*		*40,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*63 000,00*	*62 948,00*		*52,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***153 000,00***	***152 839,00***		***161,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**3 267 199,56**	**2 887 612,66**	**143 491,59**	**236 095,31**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**1 847 613,91**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**4 316 758,92**	**3 379 991,40**	**936 758,60**	**8,92**
1312	Subv. équipt Régions	450 000,00	276 308,40	173 691,60	0,00
1313	Subv. équipt Départements	1 260 000,00	840 000,00	420 000,00	0,00
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	1 506 758,92	1 506 750,00	0,00	8,92
1318	Autres subventions d'équipement	1 100 000,00	756 933,00	343 067,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**143 288,00**	**0,00**	**0,00**	**143 288,00**
1641	Emprunts en euros	143 288,00	0,00	0,00	143 288,00
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**4 460 046,92**	**3 379 991,40**	**936 758,60**	**143 296,92**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**4 460 046,92**	**3 379 991,40**	**936 758,60**	**143 296,92**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***203 316,55***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***451 450,00***	***451 450,00***		***0,00***
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*2 800,00*	*2 800,00*		*0,00*
28131	*Bâtiments*	*311 682,00*	*311 682,00*		*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*87 109,00*	*87 109,00*		*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*2 555,00*	*2 555,00*		*0,00*
28157	*Aménagements des matériels industriels*	*28 709,00*	*28 709,00*		*0,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*8 949,00*	*8 949,00*		*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*5 576,00*	*5 576,00*		*0,00*
28184	*Mobilier*	*2 312,00*	*2 312,00*		*0,00*
28188	*Autres*	*1 758,00*	*1 758,00*		*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***654 766,55***	***451 450,00***		***203 316,55***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***654 766,55***	***451 450,00***		***203 316,55***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**5 114 813,47**	**3 831 441,40**	**936 758,60**	**346 613,47**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**6 093 666,67**									
1641 Emprunts en euros (total)					5 093 666,67									
GP-663	CREDIT AGRICOLE	22/10/2010	31/10/2010	10/03/2011	2 000 000,00	F	Taux fixe à 3.3 %	3,300	3,340	EUR	T	P	O	A-1
GP-671	CAISSE D'EPARGNE	12/09/2013	12/09/2013	15/01/2014	700 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	EUR	T	C	O	A-1
GP-709	SFIL CAFFIL	04/12/2014	03/12/2014	01/04/2015	587 000,00	F	Taux fixe à 2.39 %	2,390	2,410	EUR	T	C	O	A-1
GP-715	SFIL CAFFIL	07/12/2016	17/01/2017	01/05/2017	500 000,00	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	1,070	EUR	T	C	O	A-1
GP-756	SFIL CAFFIL	21/08/2017	31/10/2017	01/02/2018	1 306 666,67	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,610	0,620	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 000 000,00									
GP-666	CAISSE D'EPARGNE	13/07/2011	13/07/2011	13/10/2011	1 000 000,00	V	(Euribor 3M + 0.74)-Floor -0.74 sur Euribor 3M	2,340	2,400	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**6 093 666,67**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**2 178 194,52**					**403 567,90**	**82 975,77**	**0,00**	**10 153,51**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 840 694,52					353 567,90	65 671,84	0,00	7 250,26
GP-663	N	0,00	A-1	742 976,62	5,94	F	Taux fixe à 3.3 %	3,290	110 200,82	26 800,46	0,00	1 362,12
GP-671	N	0,00	A-1	186 666,52	3,79	F	Taux fixe à 3.69 %	3,680	46 666,68	7 964,24	0,00	1 435,00
GP-709	N	0,00	A-1	300 837,50	10,00	F	Taux fixe à 2.39 %	2,380	29 350,00	7 628,44	0,00	1 777,53
GP-715	N	0,00	A-1	241 666,77	7,08	F	Taux fixe à 1.07 %	1,070	33 333,32	2 808,75	0,00	423,79
GP-756	N	0,00	A-1	368 547,11	2,58	V	(Euribor 3M + 0.61)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,380	134 017,08	20 469,95	0,00	2 251,82
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		337 500,00					50 000,00	17 303,93	0,00	2 903,25
GP-666	N	0,00	A-1	337 500,00	6,53	V	(Euribor 3M + 0.74)-Floor -0.74 sur Euribor 3M	4,520	50 000,00	17 303,93	0,00	2 903,25
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**2 178 194,52**					**403 567,90**	**82 975,77**	**0,00**	**10 153,51**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 178 194,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	2023-12-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	peu de valeur 1000 euros	1	14/12/2023
L	frais d'étude non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	concessions et droits assimilés	2	14/12/2023
L	materiel informatique	3	14/12/2023
L	matériel de bureau (sauf informatique)	7	14/12/2023
L	mobilier de bureau	4	14/12/2023
L	véhicules légers	5	14/12/2023
L	camions et véhicules industriels	7	14/12/2023
L	outillage technique	7	14/12/2023
L	équipements sportifs	10	14/12/2023
L	bâtiments léger, abris	10	14/12/2023
L	agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	14/12/2023
L	bâtiments durables (en fonction du type de construction)	40	14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**0,00**		**6 701,60**	**6 701,60**	**6 701,60**	**0,00**
Risque de créances	0,00	29/09/2022	6 701,60	6 701,60	6 701,60	0,00
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**0,00**		**6 701,60**	**6 701,60**	**6 701,60**	**0,00**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-1 847 613,91**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-1 847 613,91**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-1 847 613,91**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-1 847 613,91**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**557 000,00**	**556 406,90**	**143 491,59**	**699 898,49**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**654 766,55**	**451 450,00**	**936 758,60**	**1 388 208,60**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**97 766,55**	**-104 956,90**	**793 267,01**	**688 310,11**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-1 847 613,91**			**-1 847 613,91**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**-1 847 613,91**			**-1 847 613,91**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-1 159 303,80**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**557 000,00**	**I 556 406,90**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**404 000,00**	**403 567,90**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	404 000,00	403 567,90
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**153 000,00**	**152 839,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*153 000,00*	*152 839,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**654 766,55**	**III** **451 450,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**654 766,55**	**451 450,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*2 800,00*	*2 800,00*
28131	*Bâtiments*	*311 682,00*	*311 682,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*87 109,00*	*87 109,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*2 555,00*	*2 555,00*
28157	*Aménagements des matériels industriels*	*28 709,00*	*28 709,00*
28181	*Installations générales, agencements*	*8 949,00*	*8 949,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*5 576,00*	*5 576,00*
28184	*Mobilier*	*2 312,00*	*2 312,00*
28188	*Autres*	*1 758,00*	*1 758,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*203 316,55*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/01/2024	REHAB STADE GP PHASE3	27 526,16	0,00	40
31/01/2024	TVX REHAB GP PHASE 4	2 102 800,71	0,00	0
18/03/2024	POSE ANNEAUX ET TRAVERSES GP	14 174,80	0,00	0
19/04/2024	2 TABLES A LANGER	1 051,62	0,00	7
21/05/2024	BORNE ESCAMOTABLE	1 350,00	0,00	7
18/06/2024	MATERIEL SANITAIRE PMR	6 514,00	0,00	10
08/07/2024	MOTOMIX FUT 210L	1 008,33	0,00	7
08/07/2024	TVX PMR GP	4 868,00	0,00	15
30/07/2024	EF04234 ACHAT DRONE	986,00	0,00	3
30/07/2024	GP24017001 TABLE PIQUE NIQUE CANADA VERSION RALLON	1 953,00	0,00	4
02/08/2024	COMPLEMENT PARC A OBSTACLES	3 114,70	0,00	10
12/08/2024	OUTILLAGE 2024	3 210,47	0,00	7
09/09/2024	AMENAGEMENT ELECTRIQUE RESTAURANT	1 737,70	0,00	15
09/09/2024	TRVX VOIRIE ESPACES COMMUNAUTAIRES GP	4 822,00	0,00	10
30/09/2024	CAILLEBOTIS AUX NORMES PMR GP	771,65	0,00	1
30/09/2024	CABLAGE INFORMATIQUE	3 989,00	0,00	3
16/10/2024	CABANE DE JURY	5 493,33	0,00	10
04/11/2024	DEBROUSSAILLEUSE HUSQVARNA 545RX NEU	699,34	0,00	7
04/11/2024	ACHAT UN IPAD 256 GO	605,48	0,00	3
06/11/2024	DEBROUSSAILLEUSE AUTOPORTEE ET GIRO BRO	14 665,00	0,00	7
06/11/2024	ACHAT MATERIEL WIFI + DIVERS	1 364,00	0,00	7
25/11/2024	6 BACS A FLEURS	2 325,04	0,00	7
25/11/2024	2 TENTES PLIANTES 5X5	10 826,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**2 215 856,33**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6743			SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE	Association	5 000,00
6743			COMITE REGIONAL EQUITATION IDF	Association	1 500,00
6743			NATURE EN FETE	Association	3 000,00
6743			GRAND PARQUET ENDURANCE	Association	1 500,00
6743			ASSO GRAND PRIX FTB EVENTS	Association	1 500,00
6743			HIPPOCRAT	Association	2 000,00
6743			JUMP@FONTAINEBLEAU	Association	2 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	42 329 162,67
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	45 530 615,74
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	15 125 431,29
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	7 255 923,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20007234600022				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	3 705 553,84
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	4 655 356,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	3 272 587,80
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	3 101 530,16

BUDGET EAU POTABLE / Numéro SIRET : 20007234600071				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	1 719 197,68
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	2 476 390,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 031 775,96
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	2 425 218,16

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES / Numéro SIRET : 20007234600063				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	208 613,64
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	148 584,51
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	146 054,16
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	183 630,22

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	1 504 556,34

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	1 534 763,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	143 491,59	3 031 104,25
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	4 768 200,00

BUDGET PORT DE PLAISANCE / Numéro SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	79 442,56
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	90 204,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	318 079,98
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	478 405,17

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS / Numéro SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	38 660,71
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	53 871,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	196 657,37
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	73 711,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	49 585 187,44
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	54 489 786,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 034 156,93	25 121 690,81
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	18 286 618,21
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 914 835,56	70 672 721,32	4 034 156,93	74 706 878,25
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 914 835,56	68 534 114,77	4 242 290,35	72 776 405,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY,
A Samois-sur-Seine le 27/03/2025
(1) Le Président, Pascal GOUHOURY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine,le 04/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus : CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 20007234600089

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : ZONE D ACTIVITE ECONOMIQUE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget 6
C1 - Exécution du budget - Résultats 7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses 8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes 9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget 10
B1 - Equilibre financier - Investissement 11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement 12
C1 - Balance générale - Dépenses 13
C2 - Balance générale - Recettes 14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article 19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement 21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP 22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP 23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article 24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 25
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article 28
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article 30

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble 32
A1.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA) Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique 34
A1.907 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 36
A2.01 - Opérations non ventilables Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique 38
A2.937 - Fonction 7 - Environnement Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 - REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
B6 - Prêts Sans Objet
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés Sans Objet
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes Sans Objet
B9 - Etat du personnel Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire 40
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 41
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 42
C2.1 - Situation des AP Sans Objet
C2.2 - Situation des AE Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 44
D11 - Décisions en matière de taux Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail Sans Objet

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 48

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 315 600,00	1 315 600,00	0,00	A1	0,00	
Investissement	657 800,00	657 800,00	(2) 0,00	A2	0,00	
Dont 1068		0,00				
Fonctionnement	657 800,00	657 800,00	(3) 0,00	A3	0,00	

	RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
018	RSA		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
011	Charges à caractère général (4)		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014	Atténuations de produits		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66	Charges financières		0,00
67	Charges spécifiques (4)		0,00

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 , REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE — II

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET — A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 657 800,00	G 657 800,00
	Section d'investissement	B 657 800,00	H 657 800,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
	TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D 1 315 600,00	= G + H + I + J 1 315 600,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 657 800,00	= G + I + K 657 800,00
	Section d'investissement	= B + D + F 657 800,00	= H + J + L 657 800,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 315 600,00	= G + H + I + J + K + L 1 315 600,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		657 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations d'équipement	**0,00**	**657 800,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
	Total des réalisations financières	**0,00**	**0,00**
45…	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
	Total des réalisations réelles en investissement	I **0,00**	II **657 800,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)*	*657 800,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*
	Total des réalisations d'ordre en investissement	*III* ***657 800,00***	*IV* ***0,00***

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	**657 800,00**	II + IV	**657 800,00**

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	**0,00**	VI	**0,00**
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	**0,00**

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**657 800,00**	II + IV + VI + VII	**657 800,00**
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		**0,00**		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS			TITRES EMIS		
OPERATIONS REELLES ET MIXTES					
011 Charges à caractère général (1)		657 800,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)		0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)		0,00
			731 Fiscalité locale		0,00
			74 Dotations et participations (1)		0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)		0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00			
014 Atténuations de produits		0,00	013 Atténuations de charges (1)		0,00
016 APA		0,00	016 APA		0,00
017 RSA régularisations de TIPP		0,00	017 RSA régularisations de RMI		0,00
Total dépenses de gestion des services		657 800,00	Total recettes de gestion des services		0,00
66 Charges financières		0,00	76 Produits financiers		0,00
67 Charges spécifiques (1)		0,00	77 Produits spécifiques (1)		0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)		0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I	**657 800,00**	**TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES**	II	**0,00**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

OPERATIONS D'ORDRE (2)					
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)		*0,00*	*042 Opérations ordre transf. entre sections (3)*		*657 800,00*
043 Opérations ordre intérieur de la section		*0,00*	*043 Opérations ordre intérieur de la section*		*0,00*
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*III*	***0,00***	***TOTAL RECETTES D'ORDRE***	*IV*	***657 800,00***

TOTAL DES DEPENSES DE l'EXERCICE	I + III	**657 800,00**	**TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE**	II + IV	**657 800,00**

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	0,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	**657 800,00**	**TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**	II + IV + VI	**657 800,00**

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	0,00

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) *DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*			*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		0,00	*0,00*	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations			*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)		0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)		0,00	*0,00*	0,00
018	RSA		0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*			*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*			*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*			*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*			*657 800,00*	657 800,00
198	*Neutralisation des amortissements*			*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)		0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*			*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*			*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***657 800,00***	**657 800,00**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	657 800,00		657 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	*0,00*	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**657 800,00**	***0,00***	**657 800,00**

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE — II
BALANCE GENERALE – RECETTES — C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	657 800,00	*0,00*	657 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	*0,00*	0,00
018	RSA	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciations des immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciation des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
3…	*Stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Dépréciation des comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Dépréciation des comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**657 800,00**	***0,00***	**657 800,00**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	**0,00**

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	**0,00**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks*		*0,00*	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*657 800,00*	657 800,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	**0,00**	***657 800,00***	**657 800,00**

Pour information R002 Résultat positif reporté	**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-041-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5)*	*1 228 320,00*	*657 800,00*		*570 520,00*		*657 800,00*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 228 320,00**	**657 800,00**		**570 520,00**		**657 800,00**
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		**0,00**					
Total des dépenses d'investissement cumulées		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 228 320,00	657 800,00	0,00	570 520,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (4)*	*0,00*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***0,00***	***0,00***		***0,00***
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		***0,00***			
Total des recettes d'investissement cumulées		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (6)*	*1 228 320,00*	*657 800,00*		*570 520,00*		*657 800,00*
	Reprise sur autofinancement antérieur	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (7)	*1 228 320,00*	*657 800,00*		*570 520,00*		*657 800,00*
3351	*Terrains*	*1 118 320,00*	*657 800,00*		*460 520,00*		*657 800,00*
3354	*Etudes et prestations de services*	*106 000,00*	*0,00*		*106 000,00*		*0,00*
3355	*Travaux*	*4 000,00*	*0,00*		*4 000,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**1 228 320,00**	**657 800,00**		**570 520,00**		**657 800,00**

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 228 320,00	657 800,00	0,00	570 520,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	1 228 320,00	657 800,00	0,00	570 520,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**570 520,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*		
040	*Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre		***0,00***	***0,00***		***0,00***

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
011	Charges à caractère général (3)	1 228 320,00	657 800,00	0,00	0,00	570 520,00	0,00	657 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**		**0,00**

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**							

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)*	*1 228 320,00*	*657 800,00*			*570 520,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 228 320,00**	**657 800,00**			**570 520,00**

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**0,00**					

Total des recettes de fonctionnement cumulées	**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
011	Charges à caractère général (4)	1 228 320,00	657 800,00	0,00	0,00	570 520,00	0,00	657 800,00
6015	Terrains à aménager	1 118 320,00	657 800,00	0,00	0,00	460 520,00	0,00	657 800,00
6045	Achats études et prestations de services	106 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Total des dépenses réelles		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**	**0,00**	**657 800,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*						
042	*Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre		**0,00**	**0,00**			**0,00**		**0,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).*

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		**1 228 320,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**570 520,00**
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)*	*1 228 320,00*	*657 800,00*			*570 520,00*
7133	*Variat° en-cours de production biens*	*1 228 320,00*	*657 800,00*			*570 520,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des recettes d'ordre		**1 228 320,00**	**657 800,00**			**570 520,00**

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).*

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**		**657 800,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	657 800,00	0,00	0,00		657 800,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	657 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**657 800,00**
168751	Dettes - GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 800,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**		**657 800,00**
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	657 800,00	0,00	0,00		657 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**		**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES — IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE — A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		**0,00**	**657 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6015	Terrains à aménager	0,00	657 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**657 800,00**
6015	Terrains à aménager	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 800,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**0,00**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**0,00**			**0,00**
Affectation au 1068 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**0,00**			**0,00**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**0,00**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**0,00**	**I 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**0,00**	**III** **0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**0,00**	**0,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	7 608 320,58
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	15 477 828,44
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	13 811 513,52
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	10 610 060,45

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET ASSAINISSEMENT/ N°SIRET : 20007234600022

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	14 177 685,22
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	14 348 742,86
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	11 366 781,00
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	10 416 977,92

BUDGET EAU POTABLE/ N°SIRET : 20007234600071

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 942 846,26
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	4 549 404,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	4 948 251,53
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	4 191 059,18

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES/ N°SIRET : 20007234600063				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	268 991,32
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	231 415,26
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	264 839,62
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	324 868,75

BUDGET GRAND PARQUET/ N°SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	324 501,61	1 902 699,20
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	346 613,47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	258 427,21
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	228 219,60

BUDGET PORT DE PLAISANCE/ N°SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	223 619,76
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	63 294,57
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	72 036,99
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	61 275,03

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS/ N°SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)**	**Réalisations – mandats ou titres (1)**	**Restes à réaliser au 31/12**	**Crédits sans emploi**
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	28 108,93
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	151 055,23
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	152 826,15
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	137 615,62

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 215 166,95	28 152 271,27
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	35 168 353,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	30 874 676,02
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	25 970 076,55

(1) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	1 228 320,00	657 800,00	0,00	570 520,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 215 166,95	28 152 271,27
RECETTES	52 226 652,10	13 386 527,86	4 242 290,35	34 597 833,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	30 874 676,02
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	25 970 076,55
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**133 914 835,56**	**70 672 721,32**	**4 215 166,95**	**59 026 947,29**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**132 686 515,56**	**67 876 314,77**	**4 242 290,35**	**60 567 910,44**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par Le Président, Pascal GOUHOURY (1),
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025

Délibéré par l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2), réunie en session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2),(3),

AR CONTROLE DE LEGALITE 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

GHYSSENS Anne	
GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Mon	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

SIGLER Laurent	
TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTIN Vivien	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Certifié exécutoire par Le Président, Pascal GOUHOURY (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine, le 04/04/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de …, de la Collectivité territoriale unique de …, de la métropole de …, du Conseil syndical de …

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-044-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007234600030	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9
B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 16
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 17
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 18
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 19
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 20
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 21
A8.3 - Opérations liées aux cessions 22
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 23

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II
VUE D'ENSEMBLE — A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 38 660,71	G 53 871,24	G-A 15 210,53
	Section d'investissement	B 73 448,24	H 1 991,07	H-B -71 457,17
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 114 486,86 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 6 569,44 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 112 108,95	Q= G+H+I+J 176 918,61	=Q-P 64 809,66

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 123 209,13	L 71 720,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 123 209,13	= K+L 71 720,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 38 660,71	= G+I+K 168 358,10	129 697,39
	Section d'investissement	= B+D+F 196 657,37	= H+J+L 80 280,51	-116 376,86
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 235 318,08	= G+H+I+J+K+L 248 638,61	13 320,53

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 123 209,13	L 71 720,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	71 720,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	123 209,13	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Total des dépenses de gestion courante		**35 010,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10,00**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	1 669,64	0,00	0,00	8 330,36
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**45 010,00**	**36 669,64**	**0,00**	**0,00**	**8 340,36**
023	*Virement à la section d'investissement*	*144 476,86*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 000,00*	*1 991,07*			*8,93*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***146 476,86***	***1 991,07***			***144 485,79***
TOTAL		**191 486,86**	**38 660,71**	**0,00**	**0,00**	**152 826,15**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	1 198,05	0,00	0,00	-1 198,05
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**0,00**	**1 198,05**	**0,00**	**0,00**	**-1 198,05**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	77 000,00	52 673,19	0,00	0,00	24 326,81
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**77 000,00**	**53 871,24**	**0,00**	**0,00**	**23 128,76**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**77 000,00**	**53 871,24**	**0,00**	**0,00**	**23 128,76**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**114 486,86**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	220 766,30	73 448,24	123 209,13	24 108,93
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**224 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**28 108,93**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**224 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**28 108,93**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**224 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**28 108,93**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	71 720,00	0,00	71 720,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**71 720,00**	**0,00**	**71 720,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**71 720,00**	**0,00**	**71 720,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*144 476,86*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 000,00*	*1 991,07*		*8,93*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***146 476,86***	***1 991,07***		***144 485,79***
TOTAL		**218 196,86**	**1 991,07**	**71 720,00**	**144 485,79**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**6 569,44**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-049-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 000,00		35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 669,64	*0,00*	1 669,64
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*1 991,07*	1 991,07
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**36 669,64**	***1 991,07***	**38 660,71**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**38 660,71**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	73 448,24	0,00	73 448,24
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**73 448,24**	***0,00***	**73 448,24**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**73 448,24**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 198,05		1 198,05
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	52 673,19	*0,00*	52 673,19
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**53 871,24**	***0,00***	**53 871,24**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**114 486,86**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**168 358,10**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*1 991,07*	*1 991,07*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***1 991,07***	**1 991,07**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**6 569,44**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**8 560,51**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**35 000,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	35 000,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**10,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10,00**
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	10,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**35 010,00**	**35 000,00**	**0,00**	**0,00**	**10,00**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**10 000,00**	**1 669,64**	**0,00**	**0,00**	**8 330,36**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 200,00	1 669,64	0,00	0,00	-469,64
678	Autres charges exceptionnelles	8 800,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**45 010,00**	**36 669,64**	**0,00**	**0,00**	**8 340,36**
023	***Virement à la section d'investissement***	***144 476,86***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***2 000,00***	***1 991,07***			***8,93***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*2 000,00*	*1 991,07*			*8,93*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***146 476,86***	***1 991,07***			***144 485,79***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***146 476,86***	***1 991,07***			***144 485,79***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**191 486,86**	**38 660,71**	**0,00**	**0,00**	**152 826,15**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	***Ventes produits fabriqués, prestations***	***0,00***	***1 198,05***	***0,00***	***0,00***	***-1 198,05***
706	Prestations de services	*0,00*	*1 042,37*	*0,00*	*0,00*	*-1 042,37*
7083	Locations diverses	*0,00*	*155,68*	*0,00*	*0,00*	*-155,68*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**0,00**	**1 198,05**	**0,00**	**0,00**	**-1 198,05**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**77 000,00**	**52 673,19**	**0,00**	**0,00**	**24 326,81**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	77 000,00	52 673,19	0,00	0,00	24 326,81
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**77 000,00**	**53 871,24**	**0,00**	**0,00**	**23 128,76**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**77 000,00**	**53 871,24**	**0,00**	**0,00**	**23 128,76**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**114 486,86**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**4 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 000,00**
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**220 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**24 108,93**
2313	Constructions	220 766,30	73 448,24	123 209,13	24 108,93
	Total des dépenses d'équipement	**224 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**28 108,93**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**224 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**28 108,93**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**224 766,30**	**73 448,24**	**123 209,13**	**28 108,93**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**71 720,00**	**0,00**	**71 720,00**	**0,00**
1313	Subv. équipt Départements	71 720,00	0,00	71 720,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**71 720,00**	**0,00**	**71 720,00**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**71 720,00**	**0,00**	**71 720,00**	**0,00**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***144 476,86***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***2 000,00***	***1 991,07***		***8,93***
28188	*Autres*	*2 000,00*	*1 991,07*		*8,93*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***146 476,86***	***1 991,07***		***144 485,79***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***146 476,86***	***1 991,07***		***144 485,79***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**218 196,86**	**1 991,07**	**71 720,00**	**144 485,79**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**6 569,44**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	2023-12-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	peu de valeur 1000 euros	1	14/12/2023
L	frais d'étude non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	concessions et droits assimilés	2	14/12/2023
L	materiel informatique	3	14/12/2023
L	matériel de bureau (sauf informatique)	7	14/12/2023
L	mobilier de bureau	4	14/12/2023
L	véhicules légers	5	14/12/2023
L	camions et véhicules industriels	7	14/12/2023
L	outillage technique	7	14/12/2023
L	équipements sportifs	10	14/12/2023
L	bâtiments léger, abris	10	14/12/2023
L	agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	14/12/2023
L	bâtiments durables (en fonction du type de construction)	40	14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**6 569,44**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**6 569,44**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**6 569,44**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**6 569,44**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**0,00**	**0,00**	**123 209,13**	**123 209,13**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**146 476,86**	**1 991,07**	**71 720,00**	**73 711,07**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**146 476,86**	**1 991,07**	**-51 489,13**	**-49 498,06**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**6 569,44**			**6 569,44**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**6 569,44**			**6 569,44**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-42 928,62**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**0,00**	**I** **0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**0,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**146 476,86**	**III**	**1 991,07**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**146 476,86**		**1 991,07**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28188	*Autres*	*2 000,00*		*1 991,07*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*144 476,86*		*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
24/04/2024	RENOVATION ESPACE DETENTE PISCINE	73 448,24	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**73 448,24**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	42 329 162,67
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	45 530 615,74
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	15 125 431,29
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	7 255 923,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20007234600022

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	3 705 553,84
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	4 655 356,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	3 272 587,80
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	3 101 530,16

BUDGET EAU POTABLE / Numéro SIRET : 20007234600071

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	1 719 197,68
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	2 476 390,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 031 775,96
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	2 425 218,16

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES / Numéro SIRET : 20007234600063

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	208 613,64
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	148 584,51
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	146 054,16
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	183 630,22

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	1 504 556,34
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	1 534 763,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	324 501,61	3 212 114,27

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	4 768 200,00

BUDGET PORT DE PLAISANCE / Numéro SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	79 442,56
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	90 204,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	318 079,98
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	478 405,17

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS / Numéro SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	38 660,71
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	53 871,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	196 657,37
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	73 711,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	49 585 187,44
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	54 489 786,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 215 166,95	25 302 700,83
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	18 286 618,21
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 914 835,56	70 672 721,32	4 215 166,95	74 887 888,27
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 914 835,56	68 534 114,77	4 242 290,35	72 776 405,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY,
A Samois-sur-Seine le 27/03/2025
(1) Le Président, Pascal GOUHOURY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine,le 04/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-043-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007234600048	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNAUTE AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU dont la population est de 3500 habitants et plus CA DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTAINEBLEAU

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PORT DE PLAISANCE (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 27
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières 28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 31
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 32
A8.3 - Opérations liées aux cessions 33
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 34
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 36

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 79 442,56	G 90 204,52	G-A 10 761,96
	Section d'investissement	B 314 919,98	H 478 405,17	H-B 163 485,19
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 49 129,55 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 18 094,18 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 412 456,72	Q= G+H+I+J 617 739,24	=Q-P 205 282,52

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	3 160,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 160,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	79 442,56	= G+I+K	139 334,07	59 891,51
	Section d'investissement	= B+D+F	336 174,16	= H+J+L	478 405,17	142 231,01
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	415 616,72	= G+H+I+J+K+L	617 739,24	202 122,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 160,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-217701861-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 560,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES — A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	106 350,00	63 656,10	3 231,68	0,00	39 462,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**107 850,00**	**65 156,10**	**3 231,68**	**0,00**	**39 462,22**
66	Charges financières	2 315,00	2 299,03	0,00	0,00	15,97
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	325,00	323,75			1,25
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**111 990,00**	**67 778,88**	**3 231,68**	**0,00**	**40 979,44**
023	*Virement à la section d'investissement*	*30 989,55*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*8 500,00*	*8 432,00*			*68,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***39 489,55***	***8 432,00***			***31 057,55***
TOTAL		**151 479,55**	**76 210,88**	**3 231,68**	**0,00**	**72 036,99**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 850,00	641,68	0,00	0,00	9 208,32
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	87 121,84	0,00	0,00	2 878,16
Total des recettes de gestion courante		**99 850,00**	**87 763,52**	**0,00**	**0,00**	**12 086,48**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**99 850,00**	**87 763,52**	**0,00**	**0,00**	**12 086,48**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*2 500,00*	2 441,00			59,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***2 500,00***	***2 441,00***			***59,00***
TOTAL		**102 350,00**	**90 204,52**	**0,00**	**0,00**	**12 145,48**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**49 129,55**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	1 560,00	18 440,00
21	Immobilisations corporelles	226 000,00	37 783,84	1 600,00	186 616,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	241 605,56	241 386,38	0,00	219,18
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**487 605,56**	**279 170,22**	**3 160,00**	**205 275,34**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 500,00	33 308,76	0,00	191,24
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**33 500,00**	**33 308,76**	**0,00**	**191,24**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**521 105,56**	**312 478,98**	**3 160,00**	**205 466,58**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*2 500,00*	*2 441,00*		*59,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***2 500,00***	***2 441,00***		***59,00***
TOTAL		**523 605,56**	**314 919,98**	**3 160,00**	**205 525,58**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**18 094,18**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	502 210,19	469 973,17	0,00	32 237,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**502 210,19**	**469 973,17**	**0,00**	**32 237,02**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**502 210,19**	**469 973,17**	**0,00**	**32 237,02**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*30 989,55*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*8 500,00*	*8 432,00*		*68,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***39 489,55***	***8 432,00***		***31 057,55***
TOTAL		**541 699,74**	**478 405,17**	**0,00**	**63 294,57**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250304-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF — II

BALANCE GENERALE DU BUDGET — B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	66 887,78		66 887,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00		1 500,00
66	Charges financières	2 299,03	*0,00*	2 299,03
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	323,75	*8 432,00*	8 755,75
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**71 010,56**	***8 432,00***	**79 442,56**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**79 442,56**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*2 441,00*	2 441,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	33 308,76	*0,00*	33 308,76
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	37 783,84	0,00	37 783,84
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	241 386,38	0,00	241 386,38
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**312 478,98**	***2 441,00***	**314 919,98**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**18 094,18**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**333 014,16**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	641,68		641,68
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	87 121,84		87 121,84
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*2 441,00*	2 441,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**87 763,52**	***2 441,00***	**90 204,52**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**49 129,55**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**139 334,07**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	469 973,17	0,00	469 973,17
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*8 432,00*	*8 432,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**469 973,17**	***8 432,00***	**478 405,17**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**0,00**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**478 405,17**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**106 350,00**	**63 656,10**	**3 231,68**	**0,00**	**39 462,22**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	14 000,00	11 877,60	1 244,72	0,00	877,68
6068	Autres matières et fournitures	351,38	312,75	0,00	0,00	38,63
611	Sous-traitance générale	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2 328,62	276,62	1 710,00	0,00	342,00
6156	Maintenance	1 590,00	902,41	276,96	0,00	410,63
6161	Multirisques	10 446,00	10 204,47	0,00	0,00	241,53
617	Etudes et recherches	37 210,00	0,00	0,00	0,00	37 210,00
6262	Frais de télécommunications	150,00	109,00	0,00	0,00	41,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
63512	Taxes foncières	10 410,00	10 409,65	0,00	0,00	0,35
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	21 664,00	21 563,60	0,00	0,00	100,40
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 500,00**	**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	10,00	0,00	0,00	1 490,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 490,00	0,00	0,00	-1 490,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**107 850,00**	**65 156,10**	**3 231,68**	**0,00**	**39 462,22**
66	**Charges financières (b) (5)**	**2 315,00**	**2 299,03**	**0,00**	**0,00**	**15,97**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 350,00	2 336,08	0,00	0,00	13,92
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-35,00	-37,05	0,00	0,00	2,05
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**1 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 500,00**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**325,00**	**323,75**			**1,25**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	325,00	323,75			1,25
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**111 990,00**	**67 778,88**	**3 231,68**	**0,00**	**40 979,44**
023	***Virement à la section d'investissement***	***30 989,55***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***8 500,00***	***8 432,00***			***68,00***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*8 500,00*	*8 432,00*			*68,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***39 489,55***	***8 432,00***			***31 057,55***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***39 489,55***	***8 432,00***			***31 057,55***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**151 479,55**	**76 210,88**	**3 231,68**	**0,00**	**72 036,99**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	268,83
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	305,88
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-37,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251210-20251215CM135-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM135

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts(BP+DM +RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***9 850,00***	***641,68***	***0,00***	***0,00***	***9 208,32***
70878	Remb. frais par des tiers	*9 850,00*	*641,68*	*0,00*	*0,00*	*9 208,32*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**90 000,00**	**87 121,84**	**0,00**	**0,00**	**2 878,16**
752	Revenus des immeubles	90 000,00	59 115,97	0,00	0,00	30 884,03
7541	Redevance de stationnement	0,00	28 005,87	0,00	0,00	-28 005,87
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**99 850,00**	**87 763,52**	**0,00**	**0,00**	**12 086,48**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**99 850,00**	**87 763,52**	**0,00**	**0,00**	**12 086,48**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***2 500,00***	***2 441,00***			***59,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*2 500,00*	*2 441,00*			*59,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***2 500,00***	***2 441,00***			***59,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**102 350,00**	**90 204,52**	**0,00**	**0,00**	**12 145,48**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**49 129,55**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**20 000,00**	**0,00**	**1 560,00**	**18 440,00**
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	1 560,00	18 440,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**226 000,00**	**37 783,84**	**1 600,00**	**186 616,16**
2111	Terrains nus	179 500,00	0,00	0,00	179 500,00
2131	Bâtiments	38 500,00	37 783,84	0,00	716,16
2188	Autres immobilisations corporelles	8 000,00	0,00	1 600,00	6 400,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**241 605,56**	**241 386,38**	**0,00**	**219,18**
2313	Constructions	241 605,56	241 386,38	0,00	219,18
	Total des dépenses d'équipement	**487 605,56**	**279 170,22**	**3 160,00**	**205 275,34**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**33 500,00**	**33 308,76**	**0,00**	**191,24**
1641	Emprunts en euros	33 500,00	33 308,76	0,00	191,24
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**33 500,00**	**33 308,76**	**0,00**	**191,24**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**521 105,56**	**312 478,98**	**3 160,00**	**205 466,58**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***2 500,00***	***2 441,00***		***59,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***2 500,00***	***2 441,00***		***59,00***
13911	*Sub. équipt cpte résult. Etat*	*500,00*	*476,00*		*24,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*2 000,00*	*1 965,00*		*35,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***2 500,00***	***2 441,00***		***59,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**523 605,56**	**314 919,98**	**3 160,00**	**205 525,58**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**18 094,18**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**502 210,19**	**469 973,17**	**0,00**	**32 237,02**
1313	Subv. équipt Départements	352 165,00	319 973,17	0,00	32 191,83
1316	Subv. équipt Autres E.P.L.	150 045,19	150 000,00	0,00	45,19
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'équipement		**502 210,19**	**469 973,17**	**0,00**	**32 237,02**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES RECETTES REELLES		**502 210,19**	**469 973,17**	**0,00**	**32 237,02**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***30 989,55***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***8 500,00***	***8 432,00***		***68,00***
28131	*Bâtiments*	*6 600,00*	*6 565,00*		*35,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*1 900,00*	*1 867,00*		*33,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		***39 489,55***	***8 432,00***		***31 057,55***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***39 489,55***	***8 432,00***		***31 057,55***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		**541 699,74**	**478 405,17**	**0,00**	**63 294,57**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**500 000,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					500 000,00									
PP-713	CAISSE D'EPARGNE	02/11/2016	25/11/2016	15/02/2017	500 000,00	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	0,890	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
Total général					**500 000,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**241 639,99**					**33 308,76**	**2 336,08**	**0,00**	**268,83**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		241 639,99					33 308,76	2 336,08	0,00	268,83
PP-713	N	0,00	A-1	241 639,99	6,87	F	Taux fixe à 0.89 %	0,890	33 308,76	2 336,08	0,00	268,83
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**241 639,99**					**33 308,76**	**2 336,08**	**0,00**	**268,83**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	241 639,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000 €	2023-12-14

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	peu de valeur 1000 euros	1	14/12/2023
L	frais d'étude non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	concessions et droits assimilés	2	14/12/2023
L	materiel informatique	3	14/12/2023
L	matériel de bureau (sauf informatique)	7	14/12/2023
L	mobilier de bureau	4	14/12/2023
L	véhicules légers	5	14/12/2023
L	camions et véhicules industriels	7	14/12/2023
L	outillage technique	7	14/12/2023
L	équipements sportifs	10	14/12/2023
L	bâtiments léger, abris	10	14/12/2023
L	agencement et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15	14/12/2023
L	bâtiments durables (en fonction du type de construction)	40	14/12/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Provisions pour risques et charges (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL BUDGETAIRES	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	**323,75**		**0,00**	**323,75**	**0,00**	**323,75**
Risque de créances	323,75	17/04/2024	0,00	323,75	0,00	323,75
Dépréciations (2)	**0,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	**323,75**		**0,00**	**323,75**	**0,00**	**323,75**

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-18 094,18**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-18 094,18**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-18 094,18**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**-18 094,18**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**36 000,00**	**35 749,76**	**3 160,00**	**38 909,76**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**39 489,55**	**8 432,00**	**0,00**	**8 432,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**3 489,55**	**-27 317,76**	**-3 160,00**	**-30 477,76**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-18 094,18**			**-18 094,18**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**-18 094,18**			**-18 094,18**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-48 571,94**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**36 000,00**	**I 35 749,76**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**33 500,00**	**33 308,76**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	33 500,00	33 308,76
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**2 500,00**	**2 441,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*2 500,00*	*2 441,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**39 489,55**	**III**	**8 432,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**39 489,55**		**8 432,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28131	*Bâtiments*	*6 600,00*		*6 565,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*1 900,00*		*1 867,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*			
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*30 989,55*		*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
17/01/2024	REMPLACEMT PANNES D'AMARRAGE PORT DE PLAISANC	740 181,33	0,00	30
31/01/2024	TPE / BORNES PORT DE VALVINS	20 500,00	0,00	30
14/05/2024	INSTALLATION COMPTEURS DIVISIONNAIRES BORNES	5 491,61	0,00	30
24/07/2024	SP24002302 CHAUF EAU DURALIS + SIPHON PORT DE VALV	442,20	0,00	1
12/12/2024	REFECTION ETANCHEITE TOITURE CAPITAIN	31 850,03	0,00	30
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
05/09/2024	ETUDE DEV PORT PLAISANCE	67 865,00	0,00	30
TOTAL GENERAL		**866 330,17**	**0,00**	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	56 140 676,19	42 329 162,67	0,00	42 329 162,67
RECETTES	56 140 676,19	45 530 615,74	0,00	45 530 615,74
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	22 733 751,87	13 333 971,60	1 791 459,69	15 125 431,29
RECETTES	22 733 751,87	4 022 111,68	3 233 811,75	7 255 923,43

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET ASSAINISSEMENT / Numéro SIRET : 20007234600022				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	15 072 334,84	3 705 553,84	0,00	3 705 553,84
RECETTES	15 072 334,84	4 655 356,92	0,00	4 655 356,92
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 450 273,02	2 512 525,73	760 062,07	3 272 587,80
RECETTES	17 450 273,02	3 101 530,16	0,00	3 101 530,16

BUDGET EAU POTABLE / Numéro SIRET : 20007234600071				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 667 449,21	1 719 197,68	0,00	1 719 197,68
RECETTES	6 667 449,21	2 476 390,03	0,00	2 476 390,03
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 974 622,22	1 838 634,43	1 193 141,53	3 031 775,96
RECETTES	6 974 622,22	2 425 218,16	0,00	2 425 218,16

BUDGET HOTEL D ENTREPRISES / Numéro SIRET : 20007234600063				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	473 453,26	208 613,64	0,00	208 613,64
RECETTES	473 453,26	148 584,51	0,00	148 584,51
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	415 045,48	126 421,24	19 632,92	146 054,16
RECETTES	415 045,48	183 630,22	0,00	183 630,22

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 762 983,55	1 504 556,34	0,00	1 504 556,34

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

BUDGET GRAND PARQUET / Numéro SIRET : 20007234600055				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
RECETTES	1 762 983,55	1 534 763,95	0,00	1 534 763,95
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 114 813,47	2 887 612,66	143 491,59	3 031 104,25
RECETTES	5 114 813,47	3 831 441,40	936 758,60	4 768 200,00

BUDGET PORT DE PLAISANCE / Numéro SIRET : 20007234600048				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	151 479,55	79 442,56	0,00	79 442,56
RECETTES	151 479,55	90 204,52	0,00	90 204,52
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	541 699,74	314 919,98	3 160,00	318 079,98
RECETTES	541 699,74	478 405,17	0,00	478 405,17

BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET LOISIRS / Numéro SIRET : 20007234600030				
SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	191 486,86	38 660,71	0,00	38 660,71
RECETTES	191 486,86	53 871,24	0,00	53 871,24
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	224 766,30	73 448,24	123 209,13	196 657,37
RECETTES	224 766,30	1 991,07	71 720,00	73 711,07

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	**Crédits ouverts (1)**	**Réalisations**	**Restes à réaliser**	**Total (2)**
EXPLOITATION				
DEPENSES	80 459 863,46	49 585 187,44	0,00	49 585 187,44
RECETTES	80 459 863,46	54 489 786,91	0,00	54 489 786,91
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	53 454 972,10	21 087 533,88	4 034 156,93	25 121 690,81
RECETTES	53 454 972,10	14 044 327,86	4 242 290,35	18 286 618,21
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	133 914 835,56	70 672 721,32	4 034 156,93	74 706 878,25
TOTAL AGREGE DES RECETTES	133 914 835,56	68 534 114,77	4 242 290,35	72 776 405,12

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2025

Présenté par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY,
A Samois-sur-Seine le 27/03/2025
(1) Le Président, Pascal GOUHOURY,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Samois-sur-Seine, le 27/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

BAGUET Christophe	
BELMIN Sandrine-Magali	
BERTEE Estelle	
BERTHOLIER Sophie	
BICHON-LHERMITTE Françoise	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
BOURDREUX-TOMASCHKE Françoise	
BOURNERY Christian	
CALMY Michel	
CHANTELAUZE Sylvie	
CHARIAU Michel	
CHAVANCE Carole	
CLER Gwenaël	
COQUERY Romain	
DELAUNE Jean-Claude	
DINTILHAC David	
FEMENIA Véronique	
FLINE Thibault	
GAUTHIER Patrick	
GHYSSENS Anne	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GONDARD Julien	
GOUE Michaël	
GOUHOURY Pascal	
GROS Pascal	
GUERRIER Francis	
HELIE Jean	
HOLVOET Marie	
KORT Lamia	
LARCHE Fabrice	
LHOSTIS Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MAGRO Olivier	
MARIE Isabelle	
MESSAOUDI Naciba	
MOREAU Yann	
NOUHAUD Marie-Charlotte	
PAYAN Chantal	
PIERRET Nicolas	
PIESSET Sylvain	
POCHON Patrick	
POMMERET Jean-Philippe	
PORTE Cécile	
RAYMOND Daniel	
REYJAL Thierry	
REYNAUD Judith	
RICHARD Alain	
RISCO Sonia	
ROUSSEL Laurent	
SIGLER Laurent	

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TAMBORINI Audrey	
TAPONAT Gérard	
THIERY Alain	
THOMA Cédric	
TORRENTS-BELTRAN Pascale	
TORRES Yannick	
VALENTE Victor	
VALLETOUX Frédéric	
VASSEUR Marie-Laure	
VAUTIER Anthony	
VINOT Nathalie	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Pascal GOUHOURY, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2025, et de la publication le 04/04/2025

A Samois-sur-Seine,le 04/04/2025

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250327-2025-042-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM136-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM136

N°25/136

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Mandat spécial pour le déplacement de Mme Bolgert dans le cadre du congrès 2025 organisé par la société Française de Santé Publique – Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM136-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM136

N°25/136

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivité territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L.2123-18, L. 2123-18-1 et R. 2123–22-1,

Vu la délibération n°24/35 du Conseil municipal du 25 mars 2024 approuvant les modalités de remboursement des frais pour les élus municipaux dans le cadre d'une mission ou d'un mandat spécial,

Considérant que du 5 au 7 novembre 2025 s'est tenu le congrès annuel organisé par la Société française de santé publique, consacré à la thématique « Santé mentale publique »,

Considérant que ce congrès rassemble plus de 550 participants, personnes physiques et morales, afin de partager expériences, connaissances et pratiques dans la perspective d'améliorer les politiques de santé publique,

Considérant que les membres du Conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif de la durée réelle de déplacement, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDER un mandat spécial à Mme Isabelle Bolgert, 1ère adjointe au Maire, pour représenter la ville au congrès 2025 organisé par la société Française de Santé Publique, qui s'est tenu du 5 au 7 novembre 2025 à Lille.

PRECISE que conformément à la délibération n°24/35 du Conseil municipal du 25 mars 2024, les frais inhérents à cette mission seront remboursés à Mme Bolgert sur présentation des justificatifs.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM137-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM137

N°25/137

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes

- **Unanimité**

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM137-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM137

N°25/137

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2131-1 et L. 2131-2,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

Vu les délibérations approuvées par le Conseil municipal précisant les critères d'attribution du régime indemnitaire du personnel communal,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 20 novembre 2025,

Considérant les besoins en personnel recensés dans les services municipaux,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme BOLGERT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la création des postes suivants :

Service	Poste/Agent	Filière	Catégorie	Grades	Temps de travail	Nombre
Accueils Périscolaires	Animateur	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	5,46	1
					12	2
					13	2
					14	6
					16	1
					22	1
					32	1
Affaires scolaires	ATSEM	Médico Sociale	C	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	TC	1
Jeunesse	Animateur	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	9,98	1
					TC	1
Sports	Educateur sportif	Sportive	B	Educateur territorial des APS, Educateur territorial des APS principal de 2ème classe, Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	TC	2
					6,33	1
					10,85	1
						21

ATTRIBUE le régime indemnitaire afférent à ces grades.

DIT que la rémunération suit automatiquement les revalorisations applicables à la fonction publique territoriale.

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

PRECISE que les postes non pourvus seront supprimés ultérieurement.

PRECISE que les postes créés pourront être pourvus par des contractuels, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, dans les conditions fixées au 2° de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Ils devront dans ce cas justifier d'un diplôme du niveau requis et leurs traitements seront calculés par référence au maximum de l'indice brut terminal de la grille indiciaire sur laquelle ils seront positionnés.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025 et suivants au chapitre 012.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la suppression des postes suivants :

Service	Poste/Agent	Filière	Catégorie	Grades	Temps de travail	Nombre
Affaires scolaires	ATSEM	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	TC	1
Accueils périscolaire	Animateur			Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	16,31	1
Sports	Educateur sportif	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	TC	1
						3

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM137-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM137

Pole	Service	Poste/Agent	Filière	Catégorie	Grades	Temps de travail	Nombre	ETP
CABINET DU MAIRE	Cabinet du Maire	Assistante	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargé des réceptions	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal de 2ème classe, Agent de maîtrise principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Direction générale	DGS	Administrative/ Technique	A	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe, Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	35	1	1
		DGS	Emploi fonctionnel	A	Directeur géneral des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants	35	1	1
		Directrice du CCAS	Administrative	A	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe	35	1	1
		Assistante	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Secretariat général	Responsable du secrétariat géneral	Administrative	A/B	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargée des assemblées deliberantes	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargée du courrier	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargé de la reprographie	Administrative/ Technique	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal de 2ème classe, Agent de maîtrise principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	2	2
	Archives	Responsable des archives	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
POLE STP	Police municipal	Directeur de la sécurité	Police municipale/ Technique/ Administrative	A/B	Directeur de police municipale, Directeur principal de police municipale, Ingénieur, Ingénieur principal, Chef de service de police municipale, Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, Ingénieur, Ingénieur principal, Technicien, Technicien principal de 2ème Classe, Technicien principal de 1ère Classe, Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
		Assistante de pôle	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Responsable hygiène et sécurité	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal de 2ème classe, Agent de maîtrise principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chef de service	Police municipale	B/C	Chef de service de police municipale, Chef de service de police municipale principal de 2ème classe, Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, Gardien brigadier, Brigadier-chef principal	35	1	1
		Responsable de la brigade de proximité	Police municipale	C	Gardien brigadier, Brigadier-chef principal	35	1	1
		Responsable de la brigade de soirée	Police municipale	C	Gardien brigadier, Brigadier-chef principal	35	1	1

		Policer municipal de la brigade de proximité	Police municipale	C	Gardien brigadier, Brigadier-chef principal	35	2	2
		Policer municipal de la brigade de soirée	Police municipale	C	Gardien brigadier, Brigadier-chef principal	35	6	6
		ASVP	Technique	C	Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	3	3
		Assistante administrative de la police municipale	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Opérateur de videoprotection	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Direction pôle PEAD	Directrice du pôle	Technique	A	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	35	1	1
		Assistante de pôle	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Assistante administrative	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	4	4
		Assistante financière	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Dessinatrice	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal de 2ème classe, Agent de maîtrise principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Urbanisme	Adjointe de la directrice	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Instructeur du droits des sols	Administrative/ Technique	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	2	2
	Transition écologique et Unesco	Responsable transition écologique	Administrative	A/B	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
	Direction des batiments	Directrice des batiments communaux	Technique	A/B	Ingénieur, Ingénieur principal, Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargée d'operations			Ingénieur, Ingénieur principal, Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Entretien	Responsable entretien	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Adjoint du responsable			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent d'entretien			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	10	10
		Responsable des ateliers	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal de 2ème classe, Agent de maîtrise principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1

POLE PEAD	Ateliers	Peintre	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	3	3
		Maçon			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Electricien			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	2	2
		Menuisier			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	2	2
		Plombier			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Gardien de l'école du Bréau			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Espaces publics	Directrice Espaces publics	Technique	A/B	Ingénieur, Ingénieur principal,Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Directrice Adjointe Espaces publics		A/B/C	Ingénieur, Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal de 2ème classe, Agent de maîtrise principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Gestionnaire de l'occupation du domaine public		B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chef d'equipe nettoiement/voirie/parc auto		B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Nettoiement	Illotier	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	9	9
	Voirie	Agents voirie	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	4	4
	Parc auto	Mécanicien	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Espaces verts-Cimetière	Chef d'equipe espace verts et cimetière	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Jardinier		C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	4	4
		Agent cimetiere			Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Directeur des ressources humaines		A/B	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargée d'études RH		B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1

POLE ADMINISTRATION GENERALE	Ressources Humaines	Coordonnateur carrières paies	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Gestionnaire carrières paies		C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	2	2
		Assistante RH		C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Accueil population	Responsable de service	Administrative	A/B/C	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Responsable adjointe du service		B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent d'état civil		C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	11	11
		Référente cimetière		C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Direction Finances, Marchés publics, Informatique	Directeur	Administrative	A/B	Attaché, Attaché principal, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargée des subventions et partenariats		B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent d'execution budgétaire		C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	3	3
	Marché publics	Responsable des marchés publics	Administrative	A/B	Attaché, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
		Gestionnaire des marchés publics		B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Systèmes d'information	Responsable informatique	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargé de maintenance		C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal , Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Direction de pôle EJS	Directrice du pôle EJS	Administrative	A	Attaché, Attaché principal	35	1	1
		Assistante de pôle		B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Responsable des sports et chargé de mission sport santé	Animation/ Administrative/ Sportive	B	Animateur territorial, Animateur territorial principal 2ème classe, Animateur territorial principal 1ère classe, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Educateur territorial des activités physiques et sportives, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	35	1	1
		Référent équipements sportifs	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal , Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent d'accueil et d'entretien	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal , Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	5	5

POLE EJS	Sports	Coordinateur des activités physiques et sportives	Sportive	B	Educateur territorial des activités physiques et sportives, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	35	1	1
		Educateur sportif	Sportive	B	Educateur territorial des activités physiques et sportives, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	35	3	3
						10,85	1	0,31
						6,33	1	0,18
		Référente administrative et référente Prescri'forme	Sportive/ Animation/ Administrative	B/C	Educateur territorial des activités physiques et sportives, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2ème classe, Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, Animateur territorial, Animateur territorial principal 2ème classe, Animateur territorial principal 1ère classe, Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Adjoint administratif, Adjoint territorial administratif territorial prinicpal de 2ème classe, Adjoint territorial administratif principal de 1ère classe	35	1	1
	Ressources administration	Coordinateur administratif et financier	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Espace famille	Coordinatrice espace famille	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent administratif	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	2	2
	Maison des associations	Agent accueil MASA	Administrative/ Technique	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	2	2
	Affaires scolaires et restauration	Coordinatrice affaires scolaires	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		ATSEM	Médico sociale	C	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, Agent territorial spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35	9	9
						32,9	1	0,94
						18,93	1	0,54
		Agent de restauration	Technique	C	Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	24	1	0,69
						16	1	0,46
						15	1	0,43

	Enfance et Loisirs	Responsable service Enfance et Loisirs	Administratif/ Animation	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Animateur territorial, Animateur territorial principal 2ème classe, Animateur territorial principal 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	1	1
	Accueil de loisirs	Directrice de l'école de loisirs	Animation	B/C	Animateur territorial, Animateur territorial principal 2ème classe, Animateur territorial principal 1ère classe, Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent polyvalent	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Accueils périscolaires	Animateur référent	Animation	B/C	Animateur territorial, Animateur territorial principal 2ème classe, Animateur territorial principal 1ère classe, Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	6	6
		Agent d'animation	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	14	14
						32	1	0,91
						31	1	0,89
						30	3	2,57
						29	1	0,83
						23	1	0,66
						22	1	0,63
						21	1	0,6
						17	2	0,97
						16	2	0,91
						15	1	0,43
						14	6	2,4
						13	3	1,11
						12	3	1,03
						11	1	0,31
						9	1	0,26
						7	2	0,4
						6,7	1	0,19
						5,46	1	0,16
	Jeunesse	Responsable jeunesse	Animation/ Administrative	B/C	Animateur territorial, Animateur territorial principal 2ème classe, Animateur territorial principal 1ère classe, Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Directrice accueil jeunesse	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	1	1
		Animateur jeunesse	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	1	1
						9,98	1	0,29
		Animateur jeunesse évenementiel	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	1	1
		Animateur jeunesse engagement citoyen	Animation	C	Adjoint territorial d'animation, Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35	1	1
		Directeur du pôle CCVL	Administrative	A	Attaché, Attaché principal	35	1	1

Direction du pôle CCVL	Assistante du pôle	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
Affaires Culturelles	Directrice des affaires culturelles et du théâtre	Administrative/ Culturelle	A/B	Attaché, Bibliothécaire, Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe	35	1	1
	Assistante culturelle	Administrative/ Culturelle	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
Médiathèque	Directrice de la mediathèque	Culturelle	A/B	Bibliothécaire, Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe	35	1	1
	Responsable administratif	Administrative/ Culturelle	B/C	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Assistant de conservation , Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine , Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
	Référent des fonds locaux et patrominiaux	Culturelle	B/C	Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
	Référent action culturelle	Culturelle	B/C	Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
	Référent informatique et numérique	Technique/ Culturelle	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
	Référent de la médiation scolaire et de la communication	Culturelle	B/C	Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
	Référent des partenariats et stages	Culturelle	B/C	Assistant territorial de conservation, Assistant territorial de conservation principal de 2ème classe, Assistant territorial de conservation principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
	Agent de bibliothèque	Culturelle	C	Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	12,25	1	0,35

	Agents polyvalents	Culturelle	C	Adjoint territorial du patrimoine, Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	3	3
Œuvres patrimoniales	Responsable des œuvres patrimoniales	Administrative	A/B	Attaché, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
Ecole de dessin	Directeur école de dessin	Culturelle	A/B	Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	16	1	1,00
	Professeur de gravure			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	1	0,15
	Professeur de sculpture			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe? Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	2	1	0,10
	Professeur cours enfants			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe? Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	1	0,15
	Directrice	Administrative/ Culturelle	A/B	Attaché, Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	35	1	1
	Responsable administratif	Administratif	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Assistante administrative	Administratif	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Accueil Regie	Administratif/ Technique	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Professeur filière voix		A	Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	16	1	1,00
	Professeur de chant lyrique			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	8	1	0,50
	Professeur formation musicale			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	6	1	0,38
	Professeur Alto			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	16	1	1,00
	Professeur de trompette			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	12	1	0,75
	Professeur de piano			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	16	1	1,00
	Professeur de clavecin			Professeur d'enseignement artistique de classe normale, Professeur d'enseignement artistique hors classe	8	1	0,50
	Professeur interventions scolaires			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	1	1,00
	Professeur de théâtre			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	1	1,00
	Professeur de violoncelle			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	1	1,00

POLE CCVL	Conservatoire	Professeur de flûte traversière	Culturelle	B	Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	1	1,00
		Professeur formation musicale			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	2	2,00
		Professeur de piano			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	1	1,00
		Professeur de batterie			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	16,5	1	0,83
		Professeur de piano			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	14	1	0,70
		Professeur de clarinette			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	12,5	1	0,63
		Professeur de saxophone			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	12	1	0,60
		Professeur de violon			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	12	1	0,60
		Professeur de guitare			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	11,5	1	0,58
		Professeur de piano			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	1	0,50
		Professeur de harpe			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	1	0,50
		Professeur de flûte à bec			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	0,40
		Professeur de piano jazz			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,5	1	0,33
		Professeur de guitare			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,5	1	0,33
		Professeur de guitare éléctrique			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	5,75	1	0,29
		Professeur accompagnement vocal			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	0,25
		Professeur de cor			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	4	1	0,20
		Professeur de hautbois			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	4	1	0,20
		Professeur atelier JMA			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	4	1	0,20

		Professeur guitare			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,25	1	0,16
		Professeur d'orgue			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	1	0,15
		Professeur atelier claviers percussions			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	1	0,15
		Professeur OAE flûte traversière			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	1	0,15
		Professeur de trombonne			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	1	0,15
		Professeur OAE cor			Assistant territorial d'enseignement artistique, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe, Assistant territorial d'enseignement artistique principal 1ère classe	2	1	0,10
	Théâtre	Adjoint de direction	Administrative / Culturelle	B/C	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Assistant de conservation , Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine , Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
		Responsable des publics et de l'action culturelle	Administrative / Culturelle	B/C	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Assistant de conservation , Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine , Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	31	1	0,89
		Responsable administrative et financière	Administrative / Culturelle	B/C	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Assistant de conservation , Assistant de conservation principal de 2ème classe, Assistant de conservation principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, Adjoint territorial du patrimoine , Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	35	1	1
		Assistante administrative	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent de billeterie théâtre	Administrative	C	Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	22,33	1	0,64
		Responsable technique	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Technicien	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	2	2
	Manifestations	Chargée de missions évenementielles	Administrative	A/B/C	Attaché, Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1

	Manifestations	Chargée de missions évenementielles/missions de vie etudiante	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Logistique	Responsable equipe logistique	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agents logistique	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	6	6
					Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	17,5	1	0,5
	Communication	Directrice communication	Administrative	A/B	Attaché, Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	1
		Community manager	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Chargée de communcation	Administrative	B/C	Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Graphiste	Technique	B/C	Technicien territorial, Technicien territorial principal de 2ème classe, Technicien territorial principal de 1ère classe, Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent de distribution	Administrative	C	Adjoint territorial administratif, Adjoint administratif territorial prinicpal de 2ème classe, Adjoint territorial administratif principal de 1ère classe	35	1	1
		Agent polyvalent communication et régisseur de la Charité Royale	Technique	C	Agent de maîtrise, Agent de matrîse principal, Adjoint technique territorial , Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	1	1
	Commerce	Manager de commerce	Administrative	A/B/C	Attaché, Rédacteur territorial, Rédacteur territorial principal de 2ème classe, Rédacteur territorial principal de 1ère classe, Adjoint administratif territorial , Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	1	1
							304	**262,96**

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM138-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM138

N°25/138

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Mise en place de la participation employeur à la Protection Sociale Complémentaire volet Santé au 1er janvier 2026

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM138-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM138

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial du 20 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme BOLGERT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir la procédure dite de labellisation pour le risque santé en prenant acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur au 1er janvier 2026.

DECIDE, dans un but d'intérêt social, de moduler la participation de la collectivité en prenant en compte le revenu mensuel brut des agents, composé des éléments de rémunérations fixes (éléments obligatoires et régime indemnitaire), à l'exception du Supplément Familial de Traitement.

PRECISE qu'en application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

Revenus brut (hors SFT)	Montant participation mensuel
moins de 2300€ brut	35 €
entre 2300€ et 3000€ brut	25 €
entre 3001€ et 3500€ brut	20 €
plus de 3501€ brut	15 €

PRECISE que la participation financière de la collectivité, aux seules garanties labellisées, sera conditionnée, chaque année, à la transmission préalable d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis sera versée directement à l'agent.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM138-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM138

DIT que la participation financière de la collectivité ne pourra pas excéder le montant de la cotisation acquittée par l'agent, notamment dans le cas des agents intercommunaux ou pluri communaux.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2026 et suivants au chapitre 012.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861- _____

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM138-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM138

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM139-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM139

N°25/139

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Affectation des véhicules du parc automobile de la Ville – Année 2026

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM139-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM139

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2123-18-1-1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 721-3,

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article 6,

Considérant que la ville de Fontainebleau dispose d'un parc automobile mis à disposition des agents pour les déplacements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que l'assemblée délibérante peut, par délibération annuelle, mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la collectivité lorsque l'exercice de leurs fonctions le justifie,

Considérant l'avis du comité social territorial du 20 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE pour l'année 2026, l'affectation des véhicules de fonction aux emplois suivants :

Emploi	Nombre d'agents concernés
Directeur général des services	1

APPROUVE pour l'année 2026, l'affectation des véhicules de service dont le remisage est autorisé à domicile de façon permanente aux emplois suivants :

Emploi	Nombre d'agents concernés
Directeur du cabinet du Maire	1
Responsable Prévention, hygiène et sécurité	1
Directrice des bâtiments communaux	1
Directrice adjointe des bâtiments communaux	1
Responsable entretien	1
Responsable des Ateliers	1
Directrice Espaces publics	1
Directrice adjointe Espaces publics	1
Chef d'équipe voirie nettoiement	1

Chef d'équipe espaces verts et cimetière	1
Directeur du Pôle Communication Culture et Vie Locale (CCVL)	1
Responsable équipe logistique	1
Directrice du pôle patrimoine environnement et aménagement durable (PEAD)	1

AUTORISE selon les besoins de service, l'utilisation et le remisage à domicile ponctuel des véhicules de service pour l'ensemble des agents, étant précisé que les autorisations seront formalisées par un écrit dans le respect des dispositions du règlement intérieur.

RAPPELLE que l'usage privatif des véhicules de service est strictement interdit. L'agent s'engage à remiser le véhicule conformément aux conditions d'utilisation définies dans le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de la ville de Fontainebleau.

AUTORISE M. le Maire, ou la 1ère adjointe au Maire, à signer les arrêtés portant attribution d'un véhicule de fonction et tout document autorisant l'utilisation des véhicules et de remisage à domicile.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM139-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM139

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM140-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM140

N°25/140

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Vœu relatif au développement du coliving sur la Ville de Fontainebleau

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM140-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM140

N°25/140

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la construction et de l'habilitation,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau approuvé le 16 octobre 2025,

Vu l'arrêté municipal n°24.SG.1167 du 22 novembre 2024 relatif à la lutte contre le bruit et les nuisances sonores sur le territoire de Fontainebleau, notamment son article 5,

Considérant que la ville de Fontainebleau attire chaque année des milliers d'étudiants venus du monde entier pour bénéficier de formations diplômantes d'excellence,

Considérant que ce pluralisme culturel participe à renforcer la dimension internationale de Fontainebleau, apporte un dynamisme fructueux grâce aux initiatives étudiantes et favorise une consommation fréquente au sein des commerces bellifontains,

Considérant que ces étudiants sont présents sur des périodes courtes, souvent inférieures à un an et que pour répondre à ce besoin spécifique d'hébergement, des offres dites de « coliving » se sont développées ces dernières années sur le territoire de Fontainebleau,

Considérant que l'occupation de ces maisons crée des nuisances qui impactent fortement la qualité de vie dans le quartier notamment au regard des fêtes tardives et bruyantes, de la consommation d'alcool sur la voie publique, du non-respect du planning du ramassage des déchets et des appels réguliers des riverains auprès des agents de la police municipale et de la police nationale pour rétablir l'ordre,

Considérant les mesures prises par la ville afin de permettre le respect de l'ordre public, la tranquillité et la sécurité publiques,

Considérant que leur régulation reste difficile, voire impossible, en raison du statut juridique du coliving, qui est inexistant et permet à ces maisons d'échapper à un certain nombre de règles qui s'appliquent pourtant à d'autres types d'hébergement comme l'hôtellerie ou les résidences étudiantes,

Considérant que ce flou juridique est parfaitement utilisé par les propriétaires et qu'il est nécessaire de donner aux municipalités les outils juridiques et les moyens d'agir pour éviter la multiplication de ces maisons coliving,

Considérant l'avis de la commission Aménagement urbain, urbanisme, patrimoine et transition écologique du 10 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la ville signifiera aux promoteurs immobiliers et opérateurs privés son opposition à l'implantation de nouveaux projets de coliving sur son territoire, ceux-ci n'étant pas compatibles avec les orientations de sa politique.

DIT que la ville interpellera l'Etat ainsi que le Parlement afin de qualifier juridiquement les résidences de coliving.

DIT que la ville interpellera l'Etat ainsi que le Parlement pour qu'ils proposent des évolutions législatives et réglementaires pour encadrer le développement de ce modèle d'hébergement.

DIT que la ville engagera une coopération avec les autres collectivités locales frappées par le même phénomène.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM140-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM140

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM141-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM141

N°25/141

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du Marché Forain – Compte-rendu annuel d'activité 2024

- **Unanimité**

Réf. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM141-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM141

N°25/141

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-3,

Vu la délibération N°22/36 du conseil municipal du 31 mars 2022 approuvant du principe de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du marché forain Saint Louis,

Considérant le contrat notifié le 26 avril 2022 confiant l'exploitation et la gestion du marché forain Saint Louis à la S.A.S Les Fils de Madame Géraud,

Considérant que le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'assemblée délibérante un compte rendu annuel de l'activité exercée dans le cadre de la délégation,

Considérant que le délégataire, s'est conformé à cette obligation,

Considérant l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 11 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission cadre de vie du 10 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme GUERNALEC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'activité pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du marché forain Saint Louis, produit par le délégataire Les Fils de Mme Géraud.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM142-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM142

N°25/142

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	28
Votants	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, l'Etablissement Français du Sang Île-de-France et l'Association pour le don de sang bénévole de Fontainebleau-Avon et environs pour l'organisation des collectes de sang sur le territoire – Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM142-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM142

N°25/142

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-1 et suivants, et ses articles D. 1221-1 et suivants,

Considérant la mission de l'Etablissement Français du don du Sang visant à la satisfaction des besoins en matière de produits sanguins et à l'adaptation de l'activité transfusionnelle aux évolutions médicales, scientifiques et technologiques dans le respect des principes éthiques,

Considérant la volonté de la Ville de Fontainebleau de devenir commune partenaire du don du sang et d'encourager les actions citoyennes et solidaires menées sur son territoire,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Ville, l'Etablissement Français du Sang et l'association pour le don de sang bénévole de Fontainebleau-Avon et environs afin d'organiser les collectes de sang sur le territoire et de fixer des objectifs communs,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme BOLGERT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, l'Association pour le don de sang bénévole de Fontainebleau-Avon et environs et l'Etablissement Français du Sang Île-de-France pour l'organisation des collectes de sang mensuelles à Fontainebleau.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant et documents à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM142-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM142

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION « UNE COLLECTE PAR MOIS A FONTAINEBLEAU »

Entre

L'Établissement français du sang, établissement public de l'Etat, dont le siège est sis 20, avenue du Stade de France, 93218 La Plaine Saint-Denis Cedex, France,

Pris en son **établissement de transfusion sanguine d'Ile-de-France** (« EFS Ile-de-France »), dont le siège administratif est sis Z.A. LEAPARK, bâtiment B, 122-130, rue Marcel Hartmann, 94200 Ivry-sur-Seine, France,

Dont le numéro SIRET est 428 822 852 01 811,

Ci-après dénommé « **EFS-IDF** »,

D'une part,

Et

La Mairie de Fontainebleau,
Située 40, rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU,
Dont le numéro SIRET est 217 701 861 00015,

Représentée par Julien GONDARD en sa qualité de Maire de Fontainebleau, dûment habilitée aux fins des présentes, par délibération n°25/142 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

Ci-après dénommée « **Mairie de FONTAINEBLEAU**»

Et

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de FONTAINEBLEAU-AVON et environs (ADSB),
Située 7 rue des Tilleuls – 77210 AVON
Représentée par Josiane BORTOLOTTI, en sa qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Ci-après dénommée **« ADSB FONTAINEBLEAU-AVON»**

Ci-après désignés individuellement par « **Partie** » et collectivement par « **Parties** ».

Etant préalablement exposé que :

L'EFS est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Il a pour mission l'autosuffisance nationale en produits sanguins et est le garant de la chaîne transfusionnelle. Il relève le défi de l'augmentation des besoins en produits sanguins (globules rouges, plaquettes, plasma) grâce à une mobilisation des donneurs de sang, des associations bénévoles de donneurs de sang et de malades.

Près de 10 000 donneurs doivent chaque jour se présenter sur une collecte pour permettre à l'EFS de répondre aux besoins de tous les malades.

Organisé en 13 établissements régionaux et un siège national, l'EFS mène des actions de communication constantes sur l'ensemble de son territoire, pilotées au niveau national ou au niveau local pour relever le défi de l'autosuffisance.

La Mairie de Fontainebleau et l'ADSB Fontainebleau-Avon se proposent d'apporter leur soutien à la promotion du don de sang, à la sensibilisation du public, à la mobilisation des donneurs de sang et à l'organisation et à la promotion des collectes de sang, notamment celles organisées sur son territoire.

Dans cet esprit, les Parties sont déterminées à promouvoir ensemble des opérations de collecte de sang.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat entre les Parties à travers la mise en place de l'opération **« Une collecte par mois à Fontainebleau ».**

La convention de partenariat fixe les modalités et conditions selon lesquelles la Mairie de Fontainebleau et l'ADSB Fontainebleau-Avon soutiennent ces actions de collecte et de sensibilisation.

Article 2 – ORGANISATION DES COLLECTES

Les Parties s'engagent à organiser une collecte par mois sur la commune de Fontainebleau du 14 janvier 2026 jusqu'au 14 janvier 2029. Ces collectes auront lieu tous les 2e mercredis de chaque mois Salon d'Honneur de la Mairie de Fontainebleau.

Afin de garantir les Parties, les opérations ne peuvent être annulées, sauf en cas de motif d'intérêt général, en cas d'accord des Parties, en cas de force majeure ou en cas de refus des autorités de tutelle dans le cadre de leurs inspections.

L'EFS-IDF se réserve le droit de refuser la mise en place des collectes eu égard aux bonnes pratiques de la transfusion, et ce sans dédommagement de quelque nature au bénéficie de la Mairie de Fontainebleau et l'ADSB Fontainebleau-Avon.

Article 3 - CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

a/ Engagements de la Mairie de Fontainebleau

La Mairie de Fontainebleau s'engage à octroyer le prêt du Salon d'Honneur de la Mairie de Fontainebleau à titre gracieux les 2e mercredis de chaque mois, soit 12 collectes par an et ce jusqu'au 14 janvier 2029. En cas d'indisponibilité exceptionnelle du Salon d'Honneur, la Mairie de Fontainebleau s'efforcera, dans la mesure du possible, de proposer une autre salle municipale de caractéristiques équivalentes, selon les disponibilités du moment. À défaut de salle disponible, la séance de collecte concernée ne pourra être maintenue.

Horaires des collectes: de 15h à 19h30 (occupation des locaux de 13h30 à 20h30)

Par ailleurs, une remise de médailles et de diplômes pour les donneurs les plus assidus est organisée par l'EFS-IDF tous les deux (2) ans, ou à intervalles plus longs si trop peu de donneurs sont éligibles, en présence d'un ou de plusieurs représentants de la Mairie de Fontainebleau, de l'ADSB Fontainebleau-Avon et de l'EFS-IDF. Les Parties conviennent conjointement de la date de tenue de cette manifestation. La Mairie de Fontainebleau s'engage à mettre à disposition un lieu pour celle-ci.

b/ Engagements de l'EFS-IDF

L'EFS-IDF s'engage à informer la Mairie de Fontainebleau et l'ADSB Fontainebleau-Avon des résultats quantitatifs de ces opérations *à minima* une fois par an.

L'EFS-IDF assume les conséquences pécuniaires et juridiques liées aux éventuels dommages subis par les donneurs de sang à l'occasion de la collecte de sang et ses composants.

L'EFS-IDF s'engage à restituer les locaux mis à disposition dans le même état qu'il les a trouvés et à en assurer le nettoyage si nécessaire.

c/ Engagements de l'ADSB Fontainebleau-Avon

L'ADSB Fontainebleau-Avon s'engage à être présente le jour de la collecte afin d'accueillir les donneurs de sang et à aider au bon fonctionnement de la collecte de sang.

Article 4 – MOYENS DE COMMUNICATION

Toute communication sur l'opération de collecte se fait avec l'accord préalable exprès du directeur de la communication de l'EFS-IDF.

a/ Communication portant sur l'EFS-IDF et la collecte

- **Outils de communication de l'EFS-IDF sous forme de tracts et d'affiches**

La distribution de ces outils aux riverains et aux commerçants est assurée par l'EFS-IDF et l'ADSB Fontainebleau-Avon. L'EFS-IDF remet à ce titre ces outils à l'ADSB Fontainebleau-Avon par courrier trois semaines avant la collecte.

Si elle le souhaite, la Mairie de Fontainebleau peut également participer à la distribution de ces outils de communication. Dans ce cas, l'EFS-IDF lui en remet.

- **Outils de communication de l'EFS-IDF et de l'ADSB Fontainebleau-Avon sous forme de banderoles**

La Mairie de Fontainebleau s'engage, dans la mesure du possible, à permettre à l'EFS-IDF et à l'ADSB Fontainebleau-Avon d'installer jusqu'à trois de leurs banderoles à des lieux stratégiques de la commune de Fontainebleau. Les lieux d'installation autorisés sont communiqués à l'EFS-IDF et à l'ADSB Fontainebleau-Avon par la direction de la communication de la Mairie de Fontainebleau.

Les banderoles sont installées sur la commune de Fontainebleau par une ou plusieurs Parties (ou leurs prestataires) après concertation entre elles. La Partie qui les installe ou les fait installer par son prestataire est chargée de leur désinstallation au plus tard un jour ouvré après la date de la collecte.

- Outils de communication de la Mairie de Fontainebleau

La Mairie de Fontainebleau se charge de diffuser l'information sur chaque collecte au travers de ses différents supports de communication, papier et numérique :
- Journal municipal,
- Site internet,
- Réseaux sociaux,
- Affichages dans les bâtiments municipaux,
- Panneaux lumineux et espaces d'affichage s'ils sont disponibles,
- Intranet.

b/ Communication portant sur la Mairie de Fontainebleau et l'ADSB Fontainebleau-Avon

L'EFS-IDF s'engage à intégrer le logo de la Mairie de Fontainebleau et le logo de l'ADSB Fontainebleau-Avon sur les outils de communication relatifs à l'opération « Une collecte par mois à Etampes ». De façon générale, la Mairie de Fontainebleau et l'ADSB Fontainebleau-Avon donnent leur accord à l'EFS-IDF pour l'utilisation de leur logo, y compris pour un usage ultérieur qu'il entendrait en faire notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux ou dans le cadre des relations presse.

Article 5 - DUREE

La Convention prend effet à sa date de signature par les trois Parties et pour une durée ferme de trois ans à compter du 14 janvier 2026. Son terme est donc fixé au 14 janvier 2029.

Toute modification souhaitée par l'une des Parties doit être arrêtée d'un commun accord par les Parties, et constatée par avenant signé par un représentant habilité de chacune des Parties.

Au terme de chaque année, les Parties conviennent de se rencontrer pour établir un bilan de l'opération et définir les éventuelles opérations évènementielles qu'elles décident d'organiser en commun.

La présente convention peut être résiliée en cas de non-respect par l'une des Parties des obligations résultant de la présente convention, celle-ci pouvant être résiliée de plein droit par l'autre Partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Indépendamment du cas de résiliation pour faute prévu ci-dessus, chaque Partie pourra résilier la présente convention à tout moment, pour convenance, sans avoir à justifier d'un motif particulier. Cette résiliation interviendra après un préavis de trois (3) mois, notifié à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Pendant le délai de préavis, les Parties demeurent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles. Cette résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité.

Article 6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

5.1.- Absence de transfert de droits

Sous réserve des stipulations de l'article 5.2, chacune des Parties reconnaît que la Convention n'emporte cession ou transfert, quelle qu'en soit la forme juridique, au profit de l'une ou l'autre des Parties, d'aucun des droits de propriété intellectuelle, afférents, notamment, aux produits, logiciels, savoir-faire, signes distinctifs ou documentation des Parties.

5.2- Licence d'utilisation des signes distinctifs

De convention expresse entre les Parties, le terme signes distinctifs (ci-après, « Signes Distinctifs ») recouvre les noms, marques et logos utilisés par les Parties pour différencier leurs produits, services, sites internet ou structures sociétaires.

Chacune des Parties consent à l'autre Partie, pour les seules fins et dans les limites de la Convention, un droit personnel, incessible et non exclusif d'utiliser ses Signes Distinctifs dans le seul but de promouvoir le partenariat développé entre les Parties.

Les Parties s'engagent par ailleurs à utiliser le nom, la marque et le logo de l'autre Partie en respectant l'orthographe et la charte graphique et à ne pas porter atteinte à l'image de la marque et à la réputation de l'autre Partie.

Article 7 – REFERENT OPERATIONNEL

Pour chacune des Parties, un référent est identifié par ses fonction, nom et numéro de téléphone.

Ce référent est la personne à contacter en priorité pour toute question sur les collectes mensuelles sur la ville de Fontainebleau.

Son contact est communiqué dès son identification aux autres Parties, à leur direction de la communication en ce qui concerne l'EFS-IDF et la Mairie de Fontainebleau.

Article 8 – DONNEES PERSONNELLES

Les Parties s'engagent au titre des présentes à respecter la confidentialité des données à caractère personnel concernant notamment le personnel de l'autre Partie et à les collecter et/ou les traiter dans le respect du règlement (UE) 2016/679 sur la protection des données personnelles et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Par ailleurs, concernant ses propres données à caractère personnel, l'EFS-IDF reconnait avoir été informé que ces données sont collectées et font l'objet d'un traitement automatisé aux fins de gérer l'ensemble des aspects du présent partenariat dont, entre autres, la gestion juridique, la gestion des droits d'accès, etc., par le Partenaire.

Ces données collectées sont indispensables au traitement susvisé et sont destinées aux services concernés, à savoir les services informatique, juridique et administratif du Partenaire.

Lorsque ces données sont partagées avec d'autres prestataires et sous-traitants, des accords relatifs au traitement des données et des accords sur le partage des données fournissant des mesures et garanties appropriées sont établis.

Ces données ne font l'objet d'aucune revente.

L'EFS-IDF dispose d'un droit d'accès, d'opposition pour motifs légitimes, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement de ses données à caractère personnel.
L'EFS-IDF peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL directement sur son site Internet ou par courrier à l'adresse suivante : *Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07*.

Article 9 - CONDITIONS FINANCIERES

La Convention est consentie à titre gratuit.

Article 10 - NON EXCLUSIVITE

La Convention est non-exclusive.

Le Partenaire peut, si bon lui semble, s'engager par une autre opération de partenariat avec toute autre personne morale, et ce, quel que soit le secteur d'activité de cette dernière.

L'EFS-IDF peut, si bon lui semble, s'engager par une autre opération de partenariat avec tout autre association, entreprise, etc.

Article 11 - ASSURANCES

Les Parties déclarent chacune avoir contracté auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile professionnelle et s'engage à conserver cette assurance pendant toute la durée de la Convention.

Chacune des Parties doit justifier de la souscription de ces garanties sur simple demande de l'autre Partie.

Article 12 - RESPONSABILITES

Chacune des Parties est responsable envers son cocontractant selon les règles du droit commun et l'indemnise pour tout dommage direct de quelque nature qu'il soit. Chacune des Parties est responsable de son personnel, de ses sous-traitants, de ses publics et des dommages causés par ceux-ci à l'autre Partie dans le cadre de la Convention.

Aucune des Parties n'est responsable des dommages qui résulteraient du fait de son cocontractant, du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure et des dommages indirects tels que ceux retenus par la jurisprudence.

Article 13 – FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne peut être tenue pour responsable d'un retard d'exécution, d'une exécution partielle ou d'un défaut d'exécution d'une obligation mise à sa charge par la Convention qui serait dû à un évènement présentant les caractéristiques de la force majeure au regard de l'article 1218 du code civil (la « Force Majeure »).

Article 14 – LITIGES

En cas de litiges sur la validité ou l'interprétation de l'exécution de la Convention, les Parties conviennent de régler les litiges de façon amiable. Dans la mesure où elles ne parviendraient pas à un accord dans un délai de trente (30) jours suivant la notification du désaccord de l'une à l'autre des Parties, les Parties conviennent de s'en remettre à la décision du Tribunal administratif de Paris.

Fait en trois exemplaires originaux, à Fontainebleau, le

Pour l'Etablissement français du sang	**Pour la Mairie de Fontainebleau**	**Pour l'Association pour le Don de Sang Bénévoles Fontainebleau-Avon et environs**
Directeur de l'EFS Ile-de-France	Monsieur Julien GONDARD Maire	Madame Josiane BORTOLOTTI Présidente

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM143-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM143

N°25/143

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	27
Votants	27
Abstention	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Don manuel au profit de la Ville de Fontainebleau, par une association « Rotary-Club de Fontainebleau » - Acceptation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM143-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM143

N°25/143

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2242-1 et L. 2242-4,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 1121-4,

Vu le Code civil, notamment son article 932,

Considérant la volonté de la Ville, dans le cadre de sa politique Sport-Santé, de continuer à développer le Parasport et notamment sa section multisport parasport qui s'adresse aux enfants et jeunes du territoire en situation de handicap,

Considérant l'appel aux dons organisé par l'association « Rotary-Club de Fontainebleau » pour financer du matériel pour les activités de la section « parasport » de l'école multisports,

Considérant que les objectifs de cette section sont de permettre notamment aux enfants et jeunes une pratique d'activité physique régulière pour lutter contre la sédentarité et permettre un épanouissement par le sport, et d'impulser une dynamique « inclusive » auprès des associations sportives locales,

Considérant qu'il a été décidé en accord avec l'association que le matériel acquis avec ce don sera destiné à cette section,

Considérant que tous les frais inhérents à ce don sont à la charge exclusive de la Ville,

Considérant la nécessité, pour la Ville, de régulariser juridiquement ce don,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme NORET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le don manuel de deux fauteuils « handisport » au profit de la Ville de Fontainebleau émanant de l'association « Rotary Club de Fontainebleau », sise Route d'Orléans, D152, 77300 Fontainebleau.

PRECISE que le don manuel sera affecté à la section « parasport» de l'école multisports.

SOULIGNE que la valeur vénale des biens s'élève à 3 074,74 € TTC (trois mille soixante-quatorze euros et 74 centimes).

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM143-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM143

REMERCIE vivement le donateur.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM143-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM143

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM144-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM144

N°25/144

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	26
Votants	26
Abstention	0
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention d'objectifs entre la ville de Fontainebleau et l'association Fontainebleau Loisirs et Culture (FLC) - Renouvellement pour les années 2026 et 2027

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM144-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM144

N°25/144

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux relations entre les collectivités locales et les associations, et notamment son article 10,

Vu le décret N°2000-495 du 6 juin 2001 précisant les seuils financiers rendant obligatoire la formalisation d'une convention,

Considérant le souhait de la Ville de mettre en place une action territoriale cohérente, structurée et efficiente en matière de politique jeunesse, de Sport-Santé et d'activités culturelles,

Considérant l'intérêt pour la Ville de travailler en partenariat avec l'association FLC pour diversifier les publics et les types d'actions,

Considérant l'avis de la Commission Vie Locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. INGOLD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs, ci-jointe, à intervenir entre l'association «Fontainebleau Loisirs et Culture» et la ville de Fontainebleau jusqu'au 31 décembre 2027.

PRECISE que les élus membres du conseil d'administration de l'association FLC ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM144-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM144

Fontainebleau

Convention d'objectifs – Année 2026 et 2027 – Fontainebleau Loisirs et Culture

La présente convention est établie entre :

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité par délibération n°25/144 du 15 décembre 2025,

ci-après dénommée « la Ville » ou « la collectivité »

Et,

L'association Fontainebleau Loisirs et Culture (FLC), sise Maison des Associations, 6 rue du Mont-Ussy 77300 FONTAINEBLEAU, représentée par Ghislaine LABRO, Présidente du Conseil d'Administration de l'association, déclarée à la Préfecture sous le numéro W774000836, dûment habilitée aux fins des présentes,

ci-après dénommée « FLC » ou « l'association »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Les objectifs de la collectivité

1.1 Objet de la convention

La Ville de Fontainebleau, soucieuse de mettre en place une action territoriale cohérente, structurée et efficiente en matière de politique jeunesse et d'activités culturelles pour toutes les générations, souhaite fixer par le biais d'une convention d'objectifs son soutien à l'activité de l'association FLC.

La Ville de Fontainebleau, compte tenu de l'intérêt que présentent les missions de FLC, a décidé d'en faciliter le fonctionnement en allouant les moyens précisés dans la présente convention.

Les principes guidant la convention sont les suivants :

- coordination des actions dans une logique d'optimisation des fonds publics ;
- portage conjoint d'actions communes jeunesse et culture ouvertes à tous.

1.2 Objectifs et missions de FLC

FLC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement de toutes les personnes, de leur permettre d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire.

FLC, conformément à ses statuts, est une association ouverte à tous, sans discrimination, permettant une relation conviviale entre les participants. Soucieuse de respecter les convictions personnelles, FLC respecte le pluralisme des idées et les principes de la laïcité mis en avant dans les valeurs républicaines. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux dans la ville et les quartiers, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales.

Sa mission est de :

• PERMETTRE à tous, jeunes et adultes qui la fréquentent, de s'instruire et de se former à l'exercice des responsabilités et de la citoyenneté et faire participer le plus grand nombre d'habitants à la vie locale, culturelle et sociale ;

• CRÉER, développer et entretenir les liens sociaux dans la cité ;

• PLACER l'individu au centre des préoccupations de tous ses projets, de toutes ses actions ;

• ETABLIR des partenariats avec les services municipaux (théâtre, médiathèque, services éducatifs, Conservatoire de musique, etc.).

Les objectifs de FLC sur la durée de la convention sont de :

1. PARTICIPER aux évènements culturels municipaux, notamment aux manifestations culturelles nationales annuelles comme le Printemps des Poètes et les Nuits de la lecture selon des projets co-construits ou complémentaires et l'opportunité des thématiques annuelles. Des collaborations ponctuelles autour d'autres évènements (festival de danse annuel du Théâtre par exemple) ou d'autres activités (actions culturelles de la Médiathèque, etc.) sont fortement encouragées.

2. PARTICIPER, dans le cadre du projet fédérateur Sport/ Santé de la collectivité :
- A un rendez-vous de la forme mensuel (samedi après-midi : 14h à 16h) autour d'une activité qui peut se dérouler en extérieur en accord avec le planning du service des sports de la collectivité,
- En proposant une activité à l'attention des agents de la collectivité sur un cycle de six ou sept semaines, à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure, dispensée entre 12h30 et 13h30.
- En sensibilisant les intervenants des APS de l'association pour qu'ils s'inscrivent à des formations qualifiantes du sport sur ordonnance.

3. PROPOSER une offre sport-santé adaptée (niveau/tarification) aux bénéficiaires sortant du programme sport sur ordonnance de la Maison Sport-Santé afin de proposer une continuité sportive et associative à ces bénéficiaires.

Modalités de partenariat :

- Des rencontres régulières pour travailler à la complémentarité entre FLC et les services jeunesse-sport, culture et enfance, seront organisées sur proposition de la municipalité. Ces comités techniques de coordination ont pour objectifs de partager les projets, de les redéfinir le cas échéant pour une meilleure synergie, et de dresser des bilans réguliers. Ils serviront aussi de base à l'élaboration des objectifs futurs.

Article 2 -Les moyens

2.1 Engagements de la Ville en matière de subvention

Pour permettre à FLC d'assurer ses activités, de respecter le contenu de la présente convention et les objectifs définis avec la Ville, cette dernière fixe annuellement, dans le cadre de ses prévisions budgétaires, le montant de la subvention de fonctionnement et éventuellement d'investissement accordée à FLC, lequel est proposé au vote du Conseil municipal.

Les dispositions financières sont déclinées en annexe 1.

2.2 Engagements de la Ville et de FLC en matière de locaux : mise à disposition de locaux par la Ville, frais et assurances, travaux

Détail des locaux

Le planning d'occupation des locaux, validé par la Ville, (sis à la Maison des Associations, 6 rue du Mont Ussy, 77300 Fontainebleau) est fourni en juin de chaque année.

FLC occupe les salles mises à disposition par la ville de Fontainebleau au 1er étage de la maison des associations et bénéficie d'un bureau d'accueil dans la partie basse du rez-de-chaussée et d'un bureau de direction et d'une salle de musique situés au 1er étage.

Si ses activités nécessitaient, à titre exceptionnel, l'utilisation d'un local du deuxième étage, l'association pourrait, après accord de la Ville, l'occuper ponctuellement.

FLC communique dès la fin du 1er trimestre à la Ville les éléments de planning en sa possession pour favoriser la coordination d'occupation des salles de l'année à venir. La Ville s'engage à étudier les demandes de FLC d'occupation des salles pour la saison suivante le plus rapidement possible au cours du second trimestre.

Locaux spécifiques

Pour ce qui concerne les studios et la salle informatique, FLC étudiera les demandes de la Ville en matière de mise à disposition ponctuelle et fournira un cahier d'utilisation, reprenant notamment, l'état des lieux, les règles d'utilisation et la caution. Si la Ville s'engage à respecter ce cahier des charges et que la salle est disponible, FLC s'engage à prêter à la Ville ses salles spécifiques.

Frais et assurances pris en charge par la Ville

La Ville prend en charge les abonnements et les consommations de fluides (eau, gaz et électricité) pour l'ensemble du bâtiment Maison des Associations, ainsi que les contrats de maintenance des ascenseurs. FLC conserve son réseau informatique et sa téléphonie.

La Ville pourvoit au nettoyage et aux travaux d'entretien. Il sera pourvu aux travaux d'entretien nécessaires, après reconnaissance, par les Services Techniques Municipaux.

Les risques encourus par le bâtiment sont couverts par l'assurance multirisque garantissant les biens communaux.

La Ville assure ses obligations fiscales découlant de sa qualité de propriétaire de l'immeuble.

Travaux

Les opérations de nettoyage des locaux et d'exécution des travaux d'entretien éventuellement nécessaires seront assurées par la Ville.

Assurance

FLC, occupant des locaux municipaux, s'engage à souscrire toutes assurances garantissant sa responsabilité du fait de ses activités (garantie civile) et les dommages et dégradations qui pourraient survenir du fait de ces activités (risques locatifs).

FLC se conformera à l'ensemble de ses obligations relatives à l'exercice de son objet et occupation des locaux, de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée en aucune façon à ce sujet.

FLC justifiera auprès de la Ville, à la signature des présentes, de l'ensemble des assurances souscrites pour couvrir les risques susmentionnés.

Entretien

FLC jouit des locaux mis à sa disposition paisiblement et veille au respect des locaux et meubles mis à sa disposition.

Entretien du matériel et mobilier : l'association procédera à ses frais à l'entretien, à la remise en état ou remplacement de tout matériel municipal détérioré du fait de son activité. Inversement, la Ville procédera à ses frais à la remise en état ou remplacement de tout matériel de FLC, détérioré du fait de l'utilisation de ce matériel par d'autres associations de la Maison des Associations.

FLC justifiera auprès de la Ville, à la signature des présentes, de l'ensemble des assurances souscrites pour couvrir les risques susmentionnés.

Autres dispositions

FLC s'engage, comme toutes les autres associations de la Maison des Associations, à respecter le règlement intérieur établi par la Ville, les principes d'utilisation du lieu, et notamment la mise sous alarme.

Article 3 - Dispositions générales

3.1 Engagements particuliers de FLC

Participation des élus au conseil d'administration

L'association est animée et administrée par un Conseil d'administration comprenant trois représentants de la Ville, dont le Maire, ce dernier étant membre de droit.

Communication

L'association FLC s'engage à faire apparaître sur ses principaux documents informatifs ou promotionnels la participation financière de la Ville de Fontainebleau (apposition de son logo). Elle s'engage à solliciter l'accord préalable de la Ville pour toute utilisation de l'image de la collectivité.

Respect du nom du lieu

FLC précisera sur son adresse le nom du lieu : Maison des Associations.

Coopérations particulières

Fête des activités de fin d'année

Pour permettre à l'association d'organiser ses spectacles de fin d'année en juin, la Ville s'engage à mettre à disposition de FLC, les espaces du théâtre (Salle de spectacle, salle des fêtes et loges), deux jours consécutifs par an. Cette mise à disposition gracieuse comprend les espaces du théâtre ainsi que le personnel technique et d'accueil nécessaires à ces représentations. Toute occupation supplémentaire (répétition ou représentation) sera facturée sur la base d'un devis établi au préalable, incluant les frais de ménage et du Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes.

Participation à la formation artistique des élèves des maternelles et élémentaires à l'occasion de cinq expositions organisées par FLC à la Maison des Associations : à son initiative, en liaison avec les services affaires scolaires/affaires culturelles de la Ville, les enseignants et directeurs des écoles, et avec le soutien de l'inspection pédagogique, FLC organisera des animations d'éveil aux arts plastiques pendant l'année scolaire.

Stages

FLC organisera des stages tous publics dans différents domaines, pendant les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël et du mois d'août.

3.2 Règlement des litiges et sanctions

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).

En cas de non-exécution de tout ou partie des obligations incombant à l'association et hormis les cas de force majeure, la Ville peut, hors la mise en jeu de la résiliation de la convention dans les conditions prévues à l'article 3.3 ci-dessous, suspendre le versement de la subvention allouée, remettre en cause le montant de la subvention accordée ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

3.3 Durée, avenant et résiliation

Durée

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Elle ne pourra être résiliée que dans les hypothèses et conditions suivantes :

- par l'une ou l'autre des parties à l'issue de chacune des périodes annuelles de son exécution, moyennant l'information du cocontractant au minimum 6 mois avant la date d'échéance ;
- en cas de force majeure rendant son exécution impossible : la résiliation sera alors poursuivie d'un commun accord entre les partenaires ou par la partie la plus diligente et prendra effet au jour où la situation de force majeure sera survenue ;
- pour motif d'intérêt général à l'initiative de la Ville, moyennant l'observation d'un préavis d'une durée minimale de 6 mois ;
- en cas d'utilisation de la subvention municipale par l'association à toutes autres fins que celles prévues à la présente convention : la résiliation prendra effet au jour de la réception par l'association de la lettre de résiliation adressée par la Ville, qui vaudra mise en demeure de restitution sans délai des subventions versées depuis l'origine de la convention ;

- pour manquement de l'une des parties à un quelconque de ses engagements pris au titre des présentes : la résiliation ne pourra intervenir qu'à l'issue d'une mise en demeure adressée par la partie s'estimant lésée à la partie défaillante, avec mise en demeure de se conformer à ses obligations sous un délai qui ne pourra être inférieur à 3 mois, la résiliation prendra alors effet à l'issue du délai fixé par la mise en demeure restée infructueuse et pourra donner lieu à la restitution de tout ou partie des subventions municipales perçues par l'association.

En aucun cas, la résiliation de la présente convention à l'initiative de la Ville ne pourra donner lieu à indemnité au profit de l'association.

Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis au premier paragraphe.

Article 4 - Arbitrage

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisements des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à FONTAINEBLEAU
Le

Pour la Ville
Le Maire,

Julien GONDARD

Pour l'Association
La Présidente,

Ghislaine LABRO

Madame Ghislaine LABRO agissant en qualité de Présidente de l'association «Fontainebleau Loisirs et Culture» sise Maison des Associations – 6 rue du Mont-Ussy - 77300 Fontainebleau atteste qu'il lui a été remis en mains propres, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, ainsi que de la délibération N° 25/144 du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Le

Signature

Annexe 1 : Dispositions financières

Conditions de paiement

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués au compte :

Sous réserve du respect par l'association des objectifs et missions mentionnés à l'article 1.2.

Le comptable assignataire est Monsieur le Receveur municipal.

Les mandatements de subvention seront réalisés comme suit :

- 1er mars : 25% du montant de l'année (n)
- 15 avril : 25% du montant de l'année (n)
- 15 juin : 25% du montant de l'année (n)
- 15 septembre : solde

Obligations comptables

L'association FLC devra :

- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté ministériel en date du 8 avril 1999.

- formuler sa demande de subvention annuelle, dans les conditions indiquées chaque année par la Ville aux associations subventionnées, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.

- communiquer à la Ville, dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable (31 août), son bilan, son compte de résultat, certifiés par le président ou le trésorier ainsi que le rapport moral, le rapport d'activités de l'année écoulée et tous documents prévus par les lois et règlements. Ce délai pourra être modifié en cas de variation des conditions de vote des documents budgétaires de la Ville.

- fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées et des réunions du Conseil d'Administration et tenir la Ville informée de toute modification intervenue dans les statuts ou la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

Contrôle de l'administration

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par l'administration de la réalisation de l'objectif. Ce droit de contrôle s'exercera pendant la durée d'application de la convention et au cours des 2 années suivant son terme.

Au terme de la convention, l'association remet, dans un délai de six mois, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle peut être effectué par la collectivité.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM145-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM145

N°25/145

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de Seine-et-Marne pour une session de formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) - BAFA théorique – Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM145-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM145

N°25/145

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant que la Ville de Fontainebleau souhaite organiser une session de formation théorique au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur -BAFA- en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de Seine-et-Marne,

Considérant que cette formation permet de former des animateurs capables de concourir à l'épanouissement des enfants en mettant en œuvre un environnement éducatif stimulant et sécurisant,

Considérant que la Ville de Fontainebleau au titre de sa politique jeunesse en faveur de l'engagement citoyen souhaite promouvoir cette formation dans les locaux de la Maison des associations,

Considérant la volonté de la Ville de faire bénéficier à des jeunes du territoire d'un tarif attractif, pour l'obtention d'un BAFA théorique correspondant à 68 heures de formation,

Considérant la convention de partenariat, jointe, pour la formation du BAFA théorique,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme CLER,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat, jointe, à intervenir avec la Ligue de l'Enseignement de Seine-et-Marne (77000 Vaux le Pénil), par laquelle la Ville de Fontainebleau et ladite association définissent leurs engagements réciproques quant à l'organisation d'une session de formation théorique au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) du samedi 20 au mercredi 24 décembre et du vendredi 26 au dimanche 28 décembre 2025.

PRECISE que la convention de partenariat, jointe, est approuvée avec un coût de session par stagiaire de 285 € avec un minimum de 12 stagiaires et un maximum de 20 stagiaires,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout avenant à intervenir et tout document s'y rapportant.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM145-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM145

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM145-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM145

PROPOSITION DE PARTENARIAT 2025
Formation BAFA théorique

Proposition valable 1 mois

Le présent contrat est établi en référence aux dispositions générales arrêtées par les parties.

Entre: **La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne**

Représentée par : Monsieur GUILLEMIN Vincent, Délégué général
Dont le siège social est situé à La Ferme Saint Just - bâtiment D
11 rue de la Libération
77000 VAUX LE PENIL

d'une part,

Et : **La commune de Fontainebleau**

Représentée par : Monsieur Julien GONDARD, Maire
40 rue Grande
77300 Fontainebleau

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ETABLI CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

Mise en place et réalisation d'une session BAFA théorique en externat, en continu par La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne au sein de locaux appartenant à la commune de Fontainebleau.

Cette session prévoit de former des stagiaires présentés par la commune de Fontainebleau et également inscrits par la Ligue de l'Enseignement afin de compléter l'effectif.

Article 2 : Dates et durée de la session

Cette formation se déroulera **du samedi 20 au mercredi 24 décembre et du vendredi 26 au dimanche 28 décembre 2025** pendant 8 jours complets.

Article 3 : Horaires de la session

La session se déroulera de **09 h 00 à 18 h,** soit un total d'environ 68 heures de formation pour un BAFA formation générale.

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

Article 4 : Tarif

Le coût de cette session a été établi comme suit : **285 € par stagiaire**

(pour un groupe constitué de 12 stagiaires minimum et 20 maximum)

La commune de Fontainebleau prendra en charge la totalité du coût de la formation par stagiaire, soit 285 € multipliés par le nombre final de stagiaires et réglera la facture une fois la session terminée, après dépôt sur Chorus Pro.

Les stagiaires extérieurs règleront l'intégralité du coût de formation directement à La Ligue de l'enseignement de Seine-et-Marne, soit 285 € au total.

Le prix mentionné comprend les prestations suivantes à la charge de la Ligue de l'enseignement :

- La mise à disposition d'un formateur
- Le matériel pédagogique : constitution de malles regroupant le matériel nécessaire aux différentes activités soit manuelles (feutres, feuilles, peinture…) soit sportives (ballons, cerceaux…) ou théâtrales (tissus, accessoires…) et également de la documentation, supports aidant à la mise en place d'animations
- La déclaration de session auprès de la DRAJES
- La fiche d'inscription spécifique à la session
- Le recensement et la vérification des dossiers d'inscription des stagiaires 15 jours avant le début du stage
- Le transport du matériel pédagogique
- Le recrutement, les frais de déplacements de l'équipe de formateurs
- La régie de fonctionnement
- Le traitement administratif avant et après session (convocation, documents nécessaires à la formation, lien avec le SDJES 77…)
- L'assurance en responsabilité civile de la formation

Ce que le prix ne comprend pas et qui sera à la charge de la commune de Fontainebleau :

- La mise à disposition d'un directeur de session BAFA, habilité et validé par la Ligue de l'enseignement 77
- Espace de travail : une salle plénière pouvant accueillir l'ensemble des stagiaires et une salle pour un sous-groupe, un espace extérieur pour les jeux extérieurs, un lieu de restauration (avec réfrigérateur et micro-ondes) et des sanitaires adultes durant toute la durée de la session
- Le mobilier : tables et chaises pour un groupe de 22 personnes (20 stagiaires et 2 formateurs), un support de rédaction type paper board
- Un nécessaire de nettoyage devra être mis à disposition : balai, pelle, éponge, produits d'entretien.
- Le nettoyage des salles au minimum en début et fin de session et le nettoyage journalier des sanitaires.
- La remise du trousseau de clés des salles au directeur de la formation ainsi que le code de l'alarme le cas échéant
- La communication auprès des habitants et les inscriptions

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

Les repas du midi des formateurs et participants *(cochez votre choix)* :

☐ À la charge de la commune de Fontainebleau
☒ À la charge des participants

Inscription de participants extérieurs inscrits par la Ligue de l'enseignement 77 pour compléter l'effectif :

Les inscrits extérieurs s'inscriront directement auprès de la Ligue de l'enseignement 77.

Article 5 : Finalité et objectifs généraux des formations BAFA de La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne

Finalité :

- Former des « animateurs » capables de concourir à l'épanouissement de l'enfant en mettant en œuvre un environnement éducatif stimulant et sécurisant favorisant une ouverture sur le monde.

Objectifs généraux :

- Favoriser l'acquisition et la compréhension de comportements nécessaires aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs.
  - Permettre de développer les capacités d'expression, le sens de l'initiative et des responsabilités de chaque stagiaire.
  - Préparer les stagiaires aux responsabilités et aux fonctions d'animateur.
- Favoriser l'acquisition et la compréhension de connaissances nécessaires aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs.
  - Permettre d'acquérir une connaissance des enfants et des adolescents et les sensibiliser à leurs besoins.
  - Apporter des connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un accueil collectif de mineurs.
  - Initier les stagiaires aux différentes techniques d'animation et les mettre en situation.

Article 6 : Objectifs et contenus de la formation concernant la session BAFA Approfondissement à respecter obligatoirement au vu de la réglementation du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :

Objectifs :

Préparer l'animateur à exercer les 5 fonctions et 4 aptitudes suivantes, comme définies dans l'arrêté du 15 juillet 2015 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2023 :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances, aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité. La prévention des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement est intégrée dans la formation.

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre règlementaire des accueils collectifs de mineurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République notamment la laïcité et l'égalité entre les femmes et les hommes
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir tout forme de discrimination notamment sur le fondement de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés

Contenus de la formation :

- Connaissance de l'enfant et de l'adolescent à travers le développement physique, intellectuel, affectif et social et les besoins qui y sont liés.
- Organisation de la vie quotidienne en collectivité
- Travail en équipe
- Découvrir les différents types de projets en ACM : éducatif, pédagogique, d'animation, d'enfants
- Activités pédagogiques adaptées suivant l'âge du public accueillis et en lien avec les projets de l'ACM
- Notions fondamentales concernant la réglementation en ACM ainsi que des notions sur les responsabilités civiles et pénales
- Notion de sécurité et de prévention des risques
- Temps d'échange collectif permettant de s'exprimer sur différents sujets
- Temps d'évaluation individuelle permettant à chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par l'équipe de formation

Article 7 : Critères d'évaluation des stagiaires BAFA à La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne

L'évaluation ne donne pas lieu à un examen mais à une évaluation continue. La démarche des formateurs est de permettre à chacun de pouvoir répondre aux critères au cours de la session et de progresser. L'évaluation individuelle est régulière tout au long des 8 jours et est connue par chacun au cours d'entretiens individuels, au nombre minimum de 3 : en début de session, milieu et fin.

Implication active dans la session :

- Être ponctuel, présent et actif
- Savoir gérer son temps personnel
- Être responsable et sécurisant
- Faire preuve de prise d'initiative durant la session

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

Sécurité physique et morale

- Savoir identifier les différents publics, leurs besoins et rythmes
- Connaître et comprendre les bases de la réglementation des ACM
- Connaître et comprendre les règles d'hygiène (alimentaire, sanitaire, santé)
- Connaître et comprendre les notions de responsabilités civiles et pénales

La vie en collectivité :

- Respecter les autres : les différences, les particularités, les opinions …
- Respecter les règles de vie définies en début de session

Le travail en équipe :

- Savoir se positionner et s'exprimer de manière constructive
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe
- Savoir se documenter

La mise en œuvre des projets :

- Connaître et comprendre l'articulation des différents projets
- Savoir élaborer un projet d'animation cohérent avec sa démarche éducative

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités :

- Organiser, mener et évaluer une activité
- Adapter les différents temps de la journée aux rythmes et besoins du public
- Organiser et gérer la vie quotidienne (accueil, repas, repos…)
- Apprendre à gérer les conflits
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs temps de loisirs collectifs

Evaluation et analyse :

- Prendre du recul sur ses actions et apprendre à s'auto-évaluer
- Prendre conscience de ses points forts et axes de progression
- Entendre les critiques constructives
- Proposer des améliorations possibles

Les critères généraux :

- Comprendre le rôle et connaitre les fonctions de l'animateur
- Être cohérent entre ses paroles et ses actes
- Être à l'écoute

Article 8 : Positionnement de La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne concernant les sessions BAFA/BAFD

Absentéisme et comportement préjudiciable :

Conformément aux dispositions ministérielles concernant les conditions de déroulement d'une session théorique BAFA, l'absence du stagiaire à des temps de travail ne pourra pas permettre une validation satisfaisante de la formation. La personne pourra néanmoins suivre l'intégralité de la session.

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

Respect du code réglementaire français et du droit du travail :
Il pourra être également demandé au stagiaire de quitter la formation à la suite d'un comportement pouvant porter préjudice au groupe ou au bon déroulement de la session.
Cela implique tout manquement à une loi du territoire français ou au droit du travail : violence physique ou verbale, discrimination, état d'ébriété, consommation ou possession de produits stupéfiants, ect…

Tabac et assimilé :
L'interdiction de fumer (y compris chicha) et de vapoter dans les accueils collectifs et sur les lieux de travail s'applique dans le cadre de la formation. L'équipe de formateurs mettra en place avec le groupe et aux travers des règles de vie de la session, un fonctionnement qui respectera ces lois.

Respect de la laïcité :
Le Ligue de l'Enseignement respecte les principes de laïcité sans manifestation de la part de formateur ou de stagiaire de prosélytisme zélé et sans que cela ne dérange l'organisation et le déroulement de la formation. Il ne pourra être fait ni toléré aucune discrimination en rapport avec le fait religieux comme l'exige la loi.

Article 9 : Conditions d'inscription et annulation de la session

La commune de Fontainebleau s'engage à communiquer à J-30 l'effectif de stagiaires inscrits par la commune de Fontainebleau, ainsi que leurs dossiers d'inscription. Et à tenir au courant en temps réel le service formation de la Ligue de l'enseignement des inscrits supplémentaires de J-30 à J-1, ainsi que de transmettre les dossiers d'inscription.
En fonction du nombre d'inscrits par la commune de Fontainebleau, la Ligue de l'Enseignement se réserve le droit d'inscrire tout stagiaire pour compléter l'effectif jusqu'à 20 stagiaires.

La Ligue de l'Enseignement se réserve le droit d'annuler la session dans le cas suivant :
- Moins de 12 inscrits à J-16 avant le 1er jour effectif de la formation

Article 10 : Désistement de stagiaire et conditions de remboursement

En cas de désistement de stagiaire avant ou pendant la formation,
Aucune retenue dans les cas suivants :
- En cas de force majeure : hospitalisation, accident, maladie, décès et sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif.

Retenue par stagiaire dans les cas suivants :
- Entre 2 semaines et au plus tard 5 jours avant le début de la formation : 40 % du coût de la session
- Moins de 5 jours avant le début de la formation : 50 % du coût de la session
- Non-présentation le 1er jour de la session au rendez-vous fixé et pour tout départ en cours de session : 100 % du coût de la formation.
  En cas de départ pour cas de force majeure durant la session : le stagiaire devra fournir un justificatif. Les jours de session non effectués seront remboursés au payeur de la facture.

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM145-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM145

FÉDÉRATION SEINE-ET-MARNE
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

AVENIR

Article 11 : Modalités de règlement

La commune de Fontainebleau s'engage à fournir un bon d'engagement 8 jours avant le 1er jour de formation, pour que La Ligue de l'enseignement puisse déposer la facture sur Chorus Pro après réalisation de la session.

Article 12 : Rupture de la convention :

Cette convention peut être rompue par l'une des parties pour l'une des raisons suivantes :

- Non-respect de la convention
- Comportement dangereux pouvant mettre l'intégrité physique ou morale des personnes en danger

La dénonciation se fait par écrit avec accusé de réception au moins 15 jours avant le début de la session.
Sans solution à une conciliation à l'amiable au préalable et en cas de rupture de convention en cours de déroulement, la procédure s'entend alors à titre conservatoire et s'applique immédiatement. La lettre en accusé de réception peut être remplacée par un courrier remis en main propre émis par la direction de La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne et remis par une personne désignée par La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne.

En cas de contentieux seuls les tribunaux de Melun sont compétents.

Fait à Vaux le Pénil, le 03/12/2025

Pour La Ligue de l'Enseignement de Seine et Marne Monsieur Vincent GUILLEMIN, Délégué général Date, signature et mention mention « lu et approuvé »	Pour la commune de Fontainebleau Monsieur Julien GONDARD, Maire, Date, signature mention « lu et approuvé »

Ferme Saint Just – 11 rue de la Libération – Bat D – 77000 VAUX LE PÉNIL
Tél : 01.77.68.19.25.
Email : contact@laligue77.org
SIRET 811 844 372 00029 APE 8899A

LA LIGUE L'ENSEIGNEMENT

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

N°25/146

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Conventions de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, les associations et les clubs sportifs référencés « Club Prescri'forme » pour l'animation des programmes passerelles de la Maison Sport-Santé – Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Considérant l'investissement de la Ville de Fontainebleau dans la stratégie nationale sport-santé portée par les Ministères des Sports, de la Santé et des Solidarités à travers la Maison Sport-Santé de Fontainebleau,

Considérant que la Maison Sport-Santé de Fontainebleau dans le cadre de son agrément « centre prescri'forme » et de son habilitation « Maison Sport-Santé » sensibilise et développe les prescriptions médicales d'activités physiques adaptées par les professionnels de santé auprès de bénéficiaires atteints d'une affection de longue durée, d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risque et souhaitant maintenir ou améliorer leur santé au travers d'une activité physique adaptée,

Considérant que la Maison Sport-Santé s'engage à promouvoir le dispositif Prescri'Forme auprès des associations sportives locales afin que celles-ci puissent développer une offre de pratique « sport-santé » au sein de leur structure,

Considérant que les programmes passerelles organisés par la Maison Sport-Santé de Fontainebleau permettent l'accompagnement dans la reprise d'une activité physique adaptée des bénéficiaires dont l'état de santé ou la motivation rendent difficile une orientation directe vers un club ou une structure locale,

Considérant la volonté de plusieurs clubs sportifs et associations sportives locaux de s'impliquer dans ces programmes passerelles,

Considérant que ces structures ont des éducateurs sportifs formés « sport-santé » aptes à animer des séances au sein du programme passerelle et promouvoir les associations locales afin de faciliter l'orientation des bénéficiaires à l'issue de leur parcours au sein de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. TENDA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat type entre les clubs et associations sportives et la Ville de Fontainebleau.

PRECISE que les associations et clubs suivants seront signataires de ladite convention de partenariat :

- Pays Fontainebleau Athlétisme
- Fontainebleau Loisirs et Culture
- Tennis Club de Fontainebleau
- Shaolin center

PRECISE que ces conventions sont conclues pour une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois, pour une durée maximale de trois ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations et clubs sus-cités, ainsi que tout document s'y rapportant.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. . Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

Fontainebleau

Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, les associations et les clubs sportifs référencés « Club Prescri'forme » pour la mise en place de programmes passerelles de la Maison Sport-Santé

La présente convention est établie entre les soussignés :

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

Désignée ci-après par « la Maison Sport-Santé de Fontainebleau »

Et

L'association Pays de Fontainebleau Athlétisme – sise Route de l'Ermitage – 77300 Fontainebleau - représentée Mme Sylvie DURIEU, Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Désigné(e) ci-après par « le partenaire »

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT

Préambule

Le Maison Sport-Santé de Fontainebleau dans le cadre de son agrément centre Prescri'forme et de son label Maison Sport-Santé s'engage à développer la mise en place de la prescription des activités physiques et sportives par les professionnels de santé afin de promouvoir la santé par l'activité physique adaptée.

Le dispositif Prescri'forme vise à accompagner et soutenir les personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD), ou de maladie chronique et qui souhaitent maintenir ou améliorer leur santé par la pratique d'une activité adaptée, sécurisée et délivrée par des professionnels formés.

Les programmes passerelles organisés par la Maison Sport-Santé de Fontainebleau permettent l'accompagnement dans la reprise d'une activité physique adaptée et régulière, des patients dont l'état de santé ou la motivation rendent difficile une orientation directe vers un club ou une structure locale.

Il s'agit d'un dispositif de santé publique en lien avec le médecin prescripteur. Ces programmes individualisés, ayant des objectifs spécifiques à une pathologie ou à une caractéristique de santé, sont proposés sur une période de 3 mois . Ils visent à rendre le patient plus confiant et plus autonome dans la poursuite d'une activité au sein d'une structure associative ou en pratique autonome.

Afin d'associer les associations et clubs sportifs locaux à cette démarche de sport-santé, la ville de Fontainebleau souhaite les intégrer à ce dispositif dans le but de faciliter l'orientation des personnes bénéficiaires vers le milieu associatif à l'issue des programmes passerelles de manière à pérenniser leur pratique d'une activité physique.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties concernant la participation du partenaire aux programmes passerelles.

Article 2 - Axes de partenariats

Les objectifs généraux de toutes les actions menées dans le cadre de ce partenariat seront :

- Favoriser l'orientation des bénéficiaires vers les associations et clubs sportifs locaux à l'issue de leur programme au sein de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau.
- Permettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau de diversifier sa programmation d'activité en proposant des activités encadrées par les associations et clubs sportifs.
- Permettre aux associations et clubs sportifs participants de faire connaitre leur offre en matière de sport-santé et de sport sur ordonnance.

Article 3 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties, pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée deux fois maximum par tacite reconduction.

Article 4 – Séances programmes passerelles

Le partenaire assurera en autonomie deux séances d'activité physique adaptée dans les conditions suivantes :

- Type d'activité : Marche Nordique

Lieu : Forêt secteur Carrefour du coq route de l'Ermitage 77300 FONTAINEBLEAU

Jour/horaires : Lundi 11h15-12h15 1 fois par semaine (hors vacances scolaires)

Matériel mis à disposition par la ville de Fontainebleau : bâtons de marche nordique

- Type d'activité : Renforcement musculaire

Lieu : Gymnase Lucien Martinel route de l'Ermitage 77300 FONTAINEBLEAU

Jour/horaires : Jeudi 10h15-11h15 1 fois par semaine (hors vacances scolaires)

Matériel mis à disposition par la ville de Fontainebleau : accès à tout le matériel sport santé pour le renforcement musculaire

Article 5 - Mise en place d'un suivi des actions

Une évaluation commune portera sur l'impact des actions et des interventions prévues dans la présente convention. Chaque année les partenaires se réuniront pour dresser un bilan des actions et des perspectives d'évolutions de celles-ci.

Article 6 - Assurance

Le partenaire déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant tous les dommages matériels, techniques et humains, pouvant résulter des activités liées à la présente convention.

Article 7 - Responsabilité

Lors des séances d'activité physique adaptée animées par le partenaire, l'éducateur sportif du partenaire en charge de l'animation de la séance est responsable de la sécurité physique et affective des bénéficiaires.

Article 8 - Confidentialité et secret professionnel

Hormis les actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

Article 9 - Engagements des parties concernées par cette convention

Engagements de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau :

- Mise à disposition en fonction de ses possibilités d'un équipement sportif (hors créneau alloué aux associations et clubs sportifs dans le cadre de leurs activités).
- Partage des résultats des bilans initiaux des capacités physiques et motivationnels ainsi que les différentes recommandations et limitations ordonnées par le médecin prescripteur concernant les bénéficiaires susceptibles de participer aux activités.
- Gestion des inscriptions hebdomadaires des bénéficiaires.
- Envoi de la liste des inscrits à l'activité le jour de la séance.
- Promotion du partenaire auprès des patients lors des séances et différentes évaluations.
- Identification du partenariat sur le site internet de la Maison Sport-Santé et lors des événements.
- Identification du partenariat sur les réseaux sociaux de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau (Facebook et Instagram).

Engagements du partenaire :

- Animation des activités physiques par un éducateur sportif formé dans le domaine du sport-santé.
- Assurer une prise en charge du groupe de manière sécurisée et adaptée.
- S'assurer de la confidentialité concernant les données personnelles des bénéficiaires.
- S'engage à renseigner le nombre de participants après chacune des séances.
- S'engage à transmettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau toute informations jugées utiles et nécessaires pour le bon accueil des bénéficiaires (difficultés rencontrées, progression des pratiquants…).

Article 10 - Résiliation - Révision

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.
Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 11 - Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Fontainebleau, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires.

Pour la Ville Le Maire,	Pour le partenaire La Présidente,
Julien GONDARD	Sylvie DURIEU

Madame Sylvie DURIEU, agissant en qualité de Présidente de l'association Pays de Fontainebleau Athlétisme - sise Route de l'Ermitage – 77300 Fontainebleau - atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération n°25/ 146 du conseil municipal du 15 décembre 2025 correspondante le ___ / ___ / _____.

Signature :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

Fontainebleau

Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, les associations et les clubs sportifs référencés « Club Prescri'forme » pour la mise en place de programmes passerelles de la Maison Sport-Santé

La présente convention est établie entre les soussignés :

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

Désignée ci-après par « la Maison Sport-Santé de Fontainebleau »

Et

L'Association Fontainebleau Loisirs Culture – sise 6 rue du Mont-Ussy – 77300 Fontainebleau - représentée par Mme Ghislaine Labro, présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Désigné(e) ci-après par « le partenaire »

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT

Préambule

Le Maison Sport-Santé de Fontainebleau dans le cadre de son agrément centre Prescri'forme et de son label Maison Sport-Santé s'engage à développer la mise en place de la prescription des activités physiques et sportives par les professionnels de santé afin de promouvoir la santé par l'activité physique adaptée.

Le dispositif Prescri'forme vise à accompagner et soutenir les personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD), ou de maladie chronique et qui souhaitent maintenir ou améliorer leur santé par la pratique d'une activité adaptée, sécurisée et délivrée par des professionnels formés.

Les programmes passerelles organisés par la Maison Sport-Santé de Fontainebleau permettent l'accompagnement dans la reprise d'une activité physique adaptée et régulière, des patients dont l'état de santé ou la motivation rendent difficile une orientation directe vers un club ou une structure locale.

Il s'agit d'un dispositif de santé publique en lien avec le médecin prescripteur. Ces programmes individualisés, ayant des objectifs spécifiques à une pathologie ou à une caractéristique de santé, sont proposés sur une période de 3 mois. Ils visent à rendre le patient plus confiant et plus autonome dans la poursuite d'une activité au sein d'une structure associative ou en pratique autonome.

Afin d'associer les associations et clubs sportifs locaux à cette démarche de sport-santé, la ville de Fontainebleau souhaite les intégrer à ce dispositif dans le but de faciliter l'orientation des personnes bénéficiaires vers le milieu associatif à l'issue des programmes passerelles de manière à pérenniser leur pratique d'une activité physique.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties concernant la participation du partenaire aux programmes passerelles.

Article 2 - Axes de partenariats

Les objectifs généraux de toutes les actions menées dans le cadre de ce partenariat seront :

- Favoriser l'orientation des bénéficiaires vers les associations et clubs sportifs locaux à l'issue de leur programme au sein de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau.
- Permettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau de diversifier sa programmation d'activité en proposant des activités encadrées par les associations et clubs sportifs.
- Permettre aux associations et clubs sportifs participants de faire connaitre leur offre en matière de sport-santé et de sport sur ordonnance.

Article 3 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties, pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée deux fois maximum par tacite reconduction.

Article 4 – Séances programmes passerelles

Le partenaire assurera en autonomie une séance d'activité physique adaptée dans les conditions suivantes :

- Type d'activité : Pilates

Lieu : Maison des associations 6 rue du mont Ussy 77300 FONTAINEBLEAU

Jour/Horaires : Lundi de 13h30 à 14h30, deux fois par mois (hors vacances scolaires)

Matériel mis à disposition par la ville de Fontainebleau : Ballons paille, tapis, blocs de yoga, bandes élastiques

Article 5 - Mise en place d'un suivi des actions

Une évaluation commune portera sur l'impact des actions et des interventions prévues dans la présente convention. Chaque année les partenaires se réuniront pour dresser un bilan des actions et des perspectives d'évolutions de celles-ci.

Article 6 - Assurance

Le partenaire déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant tous les dommages matériels, techniques et humains, pouvant résulter des activités liées à la présente convention.

Article 7 - Responsabilité

Lors des séances d'activité physique adaptée animées par le partenaire, l'éducateur sportif du partenaire en charge de l'animation de la séance est responsable de la sécurité physique et affective des bénéficiaires.

Article 8 - Confidentialité et secret professionnel

Hormis les actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

Article 9 - Engagements des parties concernées par cette convention

Engagements de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau :

- Mise à disposition en fonction de ses possibilités d'un équipement sportif (hors créneau alloué aux associations et clubs sportifs dans le cadre de leurs activités).
- Partage des résultats des bilans initiaux des capacités physiques et motivationnels ainsi que les différentes recommandations et limitations ordonnées par le médecin prescripteur concernant les bénéficiaires susceptibles de participer aux activités.
- Gestion des inscriptions hebdomadaires des bénéficiaires.
- Envoi de la liste des inscrits à l'activité le jour de la séance.
- Promotion du partenaire auprès des patients lors des séances et différentes évaluations.
- Identification du partenariat sur le site internet de la Maison Sport-Santé et lors des événements.
- Identification du partenariat sur les réseaux sociaux de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau (Facebook et Instagram).

Engagements du partenaire :

- Animation des activités physiques par un éducateur sportif formé dans le domaine du sport-santé.
- Assurer une prise en charge du groupe de manière sécurisée et adaptée.
- S'assurer de la confidentialité concernant les données personnelles des bénéficiaires.
- S'engage à renseigner le nombre de participants après chacune des séances.
- S'engage à transmettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau toute informations jugées utiles et nécessaires pour le bon accueil des bénéficiaires (difficultés rencontrées, progression des pratiquants…).

Article 10 - Résiliation - Révision

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.
Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 11 - Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Fontainebleau, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires.

Pour la Ville Le Maire,	Pour le partenaire la Président(e),
Julien GONDARD	Ghislaine LABRO

Madame Ghislaine LABRO, agissant en qualité de Présidente de l'association Fontainebleau Loisirs et Culture - sise 6 rue du Mont-Ussy – 77300 Fontainebleau - atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025 correspondante le ____ / ____ / _____.

Signature :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

Fontainebleau

Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, les associations et les clubs sportifs référencés « Club Prescri'forme » pour la mise en place de programmes passerelles de la Maison Sport-Santé

La présente convention est établie entre les soussignés :

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

Désignée ci-après par « la Maison Sport-Santé de Fontainebleau »

Et

Le Tennis Club de Fontainebleau sis Stade Philippe Mahut – Route de l'Ermitage – 77300 Fontainebleau - représenté M.Olivier DUPONT, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

Désigné(e) ci-après par « le partenaire »

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT

Préambule

Le Maison Sport-Santé de Fontainebleau dans le cadre de son agrément centre Prescri'forme et de son label Maison Sport-Santé s'engage à développer la mise en place de la prescription des activités physiques et sportives par les professionnels de santé afin de promouvoir la santé par l'activité physique adaptée.

Le dispositif Prescri'forme vise à accompagner et soutenir les personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD), ou de maladie chronique et qui souhaitent maintenir ou améliorer leur santé par la pratique d'une activité adaptée, sécurisée et délivrée par des professionnels formés.

Les programmes passerelles organisés par la Maison Sport-Santé de Fontainebleau permettent l'accompagnement dans la reprise d'une activité physique adaptée et régulière, des patients dont l'état de santé ou la motivation rendent difficile une orientation directe vers un club ou une structure locale.

Il s'agit d'un dispositif de santé publique en lien avec le médecin prescripteur. Ces programmes individualisés, ayant des objectifs spécifiques à une pathologie ou à une caractéristique de santé, sont proposés sur une période de 3 mois. Ils visent à rendre le patient plus confiant et plus autonome dans la poursuite d'une activité au sein d'une structure associative ou en pratique autonome.

Afin d'associer les associations et clubs sportifs locaux à cette démarche de sport-santé, la ville de Fontainebleau souhaite les intégrer à ce dispositif dans le but de faciliter l'orientation des personnes bénéficiaires vers le milieu associatif à l'issue des programmes passerelles de manière à pérenniser leur pratique d'une activité physique.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties concernant la participation du partenaire aux programmes passerelles.

Article 2 - Axes de partenariats

Les objectifs généraux de toutes les actions menées dans le cadre de ce partenariat seront :

- Favoriser l'orientation des bénéficiaires vers les associations et clubs sportifs locaux à l'issue de leur programme au sein de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau.
- Permettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau de diversifier sa programmation d'activité en proposant des activités encadrées par les associations et clubs sportifs.
- Permettre aux associations et clubs sportifs participants de faire connaitre leur offre en matière de sport-santé et de sport sur ordonnance.

Article 3 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties, pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée deux fois maximum par tacite reconduction.

Article 4 – Séances programmes passerelles

Le partenaire assurera en autonomie une séance d'activité physique adaptée dans les conditions suivantes :

- Type d'activité : Tennis santé

Lieu : Gymnase Lucien Martinel route de l'Ermitage 77300 FONTAINEBLEAU

Jour/horaires : Lundi 12h15-13h00 1 fois par semaine (hors vacances scolaires)

Matériel mis à disposition par la ville de Fontainebleau : Raquettes et balles de tennis

Article 5 - Mise en place d'un suivi des actions

Une évaluation commune portera sur l'impact des actions et des interventions prévues dans la présente convention. Chaque année les partenaires se réuniront pour dresser un bilan des actions et des perspectives d'évolutions de celles-ci.

Article 6 - Assurance

Le partenaire déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant tous les dommages matériels, techniques et humains, pouvant résulter des activités liées à la présente convention.

Article 7 - Responsabilité

Lors des séances d'activité physique adaptée animées par le partenaire, l'éducateur sportif du partenaire en charge de l'animation de la séance est responsable de la sécurité physique et affective des bénéficiaires.

Article 8 - Confidentialité et secret professionnel

Hormis les actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

Article 9 - Engagements des parties concernées par cette convention

Engagements de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau :

- Mise à disposition en fonction de ses possibilités d'un équipement sportif (hors créneau alloué aux associations et clubs sportifs dans le cadre de leurs activités).
- Partage des résultats des bilans initiaux des capacités physiques et motivationnels ainsi que les différentes recommandations et limitations ordonnées par le médecin prescripteur concernant les bénéficiaires susceptibles de participer aux activités.
- Gestion des inscriptions hebdomadaires des bénéficiaires.
- Envoi de la liste des inscrits à l'activité le jour de la séance.
- Promotion du partenaire auprès des patients lors des séances et différentes évaluations.
- Identification du partenariat sur le site internet de la Maison Sport-Santé et lors des événements.
- Identification du partenariat sur les réseaux sociaux de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau (Facebook et Instagram).

Engagements du partenaire :

- Animation des activités physiques par un éducateur sportif formé dans le domaine du sport-santé.
- Assurer une prise en charge du groupe de manière sécurisée et adaptée.
- S'assurer de la confidentialité concernant les données personnelles des bénéficiaires.
- S'engage à renseigner le nombre de participants après chacune des séances.
- S'engage à transmettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau toute informations jugées utiles et nécessaires pour le bon accueil des bénéficiaires (difficultés rencontrées, progression des pratiquants…).

Article 10 - Résiliation - Révision

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.
Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 11 - Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Fontainebleau, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires.

Pour la Ville
Le Maire,

Julien GONDARD

Pour le partenaire Le
Président,

Olivier DUPONT

Monsieur Olivier DUPONT agissant en qualité de Président du Tennis Club de Fontainebleau – sis stade Philippe Mahut - route de l'Ermitage – 77300 Fontainebleau - atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025 correspondante le ___ / ___ / _____.

Signature :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM146-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM146

Fontainebleau

Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau, les associations et les clubs sportifs référencés « Club Prescri'forme » pour la mise en place de programmes passerelles de la Maison Sport-Santé

La présente convention est établie entre les soussignés :

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

Désignée ci-après par « la Maison Sport-Santé de Fontainebleau »

Et

L'association Shaolin Center – sise 6 rue du Mont-Ussy – 77300 Fontainebleau - est représentée par Mme Patricia MELA RIVAS, Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes,

Désigné(e) ci-après par « le partenaire »

IL A D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT

Préambule

Le Maison Sport-Santé de Fontainebleau dans le cadre de son agrément centre Prescri'forme et de son label Maison Sport-Santé s'engage à développer la mise en place de la prescription des activités physiques et sportives par les professionnels de santé afin de promouvoir la santé par l'activité physique adaptée.

Le dispositif Prescri'forme vise à accompagner et soutenir les personnes souffrant d'affection de longue durée (ALD), ou de maladie chronique et qui souhaitent maintenir ou améliorer leur santé par la pratique d'une activité adaptée, sécurisée et délivrée par des professionnels formés.

Les programmes passerelles organisés par la Maison Sport-Santé de Fontainebleau permettent l'accompagnement dans la reprise d'une activité physique adaptée et régulière, des patients dont l'état de santé ou la motivation rendent difficile une orientation directe vers un club ou une structure locale.

Il s'agit d'un dispositif de santé publique en lien avec le médecin prescripteur. Ces programmes individualisés, ayant des objectifs spécifiques à une pathologie ou à une caractéristique de santé, sont proposés sur une période de 3 mois. Ils visent à rendre le patient plus confiant et plus autonome dans la poursuite d'une activité au sein d'une structure associative ou en pratique autonome.

Afin d'associer les associations et clubs sportifs locaux à cette démarche de sport-santé, la ville de Fontainebleau souhaite les intégrer à ce dispositif dans le but de faciliter l'orientation des personnes bénéficiaires vers le milieu associatif à l'issue des programmes passerelles de manière à pérenniser leur pratique d'une activité physique.

IL A ENSUITE ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties concernant la participation du partenaire aux programmes passerelles.

Article 2 - Axes de partenariats

Les objectifs généraux de toutes les actions menées dans le cadre de ce partenariat seront :

- Favoriser l'orientation des bénéficiaires vers les associations et clubs sportifs locaux à l'issue de leur programme au sein de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau.
- Permettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau de diversifier sa programmation d'activité en proposant des activités encadrées par les associations et clubs sportifs.
- Permettre aux associations et clubs sportifs participants de faire connaitre leur offre en matière de sport-santé et de sport sur ordonnance.

Article 3 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties, pour une durée d'un an. Elle sera renouvelée deux fois maximum par tacite reconduction.

Article 4 – Séances programmes passerelle

Le partenaire assurera en autonomie une séance d'activité physique adaptée dans les conditions suivantes :

- Type d'activité : Yoga santé

Lieu : Gymnase Lagorsse - 3 rue Jean Becquerel - 77300 FONTAINEBLEAU

Jour/horaires : Mercredi de 13h00 à 14h00, une fois par semaine (hors vacances scolaires)

Matériel mis à disposition par la ville de Fontainebleau : tapis, chaises, blocs de yoga

Article 5 - Mise en place d'un suivi des actions

Une évaluation commune portera sur l'impact des actions et des interventions prévues dans la présente convention. Chaque année les partenaires se réuniront pour dresser un bilan des actions et des perspectives d'évolutions de celles-ci.

Article 6 - Assurance

Le partenaire déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile couvrant tous les dommages matériels, techniques et humains, pouvant résulter des activités liées à la présente convention.

Article 7 - Responsabilité

Lors des séances d'activité physique adaptée animées par le partenaire, l'éducateur sportif du partenaire en charge de l'animation de la séance est responsable de la sécurité physique et affective des bénéficiaires.

Article 8 - Confidentialité et secret professionnel

Hormis les actions de communication réalisées dans le cadre du projet, les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels.

Article 9 - Engagements des parties concernées par cette convention

Engagements de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau :

- Mise à disposition en fonction de ses possibilités d'un équipement sportif (hors créneau alloué aux associations et clubs sportifs dans le cadre de leurs activités).
- Partage des résultats des bilans initiaux des capacités physiques et motivationnels ainsi que les différentes recommandations et limitations ordonnées par le médecin prescripteur concernant les bénéficiaires susceptibles de participer aux activités.
- Gestion des inscriptions hebdomadaires des bénéficiaires.
- Envoi de la liste des inscrits à l'activité le jour de la séance.
- Promotion du partenaire auprès des patients lors des séances et différentes évaluations.
- Identification du partenariat sur le site internet de la Maison Sport-Santé et lors des événements.
- Identification du partenariat sur les réseaux sociaux de la Maison Sport-Santé de Fontainebleau (Facebook et Instagram).

Engagements du partenaire :

- Animation des activités physiques par un éducateur sportif formé dans le domaine du sport-santé.
- Assurer une prise en charge du groupe de manière sécurisée et adaptée.
- S'assurer de la confidentialité concernant les données personnelles des bénéficiaires.
- S'engage à renseigner le nombre de participants après chacune des séances.
- S'engage à transmettre à la Maison Sport-Santé de Fontainebleau toute informations jugées utiles et nécessaires pour le bon accueil des bénéficiaires (difficultés rencontrées, progression des pratiquants…).

Article 10 - Résiliation - Révision

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une des dispositions de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou règlementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties.
Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

Article 11 - Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Fontainebleau, le ____ / ____ / _____ en deux exemplaires.

Pour la Ville
Le Maire,

Julien GONDARD

Pour le partenaire La
Présidente,

Patricia MELA RIVAS

Monsieur, Madame Patricia MELA RIVAS, agissant en qualité de Présidente de l'association Shaolin Center - sise 6 rue du Mont-Ussy – 77300 Fontainebleau atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération n°25/146 du conseil municipal du 15 décembre 2025 correspondante le ___ / ___ / _____.

Signature :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM147-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM147

N°25/147

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association « Empreintes » pour un concert caritatif - Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM147-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM147

N°25/147

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant l'intérêt que présentent les actions de l'association « Empreintes » pour le développement des actions solidaires sur le territoire de Fontainebleau,

Considérant que la ville de Fontainebleau souhaite apporter son soutien à cette association,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Ville et l'association afin de fixer leurs objectifs communs,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association « Empreintes » jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM147-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM147

Fontainebleau

CONVENTION DE PARTENARIAT
ASSOCIATION Empreintes
pour un concert caritatif

La présente convention est établie entre les soussignés :

d'une part,

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/147 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

ci-après désignée par « la Ville »,

et d'autre part,

L'association Empreintes située au 10 allée Lech Walesa, 77186 Lognes, représentée par Madame Cécile PIERRAT, agissant en qualité de Directrice Adjointe Territoire Sud, dûment habilitée aux fins des présentes,

ci-après désignée par « l'association »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

L'association Empreintes œuvre en faveur des personnes en situation de précarité sociale, professionnelle, médicale, de mal logement et d'exclusion.

À Fontainebleau, l'accueil de jour de l'association accueille des personnes sans domicile en situation de précarité en leur proposant un repas, l'accès à des sanitaires, un accompagnement social, une recherche d'hébergement pérenne, mais surtout un espace leur permettant de rompre l'isolement. Un espace où il est possible de reprendre confiance en soi, d'échanger au sein d'un collectif pour poser les jalons d'une réinsertion sociale.

Les financements étant précaires, il est proposé que les élèves du Conservatoire de Fontainebleau se produisent lors d'un concert au théâtre municipal et que le produit de la billetterie soit perçu par l'association. La somme récoltée sera utilisée au bénéfice des personnes accueillies : organisation d'un mini-séjour au vert, organisation de sorties, promotion du sport comme levier de bien être avec l'intervention d'un coach sportif.

Au titre de la présente convention, l'association s'engage à participer à l'organisation d'un concert caritatif le 24 mars 2026, et à assurer la gestion de la billetterie. Les fonds devront être utilisés pour soutenir des actions à destination des personnes en situation de précarité sociale, professionnelle, médicale, de mal logement, d'exclusion. Le tarif des entrées a été fixé à 10 €.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour le développement des actions solidaires sur le territoire de Fontainebleau, la Ville a décidé d'en faciliter la réalisation par la mise à disposition de locaux municipaux pour l'organisation du concert caritatif.

Article 2 – Engagements de la Ville

La Ville met à disposition de l'association des locaux municipaux à titre précaire, révocable et gracieux.
La mise à disposition se fera par décision du Maire avec une convention de mise à disposition, en concertation avec l'association, le Théâtre municipal et le Conservatoire de Fontainebleau.

Article 3 – Engagements relatifs au fonctionnement de l'association

L'association s'engage à :

- Récolter des fonds au profit de l'association « Empreintes » ;
- Assurer la billetterie du concert ;
- Accompagner les actions solidaires sur le territoire de Fontainebleau ;
- Impliquer les élèves du Conservatoire dans une démarche caritative.

Article 4 – Communication

Les supports de communication élaborés par l'association pour promouvoir les actions prévues par la présente convention devront faire apparaître la mention "avec le soutien de la ville de Fontainebleau" ainsi que le logo de la Ville. Ils devront être soumis à la validation du service communication avant diffusion (envoi à communication@fontainebleau.fr).

Article 5 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par l'instance délibérante de la Ville après définition, en concertation avec l'association.

Article 6 – Durée de la convention – Résiliation

La présente convention prendra effet à la date de signature des deux parties jusqu'au 31 décembre 2026.
La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée trois mois au moins avant l'expiration la période.

La Ville notifiera à l'association la présente convention signée, accompagnée d'une copie de la délibération correspondante.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention peut également être résiliée à tout moment par Monsieur le Maire au moyen d'une lettre recommandée adressée à l'association pour cas de force majeure ou tout motif d'intérêt général. La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Article 7 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisements des voies amiables (conciliation, arbitrage…).

Fait à FONTAINEBLEAU

Le

Pour la Ville	**Pour l'Association**
Le Maire,	La Directrice Adjointe Territoire Sud,
Julien GONDARD	Cécile PIERRAT

Madame Cécile PIERRAT agissant en qualité de Directrice Adjointe Territoire Sud de l'association Empreintes sise 10 allée Lech Walesa, 77186 Lognes, atteste qu'il lui a été remis en mains propres, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération N°25/147 du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Date :

Signature :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM148-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM148

N°25/148

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et la Philharmonie de Paris – Approbation

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM148-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM148

N°25/148

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Ville et la société afin de fixer leurs objectifs communs,

Considérant l'intérêt que présentent les actions de la Philharmonie de Paris pour le développement culturel sur la région Île-de-France,

Considérant l'intérêt que présentent les actions de la Philharmonie de Paris pour le rayonnement culturel de Fontainebleau,

Considérant que la ville de Fontainebleau souhaite apporter son soutien à ces actions,

Considérant que les actions pédagogiques sont proposées à titre gratuit par la Philharmonie de Paris,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 9 décembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 10 décembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Fontainebleau et la Philharmonie de Paris, selon les modalités définies dans la convention jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM148-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM148

PHILHARMONIE DE PARIS
ORCHESTRE DE PARIS

Fontainebleau

CSP.PRO DD53P1A1CRT251214

CONVENTION DE PARTENARIAT
COP 2025-97

ENTRE :

CITE DE LA MUSIQUE-PHILHARMONIE DE PARIS,
Etablissement Public de l'Etat à caractère Industriel et Commercial,
Siret 391 718 970 000 26 – Ape 9004Z
TVA Intracommunautaire n° : FR79391718970
Licences d'entrepreneur de spectacles E.S. n°1-1083294, n°1-1041550, n° 2-1041546, n°3-1041547
domiciliée 221 avenue Jean Jaurès, 75935 Paris Cedex 19,
représentée par son directeur général, **Monsieur Olivier MANTEI**

D'une part,

ET :

LA VILLE DE FONTAINEBLEAU
Collectivité territoriale,
Sise 40 rue Grande 77 300 Fontainebleau
représentée par M. Julien GONDARD, agissant en qualité de Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/148 du conseil municipal du 15 décembre 2025,

D'autre part,

Ci-après dénommés ensemble les **« Parties »**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

La PHILHARMONIE DE PARIS, établissement à caractère industriel et commercial dédié à la diffusion et au patrimoine artistiques, contribue au développement de la vie et de la pratique musicales et à la connaissance de la musique et de son patrimoine. Elle œuvre, par une offre plurielle de manifestations musicales (concerts, spectacles, expositions), à l'élargissement du public et à son renouvellement. Elle prend l'initiative d'échanges nationaux et internationaux dans le domaine de la musique ou y participe.

En 1976, l'Orchestre de Paris s'est doté d'un chœur symphonique amateur à l'image des grands chœurs symphoniques européens afin d'offrir une pratique vocale de haut niveau à des chanteurs amateurs. Bénéficiant de cours de chant, de solfège et de musique d'ensemble dispensés sous la responsabilité de l'Orchestre de Paris, ces chanteurs mettent en pratique leur formation en se produisant avec de grands orchestres symphoniques.
Le chœur d'enfants, créé en 2014 regroupe 120 chanteurs âgés de 9 à 14 ans. L'activité de ces jeunes choristes s'organise sur le temps extra-scolaire en partenariat avec 3 conservatoires parisiens (6e, 13e et 19e) et le CRR d'Aubervilliers-La Courneuve.

Sous la direction de chefs de chœur associés, ces jeunes chanteurs reçoivent un enseignement hebdomadaire complet dans leur conservatoire et se réunissent mensuellement à la Philharmonie de Paris pour des week-ends de répétitions. Les concerts représentent l'aboutissement du travail pédagogique et sont partie intégrante de l'enseignement dispensé.

Fondée en 2019 au Conservatoire par la Ville de Fontainebleau, la Maîtrise de Fontainebleau rassemble aujourd'hui 108 jeunes chanteurs, du CE1 à la Terminale, répartis en plusieurs chœurs, dirigés par Astryd COTTET.
Depuis sa création, la Maîtrise de Fontainebleau s'est illustrée dans de nombreux projets d'envergure :

- Tournée de concerts à Berlin, se produisant notamment au Berliner Dom et à la Sophienkirche ;
- Création du ciné-concert *Les Choristes* (en collaboration avec Ugo & Play Productions), suivie d'une tournée nationale dans les Zéniths de France, et d'une reprise exceptionnelle au Grand Rex ;
- Concert à la Défense Arena, autour des musiques de films de Hayao Miyazaki, sous la direction du compositeur Joe Hisaishi, aux côtés du Royal Philharmonic Orchestra de Londres et de la Musique de la Garde Républicaine ;
- Concert avec le Quatuor Ebène dans le cadre de la saison des Concerts de Poche ;
- Interprétation de toutes les parties de choeur à la cérémonie de clôture des Jeux Olympiques de Paris 2024 au Stade de France ;
- Participation aux 40èmes Victoires de la Musique avec le groupe Justice ;
- Participation à la production de *Tosca* à l'Opéra Bastille ;
- Concert à la Philharmonie de Paris

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre de partenariat entre les **Parties**. Elle en détermine les grands principes et précise les actions que les parties souhaitent développer dans le cadre du projet *L'Envol de Noël*.

Les **Parties** s'accordent à donner le programme ci-dessous avec la distribution suivante :

L'Envol de Noël

Twinke, twinke, little star, Daniel Elder*
Inuit Weather Chant, Donalt Patriquin
Riu, riu, chiu, Mateo Flech the Elder
Ai nama mamina, Andrejs Jansons
Tancnota, Zoltan Kodaly*
On lapsi syntynyt meille, Pekka Kostiainen*
Amuworo ayi out new, Christian Onyeki
Xicochi, Gaspard Fernandes
Watane, Mark Sirett*
Cikala le pong pong, Ken Stevens
Shchedryk, Mykola Leontovych*
Tha Thin Tha, Lisa Young*
Wu Bulan, Tracy Wong
Laylat al milad
Eatnemen Vuelie, Frode Fjellheim*

Chœur d'enfants de l'Orchestre de Paris
Maîtrise de Bretagne
Maîtrise de Fontainebleau*
Rémi Aguirre Zubiri, Evann Loget-Raymond, Maud Hamon-Loisance, Astryd Cottet, direction
Edwin Baudo, Brigitte Coppola, chefs de chœur associés
Héloïse Sérazin, texte et mise en espace
Jean-François Maenner, récitant

Les **Partie**s s'accordent pour donner un concert qui aura lieu **Dimanche 14 décembre 2025 à 18h** dans la Grande salle Pierre Boulez avec l'effectif suivant :
Chœur d'enfants de l'Orchestre de Paris – 130 chanteurs
Maîtrise de Bretagne – 46 chanteurs

Maîtrise de Fontainebleau – 55 chanteurs
Durée : 1h10 sans entracte
Mercredi 17 décembre 2025 à 19h30 au Théâtre de Fontainebleau avec l'effectif suivant :
Chœur d'enfants de l'Orchestre de Paris – 80 chanteurs
Maîtrise de Fontainebleau – 55 chanteurs
Astryd Cottet, Evann Loget-Raymond, direction
Durée : 1h15

Article 2 - Personnel

Le Chœur d'enfants de l'Orchestre de Paris comprend l'effectif nécessaire pour l'exécution du programme, indiqué à l'article 1 de la présente convention, ainsi que le chef de chœur et les musiciens, pour lequel il certifie disposer des droits de représentation. Il déclare également détenir le droit à l'image des membres de son Chœur et de ses chefs de chœur.

La Maîtrise de Fontainebleau comprend l'effectif nécessaire pour l'exécution du programme, indiqué à l'article 1 de la présente convention, ainsi que sa cheffe de chœur, Astryd Cottet, pour lequel il certifie disposer des droits de représentation. Il déclare également détenir le droit à l'image des membres de son Chœur et de la cheffe de chœur.

Les **Parties** resteront, pendant toute la durée de la présente convention, chacune responsable des membres de leur chœur respectif et la totalité de l'effectif demeurera sous son contrôle direct et exclusif.

Article 3 – Planning

Les répétitions et concert auront lieu selon le planning suivant :

Dimanche 7 décembre 2025 :
10h-17h : Répétitions CEOP – Maîtrise de Fontainebleau / Philharmonie de Paris

Mardi 9 décembre 2025 :
18h-21h30 : Répétition de la Maîtrise de Fontainebleau avec Héloïse Sérazin / Fontainebleau

Mercredi 10 décembre 2025 :
14h30-17h30 : Répétitions CEOP – Maîtrise de Fontainebleau / Philharmonie de Paris

Samedi 13 décembre 2025 :
14h-18h : Répétitions CEOP-Maîtrise de Bretagne – Maîtrise de Fontainebleau / Philharmonie SR1

Dimanche 14 décembre 2025 :
14-17h : Générale / Philharmonie Grande salle
18h : CONCERT FAMILLE

Mercredi 17 décembre 2025 :
16h30-18h : raccord / Théâtre de Fontainebleau
19h30 : CONCERT

Le programme, le lieu et les horaires des répétitions et du concert sont fixés d'un commun accord entre les **Parties**. Toute modification devra être acceptée par les **Parties**.

Article 4 : Obligations de la PHILHARMONIE DE PARIS

A *Dépenses de personnel*

a) La rémunération de ses chefs de chœur Rémi Aguirre Zubiri et Evann Loget-Raymond pour la direction des concerts ;
b) La rémunération du personnel d'encadrement du chœur ;
c) La rémunération du percussionniste pour le concert du 14 décembre 2025 ;

d) Les charges sociales prévues par la législation française sur lesdites rémunérations prévues aux points a et b et c.

B *Autres dépenses et prises en charge*

a) L'achat ou la location des partitions pour les chanteurs de son chœur ;
b) La rémunération, frais de transport et d'hébergement d'Héloïse Sérazin pour son déplacement à Fontainebleau le 9 décembre ;
c) Les frais d'organisation de répétitions et du concert du 14 décembre 2025 ainsi que la salle en ordre de marche, avec l'ensemble du personnel technique et d'accueil nécessaire à la bonne réalisation du concert du 14 décembre 2025 mentionné à l'Article 1 ;
d) Les frais de transport de son chœur pour le concert du 17 décembre 2025 ;
e) Les droits Sacem afférents au concert du 14 décembre 2025.

Article 5 : Obligations de la Ville de Fontainebleau

La Ville de Fontainebleau assumera la préparation musicale de son chœur, la mise à disposition de 55 chanteurs et de sa cheffe de chœur Astryd Cottet et assumera la responsabilité artistique de sa partie chorale du concert.
La Maîtrise de Fontainebleau est composée de chanteurs amateurs, qui ne sont donc pas rémunérés.

La Ville de Fontainebleau garantit néanmoins la représentation de son chœur à la PHILHARMONIE et lui fournit tous les documents nécessaires requis par la législation française en vigueur.

En sa qualité d'employeur, **la Ville de Fontainebleau** supportera et règlera, ou s'assurera de la prise en charge des rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de la cheffe de chœur ainsi que de son personnel propre attaché aux représentations et garantit la **PHILHARMONIE** contre tout recours à cet égard.

La Ville de Fontainebleau prendra également à sa charge :

a) Les assurances de responsabilité civile des membres de son chœur et de son personnel d'encadrement ;
b) Les frais d'organisation de répétitions et du concert du 17 décembre 2025 ainsi que la salle en ordre de marche, avec l'ensemble du personnel technique et d'accueil nécessaire à la bonne réalisation du concert du 17 décembre 2025 mentionné à l'Article 1 ;
c) Les droits Sacem afférents au concert du 17 décembre 2025.

Par ailleurs, il est rappelé que compte tenu des dispositions sociales et fiscales applicables en France, **la Ville de Fontainebleau** fournit à la **PHILHARMONIE,** les documents suivants :

- une copie de l'assurance de responsabilité civile certifiant que les membres de **la Maîtrise de Fontainebleau** sont couverts au moment du concert,
- Une liste comportant les noms, prénoms et fonctions des participants au concert.

Article 6 – Conditions financières

Le présent partenariat n'inclut pas de flux financier entre **les Parties.**

Article 7 : Promotion – Publicité

7.1 **La Ville de Fontainebleau** s'engage à fournir à la **PHILHARMONIE DE PARIS**, dans les délais fixés avec lui et au plus tard un mois avant la date du concert, tous les éléments nécessaires à l'établissement de la publicité (biographies, photos, logo, etc. …), ainsi que la liste des membres faisant partie du chœur.

La Ville de Fontainebleau autorise la **PHILHARMONIE DE PARIS**, sans réserve, à utiliser ces documents notamment pour la composition d'affiches et de programmes et tout autre support de communication annonçant le Concert et il certifie que les clichés et photographies remis sont exempts de tous droits et servitudes que **la Ville de Fontainebleau** s'engage à régler, le cas échéant.

La **PHILHARMONIE DE PARIS** pourra librement utiliser, directement ou indirectement, et en particulier pour toute action de communication le nom de la Maîtrise de Fontainebleau et de tous les artistes composant le générique du concert.

7.2. Dans toute communication, la **PHILHARMONIE DE PARIS** fera figurer le nom « Maîtrise de Fontainebleau, Astryd Cottet direction ».

Dans les programmes du concert, la **PHILHARMONIE DE PARIS** s'engage à faire figurer, outre le nom « Maîtrise de Fontainebleau, Astryd Cottet direction », la biographie du chœur, celle de la cheffe de chœur et la liste des chanteurs.

7.3. **La Ville de Fontainebleau** s'engage à accepter les reportages radio, TV, vidéo, internet ou photographiques qui pourraient lui être demandés pour la promotion de la représentation, ou pour une utilisation d'un extrait de 3 minutes maximum dans un cadre pédagogique ou d'information.

Article 8 : Captation

8.1 Par ailleurs, **la Ville de Fontainebleau** autorise, à titre gratuit, la PHILHARMONIE :
- à procéder à la fixation et la reproduction de ce phonogramme aux fins de conservation à la Médiathèque de la Philharmonie de Paris et dépôt à la Bibliothèque Nationale de France ;
- dans le cadre de ses missions pédagogiques d'intérêt général, à reproduire et communiquer au public, en mode streaming (c'est-à-dire sans téléchargement), par extraits ou en intégralité, le phonogramme et/ou le vidéogramme, à partir du réseau interne de la Médiathèque de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, et à partir du réseau internet sécurisé reliant la Médiathèque de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris à des établissements publics situés en France (établissements scolaires, conservatoires et bibliothèques) ;
- à reproduire et communiquer au public le phonogramme et/ou le vidéogramme, dans l'enceinte des bâtiments de la Philharmonie ou de la Cité de la musique, par extraits ou en intégralité, afin d'illustrer les enseignements destinés à un public composé d'étudiants ou de stagiaires du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ;
- à procéder à la vidéotransmission du concert, grâce à cette captation, pour la sensibilisation de nouveaux publics non payants dans des lieux divers, notamment les écoles et universités ; étant précisé qu'on entend par « vidéotransmission » toute diffusion qui est simultanée ou légèrement différée le jour du concert.
- à utiliser le phonogramme et/ou le vidéogramme lors des conférences organisées dans son enceinte ou ses bibliothèques. Ces autorisations sont accordées pour le monde entier et pour la durée légale de la protection des droits voisins reconnus aux artistes-interprètes.
- Et d'une manière générale, **la Ville de Fontainebleau** autorise la communication au public de ce phonogramme et/ou de ce vidéogramme par tout moyen de l'enregistrement à des fins strictement pédagogiques et/ou de promotion des activités de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris conformément à sa mission de service public culturel.

8.2 En tout état de cause, **la Ville de Fontainebleau** autorise à titre gratuit la PHILHARMONIE à procéder, pour la promotion des activités de spectacles et des activités pédagogiques de la PHILHARMONIE, à l'enregistrement sonore et/ou audiovisuel des répétitions et des concerts pour la diffusion en mode streaming d'un extrait de 5 minutes maximum sur son site internet, celui de l'Orchestre de Paris, celui de ses partenaires et sur les réseaux sociaux de la PHILHARMONIE et de l'Orchestre de Paris (notamment Facebook et YouTube).

Ces autorisations sont accordées pour le monde entier et pour la durée légale de la protection des droits voisins reconnus aux artistes-interprètes.

8.3 **La Ville de Fontainebleau** se déclare libre de tout engagement d'exclusivité avec un producteur phonographique ou audiovisuel.

Tout autre enregistrement doit faire l'objet d'un contrat séparé.

Article 9 : Invitations

La PHILHARMONIE DE PARIS mettra à disposition de la Ville de Fontainebleau 3 invitations pour le concert.

Article 10 : Assurances

La Ville de Fontainebleau et la **PHILHARMONIE DE PARIS** sont tenus d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

La Ville de Fontainebleau et la **PHILHARMONIE DE PARIS** déclarent renoncer à tout recours pour ce qui concerne l'incendie et le dégât des eaux.

Article 11 : Durée du contrat

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les **Parties** et prendra fin à l'issue du concert.

Article 12 : Cas de force majeure – cas fortuit - annulation

Si pour des raisons de force majeure, telles que guerre, révolution, incendie, inondation, épidémie, deuil national, émeutes, grève générale, relâche ordonnée par le Gouvernement et grève des services publics, l'exécution de la présente convention s'avère impossible, celle-ci sera considérée comme nulle et non avenue pour ce qui concerne les obligations dont l'exécution aura été rendue impossible.

Dans tous les autres cas d'annulation décidée par l'une ou l'autre des **Parties**, sauf pour des raisons de force majeure ou d'intempéries, la partie défaillante s'engage à verser un dédit d'un montant correspondant à l'ensemble des frais et obligations contractuelles que l'autre partie aura été amenée à engager, sur présentation des justificatifs.

Article 12 - Élection de domicile

Pour toutes les opérations relatives à l'exécution des clauses de la présente convention, **l**a **PHILHARMONIE DE PARIS** déclare faire élection de domicile à Paris et la Maîtrise de Fontainebleau à Fontainebleau.

En cas de contestation sur l'interprétation et l'application de la présente convention, les tribunaux français seront seuls compétents. Le contrat sera interprété selon la Loi française.

Fait à Paris, en 2 exemplaires, le 10 novembre 2025

La Ville de Fontainebleau	LA PHILHARMONIE DE PARIS
Monsieur le Maire Julien GONDARD	Le directeur général, Olivier MANTEI

Monsieur Olivier MANTEI, agissant en qualité de directeur générale de la Philharmonie de Paris sise 221 avenue Jean Jaurès 75935 Paris Cedex 19, atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération N°25/148 du conseil municipal du 15 décembre 2025 le ……..

Signature :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM149-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM149

N°25/149

Fontainebleau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 décembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	29
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD (arrivé à 19h34), M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h32), M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET (arrivée à 19h32), Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :
M. SCHÜTZ pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
M. LECERF pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :
Mme HIMO-MALRIC pour le vote des délibérations N°25/142 à N°25/144
Mme MARIANNE pour le vote des délibérations N°25/143 et N°25/144
Mme MONTORO pour le vote de la délibération N°25/144
M. JULIEN
Mme DUPUIS
Mme TAMBORINI
M. THOMA

Ne prennent pas part au vote :
Mme BOLLET et M. VALLETOUX pour la délibération N°25/131
Mme MAGGIORI, M. GONDARD et M. INGOLD pour la délibération n°25/144

Secrétaire de séance : Mme GUERNALEC

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Fontainebleau, la SMACL, la société Coudeville et la Société des Eaux de Melun

- **Unanimité**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM149-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM149

N°25/149

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code civil, notamment ses articles 2044 à 2052,

Vu le Code de justice administrative, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-4,

Vu le projet de protocole d'accord transactionnel joint,

Considérant que la ville de Fontainebleau a confié à la Société Coudeville, en octobre 2021, les travaux de destruction de la piscine de la Forêt,

Considérant que, suite à un sinistre survenu en avril 2022 sur un segment d'une canalisation de vidange situé au niveau du terrain de la piscine de la Forêt, la Société des Eaux de Melun (SEM) a réalisé des réparations pour un montant de 49 350,71 € HT et a sollicité le remboursement de cette somme auprès de la Société Coudeville, la ville de Fontainebleau et de son assureur, la SMACL,

Considérant que la Ville et son assureur ont exprimé leur désaccord, par courriel du 12 novembre 2024, en invoquant la discordance chronologique entre les travaux et le sinistre, ainsi que l'ancienneté et l'état dégradé de la canalisation, excluant ainsi tout lien de causalité entre lesdits travaux et le dommage,

Considérant que, face au refus de prise en charge des parties, la SEM a saisi le tribunal administratif de Melun afin d'obtenir la condamnation solidaire de la Ville de Fontainebleau, la SMACL et la Société Coudeville au paiement de 49 350,71 € HT, ainsi que 7 000 € au titre des frais irrépétibles,

Considérant que la ville de Fontainebleau, la SMACL, la Société Coudeville et la SEM ont accepté les 4 juin, 2 juillet et 31 juillet 2025 de recourir à une médiation,

Considérant que par ordonnance n°2511087 du 22 août 2025, le Vice-Président du tribunal administratif de Melun a désigné Mme Moisand en qualité de médiatrice,

Considérant qu'à l'issue des différentes réunions tenues entre la médiatrice et les parties, et afin d'éviter les aléas et difficultés inhérents à des procédures contentieuses, les parties ont décidé de régler par la voie transactionnelle le différend relatif au sinistre et à ses conséquences,

Considérant que la ville n'a nullement l'intention d'acquiescer aux arguments développés des causes du sinistre mais exprime sa volonté de mettre fin au litige sans reconnaissance d'une quelconque responsabilité,

Considérant qu'il résulte de la médiation que la Ville de Fontainebleau et la SMACL acceptent de verser la somme globale de 28 000 € et que la Société Coudeville accepte de verser 10 000 € afin de clore définitivement le litige,

Considérant qu'il convient de formaliser cet accord par la signature d'un protocole d'accord transactionnel,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes du protocole d'accord transactionnel entre la ville de Fontainebleau, la SMACL, la Société Coudeville et la Société des Eaux de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole et tous les documents y afférents.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Carole GUERNALEC

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

Publié le 19 DEC. 2025
Notifié le
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251219-20251215CM149-DE
en date du 19/12/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251215CM149